

REVUE HYBRIDES (RALSH)

e-ISSN 2959-8079 / ISSN-L 2959-8060

VOL. 3, NUM. 5 · MAI. 2025



SCIENCE ET SOCIÉTÉS

NOUVEAUX PARADIGMES ET NOUVELLES APPROCHES (TOME 4)

Adama Sanogo, N'Guessan Louis Franck Yao, Zamblé Théodore Goin Bi , Kouamé Charles Landry Koffi, Massandjé Fadika, Anin Patricia-Claire N'cho, Tidiane Kassoum Koulibaly, Tidiane Kassoum Koulibaly, François Sawadogo, Honvien Nelson F. Sougue, Gada Moumouni Drabo, Hubert Dieudonné Mevoula Lessomo, Carole Sanogo, Anbanbio Romaric Aristide Some, Drissa Traore, Olivier Kadja Ehile, Aboubacar Moussa Bouda, Amadou Oumarou, Jacques Konkobo, Talaridia Fulgence Idani, Zelbié Bassolé, Yélézouomin Stéphane Corentin Somé, Jean Pierre Ayangma Ndjere, Ahiouré Mathieu Akadjé, Koffi Mouroufié Paul Bini, Cheick Rachide Ouedraogo, Cheick Rachide Ouedraogo, Kouakou Charles Konan, Augustin Joël Noumo, Seydou Soungalo Coulibaly, Fousséni Ramde, Jean Bruno Ceppa, Mamadou Traore

ÉDITORIAL

ANTOINE-BEAUVAR D ZANGA



© REVUE HYBRIDES (RALSH), MAI. 2025

COUVERTURE : © Revue Hybrides

MISE EN PAGE ET MAQUETTAGE : Revue Hybrides

ÉDITORIAL : Antoine-Beauvard ZANGA, ENS/Université de Yaoundé 1, Cameroun

DOI : <https://doi.org/10.5281/zenodo.15699128>

TRADUCTIONS : Joël ÉCHITCHI TEKA (Université de Maroua, Cameroun) & Christian TIAKO YOUADJEU (MINESEC, Cameroun)

INDEXATION



TOGETHER WE REACH THE GOAL



Licence d'utilisation : Creative Commons Attribution CC-BY

Les publications peuvent être copiées, diffusées, transmises et affichées sur n'importe quel support ou format, à condition de citer l'auteur (BY) et les références de la revue. Cette licence autorise aussi l'utilisation commerciale.

e-ISSN 2959-8079 / ISSN-L 2959-8060

<https://revuehybrides.org/>

infos@revuehybrides.org / revuehybrides@gmail.com

impact factor : 3.976

Version imprimée en France & Cameroun

Printed in France & Cameroon

Impreso en Francia & Camerún

ÉQUIPE ÉDITORIALE

Directeur de publication : Gislain ESSOME LELE, Université de Franche-Comté, ISTA UR 4011 / Université Jean-Monnet Saint-Étienne, UR ECLLA, France
Rédacteur en chef : Joël ÉCHITCHI TEKA, Université de Maroua, Cameroun

SECRETARIAT TECHNIQUE ET DE RÉDACTION

Alain DJARSOUMNA, ARAFAT ABAKAR, Cédric TEGUEDONG NGUEKEU, Christian TIAKO YOUADJEU, Eugène SAKAME, Franck Rostov TSAMO DONGMO, Justine TEMEYISSA PATALE, Levi IRAMKISIA, Jean Baptiste NAZEPTO, Narcisse BOUBA DJELANG, Paul BINI KOFFI MOUROUFIE & Simpson Dorothy MBADINGA MBADINGA

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Georges MOUKOUTI ONGUEDOU (Université de Bertoua, Cameroun), **Abdelouahid TIOUIDIOUINE** (Université de Relizane, Algérie), **Ahlem ROUABHIA** (Université de Tebessa, Algérie), **Aimé BANZA ILUNGA** (Université de Lubumbashi, RD Congo), **Arsène ELONGO** (Université Marien Ngouabi, Congo), **Assia MARFOUQ** (Université Hassan Premier de Settat, Maroc), **Bachir Tamsir NIANE** (Université Général Lansana Conté de Sonfonia, Conakry Guinée), **Djedou Martin AMALAMAN** (UPGC de Korhogo, Côte d'Ivoire), **Drissa KONE** (Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire), **Frédéric SPAGNOLI** (Université Franche-Comté, France), **Gilbert ATINDOGBE** (Université d'Abomey-Calavi, Bénin), **Kouakou Laurent ASSOANGA** (Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire), **Patrick TOUMBA HAMAN** (Université de Maroua, Cameroun), **Raymond-Bernard AHOUDJINO** (Université d'Abomey-Calavi, Bénin), **Zacharie HATOLONG BOHO** (Université de Maroua, Cameroun), **Abraham DAOKA** (Université de Maroua, Cameroun), **Adjé Séverin ANGOUA** (Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire), **Amos KAMSU SOUOPTETCHA** (Université de Maroua, Cameroun), **André Bienvenu MFO** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Amel FTITA** (Université virtuelle de Tunis, Tunisie), **Anicet DONFACK SOUNNA** (Université d'Alcalá, Espagne), **Antoine-Beauvard ZANGA** (ENS, Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Appolinaire LOUMGUE** (Université de Maroua, Cameroun), **Arnaud Romaric TENKIEU TENKIEU** (Université de Douala, Cameroun), **Bassirima KONÉ** (Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire), **Benoît TINE** (LARSESS-QUASZ, Sénégal), **Bertin NGUEFACK** (Université de Yaoundé, Cameroun), **BIRWE GODWE** (ENS, Université de Maroua, Cameroun), **Bougadari DOUMBIA** (Institut Universitaire de Développement Territorial / Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali), **Destin FEUTSEU DASSI** (Université de Dschang, Cameroun), **Dimkêg Sompasaté Parfait KABORE** (Université Thomas SANKARA, Burkina Faso), **Érick Achille NKO'O BEKONO** (Université Protestante d'Afrique Centrale, Cameroun), **Fabrice ONANA NTSA** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Floribert NOMO FOUA** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Franck AMOUSSOU** (Université André Salifou (UAS) de Zinder, Niger), **Franck Rostov TSAMO DONGMO** (Université de Dschang, Cameroun), **Gabin KENKO DJOMENI** (Institut Universitaire de la Côte, Cameroun), **Harold Gael NJOUONANG DJOMO** (Laboratoire GREVA, Cameroun), **HASSANA** (DGSN, Cameroun), **Herman KAMWA KENMOGNE** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Ibrahim MALAM MAMANE SANI** (Université Abdou Moumouni, Niger), **Issa AHAMADOU HAMAGE** (Université Abdou Moumouni, Niger), **Jean de Dieu GWETH BI BISSO** (Institut supérieur des sciences et techniques appliquées à la santé, Cameroun), **Joseph Yannick MBATCHOU** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **José Alejandro MORALES SOTO** (Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM), México), **Karima ZEROUALI** (Université de Biskra, Algérie), **Landry Yves FALLE** (Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire), **Liliane KOUASSI AMOIN** (Institut National Supérieur

des Arts et de l'action Culturelle, Côte d'Ivoire), **Magloire NISSIMAISSOU** (Université de Maroua, Cameroun), **Malek KHALDI** (Chercheuse indépendante, Tunisie), **MFOUAPON ALASSA** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Oscar KEM-MEKAH KADZUE** (Escuela Normal Superior de Yaoundé 1, Cameroun), **Pierre Ledoux NDII** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Régine Mireille ESSAMA** (Université de Bertoua, Cameroun), **Robert MAMADI** (Université Adam Barka d'Abéché, Tchad), **Rodrigue WOUASSI LADJINO** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Saidi HICHAM** (Université Moulay Ismail, Maroc), **Samira BERDJI BESSEGHIR MUSTAPHA** (Université de Relizane, Algérie), **Sidbéné-Wendé Brigitte SAWADOGO/ZONGO** (Université Norbert ZONGO, Burkina Faso), **Stéphane KALUDI NDONDJI** (Université de Lubumbashi, RD Congo), **Susana Astrid LÓPEZ GARCÍA** (Instituto Tecnológico Superior de Naranjos, México), **Tamboura AMADOU** (ENS Burkina Faso), **Thierry Martin FOUTEM** (Université de Dschang, Cameroun), **Thierry Benoît BIDIAS** (Chercheur indépendant, Cameroun), **Thomas FONE** (Université de Douala, Cameroun), **Wendnonga Gilbert KAFANDO** (Université Joseph Kizerbo (UJKZ), Burkina Faso), **Winnie NYANGON** (Université de Ngaoundéré, Cameroun), **Yacouba TENGUERI** (Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Burkina Faso), **Yao Saturnin Davy AKAFFOU** (Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire) & **Zoukoulou OURO-GBELE** (Université de Lomé, Togo).

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	VIII
<i>Penser les mutations contemporaines: quand science et société forgent de nouveaux paradigmes</i>	<i>ix</i>
<i>Considering contemporary shifts: science and society forging new paradigms</i>	<i>ix</i>
Antoine-Beauvard Zanga	ix
{SECTION 1}	1
SCIENCES DU LANGAGE & LITTÉRATURE	1
<i>Analyse discursive de Camisole de paille d'Adamou Idé</i>	<i>2</i>
<i>Discursive analysis of Camisole de paille by Adamou Idé</i>	<i>2</i>
Adama Sanogo	2
{SECTION 2}	13
SCIENCES HUMAINES	13
<i>Pratiques contraceptives chez les jeunes filles scolarisées à Abidjan au prisme des rapports de pouvoir inégalitaires</i>	<i>14</i>
<i>Contraceptive practices among young girls attending school in Abidjan through the prism of unequal power relations</i>	<i>14</i>
N'Guessan Louis Franck Yao	14
Zamblé Théodore Goin Bi	14
<i>La mort des rois dans l'Empire songhaï (XV^e-XVI^e siècles)</i>	<i>28</i>
<i>The death of kings in the Songhai Empire (15th-16th centuries)</i>	<i>28</i>
Kouamé Charles Landry Koffi	28
Massandjé Fadika	28
Anin Patricia-Claire N'cho	28
<i>Genre et insertion professionnelle : Analyse du vécu des jeunes filles exerçant des « métiers d'hommes » dans le secteur privé à Bouaké</i>	<i>37</i>
<i>Gender and professional integration: Analysis of the experience of young girls working in "men's jobs" in the private sector in Bouaké</i>	<i>37</i>
Tidiane Kassoum Koulibaly	37
Ghislain Kouadio Brou	37
<i>Effets d'une intervention métacognitive sur les difficultés d'apprentissage en mathématiques des élèves du post-primaire</i>	<i>49</i>
<i>Effects of a metacognitive intervention on post-primary students' learning difficulties in mathematics</i>	<i>49</i>
François Sawadogo	49
Honvien Nelson F. Sougue	49
Gada Moumouni Drabo	49
<i>Communauté internationale, aide humanitaire et interventions militaires dans le bassin du Lac Tchad. Quid de la sécurité humaine?</i>	<i>62</i>
<i>International community, humanitarian aid and military intervention in the Lake Chad Basin. What about human security?</i>	<i>62</i>
Hubert Dieudonné Mevoula Lessomo	62
<i>Facteurs liés à la non réhabilitation de la mine de Kalsaka : impact environnemental et social</i>	<i>75</i>

<i>Factors related to the non-rehabilitation of the Kalsaka mine: environmental and social impact</i>	75
Carole Sanogo	75
Anbanbio Romaric Aristide Some	75
Drissa Traore	75
<i>La problématique de l'héritage chez les Agnis : la loi au secours des ayants droit dans le film "Adja-Tio" de Jean-Louis Koula</i>	88
<i>The problem of inheritance among the agnis: the law comes to the aid of beneficiaries in the film "Adja-Tio" by Jean-Louis Koula</i>	88
Olivier Kadja Ehile	88
<i>Controverse autour de la fréquentation du marché des produits maraîchers à Kéhéhé (Tabalak/Niger)</i>	97
<i>Controversy surrounding attendance at the market garden produce market in Kéhéhé (Tabalak/Niger)</i>	97
Aboubacar Moussa Bouda	97
Amadou Oumarou	97
<i>Evaluation de l'état de dégradation biologique des sols en matière organique dans la commune rurale de Kouka (Burkina Faso)</i>	111
<i>Assessment of the state of biological degradation of soils in terms of organic matter in the rural commune of Kouka (Burkina Faso)</i>	111
Jacques Konkobo	111
Talaridia Fulgence Idani	111
Zelbié Bassolé	111
Yélézouomin Stéphane Corentin Somé	111
<i>Analyse de la trajectoire économique du Cameroun de la tutelle franco-britannique à la crise économique de 1987</i>	124
<i>Analysis of the economic trajectory of Cameroon from Franco-British trusteeship to the 1987 economic crisis</i>	124
Jean Pierre Ayangma Ndjere	124
<i>Défaillance de la gouvernance de la sécurité privée en Côte d'Ivoire</i>	137
<i>Failure of private security governance in Côte d'Ivoire</i>	137
Ahiouré Mathieu Akadjé	137
Koffi Mouroufié Paul Bini	137
<i>Pré-collecte des déchets solides ménagers dans la ville intermédiaire de Koudougou (Burkina Faso)</i>	150
<i>Pre-collection of solid household waste in the intermediate town of Koudougou (Burkina Faso)</i>	150
Cheick Rachide Ouedraogo	150
<i>Cartographie et modélisation de l'érosion hydrique dans le bassin versant du N'zi (Côte d'Ivoire) par la méthode RUSLE</i>	161
<i>Mapping and Modeling of Water Erosion in the N'Zi Watershed (Ivory Coast) using the RUSLE method</i>	161
Kouakou Charles Konan	161
{SECTION 3}	172
SCIENCES DE L'ÉDUCATION	172
<i>Réforme pédagogique et réaménagement des manuels scolaires. Remarques sur l'Approche Par les Compétences et les manuels d'enseignement de l'allemand au Cameroun</i>	173

<i>Pedagogical Reform and Textbook Redesign: Remarks on the Competency-Based Approach and German Language Teaching Textbooks in Cameroon</i>	173
Augustin Joël Noumo	173
<i>Analyse des pratiques enseignantes dans la correction des copies de philosophie des lycées au Mali</i>	185
<i>Analysis of teaching practices in the correction of philosophy papers in high schools in Mali</i>	185
Seydou Soungalo Coulibaly	185
{SECTION 4}	196
SCIENCES ÉCONOMIQUES	196
<i>Impact de la stabilité politique sur les investissements et la croissance dans l'UEMOA : une analyse à partir d'un modèle VAR à correction d'erreur</i>	197
<i>Impact of political stability on investments and growth in WAEMU: an analysis based on an error correction VAR model</i>	197
Fousséni Ramde	197
{SECTION 5}	210
SCIENCES POLITIQUES & JURIDIQUES	210
<i>La création de la monnaie électronique : Analyse des conditions de création, des risques et responsabilités dans la zone CEMAC</i>	211
<i>The creation of electronic money: analysis of the conditions for creation, risks, and</i>	211
Jean Bruno Ceppa	211
<i>La restriction des libertés publiques dans le contexte de lutte contre les groupes armés terroristes au Burkina Faso</i>	220
<i>Restriction of public freedoms in the context of the fight against armed terrorist groups in Burkina Faso</i>	220
Mamadou Traore	220

ÉDITORIAL



Penser les mutations contemporaines: quand science et société forgent de nouveaux paradigmes

Considering contemporary shifts: science and society forging new paradigms

Antoine-Beauvard Zanga

ENS / Université de Yaoundé I, Cameroun

E-mail : beauvard2@gmail.com

<https://orcid.org/0009-0001-2199-8602>

Le rapport entre la science et la société, loin d'être un invariant monolithique, est une construction dynamique, sans cesse reconfigurée par les avancées scientifiques et technologiques, les transformations sociales et les attentes croissantes de l'humanité face aux savoirs. Ce dialogue complexe, parfois harmonieux, parfois tendu, est le moteur de l'évolution des connaissances et de leur rôle dans nos vies. Ce cinquième numéro de la revue *Hybride* s'inscrit précisément dans cette dynamique d'exploration des nouvelles configurations du lien entre science et société, en éclairant les paradigmes émergents et les approches innovantes qui redéfinissent les frontières disciplinaires et les modalités de production des savoirs.

Nous vivons une époque charnière, marquée par des défis d'une ampleur inédite. La crise écologique globale, les pandémies, les controverses technoscientifiques qui agitent le débat public, l'omniprésence du numérique, ou encore les appels insistants à une science plus ouverte, participative et transdisciplinaire, sont autant de signaux d'une ère en quête de renouvellement. Ces pressions exigent une transformation profonde des modalités de production, de circulation et de légitimation des savoirs scientifiques. Face à ces impératifs, une posture critique, réflexive et plurielle de la part des chercheurs devient non seulement souhaitable, mais indispensable.

Le thème de ce numéro, «Science et sociétés: nouveaux paradigmes et nouvelles approches», est une invitation à interroger les mutations des savoirs et des pratiques scientifiques à l'ère des transformations globales. À travers une riche pluralité d'articles couvrant des domaines aussi variés que les sciences du langage, les sciences humaines et sociales, les sciences économiques, éducatives, juridiques et même l'art, ce volume témoigne de la vitalité des recherches contemporaines. Il illustre également leur engagement profond dans l'analyse critique et prospective des sociétés africaines et, plus largement, des dynamiques mondiales.

Une exploration multidisciplinaire des connexions science-société

Ce numéro se structure en cinq sections, chacune apportant un éclairage unique sur la thématique centrale.

La première section, dédiée aux Sciences du Langage et à la Littérature, ouvre le bal avec l'analyse discursive d'Adama Sanogo sur *Camisole de paille* d'Adamou Idé. Ce travail révèle la dimension profondément politique de la parole littéraire, démontrant comment les discours fictionnels peuvent servir de puissants révélateurs des tensions sociales et idéologiques sous-jacentes aux sociétés postcoloniales.

La deuxième section, axée sur les Sciences humaines, est particulièrement dense et éclairante. Louis Franck Yao N'Guessan et Zamblé Théodore Goin Bi y dévoilent les dynamiques de pouvoir inégalitaires influençant les pratiques contraceptives des jeunes filles à Abidjan. Parallèlement, Kouamé Charles Landry Koffi, Massandjé Fadika et Anin Patricia-Claire N'cho nous transportent dans l'Empire songhaï aux XVe-XVIe siècles, revisitant la symbolique de la mort des rois et ses implications sociales sur la succession dynastique. La question du genre est également abordée avec acuité par Tidiane Kassoum Koulibaly et Ghislain Kouadio Brou, qui analysent le vécu des jeunes filles s'insérant dans des métiers traditionnellement masculins à Bouaké, mettant en lumière les persistances des inégalités de genre et les défis de l'insertion professionnelle. Sur le plan de l'apprentissage, François Sawadogo et al. démontrent les effets bénéfiques d'une intervention métacognitive sur les difficultés en mathématiques des élèves du post-primaire, soulignant le rôle crucial de la psychologie cognitive dans la réussite scolaire.

Les tensions entre intervention humanitaire, exploitation des ressources et durabilité sociale sont au cœur des articles de Hubert Dieudonné Mevoula Lessomo, qui traite de la sécurité humaine dans la région du Lac Tchad, et de Carole Sanogo et ses collaborateurs, qui explorent les impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation aurifère à Kalsaka. Dans une perspective anthropologique et juridique, Olivier Kadja Ehile se penche sur la problématique de l'héritage chez les Agnis à travers le film *Adja-Tio*, tandis qu'Aboubacar Moussa Bouda et Amadou Oumarou analysent les controverses autour du marché maraîcher à Kéhéhé, révélant les dynamiques socio-économiques locales. L'urgence écologique est mise en évidence par la contribution de Jacques Konkobo et son équipe, qui évaluent la dégradation des sols à Kouka. Enfin, Jean Pierre Ayangma Ndjere retrace avec finesse la trajectoire économique du Cameroun, de la tutelle coloniale à la crise de 1987, offrant une perspective historique critique essentielle. Ahiouré Mathieu Akadjé et Koffi Mouroufié Paul Bini analysent la gouvernance de la sécurité privée en Côte d'Ivoire, dénonçant les failles d'un secteur en pleine expansion et aux implications sécuritaires majeures. Dans une veine plus opérationnelle, Cheick Rachide Ouedraogo s'intéresse à la pré-collecte des déchets solides à Koudougou, révélant les enjeux cruciaux de la gestion urbaine dans les villes intermédiaires. Dès lors, par une cartographie et une modélisation de l'érosion hydrique dans le bassin versant du N'zi (Côte d'Ivoire) utilisant la méthode RUSLE, Kouakou Charles Konan démontre comment des outils scientifiques avancés peuvent non seulement analyser des phénomènes naturels complexes, mais aussi, par la clarté et la puissance de leurs représentations, toucher à une forme d'esthétique intellectuelle au service de la compréhension environnementale.

La troisième section, consacrée aux Sciences de l'éducation, propose une double lecture des systèmes pédagogiques. Augustin Joël Noumo revient sur les manuels d'allemand au Cameroun à l'aune de l'Approche Par les Compétences, et Seydou Soungalo Coulibaly interroge les pratiques de correction des copies de philosophie au Mali, mettant en lumière les tensions entre normes institutionnelles et subjectivité pédagogique.

Dans la section économie, Fousséni Ramde analyse l'impact de la stabilité politique sur la croissance au sein de l'UEMOA à travers un modèle VAR, fournissant des éléments empiriques robustes pour les politiques publiques régionales.

La cinquième section, dédiée aux Sciences politiques et juridiques, présente deux études cruciales: Jean Bruno Ceppa s'intéresse aux enjeux de la monnaie électronique dans la zone CEMAC, analysant ses conditions de création, ses risques et les responsabilités qu'elle engendre. Parallèlement, Mamadou Traore explore les restrictions des libertés publiques dans le contexte de la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso, soulevant un dilemme fondamental entre sécurité nationale et préservation des droits fondamentaux.

Vers une science engagée et réflexive

L'ensemble de ces contributions illustre avec brio le thème de ce numéro, en démontrant que la science ne peut plus être pensée de manière isolée, déconnectée de son ancrage sociétal. Au-delà de la diversité des champs disciplinaires, ce qui unit ces travaux, c'est leur effort commun de produire un savoir situé, réflexif et profondément engagé. Les paradigmes évoluent, les approches se croisent, et les disciplines dialoguent de manière féconde. Tel est le sens que nous donnons à notre revue *Hybride*: un laboratoire d'intelligences plurielles, œuvrant pour une meilleure compréhension et une recomposition constructive d'un monde en constante mutation.

Nous espérons sincèrement que ce numéro nourrira la réflexion, suscitera des débats stimulants et encouragera la circulation interdisciplinaire des savoirs, à l'image de la complexité des défis auxquels sont confrontées nos sociétés contemporaines.

Bonne lecture et d'enrichissantes découvertes intellectuelles!

{SECTION 1}
SCIENCES DU LANGAGE
& LITTÉRATURE



Analyse discursive de *Camisole de paille* d'Adamou Idé

Discursive analysis in Camisole de paille by Adamou Idé

Adama Sanogo

Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Email : adamasanogone@yahoo.fr

Résumé : Cet article propose une analyse sémiotique axée sur l'étude discursive du roman intitulé *Camisole de paille* d'Adamou Idé. Cette analyse prend en compte les structures profondes du récit, en mettant en relief les éléments pertinents du discours, c'est-à-dire les formes les plus concrètes et non abstraites de la configuration narrative. Dans la perspective de la dichotomie saussurienne entre le signifiant et le signifié, l'analyse discursive porte sur le signifiant et non sur le signifié. Elle met l'accent sur les figures, les figures lexématiques, ainsi que les parcours figuratifs et sémémiques. Il s'agit d'une analyse romanesque qui fera émerger le carré sémiotique pour une compréhension plus étendue des relations entre la ville et le village, occasionnées par les dérives d'un échec nuptial.

Mots-clé : Figures lexématiques, Isotopies, Parcours figuratifs, Parcours sémémiques.

Abstract: This article focuses on a semiotic analysis focused on the discursive analysis of the novel entitled *Camisole de paille* by Adamou Idé. This analysis takes into account the deep structures of the narrative, highlighting the relevant elements of the discourse, i.e. the most concrete and non-abstract forms of the narrative configuration. From the perspective of Saussure's dichotomy between the signifier and the signified, the discursive analysis focuses on the signifier and not the signified. It emphasizes figures, lexematic figures, figurative and semimic paths. It is a novelistic analysis that will give rise to the semiotic square for a broader understanding between the city and the village caused by the excesses of a nuptial failure.

Keywords: Lexematic figures, Isotopies, Figurative paths, Semimic paths.

Introduction

L'analyse sémiotique, selon Sidat (2020, p. 2), s'appuie « sur la recherche du sens dans la différence ». Dans cette perspective oppositionnelle, Baybon et Fabre (1975, p. 85) affirment : « Dans la langue, il n'y a que des différences ». C'est ce principe dichotomique qui est à la base des études structurales opposant le système au discours, la langue à la parole, la synchronie à la diachronie, la compétence à la performance, la virtualité à l'actualité, l'énoncé à l'énonciation. La soumission d'un texte à l'analyse sémiotique consiste à faire appel aux éléments constitutifs du texte en recherchant à la fois la composante narrative et discursive. Dans le présent article, l'analyse narrative est abandonnée au profit de l'analyse discursive. Elle met l'accent sur la forme de l'expression et non sur celle du contenu à travers la recherche des figures lexématiques, des isotopies et des parcours figuratifs. Dans cette perspective, l'étude procède à la description de la manière dont les contenus se forment et s'articulent. Cette dynamique nous amène à considérer les figures comme « ces unités du contenu qui conduisent à qualifier ou à habiller les rôles actantiels ou les fonctions qu'ils assurent. » (Greimas et Courtés, 1979, p. 148). Elles renvoient aux lexèmes qui définissent les qualifications attribuées au sujet opérateur. Lesquelles figures témoignent de la pluralité sémantique du même lexème selon les usages différents, d'où les champs sémantiques. Dans notre corpus, une analyse est axée sur le lexème mariage et les nombreuses significations qu'il dégage selon les différents contextes. Tantôt c'est l'expression de l'union légitime entre un homme et une femme, tantôt un événement nuptial. Il peut être considéré comme une union forcée sans amour et l'expression d'un avenir. Dans le texte soumis à l'analyse métatextuelle,

les différentes isotopies se déploient : la sécheresse, l'exode, la richesse, la corruption et la luxure. Cette approche dans *Camisole de paille* est une analyse romanesque et discursive, centrée sur l'immanence, qui explore les structures discursives du récit. De cette problématique découle la question à laquelle l'approche sémiotique doit apporter des réponses : comment l'analyse discursive se manifeste-t-elle dans un texte littéraire ? Pour un traitement efficient et efficace de cette problématique, les travaux des auteurs comme Chabrol (1973), Baylon et Fabre (1975), Courtés (1976), Greimas et Courtés (1979), Fontanille (1998, 2008) seront mis à contribution. Le présent article tente de cerner le fonctionnement interne du texte littéraire en se concentrant sur les figures lexématiques, les isotopies (champs lexicaux), les parcours figuratifs et l'articulation du carré sémiotique.

1. Composante discursive

Tout texte est soumis à une analyse sémiotique. Celle-ci fait appel aux composantes narratives et discursives des éléments constitutifs de ce même texte. L'analyse narrative laisse donc place à l'analyse discursive. Cet article vise alors essentiellement l'étude des structures profondes d'un texte. Il fait apparaître les éléments pertinents du discours, autrement dit les formes concrètes et non abstraites de la configuration narrative. Il faut prendre en compte, d'une manière implicite, les aspects que prennent ces contenus et leurs modes d'organisation. L'analyse discursive est donc l'étude du signifiant et non du signifié. Ce qui nous amène à dire avec D'Entrevernes que : « si le lieu où s'opère l'analyse se situe au plan du contenu, le but que se donne l'analyse sémiotique consiste à la construction de la forme sémiotique du contenu » (1979, p. 87). C'est dire que les textes et les discours renferment une immanence au niveau de leur organisation : les formes narratives et la composante narrative, les formes discursives engendrent la composante discursive. Nous pouvons le représenter à travers le schéma suivant :

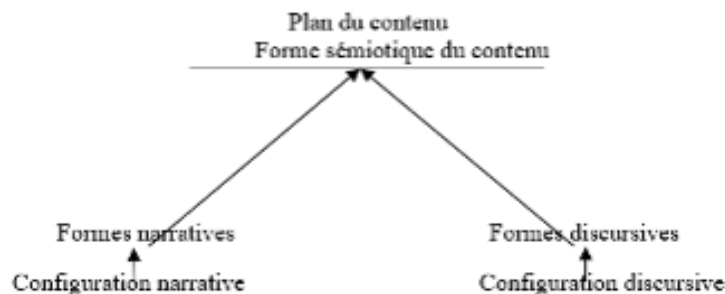


Figure 1 : Plan du contenu ((D'Entrevernes, 1979, p. 88).

Tandis que l'analyse narrative organise les contenus offerts par la langue, l'analyse discursive, quant à elle, décrit la manière dont ces contenus se forment et s'articulent. À cet effet, nous pouvons prétendre qu'il existe un rapport entre les formes narrative et discursive. Ce d'autant plus qu'il existe « deux niveaux de fonctions : celui de la structure profonde ou sous-jacente, qui décrira les différents types de réalisation discursive d'une même fonction (les espèces) ; les attributs des personnages et la manière dont la fonction est remplie constituent la structure de surface ou manifestation discursive (avant sa réalisation phrastique)» (Chabrol, 1973, p. 14).

Dans cette partie, il sera question d'analyser les activités langagières, les déplacements figuratifs et la construction des formes des contenus textuels. La composante discursive dévoilant la portée de la production du sens dans un texte.

2. Figures du discours

Il est fondamental, qu'en sémantique discursive, que l'on puisse « préciser davantage la définition de la figure, en réservant ce terme aux seules figures du contenu qui correspondent aux figures du plan de l'expression de la sémiotique naturelle. » (Greimas et Courtés, 1979, p. 148). En effet, les textes sont des constructions progressives de signification. L'organisation de cette signification des discours se déploie alors à travers des figures. Ces figures entrent dans la décomposition des unités minimales de sens, permettant aussi une lecture sémiotique des textes de manière discursive. On appelle donc figures, « ces unités du contenu qui conduisent à qualifier ou à habiller les rôles actantiels ou les fonctions qu'ils assurent » (Greimas et Courtés, 1979, p. 148).

Dans le récit, le rôle de Karimou est défini par des figures comme « ce vaurien de Karimou », « issu d'une famille pauvre », « garçon irrespectueux », « amoureux », « travailleur », « digne », etc. Ce sont ces qualifications qui provoquent la faillite de son programme. En effet, la disjonction du PN1 tourne autour de : « la pauvreté », « le départ », « l'humiliation », « la non-considération ». Le rôle du sujet opérateur du PN2, quant à lui, se manifeste par des figures telles que « bienfaiteur », « homme riche », « corrupteur », « violeur », « hommes sans scrupules », etc. La conjonction de son programme est alors due à « la richesse », « le pouvoir », « la corruption ». Ces deux programmes narratifs sont, de ce fait, définis narrativement par leurs différentes figures et sont représentés sur la scène textuelle. L'analyse discursive se donne comme objectif la mise en exergue des autres traits de ces figures. Pour cette recherche, nous dégagerons les figures lexématiques et les figures discursives.

Les figures lexématiques, rappelons-le, permettent de saisir le déroulement d'un texte à travers ses lexèmes, qui sont les mots que le lexique d'une langue se donne à définir. Prenons l'exemple de la figure du « mariage ». Ce mot semble simple de sens et défini comme : « union légitime d'un homme et d'une femme » (le Robert, 2007, p. 262). Mais dans *Camisole de paille*, ce lexème fait l'objet de plusieurs interprétations sémantiques et impliquent certaines divergences entre les sujets et leurs transformations d'état. Comme telle, cette figure peut apparaître dans ces énoncés pris du texte :

1. « Le mariage de Koumandaw et de Fatou fut célébré » (Idé, 2005, p. 57)
2. « As-tu été chargée de préparer un mariage sans que tu ne m'en aies informé ? » (Idé, 2005, p. 57)
3. « Du mien ? De mon mariage à moi ? » (Idé, 2005, p. 57)
4. « Fatou tu épouseras cet homme que tu le veuilles ou non, trancha la mère maintenant en pleine furie. » (Idé, 2005, p. 60)
5. « Il me faut trouver de l'argent et venir épouser Fatou. » (Idé, 2005, p. 43)
6. « Mais et ton mariage ? » (Idé, 2005, p. 136)

Dans un premier sens, ces énoncés semblent avoir la même portée sémantique. Mais l'usage de ce lexème diffère concernant les formes du contenu. En effet :

Dans la séquence 1 : le sens tel qu'il a été défini auparavant, se trouve effectivement réalisé dans l'énoncé. Dans la séquence 2 : le lexème renvoie plutôt aux préparatifs du mariage ou à l'organisation de la cérémonie nuptiale. Dans la séquence 3 : cet énoncé traduit l'étonnement de Fatou. Ici l'auteur utilise ce lexème pour montrer la non-considération de l'avis de Fatou. Ses parents ont jugé bon de la donner en mariage sans qu'elle n'en soit informée. Dans la séquence 4 : Les parents de Fatou la marient malgré son refus et son indignation. Son point de vue est bafoué. Elle sera soumise à un mariage forcé. Ici le lexème fait allusion au viol de Fatou et de ses droits. Dans la séquence 5 : le terme mariage signifie la dignité. C'est pour réagir aux insultes et à l'humiliation et pour sauver son amour de Fatou que

Karimou décide de quitter le village pour la ville afin de trouver de l'argent, revenir marier Fatou et prouver qu'il n'est pas un incapable. Le mariage lui permet de « laver l'affront » pour garder sa fierté et sa dignité. Enfin dans la séquence 6 : il s'agit d'une union mais qui est cette fois-ci dirigée vers le futur. En effet, il est question de l'avenir de Fatou ; un avenir qui lui apportera la paix et effacera les erreurs commises tout au long de l'histoire. Néanmoins, elle n'accepte pas cette proposition de Karimou pour le bien-être de celui-ci et de « Gnaouri ». Ici « Vieux Mazou » lui pose une question qui résume en quelque sorte la fin de l'histoire.

Par les exemples ci-dessus, nous retenons qu'une figure possède un contenu stable et analysable en détails. En effet, chaque lexème ouvre une pluralité de sens dans un discours. Ce qui facilite une lecture progressive et cohérente des énoncés.

Le contenu stable d'un mot est appelé « noyau » de contenu. De nombreux types de possibilité sont susceptibles d'évoluer ou de changer dans les emplois qui seront faits de cette figure. Nous nommerons parcours sémémiques, ces possibilités de réalisations diverses mais repérables. Nous expliciterons ceci plus loin dans notre corpus. La figure est alors « une unité de contenu stable définie par son noyau permanent dont les virtualités se réalisent diversement selon les contextes. » (Le Groupe d'Entrevernes, 1979, p. 91).

Comme figure lexématique, nous avons le mariage dont le noyau stable est l'union légitime d'un homme et d'une femme débouchant sur le parcours sémémique comme sens propre : union. Néanmoins, nous pourrions obtenir, organisation, dignité, surprise, abus et avenir.

La figure lexématique est une organisation de sens virtuelle se réalisant diversement selon les contextes. Ce qui nous amène à dire que la figure possède un double aspect : un aspect virtuel et un aspect réalisé. En effet, la figure regorge un répertoire de significations avec de nombreux parcours possibles qui trouvent chacun un sens dans un contexte donné. Ce travail est effectué par le dictionnaire des mots. Par ailleurs, la figure peut être adoptée selon l'emploi ou l'exploitation de telle ou telle possibilité qu'elle contient. Elle est sélectionnée et exploitée par les énoncés et les discours. Ainsi la figure du mariage, dont on peut donner une signification du noyau permanent, est apte d'entrer dans des contextes différents et de réaliser des parcours sémémiques. En effet, dans l'ensemble du texte, les rôles actantiels s'articulent autour de cette figure. Par ses multiples significations, le lexème « mariage » favorise l'évolution des programmes narratifs et leurs transformations d'état. Dans le roman, nous trouvons de nombreuses figures qui apparaissent grâce à ce lexème. Nous avons entre autres : la corruption, l'exode, l'impôt, la richesse, la pauvreté, le bonheur, etc. Le récit est essentiellement marqué par ces éléments qui s'enchaînent et se chevauchent. Du début jusqu'à la fin, ils assurent des parcours importants par les multiples sens auxquels ils renvoient. Après cette analyse lexicale, il nous est nécessaire de clarifier le rôle que joue la figure dans le discours. À cet effet, nous mettrons en exergue les corrélations que peuvent avoir les différentes figures formant un texte. Elles entretiennent des rapports d'identité, d'opposition et d'association. On parle alors de « champs lexicaux » et de « champs sémantiques ». Rappelons ici qu'on :

Appelle champ lexical, l'ensemble formé par les mots (lexèmes) qu'une langue regroupe pour désigner les divers aspects d'une technique, d'un objet, d'une notion : cela peut être mis en correspondance avec l'examen de l'aspect virtuel des figures. On appelle champ sémantique l'ensemble des emplois d'un mot dans un texte donné, emplois qui donnent à ce mot une certaine charge sémantique : nous voyons que cela peut correspondre à l'examen des parcours sémémiques d'une figure ou de l'aspect réalisé d'une figure. (D'Entrevernes, 1979, p. 92)

Les deux types d'analyse soulèvent donc que les figures établissent des relations entre elles et donnent un sens global, voire complet, aux énoncés et aux discours. Ils constituent un réseau qui émane du terme « champ » attribué à l'objet de cette exploration linguistique. Dans

Camisole de paille, différents champs lexicaux et sémantiques sont déployés pour démontrer et décrire les états des sujets et leurs rôles actantiels. Leurs rapports intéressent la sémiotique textuelle. On assiste alors à un aspect d'étalement et d'enchaînement des figures. En effet, étudier un texte, ce n'est pas repérer les figures isolées les unes des autres ou des figures qui ne vaudraient qu'en elles-mêmes, c'est davantage repérer des rapports entre les figures et évaluer les réseaux figuratifs. Dans ce corpus, nous trouvons des figures non isolables dont les parcours de chacune se rejoignent, se rencontrent et s'accrochent pour former un ensemble signifiant. Les exemples ci-dessous clarifient ce qui vient d'être affirmé :

- « Le soleil dardait ses rayons de feu », « nudité phénoménale », « beaucoup d'animaux morts », « aide aux populations éprouvées », « terre assoiffée », renvoient au champ lexical de la sécheresse.
- « Je vais partir », « départ », « liberté qui l'attendait », « ils voyageaient ensembles », « tu vas découvrir la ville », « frères exilés » montrent le champ lexical de l'exode.
- « Il sortit un billet de 5000 FCFA », « billet aller-retour pour la Mecque », « ne font rien de leurs propres mains », « chance », « voie du bonheur », « la résidence s'est transformée en un véritable magasin » représentent le champ lexical de la richesse.
- « Le seul vrai dieu des gens aujourd'hui, c'est l'argent », « monde métallique », « monde d'argent », « acheter d'autres filles », « c'est toi qui en profiteras » relèvent du champ lexical de la corruption.
- « La chasse aux femmes du pays », « coqueluche du monde des plaisirs nocturnes », « femmes libres », « prostituée », « billets de banque et d'alcool », « traites avec les Blancs » renvoient au champ lexical de de prostitution ou de la débauche.

Ces passages du roman dévoilent le champ sémantique de la crise des formes traditionnelles du mariage. Cet ensemble de figures ou encore ce réseau de figures lexématiques, compose en fait une véritable figure de discours. En effet, ces "champs" contiennent l'essence même de l'histoire de notre texte. À travers eux, l'auteur fait ressortir comment sont vues les traditions par les différentes générations d'une société. Dans une telle situation, le texte ressemble à un tissu car il s'agit de réseau et les divers fils qui le tissent sont dits figures du discours. Soulignons enfin que la démarche qui s'instaure ici est comparable à celle de la recherche thématique qui, dans le domaine littéraire, cherche à explorer les divers et multiples réseaux qui s'étalent dans le discours. Elle est encore comparable à la démarche de la recherche des "motifs" qui, dans le domaine des contes populaires et des mythes, tente de donner un statut à ces motifs qui se retrouvent d'un récit à l'autre dans des fonctions narratives semblables ou différentes.

3. Parcours figuratifs

Les figures discursives apparaissent, dans les textes, comme un regroupement de figures lexématiques reliées entre elles. Dans cette perspective, Greimas et Courtés affirment :

Peu utilisé jusqu'ici, en sémiotique, le terme de parcours devrait progressivement s'imposer dans la mesure où il implique non seulement une disposition linéaire et ordonnée des éléments entre lesquels il s'effectue, mais aussi une perspective dynamique, suggérant une progression d'un point à un autre grâce à des insistances intermédiaires. C'est ainsi que nous parlons, par exemple, du parcours narratif du sujet ou du destinataire du parcours génératif du discours, des parcours thématiques et des parcours figuratifs. (1979, p. 269)

À cet étalement de figures, à ce réseau relationnel, on observe le nom de parcours figuratifs. Il y a plusieurs parcours figuratifs dans le roman : femme révoltée, vie de princesse, vie de débauche, vie misérable, quête de la richesse, l'envie du mariage, etc. Ces parcours

figuratifs sont déterminés par des figures qui ont trait à des sens menant à chacun d'eux. Il y a un parcours figuratif décrit le lieu où se déroule le récit. Les figures de « village », « cultivateur », « champ », « hilaire », « case » composent un parcours figuratif définissant le cadre de vie des sujets opérateurs. Nous trouvons également un parcours figuratif, réunissant les figures ayant trait à l'éducation d'une fille en âge de se marier : « tatillonne, elle surveille de près sa toilette, sa manière de s'asseoir, et réagissait à la moindre fausse note qu'elle croyait avoir décelé dans son comportement », « tout contact avec sa mère était devenu une véritable épreuve », « nouvelle attitude de sa mère », « sévère exigence pour les travaux domestiques », « sa mère qui trouvait toujours quelque chose à dire sur le balayage de la cour et même la façon dont Fatou manœuvrait le balai, les ustensiles déjà proprement lavés, sur la salaison des sauces et milles autres détails dont elle ne s'était pas souciée auparavant ».

Notons encore ce parcours figuratif de la femme révoltée avec des figures désignant l'indignation et le dégoût : « osa Fatou », « ajouta Fatou d'un ton enflammé qui fit sursauter la vieille », « mon opinion est tout autre », « c'est lui seul que j'aime et je l'attendrais jusqu'à son retour », « mère je n'en veux pas, répondit tout net Fatou en crachant une salive dans l'air », j'ai été vendue à ce Koumandaw comme une vulgaire marchandise », « je ne l'épouserai pas ».

Ainsi, un texte fait succéder de parcours figuratifs différents qui viennent, en quelque sorte, habiller les programmes narratifs. Il s'agit ici d'établir les deux programmes narratifs manifestés dans le récit. Nous avons donc, dans l'examen des figures lexématiques, vu que de multiples parcours sémémiques, réalisés dans des contextes différents, pouvaient se rassembler sous un seul lexème à l'intérieur d'un dictionnaire. Si l'on prend en considération plusieurs textes, on pourra remarquer des similitudes ou des points communs entre les divers parcours figuratifs que réalisent ces textes. Ce qui nous amène à dire que les parcours figuratifs des textes peuvent être rassemblés en une configuration discursive. Celle-ci apparaît comme un ensemble de significations virtuelles susceptibles d'être mises en œuvre par les discours et les textes. Nous avons vu dans le texte que plusieurs figures se rejoignaient pour former un parcours figuratif décrivant une « vie aisée ». Ce parcours peut s'apparenter à une configuration discursive plus vaste dont il n'est qu'une des réalisations possibles. Cette configuration peut être désignée comme « richesse », « bonheur » ou « liberté ». Elle permet l'apparition d'autres types de parcours figuratifs, par exemple : « se marier avec celui qu'on aime », « s'acquérir de l'argent », « avoir une liberté de choisir ».

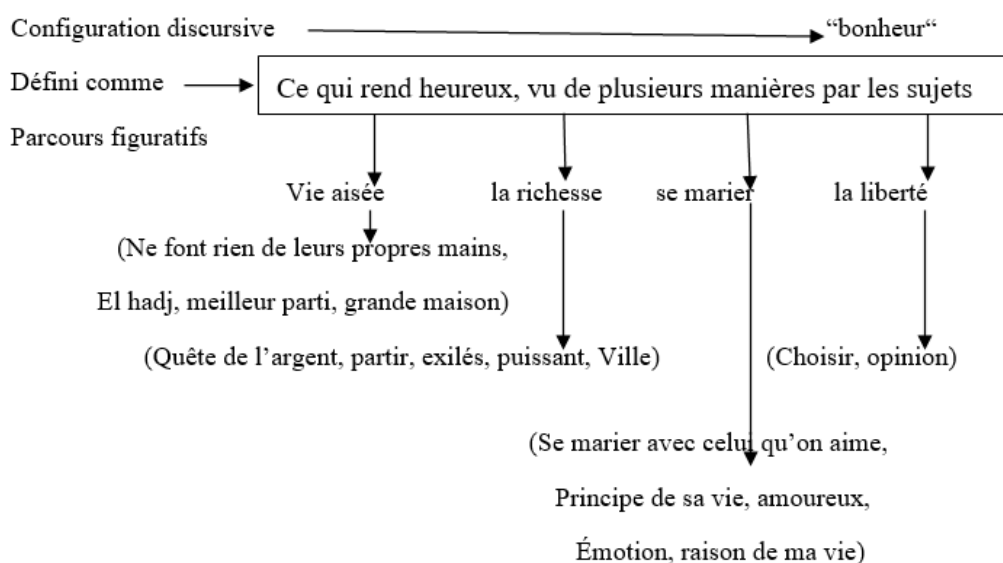


Figure 2 : Configuration discursive (D'Entrevernes, 1979, p. 95).

Nous pouvons faire les mêmes remarques en reprenant le parcours figuratif d'« une fille en âge de se marier ». Il relève d'une configuration de « la vie conjugale ». Il existe de nombreux parcours qui constituent l'exploitation de cette configuration. Ainsi, la sévérité de la mère de Fatou, les travaux ménagers, la manière de se tenir et de se comporter en tant que femme explicitent ce cheminement.

Par ailleurs, suivant le cadre d'un univers culturel déterminé, il est envisageable d'effectuer un inventaire des configurations discursives, ce qui forme un dictionnaire discursif. Selon D'entrevernes (1979, p. 96) : « Le dictionnaire phrastique (Robert ou Larousse, par exemple), se présente comme un stock de thèmes et de motifs, c'est-à-dire de configurations discursives. Pour domaine culturel déterminé, chaque configuration serait susceptible d'être décrite à l'aide des divers parcours figuratifs qui la caractérisent. Rappelons également que le dictionnaire phrastique est plus clos que le dictionnaire discursif.

Tout texte puise, certes dans la langue et exploite des parcours figuratifs déjà utilisés dans d'autres textes. Mais il trace aussi de nouveaux parcours figuratifs, non encore réalisés, et qui viennent enrichir la configuration discursive. Le texte "emprunte" certains parcours, mais il en renvoie d'autres vers le dictionnaire discursif qui joue ce rôle de mémoire culturelle. Et ces nouveaux parcours sont alors à tout moment prêts à être réactualisés pour la fabrication de parcours inédits.

Nous pouvons donc conclure qu'une "figure du discours" peut être considérée sous deux aspects : un aspect virtuel qui représente la configuration discursive et un aspect réalisé qui est constitué par les parcours figuratifs.

	Plan du discours	Plan lexématique
Aspect Virtuel	Configuration discursive (relevant d'un dictionnaire discursif) Comme exemple: définition du « bonheur » ; pris dans notre texte.	Figure lexématique (relevant d'un dictionnaire phrastique) Exemple : le mariage (qui est le thème principal de notre roman)
Aspect Réalisé	Parcours figuratifs (se réalisant dans les discours). Ici, il s'agit des différents concepts du « bonheur » dans le texte. Chaque actant a sa propre signification du concept.	Parcours sémémiques (se réalisant dans les phrases). Le mariage trouve une signification différente dans toutes les phrases ou il a été utilisé.

Tableau 1 : Comparaison entre figure lexématique et figure du discours (D'Entrevernes, 1979, p. 97).

L'analyse narrative avait aussi décrit la succession des programmes narratifs. Nous allons maintenant indiquer pour chacun des programmes, les parcours figuratifs qu'ils prennent en charge.

Programmes narratifs	Parcours figuratifs
PN1 : « la quête de la richesse »	-départ ; -voyage par amour ; -relation tendue avec les parents de Fatou ; -mariage ; -dignité ; -révolte ; -ville
PN2 : « mariage de Koumandaw et de Fatou »	-corruption ; -grands festins ; -billet d'avion pour la Mecque ; -puissance ; -richesse ; -viol ; -mariage forcé

Tableau 2 : Programmes narratifs et parcours figuratifs (Elaboration personnelle).

Ce tableau nous montre les différents parcours figuratifs qui ont régi les programmes narratifs de notre récit d'analyse.

Au terme de l'analyse narrative nous avons déjà remarqué la dominance du PN2 et des figures qu'il reflète. Nous avons aussi constaté que le PN1 et le PN2 s'appuient sur des figures dysphoriques. Enfin, avec la non-réussite de PN1, les deux figures restent susceptibles de se rejoindre par le jeu des parcours figuratifs qu'ils soulèvent.

Toutes les configurations discursives de *Camisole de paille* renvoient, d'une manière ou d'une autre, à la vie de Fatou. En effet, le départ de Karimou va l'obliger à se marier à Koumandaw qui la viole, donc ce mariage la conduira à désobéir et à fuguer en ville pour une vie meilleure, pleine de liberté, mais elle sera livrée à elle-même face au monde citadin.

Il convient de dire que l'étalement des parcours figuratifs et leur enchâssement donnent un sens aux textes et aux discours et assurent leur progression de manière cohérente.

4. Parcours sémémiques

Le point que nous venons d'expliquer nous a fait découvrir un autre réseau de différences et d'écart sur lequel s'élabore la signification. Nous allons essayer de prendre la mesure de ces différences et de ces écarts afin de passer à l'organisation qui les prend en charge. En d'autres termes, il nous faut élaborer la construction du code et les structures superficielles. Cela implique le passage d'un domaine de la grammaire narrative à un domaine encore plus profond et d'ordre logique. Nous pouvons, en effet, dire que ces structures superficielles se construisent à partir des mots en tissant des relations de parcours qui transcendent les lexèmes d'un texte, et les structures profondes se construisent à leurs tours à partir des mots. Et, ces derniers sont présents dans les phrases, les récits, que nous lisons et dont nous percevons des figures susceptibles d'être analysées dans le cadre d'un dictionnaire. Pour rendre possible cette analyse, la sémiotique ne se contente pas d'un simple repérage des parcours sémémiques d'une figure, mais elle tente d'expliquer la composition des sémèmes. Ces derniers sont virtuels, contenus sous une figure lexématique et chaque sémème est analysé comme un ensemble « de traits sémantiques minimaux » (D'Entrevernes, 1979, p. 116).

On appelle alors, sèmes les unités minimales de la signification. Selon Le Ny (1976, p. 46) : « Sous sa forme la plus abstraite la notion de sème est équivalente de celle de composant sémantique, c'est-à-dire qu'elle repose sur une hypothèse de décomposabilité des signifiés. Dans la même perspective, Pottier (1964) s'exprime en ces termes : « On dira ainsi pour s'en tenir à quelques exemples que, "fauteuil" peut être décomposé en "pour s'asseoir", "avec dossier", "avec accoudoirs" ». Et cette analyse des sèmes consiste en une décomposition du signifié en traits minimaux et à dégager des traits pertinents des sons d'une langue donnée. Chaque langue dispose en elle-même des phénomènes qu'elle organise comme un agencement de traits communs et différents, et il s'avère possible de repérer et de mesurer ces points communs et ces différences entre chacun des phénomènes. Ces derniers constituent un faisceau de traits distinctifs ou le résultat d'une combinatoire d'un petit nombre de traits « et retrouvent les constituants du niveau supérieur d'un mot. » (Fontanille, 2008, p. 45).

Dès lors, la présence ou l'absence d'un trait phonique minimal (/p/ s'oppose à /b/ ; /d/ à /t/ ; /g/ à /k/ ainsi /voisé/ vs /non-voisé/ ou /coronal/ vs /non-coronal/) permet de comprendre et d'évaluer la différence entre les phénomènes d'une langue. Ici, l'analyse sémique tente de ramener les significations perçues à des traits sémiques, car les figures d'une langue établissent des relations entre elles, se relient, se joignent ou s'opposent et s'excluent. Cela nous permet d'examiner des figures qui sont présentes dans notre texte d'analyse. En effet, ces figures forment les lexèmes clés du récit : "amour" ; "espérance" ; "mariage" ; "corruption" ;

“tradition“...Nous nous appuyons, tout d’abord sur différentes définitions que prennent ces mots dans le dictionnaire le Robert, pour ensuite en déduire leur analyse.

– /Amour/ : ‘sentiment qui pousse à aimer quelqu’un, à lui vouloir du bien’.

– /Espérance/ : ‘sentiment qui fait entrevoir comme probable la réalisation de ce que l’on désire’.

– /Mariage/ : ‘union légitime d’un homme et d’une femme’.

– /Tradition/ : ‘pratique transmise depuis longtemps’.

– /Corruption/ : ‘moyens pour corrompre quelqu’un’.

Ces définitions nous permettent de décomposer, en traits, les figures proposées, ainsi elles possèdent des traits comme :

1. « Amour » : /sentiment/ ; /orienté vers le futur et/ou le passé/
2. « Espérance » : /sentiment/.orienté vers le futur (futurible)/
3. « Mariage » : /action/ ; /futurible/
4. « Tradition » : /action/ ; /orienté vers le passé/
5. « Corruption » : /action/ ; /futurible/

Deux de ces figures ont des traits communs au niveau du /sentiment/ et les trois autres au point de vue /action/. Aussi au niveau du /futurible/ vs /orienté vers le passé/, mais ici l’/amour/ est neutre puisqu’il est soit orienté vers le passé soit vers le futur.

Il existe également, un autre trait pour désigner la qualité de ce qui est envisagé comme favorable ou défavorable. Nous dénommons ce trait d’euphorique dans un cas et dysphorique dans l’autre.

1. /Euphorique/ et/ou /dysphorique/
2. /Euphorique/
3. /Euphorique/, mais dans le cas de notre récit, il s’avère /dysphorique/ parce que c’est un mariage forcé (contre gré).
4. /Euphorique/
5. /Dysphorique/, mais /euphorique/ pour le vieux Mazou.

Ces deux traits convergent et divergent l’un de l’autre.

Bref, les figures se rapprochent ou s’opposent par les traits qu’elles détiennent, et la composition sémique de nos cinq figures examinées se révèle à :

– “Amour“ : /sentiment+/orienté vers le passé et/ou vers le futur+/euphorique et/ou dysphorique/.

– “Espérance“ : /sentiment+/orienté vers le futur (futurible)/+/Euphorique/.

– “Mariage“ : /action+/futurible+/dysphorique/.

– “tradition“ : /action+/orienté vers le passé+/euphorique/.

– “Corruption“ : /action+/futurible+/euphorique/.

Ces traits retenus sont reconnus comme pertinents parce qu’ils dégagent une opposition des effets de sens et n’ont de valeur que par rapport à cette relation d’opposition. Les effets de sens possibles produits sont appelés parcours sémémique ou sémèmes. Ainsi, chaque sémème est analysé comme un ensemble de traits sémiques ou sèmes.

En outre, par cet examen, nous repérons la caractéristique principale du sème : il a une fonction différentielle (distinctive) qui fait produire les différences entre les effets de sens. Donc, les sèmes ne valent que par les différences qu’ils entretiennent les uns avec les autres et se déterminent également les uns par rapport aux autres. En effet, c’est de cette différence que naît la signification ; chaque figure lexématique se réalise dans des parcours sémémiques. En guise d’exemple, nous faisons recours à quelques figures utilisées constamment dans le texte. Nous constatons par exemple pour un état d’être (sécheresse) et l’espace sacré (Mecque) des positions phoriques :

La figure lexématique sécheresse débouche sur les sèmes comme catastrophe, famine et misère. Chacun de ses sèmes nous donne l’articulation suivante :

Pour la catastrophe, nous avons le désastre et le malheur. En ce qui concerne la famine qui aboutit à la famine et la misère qui donne à la fois la galère et la pauvreté.

Nous avons, dans la même perspective, la Mecque qui dégage des sèmes comme eldorado, pèlerinage et sainteté. Chacun de ces sèmes donne naissance à d'autres sèmes. Pour l'eldorado, nous avons le rêve et l'imagination. Pour le pèlerinage, nous avons l'islam, et pour la sainteté, nous obtenons la croyance et la piété.

Alors que pour les opérations réparatrices, nous constatons une focalisation sur la dimension actionnelle (pragmatique) du récit :

Pour l'exode, nous obtenons des sèmes comme ville, émigration, aventure. Chacun de ces sèmes dégage d'autres sèmes. Pour la ville, nous avons le rêve et la cité. Pour l'émigration, il s'agit de l'accueil et du refuge. Quant à l'aventure, elle s'attache au risque et la découverte. En effet, lorsque nous nous fondons sur la prostitution, nous obtenons des sèmes comme débauche, pauvreté et matérialisme. Il convient de dire que chacun de ces sèmes s'oriente vers d'autres sèmes. Dans la même perspective, la débauche s'articule autour de l'excès et la profusion. La pauvreté aboutit à la misère ou la paupérisation et le matérialisme conduit à la jouissance et les intérêts.

Les démonstrations ci-dessus montrent comment les lexèmes sont composés de sémèmes et comment ceux-ci constituent à leur tour un agencement de sèmes. Cette décomposition des sèmes permet de passer d'un effet de sens à un autre, de produire, de lever ou de maintenir une ambiguïté. Et cela explique comment nous avons pu dégager un agencement de sèmes autour des figures comme : « sécheresse », « Mecque », « exode », « prostitution ». C'est aussi dire que le discours agence des parcours figuratifs contenus dans une configuration discursive, tout comme la figure lexématique détient en elle les sèmes, et la même opération de déconstruction peut être appliquée sur la configuration discursive afin d'en dégager le noyau stable perçu comme un assemblage de traits minimaux. Et si nous considérons « mariage forcé », « abus du pouvoir », « exode rural » comme des configurations, nous en déduisons des traits sémiques comme :

– “Mariage forcé“ : /opération active/+réfléchi/ +obligation/+dysphorique /...

– “Abus du pouvoir“ : /opération active/+réfléchi/+excès/+non-prescription/+euphorique/...

– “Exode rural“ : /opération active/+réfléchi/+déplacement/+quête/+dysphorique/

Ces divers parcours figuratifs se réalisent de manière comparable à celle des figures lexématiques. En effet, une simple modification ou un ajout dans l'agencement des sèmes pourraient changer les parcours figuratifs ; il nous suffit alors d'ajouter :

– “Culture“ aux sèmes du “mariage forcé“ pour que ce parcours devienne : « tradition ».

– “Vol“ aux sèmes d'« abus du pouvoir », et le parcours serait : « détournement ».

– “Définitif“ à « l'exode rural » et le parcours devient alors : « immigration ».

Cette décomposition des figures en traits sémiques minimaux, fait distinguer deux sortes de sèmes qui sont les sèmes nucléaires et les classèmes. On appelle, ainsi des sèmes nucléaires des traits de sens qui définissent en propre une figure. Donc chaque figure lexématique est composée d'une série de sèmes spécifiques qui sert à la définir. Et ces traits sémiques (très minimaux) constituent un noyau sémique stable, appelé figure nucléaire. Nous prenons à nouveau quelques figures pour pouvoir y relever leurs sèmes nucléaires :

– « Village » : /écarté/+humain /+social/.

– « Polygamie » : /facultatif/+Pluriel/+Humain/.

– « Argent » : /métal/+précieux/.

– « Pouvoir » : /possible/+favorable/.

Ces sèmes nucléaires constituent le niveau profond de la signification. À chaque mot que nous définissons, une description des noyaux sémiques apparaît et les figures se

composent d’un ensemble de traits sémiqes. Quand deux ou plusieurs figures rentrent dans un même contexte, leur enchainement est rendu réalisable par certains traits existants et/ou dépendants de la relation logique qu’elles établissent entre elles. Ces traits servant à mettre en contexte les figures appelés “sèmes contextuels ou classèmes“. Contrairement aux sèmes nucléaires, les classèmes n’appartiennent pas un noyau stable, ils se révèlent dans et par le contexte et mettent les figures dans une classe (générale) constituant un ensemble de contextes possibles. Ces sèmes sont, alors, des sèmes génériques qui forment “le niveau sémantique de la signification“.

La figure, « village »:/lieu+/communauté/ change selon les contextes :

– « L’infatigable, le village tout entier attendait ainsi le nouveau maître des lieux ».

– « Le cortège formé à l’entrée du village se dirigeait crânement vers la place publique ».

Dans ces phrases, les figures de « village » sont assurées dans le premier cas par le classème:/immobilisation/, et dans le second par le classème:/résidence/.

Conclusion

En définitive, les figures peuvent, selon D’Entrevernes (1979, p. 122), « se joindre, rejoindre, et se relier grâce à ces traits minimaux, par contre les parcours figuratifs établissent des rapports entre eux grâce à des traits sémiqes (communs ou opposés) ». L’articulation nuptiale permet de trouver les différentes réalisations des énoncés dans le texte, formant un champ sémantique. Cette analyse figurative débouche sur les diverses isotopies que dégage le texte, telles que la sécheresse, l’exode rural, la richesse, la corruption et la débauche. *Camisole de paille* se caractérise par plusieurs parcours figuratifs, tels que la femme révoltée, la vie de princesse, la vie de luxure, la vie misérable, la quête de la richesse, l’envie du mariage. Dans le même esprit, il y a un parcours figuratif définissant le cadre de vie des sujets opérateurs, représenté par les figures comme « village », « cultivateurs », « champ » et « case ». L’analyse discursive révèle globalement un parcours figuratif axé sur l’éducation d’une jeune fille, celle de la femme révoltée. Il convient de noter qu’il y a dans le texte une succession de parcours figuratifs qui habillent les différents programmes narratifs.

Références bibliographiques

Baylon, C. & Fabre P. (1975). *Initiation à la linguistique*, Nathan.

Chabrol, C. (1973). De quelques problèmes de grammaire narrative et textuelle. *Sémiotique narrative et textuelle*, Larousse.

D’Entrevernes, G. (1979). *Sémiotique des textes littéraires*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

Fontanille, J. (1998) *Sémiotique du discours*, Presses Universitaires de Limoges.

Fontanille, J. (2008). *Pratiques sémiotiques*, Presses universitaires de la France.

Greimas, A. J. & Courtés, J. (1979). *Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Hachette.

Idé, A. (2005). *Camisole de paille*, IBB du Niger.

Le Ny, J.-F. (1976). Sèmes ou mèmes ? In *Bulletin de psychologie*, tome 29, numéro spécial : la mémoire sémantique. Disponible sur le site : www.persee.fr/doc/dupsy_0007-4403_1976_hos_29_325_10788 (Consulté le 25 mai 2025).

Pottier, B. (1974). Vers une sémantique moderne, Travaux de linguistique et de littérature. Disponible sur le site : <https://www.degruyterbrill.com> (Consulté le 25 mai 2025).

Robert, Le. (2007). *Dictionnaire*, Le Robert.

Sidad, A. M. (2020). Vers une analyse sémiotique d’un texte littéraire, Université de Bagdad, Faculté des langues, Département de français. Disponible sur le site : <https://www.researchgate.net> (Consulté le 15 décembre 2024).

{SECTION 2}

SCIENCES HUMAINES



Pratiques contraceptives chez les jeunes filles scolarisées à Abidjan au prisme des rapports de pouvoir inégalitaires

*Contraceptive practices among young girls attending school in Abidjan through the prism of
unequal power relations*

N'Guessan Louis Franck Yao

Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Email : franckyao701@gmail.com

Orcid id : <https://orcid.org/0009-0006-6413-8342>

Zamblé Théodore Goin Bi

Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

goinbited@gmail.com

Orcid id : <https://orcid.org/0000-0002-1325-7062>

Résumé : La persistance de la grossesse en cours de scolarité constitue l'une des causes majeures de la déperdition scolaire des jeunes filles. Cette situation aurait pu être prévenue si les jeunes filles, ayant une vie sexuelle active, utilisaient de manière régulière et appropriée les moyens de contraception. Elles se retrouvent le plus souvent dans des relations avec des partenaires sexuels où elles n'ont pas toujours le pouvoir de décision. Elles sont souvent victimes de rapports de pouvoirs inégalitaires lors de relations sexuelles. L'objectif de cette étude est d'analyser l'impact des inégalités de pouvoir sur la pratique contraceptive chez les jeunes filles scolarisées à Abidjan. Cette étude de type mixte, a été menée auprès de 183 jeunes filles scolarisées, inscrites au secondaire et sexuellement actives, sélectionnées au moyen de techniques d'échantillonnage par boule de neige et volontaire dans la commune de Yopougon. Les résultats de cette étude ont permis d'identifier les sources de domination des partenaires sexuels, il s'agit principalement : du matériel, de l'argent et des sentiments. L'analyse a montré que la domination procède par la négociation, la manipulation, le chantage et les menaces verbales et physiques.

Mots-clé : contraception, jeune fille, rapport de pouvoir, sexualité.

Abstract: The persistence of pregnancy during school is one of the major causes of young girls school dropout. This situation could have been prevented if young girls with an active sex life used contraception regularly and appropriately. Most often they are have sex without any the power of decision. They are often victims of unequal power relations during sexual relations. The purpose of this study is to analyze the impact of power inequalities on contraceptive practice among young girls attending school in Abidjan. This mixed-type study was conducted among 183 school-going girls, enrolled in secondary school and sexually active, selected by means of snowball and voluntary sampling techniques in the council of Yopougon. The results of this study have identified the sources of domination of sexual partners such as material, money and feelings. The analysis showed that domination proceeds through negotiation, manipulation, blackmail and verbal and physical threats.

Keywords: contraception, young girl, power relationship, sexuality.

Introduction

En Côte d'Ivoire, ces dernières années, la santé sexuelle et reproductive des jeunes filles en milieu scolaire reste une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics. Plusieurs cas de grossesses précoces sont enregistrés chaque année chez des jeunes filles au cours de leur scolarité. Les analyses statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation pour les années académiques 2012-2013, 2016-2017, 2021-2022 et 2023-2024 indiquent respectivement 5076, 4276, 5833 et 4137 cas de grossesses en cours de

scolarité pour tous les ordres d'enseignement (primaire, secondaire général et technique). Ces données montrent que le phénomène de grossesse est une réalité qui perdure en milieu scolaire (Sey, 2021, p. 56). Le phénomène de grossesses précoces en cours de scolarité touche davantage les filles âgées de moins de 18 ans (MEN, 2015, p. 17 ; Isimat-Mirin, 2021, p. 36).

La survenue d'une grossesse scolaire entraîne des conséquences à la fois psychologiques, physiques, sanitaires, scolaires, sociales et économiques (UNFPA, 2013, p. 7). C'est une période d'angoisse et de stress pour la jeune fille qui se trouve dans un dilemme, soit garder la grossesse jusqu'à son terme, soit pratiquer un avortement pour poursuivre ses études. Elle présente un risque sanitaire pour la mère et pour l'enfant, surtout quand elle n'a pas encore achevé son développement physiologique et physique (Yakam, 2009, p. 20). La grossesse en cours de scolarité est souvent source d'interruption momentanée ou définitive du cursus scolaire. Elle contribue à la limitation d'accès à des niveaux d'instruction élevés et à des perspectives d'avenir radieux, notamment celles de trouver un emploi stable et bien rémunéré pour de nombreuses jeunes filles. Cette situation est de nature, non seulement, à constituer une énorme perte pour les parents mais aussi pour l'État au regard des investissements réalisés en matière d'éducation. Les grossesses en cours de scolarité sont à l'origine des difficultés de maintien des filles dans le cursus scolaire (Akindès, 2016, p. 24)

Au regard des conséquences dramatiques de la grossesse précoce chez les filles, un consensus se dégage sur la nécessité de conduire des actions de prévention pour faire face à ce fléau (Kouadio et Yao, 2018, p. 238). Ainsi, pour réduire les risques de grossesses en cours de scolarité, plusieurs stratégies de prévention sont recommandées et se concentrent principalement sur trois aspects : (i) l'optimisation de l'accès à l'éducation/l'information pour les jeunes et les élèves, notamment en ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive, (ii) l'accès aux services adaptés aux besoins des jeunes, (iii) mais aussi la punition effective des auteurs des grossesses (UNFPA, 2013, p. 7).

Dans cette perspective, l'État de Côte d'Ivoire a mis un accent sur les programmes d'éducation à la sexualité dans les programmes scolaires, comme le recommande les institutions internationales comme l'UNESCO. Le but visé est d'assurer une promotion de la santé des jeunes à travers une éducation complète à la sexualité (UNESCO, 2010, p. 11). Cette forme d'éducation apparaît comme « un processus d'enseignement et d'apprentissage fondé sur un programme d'études qui porte sur les aspects cognitifs, émotionnels, physiques et sociaux de la sexualité » (OMS, 2019, p. 5). Elle met l'accent sur l'information et l'éducation à la santé sexuelle dans une optique d'amélioration du niveau de connaissance et de l'évolution des attitudes et des comportements en matière de sexualité. Ainsi, elle est de nature à permettre aux jeunes d'être plus autonomes et d'établir des relations sociales et sexuelles plus responsables (Yao et Goin Bi, 2019, p. 47). Par ailleurs, depuis 2013, le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) a fait de la lutte contre les grossesses précoces l'une de ses priorités. Bénéficiant de l'appui technique et financier de l'UNFPA, un « Plan accéléré de réduction des grossesses à l'école » pour deux années expérimentales (2013-2015) a été mis en route par le gouvernement ivoirien. Dans ce cadre, une « Campagne zéro grossesse à l'école » a été initiée en 2014 pour soutenir l'exécution dudit plan (Akindès, 2016, p. 11). Cette campagne combinant plusieurs aspects, notamment l'éducation sexuelle complète et l'accès à la contraception, a permis d'enregistrer des avancées significatives.

En dépit de toutes les actions menées, le nombre de grossesses en cours de scolarité est encore important comme l'indique les statistiques du MENA cité plus haut. La persistance de ce fléau en milieu scolaire malgré les actions menées est la conséquence directe de la précocité et des comportements sexuels à risque adoptés par les jeunes filles (OCDE, 2017, p. 103). Leur initiation à la sexualité se fait de plus en plus tôt. L'enquête à indicateurs multiples réalisée en 2016 en Côte d'Ivoire, indique que la majorité des filles (56,7%) âgées de 15 à 19 ans avait déjà eu leurs premières expériences sexuelles. Cette précocité sexuelle chez les adolescentes se

caractérise par des rapports sexuels non protégés et avec de multiples partenaires sexuels (Centre de développement de l'OCDE, 2017, p. 103).

Le développement de la précocité de l'activité sexuelle et le comportement sexuel à risque qu'adoptent les jeunes filles interviennent dans un contexte socio-économique défavorable. Avec le processus d'urbanisation accélérée et de mutations culturelles, on assiste à une dépravation des mœurs qui résultent le plus souvent d'un véritable conflit entre valeurs (culturelles, religieuses et traditionnelles) et celles véhiculées par la civilisation occidentale à travers les médias (Kanati et al, 2020, p. 187). De plus, la situation de crise économique généralisée, que connaît la plupart des pays en développement, a accentué la situation de pauvreté au niveau des familles. Les parents n'arrivent pas à satisfaire convenablement les besoins de leurs enfants. Les jeunes filles, au regard de la situation de précarité sont tentées de trouver d'autres voies pour se procurer suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins. La sexualité précoce en contrepartie de faveurs reste dans la plupart des cas l'alternative qu'elles choisissent (Kouadio et al, 2018, p. 238).

Dans un tel contexte où rester chaste et s'abstenir sexuellement deviennent un défi majeur, l'utilisation du préservatif ou d'autres contraceptifs restent l'une des meilleures alternatives pour les jeunes filles qui sont sexuellement actives. Une utilisation régulière et convenable du préservatif ou d'autres méthodes contraceptives est indispensable pour les jeunes filles. Elle permet de prévenir tous risques de grossesse en cours de scolarité. D'après les données disponibles, l'emploi de la contraception chez les jeunes filles demeure faible. Les statistiques de l'Enquête Démographique et de Santé de la Côte d'Ivoire réalisée en 2021 indiquent que, seulement 10,0 % des jeunes filles de 15 à 19 ans utilisaient une méthode contraceptive. 9,6 % avaient recours à des méthodes modernes et 0,5 % à des méthodes traditionnelles (Institut National de la Statistique et al., 2022, p. 13). Selon la même source, les méthodes modernes les plus couramment utilisées par les jeunes filles sont l'implant, le condom et la pilule.

Bien que la pratique contraceptive soit en priorité le fait de la jeune fille, elle est aussi de la responsabilité du ou des partenaires sexuels. Dans la plupart des cas, les jeunes filles entretiennent des relations sexuelles, soit avec des partenaires plus âgées, soit avec des partenaires qui ont une situation financière plus stable, de qui elles dépendent (Kobelembe, 2010, p75). Elles se retrouvent le plus souvent dans des relations où elles n'ont pas toujours le pouvoir de décision. Elles sont souvent victimes de rapports de pouvoirs inégalitaires. Ainsi, Bourdieu (1998, p 47) montre, par le biais de l'analyse des relations de pouvoir associées au genre dans les interactions personnelles, que les rapports entre les sexes sont influencés par une domination masculine qui est acceptée et renforcée par des institutions telles que la famille et l'école. Cette dynamique entraîne une violence symbolique à l'égard des femmes et des filles, limitant leur autonomie, surtout en ce qui concerne les choix liés à leur sexualité. Les normes et structures sociales influencent le comportement des femmes et des filles, les poussant à adopter une posture de soumission et à se trouver dans une position subordonnée lors des négociations privées. Dans sa recherche sur les dynamiques de discussion autour de l'utilisation du préservatif chez les jeunes femmes en France pendant l'épidémie de VIH/sida, Bozon, M. (2006, p 112) souligne que, même si elles sont conscientes des risques, ces jeunes femmes peinent à faire accepter l'utilisation du préservatif. Cette difficulté à négocier le préservatif chez les femmes s'explique par l'existence de rapports de pouvoir inégaux.

La présente étude a pour objectif d'analyser l'impact des inégalités de pouvoir sur la pratique contraceptive chez les jeunes filles scolarisées à Abidjan.

1. Méthodes

Cette recherche a été réalisée dans le district d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, plus spécifiquement dans la commune de Yopougon dans le mois d'Août 2024. Plusieurs éléments

interdépendants justifient le choix de cette commune pour mener une étude sur les pratiques contraceptives et les relations de pouvoir asymétriques chez les jeunes filles scolarisées, qu'il s'agisse d'aspects démographiques, éducatifs ou socio-économiques. Yopougon se distingue par une densité démographique élevée et un rôle éducatif significatif. Selon le Recensement Générale de la Population et de l'Habitat de 2021, Yopougon est la commune la plus habitée d'Abidjan et de Côte d'Ivoire (1 571 065 résidents), avec un pourcentage important de jeunes (plus de 60 % de la population est âgée de moins de 25 ans). Cela illustre une dynamique démographique significative.

Elle abrite cinq lycées publics et 217 établissements secondaires privés (DRENA Abidjan 3, 2024), accueillant un grand nombre d'élèves issus de divers milieux socio-économiques. L'analyse des enjeux de rapports de pouvoir genrés influençant l'usage de la contraception est pertinente pour les jeunes filles scolarisées, qui représentent un public approprié. L'existence simultanée de zones populaires, généralement moins favorisées, et de zones plus privilégiées présente une diversité socio-économique et culturelle, avec des jeunes extrêmement variés en termes de milieu social, économique et confessionnel.

Par ailleurs, la commune affiche une dynamique citadine marquée par l'existence de multiples établissements de consommation d'alcool témoignant d'un environnement où les tensions sociales, particulièrement masculines, et les relations de domination peuvent se manifester à divers échelons. Cette variété complexe est perçue comme un contexte social propice à l'apparition de comportements sexuels à risque, et permet d'examiner les expériences et les relations entre conditions sociales, inégalités de pouvoir, et méthodes contraceptives chez les adolescentes scolarisées.

Cette étude vise principalement les jeunes filles en milieu scolaire pour examiner des questions liées à leur sexualité, un thème sensible et souvent tabou, surtout lorsqu'il s'agit de filles qui sont parfois mineures. Dans un premier temps, nous avons opté pour un échantillonnage par convenance. Par la suite, nous avons demandé aux filles volontaires de nous orienter vers d'autres filles susceptibles de répondre. La sélection de ces filles se base sur les méthodes d'échantillonnage volontaire et par boule de neige. Sans aller dans une école précise, nous avons posé des questions aux filles là où elles résident. Les critères principaux d'inclusion sont : être élève dans un établissement de la commune de Yopougon et être sexuellement active. De ce fait, l'étude a impliqué des jeunes filles de 13 à 21 ans inscrits au niveau secondaire (cycle initial et cycle supérieur). Il s'agit d'une étude de nature mixte. L'information a été recueillie grâce à un questionnaire et à un guide d'entretien. Concernant l'enquête par questionnaire, 183 filles ont renseigné les questionnaires. Des entretiens ont été conduits avec 20 jeunes filles du cycle secondaire, majeures, toutes âgées d'au moins 18 ans.

Le tableau suivant indique la répartition des élèves enquêtés selon le cycle d'étude.

	Niveau d'instruction		
	Secondaire premier cycle	Secondaire Second cycle	Total
Filles	54	129	183

Tableau 1. Répartition des filles enquêtées selon le niveau d'instruction (Source : données de l'enquête - Août 2024).

Les données quantitatives ont fait l'objet de traitements statistiques descriptifs à l'aide du logiciel SPSS. Le traitement des données qualitatives s'est fait manuellement. A travers une analyse de contenu, nous avons pu relever les éléments permettant de cerner les aspects significatifs en rapport avec les thématiques abordées.

2. Résultats

2.1. Profil socio-démographique des enquêtés

Age des jeunes filles enquêtées		
Minimum	Maximum	Moyenne
13	21	17,16
Age des partenaires sexuels		
Minimum	Maximum	Moyenne
15	42	22,52
Niveau d'instruction des jeunes filles enquêtées		
Secondaire premier cycle	Secondaire Second cycle	Total
29,5%	70,5%	100,0%

Tableau 2. Age et niveau d'instruction des jeunes filles et de leurs partenaires sexuels (Source : données de l'enquête - Août 2024).

Le tableau 2 présente la répartition des enquêtées selon l'âge et le niveau d'instruction. La distribution selon l'âge indique que les jeunes filles enquêtées ont une sexualité précoce. L'âge oscille entre 13 et 21 ans, avec une moyenne de 17,16 qui reste inférieure à la majorité admise (18 ans). Pour ce qui est des partenaires sexuels, les résultats montrent que l'âge se situe entre 15 ans et 42 ans. Avec une moyenne d'âge située à 22,52, il est possible d'indiquer que, dans l'ensemble, les jeunes filles ont des préférences pour des partenaires sexuels majeurs.

Du point de vue de niveau scolaire, on note que les jeunes filles inscrites au second cycle secondaire constituent la proportion la plus importante des enquêtées (70,5%). Elles constituent la catégorie de filles sexuellement actives la plus favorable à prendre part à la présente étude comparativement à celle qui du premier cycle secondaire qui dans l'ensemble, était moins à l'aise avec le sujet abordé.

2.2. Déterminants du choix du partenaire sexuel par les jeunes filles

Deux critères essentiels sont déterminants dans le choix de partenaires sexuels par les enquêtées. Il s'agit de l'âge et la situation socioprofessionnelle.

	Effectif	Pourcentage
Élèves/Étudiants	107	58,47%
Opérateurs du secteur informel	61	33,33%
Opérateurs du secteur formel	11	6,01%
Chômeurs	4	2,19%
Total	183	100,0%

Tableau 3. Répartition des enquêtées selon la situation socioprofessionnelle des partenaires sexuels (Source : données de l'enquête - Août 2024).

Au plan socioprofessionnel, les partenaires sexuels des filles se retrouvent par ordre d'importance parmi les élèves/étudiants (58,47%), les hommes exerçant dans le secteur informel (33,33%) suivi de loin par ceux du secteur formel (6,01%). De façon marginale, on note très peu de chômeurs (2,19%) parmi les partenaires sexuels des enquêtées.

L'orientation majoritaire des jeunes filles vers les élèves ou étudiants en tant que partenaires sexuels pourrait être attribuée à des facteurs de nature sociale, psychologique et contextuelle. Provenant tous du même cadre éducatif (élèves, étudiants), la proximité géographique et les habitudes communes (horaires de cours, activités périscolaires, trajets partagés, etc.) favorisent les rencontres et les échanges quotidiens, générant ainsi des opportunités de sociabilité. Par ailleurs, dans les milieux adolescents, les relations interpersonnelles sont généralement appréciées pour leur capacité à satisfaire des besoins de similarité, d'appartenance, de reconnaissance sociale et d'adhésion aux normes du groupe de pairs. La catégorie du secteur informel prend en compte les personnes exerçant une gamme variée de métiers ; il s'agit des mécaniciens, des maçons, des apprentis "gbaka", des commerçants, etc. Par la nature de leurs activités, les acteurs de cette catégorie ont l'avantage de manipuler régulièrement de l'argent. Ils sont susceptibles de répondre favorablement aux besoins des jeunes filles qui sollicitent leurs soutiens financiers.

Selon les données de l'enquête qualitative, l'intérêt pour le partenaire en fonction de sa situation socioprofessionnelle se justifie par l'appréciation de ce que les filles peuvent tirer de la relation en termes de gains financiers et/ou matériels. Les propos ci-dessous des enquêtées illustrent bien cette analyse.

[...] Avant, on faisait quelques choses avec amour. [...] Maintenant là, si tu n'as rien, je ne fais rien avec toi. (Enquêtée, 21 ans, classe de T¹^e)
Moi je préfère les gens qui se débrouillent un peu là. [...] Des gens comme les gérants de cabine comme ça là, voilà. [...] Eux, au moins là, ils te donnent l'argent de temps en temps pour te défendre. [...] Mais les gens qui travaillent dans bureau là, quand tu parles d'argent, il te dit il faut attendre à la fin du mois. [...] leur argent ne sort pas comme ça là deh [...]. (Enquêtée, 20 ans, classe de T¹^e)

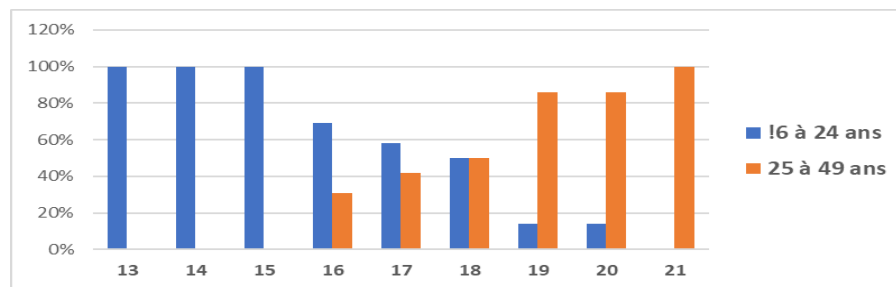


Figure 1. Age des filles et préférence en termes d'âge de leurs partenaires sexuels (Source : données de l'enquête - Août 2024).

La figure 1 nous indique l'évolution des préférences des enquêtées pour les hommes en termes d'âge. De façon générale, on note une distribution presque proportionnelle des enquêtées. 54,1% préfère entretenir des rapports sexuels avec des jeunes âgés de 16 à 24 ans contre 45,9% qui sont attirées par des personnes adulte (25-49 ans). Plus les filles évoluent en âge, elles sont intéressées par des hommes un peu plus âgés. Les filles dont l'âge se situe entre 13 et 15 ont tendance à entretenir des relations avec des partenaires sensiblement de même âge. La rupture s'opère à l'âge de 16 ans. A partir de ce niveau, plus elles grandissent en âge, plus elles s'intéressent à des hommes dont l'âge reste un peu plus élevé. A partir de cet âge, la volonté des filles à s'intéresser à des personnes plus matures se justifie par l'idée qu'elles se font des partenaires sexuels en termes de comportement. Elles estiment que, du fait de leur manque de maturité, les jeunes ont une propension à se concentrer sur la sexualité. Ils se comportent de façon irresponsable et ont tendance à voir les filles comme des objets sexuels. Cependant, les hommes plus âgés ont le savoir-faire nécessaire pour s'occuper des femmes et,

grâce à leur expérience, ils sont capables de donner des conseils. Elles sont à la recherche de modèles paternels ou de frères aînés dans la relation qui pourraient leur apporter un appui moral. Cette appréciation s'appuie sur des expériences vécues ou racontées par certains proches.

[...] les jeunes là, ils se comportent comme des gamins. [...] ils n'ont rien dans la tête et puis ils ne respectent pas les filles. [...] ils sortent avec toi, quand, ils ont eu ce qu'ils cherchent là et puis ils te jettent. (Enquêtée, 19 ans, classe de 1^{ère})

Moi, mes grandes sœurs m'ont dit de ne pas sortir avec les jeunes là. [...] elles préfèrent les hommes qui sont matures. [...] elles disent que, eux au moins là, ils s'occupent de femme, et puis quand tu fais quelque chose qui n'est pas bien là, ils te donnent des conseils. (Enquêtée, 20 ans, classe de T^{le})

L'analyse de propos d'enquêtées ci-dessous montre que l'appréciation du comportement est de nature à provoquer le développement de sentiments amoureux chez la fille. Plus le partenaire est généreux et attentionné, plus la fille est susceptible de tomber amoureuse et de répondre à ses désirs. D'autres par contre, tombent amoureuses d'un homme, par coup de foudre, tout en se souciant peu du comportement et de ce qu'elles tirent de la relation. Dans les deux cas de figure, les sentiments éprouvés à l'égard du ou des partenaires justifient la difficulté de les résister et de répondre favorablement à leurs désirs.

[...] Il y a des gens que tu croises et ils ne te plaisent pas au début. [...] Comme ils veulent de toi, ils te font des petits cadeaux, ils sont gentils avec toi, ils t'appellent souvent. [...] Un peu, un peu là, tu ne vois pas ça venir hein, un coup tu vois que tu es sorti avec lui parce que tu es fan. (Enquêtée, 19 ans, classe de 1^{ère})

[...] y a des garçons là, une fois tu les vois net là, tu es fan. Et quand c'est comme ça, tu es prête à tout pour sortir avec lui parce que c'est ton genre [...]. (Enquêtée, 20 ans, classe de T^{le})

2.3. Répartition du nombre de partenaires sexuels chez les filles

Nombre de partenaires sexuels	Effectif	Pourcentage
1	23	12,57%
2	126	68,85%
3	23	12,57%
4	11	6,01%
Total	183	100%

Tableau 4. Nombre de partenaires sexuels (Source : données de l'enquête - Août 2024).

A la lecture de ce tableau 4, il ressort que dans l'ensemble, des enquêtées ont eu des rapports sexuels avec de multiples partenaires au cours des trois derniers mois qui ont précédé l'enquête. La majorité des filles interrogées (87,43%) reconnaît avoir eu des rapports sexuels avec au moins 2 partenaires sexuels au cours des trois derniers mois qui ont précédé l'enquête.

Raisons du choix du partenaires sexuels	Pourcentage
Recherche du bon partenaire en termes de comportement	41,0%
Recherche de matériels et de moyens financiers	37,7%
Recherche du plaisir	11,5%
Recherche du bon partenaire en termes de comportement et du plaisir	3,3%
Recherche de matériels et de moyens financiers et du plaisir	6,5%
Total	100%

Tableau 5. Motifs du choix de multiples partenaires sexuels (Source : données de l'enquête- Août 2024)

Plusieurs motifs sont évoqués par les filles pour justifier leurs décisions de faire du sexe avec de multiples partenaires sexuels. Selon les motifs avancés, par ordre d'importance, elles sont à la recherche d'un bon partenaire en termes de comportement (41,0%), de matériels et de moyens financiers (37,7%) et de plaisir (11,5%) dans une moindre mesure. Dans cette logique, les sentiments éprouvés sont moins déterminants pour les filles lorsqu'on s'en tient aux propos d'une enquêtée qui affirme ce qui suit : « [...] à l'heure-là, on va faire quoi avec sentiment. [...] on se cherche hein [...] » (Enquêtée, 21 ans, classe de T^{1e})

2.4. Sollicitations par les partenaires sexuels pour des rapports non protégés

		Pourcentage
Sollicitations par un partenaires sexuels pour des rapports non protégés	Oui	68,3%
	Non	31,7%
Fréquence des sollicitations pour des rapports non protégés	Souvent	72,7%
	Rarement	16,9%
	A chaque rapport sexuel	10,4%
Total		100%

Tableau 6. Sollicitation par un partenaire sexuel pour des rapports non protégés au moment de l'acte sexuel (Source : données de l'enquête - Août 2024)

L'analyse du tableau 6 montre qu'au cours des trois derniers mois précédant l'enquête, des jeunes filles ont été sollicitées par leur partenaire pour des rapports sexuels non protégés. Parmi celles qui ont fait l'objet de sollicitation au cours des trois derniers mois qui ont précédé l'enquête, environ 7 filles sur 10 (68,3%) admettent qu'elles ont été sollicitées pour des rapports non protégés. La lecture du tableau montre le niveau de risque auquel les jeunes filles sont exposées. Elles sont régulièrement sollicitées par les hommes. Une analyse de la fréquence pour les filles concernées montre par ordre d'importance que 72,7% enquêtées l'ont été souvent, 10,4% à chaque rapport sexuel contre 16,9% qui l'ont été rarement.

2.5. Stratégies employées par les partenaires sexuels pour inciter les filles à avoir des rapports sexuels non protégés

Diverses approches sont utilisées par des hommes pour emmener les filles à accepter leur désir d'avoir des rapports non protégés. D'entrée de jeu, cette sollicitation ne fait pas l'objet d'informations de la part du partenaire de sorte à susciter des échanges à l'avance avant de s'engager dans les ébats sexuels. Dans la plupart des cas, les filles sont mises devant le fait accompli par les partenaires. Elles sont prises de court et réalisent l'intention du partenaire (rapports sexuels non protégés) qu'au moment de la pénétration sexuelle. Du fait de leur jeune âge et leur manque d'expérience, elles ne sont pas toujours préparées pour gérer cette situation et se trouvent souvent coincées dans un piège dont il leur est difficile de s'échapper.

Des propos d'enquêtées laissent croire que cette approche est une stratégie savamment menée par des hommes pour assouvir leur désir sexuel. Ils exploitent leur manque d'expérience et l'enthousiasme (excitation) des filles pour les contraindre à avoir des relations sexuelles non protégées. C'est ce qui se dégage des déclarations de certains participants à l'enquête.

[...] les garçons là, ils ne sont pas bien, quand vous êtes là, ils ne te disent rien hein. Quand vous arrivez là-bas, ils font exprès de te toucher, toucher. Quand tu es bien excité là, c'est là

tu te rends compte qu'il n'a pas de préservatif sur lui. [...] Bon quand c'est comme ça là, toi la fille tu peux faire quoi ? donc ils en profitent. (Enquêtée, 19 ans, classe 1^{ère})
[...] Moi je pense qu'ils font exprès. [...] Quand c'est comme ça là, quand il t'invite, il te pousse à prendre de l'alcool parce qu'il va faire de vilaines choses après. [...] moi depuis qu'un garçon m'a fait ça et j'ai été dans problème, maintenant moi-même je sors avec des préservatifs, quand un garçon m'invite. [...] Si on s'en va, s'il n'a pas moi je lui en donne. (Enquêtée, 21 ans, classe T^{le})

La proposition des hommes d'avoir des rapports non protégés n'est pas toujours à la convenance de certaines filles. Lorsqu'il arrive que des filles s'opposent à cette proposition pendant les rapports sexuels, cela ne rencontre pas l'assentiment des hommes. Ils deviennent nerveux et essayent par tous les moyens d'atteindre leur objectif. C'est ce qui ressort des propos de cette enquêtée : « Oui, des garçons m'ont déjà proposé ça. [...] quand il te demande de faire ça sans préservatif et puis tu dis tu ne veux pas là, il se fâche. Y a d'autres qui commencent à crier, crier sur toi. Des choses comme ça » (Enquêtée, 20 ans, classe de T^{le}).

En cas de refus des filles, les partenaires sexuels n'adoptent pas tous la même réaction. Certains se montrent compréhensifs, abandonnent leur idée et adoptent des comportements plus responsables en utilisant le préservatif. D'autres, par contre se montrent plus insistant en adoptant diverses approches. Le figure 2 nous indique que le chantage émotionnel reste la principale arme utilisée par les hommes.

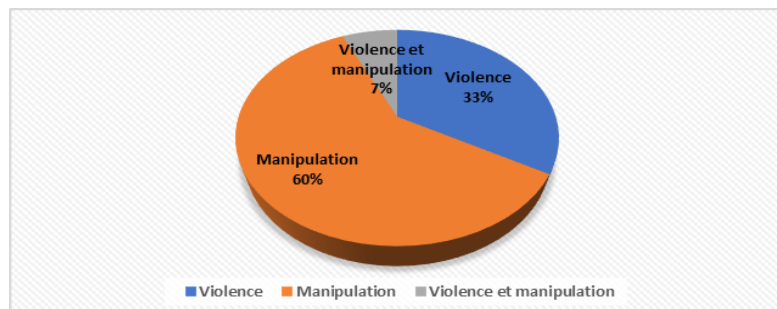


Figure 2. Moyens utilisés pour des rapports non protégés (Source : données de l'enquête - Août 2024).

L'approche par le chantage émotionnel adoptée par des hommes pour obtenir tout ce qu'ils souhaitent sur le plan sexuel peut prendre diverses formes. Selon les enquêtées, dans la plupart des cas, ils ont recours au chantage affectif, à la violence physique ou psychologique, à la menace, etc. souvent par crainte de perdre des avantages en nature (matériels, argent) elles se soumettent aux désirs du partenaire.

Mon chéri là, il aime me demander de faire l'amour sans capote. Y a des fois je refuse. [...] Et quand je refuse, comme il sait que je l'aime là, il me dit si je ne veux pas faire il va me laisser. [...] On fait un peu palabre et après j'accepte. Je ne veux pas qu'il me laisse pour une autre fille. (Enquêtée, 21 ans, classe de T^{le})

[...] Un jour, mon ex m'a frappé à cause de cela. [...] il voulait faire sans préservatif ; et comme j'ai refusé à cause de ma mauvaise période, il a commencé à me taper, taper dans la chambre. Donc, on a fait. [...] le lendemain, j'ai pris pilule de lendemain. [...] Après ça on s'est séparé parce que moi je n'aime pas les trucs comme ça. (Enquêtée, 20 ans, classe de T^{le})
Les choses ne sont pas faciles oh. [...] ce n'est pas tout ce que ton homme te demande que tu dois accepter. [...] Moi c'est le monsieur avec qui je sors actuellement qui me donne de l'argent pour mes besoins. S'il me demande de faire cela, je vais accepter pour ne pas qu'il se fâche et après il ne me donne plus ce que je lui demande. (Enquêtée, 21 ans, classe de T^{le})

L'analyse de ces propos montre que plusieurs filles se retrouvent embarquées dans des aventures sexuelles sans qu'elles ne puissent se défendre pour leur bien-être. Elles se retrouvent dans la plupart des cas manipulées par des partenaires sexuels.

2.6. Attitudes des filles face à une demande de rapports non protégés

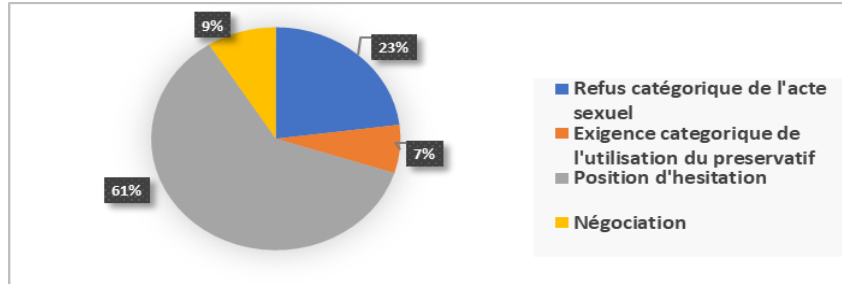


Figure 3. Attitudes des filles face à une demande de rapports non protégés par un partenaire sexuel (Source : données de l'enquête - Août 2024).

Face une sollicitation pour des rapports sexuels non protégés, les filles n'adoptent toutes pas les mêmes attitudes. La majorité des enquêtées (61%) est dans une position d'hésitation. Une attitude qui les fragile et qui les rend plus vulnérable. D'autres, par contre, ont le réflexe de négocier (9%). Seulement 30% adoptent une position plus courageuse et responsable qui consiste soit à adopter une position catégorique, le refus catégorique de l'acte sexuel (23%), soit imposer à l'homme le port d'un préservatif (7%).

2.7. Pratique de rapports sexuels non protégés par les jeunes filles

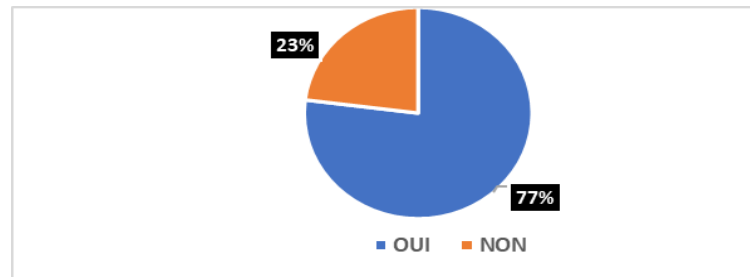


Figure 4. Rapports sexuels non protégés au cours des trois derniers mois précédant l'enquête (Source : données de l'enquête - Août 2024).

La figure 4 indique qu'au cours des trois mois précédant l'enquête, la majorité des enquêtées a pris au moins une fois le risque d'avoir des rapports non protégés avec un partenaire sexuel. Bien qu'elles soient nombreuses, au début, à être hésitantes, elles finissent par répondre favorablement à la sollicitation des partenaires. Environ 8 filles sur 10 reconnaissent avoir eu des rapports non protégés au cours des trois derniers mois précédant l'enquête.

Plusieurs raisons justifient l'acceptation et la soumission des filles aux désirs sexuels des hommes. Pour l'essentiel, on note que les filles acceptent des rapports non protégés à la suite de la demande des hommes pour diverses raisons : par amour (66%), pour le plaisir (22%), pour le matériels/argent (12%).

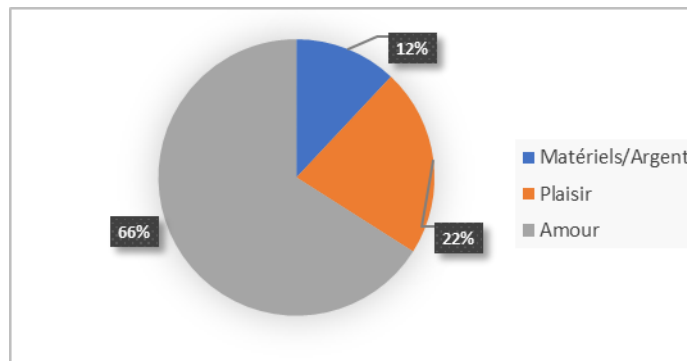


Figure 5. Raisons de l'acceptation de rapports non protégés par les jeunes filles (Source : données de l'enquête - Août 2024).

Des propos recueillis montrent qu'il existe une certaine prise de consciences chez des filles pour ce qui est des risques encourus à la suite de rapports sexuels non protégés. Mais en comparaison de ce qu'elles peuvent perdre en retour en cas de refus, elles finissent par se laisser aller.

[...] Ah, on va fait comment, je sais que je peux tomber enceinte. [...] Mais quand on est avancé et puis il veut faire sans préservatif là, à cause du plaisir, je ne peux rien dire et je fais [...] Quand c'est comme ça, je prends pilule de lendemain quand je sais que je suis dans ma mauvaise période. (Enquêtée, 19 ans, classe de 1^{ère})

[...] Au début on prenait des capotes. [...] Mais maintenant là, on a duré ensemble, [...] J'accepte de faire l'amour avec mon chéri parce que je l'aime et j'ai confiance en lui. (Enquêtée, 20 ans, classe de T^{le})

3. Discussion

Les résultats montrent que les filles inscrites au secondaire ont une activité sexuelle avant leur majorité (18 ans).

Dans une étude menée au Togo, Segbedji et al (2016, p. 85) indiquent que l'âge moyen du premier rapport sexuel est de 15, 6 ans chez les filles. A Bamako, Diarra et al (2014, p. 42) constatent que les premiers rapports sexuels chez les filles interviennent autour de l'âge de 15 ans. À 17 ans, 88% des filles ont déjà changé de partenaire dans l'année de l'enquête. A l'instar des filles d'Abidjan, ces auteurs observent comme nous que les jeunes filles au Togo et au Mali ont une initiation sexuelle précoce.

La majorité des filles sexuellement actives adoptent des comportements à risque lors des rapports sexuels. Au Nigeria, une enquête auprès des élèves filles du secondaire montre que 16,2% d'entre elles ont eu recours au préservatif. Au Togo, seuls 7,1% des élèves avaient utilisé le préservatif lors du dernier rapport sexuel (Segbedji et al, 2016, p. 88).

Différents facteurs expliquent cette prise de risque. Dans le cas de collégiennes et lycéennes d'Abidjan, nos résultats évoquent un rapport inégalitaire entre elles et leurs partenaires sexuels. Ceux-ci exercent sur elles des pressions aussi bien financières que sentimentales pour obtenir des rapports sexuels non protégés. Sur le plan financier, Ntirampeba et De Sutter (2017, pp 228-235) postulent que l'argent est un puissant moyen pour convaincre d'accepter les rapports sexuels non protégés. Kobelembi (2005, pp 65-97) au cours de son enquête en République Centrafricaine indique que les jeunes filles ont plusieurs partenaires afin de satisfaire leurs besoins financiers. Cette monétarisation des rapports sexuels se fait non seulement avec des partenaires plus âgés et plus riches (relations du type « sugar dadies » ou encore « sponsors ») mais aussi avec leurs jeunes copains de qui elles exigent des faveurs similaires en échange de relations sexuelles. Au Togo, Segbedji et al, (2016, p. 89) observent

que s'engager dans une relation sexuelle résulterait d'une décision rationnelle visant à rechercher un soutien d'ordre économique. C'est ainsi que les jeunes filles pourraient entretenir des rapports sexuels avec les hommes afin d'acquérir de l'argent, des présents ou diverses autres faveurs en vue de subvenir à leurs besoins. Akindès (2016, p. 15), dans le cas de la Côte d'Ivoire fait un constat similaire, dans une enquête nationale, et parvient à montrer que les élèves filles du secondaire sont dépendantes financièrement de leurs partenaires sexuels. Cette dépendance constitue pour elles un facteur important de vulnérabilité dans la décision du port de préservatif lors des rapports sexuels. Cette dépendance économique enlève aux jeunes, qui en sont les victimes, le pouvoir d'exercer un contrôle sur les modalités du déroulement de l'acte sexuel. Ils peuvent ainsi être contraints à avoir des rapports sexuels non protégés, selon la volonté du partenaire qui exerce sa domination (Kobelembe, 2005, p. 76).

Les jeunes filles, dans un rapport de force déséquilibré, acceptent de subir la volonté de leurs partenaires. La conception africaine des rapports hommes-femmes met systématiquement l'homme au-dessus de la femme. Ce qui engendre des rapports inégalitaires entre les partenaires. Dans les négociations sur l'utilisation du préservatif, c'est la décision de l'homme qui est très souvent appliquée. La fille n'a souvent pas droit à la parole et les questions liées à la sexualité sont considérées comme du domaine masculin. Le pouvoir de négociation des méthodes contraceptives au sein du couple et les rapports de genre dans nos sociétés sont à la base de ce faible recours au préservatif chez la fille (Djangone, 1999, pp. 15-18). Cette domination masculine qui limite le pouvoir de décision des femmes, notamment dans les relations intimes s'inscrit, selon Bourdieu, dans les rapports sociaux et symboliques (Bourdieu, 1998, p. 47). Selon une étude qualitative menée par Coté et al. (2017, p. 90) auprès de jeunes confrontés à l'itinérance, il apparaît que les jeunes femmes acceptent fréquemment des rapports inégalitaires dans le but de garantir leur sécurité. Cette situation pourrait refléter les dynamiques de pouvoir inégalitaires dans les relations intimes, surtout lorsque la jeune fille cherche une forme de sécurité, en particulier financière, pour se prémunir contre des conditions de vie ardues.

Godeau et al (2008, pp. 176-182) démontrent que la prise de risque chez les adolescentes est liée à leur vulnérabilité économique et sociale et à la consommation de stupéfiants et à l'influence des pairs. Mazou (2014, pp. 115-128) montre dans le cas des élèves du secondaire à Bouaké (Côte d'Ivoire) que l'alcool, les amis, le mimétisme et la précipitation de l'acte sexuel sont à l'origine de la prise de risque. La recherche du plaisir intense explique dans certains cas la prise de risque. Certaines filles estiment que l'utilisation du préservatif réduit considérablement le plaisir. Le désir de vivre l'intense plaisir (extase) souvent associé au contact direct d'une relation sexuelle sans capote : « d'autres refusent le port du préservatif parce qu'il empêche de sentir le vif plaisir du contact direct » ont déclaré les adolescents (Kobelembe, 2005, p. 86).

Conclusion

La présente étude avait pour objectif de comprendre les rapports de pouvoir dans les pratiques contraceptives des jeunes filles scolarisées dans la ville d'Abidjan. Dans leur pratique sexuelle, elles sont très souvent sollicitées par leurs partenaires pour des rapports non protégés. Pour convaincre les jeunes filles à accepter des relations non protégées leurs partenaires ont recours au chantage émotionnel. Le comportement sexuel à risque observé chez les filles scolarisées à Abidjan est par conséquent tributaire d'un rapport de pouvoir entre elles et leurs partenaires. Le chantage émotionnel pour des pratiques sexuelles à risque, porte sur des facteurs socioéconomiques, matériels et des pesanteurs culturelles. Ainsi, bien qu'étant conscientes des risques encourus lors de rapports sexuels non protégés, elles n'ont pas le pouvoir de décision. Les vulnérabilités émotionnelle et économique inhibent la capacité décisionnelle des jeunes filles scolarisées. L'éducation à la sexualité et la connaissance des

risques ne sont donc pas suffisantes pour garantir des rapports sexuels protégés. Une étude longitudinale mérite d'être conduite pour mesurer plus précisément l'impact sur une durée plus longue des rapports de pouvoir sur les pratiques contraceptives des jeunes filles.

Références bibliographiques

- Akindès, F. (2016). *Les grossesses en milieu scolaire en Côte d'Ivoire*, Ministère de l'éducation Nationale, Projet d'Urgence à l'Éducation de Base (PUAEB), Rapport final, Côte d'Ivoire, Abidjan.
- Centre de développement de l'OCDE (2017). *Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse en Côte d'Ivoire*, Projet OCDE-UE Inclusion des jeunes, Paris.
- Côté, P.-B., Flynn, C., Blais, M., Manseau, H. & Fournier, É. (2017). L'itinérance comme vecteur de reproduction des rapports de genre inégalitaires : une analyse des relations intimes chez les jeunes. *Service social*, 63(2), 85-98. <https://doi.org/10.7202/1046501ar>. <https://www.erudit.org/fr/revues/ss/2017-v63-n2-ss03713/1046501ar.pdf> (Consulter le 25 Avril 2025).
- Diarra, S. Oumar, A. A. Keita, M. Y. Dembélé, J. P. Fofana, A. Diallo, A. & Dao, S. (2014). Planification familiale et IST/VIH : connaissances et pratiques des adolescents du lycée Monseigneur Luc Sangaré de Bamako, *Revue Malienne d'Infectiologie et de Microbiologie*, Tome 1, 34-42.
- Djangone A. M. R. (1999). *Relations de genre au sein du couple : et besoins satisfaits en matière de planification familiale en Côte d'Ivoire*, Mémoire de DESS, IFORD, Yaoundé, pp. 15-18.
- Godeau, E. Vignes, C. Duclos, M. Navarro, F. Cayla, F. & Grandjean, H. (2008) Facteurs associés à une initiation sexuelle précoce chez les filles : données françaises de l'enquête internationale, *Health Behaviour in School-aged Children (HBSC)/OMS*, Gynécologie Obstétrique & Fertilité Volume 36 (2), 176-182.
- Institut national de la statistique-INS & ICF. (2022) *Enquête Démographique et de Santé de Côte d'Ivoire*, Rockville, Maryland, USA : INS/Côte d'Ivoire et ICF. <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/PR140/PR140.pdf> (Consulter le 05 mai 2025).
- Isimat-Mirin, P. M. (2021). Les grossesses en milieu scolaire en Afrique de l'Ouest et du Centre : les jeunes filles entre tradition et modernité. *Revue de l'Université de Moncton*, 52(2), 31-44. <https://doi.org/10.7202/1108450ar>. (Consulter le 05 mai 2025).
- Kanati, L., Tchagbele, A. et Gafo, S. (2020). Les facteurs associés à la sexualité précoce chez les adolescentes du premier cycle du secondaire dans la ville de Sokode au Togo. *Revue Espace, Territoires, Sociétés et Santé*, 3 (5), 173-190. <https://retssa-ci.com/pages/Numero5/KANATI/12-Tome-2.Retssa-Vol.3-N°5-Juin%202020.pdf>. (Consulter le 05 mai 2025).
- Kobelembi, F. (2005). Le comportement sexuel des adolescents à Bangui (RCA). *African Population Studies*, 20 (2), 65-97. <https://aps.journals.ac.za/pub/article/view/396/354> (Consulter le 22 février 2025).
- Kobelembi, F. (2010). Le comportement sexuel des adolescents à Bangui (RCA), *Etude de la population africaine*, 20(2). <https://www.bioline.org.br/pdf?ep05012>. (Consulter le 05 mai 2025).
- Kouadio, K. C. & Yao N. L. F. (2018). Regards croisés sur les déterminants des risques de survenue des grossesses précoces chez les jeunes filles dans la région d'akoupé. *Revue Africaine d'Anthropologie, NyansaPô*, 27, 235-259. https://www.revues-ufhb-ci.org/fichiers/FICHIR_ARTICLE_2404.pdf (Consulter le 22 février 2025).
- Mazou, G. H. (2014). Comportement sexuel a risque des jeunes scolarisés : une analyse des déterminants sociaux du non-usage du préservatif chez les élèves du lycée moderne II de Bouaké. *European Scientific Journal*, 10 (2), 115-128.

- https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://eujournal.org/index.php/esj/article/view/2584/2445&ved=2ahUKEwiZu-TD2rSMAxUpQ_EDHeefBgEQFnoECBYQAQ&usg=AOvVaw3SbailIVZlpBWV1VUQApsU (Consulter le 22 février 2025).
- Ministère de l'Éducation Nationale (2015). *Plan accéléré de réduction des grossesses à l'école (2013-2015) : campagne zéro grossesse à l'école en Côte d'Ivoire*, PROJET EVF/EmP /UNFPA/Cote d'Ivoire.
- Ntirampeba, E. & De Sutter, P. (2017). Les facteurs qui influencent la faible utilisation des préservatifs par la population sexuellement active du Burundi. *Sexologies*, 26 (4), 228-235.
- Oms, (2019). *Orientations sur les aspects éthiques à prendre en considération pour planifier et examiner des recherches sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents*, Genève, Organisation mondiale de la Santé (Consulter le 05 mai 2025).
- Segbedji, K. A. R., Djadou, K. E., T. Ouro, B., Azoumah, K. D., Geraldo, A., Agbeko, F. & Atakouma, Y. D. (2016). Santé sexuelle des adolescents collégiens : connaissances, attitudes et pratiques face aux risques des infections sexuellement transmissibles au nord-est de Lomé. *Revue du CAMES : Science de la santé*, 4 (2), 85- 89.
- Sey H.J. (2021). Campagne de Communication Zéro Grossesse À l'école et problématique du changement de comportements chez les élèves en matière de sexualité en Côte d'Ivoire. *European Scientific Journal*, ESJ, 17(9), 54. <https://doi.org/10.19044/esj.2021.v17n9p54>. (Consulter le 05 mai 2025).
- Unesco, (2010). *Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle : Une approche factuelle à l'intention des établissements scolaires, des enseignants et des professionnels de l'éducation à la santé*. <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001832/183281f.pdf> (Consulter le 15 septembre 2024).
- Unfpa, (2013). *Étude sur les grossesses en milieu scolaire*, 70 p. https://burundi.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/RAPPORTFINALETUDEGROSSESSESENMIIEUSCOLAIREAUBURUNDI_0.pdf (Consulté le 13 juin 2024)
- Yakam, J. C. T. (2009). Santé reproductive des adolescents en Afrique : pour une approche globale. *Natures Sciences Sociétés*, 17, 18-28. <https://www.cairn.info/revue--2009-1-page-18.htm> (Consulté le 13 juin 2024)
- Yao, N. L. F. & Goin Bi Z. T. (2019). Regard des jeunes filles sur les programmes scolaires d'éducation à la sexualité en Côte d'Ivoire. *REKOSS, Revue Korhogolaise des Sciences Sociales*, 2 (3).



La mort des rois dans l'Empire songhaï (XV^e-XVI^e siècles) *The death of kings in the Songhai Empire (15th-16th centuries)*

Kouamé Charles Landry Koffi

Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

Email : kofficland@yahoo.fr

Orcid id : <https://orcid.org/0009-0006-0500-7684>

Massandjé Fadika

Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

Email : sabusy7791@gmail.com

Orcid id : <https://orcid.org/0009-0000-9299-4222>

Anin Patricia-Claire N'cho

Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

Email : patriciaclaieranin2014@gmail.com

Orcid id : <https://orcid.org/0009-0006-2451-2627>

Résumé : Cette étude se propose d'explorer un aspect peu étudié de l'Empire songhaï à savoir la mort des rois entre le XV^e et le XVI^e siècle. En se penchant sur cet aspect, notre travail vise à mettre en lumière l'importance et le rôle central de la figure royale dans cet empire. À travers l'analyse des chroniques soudanaises et de la tradition orale, nous nous proposons d'examiner les circonstances, les rituels funéraires et les conséquences politiques et sociales de la mort des rois songhaï. La recherche révèle que la mort de ces derniers, qu'elle soit naturelle ou non, donnait lieu à des rituels funéraires traditionnels ou islamiques qui reflétaient leur statut. En outre, elle entraînait des luttes de succession et une période d'anarchie sociale qui affectaient la stabilité de l'empire. Ainsi, la mort des rois est un moment clé qui révèle leur importance et leur rôle déterminant dans l'équilibre et le bon fonctionnement de l'Empire songhaï.

Mots-clé : Empire songhaï, mort des rois, rituels funéraires, luttes de succession, anarchie sociale.

Abstract : This study proposes to explore a least-studied aspect of the Songhai Empire, namely the death of kings between the 15th and 16th centuries. By focusing on this aspect, our work aims to highlight the importance and central role of the royal figure in this empire. Through the analysis of Sudanese chronicles and oral tradition, we propose to examine the circumstances, funeral rituals and political and social consequences of the death of Songhai kings. The research reveals that the death of kings, whether natural or unnatural, gave rise to traditional or Islamic funeral rituals that reflected their status. In addition, it led to succession struggles and a period of social anarchy that affected the stability of the empire. Thus, the death of kings is a key moment that reveals their importance and their determining role in the balance and proper functioning of the Songhai Empire.

Keywords : Songhai Empire, death of kings, funeral rituals, succession struggles, social anarchy.

Introduction

L'Empire songhaï, qui s'est épanoui du XV^e au XVI^e siècle, est le dernier grand empire de l'Afrique de l'Ouest médiévale. L'historiographie relative à cet empire met souvent l'accent sur les actions des rois durant leur règne, soulignant ainsi le rôle fondamental de la figure royale dans la dynamique de cette monarchie. Cette étude se propose d'aborder la royauté sous un angle différent, en se concentrant sur un aspect moins abordé : la mort des rois en fonction. Bien que des historiens tels que Delafosse (1912), Cissoko (1975) et Konaré Ba (1977) aient

évoqué la mort de tel ou tel roi dans certains passages de leurs travaux, il n'existe, à notre connaissance, aucune étude d'ensemble consacrée exclusivement à ce phénomène.

La problématique de ce travail s'articule autour des questions suivantes : Comment les rois mouraient-ils dans l'Empire songhaï ? Quels rites funéraires leur étaient réservés ? Quelles conséquences leur décès entraînait-il pour l'empire ? L'objectif de cette étude est d'analyser la mort des rois comme un événement marquant qui illustre l'importance et le rôle central du roi dans l'Empire songhaï au cours du XV^e et XVI^e siècle.

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur les chroniques soudanaises, notamment le *Tarikh es-Soudan* et le *Tarikh el-Fettach*, ainsi que sur la tradition orale songhaï. Notre démarche a consisté à analyser de manière critique ces sources et à les recouper entre elles afin de se rapprocher le plus possible de la réalité historique. Le plan se déclinera en trois parties : la première présentera les circonstances de la mort des rois. La deuxième partie examinera les différents rituels funéraires auxquels les rois décédés avaient droit. Quant au dernier axe, il se penchera sur les conséquences desdits décès sur la stabilité au sein de l'empire.

1. Les circonstances de la mort des rois

L'Empire songhaï, entre le XV^e et le XVI^e siècle, a connu la mort de six de ses rois dans l'exercice de leur fonction. Cet inventaire effectué à partir des sources que nous avons collectées révèle que, dans l'ordre chronologique, ces souverains sont Sonni Ali, Askia Moussa, Askia Ismaïl, Askia Ishaq, Askia Daoud et Askia Mohammed Bano. Ces rois ont trouvé la mort dans des circonstances variées, que l'on peut classer en deux catégories distinctes : les morts naturelles et les morts non naturelles¹.

1.1. Les circonstances de mort naturelle

La mort naturelle a été la cause la plus fréquente de décès parmi les rois de l'Empire songhaï durant cette période. Quatre souverains ont ainsi trouvé la mort de cette manière.

Le premier roi décédé de mort naturelle fut l'Askia Ismaïl. Il mourut le 15 novembre 1539, après un règne relativement court d'environ deux ans et sept mois. Bien que sa mort soit qualifiée de naturelle, les circonstances précises restent floues. Toutefois, le *Tarikh es-Soudan* semble associer cette issue fatale à un châtement divin. Selon cette source, au moment où le chanteur annonça son avènement, Askia Ismaïl éprouva une émotion intense qui se solda par des pertes de sang anales. Il déclara alors à ses frères : « Cela m'arrive uniquement à cause du Coran sur lequel j'avais juré fidélité à l'Askia-Mohammed-Benkan ; le Livre saint exerce ainsi son châtement contre moi. Je ne conserverai pas longtemps le pouvoir [...] » (Es-Sa'di, 1981, p. 155).

Puis vint le tour d'Askia Ishaq de succomber de mort naturelle le 23 mars 1549, après avoir régné neuf ans et six mois. Sa mort fut provoquée par une maladie qu'il contracta au début de cette même année, lors de son déplacement à Koukiya, localité songhaï située à 150 kilomètres en aval de Gao (Es-Sa'di, 1981, p. 162). Bien que les sources ne précisent pas le nom de cette maladie, il est évident que ce soit cette dernière qui l'a conduit à la mort.

Askia Daoud mourut après trente-quatre ans et six mois de règne, en 1582 dans sa ferme de Tondibi près de Gao, où il résidait avec sa famille et passait une grande partie de ses dernières années. Il mourut de maladie mais sans que le nom de cette maladie ne soit connu (Es-Sa'di, 1981, p. 185). Toutefois, sa mort fut interprétée par certains comme une punition divine. En effet, il est rapporté qu'un de ses fils, Mohammed Benkan, gouverneur du Kourmina, prit l'initiative d'une expédition punitive contre la province vassale du Massina,

¹ On entend par mort naturelle un décès qui survient à la suite d'une maladie, de la vieillesse ou d'une défaillance organique interne, sans intervention externe ou acte violent. À l'inverse, la mort non naturelle correspond à un décès qui résulte d'une cause externe, telle qu'un assassinat, une mort au combat, un accident ou d'autres causes violentes.

infligeant d'énormes ravages et causant la mort de nombreux lettrés distingués et de saints personnages. Informé de la maladresse de son fils, Askia Daoud le désapprouva complètement. D'après le *Tarikh es-Soudan* : « Cet évènement fut d'un mauvais augure pour le souverain, car il ne demeura plus bien longtemps en ce monde après cette affaire, ce qui suffit à démontrer son influence funeste. » (Es-Sa'di, 1981, p. 183)

Le dernier roi à mourir de mort naturelle fut l'Askia Mohammed Bano ou Bani. Son décès survint de manière inattendue le 09 avril 1588, après seulement deux années de règne, en pleine révolte menée par son frère, le dénommé Mohammed Es-Sadeq, qui occupait le poste de Balama, c'est-à-dire chef militaire dans la localité de Kabara. En réalité, Askia Mohammed Bano avait quitté Gao à la tête de son armée pour affronter son adversaire, mais il trouva la mort dans son camp. Selon le *Tarikh el-Fettach*, elle est survenue vers 14 heures, alors qu'il venait de prendre son bain et avait gagné sa couche, où il s'était étendu sans se dévêtir et s'était endormi (Kati, 1913, 240). Sa mort fut donc subite, survenant dans son sommeil. Les récits divergent quant aux causes de son décès : certains évoquent la vive colère qu'éprouvait ce roi à l'égard du Balama, car « on trouva sur sa lèvre inférieure des blessures qu'il s'était faites avec ses dents », tandis que d'autres attribuent son décès à des problèmes d'obésité (Es-Sa'di, 1981, p. 199). Askia Mohammed Bano était en effet décrit comme « un homme d'une forte corpulence, gras et ventru » (Kati, 1913, 240). En définitive, que sa mort soit provoquée par un trouble émotionnel intense ou par des complications liées à son état physique, elle apparaît comme le résultat de facteurs internes. Elle s'inscrit ainsi dans le cadre d'une mort naturelle.

1.2. Les circonstances de mort non naturelle

Deux rois de l'Empire songhaï ont trouvé la mort dans des circonstances de mort non naturelle. C'est d'abord Sonni Ali, le fondateur de cet empire, qui périt dans ces circonstances. En effet, après vingt-huit ans de règne, il trouva la mort de façon accidentelle le 6 novembre 1492, au retour d'une expédition, dans le pays de Gourma en se noyant dans un torrent appelé Koni (Es-Sa'di, 1981, p. 116). Cependant, les *Tarikh* perçoivent cette mort comme une punition divine. Ainsi, le *Tarikh es-Soudan* affirme que Sonni Ali « périt par la volonté du Puissant, du Tout-puissant », tandis que le *Tarikh el-Fettach* déclare qu'il « périt [...] frappé par Dieu » (Es-Sa'di, 1981, p. 116 ; Kati, 1913, p. 99). Cette interprétation s'explique par les persécutions religieuses et politiques que ce souverain avait fait subir à la communauté musulmane durant son règne², notamment en portant atteinte à la vie, à l'honneur et à la considération des savants et des pieux personnages. Ce qui aurait précipité sa mort, à en croire le *Tarikh el-Fettach*, ce sont les invocations adressées à Dieu contre lui d'« un saint homme de condition pauvre » dont il avait ravi la fille. À ces invocations viennent s'ajouter celles de « deux saints personnages de la descendance du *mori* Haougaro » qu'il ordonna d'enchaîner et d'exiler sur une île alors que ceux-ci étaient venus se plaindre d'un préjudice que leur avait causé un membre de sa famille (Kati, 1913, pp. 98-99). Pour sa part, Konaré Ba (1977, p. 132) pense que les lettrés musulmans, victimes des exactions de Sonni Ali, « ont largement fait recours à l'occultisme oriental contre lui ».

Le second roi qui périt dans des circonstances de mort non naturelle est Askia Moussa. Il fut tué au combat à la suite d'un complot ourdi par ses frères et cousins paternels le 12 avril 1531, après avoir régné deux ans, huit mois et quatorze jours. Ce complot a été orchestré en réaction aux persécutions qu'Askia Moussa leur faisait subir depuis son accession au trône, pour consolider son pouvoir et protéger sa couronne. Dans le récit des événements se rapportant à sa mort, le *Tarikh es-Soudan* révèle que c'est lorsqu'il fit arrêter et exécuter son

² D'une part, les persécutions menées par Sonni Ali contre la communauté musulmane étaient religieuses, car elles s'attaquaient à des figures et des pratiques centrales de leur foi ; d'autre part, elles étaient politiques, car elles visaient à supprimer toute opposition et à renforcer son pouvoir.

jeune frère Abdallah que les autres résolurent de le tuer. Ils l'attaquèrent d'abord par surprise et à cette occasion l'aîné d'entre eux, Alou, lui infligea une blessure à l'épaule avec un javelot. Se retranchant dans son palais à Gao, Askia Moussa passa la nuit à se préparer pour le combat du lendemain. À l'aube, il ceignit ses armes et sortit pour affronter ses agresseurs. Cependant, lors de la bataille qui s'ensuivit, ses frères parvinrent à le mettre en déroute, le poursuivirent et le tuèrent (Es-Sa'di, 1981, pp. 142-144.). Pour sa part, le *Tarikh el-Fettach* mentionne qu'Askia Moussa fut tué au village de Mansoura, situé dans la banlieue de Gao (Kati, 1913, p. 156).

Ainsi, diverses circonstances, tant naturelles que non naturelles, ont entouré la mort des rois dans l'Empire songhaï. Quelles que soient ces circonstances, tous les rois décédés ont eu droit à des rituels funéraires qu'il convient d'examiner.

2. Les rituels funéraires des rois

Les rituels funéraires qui entouraient la mort des rois au sein de l'Empire songhaï puisaient leurs racines dans les valeurs culturelles et religieuses de l'époque. Ils s'appuyaient sur la tradition locale et la religion islamique, qui coexistaient dans ce territoire. L'importance accordée à chacune de ces influences dans les rituels funéraires variait selon la personnalité des souverains défunts.

2.1. Le rituel funéraire traditionnel

Le rituel funéraire traditionnel³, observé lors de la mort des rois en Afrique de l'Ouest en général, était globalement similaire à celui décrit par Delafosse concernant les Mossi : « Lorsque le décès d'un empereur a été constaté, on procède à son inhumation et à ses funérailles dans la même forme que pour un simple particulier, avec cette différence toutefois que les cérémonies ont plus d'éclat et donnent lieu à des sacrifices plus importants » (Delafosse, 1912, t.2, p. 133). L'éclat des cérémonies et l'importance des sacrifices témoignent du statut exceptionnel du défunt et de son rôle central au sein de la société.

Dans l'Empire songhaï, parmi les rois qui moururent en fonction, Sonni Ali bénéficia d'un rituel funéraire traditionnel. Cela s'explique par le fait qu'il était le seul, parmi ces rois, à avoir solidement ancré son pouvoir dans les croyances traditionnelles songhaï. Malheureusement, les sources disponibles offrent peu de détails sur le rituel funéraire spécifique de ce souverain.

Le *Tarikh es-Soudan* évoque le traitement du corps de Sonni Ali, le présentant comme une punition divine infligée à ce dernier. Il rapporte ceci : « Ses enfants lui firent ouvrir le ventre, en retirèrent les entrailles et remplirent la cavité de miel afin que le corps ne se corrompît pas. Mais on prétend que Dieu lui a infligé cela en punition de la tyrannie qu'il avait déployée sa vie durant envers les populations. » (Es-Sa'di, 1981, p. 116).

Ce type de traitement est perçu comme une punition divine parce qu'il contrevient à l'interdiction islamique de porter atteinte au corps du défunt, considéré comme sacré en tant que créature divine (Burkhalter, 2000, p. 78). Cependant, comme le souligne Delafosse (1912, t. 3, p. 170), la conservation des cadavres était une pratique courante chez plusieurs populations d'Afrique de l'Ouest. Bien que contraire aux interdits islamiques, elle faisait partie intégrante du rituel funéraire traditionnel et était particulièrement réservée aux grandes personnalités. Du point de vue de la tradition, le traitement du corps de Sonni Ali correspondait à son statut.

Le *Tarikh el-Fettach* mentionne brièvement l'enterrement de Sonni Ali en ces termes : « Aussitôt que ses soldats furent assurés de sa mort, ils l'enterrent sur place, et personne n'a

³ Le rituel funéraire traditionnel désigne l'ensemble des pratiques et cérémonies ancestrales qui entourent l'enterrement et la commémoration des souverains, indépendamment de toute influence extérieure, comme celle de l'Islam.

su depuis en quel endroit se trouvait son tombeau. » (Kati, 1913, p. 99). On peut se demander pourquoi son corps n'a pas été transporté à la capitale pour y être inhumé, alors qu'il avait été soumis à un traitement d'embaumement qui aurait permis ce voyage. En l'absence d'informations claires, il est difficile de répondre à cette question. Cependant, il est possible que le mystère autour de la sépulture du souverain ait été entretenu par les Askia pour ne pas qu'elle devienne un objet de culte (Konaré Ba, 1977, p. 135).

Une autre étape des cérémonies funéraires traditionnelles de Sonni Ali fut la fête mortuaire ordonnée par son fils et successeur légitime, Baro, après l'enterrement. Cette fête qui faisait partie des traditions funéraires des populations d'Afrique de l'Ouest (Delafosse, 1912, t. 3, p. 170), avait pour but de commémorer les défunts. Dans le cas de Sonni Ali, elle se distingua par sa spécificité. La tradition orale songhaï la décrit ainsi : « Bâro ordonna à l'ensemble de l'empire de faire la fête. Celle-ci consiste en ce qu'il n'y a ni époux, ni épouse : quiconque attaque celui qui fait la cour à son épouse doit lui être présenté ; celle qui se dispute avec une femme marchant derrière son époux devra également lui être présentée. Et la fête devait durer quarante jours. » (Soumalia, Hamidou et Laya, 1998, p. 31)

2.2. Le rituel funéraire islamique

Le rituel funéraire islamique est régi par des pratiques spécifiques, qui peuvent toutefois différer selon les régions. Néanmoins, il existe quatre pratiques obligatoires dont doit bénéficier tout musulman, sans distinction de sexe, d'âge ou de cause de décès. Ce sont notamment le lavage du défunt, l'enveloppement dans un linceul, la prière pour le mort et l'enterrement (Brahmi, 2005, p. 5).

Les Songhaï avaient une longue tradition de pratique du rituel funéraire islamique qui remonte à leur islamisation au XI^e siècle⁴. Une preuve matérielle de ce rituel est la présence de stèles funéraires à Gao, dédiées à des rois, des reines ou d'autres personnages de famille royale, dont la plus ancienne date de 1100 (Cuoq, 1975, p. 111).

Grâce au *Tarikh el-Fettach*, nous avons une description assez détaillée de ce rituel concernant un prince de l'empire, en l'occurrence le gouverneur de la province du Kourmina qui avait été tué en 1588 à Kabara par son frère, le chef militaire portant le titre de Balama. Le récit indique qu'après le décès,

on s'occupait ensuite de laver le corps du défunt et on apporta trois pièces d'une riche étoffe de Sous pour lui servir de linceul ; l'imam de Kabara, Môri ag-Samba, l'enveloppa dans l'une des trois pièces et emporta les deux autres ; ce fut lui qui présida au lavage du corps et au transport de la civière à Tombouctou. C'est dans cette dernière ville que furent dites les prières sur le cadavre et qu'il fut enterré [...] Le *balamâ* accompagna le convoi funèbre jusqu'à Tombouctou, puis il versa une aumône pieuse pour faire réciter le coran sur le défunt, fit égorger un grand nombre de vaches et fit don aux tâleb qui avaient récité le Coran de dix vaches et de cent mille cauris. (Kati, 1913, p. 237)

Comme on peut le remarquer, les quatre rites obligatoires pour tout musulman décédé ont été rigoureusement appliqués à ce prince défunt. Cissoko (1975, p. 194) souligne que les funérailles de ce prince ne différaient pas dans le rituel de celles d'individus ordinaires. Toutefois, il est important de mentionner qu'elles pouvaient se distinguer par la valeur de l'aumône, le nombre d'animaux sacrifiés et l'importance des dons faits à ceux qui étaient chargés de réciter le Coran, qui étaient considérablement plus élevés que pour les individus ordinaires. On voit bien ici comment le statut social pouvait influencer les pratiques funéraires, tout en restant fidèle aux normes religieuses de base.

⁴ Cette islamisation fut l'œuvre de commerçants arabo-berbères venus d'Afrique du Nord pour faire le commerce dans la vallée du Niger (Cissoko, 1975, p. 181). Le *Tarikh es-Soudan* nous apprend que le premier souverain songhaï qui s'est converti à l'Islam fut Za-Kosoï en 1009-1010 (Es-Sa'di, 1981, p. 5).

À l'exception de Sonni Ali, il faut relever que tous les autres souverains songhaï morts en cours de règne ont bénéficié d'un rituel funéraire conforme à l'Islam. Ces monarques qui appartenaient à la dynastie des Askia, étaient des fils ou des petits-fils d'Askia Mohammed, le fondateur de cette dynastie. Ce dernier avait établi son pouvoir en s'appuyant sur la religion islamique et ses descendants ont adopté cette même démarche. Malheureusement, les sources que nous avons pu collecter n'ont pas fourni assez de détails sur le rituel auquel chacun de ces rois a eu droit. Par exemple, il n'existe aucune information concernant Askia Moussa et Askia Ismaïl. En ce qui concerne Askia Ishaq, nous savons qu'il fut enterré à Koukiya, là où il a trouvé la mort (Kati, 1981, p. 175). S'agissant d'Askia Daoud, le *Tarikh es-Soudan* nous apprend que son corps fut paré pour les funérailles puis transporté de Tondibi à Gao pour y être enterré (Es-Sa'di, 1981, p. 183). Le *Tarikh el-Fettach* souligne que son tombeau se trouve à Gao, derrière celui de son père, Askia Mohammed (Kati, 1913, p. 217). C'est concernant le rite mortuaire islamique d'Askia Mohammed Bano que nous disposons de plus d'informations. À ce propos, le *Tarikh el-Fettach* rapporte qu'« Ishâq ordonna de laver le corps de Mohammed-Bâni ; on le lava et on l'enveloppa d'un linceul, en présence d'Ishâq assis sur son trône royal. Ensuite ce dernier procéda au transport du corps à Gao, où il le fit escorter par quelques-uns de ses principaux officiers et par l'*askia-alfa* Boukar Lanbâr, qui occupait les fonctions de secrétaire ; il le fit enterrer derrière [le tombeau de] son grand-père l'*askia* Mohammed [...] » (Kati, 1913, pp. 244-245)

La présence d'Ishaq, assis sur le trône, assistant au lavage et à l'enveloppement du corps, témoigne de l'importance accordée au défunt. En outre, l'escorte du corps par des dignitaires met en évidence l'honneur et la reconnaissance politique accordés à ce roi décédé. En examinant le cas d'Askia Mohammed Bano, il apparaît que le rituel funéraire islamique observé pour les rois défunts de l'Empire songhaï avait une signification profonde. Il s'agissait non seulement d'honorer leur mémoire, mais aussi de montrer le profond respect que l'on portait à ces souverains, rendant ainsi hommage à leur stature politique.

En somme, les rituels funéraires des rois de l'Empire songhaï, qu'ils soient traditionnels ou islamiques, bien que peu documentés, reflètent les croyances culturelles et religieuses de l'époque, tout en soulignant l'importance du statut et de la mémoire de ces souverains. La mort des rois a eu des conséquences significatives dans cet empire.

3. Les conséquences de la mort des rois

Dans l'Empire songhaï, le roi jouait un rôle central. Par conséquent, sa mort en cours de règne entraînait des conséquences majeures, tant sur le plan politique que social.

3.1. Les luttes de succession

La mort des rois provoquait des luttes de succession qui secouaient l'empire. Cette réalité semble paradoxale au regard des règles qui régissent la transmission du pouvoir. Traditionnellement, le trône était détenu par la famille régnante dont les membres se le transmettaient par héritage. Deux modes de succession ont existé dans l'Empire songhaï : la primogéniture masculine, qui stipulait que l'aîné des fils succédait à son père, et la collatéralité masculine, qui permettait aux frères de se succéder selon le droit d'aînesse. Selon Cissoko (1975, p. 102), le nouveau souverain était proclamé par les hauts dignitaires du conseil impérial connu sous le nom de Sounna. La cérémonie d'investiture, qui se tenait après les funérailles du roi décédé, était un moment solennel durant lequel le nouveau monarque recevait le serment d'obéissance des généraux, des troupes, de la population toute entière et des dévots personnages (Es-Sa'di, 1981, p. 185). À cette occasion, il recevait les attributs de son pouvoir.

Cependant, ces principes établis n'ont pas empêché l'éclatement de luttes pour la succession. La première survint après la mort de Sonni Ali le 6 novembre 1492, opposant son fils Baro, successeur légitime, à Mohammed Silla, l'un de ses principaux généraux. À la

nouvelle du décès du roi, Mohammed Silla, selon le *Tarikh es-Soudan*, « conçut le dessein de s'emparer du pouvoir souverain et, dans ce but, il combina de nombreux moyens d'action » (Es-Sa'di, 1981, p. 117). Soutenu par les lettrés musulmans de Tombouctou, il donna une dimension religieuse à sa revendication du trône, faisant de celle-ci une lutte pour promouvoir l'Islam dans l'empire. Baro fut proclamé souverain le 21 janvier 1493, soit environ trois mois après la mort de son père. D'après Cissoko (1975, p. 76), cet écart prouve à suffisance qu'il « fut contesté et sa nomination soumise à des conditions. » Mohammed Silla constitua une armée pour affronter Baro, qui bénéficiait du soutien presque unanime de tous les chefs de l'Empire songhaï. Après deux batailles décisives, Mohammed Silla triompha de Sonni Baro, qui dut fuir l'empire, permettant ainsi à Mohammed Silla de s'installer sur le trône. La victoire de Mohammed Silla marqua la fin de la dynastie des Sonni et son remplacement par une nouvelle, celle des Askia.

Une nouvelle lutte éclata juste après la mort d'Askia Moussa le 12 avril 1531. Ses frères et cousins qui avaient conspiré pour le tuer, se disputèrent le trône. En effet, l'aîné d'entre eux, Alou, prétendant légitimement au pouvoir, se heurta à ses cousins paternels notamment le gouverneur du Kourmina, Mohammed-Benkan et son frère Otsman-Tinfiran. Ces derniers triomphèrent d'Alou et Mohammed-Benkan s'assit sur le trône « où il reçut serment d'obéissance de ses sujets et fut confirmé dans ses fonctions souveraines » (Es-Sa'di, 1981, p. 144).

Une lutte pour le trône éclata de nouveau après la mort d'Askia Ismaïl le 15 novembre 1539. Cette dernière opposa Ishaq au Balama, chef militaire résidant à Kabara. Le *Tarikh es-Soudan* relate la situation à partir des propos suivants : « Lorsque les gens du Songhaï apprirent la nouvelle de la mort d'Isma'il, ils se hâtèrent de rentrer à Kâgho [Gao] avant que le Balama y fût arrivé. Ils convinrent de mettre sur le trône Ishâq, le frère du défunt, et le proclamèrent souverain le [...] (27 décembre 1539) » (Es-Sa'di, 1981, p. 157). La précipitation des gens du Songhaï à regagner Gao, la capitale, avant l'arrivée du Balama avait pour but d'empêcher ce dernier de s'emparer du trône. Néanmoins, ce n'est qu'un mois et demi plus tard qu'Ishaq fut proclamé souverain. Ce fait historique indique que sa nomination fut contestée.

Une autre lutte pour la succession débuta avant même la mort du roi Askia Ishaq, lorsque la maladie qui allait l'emporter par la suite, s'aggrava. Son frère Daoud qui occupait le poste de gouverneur du Kourmina, convoitait le trône, tandis que c'est son neveu Bokar, qui était le favori pour succéder à Askia Ishaq. Daoud confia alors son inquiétude à un savant, qui usa de pratiques occultes pour mettre fin à la vie de Bokar (Es-Sa'di, 1981, pp. 162-163). Par ailleurs, Askia Ishaq avait désigné son propre fils, Abdelmelek comme son héritier présomptif, mais en raison de l'impopularité de ce dernier, ce fut Daoud qui lui succéda au trône (Kati, 1913, p. 175).

Les luttes de succession se poursuivirent après le décès d'Askia Daoud. El-Hadj, le plus âgé de ses fils présents à ses côtés à Tondibi, s'empara du pouvoir en l'absence du prince héritier Mohammed Benkan, le gouverneur du Kourmina. À l'annonce du décès de son père et de l'ascension de son frère au trône, Mohammed Benkan réunit des troupes dans le but d'aller récupérer le pouvoir à Gao par la force. Une fois arrivé à Tombouctou, il renonça finalement à son projet. Il se mit sous la protection du cadî de la ville, et demanda à ce dernier d'écrire à El-Hadj pour l'informer de sa décision de renoncer à sa fonction et de s'installer à Tombouctou afin de se consacrer à l'étude de la science. Askia El-Hadj accepta la démission de Mohammed Benkan, mais, sous la pression de ses généraux, il finit par ordonner son arrestation et son internement à Kanato (Es-Sa'di, 1981, pp. 185-187).

Enfin, la dernière lutte de succession survint à la mort d'Askia Mohammed Bano. Après avoir appris le décès du roi, les principaux courtisans ainsi que certains chefs de l'armée ourdirent un complot pour proclamer roi Mahmoud, fils d'Askia Ismaïl, tout en excluant les

frères du roi défunt du trône. Le complot fut dévoilé et les descendants d'Askia Daoud, dont l'aîné était Ishaq II, se présentèrent aux comploteurs, armes à la main. Pris de frayeur, ces derniers se soumirent à Ishaq II et le reconnurent comme roi (Kati, 1913, pp. 240-244).

3.2. L'anarchie sociale de l'interrègne

La mort des rois au sein de l'Empire songhaï pouvait engendrer de graves conséquences sur l'ordre social établi. En effet, cette disparition inaugurerait une période de désordres qui perdurerait jusqu'à l'intronisation du nouveau souverain. Pendant cette période d'anarchie des actes répréhensibles qui, en temps normal, auraient été sanctionnés, demeuraient impunis, même si ces actes incluaient des crimes graves tels que le meurtre. Le *Tarikh es-Soudan* illustre cette période de troubles notamment lors de l'interrègne qui suivit la mort d'Askia Mohammed Bano à travers le récit suivant :

Mohammed-Benkan demeura à Kanato jusqu'à l'avènement de Askia Mohammed-Bâno. Quant à ses trois enfants : 'Omar-Bîr, 'Omar-Kato et Binba-Koïra-Idji, ils durent se cacher par crainte de Askia-El-Hâdj et ils restèrent cachés jusqu'à la fin du règne de ce prince et de celui de Askia-Mohammed-Bâno. Ce fut avant l'intronisation de Askia-Ishâq qu'ils se montrèrent et firent tous leurs efforts pour atteindre Amar et le tuer pendant le cours de cet interrègne.

Prévenu de leur dessein, Amar se cacha parmi la troupe de gens qu'on appelait les Souma et dont la fonction consistait à faire cortège au prince lors de son entrée dans la salle du trône. La coutume voulait que ces Souma fussent vêtus d'un burnous, aussi Amar en revêtit-il un également, puis quand Askia-Ishâq eut fait son entrée au palais, il en sortit aussitôt, car la situation troublée ayant alors pris fin, personne n'aurait pu dès lors commettre une agression contre quelqu'un. (Es-Sa'di, 1981, pp. 187-188)

Il est important de relever que cette anarchie observée à la suite du décès des monarques, n'était pas un phénomène propre à l'Empire songhaï. Elle s'est également manifestée dans d'autres contrées d'Afrique de l'Ouest. À titre d'illustration, Delafosse (1912, t. 2, p. 133) rapporte le cas des Mossi en affirmant ceci : « Pendant tout le temps que durait l'interrègne, le pays était plongé dans la plus complète anarchie : chacun avait le droit de tuer, de piller et de voler à sa guise ; les condamnés en cours de peine étaient, de plein droit, graciés et remis en liberté. »

Pour mieux comprendre ce phénomène d'anarchie, il est nécessaire d'examiner la manière dont on concevait le chef dans les sociétés africaines traditionnelles. Comme l'indique Konaré Ba (1977, pp. 52-53), le chef est considéré comme une « force vitale » au sein de la communauté, jouant un rôle à la fois politique et religieux. Il est celui qui maintient l'unité et la cohésion sociale. Sa mort signifie donc une rupture de cet ordre, ce qui explique les troubles qui surviennent durant l'interrègne. Il est intrigant de constater que ce phénomène de désordres, lié aux croyances traditionnelles, persistait même après la mort des rois de la dynastie des Askia, qui se prétendait musulmane.

Ainsi, la mort des rois a systématiquement déclenché des luttes de succession ainsi qu'une période d'anarchie sociale dans l'Empire songhaï. Elle a eu donc des répercussions directes sur la stabilité politique et sociale de l'empire.

Conclusion

En conclusion, l'analyse de la mort des rois dans l'Empire songhaï entre le XV^e et le XVI^e siècle met en lumière l'importance de la figure royale dans cet empire de l'Afrique occidentale. Que la mort des rois soit naturelle ou non, elle donnait lieu à des rituels funéraires, qu'ils soient traditionnels ou islamiques. Ces rites sont révélateurs des croyances culturelles et religieuses qui marquaient la société songhaï, et ils insistaient sur le respect et l'hommage dus aux souverains disparus. De plus, ce qui se passait après leur mort, notamment les batailles

pour le pouvoir et l'anarchie sociale de l'interrègne, montre bien à quel point la disparition d'un roi pouvait déstabiliser l'empire, tant au niveau politique que social. Ces dynamiques montrent clairement que les rois étaient essentiels à l'équilibre et au bon fonctionnement de la société songhaï.

Références bibliographiques

- Brahami, M. (2005). Les rites funéraires en Islam. Résumé du livre : *Les rites funéraires en Islam*. Ed. Tawhid, 1-17. <https://janaza-ethic.com/wp-content/uploads/2020/02/rites.pdf> (consulté le 10 novembre 2024).
- Burkhalter, S. (2000). La place de la mort dans l'Islam. *Frontières*, 13 (1), 73–80. <https://doi.org/10.7202/1074255ar>
- Cissoko, S. M. (1975). *Tombouctou et l'empire songhay*. NEA.
- Cuoq, J.M. (1975). Les épitaphes de Gao. *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIe au XVIe siècle (Bilad al-Sūdān)*. Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 111-114.
- Delafosse, M. (1912). *Haut-Sénégal-Niger, Tome 2 : L'Histoire*. Émile Larose.
- Delafosse, M. (1912). *Haut-Sénégal-Niger, Tome 3 : Les civilisations*. Émile Larose.
- Es-Sa'di, A. (1981). *Tarikh es-Soudan*. Trad. O. Houdas. Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve.
- Kati, M. (1913). *Tarikh el-Fettach*. Trad. O. Houdas et M. Delafosse. Ernest Leroux.
- Konaré Ba, A. (1977). *Sonni Ali*. Institut de recherches en sciences humaines.
- Soumalia, H., Hamidou, M. & Laya, D. (1998). *Traditions des Songhay de Téra (Niger)*. Karthala.



Genre et insertion professionnelle : Analyse du vécu des jeunes filles exerçant des « métiers d’hommes » dans le secteur privé à Bouaké

Gender and professional integration: Analysis of the experience of young girls working in “men’s jobs” in the private sector in Bouaké

Tidiane Kassoum Koulibaly

Université Alassane Ouattara, Côte d’Ivoire (UAO)

Email : ktidianek@gmail.com

Orcid id: <https://orcid.org/0009-0004-2466-9216>

Ghislain Kouadio Brou

Centre de Recherche pour le Développement (CRD)

Université Alassane Ouattara, Côte d’Ivoire (UAO)

Email : kbroughislain@yahoo.com

Orcid id: <https://orcid.org/0009-0006-7081-9478>

Résumé : La présente étude aborde le vécu des femmes exerçant des « métiers d’hommes » dans le secteur privé à Bouaké. L’objectif principal de cet article est d’analyser l’impact de ces stéréotypes de genre sur l’épanouissement professionnel des enquêtées. Fondée sur une approche qualitative, les résultats obtenus font état de cadre formel et informel de formation des enquêtées. Les stéréotypes de genre qu’elles subissent sont portés par des attitudes de remise en cause leurs aptitudes en passant par la persistance de préjugés sexistes discriminatoires et le dédain sous forme de plaisanterie. Ces manifestations identifiées contribuent à affecter l’épanouissement professionnelle des enquêtées. En rendant difficiles leurs conditions de travail du point de vue des interactions et limitant leur évolution professionnelle, ces stéréotypes induisent dans de nombreux cas, une crise de la confiance. Cela est traduit par une difficile reconnaissance de leur statut de praticienne et surtout une perte d’engouement pour le travail chez certaines.

Mots-clé : Genre, Formation, Epanouissement, Métier, Stéréotypes.

Abstract: This study looks at the experiences of young girls working in the private sector in Bouaké, in a context still marked by the persistence of gender stereotypes in their professional environment. The main objective of this article is to analyse the impact of these gender stereotypes on the respondents’ professional growth. More specifically, the aim is first to determine their educational background, then to identify the gender stereotypes they encounter in their professions, and finally to analyse the impact of these stereotypes on their professional growth. Based on a qualitative approach, the results obtained show the formal and informal training environment of the interviewees. The gender stereotypes to which they were subjected were reflected in attitudes that questioned their abilities, through to the persistence of discriminatory sexist prejudices and disdain in the form of jokes. These identified manifestations contribute to affecting the professional development of the respondents. By making their working conditions difficult from the point of view of interactions and limiting their professional development, these stereotypes induce in many cases, a crisis of confidence. This is translated by a difficulty in recognizing their status as practitioners and especially a loss of enthusiasm for work for some.

Keywords: Gender , Training , Professional growth , Profession , Stereotypes.

Introduction

Le monde du travail a toujours été divisé en métiers où les mieux rémunérés sont majoritairement exercés par les hommes, contrairement aux femmes. Encore dans de nombreux Etats, persistent encore des inégalités entre hommes et femmes portées par des pesanteurs socioculturelles et des stéréotypes (Ariel Carlier, Agnès Marlier, 2016, p. 277).

En Côte d’Ivoire, la situation de la femme n’est pas trop différente de celle illustrée au niveau africain. Dans le domaine de l’entrepreneuriat et du secteur privé, les Petites et Moyennes Industries (PMI) et Entreprises (PME) connaissent une forte proportion de femmes, surtout dans des domaines variés tels que : l’immobilier, la papeterie, la fabrication de produits laitiers, la vente de produits alimentaires et cosmétiques, le textile, atteignant des chiffres d’affaires de plusieurs centaines de millions. Les emplois dans le secteur secondaire représentent 16,7% de la population nationale active avec 3,5% de femmes (MFPEPES, 2017, p. 7). Les jeunes femmes sont aussi deux fois plus nombreuses que les jeunes hommes en proportion à n’avoir jamais été scolarisées. Leur faible accumulation de capital humain dans le monde du travail se traduit aussi par des gains de revenus de l’emploi plus faibles. Plus d’une femme sur deux (53%) est rémunérée en dessous du SMIG, contre 38% des hommes. Les statistiques de l’Enquête Nationale sur l’Emploi en Côte d’Ivoire estiment de manière plus générale, la part de l’emploi salarié chez les femmes est plus faible (8,6%) et le taux de chômage est plus élevé (11,9%) que chez les hommes (7,4%) (INS, 2013). Le chômage des jeunes à 4,5% des jeunes actifs en 2019 contre 2,9% au niveau global dont 3,7% pour les femmes et 2,4% pour les hommes. Aussi, le taux de chômage des femmes est de 5,8% pour la tranche d’âge 16-24 ans contre 3,7% pour la tranche d’âge 25-35 ans (INS, 2019). Ces chiffres illustrent encore la vulnérabilité des femmes et jeunes filles face au chômage en Côte d’Ivoire.

On note cependant quelques avancées. En effet, le pays a ratifié la plupart des instruments internationaux et régionaux, y compris la Convention sur l’Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l’Égard des Femmes (CEDEF). En matière de formation, les statistiques montrent que parmi les personnes en formation en vue d’un métier, les femmes représentent 41,69% des effectifs (MPJIPSC, 2021). Pour consolider les acquis et affirmer la volonté politique de l’État de Côte d’Ivoire sur les questions de genre, l’Observatoire National de l’Équité et du Genre (ONEG) a été créée, le 17 décembre 2014, par décret en Conseil des Ministres. L’ONEG a pour missions de suivre, d’évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir l’égalité de genre entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques. En outre, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), un projet de formation par apprentissage d’environ 6 000 apprenants est en cours de réalisation. 2 032 jeunes ont été déjà sélectionnés pour la première vague et 4000 autres à partir de juillet 2022. Tandis que 18 000 jeunes bénéficieront de formations qualifiantes et par apprentissage dans le cadre du Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC). L’école de la deuxième chance est un programme mis en place par l’Etat de Côte d’Ivoire par le biais de son ministère de la promotion et l’insertion des jeunes pour résorber le stock de personnes sans emploi ou mal insérées. La dynamique de cette École tourne autour de trois axes. Il s’agit de la formation sur les métiers correspondants aux besoins du secteur productif ; de la mise en stage pratique / apprentissage des apprenants chez des professionnels et de l’appui à l’insertion, afin d’assurer un accompagnement individualisé des jeunes formés et de mettre en place un fonds de garantie d’insertion auprès des institutions financières avec un accent particulier mis sur les femmes et jeunes filles. Ce programme porte sur un montant de plus 195 milliards de FCFA sur la période 2022-2024. La phase pilote du projet E2C a démarré en novembre 2021. La formation dure au plus 12 mois. Pour la qualification initiale, sont concernés les femmes et les hommes âgés de 16 à 35 ans. Pour la requalification et la reconversion, il n’y a pas de limite d’âge. (Gouv.ci). L’UNICEF en collaboration avec l’Etat

ivoirien a mis en place un programme¹ « GIRL POWER » visant un engagement innovant pour une autonomisation économique et la transformation de la vie des jeunes filles en Côte d’Ivoire. En accord avec les priorités du gouvernement ivoirien de dédier l’année 2023 à la jeunesse, le projet "Girl Power" se concentre sur le renforcement des capacités et des perspectives des jeunes filles vulnérables issues des régions de la Bagoué, du Poro et du Tchologo. Ce projet offre une formation holistique couvrant divers domaines dont la citoyenneté, la formation professionnelle en passant par l’alphabétisation et les compétences de la vie quotidienne. Dans l’ensemble, ces mesures visent une meilleure formation des jeunes en vue de leur insertion ou accompagnement professionnel. Toutefois, les exigences liées aux Objectifs du Développement Durable (ODD) impliquent de la part des décideurs ivoiriens, une attention plus particulière aux femmes et jeunes filles dans leurs politiques de formation et d’insertion professionnelle des jeunes. Cela a permis de noter quelques avancées pour les femmes et jeunes filles dans leur accès à des cursus de formations spécifiques autrefois exclusifs aux hommes. Dans ce contexte de mutation et changement social, l’on observe aujourd’hui l’insertion de femmes professionnelles dans des corps de métiers dit « *métiers d’hommes* » tels que la gendarmerie, mécanique automobile, industrielle, Bâtiment et travaux publics, soudure etc... traduisant ainsi une avancée en matière d’accès des femmes à l’emploi de leur choix.

Cependant, cette insertion professionnelle bien que réduisant des inégalités d’accès, ne résout pas les problèmes liés aux stéréotypes de genre dont sont encore victimes les femmes exerçant les « *métiers d’hommes* » dans le secteur privé en Côte d’Ivoire et particulièrement à Bouaké. Ces stéréotypes dans leur manifestation sont portés par des préjugés, propos, comportements et attitudes à caractère sexiste et discriminatoire. Ces stéréotypes impactent du coup l’exercice de leur métier ainsi que leur épanouissement professionnel. Ce contexte nourrit des constats ci-dessus induit la question de recherche suivante : comment les stéréotypes de genre impactent-ils l’épanouissement professionnel des femmes exerçant des « *métiers d’hommes* » ? Cette étude a ainsi pour principal objectif d’analyser l’impact des stéréotypes de genre sur l’épanouissement professionnel des femmes exerçant les « *métiers d’hommes* ». De manière spécifique, il s’agit d’identifier les caractéristiques socioprofessionnelles des femmes exerçant ces « *métiers d’hommes* ». Ensuite, identifier les stéréotypes de genre auxquels sont confrontées ces femmes. Enfin, analyser l’incidence de ces stéréotypes sur leur épanouissement professionnel.

1. Méthodologie

L’étude s’est déroulée dans la ville de Bouaké située au centre de la Côte d’Ivoire à environ 350 km de la capitale économique Abidjan. Fondée sur une approche qualitative, des entretiens semi dirigés ont été menés avec les femmes exerçant des « *métiers d’hommes* » dans les domaines du bâtiment et travaux publics, la soudure, la mécanique automobile, l’électricité auto et bâtiment et la soudure. Aussi, les responsables des entreprises dans lesquelles travaillent ces femmes ont fait objet d’investigation. La collecte des données s’est faite au moyen de deux guides d’entretiens spécifiques auprès des deux principales catégories d’acteurs sélectionnées. Dans l’ensemble, les deux guides d’entretien ont été élaborés autour des objectifs de la présente étude. Dans l’optique de pouvoir procéder à l’identification des enquêtées, des éléments caractéristiques (l’âge, le statut matrimonial, le type de métier, le type de formation et le nombre d’années d’exercice) ont été collectés pendant les entretiens et traités quantitativement pour être présentés dans les tableaux illustratifs. La sélection des enquêtées s’est faite à un premier niveau à travers une base de données fournie par le collège d’enseignement technique (CET) et le lycée professionnel de Bouaké ayant servi de lieu de

¹ En ligne : <https://www.unicef.org/cotedivoire/recits/girl-power>.

formation pour certaines enquêtées sélectionnées. Il a d’abord été question de contacter les cibles afin de n’en retenir que celles faisant état d’une insertion professionnelle, cela en vue de faire une analyse de leur vécu professionnel en lien avec les stéréotypes de genre.

Ensuite, selon leur consentement et disponibilité, les enquêtées ont été incluses dans l’échantillon de l’étude. A un second niveau la technique de boule de neige nous a permis de pouvoir retrouver d’autres enquêtées ne figurant pas dans la base de données fournie. Enfin 31 personnes dont 20 femmes exerçant des « métiers d’hommes » et 10 responsables de structures d’exercice des enquêtées ont systématiquement été retenus dans l’échantillon d’étude dont les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Catégories	Mécanique automobile/ industrielle	Electricité Bat/ auto	Peintre auto/ Bâtiment	Soudure	Technicienne BTP	Total
Femmes/ filles	5	4	3	5	4	21
Responsables de structures	2	2	2	2	2	10
Total	7	6	5	7	6	31

Tableau 1 : récapitulatif de l’échantillon de l’étude (données d’enquête, 2024)

Le traitement et analyse des données collectées se sont déroulés en plusieurs étapes. D’abord, des identités fictives ont été attribuées aux enquêtés dans le but de préserver leur anonymat. Ensuite, les enregistrements issus des entretiens ont fait objet de retranscription sous forme informatique (fichiers Word 2016). Enfin, sur la base d’une analyse de contenu thématique, ces retranscriptions ont été classifiées selon les indicateurs des objectifs de l’étude et analysées pour en dégager les différentes significations.

L’approche théorique ayant servi de base d’analyse des résultats est la théorie de l’équité développée par John Stacy Adams selon laquelle, le travailleur va, en permanence comparer les différentes conditions de son emploi avec celles d’autres individus. Cette comparaison peut aboutir au constat d’une dissonance. Cela a permis de mettre en lumière l’appréciation que les enquêtées ont de leur situation socioprofessionnelle en comparaison avec celle des hommes exerçant le même métier qu’elles.

2. Résultats

2.1. Caractéristiques socioprofessionnelles des femmes enquêtées exerçant des « métiers d’hommes »

Tranches d’âges	Effectifs	Fréquences
18-22 ans	2	9,5 %
23-27 ans	8	38,1 %
28-32 ans	10	47,6 %
Plus de 32 ans	1	4,8 %
TOTAL	21	100 %

Tableau 2 : répartition des enquêtées selon la tranche d’âge (données d’enquête, 2024).

Les données relatives à la tranche d’âge des enquêtées révèlent que la majorité soit 47,6% se situe dans la tranche d’âge de 28-32 ans et 38,1% dans celle de 23-27 ans.

Soulignons que la durée de formation et d’insertion professionnelle sont des facteurs influençant ces données.

Statut matrimonial	Effectifs	Fréquences
Célibataire	7	33,3 %
Concubinage	11	52,4%
Mariée	3	14,3%
TOTAL	21	100 %

Tableau 3 : répartition des enquêtées selon le statut matrimonial (données d’enquête, 2024).

Les résultats du tableau ci-dessus montrent que la majorité des enquêtées soit 52,4% vive en concubinage. Les célibataires constituent une proportion de 33,3%. Ces données sont en lien avec les tranches d’âges de ces enquêtées présentées en amont.

Métiers exercées	Effectifs	Fréquences
Mécanique (auto/industrielle)	5	23,8 %
Soudure	5	23,8 %
Technicienne BTP	4	19 %
Électricité(auto/bâtiment)	4	19 %
Peintre (auto/ bâtiment)	3	14,3 %
TOTAL	21	100 %

Tableau 4 : répartition des enquêtées selon le métier exercé (données d’enquête, 2024).

Les données recueillies montrent que la soudure et la mécanique industrielle sont les métiers dans lesquels exercent la majorité des enquêtées avec des proportions respectives de 23,8% de part et d’autre. Le cadre informel d’apprentissage justifie en partie cette représentativité dans ces deux activités. En effet la mécanique et la soudure font partie des activités dominantes du secteur informel dont le recrutement ne nécessite par forcément une formation diplômante.

Types de formation	Effectifs	Fréquences
Formelle/ Diplômante	6	28,6 %
Formelle/ Qualifiante	7	33,3 %
Informelle	8	38,1 %
TOTAL	21	100 %

Tableau 5 : répartition des enquêtées selon le type de formation (données d’enquête, 2024).

L’analyse du tableau ci-dessus révèle que la majorité des enquêtées soit 38,1% affirme avoir appris leur métier dans un cadre d’apprentissage informel. Ces types de formations ont été effectuées au sein de PME grâce à la mobilisation de leur réseau de relations (capital social). Le caractère informel de ces types de formation relève de l’absence de diplôme, certificat ou attestation sanctionnant leur formation. Les propos suivants illustrent ce contexte de formation décrit en amont : « C’est grâce à un ami de mon frère que j’ai pu apprendre

l’électricité. Etant lui-même électricien bâtiment, il a accepté de me prendre avec lui pour ma formation (...) j’ai passé 2ans avec lui et après je suis venu à Bouaké (...) Actuellement je travaille avec un autre patron sur des chantiers. » (Electricienne en bâtiment de 25 ans, 2024)

« J’ai appris la peinture en bâtiment dans la société BTP d’un ami à mon oncle (...) bien avant de commencer ce travail, j’aimais beaucoup faire de la décoration avec les dessins et autres. Aujourd’hui je fais la peinture avec les dessins et figures (...) » (Peintre en bâtiment de 28 ans, 2024)

Une proportion de 33,3% affirme avoir suivi une formation formelle qualifiante qui constitue l’un des moyens d’acquisition de compétences et de qualifications leur ayant permis d’accéder à leur métier. Il s’agit ici de formations reçues au sein de centre de service civique via les programmes de formation et d’insertion professionnelle des jeunes initiés par le gouvernement ivoirien comme en témoigne cette enquêtée.

J’ai fait ma formation au centre de service civique de Bimbresso, là-bas on nous proposait d’apprendre beaucoup de métiers comme la pâtisserie, la coiffure, l’élevage. Mais moi j’ai décidé de faire le Bâtiment et les Travaux Publics (BTP) (...) je sais bien qu’il n’y a pas beaucoup de filles dans ce travail mais avant je voulais devenir architecte, donc j’ai profité pour suivre cette formation car c’est ce qui me plait. (Technicienne BTP de 26 ans, 2024). Pour une proportion de 28,6%, la formation diplômante au sein du Collège Enseignement Technique (CET) de Bouaké a également servi de cadre de formation diplômante pour ce qui est des praticiennes de la mécanique automobile et la construction métallique. « J’ai obtenu mon CAP au CET de Bouaké en 2019, aujourd’hui cela me permet de travailler dans le domaine de la soudure (...) Après mon CAP, j’ai aussi fait des stages dans des entreprises mais elles ne m’ont pas embauché à la fin (...) » (Soudeuse de 21 ans, 2024). Ce cadre formel de formation confère aux filles la possibilité de pouvoir s’orienter dans le métier de leur choix. Il leur a également facilité l’obtention de stages quand bien même l’embauche n’était pas effective.

Années d’exercice	Effectifs	Fréquences
1-3 ans	9	42,9 %
4-7 ans	7	33,3 %
8-11 ans	4	19 %
Plus de 12 ans	1	4,8 %
TOTAL	21	100 %

Tableau 6 : répartition des enquêtées selon le nombre d’années d’exercice (données d’enquête, 2024)

Les données relatives au nombre d’années d’exercice dans leur métier montrent que la majorité des enquêtées, soit 42% disposent d’une expérience de 1 à 3 années contre 33,3% dont le nombre d’années d’exercice se situe en 4 à 7 ans. Cela met en lumière les difficultés d’insertion rencontrées par celles-ci. En effet de la formation à l’insertion professionnelle, de nombreuses difficultés sociales et économiques subsistent et constituent pour elles des défis à surmonter.

2.2. Manifestation des stéréotypes de genre subis par les enquêtées

Parmi les types de stéréotypes de genre dont sont sujettes les enquêtées, figure la remise en cause de leurs aptitudes physiques à exercer leur métier. Ces stéréotypes sont perceptibles aussi bien au niveau d’acteurs externes (clients, collaborateurs, partenaires) qu’internes (collègues de travail). En effet, les représentations en lien avec les « métiers d’hommes » contribuent à créer chez les acteurs susmentionnés des conceptions de nature à remettre en cause les capacités physiques des femmes à accomplir efficacement les tâches en lien avec leur poste. Cela est traduit par les propos de T.S électricienne en bâtiment faisant état d’une expérience vécue.

Cela fait bientôt 1 an que je pratique la mécanique automobile dans ce garage. Ce n’est pas toujours facile avec certains clients qui se montrent très exigeants quand ils voient qu’une fille travaille sur leur voiture... une fois dans un dépannage, le patron m’a demandé de serrer

les boulons après avoir refermé le moteur. Le client sans le cacher a demandé à mon patron s’il est sûr que je peux bien les serrer. Il a même exigé que quelqu’un d’autre le fasse avec moi. (Mécanicienne automobile de 26ans, 2024)

Notons que ces formes de remises en causes ne concernent pas seulement les aptitudes physiques des enquêtées à pouvoir effectuer leurs tâches, mais elles portent aussi sur leur aptitudes et compétences intellectuelles. C’est ce que les propos de cette électricienne en bâtiment traduisent. Une fois le patron m’a envoyé sur un chantier de construction pour faire le devis. A mon arrivée, la question du propriétaire était : tu es venue seule pour faire le devis ? et là j’ai répondu oui, pour le devis pas besoin d’être plusieurs vue la taille de la maison en construction. A mon arrivée, le patron m’a fait part du fait que le client l’a appelé et a exigé qu’il lui envoie un homme pour refaire le devis de sa maison. (Électricienne en bâtiment de 27 ans, 2024)

Dans d’autres cas, ces remises en causes proviennent d’acteurs internes (supérieur hiérarchique ou collègues). Pour les enquêtées, ceux-ci affichent parfois une réticence à leur confier des tâches qu’ils jugent au-delà de leur capacités et aptitudes sans même tenir compte de leur avis. « Parfois je sens que mon patron ne veut pas me confier des tâches, car il se dit que je suis une femme et je ne pourrai pas le faire aussi rapidement et bien qu’un garçon...même souvent quand de nouveaux travailleurs arrivent à l’atelier pour leur formation, tu sens dans leur comportement qu’ils te sous-estiment parce que tu es une fille. » (Soudeuse, 28 ans)

Dans l’exercice de leurs activités, les enquêtées affirment être victimes de propos sexistes en lien avec leur choix de métier. Notons que ces préjugés existent bien avant leur formation. Cela renvoie à la division sexuée du travail dans le processus de socialisation confèrent aux hommes et femmes des tâches spécifiques. Ainsi, dans leur situation post-insertion professionnelle, la persistance de ces formes de jugement est de mise. Cela est illustré à travers les propos suivants des enquêtées : « Quand je disais à certains proches que je fais une formation en soudure, ils s’étonnaient en répondant que c’est un travail d’homme (...) Aujourd’hui encore lorsque je dis que je suis soudeuse, la réaction est la même. Les gens trouvent que c’est un travail pour les hommes. » (Soudeuse de 26 ans, 2024) « Depuis que j’ai commencé à apprendre la peinture auto, mes propres parents ont essayé de me convaincre de trouver un autre travail, mais j’ai persisté et encore aujourd’hui ils insistent toujours pour que je trouve un travail pour femme. » (Peintre auto de 28 ans, 2024) « Dans l’esprit de certaines personnes, même ceux avec qui je travaille, l’électricité bâtiment n’est pas un métier de femme ; selon eux, un homme électricien travaille plus vite et mieux qu’une femme électricienne. » (Electricienne en bâtiment de 32 ans, 2024)

Dans leur milieu professionnel, certaines enquêtées affirment avoir plusieurs fois subi des propos ou remarques dédaigneux de la part de certains de leurs collègues de travail. Notons cependant que ces propos sont adressés le plus souvent sous forme de plaisanterie avec une connotation de moquerie. Cela reste toutefois gênant et frustrant pour elles car celles-ci y voient en cela une forme d’humiliation en rapport avec leur présence non acceptée dans ces corps de métiers. « Souvent tes propres collègues de travail de disent des choses qui font mal surtout quand tu leur demandes de l’aide pour une activité. Une fois j’ai demandé à l’un d’entre eux de m’aider à achever un travail, il m’a répondu en riant que nous les femmes, voulons toujours faire les travaux des hommes et quand on nous les confie, nous demandons encore de l’aide. » (Technicienne BTP de 30 ans, 2024). Dans d’autres cas, des sobriquets ou surnoms leur sont attribués en rapport avec leur statut de femmes dans un « métier d’homme » comme l’exprime cette mécanicienne automobile. « Lorsque tu es une fille dans un métier d’homme, les gens ont tendance à t’attribuer un surnom. Chez mon premier patron on m’avait surnommé fille-garçon et ici c’est la go kra-kra. Tout ça parce que selon eux je suis endurcie par mon métier et je réagi comme un homme. » (Mécanicienne automobile de 30 ans, 2024)

Cette section met en lumière trois éléments dans l’analyse des types de stéréotypes dont sont victimes les enquêtées : premièrement, les propos sexistes portées par des perceptions en lien avec la division sexuée du travail. Deuxièmement la question de leur autonomie physique

dans l’exercice de leur activité et troisièmement, pour certaines d’entre elles la perte de leur identité féminine avec pour cause, leur implication dans un métier dit « métier d’homme ».

2.3. L’impact des stéréotypes sur leur épanouissement professionnel

2.3.1. Les stéréotypes, source d’entrave à la promotion professionnelle des enquêtées

Les stéréotypes dont sont victimes les enquêtées exerçant dans les « métiers d’hommes » concourent à rendre difficile leur évolution en termes de promotion dans leur emploi. En effet évoluant pour certaines dans le secteur informel, l’absence de normes formelles de promotion dans la carrière professionnelle au sein des structures d’embauche rend difficile leur ascension à des poste de responsabilité. La promotion y est définie selon le pouvoir discrétionnaire des patrons. Partant des préjugés que ces derniers ont parfois contre les femmes exerçant dans leurs structures, ils ont du mal à leur confier des postes de responsabilité : « Cela fait bientôt trois ans que je travaille ici, je suis toujours au même poste. C’est le patron qui décide de confier des postes aux employés, donc il faut attendre son tour (...) étant une femme dans ce domaine il faut dire que devenir un jour patronne ici ne sera pas facile. » (Technicienne BTP de 36 ans, 2024)

Par ailleurs, l’indisponibilité momentanée des femmes les freine dans leur évolution. Qu’elle soit voulue ou non, du fait de contraintes, les employeurs du secteur informel hésitent surtout à confier des postes de responsabilité aux femmes exerçant dans leurs structures. En effet, en raison de leur statut de mère ou épouse en lien avec les charges familiales afférentes, elles ne sont toujours pas disponibles pour les activités d’urgence ou lorsque le site de l’intervention est distant, comme le précisent les propos de ce chef d’entreprise :

Vous savez en matière de mobilité surtout dans notre travail, les femmes ne sont pas toujours disponibles. Par moment il y a des dépannages à faire hors de la ville, déplacer une femme ou mère pour ce genre de travaux devient compliqué car il faut aussi tenir compte de leur vie sociale où elles ont des obligations. Il est donc difficile de les responsabiliser sur certaines interventions. Elles-mêmes le comprennent et l’acceptent. (Chef d’entreprise de 47 ans, 2024)

Notons également que les types d’emplois jouent ici dans l’évolution des enquêtées dans leur profil de carrière. En effet, la plupart évoluant au sein de PME et dans le secteur informel, la question des carrières professionnelles n’y est pas toujours clairement définie. Cela contribue à restreindre chez celles-ci, les possibilités d’évolution professionnelle.

2.3.2. Une difficile reconnaissance de leur statut de praticienne dans leur métier

L’accès des femmes aux « métiers d’hommes » ne suffit pas à mettre fin aux discriminations à leur endroit et ce même dans l’exercice de leur métier. Ainsi, il a été constaté chez certaines enquêtées, des traitements concourant à altérer considérablement leur épanouissement professionnel. Il s’agit de leur assignation à des postes pour des activités pour lesquelles elles n’ont pas été formées. Plus concrètement cela se présente sous une forme de reconversion imposée par leur employeur car les considérant plus appropriés pour elles au regard de leur statut de femme :

Le domaine du BTP enregistre une forte présence des hommes, pour une femme, ce n’est pas facile d’y évoluer car les travaux demandent parfois la force physique (...) j’étais dans une structure après mon premier stage. Là-bas mon patron m’avait mis à un poste de secrétaire après quelques semaines. Je n’allais pas sur les chantiers comme les autres, je faisais les factures et reçus en gérant en même temps l’accueil(..) après trois mois j’ai demandé à quitter car cela ne m’arrangeait pas du tout. (Technicienne en bâtiment de 29 ans, 2024)

Aussi, d’un point de vue entrepreneurial, certaines difficultés subsistent, limitant du coup pour certaines d’entre elles les possibilités de s’installer et exercer à leur propre compte. Ce contexte est marqué par l’influence des préjugés traduite en crise de la confiance relativement aux capacités techniques, intellectuelles et physiques de certaines de ces femmes à exercer lesdits « métiers d’hommes ». En effet, les préjugés dont sont victimes les femmes exerçant des « métiers d’hommes » font qu’elles ont une perception négative du fait de s’installer à leur propre compte. Cela est perceptible à travers le verbatim ci-dessous : « Le souhait de tout travailleur est de pouvoir un jour créer sa propre entreprise, mais vous voyez cela est difficile pour nous les femmes qui faisons des métiers de garçons. Quand tu vas ouvrir ton garage, ça ne sera pas comme pour les autres qui sont des hommes car les clients se diront que la femme ne peut pas bien faire la mécanique automobile comme les hommes. » (Mécanicienne automobile de 29 ans, 2024)

2.3.4. La perte d’engouement pour le travail

L’un des effets des stéréotypes de genre sur l’épanouissement professionnel des enquêtées est la perte d’engouement pour le métier en question. En effet, les préjugés subis ont contribué dans bien de cas à créer une forme de démotivation chez ces dernières, traduit par les propos ci-après. Cela peut être classé au titre des incidences psychologiques :

Quand tu quittes la maison pour le travail, tu te poses la question de savoir qu’est-ce qu’un client ou un collègue ira te dire aujourd’hui ? ça fait rire mais très souvent on s’inquiète jusqu’à ne plus vouloir aller travailler mais tu n’as pas le choix, il faut y aller et supporter comme tu peux. (Soudeuse de 28 ans, 2024)

Il arrive des moments où tu as envie de changer de travail pour voir ce que ça peut donner, un domaine dans lequel tu peux trouver d’autres femmes comme toi. (Electricienne bâtiment de 34 ans, 2024).

Les femmes enquêtées ont fait état de sentiments divers ; partant de la désillusion à la déception du fait des traitements à leur endroit. L’accès à la formation reçue a permis de nourrir en elles des attentes d’épanouissement socioprofessionnelles compromises dans bien de cas par la persistance de préjugés, discriminations portées par des perceptions sexistes déjà existantes depuis leur formation.

3. Discussions

Les résultats relatifs au premier objectif de la présente étude permettent de constater que les femmes enquêtées exerçant des « métiers d’hommes » sont majoritairement situées dans les tranches d’âge de 28-32 ans soit 47,6% et celle de 23-27 soit 38,1%. Aussi, 52,4% d’entre elles vivent concubinage. La soudure et la mécanique industrielle sont les métiers dans lesquels on les retrouve massivement avec des proportions respectives de 23,8%. Relativement au type de formation reçue, la majorité des enquêtées soit 38,1% affirme avoir appris leur métier dans un cadre d’apprentissage informel. Une proportion de 33,3% affirme avoir suivi une formation formelle qualifiante contre 28,6% pour une formation diplômante. Cela confirme des parcours de formation diversifiés pour ces enquêtées. Cependant, l’accès à ces formations pour elles ne s’est pas fait sans difficultés.

Le second objectif de cette étude est de faire une analyse des stéréotypes dont sont victimes les enquêtées afin d’en faire une description de leurs manifestations. Ceux-ci portent en majeure partie sur la remise en cause de leurs savoirs, compétences et aptitudes ainsi que la persistance de préjugés liés à la place de la femme dans les secteurs d’activités jugés masculins. Corinne et Véronique (2004), à travers les résultats de leur recherche de terrain menée sur les femmes en formation dans un métier d’homme dans le canton de Vaud en 2002-

2003, ont fait ressortir que les femmes exerçant des « métiers d’hommes » sont encore marquées par les stéréotypes et les préjugés, malgré les acquis et une reconnaissance sociale relative du discours sur l’égalité entre les hommes et les femmes. Les auteurs précisent à cet effet que ces difficultés portent plus sur le plan relationnel avec leur collaborateur et clients, que sur le plan physique de leurs capacités à faire leur travail. Elles y ont identifié à cet effet cinq principales manifestations dont le rejet, la concurrence, l’indifférence, la surprotection et le soutien. Fofana et Kouadio (2024) dans leur étude portant sur « Femmes dans la gendarmerie de Daloa : entre intégration formelle, barrières invisibles et stratégies de résilience » ont réussi à mettre en exergue les réalités et contraintes auxquelles sont confrontées les femmes gendarmes suite à leur insertion professionnelle. Elles y distinguent entre autres les discriminations subtiles, les écarts de traitement et les opportunités d’avancement limitées. Aussi, elles sont confrontées à des attitudes condescendantes, à des commentaires dépréciatifs et à des perceptions préconçues concernant leurs capacités d’exercice. Au regard des résultats des études antérieures et de ceux mis en relief dans la présente investigation, nous notons que les discriminations et les préjugés à l’encontre des femmes exerçant des activités perçues comme des activités n’étant pas liées à leur genre, c’est-à-dire les activités dites masculines sont toujours persistantes.

Conformément au troisième objectif de la présente recherche, il s’est agi de faire une analyse de l’influence des stéréotypes de genre sur l’épanouissement professionnel des femmes exerçant des « métiers d’hommes ». Les résultats obtenus révèlent les effets de ces stéréotypes à plusieurs niveaux à savoir leur évolution professionnelle, leur perte d’engouement pour le travail, etc. Renforcées par les préjugés, les stéréotypes de genre dont sont victimes les enquêtées constituent dans bien de cas une entrave à leur évolution professionnelle en termes de promotion. Pour Prévot (2010), dans son investigation sur « la féminisation de l’armée de terre » en France et en Bosnie, les compétences des femmes sont rarement remises en question, mais leur statut de femme, les expose à des traitements particuliers souvent discriminatoires. Cependant, la présente étude a fait ressortir que les stéréotypes dont sont victimes les enquêtées sont de nature à remettre en cause leur savoir-faire tout en créant à leur niveau une perte d’engouement pour le travail, suscitant chez certaines une volonté de reconversion professionnelle. Dans ce même contexte, l’étude de Épiphanie & Couppié (2006), a permis de faire une analyse de l’autre versant de la relation formation emploi. Les auteurs ont montré qu’à formation égale, les femmes rencontrent davantage d’obstacles pour atteindre les segments professionnels les plus prestigieux. Elles se retrouvent très souvent à occuper des postes ne relevant pas de leur formation initiale. Selon Bourdon et Cleaver (2000), les obstacles liés à l’épanouissement professionnel des femmes sont présents depuis leur tentative d’insertion professionnelle en raison de leur groupe d’appartenance sexuelle. Ces discriminations sont selon ces auteurs directes ou intentionnelles et systémiques, c’est-à-dire pas faites de manière consciente. Cela contribue à créer des écarts professionnels en lien avec le traitement professionnel et les opportunités de carrière. Dans cette même dynamique, les conclusions de plusieurs études, dont celles de Riffard (2021) et de Lotte (2020) démontrent que les femmes rencontrent fréquemment des obstacles à leur avancement, même lorsqu’elles occupent des postes au sein de structures hiérarchiques. Ces obstacles, dans leurs différentes manifestations affectent les conditions d’exercice des femmes, voire leur épanouissement socioprofessionnel.

Conclusion

La présente étude portant sur l’influence des stéréotypes de genre sur l’épanouissement professionnel des femmes exerçant des « métiers d’hommes » a permis d’y questionner au moyen d’une approche qualitative, la manifestation de ces stéréotypes, et leur incidence sur les femmes enquêtées. Les principaux résultats obtenus ont permis de savoir que

les femmes exerçant les « métiers d'hommes » présentent des profils de formation divers repartis entre formation formelle (diplômante, certifiante) et informelle.

Ces femmes subissent encore aujourd'hui dans l'exercice de leurs activités professionnelles, des stéréotypes de genre. Ces stéréotypes dans leur manifestation concrètes sont portés par des comportements de nature à remettre en cause leur savoir-faire en passant par la persistance de préjugés sexistes discriminatoires et le dédain sous forme de plaisanterie.

L'étude a permis de comprendre que ces stéréotypes affectent l'épanouissement professionnelle des femmes enquêtées. Cela dans la mesure où ils contribuent à créer et nourrir les entraves à leur évolution professionnelle, à faire émerger et entretenir une crise de la confiance symbolisée par une difficile reconnaissance de leur statut de praticienne et surtout une perte d'engouement pour le travail chez certaines. Nous retenons dès lors que l'accès des femmes à des sphères de métiers jusque-là exclusifs aux hommes contribue certes à réduire les inégalités existantes dans l'accès à la formation et à un emploi. Cependant, elles subissent encore dans l'exercice de ces « métiers d'hommes », des stéréotypes de genre qui dans leur manifestations sont de nature à compromettre leur épanouissement professionnel. Des actions de sensibilisation en vue de la dissipation des conduites discriminatoires pour une intégration professionnelle réussie des femmes dans des activités perçues comme l'apanage des hommes constitue le véritable défi à relever.

Références bibliographiques

- Ariel, C. & Agnès, M. (2016). Choix de femme pour métier (dit) d'homme, quand la démarche collective soutient les possibles individuels. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2(110), 271-293. <https://doi.org/10.3917/cips.110.0271>
- Bourdon, S. & Cleaver, A. (2000). Le genre et le stéréotype du diplôme lors de l'insertion professionnelle. *Revue des sciences de l'éducation*, 26(3) <https://id.erudit.org/iderudit/000295ar> (consulté le 14/11/2024)
- Corinne, D. & Véronique, D. (2004). *Femmes en formation dans un métier d'homme, résultats d'une recherche de terrain menée dans le canton de Vaud en 2002-2003 auprès d'un échantillon d'apprenantes*. Le Deuxième observatoire. Institut romand de recherche et de formation sur les rapports sociaux de sexe. <https://www.2eobservatoire.com/downloads/livres/brochure8.pdf> (consulté le 14/11/2024).
- Couppié, T., & Épiphanie, D. (2006). La ségrégation des hommes et des femmes dans les métiers : entre héritage scolaire et construction sur le marché du travail. *Revue française de sciences sociales*.1(93), 11-27. <https://doi.org/10.4000/formationemploi.2204>
- Fofana, M. & Kouadio, A. E. (2024). Femmes dans la gendarmerie de Daloa entre Intégration formelle, barrières invisibles et stratégies de résilience. *Editions Francophones Universitaires d'Afrique collection pluraxes /monde*. 6(1), 330-348. <https://edition-efua.acaref.net/wp-content/uploads/sites/6/2024/01/Mariame-Tata-FOFANA.pdf> (consulté le 17/11/ 2024).
- Institut National de Statistique Côte d'Ivoire. (2013). *Enquête nationale sur l'Emploi en Côte d'Ivoire*. https://www.ins.ci/documents/travail_enfant/Enquete%20nationale%202013.pdf (consulté le 12/11/2024).
- Institut National de Statistique Côte d'Ivoire. (2019). *Enquête Nationale sur l'Emploi en Côte d'Ivoire*. https://recrutement.stats.ci/assets/projet/File_projet1719988312.pdf (consulté le 12/11/2024).
- Lotte, V. (2020). *Femme avant tout, militaire ensuite : Tabous et préjugés auxquels*

doivent faire face les femmes militaires participant aux opérations de paix des Nations Unies. International. Peace Institute. <https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2020/10/Woman-First-Soldier-SecondFrench.pdf> (consulté le 16/11/2024).

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l’Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC). (2021). *Stratégie Nationale de l’Insertion Professionnelle Et De l’Emploi des Jeunes(SNIEJ)*. Rapport d’étude https://mutualisation.ccmefp-uemoa.org/system/files/cotedivoire_sniej_2021-2025.pdf (consulté le 13/10/2024)

Ministère de la Femme, de la Protection de l’Enfant et de la Solidarité. (2017). *Pour une analyse sur l’égalité de genre en Côte d’Ivoire.* <https://famille.gouv.ci/Tmffe/RAPPORT-ETUDE-POUR-UNE-ANALYSE-GENRE-EN-CI-VERSION-28052018-DPAF.pdf> (consulté le 13/10/ 2024).

Riffard E., (2021). *Les réseaux féminins: outils au service de la lutte contre le plafond de verre dans la haute fonction publique française* [Mémoire de Master Affaires Publiques]. Université de Lyon, Institut d’Etudes Politiques de Lyon. Sciences de l’Homme et Société. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03711821> (consulté le 20/11/2024).



Effets d'une intervention métacognitive sur les difficultés d'apprentissage en mathématiques des élèves du post-primaire

Effects of a metacognitive intervention on post-primary students' learning difficulties in mathematics

François Sawadogo

Université Norbert ZONGO, Koudougou, Burkina Faso

Email : sawadogo_c@yahoo.com

Honvien Nelson F. Sougue

Laboratoire de Recherche en Sciences humaines et Sociales (LABOSHS)

Université Norbert ZONGO, Koudougou, Burkina Faso

Email: nelsonsougue@gmail.com

Orcid id : <https://orcid.org/0009-0004-0669-8013>

Gada Moumouni Drabo

Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses, Burkina Faso

Email: drabomoumouni@gmail.com

Résumé: La difficulté d'apprentissage est la différence existante entre les objectifs scolaires et les performances réelles. Elles s'expliquent par plusieurs facteurs essentiellement repartis en deux catégories : les facteurs externes et internes. Dans la recherche de pistes de solutions aux difficultés d'apprentissage, l'intervention métacognitive au regard de ses avantages se présente comme une issue. Cette étude porte sur les effets de l'intervention métacognitive sur les difficultés d'apprentissage en mathématiques des élèves du post-primaire. Elle s'appuie sur les théories des modèles mentaux et du socioconstructivisme. Pour la mener à bien, cette recherche suit une procédure expérimentale avec deux groupes que sont le groupe expérimental et le groupe contrôle. Cette approche permet de constater une amélioration du niveau de compétences métacognitives, de connaissances métacognitives et de performances en mathématiques au niveau des élèves du groupe expérimental qui a bénéficié de l'intervention.

Mots-clé : intervention métacognitive, difficultés d'apprentissage, mathématiques.

ABSTRACT: Learning difficulty is the difference between academic goals and actual performance. They can be explained by several factors, which are essentially divided into two categories: external and internal. In the search for solutions to learning difficulties, metacognitive intervention in view of its advantages is presented as a way out. This study focuses on the effects of metacognitive intervention on learning difficulties in mathematics in post-primary students. It is based on the theories of mental models and social constructivism. To carry it out, this research follows an experimental procedure with two groups: the experimental group and the control group. This approach shows an improvement in the level of metacognitive skills, metacognitive knowledge and mathematics performance in the students in the experimental group that benefited from the intervention.

Keywords: metacognitive intervention, learning difficulties, mathematics.

Introduction

Les difficultés d’apprentissages au niveau du système éducatif du Burkina Faso sont une réalité. Ces difficultés sont davantage énormes au niveau des mathématiques lorsque l’élève arrive au post-primaire, une discipline dite “caillou” par les élèves. Au titre des facteurs explicatifs de ses difficultés, il y’a le profil cognitif de l’apprenant. A cet effet Sawadogo et Dakuyo (2015), dans le contexte burkinabé affirment que les pratiques suivantes sont utilisées par les enseignants comme aide et remédiation aux élèves en difficultés d’apprentissages : développer des stratégies d’accroissement de l’attention, des stratégies de résolution de problème, des stratégies de motivation, afin d’améliorer la capacité d’apprentissage des élèves en difficulté d’apprentissage. Il en ressort donc qu’il serait judicieux de nous intéresser aux processus d’apprentissage si nous souhaitons trouver des solutions à ces difficultés d’apprentissages des élèves. Ainsi, la métacognition est considérée comme étant une variable importante dans la réussite. Lancelot, (1999) affirme d’ailleurs l’existence d’un lien fort entre la métacognition et la réussite scolaire d’un élève. Ce positionnement est soutenu dans le contexte burkinabé à travers l’étude de Dakuyo (2014) qui révèle les avantages de la métacognition dans les apprentissages scolaire.

Au vu de ces constats, cette étude s’intéresse aux effets d’une intervention métacognitive qui doterait les élèves en difficultés d’apprentissage en mathématique d’un certain nombre d’outils pour conduire à la réussite. Elle a pour objectif d’évaluer les effets de ce type d’intervention sur les difficultés d’apprentissage en mathématiques.

1. Justification

L’éducation correspond à un mécanisme social par lequel la société forme sa population, sa jeunesse en particulier. Cette éducation doit permettre à sa jeunesse d’acquérir ses valeurs et normes qui lui permettront de mener une vie conforme à la société. Ainsi, chaque société procède à la mise en place d’un système éducatif qui a pour ambition la formation et l’insertion professionnelle de sa jeunesse dans le but d’atteindre à un développement humain durable. L’école, doit à cet effet permettre l’atteinte de cet objectif. Elle doit également doter l’élève d’une culture d’autonomie, d’un esprit critique et d’adaptation au changement. Le Burkina Faso s’aligne derrière une telle conception de l’éducation. Elle est définie par le législateur dans le contexte Burkinabé comme étant

l'ensemble des activités visant à développer chez l'être humain l'ensemble de ses potentialités physiques, intellectuelles, morales, spirituelles, psychologiques et sociales en vue d'assurer sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et sa participation au développement économique, social et culturel. (Loi d'orientation de l'éducation, juillet 2007, article 2)

L’éducation constitue l’espoir du développement de la nation, une priorité nationale. Depuis son accès à la souveraineté nationale en 1960 avec un taux brut de scolarisation d’environ 6,5% au primaire (pour les 7-14 ans) (Yaro, 1994), de 0,4% au secondaire (général) (Pilon, 2004), le Burkina Faso a adopté de nombreuses politiques éducatives pour atteindre les objectifs de scolarisation pour tous. Parmi elles, à l’international, il y a les accords et les engagements de la conférence de Jomtien (1990), Dakar (2000) et New York (2000). Au niveau national, la réforme de l’éducation de 2007, le « Plan Décennal de Développement de l’Éducation de Base » (PDDEB, 2001-2010), le Programme de Développement Stratégique de l’Éducation de Base (PDSEB, 2012-2021), la Politique Sous sectorielle Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique qui couvre la période 2010-2025 (PS-ESSRS, 2010-2025), le Plan National d’Action de Développement de l’Enseignement Supérieur allant de 2014 à 2023 (PNADES, 2014-2023) sont autant d’efforts de prise de décisions dans le but de booster l’éducation pour un développement économique, social et

culturel du pays. Ces initiatives ont permis des avancées significatives au plan quantitatif et qualitatif.

Toutefois la question des difficultés dans le système éducatif du Burkina Faso est toujours présente. Ces difficultés se situent au niveau même des apprentissages scolaires, des échecs scolaires ; ce qui motive l’inquiétude de la communauté scientifique et de toute la société. En effet, selon le rapport national du Burkina Faso du PASEC (Programme d’Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN) (2015), malgré le fait que le système éducatif burkinabé se place parmi les plus efficaces de l’enquête PASEC 2014, une part importante (plus de 40% autant en lecture qu’en mathématiques) des élèves ne maîtrise pas encore les connaissances et compétences considérées comme suffisantes pour poursuivre une scolarité dans de bonnes conditions. Aussi, l’Évaluation nationale des Acquis Scolaires (EAS) réalisée en 2018 au niveau national par le Ministère de l’Éducation Nationale de l’Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationale (MENAPLN) présente des résultats inquiétants dans certaines disciplines au niveau du primaire et post-primaire. Les analyses font ressortir au CE1 un niveau supérieur ou égal à 50/100, en mathématiques de 19,65% ; en français de 41,58% et en sciences d’observation 76,97%. Au CM2, le taux de réussite est de 31,54% en mathématiques, 30,89% en français et de 70,83% en sciences d’observation. En cinquième (5ème), 12,28% en mathématiques et 25,27% en français constituent les proportions de réussite.

L’analyse de cette situation de difficultés fait ressortir une multitude de facteurs explicatifs. Pain (1992) distinguent deux niveaux de facteurs qui sont internes et ceux qui sont externes. Les facteurs externes sont en lien avec l’école à travers les pratiques pédagogiques, les comportements des enseignants, les types d’évaluations ; la famille de l’apprenant à travers les niveaux de scolarité, les niveaux de vie socio-économique et le style d’éducation des parents. Les facteurs internes sont en relation avec l’apprenant. Il s’agit des facteurs héréditaires à travers la génétique, le genre et la santé, les variables motivationnelles et le profil cognitif (attention, mémoire, stratégies cognitives, stratégies d’autorégulation, etc.). Dans cette multitude de facteurs, un des aspects les plus importants des facteurs internes est la métacognition. Elle est un concept du processus d’apprentissage qui prend de plus en plus de place dans la sphère de l’éducation (Lafortune, Jacob & Hebert, 2000). La métacognition désigne plus précisément, d’une part, les connaissances introspectives et conscientes que l’élève a de ses propres manières d’apprendre et, d’autre part, sa capacité à les réguler délibérément (Noël, Romainville & Wolfs, 1995). La première catégorie correspond aux métaconnaissances. Elles se subdivisent en connaissances déclaratives, procédurales et conditionnelles. La seconde est en lien avec les compétences métacognitives que sont la planification, le contrôle et l’évaluation. Ainsi, cette connaissance que l’élève possède déjà sur lui-même est un atout. Lancelot, (1999, p. 9) affirme dans cette optique : « jusqu’ici, les "bons élèves" sont une minorité. Pourquoi ? Parce qu’un bon élève est un élève (spontanément) métacognitif, c’est-à-dire qui a appris à savoir ce qu’il sait, à être capable de mobiliser à bon escient ses connaissances déclaratives et procédurales. ». Cette assertion vient indiquer l’importance, mais aussi le lien, le rapport qui existe entre la métacognition et la réussite scolaire. Cela nous conduit à nous demander si son développement auprès des élèves en difficulté d’apprentissage ne réduit pas la difficulté scolaire. La réponse à cette question est affirmative pour certains auteurs car « le développement de la métacognition constitue un des meilleurs moyens d’augmenter l’efficacité cognitive des apprenants » (Tardif 1992 p.34). Ce développement passe par une intervention métacognitive qui a pour base l’éducation cognitive qui se trouve enracinée dans l’éducabilité de l’intelligence. Cette dernière stipule que grâce à l’intervention éducative on peut modifier l’intelligence et apprendre à l’enfant à penser (Feuerstein et al., 1980). L’intervention métacognitive pourrait avoir des effets sur la difficulté d’apprentissage des élèves. Dans notre choix d’orienter notre étude vers la métacognition, nous

espérons contribuer à trouver des pistes de solutions dans l'optique de permettre l'amélioration des résultats des élèves en difficulté d'apprentissage. L'intervention métacognitive présentent plusieurs avantages qui sont essentiellement de favoriser le transfert des connaissances et des compétences, assurer plus de réussite dans les tâches scolaires, développer les compétences d'autorégulation et l'autonomie, développer la motivation et l'estime de soi (Doly, 2006). Sur la base de ces effets, notre objectif ramené à notre contexte d'étude est l'évaluation des effets d'une intervention métacognitive sur les difficultés d'apprentissages des mathématiques des élèves du post-primaire. Ce type d'intervention regroupe un large éventail d'outil à transmettre afin de favoriser l'amélioration du potentiel d'apprentissage de l'apprenant. L'intervention métacognitive dans le cadre de cette étude est inspirée de trois pédagogies métacognitives qui sont «IMPROVE», «Solve it » et la « pédagogie métacognitive de Lafortune, Jacob et Herbert (2003) ».

La question directrice de notre recherche est la suivante. Quels sont les effets d'une intervention métacognitive sur les difficultés d'apprentissage en mathématiques des élèves du post-primaire ? Plus spécifiquement, les questions sont les suivantes :

- quels sont les effets d'une intervention métacognitive sur le niveau de compétences métacognitives des élèves du post-primaire présentant des difficultés d'apprentissage en mathématiques ?
- quels sont les effets d'une intervention métacognitive sur le niveau de connaissances métacognitives des élèves du post-primaire présentant des difficultés d'apprentissage en mathématiques ?
- quels sont les effets d'une intervention métacognitive sur le niveau des performances scolaires en mathématiques des élèves du post-primaire présentant des difficultés d'apprentissage en mathématiques ?

Sur la base de la question générale notre objectif générale est celui d'évaluer les effets d'une intervention métacognitive sur les comportements stratégiques (métacognitifs) et les performances des élèves du post-primaire en difficulté d'apprentissage en mathématiques. Cet objectif conduit à trois objectifs spécifiques qui sont :

- Mesurer les effets de l'intervention métacognitive sur les compétences métacognitives des élèves du post-primaire en difficultés d'apprentissages en mathématiques,
- Mesurer les effets de l'intervention métacognitive sur les connaissances métacognitives des élèves du post-primaire en difficultés d'apprentissages en mathématiques,
- Mesurer les effets de l'intervention métacognitive sur les performances des élèves du post-primaire en difficultés d'apprentissages en mathématiques.

Pour mener à bien cette recherche nous postulons pour les hypothèses suivantes.

L'hypothèse générale, postule qu'une intervention métacognitive auprès d'élèves du post-primaire présentant des difficultés d'apprentissage en mathématiques améliore leurs comportements métacognitifs et leurs performances en mathématiques. Elle donne lieu à trois hypothèses spécifiques qui sont :

- Hypothèse spécifique 1 : une intervention métacognitive auprès d'élèves du post-primaire présentant des difficultés d'apprentissage en mathématiques augmente leurs compétences métacognitives (stratégies métacognitives).
- Hypothèse spécifique 2 : une intervention métacognitive auprès d'élèves du post-primaire présentant des difficultés d'apprentissage en mathématiques améliore leurs connaissances métacognitives (métaconnaissances).
- Hypothèse spécifique 3 : une intervention métacognitive auprès d'élèves du post-primaire présentant des difficultés d'apprentissage en mathématiques accroît leurs performances en mathématiques.

2. Méthodologie

2.1. Echantillon

L’obtention des unités de l’échantillon d’étude s’est faite par la technique non probabiliste (de type intentionnel) dans l’optique que les participants aient des caractéristiques communes. Elle a consisté à porter les choix sur certains élèves en fonction de plusieurs critères. Au nombre de ces critères les élèves devaient avoir des difficultés d’apprentissage en mathématiques, ayant ou pas repris la classe dans laquelle ils sont actuellement et ayant obtenus ou pas la moyenne au premier trimestre de l’année scolaire en cours.

L’échantillon de quatre-vingt (80) élèves est composé comme suit par classes (pour la sixième et pour la cinquième). Ils sont tous issus du collège d’enseignement général (CEG) de la ville de Koudougou. L’échantillon était composé de vingt élèves par niveau (sixième et cinquième) pour les groupes contrôles et d’une vingtaine aussi par niveau pour les groupes expérimentaux.

2.2. Outils de collecte de données

Ils sont de trois ordres. En premier lieu, il y a la recherche documentaire. Elle a consisté en une collecte de données auprès du CEG de Koudougou à travers les bulletins de notes des élèves. Ensuite, l’échelle de mesure de la métacognition (MAI) vient en seconde position. premier type de questionnaire. Le MAI est un outil d’évaluation de la métacognition pour l’adolescent et l’adulte. Les items du questionnaire se répartissent en deux sous-catégories : les connaissances sur la cognition ou MAI KC (*Knowledge of Cognition* connaissances déclaratives, procédurales et conditionnelles) et la régulation de la cognition ou MAI RC (*Regulation of Cognition* : la manière dont les sujets planifient, implémentent des stratégies, surveillent et corrigent leurs erreurs de compréhension, évaluent leur apprentissage, allouent les ressources disponibles) (Schraw et Dennison, 1994). L’outil est constitué de 52 items. Enfin, les tests de niveaux en mathématiques des élèves qui constituent des évaluations du niveau en mathématiques des élèves des deux classes. Il y a quatre évaluations au total dont deux pour chacune des deux classes.

2.3. Procédure de collecte de données

Au regard de l’objectif de cette étude, la méthode expérimentale est privilégiée. Cette méthode a pour objectif de démontrer de l’effet de la variable indépendante sur la variable dépendante. (Dépelteau, 2010 ; Rajotte, 2017). Plus spécifiquement il a été question de la méthode quasi-expérimentale, elle est couramment utilisée en sciences de l’éducation. Elle présente l’avantage de permettre une meilleure interprétation des résultats, de s’assurer que les expériences des élèves qui se déroulent dans un autre contexte que celui de l’intervention ne jouent pas sur l’interprétation des données en raison de la présence du groupe témoin. (Rajotte, 2017).

L’intervention métacognitive s’inspire de trois pédagogies métacognitives qui sont : « IMPROVE », « Solve it » et la « pédagogie métacognitive de Lafortune, Jacob et Herbert (2003) ». Elle est formée de 14 séances de deux heures chacune. Ces séances ont été animées par des professeurs certifiés des collèges en mathématiques sous notre supervision. Ces derniers ont été au préalable formés aux pédagogies métacognitives avant l’intervention métacognitive auprès des élèves.

Pour chaque groupe (contrôle et expérimental) de chaque classe (sixième et cinquième), le niveau de métacognition et le niveau de performance en mathématiques ont été évalués. Ces évaluations ont lieu avant et après l’intervention métacognitive. Les groupes expérimentaux bénéficient de l’intervention métacognitive contrairement aux groupes contrôles.

3. Résultats

La collecte et le traitement des données donnent lieu à plusieurs résultats.

3.1. Les performances en mathématiques

Classes	Groupes	Contrôle	Expérimental
6ème	Pré-test	00,0%	9,1%
	Post-test	00,0%	91%
5ème	Pré-test	8,3%	7,7%
	Post-test	8,3%	61,5%

Tableau 1 : Répartition des taux de réussite par classes et par type de groupes (Source : terrain Mai 2021)

Ce tableau permet de constater une grande évolution des performances en mathématiques aussi bien pour la classe de sixième que de cinquième lorsque nous passons du groupe contrôle au groupe expérimental. En effet, en sixième nous passons d’un taux de réussite en pré-test de 00,00% pour les groupes contrôle et expérimental à 91% pour le groupe expérimental en post-test contre 9,1% pour le groupe contrôle. En cinquième nous passons d’un taux de réussite en pré-test de 8,3% pour les groupes contrôle et expérimental à 61,5% pour le groupe expérimental en post-test contre 7,7% pour le groupe contrôle.

Classes	Groupes	Contrôle	Expérimental
6ème	Pré-test	7,18	4,06
	Post-test	7,18	13,31
5ème	Pré-test	2,33	2,35
	Post-test	3,25	8,5

Tableau 2: Evolution des moyennes des groupes par classes (Source : terrain Mai 2021)

Ce tableau comparatif des moyennes des groupes par classes au niveau des performances en mathématiques met en évidence le fait que les groupes expérimentaux présente une évolution de leurs moyennes au post-test.

3.2. Les niveaux de la métacognition

- Les niveaux de métaconnaissances

Connaissances	Classes	6ème		5ème	
		Contrôle	Expérimental	Contrôle	Expérimental
Connaissances déclaratives	Pré-test	2,75	2,72	3,08	3,07
	Post-test	2,87	5,92	3,16	5,6
Connaissances procédurales	Pré-test	2,5	2,37	3,00	2,86
	Post-test	2,27	2,90	3,16	3,76
Connaissances	Pré-test	2,75	1,81	3,00	3,07

conditionnelles	Post-test	3,12	3,63	3,25	4,23
-----------------	-----------	------	------	------	------

Tableau 3 : Evolution des niveaux de connaissances métacognitives (Source : terrain Mai 2021)

La lecture de ce tableau fait saisir qu’aussi bien en sixième qu’en cinquième, il y a un grand progrès du niveau de connaissances métacognitives quand nous passons du pré-test au post-test au niveau des groupe expérimentaux. Ce progrès est présent au niveau des trois types de connaissances métacognitives : les déclaratives, les procédurales et les conditionnelles.

- Les niveaux de compétences métacognitives

Compétences	Classes	6ème		5ème	
		Contrôle	Expérimental	Contrôle	Expérimental
Compétences de planification	Pré-test	2,75	3,27	2,5	2,3
	Post-test	2,87	4,90	2,58	5,92
Compétence de contrôle	Pré-test	2,79	2,93	2,16	2,07
	Post-test	2,75	4,96	2,55	5,63
Compétences d’évaluation	Pré-test	2,25	2,27	2,25	1,92
	Post-test	2,87	4,90	2,08	4,61

Tableau 4: Evolution des niveaux de compétences métacognitives (Source : terrain Mai 2021)

Les moyennes présentes en post-test au niveau des groupe expérimentaux sont tous supérieures aussi bien à leurs moyennes en pré-test qu’aux moyennes des groupes contrôle en pré-test ou en post-test. Ce tableau présente une amélioration des compétences métacognitives (planification, contrôle et évaluation) au niveau des groupes expérimentaux des classes de sixième et de cinquième.

3.3. Analyse statistique des données présentées

Une amélioration du niveau de métacognition et du niveau en mathématique des élèves du groupe expérimental après l’intervention métacognitive était attendu. Ainsi, le test de Student est utilisé à cet effet pour comparer les moyennes obtenues par les élèves du groupe expérimental par classe.

Test échantillons appariés				
		t	ddl	Sig. (bilatérale)
Paire 1	Evaluation de Mathématique 1 - Evaluation de Mathématiques	-4,424	10	,001
Paire 2	Connaissances Déclaratives Evaluation 1 - Connaissances Déclaratives Evaluation 2	-8,192	10	,000
Paire 3	Connaissances Procédurales Evaluation1 - Connaissances Procédurales Evaluation2	-2,609	10	,026
Paire 4	Connaissances Conditionnelles Evaluation1 - Connaissances Conditionnelles Evaluation2	-4,100	10	,002
Paire 5	Planification Evaluation 1 - Planification Evaluation 2	-3,464	10	,006

Paire 6	Gestion de l'Information Evaluation1 - Gestion de l'Information Evaluation2	-4,143	10	,002
Paire 7	Face à l'erreur ou la difficulté Evaluation1 - Face à l'erreur ou la difficulté Evaluation2	-5,285	10	,000
Paire 8	Evaluation de la Compréhension Evaluation1 - Evaluation de la Compréhension Evaluation2	-3,390	10	,007
Paire 9	Evaluation Evaluation1 - Evaluation Evaluation2	-7,807	10	,000

Tableau 5 : Récapitulatif du test t au niveau du groupe expérimental de la classe de sixième (Source : terrain Mai 2021)

La totalité des valeurs de p au niveau des différentes variables de la métacognition et des performances en mathématiques est inférieure au seuil de signification $\alpha=0,05$. L’hypothèse alternative (H1) est acceptée et l’hypothèse nulle (H0) rejetée. Il existe donc une différence significative entre les deux mesures qui ont eu lieu à des périodes différentes (prétest et post-test) de ces variables au niveau du groupe expérimental de la classe de sixième.

Test échantillons appariés				
		t	ddl	Sig. (bilatérale)
Paire 1	Evaluation de Mathématique 1 - Evaluation de Mathématiques2	-7,451	12	,000
Paire 2	Connaissances Déclaratives Evaluation 1 - Connaissances Déclaratives Evaluation 2	-11,791	12	,000
Paire 3	Connaissances Procédurales Evaluation1 - Connaissances Procédurales Evaluation2	-6,743	12	,000
Paire 4	Connaissances Conditionnelles Evaluation1 - Connaissances Conditionnelles Evaluation2	-5,196	12	,000
Paire 5	Planification Evaluation 1 - Planification Evaluation 2	-16,974	12	,000
Paire 6	Gestion de l'Information Evaluation1 - Gestion de l'Information Evaluation2	-17,047	12	,000
Paire 7	Face à l'erreur ou la difficulté Evaluation1 - Face à l'erreur ou la difficulté Evaluation2	-8,452	12	,000
Paire 8	Evaluation de la Compréhension Evaluation1 - Evaluation de la Compréhension Evaluation2	-18,706	12	,000
Paire 9	Evaluation Evaluation1 - Evaluation Evaluation2	-11,355	12	,000

Tableau 6 : Récapitulatif du test t au niveau du groupe expérimental de la classe de cinquième (Source : terrain Mai 2021).

Au regard de ce tableau récapitulatif du test T pour les deux mesures dans les différentes variables au niveau du groupe expérimental de la classe de cinquième il est observé que l’ensemble des différentes valeurs de p sont inférieures au seuil de signification $\alpha=0,05$. Nous rejetons l’hypothèse nulle (H0) et acceptons l’hypothèse alternative (H1). Il existe donc une différence entre les deux mesures (en prétest et en post-test) au niveau du groupe expérimental de la classe de cinquième.

3.4. Interprétation et discussion des résultats

Pour vérifier les hypothèses il a été calculé les scores moyens pour les trois (3) sous composantes de la composante compétences métacognitives, les trois (3) sous composantes de la composante connaissances métacognitives et les performances en mathématiques pour les

groupes contrôles et expérimentaux, ensuite effectuer un test de Student pour la comparaison des mesures des groupes expérimentaux en prétest et en post-test.

Pour la première hypothèse spécifique, le constat est que pour les classes de cinquième et de sixième une supériorité des scores moyens des groupes expérimentaux au niveau des trois sous-composantes de la composante compétence métacognitive en post-test par rapport au pré-test et aux scores moyens des groupes contrôles ce qui est une manifestation de l’amélioration du niveau de stratégies métacognitives car la mesure en post-test est supérieure à celle en prétest. Aussi, l’ensemble des valeurs de p au test de Student pour les trois sous-composantes de la composante stratégies métacognitives sont toutes inférieures au seuil de signification. Il existe donc une différence significative entre les mesures en prétest et en post-test. Cette différence significative est une indication de l’amélioration du niveau en stratégies métacognitives qui est significative au niveau des groupes expérimentaux.

La conclusion à tirer est qu’ une intervention métacognitive auprès des élèves du post-primaire présentant des difficultés d’apprentissage en mathématiques améliore leur compétence métacognitive. Cette amélioration significative est présente sur l’ensemble des trois sous composantes qui sont : la compétence de planification, la compétence de contrôle et la compétence d’évaluation. Elles constituent la compétence métacognitive.

Pour vérifier la deuxième hypothèse spécifique, le constat est que pour les classes de cinquième et de sixième une supériorité des scores moyens des groupes expérimentaux au niveau des trois sous-composantes de la composante connaissances métacognitives en post-test par rapport au pré-test et aux scores moyens des groupes contrôles. Ils viennent attester de l’amélioration du niveau de connaissances métacognitives car la mesure en post-test est au-dessus de celle en prétest. Aussi toutes les valeurs de p au test de Student pour les trois sous-composantes de la composante connaissances métacognitives sont inférieures au seuil de signification. Cela atteste d’une différence significative entre les mesures en prétest et en post-test. Cette différence significative met en relief le fait que l’amélioration du niveau en connaissances métacognitives est significative au niveau des groupes expérimentaux des classes de cinquième et de sixième. En définitive, une intervention métacognitive auprès des élèves du post-primaire présentant des difficultés d’apprentissage en mathématiques améliore leurs connaissances métacognitives. Il est observé que cette amélioration significative au niveau des trois sous-composantes qui sont les connaissances déclaratives, les connaissances procédurales et les connaissances conditionnelles ; qui forment les trois socles de la composante connaissances métacognitives de la métacognition

Pour la vérification de la dernière hypothèse, la remarque est que pour les classes de cinquième et de sixième que les scores moyens des groupes expérimentaux sont tous supérieures au niveau de la variable performances en mathématiques en post-test par rapport au pré-test et aux groupes contrôles. Ils mettent en lumière la variation positive du niveau de performances en mathématiques car la mesure en prétest est inférieure à celle en post-test. Ajouté à cela les gains des groupes expérimentaux sont tous supérieurs à ceux des groupes contrôle. Au test de Student, la valeur de p est inférieure au seuil de signification, il existe sur cette base une différence significative entre la mesure avant et après l’intervention au niveau de la performance en mathématiques. La différence significative met en lumière l’amélioration significative du niveau des performances en mathématiques des élèves des groupes expérimentaux. L’intervention métacognitive accroît les performances en mathématiques des élèves en difficultés d’apprentissages des mathématiques du post-primaire.

Les résultats obtenus permettent de répondre à notre interrogation générale qui était : quels sont les effets d’une intervention métacognitive sur les difficultés d’apprentissage en mathématiques des élèves du post-primaire ? C’est dans ce sens que l’hypothèse générale de recherche est validée. Elle affirmait qu’une intervention métacognitive auprès d’élèves du

post-primaire présentant des difficultés d’apprentissage en mathématiques améliore leurs comportements métacognitifs et performances en mathématiques.

Ces résultats sont dus à la présence de l’intervention métacognitive au niveau des groupes expérimentaux. L’intervention métacognitive est une éducation cognitive, elle consiste au développement de capacité d’apprentissage de l’apprenant, elle a lieu à travers une remédiation cognitive d’optique métacognitive (Büchel, 2010 ; Hessels & Hessels-Schlatter, 2010). Elle passe par la médiation. Cette dernière a lieu à l’aide d’interactions avec l’enseignant de mathématiques qui est un expert dont le niveau de connaissances est supérieur à celui de l’élève ou avec les pairs de l’élèves à travers la confrontation d’idées dans la limite de la zone proximale de développement de l’élève apprenant. Ces interactions, aussi bien avec l’enseignant ou les pairs permettent la construction des connaissances, l’acquisition de savoirs selon la théorie socioconstructiviste. (Bruner, 1998 ; Doudin et Martin, 1992 ; Vygotsky, 1978).

La théorie des modèles mentaux vient aider à la précision les différentes étapes de cette intervention. Rappelons que le modèle mental est une représentation imagée (Léger, 2016). Il est aussi une représentation interne d’un état de choses du monde extérieur (Pigache, 2012) avec pour but de rendre manifestes et clairs les objets, leurs propositions et leurs liens de manière à les rendre disponibles pour réaliser des inférences dans l’optique de prendre des décisions ou de solutionner un problème (Johnson-Laird, 1993). Plus précisément, lorsqu’on s’intéresse au modèle mental de résolution de problèmes mathématiques nous nous apercevons de la similitude entre plusieurs points. Depuis le premier modèle mental de résolution de problèmes mathématiques qui est de Polya (1968), en passant par ceux de Mevarech et Kramarski (1997), puis ceux de Berger (2008), Verschaffele et al.(2000), Weber (2013) et enfin celui de Hanin et Van Nieuwenhoven (2016) les principales étapes pour la résolution des problèmes mathématiques sont : la compréhension, la planification et les l’évaluation. Ces trois grandes étapes sont présentes dans l’intervention métacognitive. En effet lors de la phase de modelage par l’enseignant ces trois étapes sont présentes et doivent être bien exécutées par l’enseignant. Elles sont aussi reprises lors de la phase de pratique guidée d’orientation coopérative qui se passe entre pairs en présence de l’enseignant. Cela aide à une bonne acquisition des stratégies de résolution des problèmes mathématiques. En Somme, la théorie des modèles mentaux permet d’avoir des interactions enseignant-élèves mais aussi entre élèves de qualité lors de l’intervention métacognitive.

Les résultats atteints sur le progrès significatif des élèves en difficultés d’apprentissage des mathématiques du post-primaire des groupes expérimentaux qui ont bénéficiés de l’intervention métacognitive sont précisément ceux de leurs compétences métacognitives (planification, contrôle et évaluation), leurs connaissances métacognitives (déclaratives, procédurales et conditionnelles) et leurs performances en mathématiques. Ils rejoignent ceux de Dakuyo (2014) ; Weber (2013) ; Bosson, Hessels et Hessels-Schlatter (2009) ; Dignath et Büttner (2008) ; Doly (2006) et Kramarski et Mevarech (2003). En effet ces études mettent en lumières les bénéfiques d’une intervention métacognitive. Plus précisément, au compte de ces bénéfiques il est question pour ceux qui ont participés à l’intervention de leurs résultats significatifs, ils sont capables de mobiliser des stratégies d’autorégulation et progressent au niveau de leurs performances scolaires (Dakuyo, 2014). Aussi, l’intervention donne lieu à des effets positifs en ce qui concerne l’application des stratégies métacognitives et les performances scolaires en mathématiques (Dignath & Büttner ,2008), Également, il est question d’un développement de leurs niveaux de connaissances spécifiques aux mathématiques (Kramarski & Mevarech, 2003), et plus de réussite dans les tâches scolaires. Enfin ce type d’intervention permet la croissance des compétences d’autorégulation et d’autonomie (Doly, 2006).

3.5. Limites et perspectives d’étude

Cette étude présente des limites. Elles sont en lien avec l’absence dans la méthodologie de cette étude d’un post-test différé. Nous avons procédé à un post-test immédiat à l’issue de la fin des séances d’intervention métacognitive. Un post-test différé aurait consisté à évaluer la métacognition et les performances des élèves après le post-test immédiat une certaine période après. Cela aurait permis de savoir si les niveaux de performances en mathématique et de métacognition étaient maintenus, baissaient ou s’accroissaient dans le temps.

Au titre de perspective d’étude mais aussi pour parvenir à des résultats plus fins sur la métacognition, il serait intéressant de s’intéresser : de suivre dans une étude longitudinale les performances des élèves du groupe expérimental, et d’analyser le comportement métacognitif des élèves dit “bons en mathématique” au post-primaire.

Conclusion

Cette étude a mis en lumière les effets de l’intervention métacognitive sur les difficultés d’apprentissage des élèves du post-primaire plus précisément ceux des classes de sixième et de cinquième de l’enseignement général. Les élèves en difficulté d’apprentissage des mathématiques qui présentaient un niveau insuffisant de déploiement de leur métacognition ont fait des progrès à l’issue de l’intervention métacognitive notamment en ce qui concerne leurs performances en mathématiques à ces deux niveaux. Ils ont développé des connaissances sur eux même, leurs forces et faiblesses (connaissances déclaratives) des connaissances qui permettent l’utilisation variée et riche des stratégies (connaissances procédurales) et le moment d’utilisation de ces stratégies (connaissances conditionnelles).

Cette amélioration concerne également leur capacité à prendre des décisions concernant la manière dont les informations auxquelles ils ont affaire seront traitées (planification) ; la manière de guider les procédures déclencher et d’anticiper les conséquences de leurs décisions (contrôle) et les jugements sur la justesse des réponses finales et les procédures adoptées (vérification). Enfin ces progrès se sont également manifestés dans leurs performances en mathématiques. Ces résultats ont permis d’atteindre l’objectif de l’étude, mais celle-ci comporte des limites. L’une d’entre elle est liée à l’absence de post-test différé qui ne permet pas de suivre des effets de l’intervention dans le temps. Il serait intéressant de tenir compte de ces limites dans des études ultérieures liées à la métacognition dans l’optique d’accroître les performances des élèves.

Références bibliographiques

- Berger J. L. (2008) *Motivation, métacognition et aptitudes cognitives chez les apprenants de la formation professionnelle initiale*. [Thèse de doctorat en sciences de l’éducation, Université de Genève.] DOI : 10.13097/archive-ouverte/unige:633
- Bosson, M. S., Hessels, M. G. P., Hessels-Schlatter, C. (2009). Le développement de Stratégies cognitives et métacognitives chez des élèves en difficulté d’apprentissage. *Développements*, (1),14- 20.
- Bruner, J. (1998). *Le développement de l’enfant : savoir-faire, savoir dire*. PUF.
- Büchel, F.P. (2010). Programmes d’intervention cognitive en éducation spéciale. In Hessels M. G. , & Hessels-Schlatter C. (Eds.), *Evaluation et intervention auprès d’élèves en difficultés* (pp. 79-98), Peter Lang.
- Dakuyo E. C. (2014) *Intérêt d’un atelier de métacognition dans le développement des stratégies d’auto-régulation des élèves en difficulté d’apprentissage une recherche action en classe de cm1 dans la ceb de ténado*. [Mémoire de master en psychologie des apprentissages et de l’éducation, Université de Koudougou.]

- Dépelteau, F. (2010). *La démarche d'une recherche en sciences humaines : de la question de départ à la communication des résultats. Méthodes en sciences humaines*. De Boeck.
- Dignath C. et Büttner G. (2008). Components of fostering self-regulated learning among students. A meta-analysis on intervention studies at primary and secondary school level. *Metacognition and Learning*, 3, 231-264.
- Doly A. M. (2006). La métacognition : de sa définition par la psychologie à sa mise en œuvre à l'école. In G. Toupiol, *Apprendre et comprendre: place et rôle de la métacognition dans l'aide spécialisée* (pp.83-124), Retz.
- Doudin P.A. et Martin D. (1992). *De l'intérêt de l'approche métacognitive en pédagogie*. Centre Vaudois de Recherches Pédagogiques.
- Feuerstein, R., Rand, Y., Hoffman, M.B., & Miller, R, (1980). *Instrumental Enrichment. An intervention program for cognitive modifiability*. University Park Press.
- Hanin, V. & Van Nieuwenhoven, C. (2016). Evaluation d'un dispositif pédagogique visant le développement de stratégies cognitives et métacognitives en résolution de problèmes en première secondaire. *Journal international de Recherche en Education et Formation*, 2(1),53-88.
- Hessels, M.G.P., & Hessels-Schlatter, C. (2010). *Evaluation et intervention auprès d'élèves en difficultés*. Peter Lang.
- Johnson-Laird, P. N.(1993). La théorie des modèles mentaux. In M.-F. Ehrlich., H. Tardieu, M. Cavazza, *Les modèles mentaux : approche cognitive des représentations* (p1-20). Masson.
- Lafortune L., Jacob S. et Hébert D. (2003). *Pour guider la métacognition*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Lancelot C.(1999). Métacognition, interaction entre élèves, création collective d'outils : quelques passerelles vers la pédagogie de demain. *Vie pédagogique*, (110).8-11.
- Léger, L. (2016). *Manuel de psychologie cognitive*. Dunod.
- Loi N°13-2007/an portant loi d'orientation de l'éducation (Assemblée Nationale du Burkina Faso, 2007)
- Mevarech Z.R. et Kramarski B. (1997). IMPROVE: A multidimensional method for teaching mathematics in heterogeneous classrooms. *American Educational Research Journal*. (34). 365-394.
- Noël B., Romainville M. et WolfsJ.L. (1995). La métacognition : facettes et pertinence du concept en éducation. *Revue française de pédagogie*, (112). 47-56. doi : <https://doi.org/10.3406/rfp.1995.1225> .
- Pain S. (1992). *Les difficultés d'apprentissage, diagnostic et traitement*. Peter Lang
- Pigache W. (2012) *Construction d'un modèle mental au cours d'une activité de résolution de problème : l'application du théorème de Pythagore*. [Mémoire de Master Métiers de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement, Université D'ORLÉANS et de TOURS, IUFM Centre Val de Loire.] HAL Id: dumas-00765214. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00765214>
- Pilon M. (2004). L'évolution du champ scolaire au Burkina Faso: entre diversification et privatization. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, (3). 143-165.
- Polya G. (1968). *Mathematical discovery: On understanding, learning and teaching problem solving*. Wiley
- Rajotte, T. (2017). La recherche expérimentale en éducation : quelles sont les limites à considérer ?. *Revue Francophone De Recherche En Ergothérapie*, 3(2).63-73. <https://doi.org/10.13096/rfre.v3n2.95>.
- Sawadogo F. & Dakuyo E. C. (2015). Recherche sur le dépistage de la difficulté d'apprentissage scolaire au Burkina Faso et la proposition de remédiation cognitive *Revue Liens* (19). 155-174.

- Schraw G. et Dennison R.S.(1994). Assesing metacognitive awareness, *Contemporary educational psychology*, 19, 460-475.
- Tardif J. (1992). *Pour un enseignement stratégique ; L’apport de la psychologie cognitive*. Editions Logiques.
- Verschaffel, L. Greer, B. & De Corte, E. (2000). *Making sense of word problems*. Swets & Zeitlinger.
- Vygotsky, L.S. (1978). *Mind in Society*. Harvard University Press.
- Weber S. (2013) *Intervention métacognitive : les effets auprès d'une élève présentant une déficience auditive et un retard du développement*. [Mémoire de maîtrise en sciences de l’éducation- Education Spéciale. Université de Genève.]
- Yaro, Y. (1994). Et si nous étions trop nombreux pour les écoles de Ouagadougou. *Gazette de l’APED*, (5),1-4.



Communauté internationale, aide humanitaire et interventions militaires dans le bassin du Lac Tchad. Quid de la sécurité humaine?

International community, humanitarian aid and military intervention in the Lake Chad Basin. What about human security?

Hubert Dieudonné Mevoula Lessomo

Université de Maroua, Cameroun

Email : hubertmevoula@gmail.com

Orcid : <https://orcid.org/0009-0001-9608-4098>

Résumé : La prégnance des crises protéiformes nées de par la mal gouvernance, les changements climatiques et le terrorisme entraîne une insécurité humaine chronique dans le bassin du Lac Tchad (BLT). Cette situation affecte les économies locales et la stabilité politique des pays riverains au Lac Tchad et fait réagir la Communauté internationale qui mobilise d'importants moyens contre l'insécurité humaine. Cette communication vise à montrer que l'aide humanitaire et les interventions militaires des puissances occidentales sont un saupoudrage politique, un placebo dont la finalité est la protection des intérêts. Ainsi le problème posé est celui du réel impact de l'aide humanitaire et des interventions militaires sur la sécurité humaine dans le BLT. Pourquoi ces aides et interventions de la Communauté internationale ne contribuent-elles pas à garantir la sécurité des populations à long terme ? La documentation mobilisée a permis de formuler l'hypothèse selon laquelle les dons et l'assistance militaire seraient au service des intérêts géostratégiques et économiques des différents acteurs internationaux plutôt que de la cause humaine. L'étude s'est appuyée sur la théorie libérale dont la vision optimiste de la nature humaine place l'individu au centre de tout. Grâce à la méthode de l'histoire immédiate et une démarche hypothético-déductive, il ressort que les interventions militaires et l'aide sont des instruments de coopération, de politique internationale utilisés par les grandes puissances pour contrôler leurs actifs. Le résultat final des actions militaro-humanitaires de la Communauté internationale est la préservation des intérêts géostratégiques et économiques au détriment d'une réelle sécurité humaine.

Mots-clé : Sécurité humaine, Insécurité, Aide d'urgence, Assistance, Communauté internationale.

Abstract: The prevalence of protean crises imposed by poor governance, climate change and terrorism is promoting chronic human insecurity in the Lake Chad Basin (LCB). This situation is affecting local economies and the political stability of the countries bordering Lake Chad. The international community is not indifferent, mobilizing substantial resources to combat human insecurity. This paper aims to show that humanitarian aid and military intervention by Western powers is a political sprinkling, a kind of placebo whose main purpose is to protect their interests. This raises the question of the real impact of humanitarian aid and military intervention on human security in the LCB. Why don't the international community's aid and interventions help to ensure the long-term safety of populations? The documentation mobilized has allowed us to hypothesize that donations and military assistance serve the geostrategic and economic interests of the various international stakeholders rather than the human cause. The study was grounded in liberal theory, whose optimistic vision of human nature places the individual at the centre of everything. Using the method of immediate history and a hypothetic-deductive model, it reveals that military intervention and aid are tools of cooperation or international policy used by the major powers to control their assets in the LCB. The ultimate outcome of the international community's military-humanitarian actions is the preservation of geostrategic and economic interests, to the detriment of real human security.

Key words: Human security, Insecurity, Emergency aid, Assistance, International community.

Introduction

Située au cœur de la bande soudano-sahélienne, la région du Lac Tchad est une zone stratégique, une plaque tournante des échanges commerciaux et culturels entre les populations situées au Nord et au Sud du désert du Sahara. L'omniprésence des crises multiformes issues de la mal gouvernance, de la pauvreté, des changements climatiques, du terrorisme, des guerres civiles et des conflits intra-communautaires entraîne une insécurité humaine chronique dans cette région.

Au cours de la décennie 2014-2024, l'enlisement de la situation sécuritaire à travers une démultiplication transnationale des exactions de Boko Haram constitue le principal facteur de déstabilisation des personnes et de la croissance économique. Ces crises multiformes font du BLT une région très instable entraînant les mobilités transfrontalières et intraétatiques des populations. D'après la matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale des migrations (OIM) du mois de janvier 2024, le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigéria accueillent un total de 6 032 932 individus affectés par les crises parmi lesquels des personnes déplacées internes (PDI), des retournés (anciennes PDI) et des réfugiés (vivant dans et hors des camps). Cette situation qui affecte la sécurité humaine, les économies locales et la stabilité politique des pays riverains au Lac Tchad interpelle la Communauté internationale qui mobilise très souvent des moyens financiers, logistiques et militaires pour garantir la sécurité humaine à court, à moyen et à long terme.

Dans cet article, il s'agira de mettre en exergue le constat paradoxal selon lequel, nonobstant les importants moyens financiers et opérationnels mobilisés par la Communauté internationale, l'insécurité humaine demeure grandissante et perdure dans le BLT. L'objectif de cette étude est de montrer que l'aide humanitaire et les interventions militaires initiées par les puissances occidentales constituent un saupoudrage politique, une sorte de placebo dont le résultat est la protection des intérêts des métropoles. En réalité les fonds mobilisés et les « dons » de la Communauté internationale s'inscrivent dans le cadre de politique étrangère visant à préserver les intérêts des donateurs plutôt que de garantir la stabilité socioéconomique des bénéficiaires. À partir de ce constat, le principe de redevabilité prôné par les organisations humanitaires internationales n'est qu'une lapalissade. Ainsi, le problème que pose cette recherche est celui de l'impact de l'aide humanitaire et des interventions militaires sur la sécurité humaine dans le BLT ; d'où la question principale suivante : pourquoi l'assistance militaire et l'aide humanitaire de la Communauté internationale ne contribuent pas à garantir la sécurité des populations à long terme dans le BLT ?

La documentation mobilisée a permis de formuler l'hypothèse selon laquelle les dons et l'assistance militaire de la Communauté internationale dans le bassin du Lac Tchad seraient davantage au service des intérêts économiques et politiques plutôt que de la cause humaine. Notre analyse met ainsi en corrélation les concepts de « Communauté internationale », « aide humanitaire » et « intervention militaire » afin d'examiner l'impact de l'action des divers acteurs occidentaux au niveau de la sécurité humaine dans le bassin du Lac Tchad.

Au-delà de la dimension militaire, la sécurité humaine, selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), englobe la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la santé, la sécurité environnementale, la sécurité personnelle, la sécurité collective et la sécurité politique (Ménard, 2008, p.9). Cette vision large de la sécurité humaine place l'individu au centre des préoccupations dans les relations internationales. C'est en cela que cette étude s'appuie sur la théorie libérale dont la vision optimiste de la nature humaine place l'individu au centre de tout. Aussi, la théorie transnationale sera importante dans cette analyse dans la mesure où elle met un accent sur l'émergence de nouveaux acteurs liés d'une manière ou d'une autre à la multiplication des rapports d'interdépendance entre les Nations (Chaigneau,

1998, p.367), favorise la compréhension de la diversité des acteurs des relations internationales et permet de mieux comprendre la complexité des faits politiques internationalisés.

Toutefois, la Communauté internationale renvoie à un groupe d'États qui possèdent des biens communs, des intérêts et un but commun (Villalpando, 2005, p.18). C'est donc une expression politico-juridique qui désigne de façon vague et imprécise un ensemble d'États influents (France, États-Unis, Allemagne, Grande-Bretagne, Belgique...) en matière de politique internationale ; il s'agit par exemple des partenariats entre pays occidentaux militairement et économiquement puissants, tels que l'Organisation du traité de l'atlantique Nord (OTAN), le G7¹, ou le G20², sans lien avec l'Organisation des Nations Unies (ONU)

La présente recherche est basée sur la méthode de l'histoire immédiate ou contemporaine et sur une démarche hypothético-déductive. Cette méthode fait appel non seulement à l'usage de nouvelles sources (documents audiovisuels) mais aussi permet d'interroger des témoins directs de l'évènement ou du phénomène étudié (Soulet, 1999, p.45). Ainsi, le présent article se structure autour de quatre axes principaux à savoir l'état des lieux de l'insécurité humaine, les interventions et engagements militaires, les interventions humanitaires, l'impact et la finalité des interventions de la Communauté internationale dans le BLT.

1. Bref aperçu de l'insécurité humaine dans le bassin du Lac Tchad

La région du BLT depuis plusieurs décennies est exposée à la une violence généralisée orchestrée par les factions terroristes et les criminels de tout bord, l'insécurité alimentaire et de nombreux autres facteurs qui sont la principale cause des mobilités humaines.

1.1. Une prégnance des incidents de sécurité dans le BLT

Le principal facteur de l'insécurité humaine et de la mobilité généralisée dans le BLT est celui de la violence imposée par les multiples factions terroristes ainsi que des groupes criminels désormais connus sous l'appellation de groupes armés non étatiques (GANE). L'éclatement de Boko Haram en mai 2016 a favorisé l'émergence de diverses autres factions extrémistes, des milices locales, des groupes criminels organisés et des conflits intracommunautaires (CBLT, 2023, p.13). Toutefois, la terreur installée par Boko Haram depuis le début du XXI^e siècle a été entérinée par les GANE composés de jeunes englués par la pauvreté et l'analphabétisme. Les actions cumulées de ces différentes organisations criminelles sont la cause des incidents de sécurité perpétrés dans l'ensemble des pays du BLT. Au Cameroun, notamment dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord, les attaques sporadiques de Boko Haram, les activités des GANE observées à travers les enlèvements contre rançon, le vol des bétails, les agressions, constituent les leviers de l'insécurité. De janvier à juin 2023, 246 attaques ont été rapportées, causant la mort de 169 civils selon le monitoring de protection (OCHA, 2023, p.1). Pour le seul mois de juillet 2023, au moins 118 incidents de sécurité ont causé la mort de 23 personnes, blessé 25 personnes et de nombreux cas d'enlèvements ont été rapportés (OCHA, 2023, p.1). Des statistiques globales de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN) précisent qu'entre 2015 et 2018, le Cameroun a enregistré un total de 2971 enlèvements avec fraude ou violence avec 1434 cas pour la seule année de 2018 (INS, 2019, p.152). Ces cas d'enlèvement sont très élevés dans les

¹ Le groupe des 7 ou G7 est un groupe de discussion et de partenariat économique qui rassemble chaque année les sept pays les plus industrialisés du monde que sont l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. Ces pays représentent 40% du PIB mondial et 10% de la population mondiale.

² Le groupe des vingt créé en 1999 est un groupe de décisions informelles mis en place pour faire face à la succession des crises financières dans les années 1990. En 2021 le G20 représentait 75% du commerce mondial et près de deux tiers de la population mondiale. Il est composé de dix-neuf des pays aux économies les plus développées, de l'Union européenne et de l'Union Africaine. Ces pays membres sont : Argentine, Australie, USA, Brésil, Chine, Allemagne, Inde, France, Italie, Mexique, Russie, Indonésie, Japon, Corée du Sud, Canada, Royaume-Uni, Arabie Saoudite, Turquie, Afrique du Sud, Union européenne, Union africaine.

régions du Nord et de l'Extrême-Nord. Pour les incidents de sécurité causés par les coupeurs de routes, le Cameroun a enregistré 548 attaques dans ces mêmes régions entre 2013 et 2017 (INS, 2019, p.153).

Au Tchad, les provinces du Lac et de Hadjer-Lamis sont les plus exposées. Parmi les incidents récurrents, l'on note les agressions physiques et les enlèvements au sein des populations hôtes et des PDI. Entre juin 2021 et juin 2022, 1997 incidents ont été enregistrés. Les sous-préfectures de Kaiga Kindjiria et Ngouboua sont les plus exposées parce qu'elles sont frontalières au Nigéria, base arrière des GANE.

Le Nigéria, dans les États fédérés de Borno, Yobe et Adamawa, fait face à de multiples défis de sécurité en dehors de Boko Haram. Des incidents sont perpétrés par des groupes armés à l'instar de l'État islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO). Dans ces régions on observe des attaques-éclair et des raids transfrontaliers sur les villes et villages. Toutefois ces groupes militants tirent leurs revenus des vols et des enlèvements contre rançon qu'ils pratiquent sur les routes de ces États (Duerksen, 2021, p.6). Les enlèvements de masse dans les localités de Zamfara et de Katsina ont provoqué de nombreux déplacements dans la région. L'usage des mines artisanales est devenu le moyen le plus efficace des attaques suicides. Cette situation est à l'origine de milliers de morts et de déplacés.

Au Niger, dans la région de Diffa, les enlèvements, les attaques des GANE, les criminalités constituent le lot des incidents. Les actions menées par les forces de défense à travers les opérations comme *Lake sanity* ont apporté une accalmie éphémère. Au cours du deuxième trimestre de l'année 2023, environ 126 incidents ont été enregistrés contre 70 au premier trimestre. Quant aux incidents de protection, environ 365 incidents de protection ont été enregistrés au deuxième trimestre contre 440 au premier trimestre 2023 (OCHA, 2023, p.1). L'insistance de ces incidents contraint les populations aux déplacements, aggravant ainsi la situation d'insécurité alimentaire.

1.2. Une insécurité alimentaire criante

De façon globale, les populations riveraines au Lac Tchad sont en proie à l'insécurité alimentaire pour des raisons d'insécurité chronique et de dérèglement climatique. En 2017, les évaluations du Cadre Harmonisé et ELFA montraient que la crise a contribué à accroître l'insécurité alimentaire, avec plus de 6,9 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans les régions touchées des quatre pays du bassin du lac Tchad (FAO, 2017, p.1). Le Niger dénombrait 134 800 personnes en situation d'insécurité alimentaire, le Tchad 123 300, le Cameroun 1 455 100 et le Nigéria 5 200 000 (FAO, 2017, p.2). Selon les données de OCHA, le Bassin du Lac Tchad, en avril 2023, comptait environ 11 millions de personnes en besoin d'aide humanitaire d'urgence dont 4,1 millions en situation d'insécurité alimentaire d'urgence et 758 000 enfants en phase de malnutrition sévère. Cette situation est tributaire de l'insécurité qui force les populations à se déplacer, des pluies irrégulières, des pratiques non durables en matière d'agriculture, du pillage et de la destruction de la production, de l'occupation des territoires et des terres agricoles, de la mauvaise gouvernance et de l'accès limité aux services de base. De ce qui précède, l'insécurité humaine dans le BLT est en grande partie causée par les exactions terroristes de Boko Haram, des attaques des GANE, des enlèvements avec rançon, des vols et agressions des bandes armées. Face à la menace humaine permanente, la Communauté internationale, à travers ses interventions militaires, contribue à sa manière, au côté des États affectés, à la stabilité dans le BLT.

2. Communauté internationale et interventions militaires dans le BLT

Le terme générique de Communauté internationale, nous l'avons dit, est une expression politique qui désigne de façon vague et imprécise un ensemble d'États influents en matière de politique internationale. Dans le BLT, les politiques de sécurité régionale sont généralement

pilotées par la France et les États-Unis d'Amérique (USA). La présence de ces puissances est davantage renforcée par l'implantation des bases militaires tous azimuts afin de contrecarrer les velléités hégémoniques d'autres puissances dans la sous-région en l'occurrence la Chine et la Russie. Toutes ces puissances sont attirées par les ressources naturelles et surtout la position géostratégique des États du BLT. Nous allons dans cette partie insister sur le *lead* de la France et des USA en matière de sécurité dans le BLT eu égard à leurs positions respectives d'ancienne puissance coloniale et d'acteur majeur de lutte anti-terroriste dans le monde.

2.1. Les interventions militaires de la France

Si l'on commençait par se poser la question de savoir pourquoi la France s'implique-t-elle tant dans l'activisme militaire en Afrique noire en général et dans le BLT en particulier, cela permettrait de justifier graduellement l'intérêt de cet interventionnisme permanent qui, parfois, laisse libre cours aux ingérences. La France a su, au cours de l'histoire, nouer des liens quasi indestructibles, institutionnalisés par la signature des accords de défense et de coopération avec les chefs d'États africains partisans. Chaque intervention armée menée par les forces françaises en Afrique est le fruit des marchandages entre les acteurs du sous-secteur des relations franco-africaines (Godefroy, 2016, p.104). Il s'agit en effet d'un système clientéliste qui fonctionne sur la base d'un échange entre acteurs français et africains (Godefroy, 2016, p.105). Dans ce système qui est piloté par le secrétariat général aux affaires africaines et malgaches depuis Paris, les institutions françaises fournissent une assistance financière et une sécurité militaire aux gouvernants africains en échange de la préservation du commerce et des intérêts stratégiques français assurés par les régimes « indépendants » (Milliard Burr et Collins, 1999, p.24). C'est dans ce cadre que de nombreux accords avaient été signés entre la France et ses ex-colonies.

Au total, une onzaine d'accords avaient été signés au lendemain de la mise en vigueur de nouveaux contrats de coopération désignés sous le vocable d'« indépendances ». Parmi ces accords, quatre étaient prédisposés à l'encadrement de l'action militaire de la France en Afrique à savoir le droit exclusif de fournir des équipements militaires et de former les officiers militaires des ex-colonies, le droit pour la France de déployer des troupes et d'intervenir militairement dans le pays pour défendre ses intérêts, le devoir de renoncer à toute alliance militaire avec d'autres pays, sauf autorisation de la France et enfin l'obligation de s'allier avec la France en cas de guerre ou de crise mondiale (Akouegnon, 2016, p.6). Dans l'esprit de ces accords, la France et le Tchad signent un accord d'entente confidentiel en 1963 pour apporter un soutien militaire au Président tchadien en cas de besoin. Le Cameroun en fit autant via un accord spécial de défense en 1974 (Godefroy, 2016, p.105).

Toutefois, certains chefs d'États actionnent ces mécanismes d'accords de défense pour se protéger des factions rebelles afin de se maintenir au pouvoir. Entre 1969 et 1972, le Général De Gaulle justifie l'opération Limousin au Tchad pour non seulement maintenir au pouvoir une élite choisie, en l'occurrence le Président Tombalbaye, mais aussi pour préserver la base militaire de Fort-Lamy, le pétrole et les matières premières. Ces interventions de la France dans nombre de cas sont directes et s'adosent sur des raisons factices qui cachent souvent en réalité les vrais intérêts (Godefroy, 2016, p.128). En outre, au cours de la guerre civile tchadienne de 1979, la faction rebelle du Front de Libération Nationale du Tchad (FROLINAT), anti-libyenne et dirigée par Hissène Habré, fut soutenue par la France. Face à l'ingérence de la *Jamahiriyah* Libyenne dans la crise tchadienne, le Président français Giscard d'Estaing autorisa le déploiement de l'opération Tacaoud. Encouragée et motivée par le Président américain Reagan, la France lance l'opération Manta en 1983 pour une fois de plus aider le gouvernement tchadien à contenir l'invasion libyenne. En 1986, la France, dans la même perspective encourage le déploiement de l'opération épervier. L'objectif stratégique de la France ici était de noyer l'influence de la Libye dans la région ainsi que son idéologie pan

arabiste et pan africaniste. En dehors de ce soutien inconditionnel aux régimes alliés du Tchad, il faut néanmoins signaler que les militaires français, en 2004, avaient accompagné le gouvernement tchadien dans la coordination de la gestion des réfugiés venus du Soudan. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme au Sahel, la France a déployé d'importants moyens logistiques au cours de la décennie 2010. Si la France a toujours opté pour les interventions armées directes à travers le déploiement des contingents dans le BLT, les USA pour leur part ont opté pour une participation militaire indirecte basée sur la formation et l'équipement des forces locales.

2.2. Engagements et actions militaires américains dans le bassin du Lac Tchad

Les attentats de *World Street Center* du 11 septembre 2001 perpétrés par le réseau terroriste d'Oussama Ben Laden ont obligé les USA à réviser leur politique en matière de sécurité militaire aux niveaux national et international. Depuis la décennie 1990, les USA se sont engagés directement sur plusieurs fronts proche et moyen orientaux notamment en Irak (Guerres du Golf) et en Afghanistan pour préserver leurs intérêts. Si l'on a observé quelques interventions directes des USA en Afrique orientale pour prendre le cas de la Somalie, tel n'est pas le cas dans le bassin du Lac Tchad où ils ne privilégient pas une action frontale avec l'organisation terroriste de Boko Haram.

Pour protéger leurs intérêts (ressources naturelles, entreprises, diaspora), les USA se sont engagés dans la lutte contre le terrorisme et la piraterie maritime. Dans la stratégie nationale de sécurité publiée par l'administration Bush en 2002, l'Afrique est devenue un front de la guerre globale contre la terreur (Vilboux, 2017, p.24). Cette stratégie américaine s'inscrit dans une logique d'aide qui se traduit par le financement de nombreux programmes destinés à renforcer les instruments de sécurité locaux (Vilboux, 2017, p.29). Par ailleurs l'absence de menace directe sur ses intérêts limite la nécessité des engagements militaires.

Dans la zone du BLT, la stratégie de sécurité américaine s'appuie sur la formation et le soutien des partenaires. Engagés dans la lutte contre Boko Haram, les USA ont lancé des programmes de formation dès 2015 au Niger, au Tchad et au Cameroun. À Agadez, des éléments de l'*Army* et de l'*United States Army Force (USAF)* ont entraîné deux cent cinquante militaires nigériens à la lutte contre les organisations extrémistes violentes (OEV). Au Tchad, ils ont entraîné environ deux mille membres du *Special AntiTerrorism Group*; et au Cameroun, ce sont six bataillons de la Brigade d'intervention rapide qui ont été formés aux tactiques en unité élémentaire (Vilboux, 2017, p.36). En octobre 2015, le Président Obama était favorable au déploiement de quatre-vingt-dix personnels et de drones de surveillance au Cameroun, pour mener des opérations de renseignement. Leur nombre est passé à trois cents militaires en 2016, basés au Nord du pays à Garoua (Vilboux, 2017, p.39).

En outre, AFRICOM fournit des conseillers et des équipements de renseignement ou logistique à la *Multinational Joint Task Force (MNJTF)* dont l'état-major est à N'djamena. Dans la bande sahélo-saharienne, notamment au Niger et au Nigéria, les USA ont mis sur pied une stratégie de lutte contre les OEV. Cette stratégie visait à consolider la capacité militaire de contre-terrorisme, à protéger les intérêts américains (Burgess, 2018). Coordonnée par le département américain d'État, la stratégie américaine s'appuyait sur le *US European Command (EUCOM)*, la *Pan-Sahel Initiative (PSI)* qui consacre un investissement financier important des USA et de la *Trans-Sahara Counter-Terrorism Partnership (TSCTP)* qui assure la formation et l'équipement des forces de sécurité sur le terrain des opérations (Burgess, 2018). Cette stratégie s'appuie aussi sur les programmes d'aide. On a les programmes d'assistance à l'instar de *Peacekeeping operations (PKO)*, *International military Education and Training (IMET)*, *Global Peace Operations Initiative (GPOI)* ainsi que les programmes de coopération tels *Developing Countries exercices*, *Build Partner Capacity*, *Counterterrorism Partnership Fund*. Cependant, depuis 2013, l'une des raisons fondamentales de ces

engagements militaires est d'empêcher les OEV d'étendre leurs zones d'opération, de protéger les États vulnérables et leur population des attaques. Ces raisons cachent les réelles motivations de ces puissances. Outre les interventions et engagements militaires, la Communauté internationale consent, grâce à un partenariat élargi constitué de nombreux acteurs, une assistance humanitaire aux pays du BLT.

3. L'assistance humanitaire de la Communauté internationale dans le BLT

Les puissances occidentales ont fait de l'aide un instrument majeur dans le cadre de l'élaboration de leur politique étrangère. Leurs interventions humanitaires dans le BLT s'appuient de ce fait sur les organisations non gouvernementales internationales (ONGI), les institutions spécialisées des Nations Unies (ISNU) et leurs partenaires de mise en œuvre à qui elles octroient des financements importants.

3.1. L'activisme humanitaire des ONGI

Il serait superfétatoire de faire un exposé détaillé des actions humanitaires des ONGI actives sur le terrain dans le BLT. Ce qui est évident est que les ONGI à l'exemple du CICR, de Plan International, *Catholic Relief Service* (CRS), Action contre la faim, *Public Concern*, INTERSOS, *Norwegian Refugee Council* (NRC), International Rescue Council (IRC), *CARE International*, FICR, FAIRMED, *International Medical Corps* (IMC), USAID etc. apportent une aide d'urgence aux populations en crise dans le BLT. Cet activisme humanitaire est visible à travers les initiatives de prise en charge urgente des populations réfugiées dans les camps. De la mise sur pied des camps de réfugiés (logistique, équipement, abris) à la prise en charge totale (alimentation, eau, médicaments, éducation, kits hygiène...), ces organisations apportent une contribution importante dans la prise en charge des réfugiés notamment dans les camps. La priorité est donnée aux secteurs de l'éducation, de la santé, des violences basées sur le genre (VBG), de la nutrition, de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement. Intervenant comme partenaires de mise en œuvre, ces organisations interviennent au niveau de la construction des abris d'urgence, dans la distribution des kits d'urgence, des nattes de couchage, des couvertures et des moustiquaires. Au niveau de l'éducation, elles assurent l'éducation d'urgence, forment les enseignants, fournissent le matériel d'enseignement et d'apprentissage et construisent les écoles. Dans le secteur de la sécurité alimentaire, elles fournissent de l'assistance alimentaire inconditionnelle en nature et monétaire, soutiennent les petits producteurs agricoles à travers le financement des activités génératrices de revenus, la recherche des espaces fonciers et améliorent l'accès alimentaire. Dans le secteur de la santé, elles assurent l'accès aux soins de santé en général, vaccinent les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes, distribuent les kits sanitaires d'urgence inter-agence, construisent les centres de santé dans les camps de réfugiés et améliorent leurs plateaux techniques. Dans le secteur protection, elles renforcent les mécanismes de prévention et de réponse aux incidents de protection, notamment en matière de VBG et de violences envers les enfants. Pour ce qui est de l'eau, l'hygiène et l'assainissement, les ONGI œuvrent pour l'accroissement de l'accès à l'eau aux réfugiés des camps et populations hôtes, fournissent des kits d'hygiène aux familles, construisent et aménagent les latrines. Ce déploiement est observé dans les camps de réfugiés de Minawao, Guiwa-yangamo, Borgop, Mbilé (Cameroun), ceux de la province du Lac, de Fouli, Kaya (Tchad), ceux des régions de Diffa, Bosso, Goudoumaria Maïne Soroa (Niger) et dans ceux des États de Borno, Yobe et Adamawa (Nigéria). Les services offerts par ces ONGI ne couvrent pas généralement les besoins des réfugiés et des PDI dans les camps et hors de ceux-ci. Toutefois, les moyens financiers mis à l'actif des ONGI proviennent généralement de la Communauté internationale et des agences des Nations Unies.

3.2. Les aides financières de la Communauté internationale dans le BLT.

On ne peut pas parler de l'humanitaire d'urgence en éludant la question du financement. L'intervention d'urgence nécessite très souvent une mobilisation spontanée des ressources financières dont ne disposent pas forcément les pays victimes des crises ou des catastrophes naturelles. Il en est de même pour les pays riverains au Lac Tchad dont le regard est tourné vers la Communauté internationale qui consent d'énormes moyens financiers dans le but de museler les exactions de Boko Haram et d'assurer la sécurité des personnes déplacées à l'intérieur et hors de leur territoire. Les interventions et engagements militaires tout comme les interventions humanitaires coûtent chers aux pays et organismes donateurs. Toutefois, les modalités de financement de cette aide s'appuient sur deux modèles à savoir les fonds d'affectation spéciale du système des Nations Unies et les fonds de financement commun pour les pays. Pour le cas des fonds d'affectation spéciale, il faut dire que ces fonds proviennent des contributions volontaires des pays membres de l'ONU. C'est d'ailleurs pourquoi l'essentiel de ces fonds est orienté vers les ISNU en l'occurrence le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'*Office of Coordination of Humanitarian Action* (OCHA), l'Organisation internationale des migrations (OIM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les ISNU, très actives dans le BLT, travaillent très souvent au côté des États et servent de courroie de transition entre l'ONU, les pays donateurs, les donateurs privés. Elles agissent au travers de leurs partenaires de mise en œuvre (ONG locales et internationales) et assurent un rôle de coordination de l'activité humanitaire sur le terrain. Elles s'activent sur le terrain humanitaire dans le monde sous l'autorité voilée des grandes puissances occidentales qui sont les principaux pourvoyeurs des fonds. Au cours de la dernière décennie, au cœur de la crise de Boko Haram, la Communauté internationale a déployé d'importants moyens financiers pour le financement, la coordination, le suivi et l'évaluation de l'action humanitaire dans le BLT. En 2021, selon l'ONU, pour répondre aux besoins humanitaires dans le BLT, 710 milliards de FCFA ont été reçus au titre des contributions des États et des partenaires au développement sur 1450 milliards de FCFA requis (Mbog, 2022, p.1). Le tableau ci-dessous présente les financements totaux de l'aide par pays dans le BLT entre 2014 et 2023.

Années	Montant total des financements entrants par pays en Dollars US				Total
	Cameroun	Nigéria	Tchad	Niger	
2014	95 641 964	70 046 940	320 619 368	297 679 065	783 987 37
2015	168 677 889	158 563 431	297 072 803	277 704 712	902 018 835
2016	194 140 912	471 151 788	307 063 892	191 661 098	1 164 017 690
2017	150 011 957	980 120 036	275 948 828	287 602 932	1 693 683 753
2018	180 700 611	939 921 326	280 491 112	274 272 535	1 675 385 584
2019	189 259 224	777 268 466	310 555 565	282 076 115	1 559 159 370
2020	230 530 245	828 004 792	324 826 195	455 998 131	1 839 359 363
2021	239 868 970	828 172 630	288 294 356	464 492 175	1 820 828 131
2022	270 025 054	869 308 909	376 938 625	545 819 493	2 062 092 081
2023	163 261 551	647 315 107	566 038 244	355 543 884	1 732 158 786
Total	1 882 118 377	6 569 873 425	3 347 848 988	3 432 850 140	15 232 690 930

Tableau1. Financements entrants de l'aide humanitaire par pays du BLT entre 2014 et 2023 (Source : Financial Tracking Service, Cameroun, Nigéria, Tchad, Niger 2014-2023).

La lecture de ce tableau permet de comprendre que le principal bénéficiaire des financements humanitaires internationaux dans le bassin du Lac Tchad est le Nigéria avec 6 569 873 425 \$ US. Cela est dû à l'intensité des activités de Boko Haram dans les États de Borno, Yobe et Adamaoua, ce qui provoque une mobilité accrue des hommes sur son territoire impliquant ainsi des contraintes de prise en charge. Il distance de loin le Tchad et le Niger avec plus de trois milliards de dollars chacun. Le Cameroun au cours de cette période totalise des financements entrants de 1 882 118 377 \$ US. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il n'existe pas de base arrière de Boko Haram sur son territoire, ce qui implique un déploiement limité des interventions militaires. L'intensification des interventions militaire en 2022 dans ces différents pays, dans le but de museler les foyers terroristes justifie la grande mobilisation financière des donateurs qui est de 2 062 092 081 \$ US. Au total, entre 2014 et 2023, le BLT a reçu des financements entrants de l'ordre de 15 232 690 930 \$ US. Seulement ces appuis financiers n'ont pas un réel impact sur les populations bénéficiaires au regard de nombreuses limites observées sur le terrain.

4. Analyse de l'impact et de la finalité de l'interventionnisme de la Communauté internationale dans le BLT

Au-delà du déploiement de la logistique militaire et des moyens financiers hautement consentis pour la sécurisation des populations vulnérables dans la région du lac Tchad, le chaos, la misère et les besoins restent très préoccupants. Cela amène à questionner au fond les ambitions réelles de la solidarité incarnée ici par la Communauté internationale.

4.1. Des populations toujours exposées à la misère et la vulnérabilité

Dans les développements précédents, nous avons montré que les grandes puissances occidentales consentent d'importants moyens financiers dans l'humanitaire d'urgence et investissent beaucoup dans la formation et la logistique militaires dans le BLT. Sans doute, l'objectif de cet engagement au côté des gouvernements locaux est d'assurer et promouvoir la sécurité humaine dans les pays meurtris par le terrorisme et davantage fragilisés par le dérèglement climatique. Sauf que, entre les intentions, les actions et la réalité, on observe de réels paradoxes au niveau des populations. La Communauté internationale formule certes l'intention de secourir, de sauver des vies, pose des actions concrètes à travers la mobilisation des moyens militaires et financiers mais la réalité sur le terrain est pathétique au regard de la vulnérabilité et la misère qui caractérisent les réfugiés, PDI et populations hôtes. Victor Hugo en son temps affirmait : « vous voulez les misérables secourus, moi je veux la misère supprimée » (Hugo, 1874, p.786). Pour rester dans cet esprit, la Communauté internationale, dans le BLT veut avoir/voir des misérables secourus continuellement et ne veut visiblement pas supprimer la misère. Cette politique permet de garder le marché de l'humanitaire en veille. Oui, l'humanitaire aujourd'hui est une véritable bourse de valeur où les actionnaires viennent protéger leurs actions, chercher les marchés pour vendre leurs produits et en faire des bénéfices au détriment des victimes.

Les séjours dans les camps de réfugiés permettent de comprendre les limites des réponses humanitaires apportées par les différents acteurs du champ humanitaire. Cela nous amène à questionner la quantité et la qualité de l'aide sur le terrain. Dans les camps et différents sites de réfugiés dans le BLT, les titulaires de droit décrivent quotidiennement les dérives de l'aide humanitaire. À cause du non-respect du principe de redevabilité, l'aide dans la plupart des cas est inadéquate. En exemple, les aliments qu'on donne aux réfugiés sont parfois à l'origine d'autres problèmes. Plutôt que de les aider à se nourrir, ces aliments sont souvent à l'origine des carences en substances nutritives accentuant ainsi le phénomène de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans. Au cours de nos enquêtes de terrain dans certains camps au Cameroun, les plaintes des réfugiés pullulaient dans ce sens. À Guiwa-Yangamo,

Siscé St Clair nous précisait que « la ration du PAM est insignifiante en ce sens que nous bénéficions de 7kg de céréales, 0.75l d'huile, 2.5kg de haricot et 200g de sel une fois par mois pour une personne » tout comme Mohamadou Awalou affirmait à Tihomo dans ses propos que : « nous sommes dans les difficultés ; les céréales telles que le mil nous donne des maladies parce que nous ne sommes pas habitués à le consommer » (Mevoula Lessomo, 2017, p.55). Aussi, le problème d'accès aux soins de santé de qualité se pose très souvent au regard de la promiscuité dans les camps de réfugiés. Les centres de santé existant souffrent d'un approvisionnement irrégulier en médicaments car les commandes régulières ne sont pas respectées à cause du traitement retardé des données par les organismes en charge. En outre les difficultés d'accès à l'eau potable plombent la vie dans ces camps situés pour la plupart dans la zone sahélienne caractérisée par les sécheresses prolongées.

Par ailleurs, le problème de la gouvernance humanitaire contribue aussi à entretenir la misère chez les victimes. Dans les pays du BLT, les aides sont souvent détournées soit en amont, au moment des livraisons, soit en aval lors de la distribution aux populations. Ces détournements se font à travers des techniques variées telles que la revente des intrants humanitaires au marché noir et le racket des déplacés et se distinguent de la corruption des petits fonctionnaires qui amènent les organisations de secours à payer des pots de vins pour dédouaner leurs marchandises bloquées par les douaniers (Magrin et Pérouse de Montclos, 2018, p.208). La guerre des chiffres observée entre différents acteurs humanitaires, notamment en ce qui concerne l'exactitude de la population des réfugiés et l'état de leurs besoins complexifie la gouvernance de l'aide au niveau local. Il existe en effet un déphasage entre les réalités de terrain et les officines de prise de décisions des organisations humanitaires. Tous ces éléments rendent l'aide inefficace et maintiennent les victimes dans la vulnérabilité. Pour les donateurs le plus important est de faire bonne figure dans l'ultime but de protéger leurs intérêts.

4.2. Des actions militaro-humanitaires pour la préservation des intérêts occidentaux

La neutralité de l'aide humanitaire longtemps prônée par les organisations humanitaires originelles comme le CICR est un principe qui relève désormais de la chimère. L'aide d'urgence a perdu son caractère neutre en ce sens que le budget ne provient plus seulement des organisations caritatives mais aussi des fonds publics au titre de l'aide bilatérale ou internationale (Pérouse de Montclos, 2001, p.13). C'est pourquoi la charité à forte coloration politique devient automatiquement vassale des politiques étrangères des puissances occidentales. La vassalisation de l'aide dans le champ politique international offre un large spectre d'instrumentalisation de celle-ci au détriment des populations bénéficiaires. Il va de soi que dans un tel contexte l'aide est utilisée pour préserver les intérêts des donateurs, et donc de la Communauté internationale. À la limite, certains partenaires l'utilisent comme un outil de chantage diplomatique ou de domination politique.

Par ailleurs, les organisations humanitaires occidentales jouent un important rôle politique dans la préservation des intérêts des pays donateurs dans la mesure où elles sont souvent partie prenante des processus de négociation diplomatique (Pérouse de Montclos, 2001, p.33). Quand cela les arrange, les ONGI prennent parti aux conflits pour défendre les intérêts de leur mandataire en s'alignant, dans des cas extrêmes, sur certaines factions en lice. Il est donc clair que la distribution des secours ou de l'aide n'est jamais innocente et sert une cause bien définie. Ainsi, la politisation de l'aide a tendance à la déshumaniser pour le privilège des intérêts géostratégiques et économiques. Dans ce cas, l'aide ne peut pas être considérée comme un devoir de vertu (Mbonda, 2011, p.31). Puisque la vertu repose sur le critère kantien du désintérêt, il faut dire que l'aide de façon explicite ou implicite est basée sur des intérêts. À cet effet, le don qui est la manifestation de l'aide humanitaire n'est qu'un échange des biens et non un acte véritablement gratuit. Le don est toujours une sorte de

créance qu'on accorde à quelqu'un ou encore un paiement d'une dette contractée auprès des personnes de qui nous avons reçu quelque chose (Mbonda, 2011, p.31). Ainsi, le donateur vise généralement des intérêts propres qui peuvent être : la satisfaction narcissique, le sentiment de grandeur, d'importance, la recherche du salut ou la peur de l'enfer pour les croyants. C'est dire que dans toute action charitable il existe toujours une motivation bien complexe (Mbonda, 2011, p.31). Dans ce jeu d'intérêt, l'aide en elle-même se dérouté de son ambition de départ qui est celle de soulager les souffrances des victimes des crises. Les attentes des titulaires de droit (réfugiés, déplacés internes) de ce fait sont logiquement diluées dans ces supra-intérêts des acteurs de l'aide. Il est clair que les interventions militaro-humanitaires de la Communauté internationale dans le BLT, coordonnées dans l'ensemble d'anciennes puissances occidentales, visent à protéger les ressources minières (or, diamant, uranium, fer, cobalt, bauxite...) et énergétique (pétrole, gaz). Que ce soit la France ou les USA, deux types d'intérêts orientent leur politique à savoir la volonté de sécuriser l'accès à des ressources importantes : matières premières et hydrocarbures et la recherche d'une plus grande ouverture des économies africaines aux investissements et à leurs produits manufacturés. La majorité des investissements américains en Afrique sub-saharienne concerne le secteur des matières premières, soit 60,4% en 2016 (Vilboux, 2019, p.48). Le Nigéria fait partie des principaux bénéficiaires. Plus de 50% de financements américains, à travers les filiales de la multinationale Exxon Mobil, sont orientés vers l'industrie pétrolière et gazière au Nigéria (Vilboux, 2019, p.49). Les importations américaines du pétrole en provenance du Tchad, du Cameroun et du Nigéria ont largement augmenté ces dernières années. La France, à travers ses entreprises, telles que Areva, Total Energies occupe une position capitale dans le BLT pour ce qui est de l'exploitation de l'Uranium (Niger) et du pétrole. Il va sans dire que le BLT qui est un champ de gisements pour les grandes puissances est d'un enjeu important. Dès lors, maintenir la région dans la stabilité et la paix est coercitif pour la préservation des intérêts. C'est dire en réalité que la question de la sécurité humaine est périphérique et constitue juste une stratégie politique. De cette analyse, il transparait que la protection militaire et l'aide sont des instruments de coopération ou de politique internationale utilisés par les grandes puissances pour contrôler leurs actifs dans le bassin du lac Tchad.

Conclusion

La Communauté internationale, au regard de l'insistance et de l'ampleur des crises dans le BLT depuis les années 1970 est restée active à l'idée d'apporter des solutions aux gouvernements alliés dans le cadre de la coopération bilatérale et par ricochet aux populations victimes. Son action, notamment dans le contexte de la lutte contre Boko Haram depuis 2013, s'appuie sur l'aide humanitaire et les interventions militaires. Cette présence est justifiée par les incidents de sécurité (enlèvements, vols, agressions...) régulièrement perpétrés sur les populations ainsi qu'une insécurité alimentaire causée par les attaques permanentes de Boko Haram et les exactions des GANE, le changement climatique. Cette situation met en mal la question de la sécurité humaine dans la région du BLT et mobilise de nombreux acteurs de la Communauté internationale au rang desquels les États, les ONGI et les agences des Nations Unies. Les actions de ces acteurs sont perceptibles dans les localités du septentrion camerounais, de Diffa, Goudoumaria, Maïne Soroa au Niger, du Lac, Fouli, Kaya au Tchad ainsi que dans les États de Borno, Yobe et Adamawa au Nigéria. Grâce aux financements mobilisés par la Communauté internationale et mis à la disposition des ONGI et ISNU, les réfugiés et PDI bénéficient d'une prise en charge notamment dans les secteurs de la nutrition, de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement. Seulement, cette prise en charge présente des limites sur le terrain en ce sens que la misère et les vulnérabilités restent perceptibles laissant ainsi perdurer l'insécurité humaine. Ce paradoxe a constitué le nœud de notre réflexion. En dépit de l'assistance militaire et l'aide humanitaire de la Communauté

internationale, la sécurité humaine reste un défi permanent dans la région du BLT. En réalité, la Communauté internationale n'agit pas forcément pour la suppression des crises et de la misère. Elle intervient dans un cadre coopératif bien défini où l'aide humanitaire et l'assistance militaire sont des instruments de politique étrangère. Vues sous cet angle, les initiatives des donateurs sont ciblées et visent la préservation de leurs intérêts. Que ce soit la France, les USA ou la Grande-Bretagne, les gisements pétroliers et gaziers, les minerais de fer, d'or, de diamant, de bauxite, de cobalt tout comme les réserves forestières constituent l'enjeu majeur de leur présence. Les raisons avancées pour la recherche de la paix, de la stabilité politique, de l'éradication du terrorisme sont des arguments de politique étrangère qui permettent d'entretenir le cadre de coopération bilatérale. En clair, les interventions militaro-humanitaires de la Communauté internationale dans le BLT n'ont pas pour objectif de garantir la sécurité humaine au sens éthique mais plutôt de préserver les intérêts géostratégiques et économiques. Il est donc nécessaire que les gouvernements locaux de la région du BLT (Cameroun, Niger, Nigéria, Tchad) aménagent un cadre coopératif pour autonomiser l'action humanitaire locale en contexte de transition humanitaire. C'est dire que la promotion de la sécurité humaine dans le BLT passe par une bonne définition des stratégies et politiques internes.

Références bibliographiques

- Akouegnon, P., (2016). Les 11 composantes des accords post coloniaux avec la France, *Africtelegraph.com*. <https://africtelegraph.com/blog/2016/10/07/accords-post-coloniaux-france/> (consulté le 19 avril 2025).
- Burgess, S., (2018). L'intervention militaire en Afrique. Analyse comparée de la France et des États-Unis. *ASPJ Afrique et francophone*, 2^e trimestre, pp.5-25. <https://www.airuniversity.af.edu/Portals/10/ASPJ-French/journals-F/Volume-09-Issue-2/burgess-f.pdf> (consulté le 6 octobre 2024).
- CBLT, (2023). Stratégie régionale de stabilisation, de relèvement et de résilience des zones dans le Bassin du lac Tchad affectées par la crise de Boko Haram. Rapport annuel. <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2024-03/2-rapport-annuel-srs-2022.pdf> (consulté de 15 octobre 2024).
- Chaigneau, P., (1998). *Dictionnaire des relations internationales*, Economica.
- Duerksen, M., (2021). *Les diverses menaces envers la sécurité du Nigéria*, Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique. <https://africacenter.org/fr/spotlight/les-diverses-menaces-envers-la-securite-du-nigeria/> (consulté le 5 novembre 2024).
- FAO, (2017). Crise dans le Bassin du Lac Tchad, stratégie d'intervention 2017-2019. <https://www.fao.org/fileadmin/user-upload/emergencies/docs/Crisedu%20assindulacTchad-Strat%C3%A9giedinterventionFAO-versioncourte-FRmars17.pdf> (consulté le 7 décembre 2024).
- Godefroy, M., (2016). *Maintenir la paix, mais laquelle ? Interdépendances, zones d'action et conjoncture de maintien de la paix dans le secteur de la sécurité collective*, Thèse de Doctorat en Science politique, Université de Lille. <https://theses.hal.science/tel-01392487v1> (consulté le 26 octobre 2024).
- Hugo, V., (1874). *Quatre-vingt-treize*, Collection *À tous les vents*, Édition Rencontre.
- Institut National de la Statistique, (2019). *Annuaire statistique du Cameroun*. <https://ins-cameroun.cm/fr/statistique/annuaire-statistique-du-cameroun-edition-2019/> (consulté le 12 décembre 2024).
- Magrin, G., et Pérouse de Montclos, M-A., (2018). *Crise et développement. La région du Tchad à l'épreuve de Boko Haram*. AFD. <https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins-textes/divers18-05/010072290.pdf> (consulté le 02 novembre 2024).

- Mbog Pibasso, A., (2022). Bassin du Lac Tchad : 1,3 milliard de dollars d'aide humanitaire en attente. *Financial Afrik*. <https://www.financialafrik.com/2022/01/13/bassin-du-lac-tchad-13-milliard-de-dollars-daide-humanitaire-en-attente/> (consulté le 06 juillet 2024)
- Mbonda, E.-M., (2011). L'aide humanitaire : devoir de vertu ou devoir de droit ? In Shimbi-Kamba Katchelewa (Collection Nord-Sud), *L'humanitaire : un univers à réhabiliter*, (Les presses universitaires de Laval, pp. 21-36). <https://api.pageplace.de/preview/DT0400.9782763791869-A24242254/preview-9782763791869-A24242254.pdf> (consulté le 04 août 2024).
- Ménard, S., (2008). La sécurité humaine aujourd'hui : pourquoi les populations marginales s'appauvrissent-elles encore ? L'aide canadienne en matière de sécurité humaine est-elle suffisante ? *Chaire C-A Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement*, Collaboration spéciale. <https://ceim.uqam.ca/db/IMG/pdf/Collaboration-speciale-SecuHumaine-Menard.pdf> (consulté le 14 août 2024).
- Mevoula Lessomo, H. D., (2017). *Instabilité politique en République Centrafricaine et problématique de la gestion des réfugiés dans la région de l'Est-Cameroun (1965-2015)*, Mémoire de Master, Université de Dschang.
- Milliard Burr, J., et Collins, R., (1999). *Africa's thirty years war Libya, Chad and the Sudan 1963-1993*. Westview Press. <https://www.cambridge.org/core/journals/african-studies-review/article/j-milliard-burr-and-robert-o-collins-africas-thirty-years-war-chad-libya-and-the-sudan-1963-1993-boulder-colo-westview-press-1999-xvii-300-pp-maps-bibliography-index-6500-cloth/AF7CC9C2AF5D2836EE576808FF0183D7> (consulté le 07 juillet 2024).
- OCHA, (2023). Cameroun : Extrême-Nord, Rapport de situation n°34, juillet 2023. <https://www.unocha.org/publications/report/cameroon/cameroun-extreme-nord-rapport-de-situation-no-34-juillet-2023> (consulté le 15 août 2024).
- OCHA, (2023). Niger : Diffa, Analyse situation trimestrielle, juin 2023. <https://www.unocha.org/publications/report/niger/niger-diffa-analyse-situationnelle-trimestrielle-au-30-juin-2023> (consulté le 18 juillet 2024).
- Pérouse de Montclos, M.-A., (2001). *L'aide humanitaire, aide à la guerre ?* Éditions Complexe. <https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins-textes/divers17-09/010027376.pdf> (consulté le 23 octobre 2024).
- Soulet, J. F., (1999). L'histoire immédiate en Europe occidentale. *Cahiers d'histoire immédiate*, 16, 45-57. <https://jean-francois-soulet.com/assets/e-201-27histoire-20imm-c3-a9diate-20en-20europe.pdf> (consulté le 19 octobre 2024).
- Vilboux, N., (2017). La stratégie de sécurité américaine en Afrique. *Observatoire de la politique de défense des États-Unis*, Rapport N°243/FRS/OBUSA. <https://archives.defense.gouv.fr/content/download/517980/8705790/file/OBS-USA-201705-N09-La%20strat%C3%A9gie%20de%20s%C3%A9curit%C3%A9%20am%C3%A9ricaine%20en%20Afrique.pdf> (consulté le 09 septembre 2024).
- Vilboux, N., (2019). Les États-Unis et le Golfe de Guinée : intérêts, posture, perspectives. *Fondation pour la recherche stratégique*. <https://archives.defense.gouv.fr/content/download/571283/9808313/file/201911-Golfe-Guinee-US-note-3.pdf> (consulté le 09 septembre 2024).
- Villalpando, S., (2005). *L'émergence de la communauté internationale dans la responsabilité des États*. Graduate institute publications. <https://books.openedition.org/iheid/1154?lang=fr>.



Facteurs liés à la non réhabilitation de la mine de Kalsaka : impact environnemental et social

Factors related to the non-rehabilitation of the Kalsaka mine: environmental and social impact

Carole Sanogo

Université Aube-Nouvelle, Burkina-Faso

Email : sanogocarole@gmail.com

Orcid id: <https://orcid.org/0009-0009-0358-2441>

Anbanbio Romaric Aristide Some

Université Norbert Zongo/Koudougou, Burkina-Faso

Orcid id: <https://orcid.org/0009-0009-0358-2441>

Drissa Traore

Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ONG ORCADE),
Burkina-Faso

Orcid id: <https://orcid.org/0009-0009-0358-2441>

Résumé : Le Burkina-Faso connaît un essor du secteur minier avec l'exploitation de mines d'or et de zinc. Cependant, la courte durée de vie de ces mines pose un défi de réhabilitation minière. La thématique « facteurs liés à la non réhabilitation de la mine de Kalsaka : impact environnemental et social », analyse les enjeux découlant de cette situation. L'objectif est d'évaluer les impacts de la non réhabilitation sur la communauté locale et l'environnement. Spécifiquement, il s'est agi d'étudier l'efficacité des mesures de réhabilitation prévues par la législation burkinabè et de recueillir les avis des habitants de Kalsaka. En plus de la recherche documentaire, pour cette étude, nous avons enquêté 204 personnes en nous basant sur les critères suivants : les enquêtés doivent être résidents de la commune de Kalsaka depuis l'installation de la mine, les personnes ressources ont été choisies en fonction de leur expertise en lien avec l'environnement et en fonction de leur implication dans la gestion de la commune. Cette étude d'une part met en lumière les faiblesses du Comité Technique interministériel d'Examen des plans de réhabilitation (CT/EV), d'autre part elle révèle la pollution des sols et des ressources en eau liée à l'exploitation minière, entraînant une précarité pour la population. L'étude nous interpelle sur l'urgence d'actions de réhabilitation efficaces et l'importance de prendre en compte les préoccupations des communautés locales.

Mots-clé: Mines, Réhabilitation, Environnement, Kalsaka.

Abstract: Burkina Faso is experiencing a boom in the mining sector with the exploitation of gold and zinc mines. However, the short lifespan of these mines poses a challenge for mine rehabilitation. The theme "Factors linked to the non-rehabilitation of the Kalsaka mine: environmental and social impact" analyzes the issues arising from this situation. The objective is to assess the impacts of the non-rehabilitation on the local community and the environment. Specifically, the aim was to study the effectiveness of the rehabilitation measures provided for by Burkinabe legislation and to gather the opinions of Kalsaka residents. In addition to documentary research, for this study, we surveyed 204 people based on the following criteria: respondents must have been residents of the municipality of Kalsaka since the installation of the mining company; resource persons were chosen based on their expertise in environmental matters and their involvement in the management of the municipality. This study highlights the weaknesses of the Interministerial Technical Committee for the Review of Rehabilitation Plans (CT/EV), and the pollution of soil and water resources by mining, leading to precarious conditions for the population. The study highlights the urgent need for effective rehabilitation actions and the importance of taking into account the concerns of local communities.

Keywords : Mines, Rehabilitation, Environment, Kalsaka.

Introduction

Le potentiel minier confirmé des pays africains, comme le Burkina-Faso, est devenu l'objet de fortes convoitises, aussi bien des compagnies minières internationales que des artisans et des petits entrepreneurs locaux (Bouchot et al., 2011, p .1). Le Burkina-Faso est devenu ces dernières années, un pays minier au regard de la dizaine de mines industrielles (or et zinc) qui sont en exploitation, sans compter quelques-unes qui sont en construction (or) et d'autres qui sont en quête de permis d'exploitation (BUNEE, 2019, p .10).

Avec les courtes durées de vie de la majorité des mines déclarées : de sept (7) à dix (10) ans, le gouvernement du Burkina Faso fait et fera face à des fermetures de mines. Les dommages environnementaux qui en résultent peuvent être importants. Ils le sont d'autant plus que la réglementation du pays est insuffisante (Le Roux, 2002). Des mines ayant mis fin à leurs activités, on peut citer celles de Kalsaka et de Seguéneka dans la Région du Nord et la mine d'Inata dans la Région du Sahel. Avant ces mines, le site minier d'or de Poura a laissé un passif environnemental qui n'a pas encore été évalué (BUNEE, 2019, p .11). Notons que ces fermetures doivent se traduire par une réhabilitation environnementale et la restauration des sols (ORCADE, 2020, p .11). C'est en cela que le fonds de fermeture et de réhabilitation des mines a été créé afin de financer les activités de mise en œuvre du plan de réhabilitation et de fermeture de la mine (Code minier,2024, p .20).

Ouverte en 2006 par la société Kalsaka Mining SA, la mine d'or de Kalsaka dans la province du Yatenga, située à peu près 160 km au nord-ouest du centre de Ouagadougou a fermé ses portes après 5 ans d'exploitation. D'une superficie de 25 km², cette mine exploitée à ciel ouvert par la société Kalsaka Mining SA a extrait au total de 2006 à 2012, 18 tonnes d'or. Mais, l'exploitation a causé d'énormes dégâts environnementaux dans la localité (Thune, 2011, p .4).

Amara Mining (ex Cluff Gold) qui a versé 1,6 milliard FCFA au fonds de réhabilitation du site va solliciter l'appui du gouvernement pour la réhabilitation du site en vain. Lasse d'attendre la réponse du gouvernement, Amara Mining va mettre au chômage les travailleurs qu'elle avait gardés notamment les environnementalistes et les agents de sécurité, laissant un désastre environnemental et écologique (Balma, 2023, p . 1).

Au regard de toutes ces mines qui ont fermé sans réhabilitation affectant ainsi l'environnement, nous voulons déterminer les enjeux environnementaux et sociaux liés à la non-réhabilitation de la mine de Kalsaka à travers le thème « Facteurs liés à la non réhabilitation de la mine de Kalsaka : impact environnemental et social ».

- Quel est l'impact environnemental laissé suite à l'exploitation de la mine de Kalsaka ?
- Quel est le niveau de mise en œuvre des textes encadrant la réhabilitation des sites miniers ?
- Qu'est-ce qui empêche, jusque-là, la réhabilitation de la mine de Kalsaka ?

Afin de trouver des réponses à ces différentes interrogations, nous avons comme objectif spécifique d'analyser l'efficacité des mesures de réhabilitation prévues par la loi du Burkina-Faso d'une part et de recueillir les avis des habitants de la commune de Kalsaka vis-à-vis de la non réhabilitation du site minier d'autre part. Nos hypothèses de départ sont :

- Les textes encadrant la réhabilitation des mines industrielles ne sont pas suffisamment appliqués.
- La non réhabilitation de la mine de Kalsaka a des répercussions négatives sur l'environnement.
- La non réhabilitation de la mine d'or de Kalsaka a des répercussions négatives sur la vie de la population locale.

1. Méthodologie

Dans le cadre de cette étude, nous avons procédé à une méthode de collecte de donnée mixte qui consiste en une combinaison de sources de données quantitatives primaires (enquête, questionnaire, observation standardisée...) et de données secondaires (analyse documentaire, rapports d'ONG et de bureaux gouvernementaux, articles de presse...).

Pour ce qui est de la collecte des données, nous avons échangé avec la population (orpailleurs, commerçants, agriculteurs, éleveurs, ...) et avec des personnes ressources (ancien maire de la commune, secrétaire général actuel, représentant du service de l'environnement de la commune, directeur du service de l'agriculture de la commune...). Ces échanges, orientés par un guide d'entretien et un questionnaire nous ont permis de collecter à la fois des données qualitatives et quantitatives. Les critères qui ont soutenu le choix des personnes enquêtées sont :

- Pour les habitants, il faut résider dans la commune de Kalsaka depuis l'installation de la mine,
- et les personnes ressources ont été choisies en fonction de leur expertise en lien avec l'environnement et en fonction de leur implication dans la gestion de la commune.

De manière générale, plus l'échantillon est grand et plus l'estimation sera précise. La notion de précision est matérialisée par un seuil de confiance (en général 95%) et une marge d'erreur. Par exemple si l'on définit un seuil de confiance de 95% et une marge d'erreur de 2%, cela signifie que l'échantillon permettra d'extrapoler le résultat avec 5% de risques de se tromper de plus ou moins 2%. La taille de l'échantillon dépend ainsi de plusieurs facteurs :

- La marge d'erreur acceptée, notée m ;
- Le risque maximum accepté, noté t . La valeur est issue d'une loi de probabilité (loi de Student pour une taille de population inférieure à 30, loi Normale pour une taille de population supérieure à 30) ;
- La connaissance statistique préalable de la population enquêtée, paramètre inconnu qui peut correspondre à une estimation provenant d'études antérieures, de résultats d'« experts » et approximée, dans le cas d'une proportion, par p^* (1-p). Si l'on n'a aucune piste quant à la valeur de p , il est admis de prendre la valeur qui donne la dispersion maximale, à savoir $p = 0,5$. La taille de l'échantillon, notée n , se calcule comme suit : $n = t^2 \cdot p(1-p) / m^2$. La valeur de test respectivement de 2,58, 1,96 et 1,65 pour les seuils de confiance de 99%, 95% et 90%. (Slimani, NP, p.6).

Ainsi pour cette étude, nous aurons l'échantillon suivant : sachant que le nombre de la population de la commune de Kalsaka est estimé à 78184 (INSD, 2019, p.270) et le nombre de la population des villages impactés est de 12301 (PCD, 2020), on aura : $P = 12301/78184 = 0,157$. En prenant 95% comme seuil de confiance, on a $t=1,96$. La marge d'erreur souhaitée étant de 5%, on a $m= 0,05$ n étant la taille de l'échantillon, on a, $n=1,96^2 \cdot 0,157(1-0,157) / 0,05^2 = 203,37$.

La taille de l'échantillon estimée est de 203,37.

2. Résultats

2.1. Niveau de mise en œuvre des textes encadrants la réhabilitation des mines industrielles dans le cas de la mine de Kalsaka

Les fondements juridiques de la protection de l'environnement contre les impacts liés à l'exploitation minière en général et à la réhabilitation des mines industrielles en particulier se trouvent dans :

➤ Constitution du 2 juin 1991

Le préambule de la Constitution souligne avec force « la nécessité absolue de protéger l'environnement... ». Outre le préambule, l'article 14 précise que « les richesses et les

ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie ». De même, l'article 29 stipule que « le droit à un environnement sain est reconnu. La protection, la promotion et la défense de l'environnement sont un devoir pour tous ». Dans la répartition des compétences entre la loi et le règlement, l'article 101 indique que « l'environnement relève du domaine de la loi ».

➤ **Loi du n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina-Faso**

D'abord l'article 32 souligne que, le Fonds de Réhabilitation et de Fermeture de la mine vise à financer les activités de mise en œuvre du plan de réhabilitation et de fermeture de la mine. Ce fonds est alimenté par la cotisation annuelle des titulaires de permis d'exploitation industrielle de substances de mines ou de carrières en fonction des coûts prévu pour la réhabilitation de la mine.

Ensuite, l'article 152 stipule que les activités régies par la présente loi sont conduites de manière à assurer la préservation et la gestion durable de l'environnement dans les conditions de modalités établies par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, l'article 153 soutient que tout demandeur d'un titre minier à l'exception du demandeur du permis de recherche désireux d'entreprendre sur le terrain d'un travail susceptible de porter atteinte à l'environnement fournit un avis de faisabilité émis par le ministère de l'environnement.

Selon le rapport interministériel 2022 sur l'état et la gestion du fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine, De 2007 à 2022, vingt-deux (22) mines sont rentrées en production avec un montant total des prévisions de cotisation au FRFM estimé à 61 515 810 823 FCFA. Les prévisions de la mine de Tambao et de Séguénéga ne sont pas disponibles.

À ce jour, 17 mines disposent d'un compte au titre du FRFM à la BCEAO. L'analyse des relevés des comptes révèle que la Société des Mines de Taparko et SEMAFO Burkina ont des comptes en doublon à la BCEAO. Parmi les 17 mines, onze (11) ont alimenté leur compte. Le montant des cotisations des mines industrielles à la BCEAO au titre du FRFM s'élève à 57 128 711 498 FCFA au 31 décembre 2022. Parmi les vingt-deux (22) mines industrielles qui ont produit sur la période de 2007 à 2022, cinq (05) n'ont toujours pas de comptes ouverts à la BCEAO.

➤ **Loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013, portant code de l'environnement au Burkina-Faso**

Stipule d'une part en son article 5 que : Toute personne a le droit à un environnement sain. A cette fin, elle peut porter plainte devant les autorités administratives ou judiciaires compétentes afin de faire cesser les nuisances générées par les activités qui troublent la tranquillité, portent atteinte à la sécurité ou à la salubrité publique. L'administration est tenue de répondre à sa requête.

D'autre part à l'article 25 on note que : Les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du ministre chargé de l'environnement. L'avis est établi sur la base d'une Évaluation environnementale stratégique (EES), d'une Etude d'impact sur l'environnement (EIE) ou d'une Notice d'impact sur l'environnement (NIE).

➤ **Décret n°2017-0068/PRES/PM/MEMC/MEEVCC/MINEFID/MATDSI du 15 février 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perception des ressources du Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines**

L'article 5 stipule que : Les rapports d'évaluation élaborés par le comité technique à cet effet, sont soumis au Conseil d'Administration du FIE pour délibération. Ces délibérations sont transmises aux Ministres en charge : des mines, de l'environnement, des finances et des collectivités territoriales pour approbation.

Selon l'article 9 : A la fin de l'exploitation, les titulaires de permis d'exploitation et les bénéficiaires d'autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières procèdent à la réhabilitation totale des sites miniers.

➤ **L'Arrêté interministériel n°2019 554/MEEVCC/MMC/MINEFID/MATDCS du 30 octobre 2019 portant création du Comité technique interministériel d'examen des plans et programmes de réhabilitation et de fermeture des mines et carrières, du Comité interministériel de suivi-contrôle des travaux de réhabilitation et de fermeture des mines et carrières et fixation des conditions de validation, de décaissement, de contrôle des travaux de réhabilitation et détermination des travaux éligibles**

A l'article 9 : les plans et programmes de réhabilitation et de fermeture des mines ou carrières industrielles sont adressés en trente (30) exemplaires sous format papier et en version électronique au Ministère chargé de l'environnement qui saisit le Président du Comité Technique des Evaluations Environnementales (CT/EV) pour avis.

Le tableau numéro 1 ci-dessous indique le niveau de mise en œuvre des dispositions réglementaires sensés encadrer la réhabilitation minière industrielle au Burkina-Faso.

Textes juridiques/réglementaires	Acteurs concernés	Niveau de mise en œuvre
L'article 29 de la Constitution stipule que « le droit à un environnement sain est reconnu. La protection, la promotion et la défense de l'environnement sont un devoir pour tous ».	Le gouvernement, la société minière et la communauté.	Ce texte n'est pas tout à fait respecté car d'une part la société minière Kalsaka Mining a laissé un passif environnemental. D'autre part nous n'avons pas perçu d'action gouvernementale sur le terrain pour préserver l'environnement.

<p>L'article 32 du code minier de 2024 souligne que le Fonds de Réhabilitation et de Fermeture de la mine est destiné à financer les activités de mise en œuvre du plan de réhabilitation et de fermeture de la mine. Il est alimenté par la cotisation annuelle des titulaires de permis d'exploitation de substances de mines ou d'exploitation industrielle de substances de carrières en fonction des coûts prévisionnels de la mise en œuvre des activités du PRF de la mine.</p>	<p>La société minière</p>	<p>Cet article est respecté car Kalsaka Mining SA a versé 1 679 500 000 FCFA au titre de fonds de réhabilitation et de fermeture.</p>
<p>L'article 5 du code de l'environnement stipule que : toute personne a le droit à un environnement sain. A cette fin, elle peut porter plainte devant les autorités administratives ou judiciaires compétentes afin de faire cesser les nuisances générées par les activités qui troublent la tranquillité, portent atteinte à la sécurité ou à la salubrité publique. L'administration est tenue de répondre à sa requête.</p>	<p>Le gouvernement, la société minière et la communauté.</p>	<p>Le texte a été en partie mis en œuvre car la population ainsi que les élus locaux (maire de Kalsaka) ont émis des plaintes en collaborations avec des organisations de sociétés civiles et les médias pour une réhabilitation du site minier afin d'atténuer les impacts de l'exploitation minière. Cependant, ils n'ont pas reçu de réponse officielle de l'administration compétente.</p>
<p>L'article 25 du code de l'environnement soutient que : Les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du ministre chargé de l'environnement. L'avis est établi sur la base d'une Évaluation environnementale stratégique (EES), d'une Etude d'impact sur l'environnement (EIE) ou d'une Notice d'impact sur l'environnement (NIE).</p>	<p>Le gouvernement et la société minière.</p>	<p>Ce texte a été respecté parce que la mine a effectué une EES, EIE.</p>
<p>Se référant à l'article 5 du Décret n°2017-0068/PRES/PM/MEMC/MEEVCC/MINEFID/MATDSI du 15 février 2017 : Les rapports d'évaluation élaborés par le comité technique à cet effet, sont soumis au Conseil d'Administration du FIE pour délibération. Ces délibérations sont transmises aux Ministres en charges : des mines, de l'environnement, des finances et des collectivités territoriales pour approbation.</p>	<p>Le gouvernement et la société minière.</p>	<p>Kalsaka Mining a déposé en août 2015 un plan de réhabilitation auprès du ministère des Mines mais ce plan n'a pas été transmis au Comité Technique des Evaluations Environnementales (CT/EV), encore moins examiné.</p>
<p>L'article 9 de L'Arrêté interministériel n°2019 554/MEEVCC/MMC/MINEFID/MATDCS du 30 octobre 2019 renchérit en disant que : les plans et programmes de réhabilitation et de fermeture des mines ou carrières industrielles sont adressés en trente (30) exemplaires sous format papier et en version électronique au Ministère chargé de l'environnement qui saisit le Président du Comité Technique des Evaluations Environnementales (CT/EV) pour avis.</p>		

L'article 9 du même décret : A la fin de l'exploitation, les titulaires de permis d'exploitation et les bénéficiaires d'autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières procèdent à la réhabilitation totale des sites miniers.	La société minière	Non respecté, car la mine n'a subi aucune réhabilitation.
--	--------------------	---

Tableau 1 : Niveau de mise en œuvre des dispositions réglementaires (source : données d'enquêtes 2024)

2.2. Perception des impacts laissés par Kalsaka mining

La figure numéro 1 ci-dessous indique que la majorité des répondants (41,17%) sont agriculteurs, et des orpailleurs (26,96%). Rappelant que l'agriculture et l'orpaillage sont les principales activités professionnelles de la commune. Suivi des autres enquêtés (menuisier, fonctionnaire, mécanicien, tailleur) qui représentent 15,68% de notre échantillon, puis des commerçants (10,78%) ; enfin les éleveurs (5,39%).

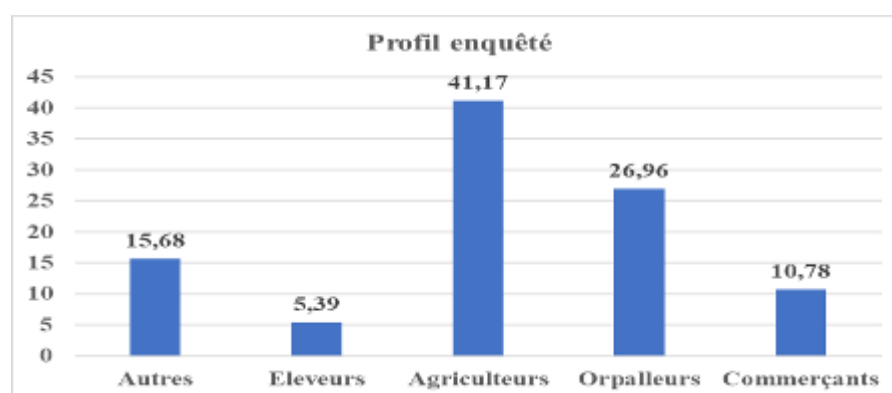


Figure 1 : Répartition des personnes enquêtées selon la profession (source : données d'enquêtes 2024)

➤ Perception de l'impact environnemental

Des échanges avec les enquêtés, nous retenons que la mine de Kalsaka a causé d'importants préjudices environnementaux.

En plus de la déforestation occasionnée pendant l'installation et l'exploitation minière, les ressources en eau de la commune ont été impactées. En effet, les analyses des prélèvements d'eau (puits et eau de surface) effectuées par l'ancien maire de la commune et le producteur du film documentaire Pas D'Or Pour Kalsaka révèlent que les taux de Fer, de Nitrate et de Cyanure sont au-delà des normes de qualité OMS pour l'eau potable au Burkina-Faso. Après les résultats de ces analyses, le maire a pris la décision de fermer les points d'eaux analysés sans toutefois apporter de solution palliative à ses habitants qui dépendent de ces ressources en eau. Ce qui a pour conséquence :

- D'accentuer la corvée d'eau des femmes,
- les fonctionnaires qui servent à Kalsaka affirment ne boire que l'eau minérale venant de la commune voisine de Séguénéga en raison de la pollution de l'eau,
- ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter l'eau venant d'ailleurs n'ont d'autre choix que de continuer à consommer l'eau polluée bien que conscients de cela,
- l'eau de certains puits est devenue ocre depuis l'installation de la mine industrielle.

Au nombre des dommages environnementaux, s'ajoute la perte des terres cultivables et la dégradation des sols. En effet, les agriculteurs rencontrés affirment que la productivité de leurs champs a baissé depuis l'installation de la mine. Au nombre des préjudices imputés à Kalsaka mining, nous pouvons énumérer :

- La contamination des sols par les rejets miniers transportés par l'eau de ruissellement dans les champs,
- les semences ne se développent plus normalement (les graines ont du mal à germer, quand elles poussent elles brûlent),
- la contrainte de se déplacer dans un village voisin pour cultiver afin d'avoir de meilleur rendement,
- la perte de champ suivi de l'incapacité à léguer des terres à sa descendance.

La question de la pollution des sols évoquée par les agriculteurs est corroborée par le service de l'agriculture de la commune de Kalsaka ainsi que le service de l'environnement. Nous observons malheureusement des pertes en vie humaine dues aux éboulements fréquents des talus de la mine de Kalsaka. En d'autres termes, à cause de la pauvreté, les orpailleurs qui exploitent en ce moment la mine abandonnée sont victimes des éboulements. Les personnes enquêtées affirment que c'est un phénomène récurrent. Les traces d'éboulement sont perceptibles sur la figure 2 ci-dessous. Par ailleurs, la fréquence des différents phénomènes environnementaux sont compilés dans le tableau numéro 2.



Figure 2 : Talus affaîssés (source : données d'enquêtes 2024)

Impacts environnementaux observés	Fréquence des réponses en %
Déforestation	90,19
Pollution de l'eau	100
Perte des terres cultivables	90,19
Dégradation des sols	76,96
Perte de biodiversité (faune & flore)	75
Destruction du couvert végétal	76,96
Mort d'animaux	76,47
Eboulement	100

Tableau 2 : Perception des impacts environnementaux observés par les enquêtés

(source : données d'enquêtes 2024)

➤ Perception de l'impact économique

Au cours de nos échanges, il est évident que les enquêtés ressentent de la colère et de la déception vis-à-vis de Kalsaka mining. Pour eux, cette entité a trahi leur confiance en ne respectant pas les engagements et les promesses faites lors de son installation. Les

conséquences de cette trahison se sont traduites par une destruction (selon les termes employés par certains) de la commune, laissant les agriculteurs dans une situation précaire.

Cette colère a par ailleurs, poussé la population locale à saccager les installations de la mine en 2023, détruisant ainsi le matériel et les bâtiments. Des installations de la mine, il ne reste que le campement (logement) qui a été épargné par les habitants parce que les autorités coutumières du village protègent le campement à l'aide de fétiches (source enquête terrain). Aujourd'hui, les agriculteurs peinent à exploiter leurs champs, victimes d'une exploitation qui a dégradé leurs terres et perturbé l'écosystème local. Certains orpailleurs affirment avoir abandonné l'agriculture au profit de l'orpaillage espérant une meilleure situation économique.

La fermeture de la mine industrielle de Kalsaka a accéléré le développement de l'orpaillage dans la commune. On constate une ruée des orpailleurs vers la colline abandonnée par la mine afin d'extraire à nouveau le minerai d'or. Les orpailleurs que nous avons rencontrés reconnaissent que leur activité pollue également l'environnement, mais estiment que l'orpaillage profite plus aux habitants de la commune. Car les revenus de cette exploitation contribuent au développement économique des individus contrairement à l'exploitation industrielle. Cette exploitation de la colline par les orpailleurs, fait que 100% des orpailleurs avec lesquels nous avons échangé ne veulent pas entendre parler de réhabilitation ou d'une éventuelle interdiction d'accès à la colline malgré les éboulements récurrents et les pertes en vies humaines enregistrées. Ils penchent plus pour un encadrement de l'exploitation minière artisanale sur le site de Kalsaka mining, afin de réduire/ mettre un terme aux éboulements et les doter de moyens techniques pour pratiquer l'orpaillage de manière sécurisée.

En outre, la main d'œuvre locale qui dépendait des revenus liés à l'exploitation industrielle s'est retrouvée sans emploi pendant un temps. Pour ceux qui se sont convertis à d'autres métiers (mécanique, commerce, orpaillage) les revenus qu'ils gagnent aujourd'hui sont inférieurs à ceux qu'ils gagnaient à Kalsaka Mining.

De plus, les villageois estiment que la mine a pillé leurs ressources naturelles avec la complicité des autorités administratives, les laissant dans la pauvreté sans projet de développement économique durable. Le comptable de la mairie au moment de l'exploitation minière industrielle, natif de la commune de Kalsaka évoque avec amertume qu'en dépit des importants bénéfices générés par Kalsaka Mining SA, la commune ne recevait que 1 200 000 FCFA/an au titre de taxe publicitaire. Les dommages créés par la mine ne sont pas seulement environnementaux et économiques mais ils sont également sociaux ; selon la figure 3, la majorité (55,39%) des personnes avec qui nous avons échangé estiment que Kalsaka Mining a créé un désastre dans la communauté.

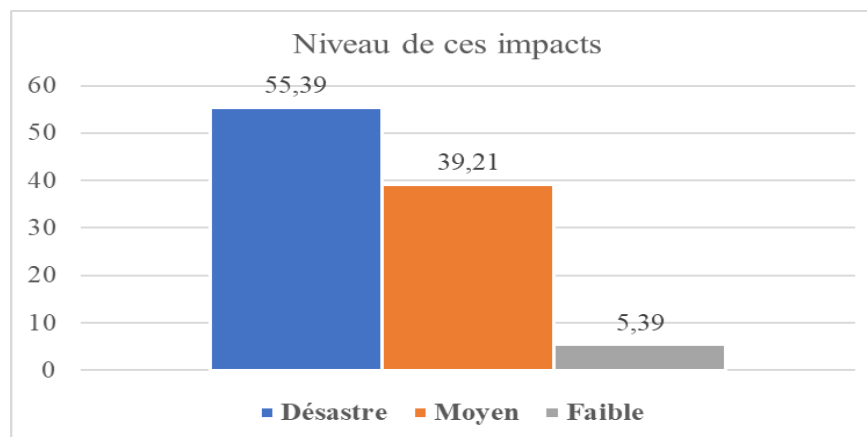


Figure 1: Niveau de perception de l'état de la commune : impact environnemental et économique

(source : données d'enquêtes 2024)

3. Comparaison de la réhabilitation minière entre l’Australie et le Burkina-Faso

L'exploitation minière offre un environnement idéal pour étudier la réhabilitation des habitats, car l'un de ses sous-produits est la création de terrains nus qui doivent être réhabilités avant la fin de vie de la mine, c'est-à-dire sa fermeture. A travers l'exemple de la réhabilitation des mines sur le continent australien, haut lieu mondial de l'exploitation minière à grande échelle (Cristescu, Frère et Banks, 2012, p . 1), nous pouvons comparer les applications de la réglementation et les capacités techniques de l’Australie et du Burkina-Faso en matière de réhabilitation.

En ce qui concerne la réglementation, les exceptions incluent l'Amérique du Nord et l'Australie, où un lourd héritage de mines abandonnées a entraîné une réglementation stricte de la fermeture des mines. Ces pays seront donc à l'avant-garde de l'établissement de normes mondiales de procédures environnementales et sociales appropriées pour la fermeture des mines (Cristescu, Frère et Banks, 2012, p . 1). L'établissement de ces normes de réhabilitation a permis de réhabiliter des mines dont la mine d'Alcoa. Pourtant le Burkina-Faso étant un jeune pays minier par rapport à l’Australie, les textes existants pour permettre la réhabilitation sont faiblement appliqués. Ce qui fait que jusqu’à présent sur quatre mines fermées, aucune n’a pas été réhabilitée.

Ensuite, du fait de certains succès enregistrés par l’Australie en termes de réhabilitation minière, ce pays dispose de compétence humaine et technique pour la réhabilitation contrairement au Burkina. En effet, les résultats de cette étude ont montré que le pays ne dispose pas d’expertise nationale pour la réhabilitation des mines.

Enfin, contrairement à l’Australie, depuis 2015 le Burkina-Faso est en proie à des attaques terroristes. Cette situation sécuritaire est un facteur qui influence les priorités nationales reléguant ainsi la question de réhabilitation minière au second plan. Dans le contexte burkinabè, les actions du gouvernement sont orientées vers la lutte contre le terrorisme et la réponse humanitaire tandis que l’Australie est plus enclin à investir dans la recherche et le développement et à faire appliquer la réglementation environnementale.

4. Discussion

En Afrique, lorsqu’une mine ferme, elle laisse souvent derrière elle des mutations socio-économiques et environnementales de grande envergure : des nouveaux maux auxquels la commune minière doit faire face (Campbell, 2006). La commune de Kalsaka n’a pas fait l’exception (impact environnemental, économique et social) malgré les différentes dispositions légales prévues pour encadrer la réhabilitation des mines industrielles au Burkina-Faso.

Selon le décret de 2017, avant le début des travaux de réhabilitation d’une mine industrielle, cette mine doit déposer un plan de réhabilitation et de fermeture au ministère de l’environnement ; à son tour le ministère de l'environnement va saisir le comité technique interministériel d'Examen des plans et programmes de réhabilitation et de fermeture des mines et carrières pour valider le Plan de Réhabilitation et de Fermeture des Mines. Tant que ce comité ne valide pas le plan de réhabilitation et de fermeture, aucune procédure de réhabilitation ne peut être enclenchée. Dans notre cas, la mine de Kalsaka a déposé son Plan de Réhabilitation et de Fermeture au ministère des mines en 2015 mais le comité technique n’a jusqu’à présent pas reçu le Plan de réhabilitation et de fermeture de Kalsaka pour statuer.

Par ailleurs, ce qui pourrait justifier la non transmission du Plan de Réhabilitation et de Fermeture au comité technique interministériel d'Examen des plans et programmes de réhabilitation et de fermeture des mines et carrières est le non fonctionnement de ce comité. En effet ce comité peine à fonctionner à cause de : déficit d’expertise national en matière de réhabilitation des mines et l’absence de ressources mise à la disposition du comité (frais de

session de travail, frais liés au paiement d'une expertise externe) : Cette situation met en lumière un décalage entre les textes règlementaires et leur mise en œuvre sur le terrain. Bien que des lois existent pour encadrer la réhabilitation des mines, leur efficacité est compromise par divers facteurs notamment : le manque d'expertise, le problème de communication entre les différentes parties prenantes et l'absence de ressources adéquates pour le fonctionnement des comités responsables.

Dans le contexte Burkinabé, l'exploitation minière est fortement marquée par l'extraction de l'or. Cependant, les intérêts des communautés locales, les questions environnementales et l'après mine sont très peu pris en compte par les autorités Burkinabé (Zongo et Ouédraogo, 2020, p. 30). L'enquête menée auprès des habitants de la commune de Kalsaka a révélé la perception et les ressentis de ces derniers vis-à-vis de la mine et de l'Etat burkinabè.

Du point de vue environnemental, la mine de Kalsaka a causé d'énormes préjudices à la nature. L'exploitation minière consomme beaucoup d'eau et peut polluer les cours d'eau (Collon, 2003, p. 22). Les résultats indiquent une pollution de l'eau après analyse de quelques points d'eau dans le cadre du film documentaire Pas D'Or pour Kalsaka. Cet état de pollution est imputable à la mine en raison des paramètres mesurés que sont le fer, le nitrate et le cyanure. En plus, l'accumulation des métaux lourds dans les sols est une préoccupation en production agricole en raison de leurs effets néfastes sur la croissance des cultures, la qualité des produits alimentaires et la santé de l'environnement (El Hachimi, Fekhaoui, El Abidi, et Rhoujatti, 2014, p. 2) et l'exploitation minière est l'une des plus importantes sources de métaux lourds dans l'environnement (Costa et Pereira, 2001).

Conclusion

Le secteur minier au Burkina-Faso est en pleine expansion et présente un potentiel significatif pour le développement de l'économie nationale. Cette dynamique offre à la fois des opportunités intéressantes et soulève d'importants défis. Au nombre de ces défis, nous pouvons énumérer la question de la réhabilitation minière. Au Burkina-Faso bien que les textes existent pour préserver l'environnement et encadrer la réhabilitation des mines, leurs mises en œuvre sur le terrain restent faible car aucune mine fermée au Burkina n'a encore été réhabilitée. Ce qui permet de corroborer la première hypothèse de départ qui est : les textes encadrant la réhabilitation des mines industrielles ne sont pas suffisamment appliqués. Par ailleurs, la présente étude a permis de relever les impacts environnementaux causés par la mine de Kalsaka tels que la pollution des sols, la pollution de l'eau, les éboulements ainsi que la déforestation. Ces résultats confirment ainsi la deuxième hypothèse qui stipule que la non réhabilitation de la mine de Kalsaka a des répercussions négatives sur l'environnement. En ce qui concerne la troisième hypothèse qui est : la non réhabilitation de la mine d'or de Kalsaka a des répercussions négatives sur la vie de la population locale est vérifiée car les impacts environnementaux à leurs tours influencent la qualité de vie des populations locales. En d'autres termes, l'eau étant polluée, les terres agricoles réduites, les habitants se trouvent privés en partie d'eau de consommation et de source de production agricole. Pour tirer pleinement parti de cette croissance, il est essentiel de placer la question de réhabilitation environnementale et de la fermeture des mines au cœur des préoccupations des acteurs du secteur ; cela permettra de réduire au maximum les impacts négatifs de l'exploitation minière sur l'environnement et de préserver les ressources naturelles pour les générations futures. Cette étude est limitée en ce sens qu'elle n'a pas exploré l'impact de la non réhabilitation minière sur la santé humaine et l'éducation.

Cependant, au regard des difficultés de fonctionnement du Comité Technique des Evaluations Environnementales, de la volonté des orpailleurs à continuer d'exploiter la colline abandonnée par Kalsaka mining et de la nécessité de protéger l'environnement, au terme de

cette étude, nous formulons les recommandations suivantes : former les membres du Comité Technique des Evaluations Environnementales (CT/EV) afin de disposer d'expertise nationale en matière de réhabilitation ; encadrer l'exploitation minière artisanale sur la colline jadis exploitée par Kalsaka mining afin de réduire les risques d'éboulement et les préjudices causés à l'environnement ; trouver une solution alternative à l'eau polluée de la commune : système de décontamination ; spécifier les ressources/ fonds mis à la disposition du CT/EV afin de faciliter les sessions de travaux du comité ; renforcer les textes afin de garantir le développement socio-économique des communes minière et mettre en œuvre des projets économiques durables au profit de la population locale dans le cadre de la réhabilitation des mines industrielles.

Références bibliographiques

- Balma, P. (2023). Que rest-il de la mine de Kalsaka après le saccage des populations ? Mine Actu-Burkina. <https://minesactu.info/2023/05/12/que-reste-t-il-de-la-mine-de-kalsaka-apres-le-saccage-des-populations/> (consulté le 14 août 2024).
- Bouchot, V., Kaboré, E. B., Itard, Y., Courtois, N., Somé, S., Sy, A. T., & Recoche, G. (2011). Burkina-Faso, géoressource et société : un projet scientifique Sud-Nord au service d'une gestion raisonnée des géoressources en Afrique intertropicale. *Vertig O-* la revue électronique en science de l'environnement. <https://doi.org/10.4000/vertigo.10435> .
- BUNEE. (2019). *Directive sur l'élaboration de plan de réhabilitation et la fermeture des sites miniers et des carrières au Burkina-Faso*.
- Campbell, B. (2006). *Industries extractives et développement durable en Afrique : évaluation des réformes et recommandations de politiques*. GRAMA rapport d'étape technique final 2004-2007. <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/44244/130669.pdf?sequence=1> (consulté le 14 août 2024).
- Code Minier. (2024). *Loi n 016-2024/ALT portant Code minier du Burkina-Faso*.
- Collon, P. (2003). Evolution de la qualité de l'eau dans les mines abandonnées du bassin ferrifère lorrain. De l'expérimentation en laboratoire à la modélisation in situ. Thèse de l'INPL, Nancy. <https://theses.fr/2003INPL066N> (consulté le 13 septembre 2024).
- Costa, A., & Pereira, D. (2001). Bioaccumulation of copper, zinc, cadmium and lead by *Bacillus SP.*, *Bacillus cereus*, *Bacillus speaerecus* and *Bacillus subtilus*. *Brazilian Journal of Microbiology* 32, 32-50. <https://doi.org/10.1590/S1517-83822001000100001>.
- Cristescu, R. H, Frère, C., & Banks, P. B. (2012). Étude de la faune dans la réhabilitation des mines en Australie : état actuel et perspectives. *Biological Conservation* , 149 (1), 60-72. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2012.02.003>
- El Hachimi, M. L., Fekhaoui, M., El Abidi, A., & Rhoujatti, A. (2014). Contamination des sols par les métaux lourds à partir de mines abandonnées : le cas des mines Aouli-Mibladen-Zeïda au Maroc. *Cahiers Agricultures*, 23(3), 213-219. <https://doi.org/10.1684/agr.2014.0702>.
- INSD. (2019). *Fichier des localités du 5e RGPH, Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina-Faso*. <https://www.insd.bf/sites/default/files/202207/Fichier%20des%20localites%20R-GPH%202019.pdf> (consulté le 19 septembre 2024).
- Le Roux, C. (2002). La réhabilitation des mines et carrières à ciel ouvert. *Bois&Forets des tropiques*, 272, 5-19. <https://doi.org/10.19182/bft2002.272.a20155>.

- ORCADE. (2020). *Rapport d'Information et d'Analyse du Fonds de Réhabilitation et de Fermeture des mines du Burkina-Faso*.
- PCD. (2020). *Plan Communal de Développement de la Commune de Kalsaka 2021-2025. Kalsaka, Yatenga: Rapport final*.
- Slimani, I. (NP). *Fiche pratique : constitution d'un échantillon*. https://www.economie.gouv.fr/files/fiche_pratique_constitution_echantillonv1.pdf (consulté le 19 septembre 2024).
- Thune, M. (2011). L'industrialisation de l'exploitation de l'or à Kalsaka, Burkina-Faso : une chance pour une population rurale pauvre ? *EchoGéo*, (17). <https://doi.org/10.4000/echogeo.12535>.
- Zongo, M. K. (2019). *Pas D'Or Pour Kalsaka*. Film documentaire, Diam Production
- Zongo, T., & Ouedraogo, A. N. (2020). L'impact socio-sanitaire et environnemental d'une mine en fin d'exploitation non réhabilitée : cas de la mine de POURA au Burkina-Faso. *Nazari, Rev. Africaine Philos. Sci. Soc.* 11 (2).



La problématique de l'héritage chez les Agnis : la loi au secours des ayants droit dans le film "Adja-Tio" de Jean-Louis Koula

The problem of inheritance among the agnis: the law comes to the aid of beneficiaries in the film "Adja-Tio" by Jean-Louis Koula

Olivier Kadja Ehile

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
Culturelle (INSAAC) (Côte d'Ivoire)

Email : ekadjaolivier@yahoo.com

Orcid id: <https://orcid.org/0009-0007-5215-7017>

Résumé : Le partage des biens après la mort a toujours été une source de conflits entre les différents membres de la famille. Selon le système matrilineaire ou patrilineaire, chaque communauté dispose de leviers pour régler sa politique interne d'héritage des biens matériels. En communauté Agni, le matrilineaire qui prévaut accorde une place de choix à la femme. Raison pour laquelle, le système du partage se fait selon les règles coutumières basées sur la position stratégique de celle-ci auprès du défunt. L'avènement de l'indépendance a renouvelé les mentalités. La loi s'invite dans la succession, bouleversant ainsi le mode traditionnel de partage. Il acquiert, de ce fait, un caractère moralisateur qui s'invite dans le quotidien de la communauté. L'éveil de conscience des endeuillés est une réalité et personne ne veut se laisser distraire par les lois traditionnelles. Au carrefour du traditionnel et du moderne, il est question d'examiner les différents apports de la loi dans la sécurisation des biens des ayants droit dans le cinéma ivoirien. Ce tour d'horizon permet d'apprécier le caractère prolix du cinéma et de comprendre une phase déterminante dans l'histoire culturelle d'une communauté ethnique ivoirienne. L'analyse qualitative du film, la documentation et l'entretien semi-directif entrepris auprès de la population révèlent que le cinéma ivoirien dévoile ces deux tendances et nous permet de comprendre l'impact de celles-ci sur la cohésion de la famille et le bien-être des ayants droit.

Mots-clé : héritage, loi matrilineaire, règle coutumière, succession.

Abstract: The sharing of property after death has always been a source of conflict between different family members. According to the matrilineal or patrilineal system, each community has levers to regulate its internal policy of inheriting material goods. In the Agni community, the prevailing matrilineal gives pride of place to women. This is why the sharing system is done according to customary rules based on its strategic position with the deceased. The advent of independence has renewed mentalities. The law is invited in the succession, thus upsetting the traditional mode of sharing. It therefore acquires a moralizing character which becomes part of the daily life of the community. The awakening of conscience of the bereaved is a reality and no one wants to be distracted by traditional laws. At the crossroads of traditional and modern, it is a question of examining the different contributions of the law in securing the property of rights holders in Ivorian cinema. This overview allows us to appreciate the prolix nature of cinema and to understand a determining phase in the cultural history of an Ivorian ethnic community. The qualitative analysis of the film, the documentation and the semi-directive interview undertaken with the population reveal that Ivorian cinema reveals these two trends and allows us to understand the impact of these cohesion and the well-being of rights holder.

Keywords: inheritance, law matrilineal, customary rule, succession.

Introduction

La vie de l'homme est rythmée par une succession d'événements (bons ou malheureux) qui contribuent à l'animation sociale. Ainsi, la vie ou la mort est une réalité qu'il faut aborder avec beaucoup de sérénité car les actions posées ont des répercussions sur le vivre-ensemble. Le problème de la succession est une réalité en Afrique et notamment dans la communauté Agni de Côte d'Ivoire. Ce peuple occupant l'Est et le Sud-Est du pays, avec un

système matrilineaire, est organisé en royaume ayant à la tête un roi issu de la lignée royale. Ce système de fonctionnement, qui met au-devant la femme, va influencer la vie communautaire des habitants dans la gestion et la conduite des affaires du royaume.

Aujourd’hui, ce système matrilineaire agit encore dans la gestion des biens, notamment dans l’héritage. L’héritage qui consiste en la transmission du patrimoine par succession englobe dans cette présentation un large éventail d’actions. De ce fait, il existe plusieurs types de transmission après la mort d’un être comme le mentionne Ki-zerbo (1997, p.101) : « humaines (ancêtres, descendants), morales et juridiques (normes-valeurs), matérielles (terres et autres richesses indispensables à la vie du groupe et de la personne) et spirituelles (croyances, reliques) ».

En effet, l’héritage de biens matériels est considéré comme le plus rentable car il est source de puissance, de pouvoir, mais aussi assure le confort et la stabilité sociale à l’héritier. Si toute personne peut accéder à la succession, il faut cependant retenir que la qualité d’héritier impose des conditions préalables entre autres, appartenir à la lignée maternelle. Dans le système matrilineaire, c’est de la sœur du défunt qu’est désigné (la tante pour les enfants ou neveux pour le défunt) l’héritier. Autrement dit, le neveu hérite de l’oncle. Il préserve un équilibre et entretient une paix sociale car établi par les ancêtres et inscrit dans les lois de la coutume. Il n’est donc pas à discuter car ce mode contribue à redonner la place de la femme dans le système matrilineaire qui fait une distinction entre elle et l’homme. Ce dernier est certes le chef de la famille mais il n’a droit à aucun héritage du côté paternel. Par contre, du côté de la mère, il est l’un des potentiels bénéficiaires car il devient neveu. Consciente de ce fait, Akreman (sœur) empoisonne son frère Mango afin de priver la femme et les enfants de ses biens dans le film “*Adja-tio*” Un tel acte qui constitue le nœud de notre problématique va à l’encontre de la loi n° 64-379 du 7 Octobre 1964 en son article 22 qui stipule que la succession est déferée sans distinction de sexe ni de procédures et par conséquent, toute personne susceptible de bénéficier de cette qualité est un potentiel candidat à la succession. Autrement dit, toute personne de la famille peut être un héritier. Par contre dans son ouvrage, *Droit à l’héritage : arbres généalogiques, répartition entre héritiers*, Nicolaïdes (2020) indique les principaux bénéficiaires de l’héritage et cela, en référence à l’arbre généalogique du défunt. Il va sans dire que tous ceux qui tournent autour du défunt n’ont pas directement droit à l’héritage, mais seulement ceux définis et cautionnés par la loi.

En fait, la loi intervient comme un moyen légal de règlement de conflit sur la succession. En Côte d’Ivoire, la grande majorité de la population ivoirienne ignore la nouvelle loi sur la succession. Celle-ci est fortement cachée par la tradition ou la coutume et favorise alors une incompréhension difficilement acceptée par les uns et les autres donnant lieu à de nombreux conflits qui entraînent parfois des pertes en vie humaine. L’introduction de la loi n° 64-379 du 7 octobre 1964 relative aux successions se présente comme un code moderne et structuré qui vient rétablir chacun dans ses droits et contribuer ainsi à un climat apaisé dans la famille. Dans le fond et la forme, elle reste attachée au règlement du système traditionnel. Cependant, une part belle est faite à la volonté du défunt (testament), mais aussi aux ayants droit quand elle est sollicitée. Il y a donc de nouvelles données qui sont annoncées et la succession ne se déroule plus comme par le passé. La désignation directe en conseil familial de l’héritier n’est plus prise en compte car le législateur a dorénavant un regard quand les droits des ayants droit sont bafoués. La problématique de l’héritage de biens et des personnes (matériel) en communauté matrilineaire Agni est en fait l’objet de notre article qui est présenté dans le cinéma ivoirien. Cette forme de transmission obéit à des règles édictées par la coutume et basées sur le caractère sacré de la famille.

Au regard de ces constats, plusieurs préoccupations se présentent à nous. Qu’est ce qui justifie le comportement de la famille lors d’un décès ? Qu’est ce qui justifie l’intervention de la loi ? Autrement dit, comment concilier les deux systèmes de partage des biens du

défunt pour la stabilité familiale ? La résolution de ces préoccupations ne se fera sans avoir au préalable identifié la théorie et la méthode.

En effet, ces deux formes de transmission de biens après la mort sont présentées dans le cinéma ivoirien par le biais de Jean-Louis Koula qui veut contribuer à une dénonciation d’une pratique partielle de l’héritage dans le système traditionnel. Son acte s’apparente à la théorie de la responsabilité sociale dont parle Aumont (2002). En effet, « le cinéaste qui pense son art du point de vue de celui à qui il s’adresse est nécessairement conscient de son insertion dans la société et de la responsabilité qu’elle entraîne » (2002, p. 92). C’est donc un acte de haute portée à son actif d’être le porte-parole d’une catégorie de personnes qui vit de l’injustice du système traditionnel matrilineaire sur le partage des biens après la mort. C’est un cinéma engagé, un cinéma d’action qui se présente au spectateur et « le spectateur est convié à comprendre cette position et, à partir de son expérience propre qui peut différer de celle du cinéaste pourvu qu’il y ait un minimum de points d’accord à la partager » (Aumont, 2002, p. 92). Si par le passé, le partage des biens n’observait aucune souffrance, ce n’est pas le cas aujourd’hui où la présence de la loi intervient pour donner de l’équilibre dans la répartition des biens.

Inscrit dans une démarche à la fois critique et dénonciatrice, cet article invite à avoir un autre regard dans la gestion des biens du défunt. Ainsi, l’analyse du film (qui permet à partir de la lecture des images de percevoir la réaction du réalisateur face à cette situation), la documentation et l’entretien semi-directif constituent les méthodes utilisées pour élucider notre problématique. La théorie et la méthode dévoilées, il importe de souligner que cet article est constitué de trois points. Le premier point étudie l’héritage comme un phénomène enraciné dans la tradition ; la deuxième porte sur l’hégémonie de la loi moderne de succession ; le troisième, pour sa part, explore la difficile cohabitation entre modernité et tradition sur la notion d’héritage chez les Agnis.

1. L’héritage chez les Agnis: un fait enraciné dans la tradition

1.1. Jalousie et envie au cœur de l’héritage traditionnel

La perte d’un être cher est toujours une situation difficile à vivre. Tirailé de part et d’autre par les membres de la famille pour les intérêts, le veuf ou la veuve ne retrouve le réconfort qu’auprès des siens. Cette situation qui laisse toujours des séquelles psychologiques sur l’endeuillé est une triste réalité partagée par Anouman (2024) qui révèle : « du vivant de mon père, il était permanemment en conflit avec ses fainéants de frères qui ne cessaient de jalouser les biens qu’il s’attelait à faire fructifier pour ses enfants. Ils lui lançaient des sorts qui le paralysait souvent deux à trois mois. Il le savait, mais que pouvait-il faire si ce n’était de chercher à nous protéger en créant une entente entre ses frères et lui car il savait qu’il partirait un jour ».

Les propos évocateurs et dénonciateurs de Anouman soulignent le caractère “méchant” et la cupidité de la famille qui privilégie son intérêt au détriment des ayants droit légitimes. Une famille obnubilée par le bien matériel qui utilise tous les moyens pour arriver à ses fins.

Considérée comme le pilier de la cellule sociale, la famille revêt une importance particulière dans la société africaine. Si elle est devenue un sujet important, c’est avant tout à l’actif de sa structuration et sa force de réaction dans la prise de décision qui engage le respect et la sauvegarde des valeurs familiales. Car en réalité « les relations des parents se définissent à travers un code centré sur les transferts de biens qui définissent aussi leur statut collectif » (Bonté et Inzard, 2005, p. 427).

Cette attitude est due au fait qu’en dehors de la structure familiale, il n’y a point d’existence individuelle. Tout se résume dans la famille et elle doit demeurer solide pour avancer. Il faut donc protéger et défendre les valeurs familiales. Quand il s’agit des biens de la

famille, ce sont des stratagèmes et des coups-bas qui sont mobilisés en son sein pour la désignation de l’héritier car, dans le matriarcat, le lien de parenté est un facteur important pour assurer et pérenniser les biens laissés. Les biens doivent restés le plus proche possible de la famille pour sauvegarder le patrimoine légué. C’est ainsi que les parents jugés “responsables” prennent les devants dans la gestion des biens laissés par le défunt. C’est un fait sacré et la fonction du sacré est justement « de tisser des liens de solidarité entre individus, groupes et sociétés dans l’humanité » (Tessier, 1994, p. 170). L’acte des parents de Anouman est reproduit par Akreman dans le film “Adja-tio”. En effet, émerveillée par la richesse de son frère Mango, Akreman, aidée par le féticheur concocte un plan machiavélique qui va le conduire à la mort. Le plan demi-ensemble situant le cadre d’évolution de Akreman nous permet de voir la rencontre de celle-ci et du féticheur. La musique inaudible laisse libre court à la voix pour son expression.

En principe, l’héritage est déféré aux enfants et descendants du défunt. Toutefois, dans l’hypothèse où celui-ci n’aurait aucune descendance, l’ensemble de ses biens est transmis aux autres membres de sa famille, en l’occurrence, ses ascendants, ses parents collatéraux et son conjoint survivant. Mais la loi coutumière en dispose autrement. Qu’il y ait présence ou non d’héritier, elle présente son héritier potentiel qui n’est pas à discuter. La transmission de l’héritage tient donc sa source dans l’histoire de la mentalité africaine et suit son court de génération en génération. C’est un fait culturel qui mérite protection car il fait partie des valeurs culturelles. Les décisions issues de la coutume sont applicables à l’ensemble de la communauté. Tourner le dos à cette pratique revient à exposer ta carence culturelle puisque tout repose sur la conception de la coutume qui selon Garrisson (1985, p. 40) est « l’ensemble des habitudes et usages nés des comportements antérieurs répétés qui guident et façonnent les comportements ultérieurs ». Le droit coutumier Agni valorise le système matrimonial en lui dégagant des traits particuliers dans la gestion des affaires de la communauté. Cette manière de traiter la succession est révélatrice et permet à la famille du défunt de prendre les biens laissant parfois veuve et enfants les mains vides. « Ils n’ont même pas pensé à nous et ont tout pris. Pris tout ce qui restait. J’ai perdu tout ce que j’avais conçu avec mon mari au nom des enfants », explique Awena (2024). Même quand le défunt est prévoyant et laisse un testament, les menaces de la famille invalident la décision. La raison recommande à la veuve de ne pas en faire à sa tête. Ainsi, quand les potentiels héritiers décident de faire appel à la justice, c’est non seulement tourner le dos à la décision traditionnelle, mais aussi s’attirer la colère de la famille. Madame Kassi (2024), qui en a fait les frais, révèle son expérience : « mon mari avait rédigé un testament. Les menaces de la belle-famille de me tuer ainsi que les enfants si je me réfère à la justice m’ont permis de rester dans mon coin et négocier avec l’héritier pour la prise en compte des enfants. Il n’a pas cédé sous la pression de ceux qui l’ont installé et a opposé un refus catégorique. Néanmoins, il a décidé de réfléchir à la situation et me faire signe. Depuis lors, aucun retour ».

La succession est un système intégré dans la tradition et les règles sont érigées dans le canevas traditionnel et c’est dans ce canevas que se fait son application. Ainsi, toute autre loi prise en dehors du conseil de famille est à proscrire et relève du sabotage. Cette vision de la coutume est le résultat d’une incompréhension des règles modernes, d’autant plus que le droit ne peut être compris comme un phénomène social mais plutôt comme un ensemble de rapports qui lient les différents membres d’une communauté. Dans une communauté où la coutume vaut son pesant d’or, les lois du législateur n’existent que dans la forme ou restent en phase avec le changement de mentalité. Force est donc à la coutume car « la coutume n’est que le résultat des mœurs d’une société » (Garrisson, 1985, p. 40). Les populations qui se réfèrent à la coutume se soumettent aux lois traditionnelles et forment ainsi un ensemble de comportement issus des pratiques et expriment les aspirations profondes de la communauté. Dans la conception familiale, la primauté doit être donnée à la famille car le degré de fraternité d’une

société se mesure à sa cohésion à faire face à toute adversité. L’esprit communautaire lié à la structuration de la famille trouve son expression dans l’organisation et le partage collectif des biens en ce sens que le défunt a fait partie d’une communauté qui a bénéficié de son attention. Ces biens ne sauraient être confisqués par la seule famille nucléaire qu’il met en place quelques temps après. De ce fait, ce n’est plus le bien d’un individu mais de la famille, d’où le choix de l’héritier en conseil de famille. Garrisson le confirme en écrivant : « la loi coutume exprime un droit spontanément et naturellement issue de la base, un droit pragmatique, populaire fait de pratiques tenues pour règles » (Garrisson, 1985, p. 40). Ce qui revient à reconnaître l’impopularité de la loi moderne auprès de la communauté traditionnelle. Dans le film, le folklore autour des biens de Mango suivi par le plan demi-ensemble (pour planter le décor de la famille réunie), le plan poitrine (situant les personnes concernées pour le problème de succession), le gros plan des visages (qui expriment leur désaccord et le panoramique qui décrit lentement l’environnement de la réunion), nous invite au caractère sérieux que revêt cette session de partage. A cet instant précis, il y a absence de musique moderne dans la séquence. La musique traditionnelle qui anime le film reconforte les séquences et montre l’adéquation entre le sujet, l’environnement et la culture de cette communauté. Son rôle et sa place dans une production cinématographique obéissent à une esthétique du réalisateur qui fait de la musique un moyen de compréhension du film. Cette triste situation engage un débat tradi-moderne autour de la gestion des biens de Mango dans le film et décline les conséquences issues de cette injustice familiale. Chaque partie (famille et ayants droit) revendique la paternité de la succession avec les armes à sa disposition.

1.2. Conséquences de la dictature coutumière

Le titre “*Adja-tio*” de l’œuvre cinématographique de Jean Louis Koula signifie en Agni « à cause de l’héritage ». Autrement dit, les conséquences liées à l’héritage dans le système matrilineaire. C’est le vécu de Adjoba (épouse légitime du défunt Mango) et des enfants qui sont spoliés de leurs biens après le décès de ce dernier. Les tentatives familiales n’ont pu trouver une solution à l’épineux problème car ne reconnaissant pas la veuve et les enfants comme les ayants droit. Une action en justice est alors entamée par la fille avec son corollaire de vas-et-viens et de dépenses.

Faire du tort dans le partage des biens du défunt aux ascendants directs est toujours une source de conflits qui enveniment l’ambiance au sein d’une famille à telle enseigne qu’on y assiste parfois à des divisions. Des clans naissent autour des ayants droits potentiels, des frustrations et des blessures internes qui vont pousser à une révolte. Des médisances et des méfiances sont au premier degré. Plus de lien de familiarité ni d’ambiance jadis observée. C’est le cas de la fille de Mango dans le film “*Adja-tio*” qui, non satisfaite de la répartition des biens de son père après sa mort, décide de saisir la justice. Elle a le soutien de sa mère et de ses frères. Ce noyau des “opprimés” va certes à l’encontre de la loi coutumière, mais rentre dans la modernité (nouvelle loi) qui lui donne le droit de revendiquer. C’est la division de la cellule familiale qui s’annonce entraînant dans sa chute son lot de méchanceté et de stratagèmes. Les parties s’affrontent aussi bien physiquement que mystiquement car chacune veut se présenter la plus forte et n’a de repos que lorsqu’une des parties avoue sa défaite ; une défaite matérialisée par l’abandon ou la négociation. Le dégât est alors énorme et la fissure grande. Cette tension de mauvaise odeur est parfois évitée par les potentiels héritiers qui préfèrent, sous la conduite de la mère, abandonner le domicile conjugal pour se refaire une nouvelle vie et construire un avenir meilleur pour les enfants. Malheureusement, l’incapacité de l’État à veiller à l’application des lois sur le code de la succession en vue de protéger les ayants droit encourage l’auto-satisfaction, ce qui est à l’origine des affrontements qui conduisent parfois à des regrets où chacun est obligé de vivre en autarcie afin d’éviter des problèmes plus aggravants. La famille se disloque ou se désintègre, l’individu se révolte et

s’isole. Entre différents membres de la famille, les rapports ne sont plus fraternels mais deviennent plutôt économiques. Des conceptions opportunistes donnant la première place non pas à la famille mais à l’argent. Le chef de famille devient un instrument et les décisions ne sont guère suivies par les potentiels héritiers. Des comportements qui, au risque de disloquer une famille, ont besoin d’un “arbre” sous lequel l’entente peut être trouvée : la loi moderne de succession.

2. L’hégémonie de la loi moderne de succession

A l’instar des pays sous domination coloniale, la Côte d’Ivoire a aussi subi l’influence de la dictature des lois occidentales. Quelques aménagements ont été apportés dans son système de vie bouleversant parfois les habitudes coutumières ou traditionnelles. Accédée à l’indépendance, elle a laissé couler quelques normes introduites lors de la colonisation et y a apporté sa conception en fonction de sa vision moderne du social. La loi occidentale qui paraît inadaptée face à l’évolution de la société ivoirienne va entraîner la mise en place du pouvoir législatif qui va adopter des lois dont celle relative à la succession. Elle intervient pour apporter une vision nouvelle à la conception de transmission de biens matériels et assurer un bien-être aux ayants droit. C’est ainsi que la loi n° 64-379 du 7 Octobre 1964 relative aux successions règle les conditions d’ouverture de la succession, la procédure à suivre pour entrer en possession de son héritage et le partage des biens. Elle développe un ensemble de règles qui régissent la transmission des biens d’une personne décédée à l’ensemble de ses héritiers. Il s’agit ainsi de la transmission de l’ensemble du patrimoine du défunt. Cette loi sera davantage renforcée pour être plus compréhensible et s’adapter aux nouvelles exigences. C’est une réforme qui s’impose aux législateurs non seulement pour rectifier les insuffisances de la loi de 1964 dans la succession des biens, mais aussi pour être en adéquation avec les normes occidentales en matière de droit de l’homme. Apparaît alors la loi n° 2019-573 du 26 Juin 2019. Cette loi s’invite comme un poids dans l’aile des pratiques coutumières existantes car elle est soucieuse du bien-être des ayants droit. Cela explique l’absence de toute appropriation illégale des biens du défunt par la famille. Elle est justifiée par un acte qui est adapté aux exigences du moment. Cette loi est l’appui de la fille de Mango qui n’hésite pas à traduire ses parents en justice dans le film “Adja-tio” : « j’irai saisir la justice. Elle me donne le droit de prendre les biens de mon père. »

La coutume est relayée au second plan et avec elle tous ses stratèges de dépouillement. La loi établit une norme unique et impartiale pour l’ensemble des habitants du pays. Désormais, les fils et le conjoint prennent part aux partages des biens alors que pour la coutume, la femme et les enfants ne sont pas pris en compte. Sur la base de cette loi, Akreman la sœur de Mango (le défunt) sera punie pour son acte et condamnée à la peine de prison.

La loi coutumière qui prônait le lien de familiarité est invitée à se remodeler sur la nouvelle loi du 26 Juin 2019 suffisamment réconciliatrice. La loi permet de dépasser la conception univoque régulièrement utilisée par la communauté et d’appliquer son évolution par la force des articles qui sont le moteur de son existence. Une telle conception se reconforte dans la mise en œuvre juridique des rapports entre la famille et les ayants droit potentiels. Au fur et à mesure que la communauté commence à comprendre le bien-fondé de la loi, des divisions se font sentir pour se détacher des lois coutumières jugées impropres et inégales. Une nouvelle aire s’offre aux ayant droits et contribue à améliorer l’ambiance familiale.

3. Modernité et tradition : difficile cohabitation

Il est important de relever que la nouvelle loi moderne de succession et la loi traditionnelle présentent dans l’esprit des ressemblances mais l’application constitue une difficulté car la loi moderne s’intéresse au droit et celle dite traditionnelle pose le problème de la morale. Il s’agit donc de la mise en rapport de deux systèmes de succession de biens après la mort fondamentalement différents. A vrai dire, le système Agni repose sur des bases ancestrales et

la non reconnaissance d’une loi moderne n’est pas une activité nouvelle. Ainsi, chaque fois qu’une loi du code de succession moderne est inadéquate aux réalités sociales de la loi traditionnelle ou constitue une menace pour la stabilité familiale, la communauté préfère ne pas en tenir compte et se référer à leur loi. On accorde donc l’héritage parce qu’on est membre d’une collectivité coutumière reconnue par la famille. Dans une communauté où la coutume est dominante, le respect de la loi devient difficile et les autorités compétentes deviennent des ennemis. C’est une loi de succession moderne et nouvelle qui s’introduit dans le mode de gestion de la société traditionnelle. Dans ce cas de figure, un compromis est recommandé en vue de résoudre le problème de la succession.

L’attachement de la communauté aux pratiques traditionnelles et le caractère insaisissable des lois modernes mettent en mal le partage des biens après la mort. L’absence de changement dans le vécu quotidien des habitants en matière de succession atteste encore l’inefficacité de la loi en vigueur et s’apparente à une jungle sans lois. Elles se sont peut-être débarrassées des systèmes mais pas des idées. Raison pour laquelle l’héritage de Mango est tirillé entre la famille nucléaire et la famille élargie dans le film. Cette difficile cohabitation entre la loi du législateur et celle du droit traditionnel dans une communauté où la coutume est la boussole du règlement des conflits paraît utopique et nous le vivons encore de nos jours. Cela explique l’absence d’une quelconque attente car, dans la succession traditionnelle, l’héritage appartient à la famille ; par contre, la succession moderne donne la priorité aux ayants droit légaux. La succession traditionnelle répondant aux besoins d’une union familiale dans laquelle les biens du défunt sont l’un des socles de cohésion et la solidarité, la condition même du lien de familiarité ne trouve malheureusement pas de similitude dans la loi moderne. Le système moderne est devenu une machine réglée pour le droit et qui fonctionne selon les règles établies dans le seul but de donner raison à celui qui le mérite. La coutume traditionnelle, loin d’être des règles immuables établies une fois pour toutes, est les résultats de l’expérience de plusieurs générations. Elle constitue des règles en perpétuelle mutation qui traduisent, dans leurs phases d’évolution successives, l’histoire de la communauté. Ainsi, en dehors de l’écrit, s’il n’y a pas d’autorité qui oblige l’individu à son strict respect, il tombe à la merci du citoyen lambda ; d’où la présence du juge car la loi additive de Juin 2019 vient précipiter les transformations, bouleverse les habitudes et s’infiltrer dans tous les domaines de la vie, notamment dans la succession des biens. Les tribunaux sont amenés à l’application stricte de la loi sur la succession sans complexe aucune devant les décisions coutumières au lendemain divisionniste.

La loi n° 64-379 du 7 Octobre 1964, en son article 22, dit en substance que la succession est déférée sans distinction de sexe ni de procédures et, par conséquent, toute personne susceptible de bénéficier de cette qualité est un potentiel candidat à la succession. En revanche, la loi traditionnelle basée sur la coutume privilégie le côté féminin. Face à ce dilemme, la justice est parfois amenée à choisir le juste milieu entre l’application du droit et le respect de la coutume en renvoyant les deux parties à trouver une entente. C’est également le témoignage de dame Konan (2024) : « après la mort de mon mari, l’héritage est revenu à son oncle maternel. Après m’avoir fait asseoir, il me dit clairement qu’il n’a nullement l’intention de me donner quoi que ce soit. Et que les biens de mon mari est un bien familial qu’il a tout juste tenté de fructifier. Ce qu’il peut faire pour moi est de me trouver de l’argent pour mon commerce afin de m’occuper de ses neveux. Je peux l’envoyer en justice, elle peut me donner raison mais que je sache que les biens ne me profiteront pas tant qu’il aura encore le souffle de vie ». Effectivement que cette information résonna mal pour dame Konan qui ne sut comment s’y prendre pour la gestion des quatre enfants : « bien qu’étant mariée légalement je n’arrivais pas à comprendre la démarche de mon beau-parent, car pour moi, le mariage me présentait comme la favorite », poursuit-elle.

Cette interrogation de dame Konan nous interpelle tous et présente la suprématie de la famille sur l’héritage. Oser outrepasser une loi constitutionnelle pour des considérations familiales est inquiétant et alarmant. Si le mariage qui spécifie l’union et désigne la veuve et les enfants comme les héritiers, n’est point reconnu par la loi traditionnelle, alors que vaut la loi ? Quelle est sa raison d’être ? Existe-t-elle pour combler un vide juridique ou satisfaire une cause politique ? Le tableau récapitulatif ci-dessous nous éclaire à suffisance sur la compréhension de l’héritage traditionnel dans la communauté. Un grand écart existe entre la loi moderne de l’État et celle traditionnelle de la communauté qui se traduit par un conflit entre les personnes prédestinées à la succession. Et c’est cette interprétation qui rend difficile l’application de la loi du législateur. Une revue et un suivi des engagements devraient être faits afin de faire respecter le droit qui a été proposé par les représentants du peuple.

Nouvelle loi n° 2019-573 du 26 juin 2019 Relative aux successions	Compréhension traditionnelle issue de la coutume
Article 9 : est indigne de succéder, celui qui a été condamné en tant qu’auteur ou complice pour avoir volontairement donné ou tenté de donner la mort ou porté des coups mortels au défunt	C’est même faire preuve de bravoure quand tu es identifié comme l’auteur. L’héritage te revient de droit sans détours et avec l’accord de la famille
Article 11 : les successions sont déferées aux enfants et autres descendants du défunt, à ses ascendants, à ses parents collatéraux et à son conjoint survivant dans l’ordre et suivant les règles	L’héritier est issu du côté maternel. C’est lui qui décide qui a droit ou pas suivant la règle de succession traditionnelle.
Article 12 : la qualité d’héritier est constatée par un jugement rendu par le tribunal du lieu de la succession	Un conseil de famille se réunit et désigne l’héritier
Article 40 : toute personne peut accepter ou renoncer à une succession qui lui est échu	Ce qui est dit est dit. Le désigné n’a pas de volonté à exprimer. Il accepte et c’est tout.
Article 47 : nul n’est tenu d’accepter une succession qui lui est échu	

Tableau 1 : Tableau récapitulatif de la compréhension de l’héritage traditionnel et moderne
(Source : Ehilé 2024).

Selon le droit coutumier, c’est la parenté qui sert à définir la succession or selon le droit civil, des dispositions sont prises afin de rendre fluide une succession et permettre une paisible passation des biens du défunt. Les faits qui ne sont pas en accord avec le droit et la morale doivent se faire avec le calme et ne pas se laisser avoir par les discours moralisateurs et intimidateurs. Il est donc difficile de régler une interprétation traditionnelle à la justice à moins que cela ne soit objet de compromis entre les différentes parties qui se disputent l’héritage. L’exemple de dame Konan (2024) corrobore notre analyse lorsqu’elle affirme : « une action à la justice a été intentée. Cela m’a pris de l’argent et du temps. Malheureusement les intimidations de plus en plus fortes, je décidai de ne rien réclamer et deux ans après, j’ai quitté la maison pour la famille. » En revanche pour madame Kadjo (2024), « l’héritier m’a rassuré de ne rien faire et qu’il prendrait seulement les devants aux yeux de la famille mais me laisserait libre court d’en disposer autant que je le souhaite pour l’éducation et l’épanouissement des enfants. »

Cette possibilité à lui offerte va de pair avec l’esprit de la loi moderne qui définit la veuve comme l’ayant droit potentiel. Cette bonne volonté de l’oncle démontre son adhésion à

la nouvelle loi et la possible cohabitation du moderne avec le traditionnel. A vrai dire, le respect de la loi est du ressort des hommes envers et pour qui la loi est votée. Son application ne devrait faire objet d’aucun obstacle, d’autant puisqu’elle participe à l’harmonie et à l’équilibre de la société. Il est bienséant qu’une sensibilisation soit faite pour une meilleure compréhension de la loi moderne afin d’éviter des situations désastreuses aux différents protagonistes. Car en définitive, la cohabitation est possible.

Conclusion

Parler de succession dans le système matrilineaire n’est guère un exercice facile, d’autant plus qu’elle est liée à la coutume. C’est un système sans aucun fondement juridique moderne, basé sur des liens séculaires et pourtant écouté et appliqué par les membres, donc rattaché à l’histoire de la communauté. La succession se pratique selon les normes établies dans ladite communauté et l’héritier dispose des biens avec la bénédiction de la famille. La famille détient le plein pouvoir de disposer des biens du défunt et observe puis, en suivant leur loi coutumière de cession, attribue à qui de droit. Dans ce cas, le partage se fait avec les ayants droit selon le vouloir de la famille. Le vent de l’indépendance a apporté un changement dans la gestion de l’homme et de tout ce qui l’anime pour la rendre plus formelle avec la création de lois. Elle donne plus de lisibilité aux lois traditionnelles de succession, donnent un fond juridique aux lois coutumières en y apportant des corrections en vue de les adapter à l’évolution de la mentalité. Cependant, l’enjeu de la succession des biens dépasse le cadre moderne (les lois) et son application se heurte à des difficultés après la mort. Ceux qui étaient exclus dans la loi traditionnelle (maintenant reconnus par la loi moderne) et les ayants droit (par la tradition) n’arrivent toujours pas à s’accorder sur le principe de l’héritage. Ce dualisme persiste subtilement encore de nos jours malgré la présence des mesures dissuasives du gouvernement. Il est à souhaiter que tradition et modernité coexistent pour l’instauration d’une paix entre les différents membres de la communauté.

Références bibliographiques

- Aumont, J. (2002). *Les théories des cinéastes*, Nathan.
- Bonté P. & Izard, M. (1991). *Dictionnaire de l’ethnologie et de l’anthropologie*, P.U.F.
- Ki-Zerbo, F. (1997). *Les sources du droit chez les Diolas du Sénégal*, Karthala.
- Koula, J-L. : *Adja-Tio*, Fiction, drame, couleur, les films de la montagne, 35 mm, 90mn, 1980.
- Nicolaïdes, N. (2020). *Le droit à l’héritage : arbres généalogiques, répartition entre héritiers*, 5^e éditions, Lexis Nexis.
- Tessier, R. (1994). *Déplacements du sacré dans la société moderne*, Bellami.

Journaux officiels

- Le journal officiel de la république de Côte d’Ivoire du 16 Juillet 2019, pp. 277-286
- Le journal officiel de la république de Côte d’Ivoire loi n° 64-379 du 7 Octobre 1964.

Sources orales

- Anouman, P. (2024, février 16). Entretien sur la relation ayant droit / parent
- Awena, C. (2024, février 16). Entretien sur le partage des biens / parent
- Ehilé, O. (2024, février 16). Réalisation d’un tableau récapitulatif
- Kadjo, J. (2024, février 16). Entretien sur la relation ayant droit / parent
- Kassi, V. (2024, février 16). Entretien sur la relation ayant droit / parent
- Konan, M. (2024, février 16). Entretien sur la relation ayant droit / parent.



Controverse autour de la fréquentation du marché des produits maraîchers à Kéhéhé (Tabalak/ Niger)

*Controversy surrounding attendance at the market garden produce market in Kéhéhé
(Tabalak/Niger)*

Aboubacar Moussa Bouda

Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger

Laboratoire d'Études et de Recherches en Sociologie et en Anthropologie (LERSA)

Email : mbouda77@gmail.com

Orcid : <https://orcid.org/0009-0006-0721-9381>

Amadou Oumarou

Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger

Laboratoire d'Études et de Recherches en Sociologie et en Anthropologie (LERSA)

Email : mobangoula@gmail.com

Orcid : <https://orcid.org/0009-0006-2826-9185>

Résumé : Au Niger, l'agriculture est une activité qui constitue l'un des piliers de l'économie nationale. Dans les stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire, les autorités politiques du pays accompagnent les producteurs dans la pratique des cultures de contre saison. L'agriculture irriguée est dominée par un marché traditionnel et informel dans la commercialisation des produits maraîchers. Le présent article pose la question de la gestion de la plateforme de Kéhéhé comme exemple d'innovation d'une infrastructure moderne de commercialisation des produits agricoles. Il met en lumière les logiques des différentes parties prenantes dans le fonctionnement et la gestion d'un marché moderne des produits agricoles en milieu rural. La méthode par théorisation ancrée (MTA) est une démarche qualitative utilisée pour la production et l'analyse des données du terrain. La pertinence de cette approche a permis de comprendre que, face aux pratiques conservatrices des producteurs et intermédiaires, les autorités locales arrivent difficilement à faire fonctionner la plateforme de Kéhéhé. Devant le refus des acteurs à abandonner le marché traditionnel, des stratégies sont mobilisées par les autorités locales et le Groupement d'Intérêt Economique (GIE-Nakowa). Malgré l'importance de ces efforts multiples, les autorités locales et le GIE peinent à réussir à faire fonctionner le marché moderne des produits agricoles de Kéhéhé. Cette situation ambivalente est révélatrice d'une méfiance des populations et les défis de la gestion publique des ressources locales.

Mots-clé : Gestion, Commercialisation, Plateforme commerciale, Contrôle publique, Maraîchage.

Abstract : In Niger, agriculture is one of the pillars of the national economy. In strategies to combat food insecurity, the country's political authorities support producers in cultivating off-season crops. Irrigated agriculture is dominated by a traditional and informal market for the marketing of market garden produce. This article examines the management of the Kéhéhé platform as an example of innovation in a modern agricultural marketing infrastructure. It highlights the logic of the various stakeholders in the operation and management of a modern agricultural market in rural areas. Grounded theory (GTH) is a qualitative approach used to produce and analyze field data. The relevance of this approach has made it possible to understand that, faced with the conservative practices of producers and intermediaries, local authorities are struggling to operate the Kéhéhé platform. Faced with the refusal of stakeholders to abandon the traditional market, strategies are being mobilized by local authorities and the Economic Interest Group (GIE-Nakowa). Despite the importance of these multiple efforts, local authorities and the GIE are struggling to successfully operate the modern market for agricultural products in Kéhéhé. This ambivalent situation is indicative of public mistrust and the challenges of public management of local resources.

Keywords: Management, Marketing, Commercial Platform, Public Control, Market Gardening.

Introduction

Le Niger est un pays d'Afrique subsaharienne dont l'économie repose sur l'élevage et l'agriculture. Malgré la situation désertique du pays, l'agriculture constitue l'un des piliers de son économie. Pour assurer la sécurité alimentaire, les populations développent des cultures maraîchères ou cultures de contre-saison en dehors des cultures sous pluie. Le maraîchage est une pratique agricole qui nécessite l'accès à une source en eau pérenne afin de satisfaire aux travaux d'arrosage. Véritable «révélateur du dynamisme des campagnes sahélo soudaniennes» au sens de Bastin et Fromageot (2007), le maraîchage se pratique durant la saison sèche dans les bas-fonds, à proximité des mares, à l'intérieur du lit des cours d'eau intermittents, sur les rives et îles du Niger. Tout en reconnaissant les évolutions remarquables de la production maraîchère en Afrique subsaharienne, Dugué et al. (2017) n'ont pas manqué de souligner que ce secteur est peu connecté aux marchés mondiaux.

La mare de Tabalak est l'une des zones humides qui ont bénéficié d'une mobilisation importante des acteurs nationaux et internationaux dans le cadre d'une vaste entreprise de promotion des cultures de contre-saison. Cependant, ces dernières années, les producteurs sont confrontés à une panoplie de difficultés, dont le mécanisme de commercialisation des produits maraîchers qui fait face à une faible coordination des acteurs. Ce qui fait dire à De Farcy (1967) que, les problèmes de commercialisation constituent un sérieux goulot d'étranglement dans le développement agricole. Pour l'essentiel, les produits de l'exploitation de la mare de Tabalak sont commercialisés au niveau du seul marché hebdomadaire au chef-lieu de la commune. Le passage de la production à la commercialisation, entendu comme l'accomplissement de toutes les activités commerciales s'exerçant dans le mouvement des biens et la prestation des services, est un acte important en matière d'agriculture (Diemer, 2015).

La création d'une plateforme commerciale à Kéhéhé en 2017, un village non loin du chef-lieu de la commune de Tabalak, participe de la volonté de l'État nigérien à favoriser la modernisation du marché des produits agricoles. En effet, la plateforme commerciale est l'un des dispositifs publics ayant pour fonction de collecter et de diffuser des informations sur les échanges de produits agricoles. Désignés sous l'acronyme des «SIM¹», ces dispositifs d'informations visent, d'une part, à améliorer la commercialisation des produits agricoles, d'autre part, à renforcer la pertinence des politiques agricoles, alimentaires et commerciales par une meilleure prise en compte de la situation et de la dynamique des marchés (David-Benz et al., 2012). Du point de vue de leur fonction, les SIM s'approchent des offices de commercialisation agricole principalement dans les pays industrialisés. Indépendamment de leur implication dans le processus de production, les offices sont classés par catégorie selon leur fonction commerciale. Ainsi, de par l'importance de services rendus par les offices de commercialisation, Charlebois (2007) ajoute un aspect contraignant pour les producteurs. Ces derniers sont soumis à une double contrainte qui consiste en l'obligation de se soumettre aux règles et d'accepter le plan de commercialisation de l'office.

La gestion de la plateforme commerciale de Kéhéhé dans la commune de Tabalak, ambitionne la création d'un environnement marchand favorable aux producteurs en premier, même si elle est aussi profitable aux autorités communales. La commune tire une partie des moyens de son fonctionnement à partir des taxes liées à la commercialisation des productions

¹ Les «SIM» désignent les Systèmes d'Information de Marché. Pour le groupe Inter-réseaux (2008), en tant que dispositifs d'information sur les prix des produits agricoles, les SIM ont pour vocation à: (i) Faciliter les processus de choix et de prise de décisions des producteurs; (ii) Améliorer le pouvoir de négociation des producteurs et (iii) Assurer une meilleure transparence sur les marchés des produits agricoles, en diminuant les niveaux de suspicions de la part des producteurs vis-à-vis des commerçants et collecteurs.

issues de l'exploitation économique de la mare de Tabalak². La plateforme commerciale de Kéhéhé est un espace d'interactions des acteurs du marché spécialisés dans la commercialisation des produits maraîchers. Placée sous une gestion déléguée par un contrat liant les autorités communales à un groupement économique local (le GIE-Nakowa), la plateforme est une arène qui reflète les manifestations de la dynamique socio-politique locale. Dans son fonctionnement, la plateforme commerciale de Kéhéhé est caractérisée par une faible participation des producteurs à l'exposition des produits maraîchers.

Le présent article examine le fonctionnement de la plateforme à partir d'une controverse autour de la fréquentation de ce marché moderne des produits maraîchers. Le marché met en scène plusieurs acteurs : producteurs, intermédiaires, consommateurs et autorités publiques. Ainsi, après une brève présentation des enjeux liés à la création de la plateforme commerciale de Kéhéhé, l'analyse porte sur le discours pluriel autour de la fréquentation de la plateforme commerciale par les acteurs du marché.

1. Methodologie de la recherche

Dans cette partie, il est question de mettre en lumière le processus méthodologique suivi dans la réalisation du présent travail de recherche. En effet, c'est la méthode par théorisation ancrée (MTA)³ qui a été privilégiée pour la production et l'analyse des données. Le matériau a été constitué à partir des techniques d'entretien semi-structuré et d'observation directe. L'utilisation de ses techniques et de leurs outils respectifs a permis de produire des données de fonds sur les motivations réelles de la mauvaise fréquentation de la plateforme commerciale. C'est une approche résolument qualitative qui a pour principes de base : la formulation des catégories pour mettre en relation les concepts. En ce sens, elle obéit à un processus triptyque de codage : le codage ouvert, le codage axial et le codage sélectif (Lejeune, 2019). La formulation des catégories dans l'analyse est renforcée par le choix de la théorie des parties prenantes comme modèle théorique de référence.

La collecte des données a été orientée par l'usage de l'échantillonnage théorique, qui est un des principes de la MTA auxquels nous nous sommes alignés. Celui-ci, contrairement à l'échantillonnage statistique, ne permet pas d'anticiper le nombre des personnes à rencontrer ou les lieux de l'observation avant le déroulement de l'enquête de terrain. Ce type d'échantillonnage consiste à sélectionner les parties prenantes à la production des données en fonction d'objectifs de la recherche et des pistes émergentes jusqu'à atteindre la saturation (Glaser et Strauss, 2017). Ainsi, les parties prenantes sont aussi bien des utilisateurs de la mare (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) que les autorités locales (coutumières et administratives), et les intervenants extérieurs. Au cours de la phase du terrain, les pistes qui émergent des entretiens ou observations renvoient à d'autres acteurs et occasionnent la formulation de nouvelles questions.

Groupes stratégiques	Nombre
Usagers de la mare	37
Autorités locales	17
Intervenants extérieurs	9
Total	63

Tableau 1. Acteurs rencontrés selon les groupes stratégiques (Source : enquête de terrain, Janvier 2022).

² A titre illustratif, pour les prévisions budgétaires communales de l'année 2020, les taxes de l'unique marché hebdomadaire de la commune contribuent aux recettes du Budget à environ 55 % dont, l'ensemble des produits d'exploitation de la mare représentent 17 % (Commune Rurale de Tabalak, 2021).

³ À partir du matériau empirique, la méthode par théorisation a pour vocation de produire des théories (Paillé, 1994 ; Gaudet et Robert, 2018).

Le cadre théorique de référence mobilisé pour l'analyse de ces données, est la théorie des parties prenantes, connue sous le nom de « stakeholder theory », et formulée par Freeman (1984) dans le domaine de gestion. Dans ce sens, les parties prenantes représentent des individus, des groupes ou des entités qui sont directement ou indirectement affectés par les activités d'une entreprise et qui ont un intérêt dans ses opérations. Cette théorie a été développée pour répondre aux critiques selon lesquelles le modèle traditionnel de gestion, axé uniquement sur les actionnaires, pouvait négliger les conséquences sociales et environnementales de l'activité commerciale. Elle contribue à encourager la transparence, la responsabilité sociale et la durabilité dans les organisations. Cela explique sa pertinence dans l'analyse du système de gestion d'une plateforme de commercialisation des produits maraîchers dans la commune de Tabalak.

2. Resultats et discussion

Une plateforme commerciale est une infrastructure ou un environnement qui facilite la vente de produits ou de services, la communication entre les vendeurs et les acheteurs, ainsi que la gestion des transactions commerciales. Elle est rattachée à un comptoir, une structure plus grande qui fédère plusieurs plateformes pour réguler le marché. La production maraîchère autour de la mare de Tabalak offre une diversité de spéculations au marché local : oignon, tomate, courge, patate douce, etc. La construction d'une plateforme commerciale à Kéhéhé, c'est la marque de l'importance qu'accordent les autorités à la production agricole autour de la mare de Tabalak. Toutefois, les populations de la commune de Tabalak maintiennent l'essentiel de la commercialisation des produits maraîchers au marché hebdomadaire, et ce, malgré la construction de cette importante infrastructure à Kéhéhé (un village à 4 km de Tabalak). Pour comprendre cet état de fait, il faut remonter à l'origine de la création de la plateforme afin de donner sens à la controverse qui alimente la question dans l'arène locale.

2.1. Sécuriser les produits avant la vente : aux origines de la création de la plateforme commerciale de Kéhéhé

La plateforme commerciale de Kéhéhé est une infrastructure de régulation du marché des produits maraîchers mise en place par les autorités locales sous la supervision de la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) de Tahoua . En collaboration avec les organisations locales impliquées dans la filière agricole⁴ de la commune, elle consiste à optimiser les revenus de la production maraîchère. En effet, les produits issus de l'agriculture maraîchère font face à une baisse incommensurable de prix malgré l'importance de la production dans la commune. Ainsi, la loi du marché énonce un principe simple : quand l'offre excède la demande, le prix baisse progressivement, et ce, tant que la production des excédents continue (Lebailly, 2007). Pour les producteurs locaux, il fallait mettre en place un mécanisme de contrôle permettant de sécuriser les produits avant la vente.

L'importance de l'agriculture autour de la mare de Tabalak est reconnue par l'État. La vente des produits ne se limite pas ici à Tabalak, les différents produits des cultures maraîchères (oignon, tomate, courge, etc.) profitent aux autres populations du pays et même du Nigeria. Il y a un circuit de commercialisation qui permet aux acheteurs de remplir des camions d'oignon, tomates... pour amener au Nigeria, Ghana, Côte d'Ivoire et autre. Avec la construction de la plateforme de Kéhéhé, nous avons un outil visant à faciliter l'écoulement

⁴ Quelques activités et actions sur lesquelles la CRA se concentre : Harmonisation des prix au niveau des comptoirs en relation avec le Comité inter-unions (c'est-à-dire avoir le même prix de vente au niveau de chaque comptoir, au lieu d'avoir des prix différents); Faciliter la rencontre avec les institutions financières et les partenaires afin de trouver le fonds de commercialisation; Mûrir la réflexion sur comment mobiliser des ressources internes pour la CRA à travers les différents comptoirs (CRA, 2018).

des produits maraîchers vers les autres centres urbains (Agadez, Tahoua, Niamey...) et même à l'extérieur du pays. (Un Leader communautaire le 04-05-2021 à Tsaouna).

Cela démontre le rôle important de la plateforme dans la vie socio-économique locale. Elle intervient à un niveau crucial dans la filière de production maraîchère, entre les producteurs et les clients des différentes spéculations. La plateforme commerciale de Tabalak est née pour résorber les difficultés que les producteurs locaux rencontrent dans l'écoulement de leurs productions.

Les leçons tirées de la baisse des prix en période de récolte et la mévente qu'elle occasionne durant des années de production étaient le point de départ d'une réflexion ayant débouché sur la création de ce marché. Les demandes incessantes des structures d'organisations de la société civile (OSC) locale intervenant dans la chaîne de production agricole (agriculteurs, intermédiaires, commerçants...) étaient l'un des facteurs instigateurs de cette décision. En ce sens, Dosso (2021) propose une distinction entre les acteurs directs et indirects dont les premiers sont chargés de la production suivie de la commercialisation pour le besoin de consommation finale. Ces organisations avant-gardistes de la construction de la plateforme commerciale vont se constituer en un groupement d'intérêt économique autour de la production maraîchère (GIE-NAKOWA). Au sens de Boureima (2007), cette lutte rejoint le combat des organisations paysannes agricoles (OPA), qui revendiquent le pouvoir des peuples à prendre des décisions relatives à leurs patrimoines, matériel, naturel et spirituel. Ainsi, plusieurs structures locales de la commune de Tabalak ont participé à la mise en place du Groupement d'Intérêt Économique.

(i) Les producteurs : représentés par la Fédération des Unions de Coopératives « ALBICHIR » de Tabalak ; Les (ii) intermédiaires : représentés par le Groupement des intermédiaires (des produits frais) « DANGANA » de Kéhéhé ; Les (iii) commerçants : représentés par l'Union des Coopératives « ALAKA » de Tabalak ; Les (iv) fournisseurs d'intrants : représentés par la Coopératives des producteurs de semences de cultures irriguées « INGANCI » de Tabalak ; Les (v) transporteurs : représentés par le Groupement des transporteurs des légumes de Kéhéhé ; Les (vi) restaurateurs : représentés par le Groupement des restaurateurs « HALAL » de Kéhéhé ; et Les (vii) transformateurs : représentés par le Groupement féminin de Kéhéhé « SO DA YARDA ». (GIE-Nakowa, 2016).

La construction du marché moderne est une prise en compte des doléances pour remédier aux pertes enregistrées par les producteurs maraîchers autour de la mare. Ces pertes sont fonction, entre autres, du manque d'organisation des producteurs sur la régulation du prix qui occasionne la dévalorisation des produits en période de récolte. Dans une analyse des circuits des produits agricoles vivriers du Sud-Kivu, Vwima (2012) défend l'idée selon laquelle, le système de commercialisation des produits vivriers est à la base de la faiblesse de prix perçue par les producteurs et la faiblesse du niveau d'intégration des marchés ruraux.

En dehors du fait que les produits sont disponibles au marché à la même période au temps de récolte, la commune a une faible capacité de conservation des produits. Cette ambivalence du marché agricole entraîne des pertes pour les producteurs locaux. Les organisations locales ont accentué les demandes de la construction d'un marché moderne pour rationaliser le marché et minimiser la dévalorisation des produits. Cet engagement démontre une prise de conscience de l'importance de ce que Festas et al. (2018) ont appelé les « places marchandes », qui représentent la matérialisation de l'échange autour des lieux, des acteurs et des pratiques mettant en relation les consommateurs et les producteurs.

La plateforme est née des discussions entre les paysans qui s'inquiètent de la manière dont chacun se débrouille pour vendre ses productions individuellement. Il y avait déjà des organisations des agriculteurs qui ont approché l'agent de l'agriculture (le chef de District Communal de l'Agriculture) à l'époque. Nous avons exprimé le besoin d'un marché pour que

les ventes anarchiques cessent au profit des paysans. Un marché assurerait la sécurité pour les paysans dans le processus de vente des produits de l'agriculture. Avec l'eau de la mare, le maraîchage est une activité rentable et la production est encore importante. Mais par manque d'organisation on ne transforme pas ces produits sur place et la vente même se fait individuellement. Ce qui fait qu'on enregistre beaucoup de pertes et on n'arrive pas à rationaliser les produits à la manière de nos voisins de Tamaské (département de Keita) qui sont organisés autour d'un marché moderne. (Un membre du GIE, le 14-06-2021 à Kéhéhé).

Dans une étude portant sur les marchés institutionnels alimentaires, Dabire (2018) décline la double caractéristique de ces entités : leurs rôles dans la hausse de la production locale et dans la structuration des filières agricoles. Le contrôle du marché par la commune est l'un des arguments mobilisés pour convaincre la collectivité de l'importance de la construction de cet ouvrage. La plateforme est profitable aussi bien aux paysans qu'à l'État local dans la mobilisation des ressources. De ce fait, la commune doit collecter les produits auprès des cultivateurs (oignon, tomate...) afin de les centraliser au niveau de la plateforme commerciale. Pour toutes ces raisons évidentes, les autorités communales ont réussi à mobiliser l'appui du gouvernement dans la construction du marché, avec financement du Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF).

La mairie a convoqué une réunion de ces structures agrémentées pour expliquer qu'on a eu un partenaire (Prodaf) qui va financer la construction du marché. Le défi maintenant c'est à nous de trouver un terrain où le marché va être construit, que ce soit sur les fonds propres de GIE ou bien avec l'appui de la mairie. La mairie avait décidé de donner la chance aux groupements de trouver un terrain dans l'un des trois villages qui sont sur la route RTA. Il s'agit des villages de Kéhéhé, Tabalak et Tsauna, qui logent le long de la route et aux rivages de la mare. Les structures du village de Kéhéhé étaient les premières à avoir le terrain de 4 ha avec l'appui de leur chef de village. À partir de là, on a informé le partenaire et en collaboration avec la mairie on a établi les papiers attestant que le terrain est maintenant un espace public. Donc le Prodaf a procédé à la construction du marché actuel sur le terrain qui a été donné par Kéhéhé. (Un membre du GIE, à Kéhéhé le 14-06-2021).

Après l'acquisition du financement, la part de la commune consiste à donner un terrain sur lequel les infrastructures du marché vont être construites. La construction du marché a été financée à hauteur de 304 000 000 FCFA par le programme ProDAF (Commune Rurale de Tabalak, 2022). Pour s'acquitter de son engagement, la commune s'est appuyée sur les organisations, qui sont à la base de l'initiative, pour avoir le terrain. Les conditions sont simples, un terrain large et positionné au bord du goudron de la RTA qui traverse les villages de Kéhéhé, Tabalak, Tsaouana et Tourouft. Ainsi, après plusieurs rencontres des organisations pour convaincre les chefs de villages, c'est le chef de village de Kéhéhé qui a accepté de donner le terrain actuel.

C'est donc sous l'impulsion des organisations locales que la construction de la plateforme de Kéhéhé a été rendue possible en 2017. C'est une infrastructure de commercialisation des produits maraîchers de la commune de Tabalak, elle est censée être l'unique cadre de l'exposition des produits d'exploitation économique de la mare. Par conséquent, la vente sur le marché hebdomadaire de Tabalak et sur les sites de production devrait cesser pour alimenter la plateforme. Pour expliquer les difficultés liées à la faible fréquentation du marché, les discours des acteurs sont controversés et révèlent une méfiance des populations dans la gestion publique des ressources communes

2.2. Controverse autour de la fréquentation du marché de la plateforme commerciale de Kéhéhé

Dans le cadre de gestion de la plateforme commerciale pour une modernisation du marché des produits maraîchers, la fréquentation est encore jugée déficitaire après cinq (5) années de fonctionnement. Dans cette section, il est question de mettre en exergue les raisons explicatives de ce dysfonctionnement et les responsabilités mutuelles des acteurs et enjeux. Les arguments mobilisés par les parties prenantes laissent entrevoir une divergence des points de vue qui se manifeste dans les accusations mutuelles des principaux acteurs de gestion. Après avoir discuté de l'efficacité des stratégies de mobilisation par les parties contractantes dans la gestion, les principales thèses qui émergent du discours des acteurs sont passées en revue.

▪ Stratégies de mobilisation des parties prenantes à la gestion : une part du contrat non honorée ?

La mission principale de la plateforme commerciale, énoncée dans les clauses du contrat qui lie les parties prenantes, consiste en un partage des responsabilités. La commune délègue au GIE-Nakowa la gestion quotidienne et la maintenance des infrastructures. Pour garantir le bon fonctionnement de la plateforme, la commune doit contribuer à la mobilisation des principaux acteurs (producteurs et intermédiaires). Ainsi, les clients (grossistes principalement) vont se diriger directement vers la plateforme pour leur approvisionnement. Ce procédé est gage d'une assurance de la sécurité de leurs produits et de leur valorisation, et à la commune d'avoir un contrôle sur l'effectivité des revenus de la production communale.

Pour la commercialisation, il y a une plateforme commerciale basée à Kéhéhé (un village de la commune). C'est un bâtiment construit pour la commercialisation des produits maraîchers. Chaque véhicule qui rentre dans la commune pour s'approvisionner doit normalement passer par la plateforme commerciale. Il fait le plein sous le contrôle de la plateforme et il doit s'acquitter de ces taxes pour qu'on lui délivre des papiers. C'est une manière de contrôler le commerce de ces produits et de sécuriser les acheteurs dans leur chemin de retour. (Un exécutif communal, le 09-06-2021 à Tabalak).

Après plusieurs années de mise en service, le marché moderne de Kéhéhé, destiné à la vente des produits maraîchers, n'est pas exploité à la hauteur des ambitions à l'origine de sa création. Pour cause, la majorité des producteurs ne fréquentent pas la plateforme commerciale quand il s'agit d'écouler leurs productions au moment de la récolte. Les paysans préfèrent écouler leurs productions au marché hebdomadaire du chef-lieu de la commune, Tabalak, au détriment de la nouvelle infrastructure de régulation du commerce des produits maraîchers installée à Kéhéhé.



Figure 1. Quelques images des infrastructures de la plateforme commerciale de Kéhéhé.
(Source: enquête de terrain, décembre 2021)



Figure 2. Exposition des produits maraîchers au marché hebdomadaire de Tabalak. (Source: enquête de terrain, décembre 2021).

A travers ces deux illustrations qu’au même moment où le marché moderne de Kéhéhé ressemble à des locaux abandonnés, la place traditionnelle du marché hebdomadaire est inondée de participants. Pour l’exposition des spéculations convoitées pendant une période de la récolte tels que la courge, il faut réserver une place quelques jours avant pour avoir l’opportunité d’amener ces produits le vendredi par manque d’espace. Par contre, au même moment, les gestionnaires de la plateforme commerciale de Kéhéhé enregistrent un nombre moins important des producteurs (venant de Kéhéhé et Boussaragui/ Kéïta).

Cette persistance du système de commercialisation sous régime traditionnel et informel, entraîne une double perte pour les producteurs et les autorités communales. Face à cette faible participation, les autorités communales et la structure gestionnaire s’accusent mutuellement quant à la responsabilité du bon fonctionnement de la plateforme commerciale. En effet, dans les termes du contrat qui lie les autorités communales au GIE-Nakowa sur la gestion de la plateforme, la question de la mobilisation des acteurs (producteurs, intermédiaires, clients) sont au centre des débats. Pour le bon fonctionnement de la plateforme et la viabilité de ce bien commun, les autorités gestionnaires (la commune et le GIE-Nakowa) collaborent pour encourager les producteurs à une meilleure fréquentation de la plateforme commerciale. Cependant, les stratégies utilisées ne sont pas les mêmes et les résultats ne sont pas significatifs par rapport au niveau de fréquentation. Ainsi, ces protagonistes s’accusent mutuellement de la volonté de non-investissement de chacun en termes d’efforts, de mobilisation et l’inefficacité des stratégies respectives. En ce qui concerne l’exécutif communal, même si la connaissance du problème est partagée avec les autres, la perception de l’impact de cette mauvaise fréquentation est différente :

Cette plateforme connaît aujourd’hui des difficultés dans son fonctionnement. Les paysans ont du mal à transporter leurs produits eux-mêmes pour les amener à la plateforme. Cela a donné naissance au développement des centres de vente intermédiaires pour les sites éloignés et ceux qui sont proches alimentent le marché hebdomadaire de Tabalak. Pour des raisons d’éloignement de la plateforme, on a placé des points focaux à Tsauna, Fachi et Tourouft, pour rassembler les produits. Les camions peuvent charger depuis ces points de vente et s’acquitter de leur taxe là-bas avec un représentant de la plateforme qui gère les formalités. On a discuté avec les gestionnaires de la plateforme commerciale pour la prochaine

campagne, afin de veiller à ce que les activités puissent bien fonctionner. Pour cela, ils ont proposé d'empêcher les autres points de vente pour avoir un contrôle total sur l'ensemble de la production et ramener toutes les productions à leur niveau. (un exécutif communal, le 09-06-2021 à Tabalak).

Cette option a présidé au choix de prendre des mesures de dépaysement du local de la plateforme des différents sites de production. Compte tenu de la thèse de difficulté d'acheminement des produits aux locaux de la plateforme commerciale, le conseil municipal a orienté la construction des routes latéritiques pour relier les différents sites de production. Ainsi, pour faciliter l'acheminement des produits maraîchers à la plateforme commerce de Kéhéhé, la mairie a entrepris la construction des routes suivantes : les autorités de tutelle privilégient une approche plutôt passive sur le développement des centres de vente intermédiaires.

- Saounakarama — Tirmimia — Fachi – Taghidbahou — Boussaragué ;
- Centre-peul — Ichirifane — Manataire — Tourouft — Agakotaf ;
- Tabalak – Chiliaga - Salamalekoum ;
- Kouregua – Boussaragué – Insafari — Kéhéhé (pour réhabilitation).

Pour la structure déléguée, la solution consiste à fermer les sites intermédiaires pour imposer la centralisation des marchandises au niveau de la plateforme. Les intermédiaires, dans une analyse de la filière de commercialisation, sont nombreux et contribuent à rendre plus cher le produit sur le marché (Malam Boukar et al., 2016). D'où la nécessité de les convaincre d'accepter la fréquentation de la plateforme commerciale ; ce qui relève de la responsabilité des autorités de la commune. Ainsi, le GIE-Nakowa demande à la commune d'utiliser la force pour contraindre les producteurs à abandonner la place du marché hebdomadaire et les points de vente intermédiaires. Mais la structure déléguée fait face à des imperfections internes, le groupement considère que la faible mobilisation vient de la possibilité qu'a les producteurs de choisir entre le marché hebdomadaire et la plateforme. Dans l'exécution de leurs activités, la structure gestionnaire n'a pas une stratégie propre, alors même que « tous les offices de commercialisation établissent des plans afin de coordonner et de contrôler les activités d'achat et de vente de leur denrée. La collecte d'information, la fixation des prix et la gestion de l'offre pour les marchés intérieur et d'exportation sont quelques-unes des activités dont s'occupent les offices de commercialisation » (Charlebois, 2007, p. 6).

Le GIE-Nakowa est convaincu que la seule issue est le recours au pouvoir pour empêcher la fréquentation du marché de Tabalak. Mais cette décision est difficile à prendre pour les autorités communales qui doivent prendre en compte la situation politique locale et le maintien de leur électorat. Pour les autorités communales, prendre cette décision impopulaire peut déboucher sur l'influence des militants politiques. Pourtant, cette mesure bien qu'impopulaire est pour l'heure, la meilleure option pour optimiser la fréquentation de la plateforme commerciale. Ainsi, la structure déléguée de gestion doit multiplier les sensibilisations pour convaincre les paysans à plus de fréquentations. Pour la commune, cette option est jouable, parce que le GIE est issu des structures représentants l'ensemble des acteurs impliqués dans la production, la vente et la transformation des produits au niveau local.

À cet effet, plusieurs foras de sensibilisation ont été organisées par les structures membres du GIE-Nakowa pour convaincre les parties prenantes de l'importance du marché et de la nécessité de fréquenter les locaux. Convaincu du manque de volonté de la commune à contraindre les producteurs, le GIE développe d'autres stratégies pour faire fonctionner la plateforme. Dans ces efforts de mobilisation des acteurs, au-delà de la sensibilisation des producteurs, le GIE étend le champ de la coopération avec les structures similaires auxquelles les acheteurs sont affiliés dans leurs pays respectifs (Ghana et Nigeria). C'est une stratégie qui consiste à conclure un accord de coopération basé sur une communication permanente avec ces

structures étrangères pour instaurer le passage obligé des camions via la plateforme commerciale. C'est en substance l'esprit des propos de cet enquêté :

Pour remédier à la situation, au niveau de notre plateforme, j'ai proposé de mettre l'accent sur la coopération avec les structures des pays qui viennent payer nos produits (Ghana et Nigeria). La coopération va nous permettre d'expliquer à leurs acheteurs et transporteurs la nécessité de prendre les papiers avec nous. Tout celui qui vient ici pour payer doit montrer le papier de la plateforme, sinon il sera sanctionné là-bas comme fautif dans sa structure au pays. J'ai déjà entrepris une démarche et nous allons voyager sur Sokoto (Nigeria) pour établir cette relation. (un membre du GIE à Kéhéhé, le 14-06-2021).

Cette illustration démontre une prise de conscience de la structure gestionnaire quant à la faiblesse d'autorité de la commune dans leur incapacité à prendre des mesures impopulaires. La stratégie consiste à contourner les autorités communales pour agir sur les clients (grossistes) à partir de leurs structures d'affiliations dans les pays de provenance. Néanmoins, même si les stratégies sont nombreuses, du côté des autorités et de la structure déléguée, force est de constater que, la fréquentation de la plateforme commerciale de Kéhéhé reste désirable. Les accusations mutuelles des parties prenantes dénotent une fuite de responsabilités des parties prenantes et le refus d'accepter de jouer sa partition. En témoigne cette communication du conseil communal : « Situation du contrat avec le GIE : Il a été constaté le non-respect des clauses du contrat qui est à son terme par le GIE, donc avant de signer un autre contrat avec le nouvel exécutif, il est nécessaire de corriger ces manquements » (Commune rurale de Tabalak, 2022).

Mais, les arguments soutenus par les producteurs, de leur refus de fréquentation de la plateforme, démontrent plutôt un refus de contrôle d'autorité.

▪ **Les thèses avancées par les producteurs pour la faible fréquentation : un refus du contrôle d'autorité**

Dans la quête de responsabilité du mauvais fonctionnement de la plateforme, les producteurs et les intermédiaires ont, chacun en ce qui le concerne, une responsabilité agissante. Sur la question de savoir ce qui est à l'origine de cet état de fait, trois thèses peuvent être retenues pour expliquer les facteurs à l'origine de la mauvaise fréquentation de la plateforme commerciale. Pour la première thèse, les producteurs mettent en avant l'éloignement des locaux de la plateforme aux différents sites de production maraîchers. En effet, comparativement au marché hebdomadaire de Tabalak qui est à l'intersection des sites de Tsouna, Tabalak, Touroutf, la plateforme de Kéhéhé est jugée très éloignée géographiquement. Ce qui fait que les producteurs ont la facilité à acheminer leurs produits à la place du marché hebdomadaire.

La solution pour la commune a consisté à encourager des ventes sur place, depuis les sites de production éloignés. Ce qui contribue à affaiblir la fréquentation des locaux de la plateforme et encourage le développement du marché informel.

La production maraîchère s'effectue dans plusieurs sites autour du bassin de la mare. Il y a celui de Kéhéhé et Fachi à l'Ouest, celui de Tourout, Gangaré et Tsouna à l'Est et d'autres sites à Tsouna, Chilelene et Tabalak au Centre. En dehors de Kéhéhé et Fachi, les autres sites de production sont plus proches du marché hebdomadaire. En plus au marché de Tabalak, il n'y a pas que des produits maraîchers, celui qui vend l'oignon peut facilement acheter la viande à côté. Il y a une bonne animation le vendredi. C'est pourquoi les paysans ne veulent pas quitter le marché hebdomadaire pour revenir au niveau de la plateforme parce que le marché de Tabalak risque d'être abandonné. Pour cela ils disent que la plateforme est éloignée. (Un leader communautaire à Kéhéhé, le 25-11-2021).

La deuxième thèse avancée par les producteurs est la polémique autour du lieu d'emplacement de la plateforme (le village de Kéhéhé). Pour les producteurs de Tabalak, Tourouft et Chilelene, la pleine fréquentation de la plateforme est une menace existentielle pour la survie du marché hebdomadaire historique de Tabalak. La longue histoire du marché est liée à l'histoire globale de Tabalak et les habitants craignent une possible mobilisation au niveau du marché hebdomadaire au profit de la plateforme de Kéhéhé. Conséquemment, le village de Tabalak (à dominance Tamasheq) peut perdre sa légendaire attractivité acquise par le développement des activités commerciales au profit du village de Kéhéhé (à dominance hausa) le deuxième gros village près de Tabalak. Pour caractériser cette situation, Zangaou (2022, p. 264) parle de « rapports de méfiance entre les populations de modes de vie différents ».

Cette polémique vient confirmer la thèse de l'existence d'un conflit latent entre les deux groupes ethniques majoritaires de la commune (Touareg et Hausa). L'expression de ce conflit se manifeste par le refus des producteurs (notamment touareg de Tabalak, Tourouft et Tsaouna) d'alimenter la plateforme de Kéhéhé. Pour ces producteurs, le fait de contribuer à faire fonctionner la plateforme de Kéhéhé entraîne une double conséquence : la promotion du village de Kéhéhé et la démobilitation du marché hebdomadaire de Tabalak. Ces avantages pour le village de Kéhéhé au détriment du village de Tabalak est perçu comme le triomphe des communautés hausa de Kéhéhé face aux touareg.

La troisième thèse est celle de la mainmise des intermédiaires qui ne veulent pas perdre le contrôle du marché face au GIE-Nakowa. Dans le fonctionnement du marché traditionnel, les intermédiaires jouent un rôle important pour la commercialisation des produits maraîchers à la place du marché hebdomadaire de Tabalak. Ils représentent l'interface entre les producteurs et les clients, en facilitant la tâche à chacun. Sur ce, ils peuvent doublement gagner des remises sur les producteurs et les clients à travers le contrôle exclusif de la régulation des prix sur le marché. Une situation similaire est décrite par Festas et al. (2018), pour qui, les enjeux autour du contrôle et de l'aménagement des places marchandes permettent de comprendre le marché comme un espace de convoitise par la puissance publique. En ce sens, les intermédiaires ont donc de bonnes raisons de ne pas encourager les producteurs à fréquenter la plateforme de Kéhéhé.

La plateforme de Kéhéhé ne peut pas fonctionner tant que les intermédiaires ne sont pas d'accord. Ils ne veulent pas perdre les avantages qu'ils ont avec le système de vente traditionnel à la place du marché de Tabalak. (Un agriculteur à Tabalak, le 08-01-2022).

Le rôle des intermédiaires dans le dysfonctionnement d'un marché moderne nouvellement créé a été étudié par Attien et Konan (2019). Les auteurs ont mis en lumière un processus de réorganisation des intermédiaires commerciaux, suite aux difficultés d'un système moderne mis en place par l'État. D'une manière analogue, la dynamique des circuits de vente traditionnels, contrôlés par les intermédiaires à Tabalak, est défavorable à l'émergence d'un marché de type moderne contrôlé par les autorités locales. Pour démobiler les producteurs, ils expliquent le fait que la construction de l'infrastructure n'est pas achevée pour accueillir des produits maraîchers hors du danger d'exposition au soleil ou à la pluie. En effet, au moment de la mobilisation générale pour la construction de l'infrastructure, on leur a promis la construction des hangars par sites de productions pour le besoin de l'exposition. Mais en fin de compte, les hangars ne sont pas construits, par conséquent, comme l'engagement des autorités n'a pas été tenu, ils ne sont pas obligés d'obéir à l'injonction d'abandons du système traditionnel.

Sur la problématique de la construction des hangars en quartier général du site de provenance, la structure gestionnaire prend position de sa défense. En effet, le GIE-Nakowa explique que certains intermédiaires menaçaient de ne pas fréquenter le marché si les hangars

qui seront construits vont être taxés par le gestionnaire. Pour éviter ce retournement de situation, il était préférable de laisser le libre choix aux producteurs de construire leurs hangars. Cela représente, non seulement, leur contribution dans la construction des infrastructures, mais surtout leur autonomie de gestion interne des hangars. À cet effet, les espaces du marché ont été répartis par site de production et les chefs des villages relevant de chacun des sites ont été avertis.

Conséquemment, l'objectif de départ, consistant à rationaliser la commercialisation des produits maraîchers, reste un mirage en quête permanente. La commune, autant que les paysans, ont un manque à gagner dans la production maraîchère globale de la commune.

Conclusion

L'agriculture est la principale activité économique des populations nigériennes. Dans sa forme irriguée, elle fait face à plusieurs difficultés qui révèlent son caractère informel et traditionnel. La commercialisation est l'un des secteurs de cette activité auquel les autorités interviennent dans le cadre du soutien au secteur de l'agriculture, particulièrement dans sa forme irriguée. La promotion des SIM est une forme d'intervention qui consiste à encourager la modernisation des marchés agricoles au profit des producteurs en réduisant leurs pertes à défaut des moyens de conservation. Mais l'introduction des telles infrastructures et les règles de gestion qui les caractérisent, doivent faire face à des contextes locaux qui influent sur leur fonctionnement. C'est le cas de la plateforme commerciale de Kéhéhé, construite dans un contexte politique, spatial et social particulier. Il a été question d'examiner, dans cet article, les défis majeurs auxquels cette plateforme est confrontée, notamment le refus d'abandonner le marché informel qui entraîne la faible fréquentation de la plateforme. Les discours ambivalents des acteurs laissent entrevoir une faiblesse de l'autorité communale qui peine à imposer la fréquentation du nouveau marché des produits maraîchers de la commune.

La plateforme de commercialisation des produits maraîchers à Tabalak est un espace, une infrastructure destinée à faciliter la vente et la distribution des produits maraîchers locaux. À travers une analyse socio-anthropologique, il a été identifié des facteurs sous-jacents contribuant à ces problèmes, allant des conflits de pouvoir locaux à la méfiance envers les institutions publiques. Dans un premier temps, l'analyse passe en revue les conditions locales dans lesquelles une plateforme commerciale était construite dans la commune de Tabalak. La plateforme est un outil qui participe à la modernisation du marché local et garantit une meilleure mobilisation des ressources communales. Dans un deuxième temps, les discours différenciés sur les difficultés de mobilisation inhérentes au fonctionnement de la plateforme apparaissent à la fois comme la résultante d'une faiblesse d'autorité et le rejet de l'innovation par les parties prenantes. Les stratégies développées par les différentes parties prenantes à la gestion de la plateforme n'ont pas permis de voir à la hausse le niveau de participation des populations locales pour un bon fonctionnement du marché moderne. Conséquemment, même si la plateforme joue un rôle essentiel dans l'économie locale, en facilitant la vente et la distribution des produits maraîchers, la faible participation des producteurs démontre qu'elle est une véritable arène d'expression des conflits sociaux locaux.

Références bibliographiques

- Attien, K. & Konan, J.-M. (2019). La commercialisation des légumes cultivés dans l'espace urbanisé de Bouaké : une réorganisation des intermédiaires commerciaux. *Géocarrefour* 93(2). <http://journals.openedition.org/geocarrefour/13764> (consulté le 08 septembre 2023).
- Bastin, S. & Fromageot, A. (2007). Le maraîchage : révélateur du dynamisme des campagnes sahélo-soudaniennes. *Belgeo* 4(4), 415-428. <http://journals.openedition.org/belgeo/10106> (consulté le 19 avril 2019).

- Boureima, D. (2007). Les organisations paysannes dans le monde rural nigérien. *Recherches Internationales*, 80(1), 157-165. <https://doi.org/10.3406/rint.2007.1072>
- Chambre Régionale d'Agriculture (CRA, 2018). *La commercialisation des produits agricoles, le rôle des comptoirs d'Agadez*.
- Charlebois, S. (2007). *L'avenir des offices de commercialisation agricole dans le contexte canadien et québécois*. [Mémoire présentée devant la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois]. Institut Économique de Montréal.
- Commune rurale de Tabalak (2021). *Budget de la commune rurale de Tabalak*. Incomplet
- Commune Rurale de Tabalak (2022). *Base de données des Procès-Verbaux de sessions du conseil municipal de la commune de Tabalak depuis 2016*.
- Dabire, F. (2018). Marchés institutionnels alimentaires : une opportunité pour les producteurs? *Grain de sel* 75(1), 33-34.
- David-Benz, H., Egg, J., Galtier, F., Rakotoson, J., Shen, Y. & Kizito, A. (2012). *Les systèmes d'information sur les marchés agricoles en Afrique subsaharienne : De la première à la deuxième génération*. Collection Focales.
- De Farcy, H. (1967). Freinage à la croissance : Attitudes africaines en face des problèmes de commercialisation des produits agricoles. *Tiers-Monde*, 29(8), 69-82. <https://doi.org/10.3406/tiers.1967.2335>
- Diemer, A. (2015). *Production et commercialisation des produits agricoles*. IHEDREA.
- Dosso A.B.A. (2021). *Analyse fonctionnelle et financière des chaînes de valeur maraîchères et déterminants d'adoption de pratiques agroécologiques : Cas du district autonome de Yamoussoukro*. [Mémoire de maîtrise non publié]. École Supérieure d'Agronomie (ESA).
- Dugué, P., Kettela, V., Michel, I. & Simon, S. (2017). Diversité des processus d'innovation dans les systèmes maraîchers des Niayes (Sénégal) : entre intensification conventionnelle et transition agroécologique. *Technologie et innovation*, 17 (2), 1-16.
- Festas, L., Le Gall, J., Raton, G. & Rebaï, N. (2018). De la place marchande à la parcelle agricole. Ou quand le géographe enquête sur les relations villes-campagnes dans les Suds. *Tropiques, développement et mondialisation : hommages à Jean-Louis Chaléard*. L'Harmattan.
- Freeman, E.R. (1984). *Strategic Management: A Stakeholder Approach*. Pitman.
- Gaudet, S. & Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : Du questionnement à la rédaction scientifique*. Presses de l'Université d'Ottawa, coll. « Praxis ».
- GIE-Nakowa (2016). *Procès-verbal de constitution du Groupement d'Intérêt Économique (GIE) et élection*.
- Glaser, B. G. et Strauss, A. L. (2017). *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative*. Armand Colin.
- INTER-RÉSEAUX (2008). Les Systèmes d'Information de Marché (SIM) : Des dispositifs efficaces pour une meilleure transparence des marchés ? CTA, Inter- réseaux.
- Lebailly, P. (2007). L'État, les marchés des produits agricoles et le paysan. [XXIII Journées du développement de l'Association Tiers-Monde]. L'État malgré tout ? Acteurs publics et développement, organisées par la FUCAM et l'Association Tiers-Monde. Mons.
- Lejeune, C. (2019). *Manuel d'analyse qualitative : Analyser sans compter ni classer*. De Boeck.
- Malam Boukar, A.K., Tidjani A.D., Yamba, B. & Lebailly, P. (2016). Performance et circuit de commercialisation des principaux produits agricoles des cuvettes oasiennes du département de Gouré (Niger). *Int. J. Biol. Chem. Sci.* 10(5), 2202-2214. <http://dx.doi.org/10.4314/ijbcs.v10i5.21>
- Paillé P. (1994). L'analyse progressive des données. *Cahiers de recherche sociologique*, 23(23), 147-181. <http://dx.doi.org/10.7202/1002253ar>

- Vwima, S., Mastaki, J.-L. & Lebailly, P. (2012). Commercialisation des produits agricoles vivriers dans la province du sud-kivu (rdc) : mesure de l'intégration des marchés ruraux. *L'Afrique des grands lacs*, Annuaire 2011-2012.
- Zangaou, M. (2022). Les rapports entre administration et administrés dans un contexte de décentralisation en zone nomade sous la 5ème République dans le Nord Tillabéri (Niger). *Revue Nigérienne des Sciences Sociales (RENISS)*, 5(5).



Evaluation de l'état de dégradation biologique des sols en matière organique dans la commune rurale de Kouka (Burkina Faso)

Assessment of the state of biological degradation of soils in terms of organic matter in the rural commune of Kouka (Burkina Faso)

Jacques Konkobo

Université Norbert ZONGO, Burkina Faso

Email : konkobojaques@ymail.com

Orcid id: <https://orcid.org/0009-0008-9474-6175>

Talaridia Fulgence Idani

Université Norbert ZONGO, Burkina Faso

Email: idanifulgence@gmail.com

Zelbié Bassolé

Université Norbert ZONGO, Burkina Faso

Email : zelbiehamaria@gmail.com

Yélézoumin Stéphane Corentin Somé

Université Norbert ZONGO, Burkina Faso

Email : some_y@yahoo.fr

Résumé : La matière organique est primordiale pour la santé biologique, chimique et physique des sols. Son abondance dans le sol contribue à la fertilité, tandis que son absence est un signe majeur de la dégradation des sols. L'objectif de cette recherche est d'évaluer le niveau de dégradation biologique des sols en termes de matière organique dans la localité rurale de Kouka, située au nord-ouest du Burkina Faso. La démarche méthodologique adoptée est basée sur une revue de littérature, des travaux de terrain, des analyses physico-chimiques des échantillons de sols et des traitements des données. La pioche, la truelle, le sachet plastique, le stylo marqueur, le carnet de notes, le GPS ont servi pour les travaux de terrain. Les échantillons de sols ont été analysés au laboratoire du BUNASOLS avec la méthode Walkley-Black pour la matière organique. Les résultats montrent 04 classes de dégradation biologique des sols en matière organique : classe de niveau très faible, faible, moyen et fort. Sur 72628.42 ha que couvre la zone étudiée, la classe de niveau très faible représente 1,63 %, la classe de dégradation de niveau faible occupe 21,66 %. Celles de niveau moyen et fort occupent respectivement 62,95 % et 13,76 % de la superficie de la zone d'étude. Différentes raisons expliquent cet état de dégradation biologique des sols. Si les actions de l'homme semblent être les plus liées à cette dégradation, les conditions climatiques ne font pas moins que les accentuer.

Mots-clé : Burkina Faso, sol, fertilité, matière organique, dégradation.

Abstract : Organic matter is essential to the biological, chemical and physical health of soils. Its abundance in the soil contributes to fertility, while its absence is a major sign of soil degradation. The aim of this research is to assess the level of biological soil degradation in terms of organic matter in the rural locality of Kouka, located in the north-west of Burkina Faso. The methodological approach adopted is based on a literature review, field work, physico-chemical analyses of soil samples and data processing. A pickaxe, trowel, plastic bag, marker pen, notebook and GPS were used for the fieldwork. The soil samples were analysed at the BUNASOLS laboratory using the Walkley-Black method for organic matter. The results show 04 classes of biological degradation of soil organic matter: very low, low, medium and high. Of the 72628.42 ha covered by the study area, the very low level class represents 1.63%, the low level degradation class 21.66%. The medium and high categories cover 62.95% and 13.76% of the study area respectively. There are various reasons for this state of biological soil degradation.

While man's actions seem to be the most closely linked to this degradation, climatic conditions do no less than accentuate it.

Key words: Burkina Faso, soil, fertility, organic matter, degradation

Introduction

Le sol est la couche superficielle de la terre qui peut être mise en culture grâce à ses caractéristiques physiques, biologiques et chimiques. La majorité des plantes cultivées tirent la majeure partie de leurs nutriments de l'horizon supérieur du sol, riche en matière organique, qui lui confère une structure appropriée. Sans matière organique, la vie ne peut exister et le sol ne peut se former (Chenu et Waugora, 2010, p. 18). Selon Nacro (1997, p. 49), la matière organique du sol est un ensemble très hétérogène de composés chimiques, d'origine variée. La quantité de matière organique présente à un moment donné dans le sol est la résultante de deux processus : les apports de composés organiques, et les processus de décomposition (Nacro, 1997, p. 49). Selon Bernoux et Chevallier (2013, p. 6), le sol est composé de quatre constituants principaux que sont les constituants minéraux, organique, gazeux et liquide. D'après ces spécialistes, la matière organique du sol englobe tous les matériaux organiques, qu'ils soient vivants ou morts, présents dans le sol. Cela inclut aussi bien les racines de plantes, les microorganismes et la microfaune du sol que les débris végétaux décomposés ou non. La matière organique comprend des éléments clés qui sont indispensables à l'alimentation des plantes : le carbone (C), l'hydrogène (H), l'oxygène (O) et l'azote (N). Selon la FAO (2005), les C, H, et O sont essentiels à la construction de la matière vivante, tandis que l'azote est crucial pour le métabolisme et la croissance active des plantes.

Un sol se forme lorsque la vie végétale et animale commence à s'établir dans les résidus issus de la décomposition d'une roche mère (Huber et Schaub (2011, p. 2). Selon Lerau (2006, p. 2), la formation du sol est avant tout sous la dépendance des facteurs climatiques et plus particulièrement de la pluie et de la température, responsables de l'hydrolyse, de l'oxydation, de la dissolution dans les roches qui donnent naissance aux sols. Une roche subie, avant de devenir un sol proprement dit, des processus d'altération physique et chimique. Lorsque ces organismes vivants viennent à mourir, leur substance se fusionne avec le sol, s'associant aux éléments minéraux. Ils sont donc identifiés comme les « éléments organiques » ou « matières organiques ». Selon Huber et Schaub, les substances organiques sont essentielles au fonctionnement général du sol, via ses éléments physiques, biologiques et chimiques, qui ont un impact significatif sur la fertilité des sols. Le concept Matière Organique utilisé dans ce présent travail est la composante des matériaux organiques morts, présents dans le sol, c'est-à-dire la matière organique morte composée des résidus végétaux et animaux. Son abondance dans le sol est source de fertilité et sa carence est une principale de dégradation de la fertilité biologique des sols. Alors, quel est le niveau de dégradation biologique des sols en matière organique dans la commune rurale de Kouka ? L'objectif de cette recherche est d'évaluer le niveau de dégradation biologique des sols en termes de matière organique dans la localité rurale de Kouka, située au nord-ouest du Burkina Faso.

1. Démarche méthodologique

La démarche méthodologique concerne la présentation de la zone d'étude, les méthodes et les outils utilisés au cours de cette étude.

1.1. Présentation de la zone d'étude

Kouka, une commune rurale, se trouve dans la partie méridionale de la province des Banwa, qui est intégrée à la région de la Boucle du Mouhoun, au nord-ouest du Burkina Faso. Elle se situe entre 11°42'01" et 12°7'30" de latitude nord et 4°14' et 4°30' de longitude ouest

(Figure n°1). Selon, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) (2022, p. 1), la commune couvre une superficie approximative de 700 km², ce qui représente 11,76% du territoire de la province (5 954 km²) et 2,03% de la région (34 497 km²).

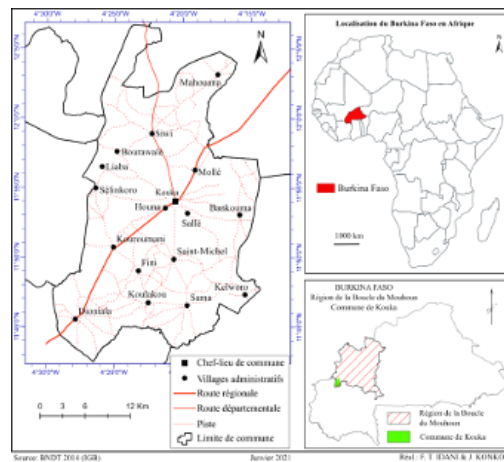


Figure 1 : Situation géographique de la commune de Kouka au Burkina Faso (Source : BNDT, 2014)

Selon la classification climatique au Burkina Faso, la commune rurale de Kouka est influencée par le climat soudano-sahélien (DIPAMA J.M., 2004). Ce climat se distingue par une pluviométrie variante entre 600 et 900 mm d'eau par an. Il s'agit d'un climat chaud, caractérisé par une longue période de sécheresse (de 7 à 8 mois) et une courte saison des pluies (4 à 5 mois) (figure 2). Avec ce niveau de précipitations, la zone d'étude est caractérisée par une diversité de savanes (arborées, arbustives et herbeuses), de savanes-parcs ainsi que des forêts-galeries qui constituent différents types de végétation. De plus, cette végétation subit une forte dégradation en raison des pratiques agricoles et d'élevage, ainsi que de la demande en bois des résidents locaux (Idani et al., 2021, p. 494). Dans ce paysage où les savanes prédominent, l'altération chimique est difficile à observer et se produit principalement pendant la saison des pluies. L'absence de végétation épaisse contribue à un développement moins prononcé du système racinaire et par ricochet impacte négativement la fertilité biologique des sols.

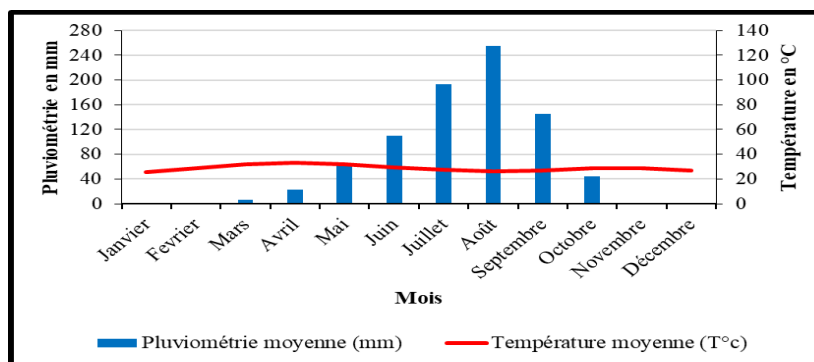


Figure 2 : diagramme pluviothermique (Source des données : station synoptique de Dédougou,2021)

La nature des sols est le reflet des facteurs géomorphologiques (plateau gréseux, glacis, bas-fond), de la nature du substrat d'altération (grès, schiste) et du climat. D'après les données fournies par le BUNASOLS (Bureau National des Sols, 2012), quatre classes distinctes de sols sont rencontrées dans la commune de Kouka : les sols minéraux bruts, les sols ferrugineux ou sols à sesquioxydes, les sols peu évolués et les sols hydromorphes. Tous ces types de sols connaissent un fort niveau de dégradation biologique. Les causes de cette dégradation sont les

actions conjuguées de l'homme, des facteurs climatiques et de la topographie du milieu. La surexploitation des champs, le surpâturage, les défrichements sont donc à l'origine d'une érosion hydrique intense des hautes terres (plateau), des berges des cours d'eau (PCD, 2021, p. 22).

D'après les résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) effectué au Burkina Faso en 2006, on estimait alors que la commune comptait 59 118 résidents, tandis qu'en 2019, ce chiffre est monté à 73 717 (INSDa, 2022, p.12). En 2006, la densité de population de l'espace communal, initialement évaluée à 47,16 résidents par kilomètre carré (km²), a augmenté pour atteindre 105,31 résidents par kilomètre carré selon le RGPH 2019 (INSDb, 2022, p. 10). L'agriculture, principale activité socioéconomique de la population, occupe environ 90 % de la population active (PCD, p. 34). Selon Konkobo (2019, p. 78), cette activité contribue à accroître ou à diminuer la résistance des sols à la dégradation et peuvent à elle seule, être la cause de la dégradation des sols. Les facteurs démographiques sont en grande partie liés à l'accroissement de la population et ses besoins socioéconomiques. Ces besoins socioéconomiques engendrent une agression et un prélèvement accru des ressources naturelles. Toutefois, il faut intégrer des informations sur les conditions naturelles à d'autres données sur les activités humaines pour mieux comprendre le mécanisme aboutissant au phénomène de dégradation des sols. Les activités agricoles se pratiquent dans un contexte de variabilité climatique grandissant et de baisse de la fertilité des sols. C'est dans ce contexte que les agriculteurs du Burkina Faso en général et ceux de la commune rurale de Kouka travaillent.

1.2. Méthodes de collecte et d'analyse des données

Il existe une multitude de méthodes dans le domaine de l'évaluation de la dégradation des sols. Parmi elles, deux sont choisies et adaptées dans cette étude. Il s'agit de la méthode développée par Brabant (2008 et 2010). Cette méthode est vulgarisée par l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à travers son secteur de cartographie, de l'information et à la communication (CSFD, 2010). La deuxième méthode choisie et adaptée est celle du BUNASOLS (Bureau National des Sols du Burkina Faso) dont l'approche méthodologique décrite s'inspire des directives du projet GLASOD (Global Assessment of Soil Degradation). L'objectif final de ses méthodes est d'aboutir à une cartographie de la dégradation des sols dans une zone géographique donnée. La Méthode de Brabant (2008, 2010), combine des données de terrain, des études d'images satellite et des descriptions pédologiques dans le but de définir l'état des sols et leurs processus de dégradation. Celle développée par le BUNASOLS se base sur une évaluation semi-quantitative de la dégradation, en prenant en compte les observations locales, l'expertise des intervenants et l'analyse cartographique.

L'importance de la cartographie de la dégradation des sols réside dans l'évaluation de leur état, qu'il soit non, légèrement, modérément ou fortement dégradé. Cela permet de prendre des décisions et d'envisager une possible restauration ou conservation (Leceuyer, 2012). Brabant propose l'instauration d'un indice synthétique de dégradation des sols pour évaluer la situation actuelle de la dégradation et représenter les divers états d'une localité donnée sur une carte. Pour établir la cartographie de la dégradation de la fertilité des sols en ce qui concerne la matière organique, un indice synthétique est calculé en tenant compte du type de dégradation, de la classe d'extension et du niveau de dégradation. L'intégration de ces trois variables facilite l'élaboration d'un indice synthétique indiquant la dégradation de la fertilité biologique des sols (tableaux 1, 2 et 3). L'extension fait référence à la superficie du terrain affecté par le type de dégradation. Cette extension est une donnée quantitative, tandis que le type de dégradation est une donnée qualitative. Le niveau de dégradation représente le stade de gravité (ou de sévérité) atteint par la forme de dégradation dans la zone spécifiée. Le degré de dégradation peut

fluctuer graduellement d'un niveau très faible à un niveau très fort. Il a été donc établi des classes ou des catégories de répartition entre les niveaux de dégradation.

Concernant le travail de terrain dit, une grille carrée systématique a été appliquée à l'espace géographique étudié, avec des mailles espacées de 1,25 km. Des centroïdes sont générés tous les 2,5 kilomètres. Ce choix repose sur la nécessité d'obtenir un compromis entre une bonne représentativité spatiale des sols de la zone d'étude, une faisabilité logistique et du potentiel financier du travail de terrain. Ainsi, l'approche de maillage en grille a facilité le prélèvement d'échantillons de sol, au cœur de celui-ci (Figure n°3). En somme, 128 points ont été créés correspondant à 128 échantillons. L'emplacement et la direction du maillage sont déterminés en prenant en considération les informations disponibles (obstacles, rivières, résidences).

Cette approche assure une répartition homogène de l'étude sur le terrain à analyser. Dans cette recherche, le type d'échantillon sélectionné est l'échantillon ponctuel. Il est extrait d'un endroit spécifique sur le site, c'est-à-dire le point de centroïde. Du fait de la variabilité des sols, les prélèvements d'échantillons se font sur de petites zones, de 20 cm sur 20 cm de côté pour la surface à creuser. Ces prélèvements sont effectués sur des terrains avec le consentement des propriétaires et dans d'autres unités physiographiques déterminées en fonction du site de collecte de l'échantillon à l'aide de la méthode du quadrillage. La méthode d'échantillonnage consiste à creuser un trou de 20 cm de profondeur à l'aide de la pioche puis de récupérer le volume souhaité de terre à l'aide d'une truelle pour le placer dans un sachet en plastique comportant le numéro et les coordonnées géographiques du lieu. Ces échantillons de sols sont analysés pour déterminer leur teneur en matière organique afin de caractériser leur degré de dégradation biologique.

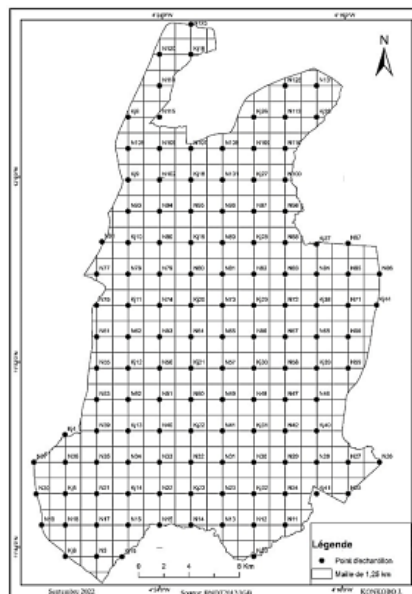


Figure 3 : maillage et points à échantillonner (source : BNDT, 2012)

✓ **Détermination de l'indice synthétique de dégradation de la fertilité biologique des sols en matière organique**

Cet indice est calculé à partir de 02 indicateurs qualitatifs, le sous-type de dégradation (biologique), son degré et d'un indicateur quantitatif, l'extension. L'extension et le degré sont regroupés en classes auxquelles est donnée une valeur allant de 1 à 5 (tableau n°1).

	Degré de dégradation					Etendue de la dégradation				
	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort	0-5%	5-10%	10-25%	25-50%	50-100%
Type de dégradation	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5

Tableau 1 : cotations des indicateurs de dégradation (Source : BUNASOLS (Bureau National des Sols) (données adaptées).

Ainsi, en cumulant les valeurs de l'extension (de 1 à 5) et celles du degré (de 1 à 5), puis en appliquant un coefficient de pondération, on arrive aux résultats suivants (tableau n°2) concernant la valeur de l'indice synthétique. Pour simplifier la lecture des cartes, on attribue généralement une couleur à chaque valeur de l'indice. Plus la couleur tire vers le rouge, plus le sol présente une dégradation, tandis que plus elle s'oriente vers le vert, moins cette dégradation est marquée (tableau 3).

		Etendue de la dégradation des sols					Type de dégradation
		0-5%	5-10%	10-25%	25-50%	50-100%	
Degré de dégradation	Très faible	2	3	4	5	6	
	Faible	3	4	5	6	7	
	Moyen	4	5	6	7	8	
	Fort	5	6	7	8	9	
	Très fort	6	7	8	9	10	

Tableau 2 : combinaison des cotations d'indicateurs de dégradation (Source : BUNASOLS (données adaptées).

Les combinaisons des cotations d'indicateurs de dégradation sont ensuite agrégées et pondérées pour constituer ainsi l'indice synthétique de dégradation. Le tableau n°3 synthétise l'ensemble du processus d'établissement de l'indice synthétique d'état de dégradation. Cet indice permet de représenter, d'une façon simple sur une carte, l'état de dégradation des différentes zones de la superficie de terrain qui a été évaluée.

Combinaisons des indicateurs d'extension en gras et de degré en <i>italique</i>	Résultat de la combinaison de l'extension et de degré	Qualification de l'indice d'état de dégradation	Indice synthétique d'état de dégradation
1+1	2	Très faible/nul	1
1+2/2+1	3	faible	2
1+3/2+2/3+1	4		
1+4/2+3/3+2/4+1	5	moyen	3
1+5/2+4/3+3/4+2/5+1	6		
2+5/3+4/4+3/5+2	7	fort	4
3+5/4+4/5+3	8		
4+5/5+4	9	Très fort	5
5+5	10		

Tableau 3 : Elaboration de l'indice synthétique d'état de dégradation (Source : Brabant, données adaptées)

✓ **Méthode d'analyse des échantillons de sols**

L'évaluation de la teneur en matière organique des sols a été réalisée dans les installations du BUNASOLS (Bureau National des Sols) à partir d'échantillons. La méthode volumétrique, un processus nécessitant une mesure exacte des volumes des solutions, a été employée pour réaliser l'analyse chimique. On a recouru à la méthode Walkley-Black pour

évaluer le contenu en matière organique. La méthode se base sur l'oxydation du carbone organique à l'aide du bichromate de potassium ($K_2Cr_2O_7$) dans un milieu sulfurique. Le bichromate transforme le carbone en dioxyde de carbone. L'évaluation du carbone total facilite le calcul de la proportion de matière organique. On se sert de l'Erlenmeyer de 500 ml, de la burette Metrohm de 20 ml et de la pipette de 10 ml. On évalue la quantité de matière organique en multipliant le pourcentage de carbone du sol par le facteur de conversion et la constante 1,724 via la formule suivante : $(\%C \times 1,724 = \text{Matières organiques})$. Le tableau numéro 4 ci-dessous contient la norme d'interprétation selon le BUNASOL.

Classe d'interprétation	Très bas	Bas	Moyen	Élevé	Très élevé
Intervalle	< 0,5 %	0,5-1%	1-2%	2-3%	>3%

Tableau n4 : grille d'interprétation de la matière organique (Source : BUNASOLS_2022)

✓ Matériels utilisés

Un ensemble d'outils a été constitué pour les travaux sur le terrain. Il est constitué des éléments suivants :

- un GPS pour identifier les emplacements d'observation (point à échantillonner) ;
- une pioche et une truelle, utilisées respectivement pour creuser les trous et collecter la quantité de terre souhaitée ;
- des sachets en plastique et un marqueur pour emballer la terre prélevée et enregistrer les données relatives à l'échantillon ;
- des sacs destinés à regrouper les échantillons de terre collectés ;
- un laboratoire d'analyse des échantillons prélevés (laboratoire du BUNASOLS).

Ces données sont complétées par des données cartographiques, essentiellement topographiques pour ressortir les limites exactes de la commune rurale de Kouka.

2. Résultats

Les échantillons de sol ont été analysés afin de déterminer l'état de dégradation de la fertilité biologique des sols en matière organique. Les processus de dégradation biologique se manifestent par une réduction de la matière organique et de l'activité biologique dans la partie supérieure du sol (20 cm de profondeur). Cela est le résultat de la destruction de la végétation. On a créé une carte d'indice de dégradation synthétique afin de représenter la répartition spatiale des différentes classes de dégradation.

2.1. Analyse statistique des résultats des analyses chimiques

Les analyses chimiques réalisées sur tous les prélèvements indiquent que le taux moyen de matière organique dans le sol est de 1,70%. Le taux minimum de substances organiques présent dans le sol est de 0,67%, tandis que le taux maximum peut aller jusqu'à 4,43% (tableau n°4). Ainsi, un écart de 3,76 unités est observé entre les deux pôles, alors que la valeur médiane se situe à 1,58 %. Autrement dit, 50% des échantillons affichent une teneur en matière organique inférieure à 1,58%, tandis que l'autre moitié excède ce seuil. De plus, la figure n°4 révèle que 25% des échantillons présentent une concentration en matière organique inférieure à 1,20%, tandis qu'une majorité de 75% dépasse ce seuil. Par ailleurs, 75% des échantillons contiennent moins de 2,07 en matière organique et un quart affiche plus que ce chiffre. L'écart moyen entre les différentes valeurs des échantillons en matière organique est de 0,54 avec un coefficient de variation de 0,40. Alors, les valeurs de la teneur des sols en matière organique sont concentrées autour de la valeur moyenne qui est 1,7%. L'écart

significatif entre le minimum et le maximum indique une grande disparité spatiale dans l'état biologique des sols de la zone étudiée. La plupart des valeurs sont près de la médiane, indiquant que la plupart des sols ont une teneur faible à modérée en matière organique. Ainsi, avec la grille d'interprétation de la teneur en matière organique du BUNASOLS (tableau n°4), les résultats des analyses des échantillons des différents sites montrent que les sols de la commune rurale de Kouka ont en majorité une teneur moyenne en matière organique.

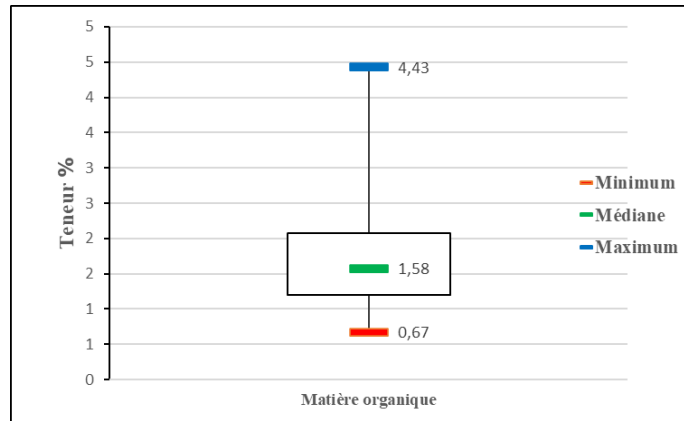


Figure 4: Boîte à moustache de la répartition des matières organiques (Source : laboratoire BUNASOLS/données terrain, 2022).

2.2. Caractérisation du niveau de la teneur en matière organique des sites

Les sols de l'horizon superficiel (0-20 cm de profondeur) de l'espace géographique étudié présentent, du point de vue de leur teneur en matière organique, une répartition en cinq classes. Ces classes sont qualifiées de très élevé, élevé, moyen, bas, très bas selon la teneur en matière organique. Selon la grille d'interprétation de la teneur en matières organiques, on obtient le tableau n°4 ci-dessous. Ce tableau montre que la majorité des sols (71 échantillons sur 128) se trouvent dans une catégorie moyenne de matière organique (1–2 %), ce qui révèle un état de dégradation biologique modéré. Les unités d'occupation des terres, les unités géomorphologiques ou la texture du sol pourraient justifier cette inégale répartition de la matière organique selon les échantillons.

Classe d'interprétation	Très bas	Bas	Moyen	Élevé	Très élevé
Intervalle	< 0,5 %	0,5-1%	1-2%	2-3%	>3%
Nombre de sites	00	22	71	31	4

Tableau 4 : répartition des sites selon leur taux de matière organique (Source : laboratoire BUNASOL/données terrain, 2022)

Les échantillons prélevés aléatoirement sur le terrain sont ensuite regroupés en classes selon les résultats d'analyse et selon la grille d'interprétation. Le tableau numéro 4 révèle que seulement 4 emplacements échantillonnés appartiennent à la catégorie où la concentration en matière organique est très élevée, 32 dans la catégorie élevée, 70 dans la catégorie moyenne, 22 dans la catégorie basse et aucun emplacement dans la catégorie très basse. La figure n°5 permet d'identifier les pourcentages des sites par classes de la répartition de la teneur de matière organique.

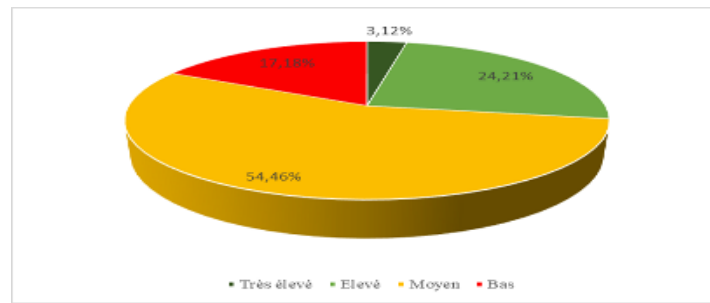


Figure 5 : Pourcentage des sites par classes selon leur niveau de matière organique (Source : laboratoire BUNASOL/données terrain)

2.3. Indice et état de dégradation de la fertilité biologique en matière organique des sols

L'indice biologique de dégradation des sols représente le degré particulier des contraintes (sévérité du phénomène) pour l'exploitation des terres agricoles. On obtient l'indice en étudiant la quantité de matière organique en fonction de son degré et de son étendue. De cette manière, la détermination de l'indice de dégradation a conduit à la création de la carte de l'état de dégradation biologique des sols dans la commune rurale de Kouka (Figure n°6).

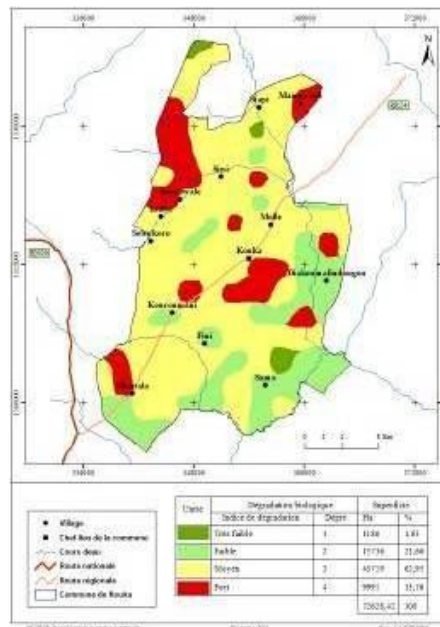


Figure 6: état de dégradation de la fertilité biologique en MO des sols (source : BNDT/données terrain/résultats analyse labo)

Quatre classes de dégradation biologique des sols sont définies. Il s'agit de la classe de niveau très faible, faible, moyen et fort. La superficie de la commune est occupée à 1,63 % (1186 ha) par la classe très faible. La catégorie de dégradation faible couvre une superficie de 15736 hectares, ce qui représente 21,66 % de la commune. La surface occupée par la catégorie de niveau moyen s'étend sur 45719 ha, représentant ainsi 62,95 % du territoire de la commune. Quant à la classe de dégradation de niveau fort, elle affecte 9991 ha, soit 13,76 % de la superficie de la zone d'étude. Les Chiffres présentés émanent d'une classification spatiale basée sur les niveaux de dégradation biologique du sol obtenus après analyse au laboratoire des échantillons de sols, combinée à une interpolation cartographique par la technique du krigeage. Chaque classe de dégradation (très faible, faible, moyen, fort) est associée à une surface donnée, calculée en fonction de la densité d'échantillonnage. La figure n°7 permet de mieux apprécier les proportions des terres affectées par la dégradation biologique des sols.

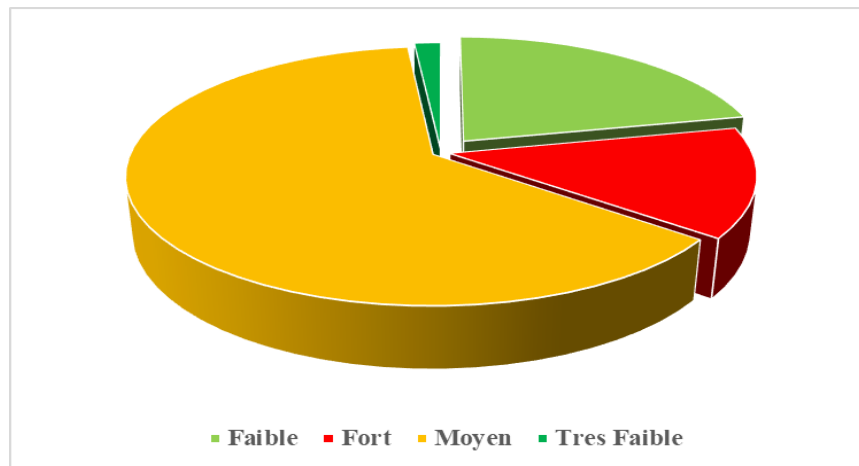


Figure 7: proportion des sols dégradés biologiques (source : données terrain/résultats analyse labo)

3. Discussion

3.1. Convergence des points de vue sur les causes de la dégradation de la fertilité des sols en matière organique

La teneur moyenne de matière organique dans le sol de la commune de Kouka s'élève à 1,70 %, calculée sur tous les sites d'échantillonnage. Le site avec le plus bas taux de matières organiques dans le sol est de 0,67 %, tandis que celui avec le taux le plus élevé est de 4,43 %, ce qui représente une différence de 3,76 %. La médiane de la série considérée est de 1,58 % avec un 1^{er} quartile de 1,20 et un 3^{ème} quartile de 2,07. Cela indique que 50% des échantillons présentent une concentration en matière organique inférieure à 1,58%, tandis que l'autre moitié est supérieure à ce même taux. Ainsi, de façon générale, les sols manquent de matières organiques. Cette observation est corroborée par Yacouba et al., (2018, p. 2478). Ces chercheurs ont abouti à la conclusion que, dans le cas d'un sol dont le carbone organique est inférieur à 3 % et où le rapport C/N est très faible (0,56 à 0,72), ce sol se caractérise par une pauvreté en matière organique. Hassimiou et al. (2020, p. 1476) ont également noté que la faible concentration ou la carence en matières organiques observée dans les échantillons de sol analysés, résulte de l'absence de couverture végétale assez abondante pour favoriser un dépôt continu des matières organiques à la surface du sol.

La dégradation biologique est le résultat d'une diminution de la matière organique du sol, de l'épuisement de la couverture végétale et de la faune du sol, partant la baisse de l'activité biologique du sol (Sanon, 2014, p. 4). Cette évolution régressive résulte en général, d'un bouleversement des conditions locales provoquant la dégradation brutale ou progressive du sol et de la végétation (Lacoste et Salanon, 1993, p. 60). Pourtant, selon la même source, la végétation produit par ses débris divers, tant aériens (feuilles, rameaux, écorces, fruits) que souterrains (racines mortes), une quantité croissante de matières organiques. L'occupation des sols pour des activités anthropiques est l'un des principaux facteurs qui entraînent la dégradation des différentes formations végétales. Cette dégradation devient d'autant plus préoccupante compte tenu des variabilités climatiques et des pressions démographiques sur les ressources naturelles. De ce fait, le développement des formations naturelles, en particulier végétales, est de plus en plus menacé par des facteurs tels que la déforestation, le surpâturage, l'épuisement excessif des ressources fourragères, les feux de brousses et les méthodes de culture inappropriées, constata Djohy *et al.* (2016, p. 102). L'érosion hydrique est favorisée par la dénudation des sols due à la disparition de la couverture végétale. L'état de la végétation contribue à atténuer l'impact des gouttes, et par extension, l'effet « splash », en formant une barrière contre l'énergie cinétique des précipitations. Robert (2011, p. 133) met en évidence que la végétation protège les sols du dénudage superficiel et contribue à la capture des

sédiments transportés. Cependant, la réduction du couvert végétal engendre la diminution de la teneur en matière organique du sol, donc dégrade biologiquement les terres.

3.2. Les conséquences de la dégradation de la fertilité des sols en matière organique

Les matières organiques jouent un rôle essentiel dans les sols. Elles encouragent l'activité biologique, car elles fournissent à la fois de l'énergie et des nutriments aux êtres vivants du sol. Elles garantissent également le stockage et la fourniture des nutriments nécessaires aux plantes. Les matières organiques jouent un rôle primordial dans la constitution du sol. Elles contribuent donc à sa stabilité face à des agressions extérieures (pluie, compression, etc.). Elles contribuent à la perméabilité, l'aération du sol et sa capacité de rétention en eau, ont constaté Lacoste et Salanon (1993, pp. 87 et 97). D'une manière générale, cette étude confirme les résultats de Chenu et Waugora (2010, p. 20), en raison du rôle hautement transversal des matières organiques. Une réduction de leurs concentrations dans le sol peut entraîner des conséquences agronomiques graves, telles que l'augmentation du risque d'érosion, une susceptibilité accrue de la structure du sol à la compaction, une baisse de la fertilité globale du sol et particulièrement, un appauvrissement significatif de la biodiversité des sols.

Conclusion

Cette étude révèle que la dégradation biologique des sols, en termes de matière organique, dans la commune rurale de Kouka s'observe à travers quatre niveaux ou classifications. Il s'agit des classes de niveaux très faible, faible, moyen et fort. La superficie de la commune est occupée à 1,63 % (1186 ha) par la classe très faible. La catégorie de dégradation faible couvre une superficie de 15736 hectares, ce qui représente 21,66 % de la commune. La surface occupée par la catégorie de niveau moyen s'étend sur 45719 ha, représentant ainsi 62,95 % du territoire de la commune. Concernant la classe de dégradation de fort niveau, elle touche 9991 hectares, ce qui représente 13,76 % de la surface couverte par la zone d'étude.

La présence de matière organique dans le sol influence de manière significative ses propriétés biologiques, chimiques et physiques, tout comme il joue un rôle dans différentes fonctions du sol. En tenant compte de ces informations, la matière organique est essentielle pour le sol, les agriculteurs, la communauté, l'écosystème et le climat. L'un des atouts physiques de la matière organique du sol est la stabilité des agrégats, qui se traduit par une formation de croûte stable, une meilleure infiltration de l'eau, un accroissement de l'espace poreux et une répartition uniforme de l'air. En outre, nous renforçons la capacité de rétention d'eau en augmentant le volume de matière organique présente dans le sol. Ces caractéristiques revêtent une importance capitale lorsqu'on prend en compte la fréquence croissante des événements météorologiques violents dans un contexte climatique changeant. L'augmentation de la matière organique du sol présente des bénéfices sur les caractéristiques chimiques du sol, tels qu'une capacité accrue d'échange de cations, c'est-à-dire une capacité accrue du sol à attirer et à stocker des nutriments. Cette situation entraîne généralement une disponibilité plus dynamique de nutriments pour les plantes.

L'un des aspects les plus significatifs de la matière organique du sol est son rôle de soutien aux organismes du sol, ce qui, au bout du compte, est bénéfique pour l'agriculteur. Les microbes se nourrissent de la matière organique, ce qui stimule leur activité et est bénéfique pour le contrôle des maladies du sol. Cependant, la composition du sol sert également d'habitat qui favorise l'augmentation de la diversité microbienne du sol. La présence de matière organique dans le sol influence diverses caractéristiques du sol qui réduisent le stress des plantes, renforcent la résilience du sol et permettent au sol de remplir ses différentes fonctions même en conditions difficiles telles que la sécheresse ou les fortes pluies. Outre tous les effets physiques, biologiques et chimiques, l'augmentation de la matière organique du sol peut

contribuer à diminuer les changements climatiques car elle augmente la capacité du sol à fixer le carbone. Alors, quelles sont les méthodes qui sont considérées comme les plus efficaces pour éviter les pertes de la matière organique dans le sol d'une part, et pour maintenir ou même augmenter de la matière organique du sol d'autre part ? comment pouvons-nous non seulement protéger le niveau actuel de matière organique du sol mais aussi ajouter de nouvelle matière organique au sol ?

Références bibliographiques

- Bernoux, M., & Chevallier, T. (2013). *Le carbone dans les sols des zones sèches. Des fonctions multiples indispensables*. Les dossiers thématiques du CSFD. N°10. CSFD/Agropolis International. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers14-06/010061688.pdf
- Brabant, P. (2010). Une méthode d'évaluation et de cartographie de la dégradation des terres. Proposition de directives normalisées, les dossiers thématiques du CSFD N°8. Août 2010. CSFD/Agropolis International. 52 p. http://www.csf-desertification.org/index.php/bibliotheque/publications-csfd/doc_download/139-brabant-pierre-2010-une-methode-devaluation-et-de-cartographie-de-la-degradation-des-terres-.
- Chenu, C., Waugora, C. (2010). Les matières organiques du sol : couvrir et produire pour les protéger et les enrichir. *TCS-Techniques Culturelles Simplifiées*, pp.18-25. https://abiodoc.docressources.fr/index.php?lvl=notice_display&id=21971
- Dipama J.M. (2004). La perception paysanne de la dégradation de l'environnement sur le pourtour du lac de la Komienga. Quaderno del dipartimento di geografi, università di Padova n°22, p.149-164. <https://progres.ujkz.gov.bf/publications/4444/details>
- Djohy, G. L., Vodounon, H. S. T., Kinzo N. E. (2016). Dynamique de l'occupation du sol et évolution des terres agricoles dans la commune de Sinende au nord-Benin ». *Cahiers du CBRST, Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique* , p.101-121.
- FAO (Food and Agriculture Organization). (2005). *Soil Organic Matter*, FAO Soils Bulletin n° 70, <https://www.fao.org/4/a0100e/a0100e00.htm>
- Franquin, P. & Cocheme, J. (1963). Analyse agroclimatique en région tropicale ; saison pluvieuse et saison humide : applications. *cah.ORTOM, sér.Biol, n°9*, www.horizon.documentation.ird.fr
- Hassimiou, H. D., Abdou, M. M. & Alzouma, M. Z. (2020). Caractérisation du sol du site dégradé de Sakey koirra Tegui au Niger pour un meilleur reboisement avec *Acacia senegal*, in *Int. J. Biol. Chem. Sci.* 14(4), pp. 1470-1478. DOI: <https://doi.org/10.4314/ijbcs.v14i4.24>
- Huber, G., & Schaub, C. (2011). La fertilité des sols : l'importance de la matière organique, *Agricultures et Territoires*. [10.4236/nr.2015.611050](https://doi.org/10.4236/nr.2015.611050)
- Idani, T. F., Konkobo J., Da D. E. C. (2021). Dynamique d'occupation des terres entre 1998 et 2018 à Kouka (BURKINA FASO). *Géovision*, Numéro spécial 005, pp. 487-497.
- Institut national de la statistique et de la démographie (INSDa). (2022). *Monographie de la région de la boucle du mouhoun*. INSD.
- Institut national de la statistique et de la démographie (INSDb). (2022), *Fichier des localités du 5e RGPH*. INSD.

- Konkobo J. (2019). *Les facteurs climatiques et édaphiques influençant la production céréalière dans la commune rurale de Kouka (province des Banwa)* [Mémoire de Master Géographie. Université Joseph KI-ZERBO]
- Lacoste, A. & Salanon R. (1993). *Elément de biogéographie et d'écologie*, Nathan.
- Lecuyer C. (2012). Evolution de la désertification en Afrique de l'ouest, rapport de stage. IRD.
- Nacro, H. B. (1997). *Hétérogénéité de la matière organique dans un sol de savane humide (Lamto, Côte d'Ivoire): caractérisation chimique et étude, in vitro, des activités microbiennes de minéralisation du carbone et de l'azote* [Thèse de doctorat en écologie]. Université Pierre et Marie Curie.
- Plan Communal de Développement de Kouka (PCD). (2021).
- Robert, E. (2011). *Les risques de pertes en terre et en eau dans le bassin versant de la Doubegué (Burkina Faso) : pour une gestion intégrée* [Thèse de doctorat en géographie, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3]. <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01090397>
- Sanon, A. (2014). *Impacts des cordons pierreux végétalisés sur la végétation et les propriétés physico-chimiques du sol* [Master en gestion et aménagement des écosystèmes forestiers]. Université polytechnique de Bobo-Dioulasso.



Analyse de la trajectoire économique du Cameroun de la tutelle franco-britannique à la crise économique de 1987

Analysis of the economic trajectory of Cameroon from Franco-British trusteeship to the 1987 economic crisis

Jean Pierre Ayangma Ndjere

Université de Yaoundé I, Cameroun

Email : futureayangma@yahoo.fr

Orcid id: <https://orcid.org/0009-0003-2819-058X>

Résumé : Durant l'entre-deux-guerres, le Cameroun a subi des mutations statutaires significatives. Son développement politico-économique a été confié simultanément à la France et à la Grande Bretagne, conformément aux accords de tutelle. Le volet économique, quant à lui, principalement dominé par le pacte colonial, a connu une évolution atypique, donnant lieu à l'établissement d'une économie extravertie, qui servait prioritairement les intérêts des métropoles. Plus tard, avec l'accession à l'indépendance, l'épanouissement économique et industriel a été au cœur du programme gouvernemental, même si dès 1987 la survenue d'une crise économique freina cette dynamique. Ceci étant, quelle appréciation historique peut-on avoir de l'influence qu'a eue l'administration franco-britannique sur l'économie camerounaise au regard des vulnérabilités structurelles observées lors de la survenue de la crise économique de 1987 ? Cet article qui s'appuie aussi bien sur des sources écrites et numériques que sur une approche d'analyse diachronique et synchronique, couplée à des méthodes d'interprétation des données qualitatives et quantitatives, fait ressortir en guise de résultats que l'économie camerounaise demeura extravertie aussi bien pendant la période de tutelle et même après les indépendances. En outre, le nouveau choix de développement économique centralisa tous les apports sur l'État comme principal acteur. Toutefois, cela conduisit à l'apparition des premiers signes de défaillances, lorsque l'économie camerounaise, déjà très tournée vers l'extérieur, devint tributaire des fluctuations du marché mondial. Ainsi, pris sous cet angle, cette économie s'effondra considérablement dès le milieu des années 1980, ouvrant la voie à l'ère des Programmes d'Ajustements Structurels.

Mots-clé Tutelle, Économie, France, Grande Bretagne, Indépendance.

Abstract: During the inter-war-period, Cameroon has been affected by significant status changes. His political and economic development was conducted at the same time by both France and Great Britain, following the trusteeship agreements. As far as the economic aspect is concerned, this was dominated by the colonial pact, and his evolution has been singular, giving rise to the establishment of an outward-oriented economy that served first the metropolis' interests. Later, with the independence, the main concern was the economic and industrial growth of country. With this, what historical appreciation can be made of the influence of the Franco-British administration on the Cameroonian economy, given the structural vulnerabilities observed at the time of the 1987 economic crisis? This article, which draws on written and numerical sources as well as a diachronic and synchronic approach to analysis, coupled with qualitative and quantitative methods for interpreting data, shows that the Cameroonian economy remained outward-oriented both during the trusteeship period and even after independence. In addition, the new choice of economic development centralised all inputs on the State as the main player. However, this led to the first signs of failure, when the Cameroonian economy, which was already very outward-looking, became dependent on fluctuations in the world market. Thus, from this perspective, the economy collapsed significantly in the mid-1980s, paving the way for the period of Structural Adjustment Programs.

Keywords: Trusteeship, Economy, France, Great Britain, Independence.

Introduction

Une lecture de l'évolution du Cameroun permet de dégager des réalités très divergentes selon que l'on se situe dans le volet politique, économique ou social. Cette distanciation entre ces secteurs permet de confirmer la complexité que regorge une étude sur le Cameroun. Territoire doté de vastes richesses multiformes, ce pays a toujours représenté un enjeu de grande importance dans la sphère géopolitique mondiale d'une part lorsqu'il était encore objet des relations internationales et d'autre part, lorsqu'il en est devenu un acteur. S'intéresser à sa situation économique permet de constater que son économie a connu une évolution en dents de scie alliant des périodes fastes aux moments de disette. De ce constat, se dégage une double perception qui permet de marquer l'écart avec d'une part la contribution de l'administration française et d'autre part, celle britannique quant à l'essor économique du pays. Car, l'héritage qui servit de soubassements aux nationaux lors de l'accession à l'indépendance balisait déjà leur champ de possibilité. Dans ce sens, l'économie camerounaise a navigué entre une gestion de l'héritage colonial et l'impulsion d'une politique de développement interne, adaptée aux réalités locales. Surtout que, du côté français, aucun mécanisme viable n'avait été conçu pour préparer une transition économique saine et prometteuse ; contrairement à la partie anglophone, où la puissance tutélaire avait déjà remis la gestion financière et budgétaire aux populations locales, tout en leur accordant des crédits consistants pour dynamiser leur économie. Voilà pourquoi, le Président Ahidjo, qui accéda à la magistrature suprême dès 1960, s'inspira des plans du Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES) pour mettre sur pied son propre cycle de programmation économique. La présente étude sans prétendre être holiste se propose d'effectuer une lecture critique de l'économie camerounaise entre 1946 et 1987. L'année 1946, marque officiellement sur le plan international, la fin du régime de mandat sur les territoires sous domination coloniale et la naissance d'un nouveau paradigme d'accompagnement: la tutelle (Gonidec, 1957, p. 604). Ainsi, le régime de tutelle entra en vigueur directement pour lui succéder. L'année 1987 est significative à plus d'un titre. En effet, elle marque la période au cours de laquelle les autorités décidèrent de réduire le train de vie de l'État par la diminution de ses investissements et de ses dépenses (Aerts et al., 2000, p. 5). Cette politique d'austérité avait entraîné d'énormes défis engageant aussi bien son économie que le niveau de vie de sa population. Cela étant, quelle appréciation historique peut-on avoir de l'influence qu'a eue l'administration franco-britannique sur l'économie camerounaise au regard des vulnérabilités structurelles observées lors de la survenue de la crise économique de 1987 ? Autrement dit, comment s'est effectuée la transition économique du Cameroun avant et après l'indépendance ? Mieux, quelles sont les raisons qui expliquent la fragilité économique observée lors du déclenchement de la crise de 1987? Cet article qui s'appuie aussi bien sur des sources écrites et numériques que sur une approche d'analyse diachronique et synchronique, couplée à des méthodes d'interprétation des données qualitatives et quantitatives, est parvenu tout en tenant compte des réalités coloniales à expliquer d'une part, les défis de la transition économique au Cameroun avant son indépendance et d'autre part, à apprécier de façon critique le processus de construction d'une économie nationale de l'accession à la souveraineté nationale à l'apparition de la crise économique de 1987.

1. Les défis de la transition économique de 1946 à 1959: une évolution à double vitesse et très atypique

Avec la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'opinion internationale est de plus en plus opposée à l'assujettissement de certains peuples et à l'exploitation abusive de leurs richesses. C'est la raison pour laquelle l'avènement de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945, marqua un tournant décisif dans le processus d'émancipation des anciens territoires placés

sous la domination des métropoles occidentales. Dans cette partie, il est question de clarifier tout d'abord les marques de l'empreinte coloniale sur l'économie camerounaise et enfin, d'apprécier la nature de ses partenariats commerciaux, en tenant compte des produits échangés.

1.1. Une économie dominée par le pacte colonial et très extravertie

Sous l'effet conjugué du poids de la domination extérieure et de l'insuffisance de ses ressources financières propres, le Cameroun demeura énormément dépendant des transactions avec l'extérieur au moment de l'instauration du régime de tutelle. En effet, le pacte colonial n'autorisait aucune émergence d'un territoire sans passer par la puissance tutélaire. Aucune initiative économique ne pouvait se développer ou émerger sans que la métropole n'en approuvait l'expansion. Dans ce sens, le pacte colonial entre le Cameroun et ses deux puissances tutélaires permet de justifier la détention de tous les droits sur les matières premières par ces dernières. Ainsi, la croissance économique du pays était dès lors tributaire de leur orientation stratégique.

Contrairement à la politique de gestion de la Grande Bretagne, la partie orientale connut une dynamique différente, dans la mesure où, les autorités françaises ne laissaient aucune initiative se développer sans leur avis préalable (Gonidec, 1957, p. 598). Toutefois, des spécificités méritent d'être relevées aussi bien que l'on analyse le côté britannique que français. Le Cameroun sous administration anglaise a été géré par la Grande Bretagne comme étant une composante directe de son territoire voisin qu'était le Nigéria. En effet, cette dernière n'accorda pas assez d'importance au développement de sa partie du Cameroun. Dans les faits, son économie ne changea réellement pas par rapport à la période précoloniale lorsque le troc s'y effectuait, puisque, les Britanniques laissaient le champ libre aux autorités locales d'effectuer des échanges commerciaux avec moult partenaires par opposition au côté oriental, où tout était contrôlé (Frenay, 1987, p. 220). Une explication à cet état de chose, tient du fait que cette petite partie du Cameroun ne disposait pas d'énormes richesses naturelles. Ce qui justifia à suffisance le désintérêt de la Grande Bretagne pour celle-ci.

La conséquence directe fut le retard infrastructurel et surtout industriel constaté par opposition au Nigéria voisin. Aussi, Pokam Kamdem (2015, p. 209) donne une autre explication à ce désintérêt observé du côté britannique. En effet, compte tenu du fait que la France disposait de la plus grande partie du territoire, elle exploitait la plus grande part des ressources pétrolières et fournissait en retour, le plus de produits dérivés au Cameroun; tandis que les Britanniques n'en fournissaient que moins de 15%. En outre, la partie anglophone disposait d'une économie majoritairement traditionnelle à dominance agricole. C'est-à-dire que l'essentiel de la production était destinée à la consommation locale.

Un rapport de mission de l'Organisation des Nations Unies a permis de relever que cette particularité de l'économie au Cameroun anglophone favorisa l'accroissement du revenu intérieur brut de sa population (United Nations Digital library System, 1956, p. 278). Sans toutefois s'y cantonner, des cultures d'exportation y étaient en vigueur. Contrairement à la partie francophone, les recettes issues de ces ventes étaient utilisées pour le développement infrastructurel du territoire afin de procurer une sensation de bien-être à la population locale.

L'administration britannique a soutenu l'économie par l'établissement des compagnies devant assurer le commerce avec l'extérieur dans l'intérêt principal des riverains. Avec le temps, elle a rétrocédé la gestion budgétaire et financière aux locaux en octobre 1954 (Nlate Ndongo, 2017, p. 126). C'est alors que la Cameroon Development Corporation (CDC), créée dès 1946 (Nlate Ndongo, 2017, p. 81), avait grâce aux bénéfices engrangés lors des ventes, contribué à plus de 20% du revenu national brut du territoire (United Nations Digital library System, 1956, p. 278). De même, l'argent obtenu de ces transactions commerciales était reversé dans la caisse

centrale de cette partie du pays et servait à payer les salaires des employés, car les Britanniques ne s’y intéressaient pas.

Ainsi, sans être principalement tournée vers l’extérieur, l’économie de la zone anglophone du pays, telle que conçue par sa métropole, visait avant tout l’émergence de ses riverains et la mise en valeur du territoire, au regard des mesures compensatrices qui permettaient à ces compagnies de couvrir les pertes lorsque les cours des prix des produits variaient sur les marchés internationaux. La Grande Bretagne après avoir remis la surveillance budgétaire aux Camerounais, et consciente des difficultés de management y afférentes, octroya, à partir de 1955, un prêt financier en vue de la relance de l’économie locale à hauteur de 1,33 millions de Livre sterling (Nlate Ndongo, 2017, p. 126). Ce capital était de nature à soutenir les projets de développement en cours.

Du côté français, l’évolution économique y était très singulière caractérisée par un paternalisme sans précédent. À cet effet, la France a encouragé l’établissement du FIDES¹, qui a été perçu comme une lueur d’espoir. Dès lors, un des objectifs de ce Fonds et qui nous intéresse dans cet article, est son volet relatif à la promotion de l’industrialisation. En effet, en mettant dans un certain sens, l’accent sur le développement industriel, il combattait de manière implicite, les résurgences du pacte colonial et d’une économie servant à entretenir les desseins de la métropole (Fonds des territoires d’Outre-mer, 1956, p. 49).

Le recours à l’industrialisation devait permettre et faciliter la transformation locale pour éviter la détérioration des termes de l’échange en ce qui concerne les matières premières. En outre, une autre spécificité remarquable de ce Fonds résidait dans le fait que celui-ci accordait des aides financières aux différents territoires ; surtout ceux d’Afrique, afin d’accélérer leur développement et leur relèvement post-conflit. Cependant, et fait paradoxal, ce FIDES encourageait implicitement le commerce extérieur. C’est ce qui expliqua le fait que le Cameroun au tout début de la tutelle ait mis un accent particulier sur le développement de ses échanges avec l’extérieur.

Ainsi, une interrogation subsiste. Il s’agit de celle de savoir: puisque des échanges s’effectuaient avec l’étranger (surtout avec la métropole), comment expliquer que l’idée d’abandon du pacte colonial ait été utilisée comme slogan par les Français pour soutenir la mise en place du FIDES? Une chose est sûre c’est que celui-ci entretenait de façon pernicieuse la dépendance du Cameroun envers la France. Voilà pourquoi, une mission de tutelle des Nations Unies souligna que la France commençait déjà à laisser plus de marge de manœuvre à la population locale, contrairement aux années antérieures où le contrôle était strict.

Dans ce contexte, des organisations paysannes et des coopératives agricoles se développèrent majoritairement à partir de 1955 (United Nations Digital library System, 1956, p. 281). L’une des explications à ce changement de paradigme faisait suite aux émeutes déclenchées entre les autorités françaises et les sympathisants de l’Union des Populations du Cameroun (UPC) en 1955. Raison pour laquelle de pareilles initiatives ont pu s’étendre. Ces associations à la base ont contribué à la dynamisation du circuit économique dans cette partie du pays. L’une des spécificités de la partie francophone résidait dans l’existence d’une forme de discrimination dans l’ensemble du territoire.

En effet, l’essentiel des recettes économiques était concentré et géré par les autorités françaises qui s’étaient constituées un petit réseau malsain avec des Camerounais pro-Français pendant que le reste de la population était très affecté par la détérioration de leurs conditions de vie (United Nations Digital library System, 1957, p. 138). Ce constat permet de souligner le fait selon lequel la croissance économique au Cameroun oriental était à double vitesse, et servait beaucoup plus les intérêts français. La mission a constaté, avec beaucoup de regret, que

¹ Mécanisme institutionnel encourageant et encadrant l’épanouissement et surtout économique des colonies d’Outre-mer du côté français et signifiant Fonds d’Investissement pour le Développement Économique et Social.

la France fragilisait l'économie camerounaise en se procurant les matières premières locales à vil prix. Paradoxalement, elle revendait au Cameroun, les produits déjà transformés à des prix exorbitants. Cet état de chose connotait là, une manœuvre tacite de déstabilisation du tissu économique camerounais. Ainsi, lors de l'annonce de l'octroi de l'indépendance au Cameroun, elle y a été très réticente (United Nations Digital library System, 1957, p. 139). La croissance économique du Cameroun sous tutelle française afficha des statistiques plus satisfaisantes après l'indépendance, notamment avec l'accroissement de son Produit Intérieur Brut (PIB). Ce pacte colonial façonna rigoureusement le visage économique du Cameroun. Cela se confirma par le recours permanent au commerce avec l'extérieur dès les premières années de l'institution de la tutelle. Une étude menée par la Banque Africaine de Développement (BAD), permet de constater que même après l'indépendance et au début de l'exploitation pétrolière, le Cameroun misa toujours sur le support extérieur que sur ses propres forces afin de venir à bout de ses difficultés (CEREG, 2021, p. 31), même lorsque son économie a connu une certaine émulation et une euphorie à la fin des années 1970. Ce qui permet de constater qu'il est très difficile pour ce pays d'envisager se renfermer sur lui-même pour s'émanciper. En outre, sur le plan agricole, l'essentiel de la production a été à un moment donné, orienté prioritairement vers l'extérieur. À titre d'exemple, dans la zone maritime camerounaise, la production des cultures destinées à l'exportation y était en pleine expansion entre 1954 et 1958.

Produits récoltés (quantités récoltées/quantités exportées)	Années / Quantités en Tonnes				
	1954	1955	1956	1957	1958
Café					
Quantité récoltée	6000	7381	10350	11525	15525
Quantité exportée	5750	7144	10050	11250	15000
Cacao					
Quantité récoltée	1048	1380	1650	2200	1200
Quantité exportée	930	1190	1325	1725	1100
Banane					
Quantité récoltée	113000	116000	103502	122000	103000
Quantité exportée	77082	71483	73960	92881	77150
Huile de palme					
Quantité récoltée	3400	2951	3650	4030	4060
Quantité exportée	1060	00	2700	2750	2750

Tableau 1. État de la production agricole et du niveau d'exportation dans la région maritime camerounaise entre 1954 et 1958 (Source: Archives du Ministère des finances et du plan. (1961). *Premier Plan Quinquennal de développement économique et social*, Cameroun, pp. 119-120).

La lecture et l'analyse de ce tableau permettent de confirmer le fait que le Cameroun disposait, à cette époque, d'une économie extrêmement extravertie. L'on constate aussi que la demande était plus forte pour les produits tels que la banane et le café. L'huile de palme, quant à elle, contribuait modestement au PIB du pays à cause du fait que l'unique acheteur des dérivés du palmier à huile était l'Union Sud-africaine. Dès le début des années 1950, les relations commerciales entre les deux partenaires prirent un nouvel élan. C'est ce qui explique cette timide remontée de la production des dérivés des palmeraies. En outre, des causes naturelles telles que l'épuisement du sol doivent être prises en compte afin d'expliquer la diminution de la production de certaines cultures. Tout compte fait, il est clairement établi que la trajectoire privilégiée par le pays durant cette période de référence a été le développement et le renforcement du commerce extérieur. Cette tendance à favoriser les exportations cachait des desseins pernicioeux, puisque dans la majeure partie des cas, c'est la métropole qui en bénéficiait grandement et surtout du côté français. Car, la Grande Bretagne pour sa part ne

semblait pas trop intéressée par la mise en valeur de sa partie du territoire; même si de façon sporadique, l'attrait pour le pétrole a dans certaines circonstances satisfait leurs intérêts. De même, et toujours traitant du secteur agricole, la production des dérivés des palmeraies a constitué un pilier stratégique pour le commerce extérieur du Cameroun. Ceci permet aussi de renforcer le caractère extraverti qu'a revêtu l'économie camerounaise et qui s'est perpétué même après son accession à la souveraineté nationale.

Années de production	Superficies cultivées (en Hectares)	Rendement approximatif obtenu (en Tonnes)
1958	50	500
1959	175	1750
1960	327	2270
1961	542	5120
1962	585	8520

Tableau 2. Importance de la culture des palmiers à huile dans l'économie camerounaise de 1958 à 1962 (Source: Archives du Ministère des finances et du plan. (1961). *Premier Plan Quinquennal de développement économique et social*, Cameroun, p. 120).

L'analyse de ce tableau permet de dégager un constat clair quant à la contribution des palmeraies dans la croissance de l'économie camerounaise. Majoritairement cultivée dans les plaines côtières camerounaises (notamment au Moungo, Kribi, Edéa et à Dibombari), cette culture a occupé une place capitale dans les échanges commerciaux entre le Cameroun et ses différents partenaires à l'instar de l'Union Sud-africaine aussi bien avant son accession à la pleine souveraineté qu'après.

En outre, une observation du pourcentage des importations et des exportations est également révélatrice de cette réalité.

Modalités d'échanges	Années		
	1949	1951	1953
Importations (%)	146%	80%	51%
Exportations (%)	21%	20%	27%

Tableau 3. Évolution du transit commercial du Cameroun français de 1949 à 1953 (Source: Gouellain, R. (1975). *Douala. Ville et histoire*, ORSTOM/CNRS, pp. 272-273).

L'analyse de ce tableau permet de dégager le constat selon lequel la consommation locale était vivement encouragée entre 1949 et 1953, au regard de la relative diminution de la fréquence des importations. En outre, et de façon empirique, il s'agissait là d'une volonté malsaine de duper les missions de contrôle de l'ONU, qui s'assuraient que ces puissances respectaient les accords de tutelle, en rendant les nationaux de plus en plus autonomes. Étant donné que le pays échangea plus avec l'extérieur, son nombre de partenaires commerciaux s'accrut également.

1.2. Principaux partenaires économiques internationaux et régionaux du Cameroun et produits échangés à partir de 1946

L'économie camerounaise a connu une nouvelle dynamique avec la fin de la Seconde Guerre Mondiale, plus précisément en 1946 (Gouellain, 1975, p. 271). En effet, avec la nouvelle reconfiguration du monde, les puissances assurant la tutelle dans l'optique de favoriser l'avancée de leurs territoires, encouragèrent la diversification des partenaires économiques. Pour le Cameroun, en plus de la France et de la Grande Bretagne, un des grands artisans de la victoire des alliés pendant la guerre accentua ses échanges avec le pays; il s'agit

des États-Unis d'Amérique. Dans ce sens, aussi bien pour le Cameroun français que pour le Cameroun britannique, la situation économique connut des mutations sans pareilles, faisant suite, à la reprise des activités commerciales lors de la fin des combats et de la dislocation des blocs.

Ainsi, cette collaboration économique avec les États-Unis, permit au capitalisme de s'installer au Cameroun; améliorant par la même occasion, le paysage économique du pays. À titre d'exemple, René Gouellain fait remarquer qu'entre 1945 et 1946 le commerce a connu une augmentation conséquente, passant de 129000 tonnes de produits exportés à 185000, soit une amélioration nette de 43% (1975, p. 271). Cette embellie commerciale permit au Cameroun de soutenir son économie au sortir de la récente dévaluation du Franc CFA de décembre 1945 (Gouellain, 1975, p. 271). Cette dévaluation a occasionné une gêne sur la stabilité économique du pays, entraînant une faiblesse de la monnaie locale.

Au niveau régional, le Cameroun entretint des relations économiques assez atypiques avec, d'une part, les autres territoires de l'Afrique Équatoriale Française et, d'autre part, avec l'Union Sud-africaine. Pour le premier cas, il devint la plaque tournante de l'économie des autres territoires africains sous tutelle française entre 1947 et 1949, notamment grâce à l'établissement, dans la ville de Douala, d'un dépôt pétrolier à usage commun. En effet, et conséquemment à l'effervescence constatée durant la Seconde Guerre Mondiale suite à l'exploitation pétrolière en Afrique par les puissances occidentales, le Cameroun qui y prit une part significative devint un site de choix pour l'établissement de ce magasin pétrolier communautaire. Ainsi, et fort de la demande intérieure et extérieure, le choix porté sur la ville de Douala trouva tout son sens quand on sait qu'à ce niveau, l'on y retrouve un port de ravitaillement.

Son installation y a été bénéfique pour l'économie camerounaise au regard de l'assainissement de son PIB et de sa balance commerciale compte tenu du trafic intense qui y était effectué. De plus, de nouveaux emplois étaient offerts à la population à l'instar de chargeurs, gardiens, de gestionnaires de stocks et approvisionnements. Aussi, grâce à ce port unique, tout le transit commercial pétrolier de l'aire française s'effectuait à Douala. Avec une pareille élévation de la demande, le cours des prix ne cessait de fluctuer, améliorant les statistiques macroéconomiques du pays, puisque de nombreuses devises enrichissaient leurs caisses. S'agissant du second cas, l'Union Sud-africaine est devenue un partenaire économique privilégié pour le Cameroun au même titre que les États-Unis durant la Seconde Guerre Mondiale lorsqu'il s'incorpora à l'économie de guerre britannique (Pokam Kandem, 2015, p. 209).

En effet, des demandes de livraisons de bois et de noix de palme avaient été adressées au Cameroun entre 1938 et 1939, puisque ce dernier disposait d'énormes ressources forestières et d'un potentiel agricole satisfaisant, l'Union Sud-africaine envisageait donc s'y approvisionner. Pour rappel, Tchumtchoua souligne que bien avant ces années, l'entreprise forestière Sud-africaine, Plywoods, s'approvisionnait fréquemment en bois au Cameroun (2014, p. 219), même si ce partenariat commercial n'a pas fait long feu. Malheureusement, ce geste avait été perçu par les autorités métropolitaines françaises comme une offense, et ces dernières ont répondu, par conséquent, par la négative. Ce qui contribua au refroidissement et au ralentissement des relations économiques entre ces deux partenaires africains. Plus tard, sous l'effet conjugué des lourdes dépenses occasionnées par le soutien à l'effort de guerre, la métropole française, qui en ressortit quasiment ruinée, revint sur sa décision précédente et devint favorable à ce que l'Union Sud-africaine entretienne des échanges commerciaux avec le Cameroun.

Ce changement soudain s'explique par le fait qu'il s'agissait là d'une aubaine pour faire entrer les devises dans le pays et qui devait être par ricochet, utilisées par elle, pour soutenir le développement du territoire national, mais de façon cachée pour redynamiser sa

propre économie. Dès lors, le principal produit commercial utilisé par les deux partenaires était le bois, qui était très prisé par l'Union Sud-africaine, même si dans la pratique d'autres articles tels que les dérivés du palmier à huile et des denrées alimentaires renforçaient encore plus ce partenariat commercial. À ce niveau, Tchumtchoua précise que ce bois constituait environ 75% du transit commercial camerounais vers cette destination en 1945 (2014, p. 221). Parallèlement, l'Union Sud-africaine a été aussi d'une importance capitale pour le Cameroun, pas nécessairement dans le cadre des échanges commerciaux, puisque sa réglementation en matière de commerce avec l'extérieur était très rigide et imposait le remplissage d'une énorme paperasse. Néanmoins, ce pays servit de point de relai et de transit des marchandises étrangères (surtout celles des pays d'Amérique) à destination du Cameroun (Tchumtchoua, 2014, p. 224). L'on comprend ainsi la place primordiale que l'Afrique du Sud occupa dans le rayonnement économique du Cameroun avant l'indépendance.

Une analyse approfondie de la trajectoire économique du Cameroun pendant la tutelle permet de constater un recours permanent et un renforcement des échanges extérieurs. En effet, grâce aux interactions économiques avec l'extérieur, le Cameroun entendait impulser son développement par l'entremise des investissements directs étrangers. Ce qui fut de nature à encourager la production locale dans l'optique de ne pas faillir à ses livraisons sur les marchés internationaux. Plus tard et plus spécifiquement au début de la décennie 50, la métropole a encouragé, notamment à cause de l'importance accordée au cacao, la mise en place des associations paysannes à la base dans le but de transformer les produits locaux (Gouellain, 1975, p. 273).

Une des particularités observées durant cette période était que la reconstruction de l'économie nationale du Cameroun encourageait beaucoup plus l'importation au détriment de l'exportation (Gouellain, 1975, p. 273), même si cela conduisait plutôt à rendre la balance commerciale déficitaire. L'on voit, dans cette pratique, un mécanisme pervers de la part de la métropole de se reconstituer en se servant des territoires placés sous son contrôle. Pour rappel, il est important de noter qu'en plus du pétrole que le Cameroun exportait, le cacao et le café constituaient aussi des produits d'exportation non négligeables, puisque dans les faits, le cacao avait déjà soutenu le développement économique bien avant les indépendances, plus spécifiquement entre 1947 et 1949. Fort de cette appréciation du dynamisme économique au Cameroun avant les indépendances, une nouvelle vision fut impulsée par les autorités locales dès l'accession à la souveraineté absolue.

2. La construction d'une économie nationale de 1960 à 1987: mirage ou effectivité

Un constat qui attire l'attention ici est celui de la volonté des leaders qui ont pris le pouvoir au lendemain des indépendances de construire un développement soutenu basé sur l'accroissement de son potentiel économique. Dans ce sens, le choix porté sur les plans quinquennaux était primordial et stratégique dans la mesure où ces derniers ciblaient des secteurs prioritaires pour la matérialisation de la politique de l'État. Pour rappel, bien avant les indépendances, et de manière spécifique, l'économie camerounaise a, dès 1950, connu une réelle embellie. En effet, l'encouragement de la consommation des produits locaux avait permis de réduire considérablement les importations étrangères. Car, lorsque les produits nationaux furent fortement consommés, cela entraîna une augmentation du PIB par habitant (Zouya Mimbang, 2012, p. 293). Pour revenir à la plus-value de ces plans quinquennaux, ceux-ci, grâce à leurs réalisations, positionnèrent le Cameroun comme un modèle d'émergence réussi en Afrique subsaharienne entre 1960 et le début des années 1980, si bien qu'on le qualifia de pays miraculé (Pigeaud, 2011, p. 6). Tout cet engouement nécessita, au préalable, une planification stratégique des axes qui devaient soutenir le développement économique du pays.

2.1. Une éphémère planification économique impulsée dès l'accession à la souveraineté internationale

Officiellement indépendant entre 1960 et 1961, le Cameroun entend se bâtir une croissance économique sereine et équilibrée. Dès lors, en sa qualité de stratège, Ahmadou Ahidjo, alors Président du Cameroun, focalisa son programme de développement économique sur la promotion des exportations et la pratique d'un protectionnisme économique au détriment des importations, le tout adossé sur des plans quinquennaux dont la finalité était de développer tous les secteurs de la vie économique de la Nation. En effet, fort de son rayonnement passé, le développement économique du Cameroun était tributaire de l'extérieur, et il fallait modifier cette dynamique très peu favorable à des économies en voie de développement.

Ainsi, dès les indépendances, la donne changea, car les autorités encourageaient désormais aussi les échanges internes au même titre que ceux externes afin d'impliquer davantage les Camerounais dans la dynamisation de leur économie. De plus, une politique protectionniste, instaurant des taxes douanières, avait été implémentée sur certains produits tels que le pétrole, le cacao, le café et la banane, qui pendant plusieurs décennies soutinrent la présence du Cameroun sur le marché mondial. Cette politique de substitution aux importations permit de réduire considérablement les achats à l'extérieur et encourager la consommation locale et le commerce interne, mais privilégiait aussi la vente à l'international. Les plans quinquennaux, de leur côté, se sont inspirés en partie du paradigme des plans FIDES implémentés durant la période de tutelle.

Dans l'immédiat, le premier plan quinquennal, qui est établi dès 1961, a accordé la primeur à l'agriculture, qui était un pilier stratégique et de haute importance pour l'économie camerounaise. En effet, conscient de son immense potentiel agricole, le Cameroun diversifia ses cultures d'exportation allant du cacao, café, thé, coton, l'arachide, à la banane. Par ailleurs, dans l'optique d'appuyer leur culture, l'État a mis sur pied par l'entremise de ce premier plan des centres de prise en charge de ces différentes cultures.

Ainsi, l'on a recensé les sites suivants: Nkolbisson, Nkoemvone dans le Centre, traitant du cacao et du café; de Dschang pour le café; de Njombe dans le Moungo pour la banane; de Guétalé dans le Nord Cameroun pour le coton et l'arachide (Premier plan quinquennal de développement économique et social, 1961, pp. 83-87). Cette multiplication de centres agronomiques et agroalimentaires poursuivait le but de booster le potentiel économique camerounais par le biais de l'agriculture. Pour un État nouvellement indépendant, il fallait compter sur ses propres forces pour soutenir son émergence économique.

Au début des années 1970, des espoirs d'épanouissement se peaufinaient déjà à l'horizon, puisque le Cameroun qui avait misé sur son fort potentiel agricole a atteint l'autosuffisance alimentaire. À partir de cet instant, son PIB et même son revenu national brut ont considérablement augmenté. Oscillant respectivement, entre 4% et 13% sur la période allant de 1970 à 1981 (Aerts et al., 2000, p. 16). En outre, ses partenaires commerciaux se sont multipliés significativement. Le pays a renforcé sa présence sur le marché international par la diversification de ses cultures d'exportation, mettant plus d'emphasis sur le cacao et le café. On remarque une réelle volonté de démarcation du nouvel exécutif camerounais, en ceci qu'il a voulu mettre un terme à cette tendance extravertie de l'économie camerounaise.

Dans ce sens, et afin de relever ces défis, le gouvernement adopta une politique de développement économique basée sur la mise en place des industries agroalimentaires. L'idée était de favoriser et d'encourager la transformation des produits localement et de faciliter leur consommation au niveau local. C'est à l'aune de cette démarcation plusieurs structures virent le jour, notamment la Société Camerounaise des Palmeraies (SOCAPALM) en 1968, Hévéa du Cameroun (HEVECAM) en 1973, dont les origines remontent au moment de l'existence de la Société Africaine Forestière Agricole (SAFA) depuis la présence allemande au Cameroun (Fouelefack Tsamo et Ndo'o, 2019, p. 246) et la Société d'Expansion et de Modernisation de

la Riziculture de Yagoua (SEMRY) en 1971 (Willame, 1985, pp. 46-47). Le but poursuivi par ces entreprises était de consolider le désir de l'État camerounais de redynamiser son secteur économique en augmentant le transit commercial aussi bien en interne qu'en externe.

Plus tard, vers la fin des années 1970, le pays basa l'amélioration de ses performances économiques principalement sur l'exploitation pétrolière. En effet, se remémorant son succès passé durant les années 1940, lorsqu'il ravitaillait plusieurs pays en ressources pétrolières, les autorités concentrèrent tout sur l'utilisation du pétrole. Ce choix, qui s'est avéré payant à un moment donné (1977-1984), produisit un effet contraire, inattendu et imprévisible dès le milieu des années 1980 lorsque, à cause de la chute des cours du prix du pétrole au niveau mondial, l'économie camerounaise, qui y était largement dépendante, va subir avec une certaine acuité les ravages d'une crise économique de grande envergure.

Une des limites de l'administration d'Ahidjo résidait dans le fait qu'il centralisait tous les projets de développement du pays sur les caisses de l'État, et l'exécutif qui vint après, hérita d'un sort déjà scellé. Toutefois, un bon modèle de développement doit associer aussi bien les initiatives publiques que privées. En effet, si l'on observe les pays anglo-saxons à l'instar des États-Unis et de l'Angleterre, l'on note la place capitale que joue le secteur privé dans leur épanouissement économique. De plus, l'État parce que disposant de ressources très limitées ne peut pas tout faire. Or, la réalité économique camerounaise fut significativement différente dans ce sens, puisque l'administration camerounaise avait établi un certain protectionnisme économique très rigoureux qui ne laissait pas suffisamment de marges de manœuvre aux investisseurs privés.

C'est ce qui explique que l'on soit parvenu au constat que, la majorité des entreprises exerçant à l'intérieur du pays était l'émanation de la volonté étatique. Une telle situation peut être assimilée à une apparente sérénité économique, et pourtant, cela souleva en réalité moult inquiétudes. La mise en place de grosses entreprises nationales devait concilier aussi bien des partenariats publics que privés avec pour partenaire majoritaire l'État. La réalité était très différente au Cameroun sous la présidence d'Ahidjo, car le budget de la Nation servait à la mise en place des entreprises nationales.

Ce choix s'est avéré disproportionné et incompréhensible lorsque les activités espérées de ces structures ne produisaient pas immédiatement un rendement positif. En outre, le budget de fonctionnement de ces entreprises nationales était arrêté par l'État, ce qui contribua à augmenter la dette externe du Cameroun, passant de 26 à 200 millions de dollars entre 1974 et 1981 (Willame, 1985, p. 69). Ce manque de collaboration entre le secteur public et privé au lendemain de l'indépendance, n'a pas été bénéfique pour le Cameroun. Néanmoins, dans la mesure où des acteurs privés s'y impliquaient, il ne s'agissait que des investisseurs Français, comme ce fut le cas avec les structures telles que la Cameroon Sugar Company (CAMSUCO) et la Société de Développement de la culture et de la transformation du Blé (SODEBLE) (Willame, 1985, pp. 50-52).

Ces partenariats cachaient des intérêts personnels et intimes qui existaient entre le Président Ahidjo et les autorités françaises ; et étaient en aucun cas stratégique. Pour rappel, durant tout son mandat, Ahidjo a effectué tellement de voyages en direction de la France au point où l'on a même pensé qu'il administrait le Cameroun depuis la France. Ainsi, avec la crise économique qui survint entre 1986 et 1987, ces dernières ont cessé leurs activités à cause du désengagement de l'État qui ne pouvait plus supporter de pareilles charges. En revanche, si à cette époque, il avait existé un partenariat entre le gouvernement et des finances privées, certaines de ses entreprises, mais pas toutes, auraient pu être sauvées. Ainsi, la crise économique pouvait être atténuée et les conséquences sur le plan social devaient être maîtrisées.

Avec cette crise, le modèle de planification jadis en vigueur au Cameroun permit de constater que la relative croissance économique tant vantée du Cameroun n'était qu'un feu de

paille, puisqu'à peine un choc, tout s'est embrasé. Tout compte fait, il est clair que l'initiative privée a tardé à être sollicitée au Cameroun puisque dans des contextes de tutelle et de néocolonialisme, la mainmise française continua à se faire ressentir dans tous les secteurs de la vie du pays. Plus tard, l'avènement au pouvoir de Paul Biya, dès 1982, marqua un renouveau assez important dans l'émancipation économique du pays.

En effet, ce dernier tout en prenant acte des manquements de son prédécesseur, axa sa vision du développement économique sur un libéralisme qui était de nature à plus encourager les initiatives privées et à réduire les interventions étatiques sur certains enjeux économiques. Pour rappel, le caractère d'administration autoritaire et paternel d'Ahidjo, qui prônait la transparence et la clarté, attisait implicitement l'appétit pour le vol et l'enrichissement personnel des fonctionnaires de la nation, qui étaient les principaux gestionnaires des structures publiques de l'État (Pigeaud, 2011, p. 6) et ceci au détriment de la population. Ainsi, Biya hérita d'un système de collaborateurs mentalement insatiables et en proie à la corruption. Dès lors, sa vision précédemment mentionnée, poursuivait le but de la préservation de la caisse nationale de l'État, afin de limiter son endettement auprès des institutions internationales. Toutefois, malgré ce programme économique novateur, cela n'a pas été suffisant pour empêcher la chute des statistiques économiques du pays. Au regard de toutes les politiques de planification implémentées, il convient de préciser que le Cameroun priorisa le secteur pétrolier comme pilier majeur de sa croissance économique. Toutefois, ce choix s'avéra plus tard être très périlleux.

2.2. D'une croissance économique soutenue par le secteur pétrolier aux ravages de la crise économique du milieu des années 1980

Comme évoqué précédemment, l'économie camerounaise connut une mutation sans précédent avec la découverte du pétrole (Dial, 1991, p. 3). En effet, cette place capitale du pétrole remontait depuis la Seconde Guerre Mondiale, lorsque le Cameroun a certes participé à ce vaste commerce. Dans les faits, et de façon officielle, l'exploitation pétrolière y prit corps en 1947 et il en devint producteur reconnu à partir de 1977 (ITIE-Cameroun, 2018, p. 2). Cette exploitation du pétrole au Cameroun suscita un engouement sans précédent aussi bien du côté de l'économie camerounaise que de la redéfinition des rapports entre les deux puissances tutélaires.

Traitant de l'économie, l'utilisation des ressources pétrolières a été perçue par le Cameroun, comme porteur d'un vent salutaire pour son développement et son expansion. Par contre, pour la France et la Grande Bretagne, cela donna lieu à une concurrence de haute envergure. Puisque leurs entreprises, à l'instar de: Socony vacuum et Shell du côté britannique et la Compagnie Française de Pétroles (Pokam Kamdem, 2015, p. 203) du côté français, se disputèrent des parts dans le cadre de l'extraction pétrolière au Cameroun. Pendant ce conflit, le ravitaillement en produits d'hydrocarbures, nécessaires au transport, a pris énormément d'ampleur. Plus tard, bien après les indépendances, le secteur pétrolier a continué à assurer l'augmentation bien que modeste du PIB par habitant et un accroissement conséquent des investissements publics.

Cependant, même si cela fut bénéfique, il convient de préciser que cela entraîna une forte dépendance de son économie vis-à-vis de cet unique secteur de production (Aerts et al., 2000, p. 8). Ce qui, dans un sens, peut être interprété comme une faillite dans la planification politique. Car, miser uniquement sur un seul domaine pour améliorer son économie est un pari très risqué, et le Cameroun en a fait les frais plus tard. La crise économique qui secoua le Cameroun fut liée en grande partie au contexte international peu favorable, notamment à cause de la diminution du prix d'achat du pétrole et de la perte de la valeur de 40% du dollar (Pigeaud, 2011, p. 42). Les produits pétroliers qui représentaient plus de 55% des exportations entre la période de sa découverte et le début de l'année 1985 chutèrent drastiquement dès

1987, oscillant sensiblement autour de 40% (Aerts et al., 2000, p. 33). Conséquence directe de ce choix unilatéral de tout miser sur un bassin de production.

De plus, la dette camerounaise s'accrut considérablement et les charges administratives augmentèrent significativement. Car, en l'absence d'entreprises capables de traiter le pétrole, le pays envoyait ce dernier à l'étranger pour qu'il soit traité et, par ricochet, il lui était revendu très cher. En outre, il est important de souligner qu'avec la crise économique, les prix des principaux produits d'exportation camerounais diminuèrent, en particulier le pétrole. Pensant juguler ce problème, le Cameroun en préleva davantage et le vendit à vil prix et de façon délibérée, épuisant par la même occasion ses réserves.

Il convient de préciser que le Cameroun s'est retrouvé atteint par cette crise à cause de sa dépendance extrême du pétrole et toutes ses recettes y étaient concentrées. Or, le pays, disposant d'un potentiel agricole assez consistant, n'a pas pu atténuer les effets pervers de cette crise sur son économie. En plus de ce contexte international peu favorable, la gestion interne des finances fut également sujette à débat et au cœur du déclenchement de cette paralysie économique (Pigeaud, 2011, p. 42). En effet, d'une part, les autorités étatiques ne prirent pas très au sérieux les signes avant-coureurs de cette crise, puisque, les dépenses internes ne cessèrent d'augmenter, pensant que celle-ci n'était que passagère. D'autre part, la situation devint très alarmante. Car, la plupart des entreprises tombèrent en faillite les unes après les autres, à cause principalement du ralentissement de leurs activités et de leur incapacité à soutenir leurs charges de fonctionnement, occasionnant de nombreux licenciements. Tout ceci a conduit le Cameroun vers l'option de l'ajustement structurel imposé par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM). On assista dès lors, à la prolifération des petits métiers de subsistance (Gubry et al., 1996, p. 14). La pauvreté s'installa rapidement dans toutes les localités du pays et, spécifiquement, dans les grands centres urbains.

Conclusion

L'appréciation de la trajectoire économique du Cameroun, de la tutelle à la crise économique de 1987 permet de constater une évolution assez particulière. En effet, l'accession à l'indépendance du Cameroun entre 1960 et 1961 a posé des défis considérables pour la construction d'une économie nationale viable, héritée d'une structure tutélaire profondément marquée par l'exploitation des ressources naturelles et la dépendance vis-à-vis de la métropole. Si la Grande Bretagne administra sa partie du Cameroun de façon désintéressée, elle a tout de même envisagé et favorisé le développement économique du Cameroun britannique, dans la mesure où, à partir de 1954, elle a remis totalement la gestion des affaires économiques à la population locale et a même accordé des crédits financiers conséquents afin de soutenir l'émancipation du terroir. La réalité a été différente du côté français. En outre, si les cultures d'exportation ont été développées, le but visé était premièrement la satisfaction de leurs volontés personnelles au détriment des nationaux. Dans ce contexte assez singulier, les leaders qui arrivèrent aux affaires au moment de l'indépendance, durent concilier avec ce lourd héritage colonial et s'en démarquer afin de mieux asseoir leur politique de développement. Cependant, la réalité fut telle que, le système économique camerounais demeura tributaire du commerce extérieur. Ce qui mit à nu les vulnérabilités d'un tel paradigme. En outre, la crise économique qui secoua le pays dès 1987, fut très liée à cette dépendance extérieure. À cela s'ajouta, des problèmes de gestion interne caractérisés par des dépenses excessives, sans oublier la faillite de plusieurs structures étatiques. Il est clair que ce penchant pour le commerce extérieur, plaça le Cameroun sur une mauvaise pente; reléguant au second plan d'autres secteurs pourtant primordiaux pour le développement. Ce qui pousse à envisager qu'afin d'assurer une relative constance et une certaine stabilité du Cameroun sur le plan économique, des mesures visant à renforcer les échanges internes et l'établissement d'un processus de substitution aux importations peuvent permettre d'encourager la consommation

locale, empêcher la détérioration des termes de l'échange tout en rendant cette économie résiliente et pérenne.

Références bibliographiques

- Aerts, J.J., Cogneau, D., Herrera, J., De Monchy, G., & Roubaud, F. (2000). *L'économie camerounaise. Un espoir évanoui*. Karthala.
- Archives du Ministère des finances et du plan. (1961). *Premier Plan Quinquennal de développement économique et social*. Ministère des finances et du plan.
- Centre d'Études et des Recherches en Économie Et Gestion (2021). *Étude sur l'économie du Cameroun-La politique de développement dans la pratique: Enseignements tirés de l'expérience de développement de la Corée du Sud- Étude de cas pays 1: Cameroun, L'économie Africaine: une politique de développement en pratique-Les leçons de l'expérience de développement de la Corée du Sud*. Banque Africaine de Développement.
- Dial (1991). *Cameroun: Évolution économique rétrospective et perspectives macroéconomiques à l'horizon de 1995*. ORSTOM.
- Fonds des territoires d'Outre-mer. (1956). Le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer. *Présence Africaine*, XI(6). 47-56. <https://doi.org/10.3917/presa.011.0047>
- Fouelefack Tsamo, D.C., Ndo'o, I. (2019). Un directeur de plantation dans le Cameroun français: Henri Chamaulte et la Société africaine forestière et agricole (1924-1957). *Revue d'histoire Outre-Mers*, 404-405(2). 233-248.
- Frenay, P. (1987). Le Cameroun anglophone dans le processus d'intégration nationale. Les conséquences de la marginalisation d'une région sur le développement des villes. *Cahiers d'outre-mer*, 40(159), 217-236.
- Gonidec, P.F. (1957). De la dépendance à l'autonomie: l'État sous tutelle du Cameroun. *Annuaire français de droit international*, 3, 597-626.
- Gouellain, R. (1975). *Douala. Ville et histoire*. ORSTOM/CNRS.
- Gubry, P., Lamle, S.B., Ngwé, E., Tchéggho, J.M., Timnoll, J.P., Véron, J. (1996). *Le retour au village. Une solution à la crise économique au Cameroun?*. Karthala.
- ITIE-Cameroun (2018). "Secteur extractif au Cameroun". Rapport ITIE Cameroun.
- Nlate Ndongo, U.C. (2017). *Les relations Cameroun/Grande-Bretagne (1946-2011)* [Thèse de Doctorat/Ph.D en histoire, Université de Yaoundé I]. Hal open science. <https://theses.hal.science/tel-04734122v1> (consulté le 08/02/2025).
- Pigeaud, F. (2011). *Au Cameroun de Paul Biya*. Karthala.
- Pokam Kamdem, M.W. (2015). La question des dépôts pétroliers au Cameroun: enjeux économiques et impérialistes (1947-1952). *Outre-Mers*, 103(388-389), 203-219.
- Tchumtchoua, E. (2014). Les échanges entre le Cameroun et l'Afrique du Sud pendant la Seconde Guerre mondiale. *Outre-mers*, 101 (382-383), 215-236.
- United Nations Digital library System. (1956). *Rapport du Conseil de Tutelle*, 17^{ème} session, 686^{ème} séance. https://digitallibrary.un.org/record/1630725/files/T_SR.686-FR.pdf?ln=fr (consulté le 16/03/2025).
- United Nations Digital library System. (1957). *Rapport du Conseil de Tutelle*, 19^{ème} session, 769^{ème} séance. https://digitallibrary.un.org/record/1633300/files/T_SR.769-FR.pdf (consulté le 16/03/2025).
- Willame, J.C. (1985). Cameroun: les avatars d'un libéralisme planifié. *Politique africaine*, (18), 44-70.
- Zouya Mimbang, L. (2012). Le Cameroun, au seuil de l'émergence? De la lisibilité des séries statistiques du Produit Intérieur Brut (1950-2009). *Présence africaine*, (185/186), 289-309.



Défaillance de la gouvernance de la sécurité privée en Côte d'Ivoire

Failure of private security governance in Côte d'Ivoire

Ahiouré Mathieu Akadjé

Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Email : mathieu.akadje@yahoo.fr

Koffi Mouroufié Paul Bini

Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Email : binikmp@gmail.com

Orcid id: <https://orcid.org/0009-0000-2659-612X>

Résumé : Les besoins croissants de la société en sécurité ont conduit les Etats à privatiser la sécurité. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, la réglementation de la sécurité amorcée par l'Etat depuis 1995 n'a pas véritablement produit l'effet escompté à savoir la mise en place de professionnels de la sécurité privée parallèlement aux polices publiques. L'objectif de cette étude est de déterminer les facteurs explicatifs de la défaillance de la gouvernance du secteur de la sécurité privée. Pour y parvenir, nous avons fait usage de la recherche documentaire, de l'observation directe et de l'entretien semi-dirigé pour recueillir des données. Les données ont fait l'objet d'une analyse qualitative de contenu pour ressortir les facteurs prégnants de cette défaillance de la sécurité privée. Ainsi, le peu de rigueur de l'Etat, donneur d'ordre, corrélé à la recherche de profit de la faitière des entreprises de sécurité contribuent en grande partie à cette faiblesse. Pour arriver à la bonne gouvernance, les décideurs doivent veiller au respect des règles tout en incluant les intérêts de tous les parties prenantes de sécurité privée.

Mots-clé: Crise, Entreprise de sécurité privée, Prévention de la criminalité, Sécurité.

Abstract: Society's growing need for security has led states to privatize security. In the case of Côte d'Ivoire, the security regulations initiated by the state since 1995 have not truly produced the desired effect, namely the establishment of private security professionals alongside public police forces. The objective of this study is to determine the explanatory factors for the failure of governance in the private security sector. To achieve this, we used documentary research, direct observation, and semi-structured interviews to collect data. The data were subjected to a qualitative content analysis to highlight the key factors underlying this failure of private security. Thus, the lack of rigor of the state, the ordering party, correlated with the profit motive of the corporate umbrella, largely contributes to this weakness. To achieve good governance, decision-makers must ensure compliance with the rules while including the interests of all private security stakeholders.

Keywords: Crisis, Crime prevention, Private security company, Security.

Introduction

Depuis la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, la sécurité des Ivoiriens repose sur la force publique. L'article 12 stipule que « La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. » Dans ce sens Thomas Hobbes (1971, p. 144) soulignait que « Le but de la République est la sécurité des particuliers ». C'est donc pour garantir cette sécurité que l'Etat a instauré une force publique qu'est la Police— police nationale, gendarmerie nationale et police municipale— dont le rôle est la protection des personnes et des biens à l'intérieur de la nation.

Si l'Etat est reconnu comme producteur naturel de la sécurité à l'échelle nationale, dans les sociétés modernes, il la produit en partenariat avec la sécurité privée du fait de la délégation de pouvoir. La production de la sécurité ne relève de la responsabilité exclusive de l'Etat, mais d'une myriade d'acteurs à savoir publics, privés et hybrides (Dupont, 2007). « Les actions des forces de l'ordre étant orientées vers d'autres priorités, la sécurité privée de type commercial a trouvé un champ d'activités rendu ainsi disponible à travers les particuliers et les entreprises » (Yébouet, 2014, p. 163). Ainsi, la police et la sécurité privée se développent en réponse à l'insécurité et se donnent pour finalité de faire reculer le danger (Cusson, 2000). En fait, l'État et les collectivités territoriales ont associé la sécurité privée à la préservation de la sécurité intérieure (Latour, 2010) ce qui fait que la société ne peut plus se passer de la sécurité privée. Si les policiers ont une obligation de moyens, pas de résultat selon Mondjardet (1996), les agents de la sécurité privée, quant à eux, répondent primordialement aux besoins de leurs clients, d'où une nécessité voire une obligation de résultats.

En Côte d'Ivoire, la sécurité privée a toujours existé sans avoir la forme d'organisation qu'elle connaît aujourd'hui (Yébouet, 2012). Les causes de la prolifération de la sécurité privée ne diffèrent pas beaucoup de celles du reste du monde. L'augmentation de la délinquance et de la criminalité, en particulier des vols, a provoqué l'instauration de mesures de sécurité à titre individuel ou collectif. Aussi, les crises qu'a connus le pays ont exacerbé le sentiment d'insécurité et le besoin de sécurité. Par ailleurs, la sécurité privée se développait dans une « sphère informelle » jusqu'en 1995 avec l'entrée en vigueur du premier décret pour légiférer ce secteur d'activité. D'abord, le décret n° 95-814 du 29 Septembre 1995 fixant les règles de création, de fonctionnement, de recrutement et de formation du personnel des sociétés de gardiennage. Ensuite, trois (3) ans plus tard, le décret n° 98-323 du 23 Juin 1998 portant réglementation des activités privées de sécurité en Côte d'Ivoire. Et enfin, le décret en vigueur n° 2005-73 du 03 Février 2005 portant réglementation des activités privées de sécurité et de transport des fonds. Cependant, les agents de sécurité pourraient être chiffré à environ 75.000 ADS (Servant, 2021) pour plus de 1000 entreprises dont la majorité ne seraient, en d'autres mots seulement 10% agréées.

1. Littérature d'un secteur continuellement défaillant

L'existence de la sécurité privée est conditionnée par la présence de trois acteurs qui forment le triangle de la sécurité. Ce sont l'Etat, l'entreprise de sécurité privée et le client. Parmi eux, la gouvernance de la sécurité privée émane des deux premiers acteurs.

L'Etat est le garant de la politique sécuritaire du fait du rôle de producteur légitime dont il jouit depuis la Déclaration des Droits de l'Homme. Ainsi, il établit le cadre légal, veille à son respect, et cela via les institutions policières comme la police nationale. C'est à travers cet organe qu'il accrédite une entreprise en lui donnant l'agrément qui représente l'autorisation de l'entreprise de sécurité pour exercer. A travers l'Autorité de Contrôle et de Régulation (ACR) qui est la Sous-Direction des Entreprises privées de sécurité et de transport de fonds logé à la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), deux missions incombent aux donneurs d'ordre du secteur. Il s'agit de veiller au respect des normes de ce secteur d'activité, c'est-à-dire s'assurer de la bonne exécution des prescriptions, des consignes du régent et du respect la réglementation en matière de sécurité privée. Cela suppose que des critères ont été déterminés en amont, à savoir le décret portant réglementation des activités de sécurité privée ainsi que les arrêtés afférents.

Quant à la gouvernance des entreprises de sécurité privée, deux acteurs se déclinent. Ce sont la FENAPEPS-CI (La Fédération Nationale du Patronat des Entreprises privées de Sécurité de Côte d'Ivoire) et les directeurs d'entreprises de sécurité privée. La fédération représente le syndicat des entreprises qui se doit de défendre les droits des entreprises et des agents de sécurité. Il s'agit, particulièrement, de contrôler les activités des sociétés agréées

portant sur le cahier des charges édité par l'autorité de tutelle, avec un accent particulier sur le salaire des agents, leur déclaration à la CNPS et le réajustement des prix des prestations en direction des clients. Elle vise également l'inscription et le montage des financements pour les sociétés de sécurité par l'entremise de la faitière auprès de l'organisme. La formation des patrons et des vigiles par le biais d'organismes internationaux et la préparation des dossiers de décoration des employés et cadres des sociétés de sécurité privée. Parallèlement, la fédération, au travers de son président s'est fixée comme missions : (i) Amélioration de l'image du secteur d'activité ; (ii) Amélioration du cadre légal d'exercice ; (iii) Création d'un réseau d'échange.

Pour les dirigeants des entreprises de sécurité, il est question de coordonner les activités de leurs entreprises dans le respect des cahiers de charge édités par l'Etat via l'ACR et d'en rendre compte.

Ce modèle ivoirien serait calqué sur le modèle Français dont la gouvernance repose sur deux acteurs primordiaux que sont l'Etat et les professionnels de sécurité. Au niveau de l'Etat, il s'agit du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) qui est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Le CNAPS exerce trois missions principales que sont : (i) délivrer des agréments aux entreprises et agents y compris les cartes professionnelles et les agréments pour dirigeants ; (ii) veiller au respect de la réglementation et des règles de déontologie avec un pouvoir de sanction ; et (iii) accompagner les professionnels de la sécurité privée en vue de favoriser la conformité à la réglementation.¹ En ce qui concerne les professionnels, il existe, d'une part, la Fédération Française de la Sécurité Privée (FFSP) dont l'objectif est d'anticiper les évolutions du marché notamment face aux nouvelles menaces et à la transformation numérique² et le Groupement des entreprises de sécurité (GES), d'autre part, qui intervient en tant qu'interlocuteur auprès des pouvoirs publics en vue de défendre les intérêts des acteurs de la sécurité privée.³

La nécessité de l'Etat de réduire les coûts liés à la sécurité a conduit à des compromis causant des défaillances de la gouvernance, chose qui impacte sur la qualité de la sécurité (Ocqueteau & Pottier, 2005). Des démarches de réduction des coûts ont nuit à la capacité des entreprises de sécurité privée à fonctionner efficacement tout en respectant les valeurs éthiques et légales. Ainsi, en France, la défaillance se situe au niveau du contrôle des entreprises.

Tout comme en France, en Australie, Prenzler (2005) a souligné que l'absence d'une réglementation stricte et d'évaluations continues des entreprises de sécurité privée conduit à des situations où des acteurs non qualifiés ou incompetents peuvent opérer sans surveillance appropriée.

La sécurité privée est bien souvent caractérisée par une défaillance de la gouvernance, plus particulièrement le contrôle social exercé par l'Etat. En effet, lorsque les acteurs privés opèrent sans un contrôle adéquat de l'Autorité étatique, cela mène à des violations des droits fondamentaux et à une absence de responsabilité (Fortuné, 2022). Il s'agit d'une réalité perceptible lorsque la montée en puissance des sociétés de sécurité privée se fait sans un cadre législatif rigoureux. Aussi l'auteur a souligné, aux USA, l'inadéquation des réponses institutionnelles face à la dualité d'un marché de sécurité de plus en plus fragmenté qui crée un terrain fertile aux défaillances de gouvernance.

La faiblesse du contrôle soulève des questions concernant l'intégration de la sécurité privée dans des stratégies de sécurité nationale et leur capacité à relayer les normes de droit et d'éthique qui devraient prévaloir dans ce secteur (Mulone & Tanner, 2014 ; Tanner, 2012). Par exemple, au Canada, il a été révélé que l'absence d'une réglementation explicite amène des

¹ Mission du CNAPS, voir site officiel sur <https://www.cnaps.interieur.gouv.fr/Le-CNAPS/Nos-missions/Nos-missions>

² Objectif de la FFSP, voir site officiel sur <https://ffsp-securite.org/#>

³ Présentation du GES, voir site officiel sur <https://ges-securite-privée.org/le-groupement-des-entreprises-de-securite-ges/presentation-du-ges>

entreprises de sécurité privée à mener des actions qui nuisent à la sécurité des populations, tout en échappant à des sanctions. Ce phénomène est particulièrement observé dans des contextes où la collaboration public-privé est mal définie, et où les acteurs privés peuvent prendre des décisions qui dépassent leur mandat initial. Les défaillances dans ces pays se situent au niveau du contrôle.

A l'instar de certains pays développés de l'Europe et de l'Asie, la Côte d'Ivoire fait face à une défaillance qui persiste au fil des ans. L'étude d'Akadjé (2015) s'est intéressée à la sécurité privée dans son fonctionnement de manière générale en Côte d'Ivoire. Selon l'auteur, l'explosion de la criminalité dans les années 1980 était à la base de la prolifération des entreprises de sécurité privée en Côte d'Ivoire. Depuis lors, le nombre n'a cessé de grimper jusqu'à atteindre 266 entreprises à la date du 30 Septembre 1999, avec seulement 64 bénéficiaires d'une autorisation délivrée par le service agrément du CNS (Conseil National de Sécurité). Parmi elles, de nombreuses brebis galeuses ne payaient pas leur personnel et ne les déclaraient pas à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). A ce constat fournis par le chef du service des agrément M. Yao Patrice, s'ajoute certaines agences de sécurité privée qui associaient à leurs services le « nettoyage, en camouflant, des trafics de tout genre : blanchiment d'argent, de devis, infraction au droit du travail non respecté. » La liste des entreprises en règle a même été contesté par l'une des deux faitières du secteur à l'époque.

Allant dans le même sens, Yébouet (2012) soulignait que la question de l'insécurité en Côte d'Ivoire et l'essor de la sécurité privée sont étroitement liés. En termes équivoques, la recrudescence de la criminalité a provoqué un sentiment d'insécurité au sein de la population dans la mesure où l'Etat était dans l'impossibilité, à lui seul, de rassurer les populations. Cela a entraîné des défaillances de la gouvernance relatives à l'agrément et au respect des normes.

Dans une étude diagnostique du secteur de la sécurité privée, Bakayoko (2014) fait référence au rapport d'évaluation de la ComNat (2013) pour qui l'évolution du nombre d'entreprise se justifie aussi bien par la dégradation de la situation sécuritaire au soir de la crise post-électorale de 2010, que par le besoin social de sécurité. Les différentes crises politiques font de la sécurité une préoccupation majeure. Il relève que le dispositif de contrôle du fonctionnement des entreprises n'est pas efficacement appliqué ; cela dénote du non-respect de la réglementation, aussi en matière technique. L'on note des infractions au code du travail, le paiement de salaires dérisoires en deçà du SMIG, le non-paiement des charges sociales et fiscales, l'exécution approximative de certaines prestations et le déficit de suivi de ces prestations.

Par ailleurs, l'étude de Yébouet (2014) a permis d'apporter des réponses aux différents questionnements liés à un secteur d'activités de la sécurité privée en plein développement. Il en ressort que le mauvais fonctionnement du secteur est imputable aux acteurs de la gouvernance du secteur dont l'« absence » du patronat qui doit s'organiser de sorte à mener des actions communes en vue de coordonner les activités sur le terrain. De plus, le recrutement n'obéit pas aux critères fixés par l'inspection du travail à cause du peu de sérieux des responsables, à la recherche du profit. Ce qui transparait dans la moralité des entreprises de sécurité privée tout comme celle des agents. L'Etat quant à lui, exprime une forme de tolérance à cause du besoin de renseignement. Ainsi, à la date du 16 Juin 2014, sur environ 600 entreprises, l'on dénombre 54 possédant un agrément et en 2021, sur 1400 entreprises de sécurité, seulement 169 sont en règle et paient leurs impôts selon le Général Vagondo (Wassimagnon, 2021).

Abordant la question de la moralité des agents, Akadjé et al. (2018) ont montré que les agents de sécurité commettent des délits. Ces délits sont révélateurs des conditions de travail, de vie précaire et du mode de recrutement de ces vigiles initiés par les responsables des entreprises. Ces « attitudes et opinions pourraient être davantage appréhendées devant l'incapacité de l'Etat à assurer pleinement la sécurité, la gouvernance de la sécurité » (p. 423).

Okiei (2023) met également en évidence qu'en 2020, sur 1350 sociétés de sécurité privée, seulement 124 possèdent un agrément. Il a aussi mis en exergue que les entreprises de sécurité visent la recherche du gain avec plusieurs d'entre elles qui sont peu soucieuses du respect de divers aspects de la réglementation.

Si les défaillances dans les pays développés comme les USA et le Canada se situent au niveau du respect des normes en lien avec le contrôle, les études réalisées en Côte d'Ivoire relèvent des défaillances à plusieurs niveaux allant de la création de l'entreprise jusqu'à son contrôle.

Malgré le changement de législation, passant du décret n° 98-323 du 23 Juin 1998 au décret en vigueur n° 2005-73 du 03 Février 2005, la situation n'a connu aucune véritable décélération. Pire, en plus de la question de l'agrément, le contrôle des entreprises, la formation des acteurs constituent des préoccupations sociales. La question de recherche autour de laquelle s'est articulée la présente étude est intitulée : Qu'est ce qui expliquent les défaillances dans la régulation du secteur de la sécurité privée ? De cette question découle l'hypothèse selon laquelle les défaillances de la la gouvernance de la sécurité privée s'expliquent par l'affaiblissement du contrôle social.

Cette étude repose sur la théorie du contrôle social. La théorie du contrôle social aussi appelée la théorie de la régulation sociale est appréhendée comme « l'ensemble des moyens spécifiquement utilisés par les hommes pour empêcher ou limiter le crime » (Cusson, 1983, p. 21). Ce contrôle s'exerce lorsque l'individu en phase de violer une loi rencontre une résistance pour freiner l'acte. Ainsi, l'Etat, garant du bien-être social, est chargé de contrôler les entreprises pour les empêcher de violer les normes en matière de sécurité privée.

L'objectif de cette étude est de déterminer les facteurs explicatifs de la défaillance de la gouvernance de la sécurité privée en Côte d'Ivoire. Avant de présenter les résultats de cette étude, il importe de mettre en lumière la méthodologie adoptée.

2. Méthodologie

La méthodologie de recherche présente le site d'étude, la population et l'échantillon de recherche, puis la méthode de recueil de données et enfin, les méthodes de recherche et l'analyse des résultats.

2.1. Site d'étude

La Côte d'Ivoire est un pays de l'Afrique de l'Ouest avec pour capitale économique Abidjan. La ville d'Abidjan constitue notre site d'étude. En effet, Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire. Elle regorge 81,2 % des entreprises de sécurité contre 18,8 % pour l'intérieur du pays (Akadjé, 2015). Certes, ces chiffres paraissent anciens au regard de la croissance galopante de ce secteur d'activité, mais la plupart des entreprises présentes dans les autres villes du pays possèdent leurs sièges à Abidjan selon nos constats de terrain. Aussi, les acteurs de la gouvernance de la sécurité privée se trouvent dans cette ville. Ce site nous a, de plus, paru pertinent au regard de la situation géographique des entreprises couplé au fait qu'Abidjan constitue un terrain favorable à la criminalité avec un indice élevé de criminalité selon NUMBEO (2023).

2.2. Population et échantillon

Notre population d'enquête est constituée des acteurs de la sécurité privée à savoir les décideurs agissant dans le cadre de la réglementation, l'organisation, la coordination dans le cadre des activités privées de sécurité. Il s'agit de l'ACR représentant l'Etat et des entrepreneurs privés de la sécurité, constitués de la fédération des entreprises et des directeurs d'entreprises.

Pour les questions de représentativité de la population, nous avons déterminé un échantillon non-probabiliste par choix raisonné. Il s'agit de 10 acteurs, notamment le Sous-Directeur des entreprises privées de sécurité et de transport des fonds, le directeur exécutif de la FENAPEPS-CI (La Fédération Nationale du Patronat des Entreprises privées de Sécurité de Côte d'Ivoire) et 08 directeurs d'entreprises. Pour les deux premiers acteurs, l'enquête est le premier responsable de l'exécution de la politique sécuritaire de l'organisme. En outre, le nombre de directeurs d'entreprises inclus dans cette étude est fonction du volontarisme dont ceux-ci ont fait preuve au détriment d'autres qui nous ont fermé la porte d'accès à leur bureau. Nous avons donc couplé le volontarisme à la saturation théorique pour récolter les données nécessaires.

2.3. Recueil des données

Les données de cette étude proviennent de sources diverses dans l'optique d'obtenir des données qui se complètent les unes les autres. D'abord, nous avons effectué une recherche documentaire sur la question de sécurité privée en Côte d'Ivoire et plus particulièrement sur sa gouvernance. Cette étape nous a permis de poser les assises théoriques de l'étude en vue de cerner au mieux la problématique qui se dégage d'un tel domaine. Ensuite, nous avons observé directement le fonctionnement du secteur en intégrant une entreprise de sécurité pour une durée de douze mois, soit sur une année. Enfin, la dernière phase de la recherche a été marquée par l'enquête de terrain. Sur le terrain, nous nous sommes entretenu avec les acteurs concernés du secteur par le biais d'un entretien semi-dirigé. Cette collecte des données s'est déroulée de Mars 2023 à Mai 2024. Hormis des refus que nous avons essuyés, l'enquête s'est bien déroulée dans l'ensemble.

2.4. Méthodes de recherche et analyse des données

Eu égard de l'objet d'étude et de la nature des données à recueillir, nous avons privilégié la méthode de recherche phénoménologique. En effet, en faisant intervenir le vécu des acteurs en lien avec la gouvernance, la méthode phénoménologique nous semble utile à l'étude en ce sens qu'elle « accorde de l'importance à l'interprétation que le sujet donne des événements qu'il vit. » N'Da (2015, p. 109). Cette méthode a été couplée à la méthode de recherche fonctionnaliste. En réalité, « le fonctionnalisme est une démarche qui consiste à saisir une réalité par rapport à la fonction qu'elle a dans la société ou par rapport à son utilité. » (N'Da, 2015, p. 112). Elle est manifestement utile puisqu'elle souligne l'importance des structures qui gouvernent la sécurité privée ainsi que les actions individuelles et collectives des membres impliqués dans cette mission.

L'entretien semi-dirigé nous a permis, à travers l'analyse qualitative de recueillir des données. Il s'agit d'une analyse de contenu qui apporte une signification aux discours des enquêtés.

3. Résultats

Les résultats de cette recherche se structurent en deux grands points : l'un relatif à l'Etat et l'autre aux professionnels organisés en fédération.

3.1. Donneurs d'ordre peu rigoureux

Les défaillances relatives à l'Etat sont la lourdeur administrative dans la procédure d'agrément, le laxisme dans le contrôle des entreprises de sécurité privée et la tolérance de l'absence de centre agréé de formation.

3.1.1. Lourdeur dans la procédure d’agrément

Etant donné que la sécurité est un droit régalien dont l’Etat concède une part à la sécurité privée pour satisfaire les besoins de la population, celui-ci se doit d’être très regardant de la création de l’entreprise de sécurité privée jusqu’à son fonctionnement. Si l’Etat est, celui, en charge de la création de l’entreprise de sécurité privée, ne pourrait-on pas dire que l’existence d’entreprises non agréées reflète une défaillance ?

En effet, l’agrément de l’entreprise de sécurité privée en Côte d’Ivoire se fait en deux grandes étapes à savoir l’agrément du personnel et l’agrément de l’entreprise à proprement dit. D’abord, il faut faire une demande d’agrément du personnel. Au terme de l’article 14 alinéa 1 du décret de 2005, « Nul ne peut être engagé en qualité de dirigeant ou employé pour participer à une des activités mentionnées à l’article premier du présent décret s’il n’a bénéficié d’un agrément délivré par la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) ». Ainsi, les demandes de recrutement du personnel sont adressées à la DST et au Ministère en charge de la Fonction Publique. Dans la pratique, l’agrément du personnel n’est fait que par le Fondateur ou le gérant. Si cette démarche reste la norme, il faudrait observer que la lenteur et la lourdeur de la procédure dans la délivrance de l’agrément conduisent certaines entreprises de sécurité à exercer sans autorisation. Ainsi, lorsque l’entrepreneur obtient l’agrément du personnel, celui-ci est autorisé à créer une entreprise de sécurité privée qu’il fera agréer par une procédure quasi identique. Pour agréer, l’entreprise, l’enquête de moralité est nécessaire : il s’agira d’une vérification de l’authenticité des documents constituant le dossier de demande d’agrément, puis la moralité de tous les actionnaires, non seulement par le biais du casier judiciaire n°2 qui est délivré que d’une administration publique à une autre, mais aussi par une enquête de moralité. Il est aussi utile de vérifier la source du capital de l’entreprise pour prévenir le blanchiment d’argent.

Pour convoquer la commission consultative d’agrément, composé du Directeur Général de la Police (Président), du Commandant Supérieur de la gendarmerie, du Directeur Général du trésor public, du DG Directeur Général de la police économique, du Directeur Général DST (Secrétaire) et deux (2) membres de la faïtière des entreprises de sécurité privée, l’ACR collecte jusqu’à deux dizaines de dossiers. C’est pourquoi, la commission peut ne pas se réunir pendant plus d’une année voire deux parfois. Pendant ce temps d’attente, l’entreprise de sécurité créée en attente d’agrément fonctionne. Ainsi Monsieur K.O qui a créé son entreprise en 2012 a obtenu son agrément définitif en 2017.

Cette lourdeur administrative est à la base de l’écart permanent entre nombre total d’entreprise de sécurité privée et nombre d’entreprises agréées. Le graphique suivant témoigne de cette réalité.

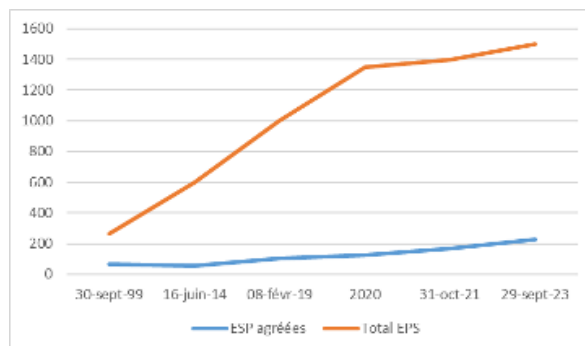


Figure 1 : Croissance du nombre d'entreprises agréées en fonction du total d'entreprises (Source : Création personnelle)

Plus les années avancent plus l'écart entre le nombre total d'entreprise de sécurité privée et le nombre d'entreprises agréées s'agrandit. En d'autres mots, le nombre d'entreprises non agréées s'agrandit au fil des années. Avec environ 200 entreprises en 1999, 24 ans plus tard, le nombre d'entreprise a plus que quintuplé. Cela prédit que plus les années vont s'écouler, plus l'écart sera grandissant et le nombre d'entreprises non agréées augmentera. Toutefois, qu'en est il du contrôle des entreprises ?

3.1.2. Laxisme dans le contrôle

La surveillance exercée par l'ACR interroge en divers points. D'abord pour ce qui est de la fourniture de rapports trimestriels et annuels évoquée dans l'arrêté relatif au cahier de charge des entreprises de sécurité privée, les responsables des entreprises de sécurité affirment ne pas fournir ces dits rapports. L'ACR n'en tient pas véritablement rigueur aux entreprises. C'est une importante marge de manœuvre qu'offre l'Etat dont profite plusieurs dirigeants des entreprises pour exercer dans l'illégalité, en d'autres mots sans agrément. Ces derniers payent à vil prix nombreux agents de sécurité, parfois non déclarés à la sécurité sociale. Certaines entreprises, bien qu'en possession d'un agrément, ne se différencient pas des non agréés lorsqu'on se réfère au respect des règles. En l'Etat actuelle des choses, l'ACR dénombre en septembre 2023, 222 entreprises de sécurité privée et 4 entreprises de transport de fonds en possession de l'agrément. Pour le premier responsable de la faitière des entreprises privées de sécurité, celles qui ne sont pas en règle vis-à-vis de la loi, violent les droits de la personne humaine, donc doivent être fermées. Allant dans ce sens, le Président de la FENAPEPS-CI affirmait :

Nous souhaitons que l'Etat respecte ses décisions parce qu'il n'y a pas toujours d'adéquation entre certaines pratiques et les textes qu'il a lui-même pris. Quand l'Etat signe un contrat avec une entreprise privée de sécurité pour la sécurisation des biens et des personnes relevant de ses services, il rémunère les prestations des vigiles dans une fourchette comprise entre 90. 000 FCFA et 120. 000 FCFA. Les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) ne semblent pas à jour, au regard de la législation du travail (SMIG : 60 000F depuis Novembre 2013 ; prime de transport Abidjan à 30 000 depuis le 30/01/2020 ; caisse de retraite CNPS 14% du salaire brut, heures supplémentaires et autres primes). (CEGCI, 2022)

Par conséquent, les dirigeants d'entreprises se sentent dans l'incapacité d'offrir des salaires en conformité avec les règles du droit du travail car ils ont des charges évoquées ci-dessus. Par ailleurs, le secteur ne possède aucun code de déontologie. Selon l'autorité de contrôle et de régulation, la réglementation prévoit que ce soit le secteur lui-même qui s'en donne un.

3.1.3. Tolérance de l'absence de centre agréé de formation

Les personnes retenues à l'issue de la procédure de recrutement doivent suivre une formation allant d'un (1) à trois (3) mois dans un centre agréé par l'autorité de tutelle. Toutefois, ni le décret, ni l'un des arrêtés ne définit la fréquence de la formation. Au nombre des arrêtés relatifs à l'organisation du secteur, aucun n'aborde la question de la formation en dehors de l'agrément du centre de formation. Par conséquent, quel est le contenu de la formation ? Bien que l'agrément du centre nécessite la connaissance du contenu de la formation, cela n'empêche pas que le contenu de la formation diffère d'un centre à l'autre.

En fait, jusqu'à ce jour, en se référant au contexte administratif, aucun centre agréé de formation n'existe. Le premier décret de 1995, donnait pourtant plus de précision sur certains aspects de la formation et du recrutement. Celui-ci précisait que l'autorisation d'exercer en tant qu'agent de sécurité privée, gardien ou vigile est soumise à la justification d'une formation dispensée par un centre spécialisé agréé par l'Etat. Au terme de la formation, le Centre délivre

un certificat d'aptitudes physiques, techniques et civiques permettant à l'agent d'exercer. C'est ainsi que l'obligation pesait sur les entreprises de n'employer que des personnes en possession du certificat délivré par le centre de Formation agréé par l'Etat. Toutefois, ce certificat est renouvelable chaque année après une période indéfinie de recyclage ou de perfectionnement des acquis sur la base des résultats obtenus aux tests d'aptitudes physiques et la vérification des aptitudes civiques et morales. Dans ce sens, le décret de 1998 ajoutait qu'il est interdit de conclure un contrat de gardiennage ou de protection des personnes avec une entreprise de sécurité privée qui ne possède d'agrément.

Selon Monsieur K. « En manque de centre agréé de formation, nous faisons tout notre possible pour former [...] S'il y avait un centre de formation et que nous n'y amenons pas nos agents s'y former, on serait en faute. » L'obligation de former les agents de sécurité dans un centre agréé de formation ne paraît pas comme une lacune à combler pour l'Etat car selon lui les entreprises forment les agents. Cependant, notre expérience du terrain permet d'évoquer que la formation est essentiellement théorique pour nombreuses entreprises ; une formation au contenu inconnu par l'Etat lui-même. Et cela dépendra de l'urgence de mettre à disposition d'un client, un agent de sécurité. En cas de besoin de sécurité exprimé, l'entreprise se dépêche de satisfaire le client, ce qui réduit considérablement les chances de formation de l'agent de sécurité.

3.2. Faitière du secteur aux perspectives mercantiles

La Fédération Nationale du Patronat des Entreprises privées de Sécurité de Côte d'Ivoire (FENAPEPS-CI) s'est mis en place dans la perspective de la redynamisation du secteur.

En effet, la faitière s'est donnée comme principale mission d'aider l'Etat à réguler le marché de la sécurité privée. C'est en substance mettre en place un prix planché qui permettra aux dirigeants d'avoir de contrat mieux rémunérés, par conséquent, avoir de quoi payer à juste valeur conformément au droit—voire le SMIG— les agents de sécurité. Trois (03) ans après la fusion-absorption de l'UNAPEPS-CI, de l'UPEGS-CI et du SYNPEPS qui a donné naissance à la FENAPEPS-CI, la volonté de mettre en place une formation initiale et continue en vue de renforcer le capital humain peine à se concrétiser.

Par ailleurs, si certains dirigeants sous-tendent que la concurrence déloyale dont l'organisation devrait lutter provient des entreprises non agréées, le constat est tout autre. En fait, certains entrepreneurs du secteur à la recherche de profil estiment que la rémunération de l'agent de sécurité est fonction du contrat entre l'entreprise et le client. En termes équivoques, lorsque le client propose un prix en deçà de la prestation, ils se doivent de l'accepter pour ne pas perdre le marché, ce qui a pour incidence un paiement du salaire du vigile en dessous du SMIG. Toutefois, des agents de sécurité déclarent des violations de leurs droits par des entreprises agréées auprès de la faitière. Cette dernière ne se reconnaît pas la compétence d'agir bien qu'elle se serait donnée pour mission de veiller au respect du droit du travail des entreprises de sa corporation.

Si le code de déontologie doit provenir des entreprises, elles-mêmes, selon l'ACR, pour la faitière ce code n'est pas encore adopté car l'Etat ne l'a pas encore approuvé depuis qu'il a été proposé en fin 2021. En fait, le code de déontologie a pour finalité de régir la profession dans son intégralité à savoir sur les attitudes et comportements adéquats. Etant donné que le code de déontologie constitue l'épine dorsale d'une profession, son absence est une entrave à la véritable détermination des devoirs envers l'Etat, les clients, la profession et le public. La fédération ne perçoit pas la déontologie comme indispensable au bon fonctionnement en ce sens que depuis “sa proposition non aboutie“ l'affaire semble mise aux oubliettes aux profit des questions de rémunération des prestations de services. Dans les différentes sorties du Président de ladite fédération, les discours n'évoquent pas une telle préoccupation vu que

chacun des acteurs du secteur n'en parle quasiment jamais. En clair, en l'absence du code de déontologie, divers responsables de sécurité ont une perception restreinte de leurs devoirs. Ainsi l'un affirmait : « Notre devoir c'est de satisfaire nos clients car c'est pour eux qu'on n'existe. Si le client n'est pas satisfait, il a le plein droit de résilier le contrat parce que nous devenons inutiles à ses yeux. » Si le devoir envers l'Etat consiste au respect du droit, selon plusieurs, leur obligation envers la profession est d'apporter une contribution [pécuniaire] pour faire fonctionner leur organisation qui défend leur droit.

4. Discussion

Cette étude avait pour hypothèse : les défaillances de la gouvernance de la sécurité privée s'expliquent par l'affaiblissement du contrôle social. Les résultats de cette étude ont permis de mettre en lumière que les acteurs de la gouvernance y compris l'Etat se montrent peu rigoureux. Quant aux organismes du secteur de la sécurité privée, la quête primaire demeure le profit au détriment des normes éthiques et légales. Ainsi, l'hypothèse qui sous-tend cette étude se trouve vérifiée. Par ailleurs, cette étude confirme la théorie du contrôle social de Cusson (1983).

La contribution d'Akadjé (2015) qui relevait les quêtes mercantiles des actionnaires est toujours d'actualité du fait du laxisme dans le contrôle des activités de la sécurité privée. Depuis 1999, si le nombre d'entreprises connaît une croissance vertigineuse et que Yébouet (2012) trouve une explication dans les vagues d'instabilité sociales qu'a connu la Côte d'Ivoire, force est de constater que la dernière décennie a enregistré un climat moins troublé ce qui n'a tout de même pas fait baisser ou du moins ralentir l'augmentation des entreprises. Bien qu'il ne faut de même pas balayer d'un revers de main l'argument du sentiment d'insécurité qui pousse les populations vers la sécurité privée, l'argument de la croissance des effectifs doit trouver son fondement ailleurs. En réalité, la sécurité privée est une manne juteuse pour des actionnaires parfois policiers qui sont appelés à exercer un contrôle sur eux-mêmes. Peut-on être juge et avocat à la fois ? Dans le cadre du contrôle, un officier ou commissaire de police peut-il vraiment se montrer rigoureux quand il est en face de l'entreprise du supérieur hiérarchique— police ivoirienne militarisée depuis 1978— ou d'un autre collègue du corps policier ou de l'armée ? Bien qu'un colonel, général, ... soit à la retraite, il garde son titre à vie.

Le dispositif de contrôle peine à fonctionner correctement au regard du laxisme, de la lourdeur administrative et la tolérance de l'absence d'un cadre de formation. Que vaut la pratique d'une profession sans une formation au contenu de la profession ? De plus, à quelle éthique et déontologie doit-on se référer pour l'exercice de la sécurité privée ? Sans éthique et déontologie mis en place, il n'est pas étonnant de constater les lacunes des agents de la sécurité qui sont celles de leurs responsables se répercutant sur eux. Ces lacunes ont une incidence sur la clientèle en particulier, et la société civile en général, car c'est parmi cette dernière catégorie que l'on compte les victimes des vigiles comme souligné par Akadjé et al. (2018).

Si dans certains pays des défaillances existent bel et bien, elles se différencient de celles de la Côte d'Ivoire en ce sens qu'elles s'articulent autour du contrôle. En France, le modèle de gouvernance repose sur une institution publique – CNAPS – où siègent acteurs publics et privés. Cela a permis de mieux administrer le secteur avec très peu d'entreprises non agréées exerçantes. Ainsi, le manque de réglementation explicite (Mulone et Tanner, 2012), l'absence de réglementation stricte (Prenzler, 2005) et le contrôle inadéquat (Fortuné, 2022) entraînent une violation des droits fondamentaux et des valeurs éthiques et légales susceptibles d'impacter la qualité de la sécurité (Ocqueteau & Pottier, 2005).

Toutefois, la prévention de la criminalité étant influencée par la variabilité contextuelle et organisationnelle, mettant en exergue des facteurs comme le cadre de travail et les processus internes, qui peuvent exercer un effet plus significatif que l'agrément d'une entreprise de

sécurité privée. Par ailleurs, un contexte de contrôle rigide, peut être contre-productif en ce sens que cela pourrait nuire à la capacité des agents à réagir efficacement aux situations imprévues en les maintenant dans une sphère beaucoup trop formaliste (Lourel & Guéguen, 2007). C'est pourquoi, l'efficacité des acteurs de la gouvernance de la sécurité privée dépend de plusieurs facteurs— dont le parcours professionnel et la structure de l'entreprise— qu'à l'unique agrément formel (Ocqueteau & Warfman, 2011) et le contrôle.

Il est, d'autant plus, crucial de reconsidérer l'encadrement juridique et institutionnel qui entoure la sécurité privée. C'est en mettant l'accent sur le développement d'une véritable culture de partenariat entre secteur public et secteur privé que la gouvernance pourra se consolider. Cela pourrait améliorer la responsabilité et la performance des acteurs privés en matière de sécurité, tout en garantissant que les préoccupations civiques soient au centre des politiques de sécurité adoptées (Çalkıvık, 2016).

Bien qu'il ait été observé que certains acteurs de sécurité, souvent motivés par des intérêts commerciaux, ne peuvent pas se conformer aux normes éthiques attendues (Mulone & Dupont, 2008 ; Lavallée et al., 2019), il importe de définir des critères de bonne gouvernance. Selon l'Observatoire de la Gouvernance de la Sécurité (OSC, 2018) on entend par bonne gouvernance du secteur de la sécurité privée, l'application des principes de bonne gouvernance à la prestation, à la gestion et au contrôle des services de sécurité délivrés par des entreprises de sécurité privée. L'on pourrait parler de bonne gouvernance lorsque le secteur de la sécurité privée serait en capacité de produire la sécurité ou du moins protéger les personnes et les biens de manière efficace et responsable. Cela doit se faire dans un cadre incluant les intérêts de la société civile et dans le respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme. Ainsi est-il indispensable de penser à des mécanismes de résolution des conflits.

Conclusion

L'objectif de cette étude était de déterminer les facteurs explicatifs de la défaillance de la gouvernance du secteur de la sécurité privée. Pour y arriver, nous nous sommes tournés vers l'ACR qui représente l'Etat, la fédération des entreprises de sécurité privée via son directeur exécutif et des dirigeants d'entreprise de sécurité privée pour le recueil de données qualitatives. Les méthodes de recherche phénoménologique et fonctionnaliste ont contribué à mettre en exergue la faible rigueur de l'Etat et les intérêts mercantiles qui sont les facteurs explicatifs de la défaillance de la gouvernance de la sécurité privée.

Les défis du secteur de la sécurité privée s'articulent essentiellement autour de la bonne gouvernance du secteur. Le modèle français avec une institution comme le CNAPS pourrait servir de modèle de gouvernance pour améliorer la gestion administrative qui implique les agréments. Cela pourrait fluidifier la procédure d'agrément et réduire le nombre d'entreprises non agréées tout en exerçant un contrôle à la fois stricte et souple selon la circonstance.

Références bibliographiques

- Akadjé M. et al. (2018). Sécurité privée à Abidjan : des vigiles au-dessus de tout soupçon ? *Revue Africaine de Criminologie*, 22, 410-427.
- Akadjé, M. (2015). Le marché de la sécurité privée en Côte d'Ivoire : l'univers de l'opportunité ? *Anales universitaires de Lomé*, XXXV (1), 21-32.
- Çalkıvık, A. (2016). Des études critiques de sécurité au démantèlement de la sécurité. *Études Internationales*, 46(2-3), 253-271.
- CEGCI [Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire] (2022a). *La veille du patronat*, 87(I) Vendredi 04 Mars 2022, p.12. <https://cgeci.com/wp-content/uploads/2022/03/Newsletter-La-Veille-du-Patronat-N%C2%B087-OK.pdf> (Consulté le 12/03/2024).

- CEGCI [Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire] (2022b). Guy Komena, Président de la Fédération Nationale du Patronat des Entreprises Privées de Sécurité et de Transport de Fonds en Côte d'Ivoire « Nous travaillons à faire du secteur de la sécurité privée en Côte d'Ivoire une référence sur le Continent » AVRIL - MAI - JUIN 2022 > *LA TRIBUNE DU PATRONAT*, Enjeux | Environnement des affaires, 42-43, <https://cgeci.com/wp-content/uploads/2022/06/Tribune-du-Patronat-CGECI-N%C2%B0031.pdf> (Consulté le 12/03/2024)
- Cusson, M. (1983). *Le contrôle social*. Presse Universitaire de France.
- Cusson, M. (2000). Qu'est-ce que la sécurité intérieure ? *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, LIII (4), 387-403
- Décret n°2005-73 du 03 Février 2005 portant réglementation des activités privées de sécurité et de transport des fonds.
- Décret n°95-814 du 29 Septembre 1995 fixant les règles de création, de fonctionnement, de recrutement et de formation du personnel des sociétés de gardiennage.
- Décret n°98-323 du 23 Juin 1998 portant réglementation des activités privées de sécurité en Côte d'Ivoire.
- Dupont, B. (2007). Gouvernance et la sécurité. Dans *Traité de sécurité intérieure*, CUSSON Maurice, DUPONT Benoît, LEMIEUX Frédéric (dir.), Editions Hurtebise, 67-80.
- Fortuné, C. (2022). La gestion de la frontière Etats-Unis/Mexique par les acteurs publics et privés : vers une accélération de la privatisation de la sécurité. *Ideas*, (20). <https://doi.org/10.4000/ideas.13534>
- Hobbes, T. (1971). *Le Léviathan*. Paris : Sirey.
- Latour, X. (2010). La place du secteur privé dans la politique moderne de sécurité, *AJDA*, 657-663.
- Lavallée, C., Mérand, F., Mulone, M., & Tanner, S. (2019). Les pratiques hybrides de sécurité. *Études Internationales*, 49(3), 593-616.
- Lourel, M. et Gueguen, N. (2007). L'interface "vie privée – vie au travail" : Effets sur l'implication organisationnelle et sur le stress perçu. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 74, 49-58.
- Monjardet, D. (1996). *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*. Paris : La découverte.
- Mulone, M. & Dupont, B. (2008). Saisir la sécurité privée : quand l'état, l'industrie et la police négocient un nouveau cadre de régulation. *Criminologie*, 41(1), 103-131.
- Mulone, M. & Tanner, S. (2014). Les acteurs privés de la sécurité transnationale et leurs victimes. *Criminologie*, 47(2), 203-229.
- N'Da, P. (2015). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*. Paris : L'harmattan.
- Numbeo, (février 2023). Criminalité à Abidjan. <https://fr.numbeo.com/criminalité/ville/Abidjan>, (consulté le 10/03/2023).
- Ocqueteau, F. & Pottier, M. (2005). Comment règle-t-on le problème du vol à l'étalage dans les espaces commerciaux français ? *Criminologie*, 31(2), 69-85.
- Ocqueteau, F. & Warfman, D. (2011). *La sécurité privée en France*. Paris : Que-sais-je ?
- Okiéi, G. A. (2023). La propriété privée de masse doublée de la recherche du lucre chez les entrepreneurs de la sécurité en côte d'ivoire et prolifération des entreprises de sécurité privée. *Revue Djiboul*, 006(1), 492-503. <http://djiboul.org/wp-content/uploads/2024/01/Tire-a-part-Guy-Arnaud-Okie-OKIEI.pdf>
- OSC - L'Observatoire de la gouvernance de la sécurité privée (2018). Le rôle des organisations de la société civile dans la bonne gouvernance du secteur de la sécurité privée, <https://www.privatesecurityobservatory.org/media/pdf/capacity-building-tools/2018->

- [role-civil-society-organizations-promoting-good-governance-private-security-sector_fr.pdf](#) (consulté le 10/05/2023)
- Prenzler, T. (2005). La sécurité privée et le problème de la confiance : l'expérience australienne. *Criminologie*, 31(2), 87-109.
- Servant, J-C. (2021). G4S dans les eaux troubles du « marché de la peur, *Le monde diplomatique*, <https://blog.mondediplo.net/g4s-dans-les-eaux-troubles-du-marche-de-la-peur#:~:text=En%20C%3%B4te%20d'Ivoire%2C%20la,plus%20de%2075%20000%20personnes> (consulté le 16/05/2023).
- Tanner, S. (2012). De la sécurité privée à l'armée de destruction massive. La « bande armée » et la criminalité de masse. *Criminologie*, 45(1), 29-49.
- Wassimagnon (2021). Côte d'Ivoire : « Entreprises de sécurité, sur 1400 qui fonctionnent seulement 169 sont règle et paient leurs impôts. » *Koaci du 30/10/2021*.
- Yébouet, B. (2012). Insécurité et sécurité privée en Côte d'Ivoire. *Cahier de la sécurité*, 21, 118-126.
- Yébouet, B. (2014). L'état de la sécurité privée en Côte d'Ivoire. *Cahier de sécurité et de justice*, 12, 153-165.



Pré-collecte des déchets solides ménagers dans la ville intermédiaire de Koudougou (Burkina Faso)

Pre-collection of solid household waste in the intermediate town of Koudougou (Burkina Faso)

Cheick Rachide Ouedraogo

Université Clermont-Auvergne, France

Université Norbert Zongo, Burkina Faso

Email : rachoued94@gmail.com

Orcid id: <https://orcid.org/0009-0001-6493-4254>

Résumé : Face à la croissance démographique rapide et à l'expansion spatiale de Koudougou, la production croissante de déchets solides ménagers et la prolifération de dépotoirs sauvages sont devenues d'importantes préoccupations. Ainsi cette étude vise à examiner le système de gestion des déchets solides ménagers de la ville de Koudougou, axé sur la pré-collecte réalisée par des associations formelles. Pour ce faire, une méthodologie mixte a été employée, combinant la recherche documentaire, les observations sur le terrain et des entretiens semi-directifs avec divers acteurs. Aussi, une enquête ménage a été conduis afin de recueillir leurs points de vue sur la gestion des déchets. Les résultats ont mis en évidence une situation préoccupante, avec une participation très faible des ménages à la pré-collecte, seulement 10,63 % d'entre sont abonnés au service. Ce pourcentage est particulièrement inquiétant pour une ville en pleine croissance démographique et urbaine. En outre, des inégalités ont été constatées en lien avec la spatialisation des infrastructures de gestion des déchets solides ménagers, mettant ainsi en évidence les défaillances du système de gestion actuel.

Mots-clé: Déchets solides ménagers, Systèmes de gestion, Pré-collecte, Inégalités.

Abstract : Faced with the rapid population growth and spatial expansion of Koudougou, the increasing production of household solid waste and the proliferation of illegal dumping sites have become major concerns. This study aims to examine the household solid waste management system in Koudougou, focusing on pre-collection carried out by formal associations. To achieve this, a mixed-methods approach was employed, combining documentary research, field observations, and semi-structured interviews with various stakeholders. A household survey was therefore carried out to gather their views on waste management. The results revealed a worrying situation, with very low household participation in pre-collection, with only 10.63% subscribing to the service. This percentage is particularly worrying for a city undergoing rapid demographic and urban growth. In addition, inequalities were noted in relation to the spatialization of solid household waste management infrastructures, highlighting the shortcomings of the current management system.

Keywords: Household solid waste, Systems management, Pre-collection, Inequalities.

Introduction

La gestion des déchets solides ménagers est aujourd'hui l'une des préoccupations environnementales majeures dans les pays en développement (Onibokun, 2001). Malheureusement, dans de nombreuses agglomérations de ces pays, la situation en matière d'assainissement et d'élimination des déchets solides est précaire, voire en dégradation totale, principalement en raison de la croissance urbaine rapide. Les villes des pays en développement connaissent une concentration croissante d'activités humaines de toutes sortes, qui sont des facteurs d'aggravation. Dans de nombreux états d'Afrique subsaharienne dont le Burkina Faso, la gestion des déchets solides ménagers est confrontée à une série de difficultés (Ouedraogo, 2024). Entre autres nous avons le défi financier, notamment le manque de ressources

budgétaires nécessaires pour mettre en place des systèmes de gestion efficient. Aussi, les aspects institutionnels posent un problème, avec un déficit d'organisation et de coordination. Enfin, des défis techniques subsistent, notamment en ce qui concerne l'adéquation des équipements de collecte (Bonkougou, 2021).

Concrètement le concept de ville intermédiaire renvoie à des villes dont la population est comprise entre cinq cent mille et un million d'habitants selon l'organisation internationale CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis). Pour Mainet et Kihonge (2015) les villes intermédiaires sont généralement équipées d'importantes infrastructure fonctionnelles, offrant par exemple des services de santé et d'activités financières ainsi que des systèmes scolaires complets. Elle joue également le rôle de liaison entre les zones rurales et les villes capitales. Un autre des concepts clé de cet article est la notion de déchets solides ménagers qui représente les restes de cuisines, les résidus de balayages, les papiers, les bouteilles et les divers emballages, globalement tous les résidus liés aux activités domestiques. Quant à la pré-collecte, elle correspond au processus d'enlèvement des ordures ménagères auprès des ménages abonnés en vue de leurs évacuations sur des sites autorisés ou non. Dans le cas de la ville de Koudougou, la pré-collecte a été déléguée à des associations qui opèrent dans la ville. Cependant, malgré cette initiative, la prolifération de l'insalubrité au sein de la ville persiste puisque les ménages montrent un désintérêt marqué pour la pré-collecte. Dans ce contexte, cet article cherche à comprendre comment fonctionne le système de pré-collecte des déchets solides ménagers à Koudougou, principalement le rôle joué par les associations formelles.

Pour apporter une réponse, différentes questions particulières seront analysées : comment s'organise le système de gestion des déchets à Koudougou ? quel est le taux de participation des ménages aux services de pré-collecte ? quels sont les éléments qui nuisent à l'efficacité du système en place ? L'objectif étant ici d'analyser le fonctionnement de la pré-collecte. Cet article est basé sur l'hypothèse selon laquelle que la pré-collecte des déchets solides ménagers à Koudougou reste très peu efficace, caractérisé par une mauvaise planification, des contraintes logistiques et le faible taux d'adhésion des ménages.

1. Méthodologie et Présentation du territoire

Cet article est issu d'une thèse soutenue dont la méthodologie repose sur une analyse mixte qui comprend des entretiens, des observations sur le terrain et des enquêtes auprès des ménages à l'aide d'un questionnaire. Pour ce faire, des entretiens semi-directifs avec tous les acteurs impliqués, y compris la municipalité ont été réalisés, dans le but de comprendre le fonctionnement du système de gestion des déchets solides ménagers à Koudougou. Ces entretiens ont fourni des informations essentielles sur l'histoire de la gestion des déchets dans la ville.

Également, des enquêtes par questionnaire ont été menées auprès de 461 ménages, répartis dans les 10 secteurs de la ville. L'objectif de ces questionnaires étaient de caractériser la gestion des déchets solides dans la zone d'étude, de recueillir des informations sur les actions entreprises par les ménages, leurs perceptions de la pré-collecte associative et leurs pratiques en matière de gestion des déchets solides ménagers. Pour ce faire, la formule du guide pratique pour la conception d'enquêtes sur les ménages a été utilisée pour la détermination de l'échantillon (Nations Unies, 2010, p. 48) :

$$n = \frac{(z^2) * p * (1 - p) * def f}{(e^2)}$$

n la taille de l'échantillon (nombre de ménages à sélectionner) ; z la statistique qui définit le niveau de confiance requis, p est une estimation de l'un des indicateurs clés à mesurer lors

de l'enquête ; deff représente l'effet imputable à la conception de l'échantillon ; et e la marge d'erreur à ne pas dépasser. Dans cette étude, le principal indicateur à mesurer est la proportion des ménages de la ville de Koudougou qui évacuent sainement leurs déchets ménagers par le biais des associations. Cette proportion p est supposée égale à 50%, car la proportion réelle dans la ville de Koudougou est inconnue. La proportion des ménages évacuant sainement leurs ordures par le biais des associations est estimée avec une marge d'erreur e de 5% avec un niveau de confiance de 95%. L'effet dû à la conception de l'échantillon $deff = 1.2$.

$$n = \frac{(1.96^2) * (0.5) * (1 - 0.5) * 1.2}{(0.05)^2}$$

$$n = 461$$

En ce qui concerne l'analyse des entretiens semi-directifs, le logiciel NVIVO a été utilisé. NVIVO est un logiciel d'analyse qualitative de données, utilisé dans le cadre de nos recherches pour transcrire les entretiens, organiser, identifier des thèmes et les analyser. Quant aux données quantitatives, le logiciel Sphinx a été sollicité pour effectuer diverses analyses statistiques, Excel pour créer des graphiques et QGIS pour les traitements cartographiques.

Koudougou ville intermédiaire du Burkina Faso est localisée dans la région du Centre-Ouest, dont elle est la capitale régionale. La ville joue un rôle de chef-lieu de province, notamment celle du Boulkiemdé (figure 1). Grâce à ses différentes fonctions administratives, économiques et universitaires, Koudougou représente un véritable pôle d'attraction pour la population environnante. Par ailleurs la ville a connu une croissance démographique au fil des années. En effet la ville qui ne comptait qu'environ 31 000 habitants en 1970, connaîtra une augmentation du nombre de ces habitants pour atteindre 216 830 habitants selon le dernier recensement de la population en 2019 (INSD, 2022) ; témoignant ainsi de l'urbanisation progressive et de l'attractivité de la ville. Il convient cependant d'ajouter qu'en tant que capitale régionale et chef-lieu de province, Koudougou abrite de nombreux services administratifs qui facilitent la gestion et le développement de la région du Centre-Ouest.

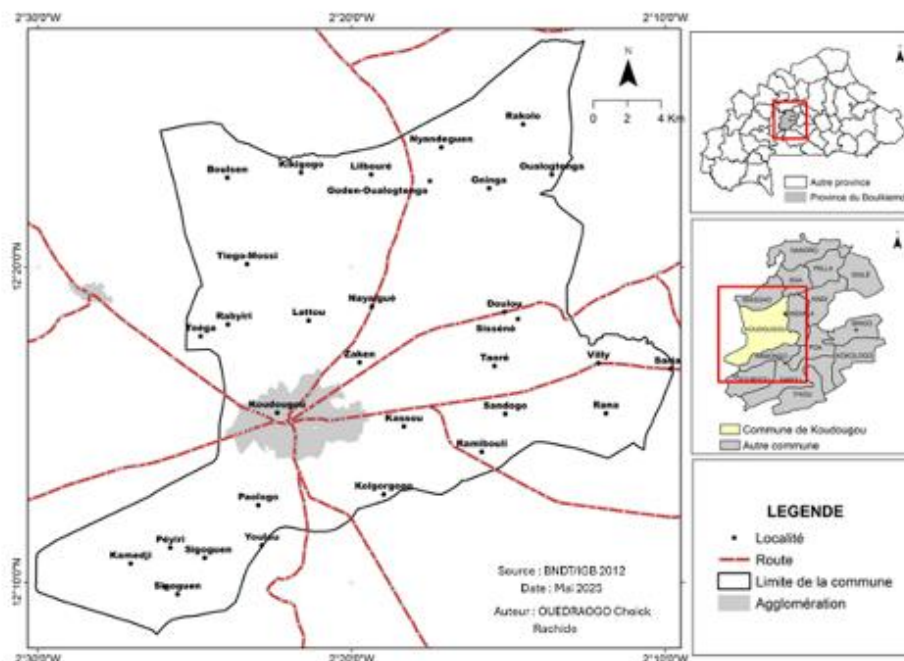


Figure 1. Localisation de la ville de Koudougou

2. Résultats

2.1. La pré-collecte associative : une délégation de service

Pour ce qui est de la pré-collecte, les résultats ont montré qu'elle constitue la première chaîne du système de gestion des déchets solides ménagers à Koudougou. Cette activité est pratiquée par les 7 associations qui travaillent en collaboration avec la municipalité. Tout d'abord, elle consiste à la collecte des ordures directement chez les ménages puis leur transport vers des sites de stockage officiels ou vers des dépotoirs sauvages. La pré-collecte est réalisée avec du matériel roulant, entre autres des chariots à traction animal ou encore des véhicules motorisés (figure 2).



Figure 2. Logistique de transport utilisée pour la pré-collecte (source : Ouedraogo, 2023)

La figure 2 permet de saisir le contraste qui existe en termes de logistique utilisée par les différentes associations de pré-collecte à Koudougou, notamment l'association Kiswend sida et l'association Beogo neeré du Boulkiemdé. Elle met en évidence le sous-équipement de certaines associations qui utilisent toujours des moyens rudimentaires pour procéder à l'enlèvement des déchets avec évidemment les nuisances que cela pourrait engendrer. Au-delà des nuisances il y'a également le manque d'efficacité lié à l'utilisation des chariots à tractions animal pour la couverture des territoires de pré-collecte. A contrario, le véhicule motorisé permet quant à lui, de parcourir les zones de pré-collecte plus vite et donc d'être plus performant. À Koudougou, les structures associatives impliquées dans la gestion des déchets solides ménagers ont émergé à partir de 2003. Les résultats montrent l'existence de sept associations agréées par la mairie. Présentes dans l'ensemble des 10 secteurs de la ville, elles jouent un rôle important dans la gestion des déchets solides ménagers (figure 3).

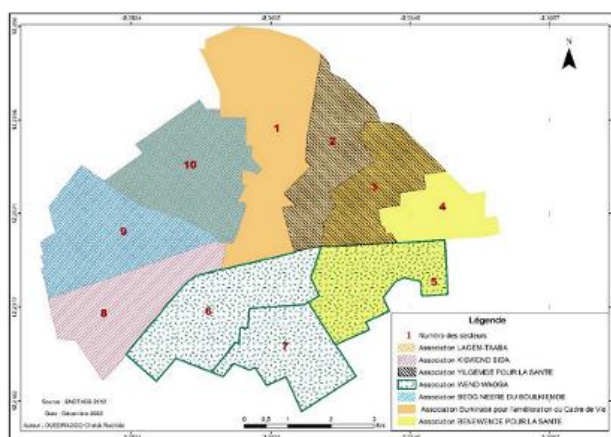


Figure 3. Spatialisation des zones de pré-collecte des associations

La répartition spatiale des associations révèle que certaines sont localisées sur un même territoire, ce qui peut engendrer des conflits liés à la délimitation des territoires de pré-collecte, notamment des confusions sur l'attribution des ménages abonnés au service. Lors des entretiens conduits sur le terrain pour la thèse dont émane ces résultats, il est en effet ressorti que la plupart des conflits inter associatif étaient en partie liés au partage des zones de pré-collecte. A ce titre les cadres de concertations mis en place par la mairie contribuent à la résolution de ces conflits en tant qu'espace d'écoute mutuelle et de médiation.

2.1.1. Souscription au service de pré-collecte et régularité de l'enlèvement des déchets

Le taux d'abonnement à la pré-collecte des déchets solides ménagers à Koudougou reste faible, avec seulement 10,63 % des ménages souscrivant à ce service. Ainsi, la majorité des foyers ne souscrivent pas pour l'enlèvement de leurs déchets solides ménagers par les associations. Par ailleurs, 89,37 % des ménages non abonnés adoptent des alternatives comme le brûlage ou le dépôt anarchique, révélant un recours majoritaire à des pratiques informelles peu respectueuses de l'environnement (figure 4).

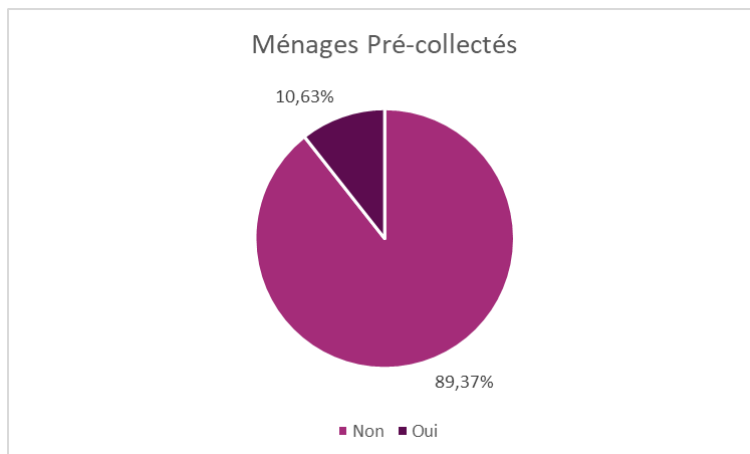


Figure 4 : Les ménages abonnés (enquêtes ménages, 2022)

Pour ce qui est de la fréquence d'enlèvement des ordures ménagères les résultats (figure 5) montrent une variabilité dans l'enlèvement des déchets chez les ménages qui ont souscrit dans la ville de Koudougou. Les ordures de 67,35 % des ménages sont collectées une fois par semaine, alors que 10,20 % sont desservis toutes les deux semaines ou une fois par mois. Une minorité (6,12 %) est collectée deux fois par semaine, et 12,24 % des ménages ignorent la fréquence exacte du service. Ces chiffres indiquent l'absence d'une périodicité uniforme pour l'ensemble des abonnés.

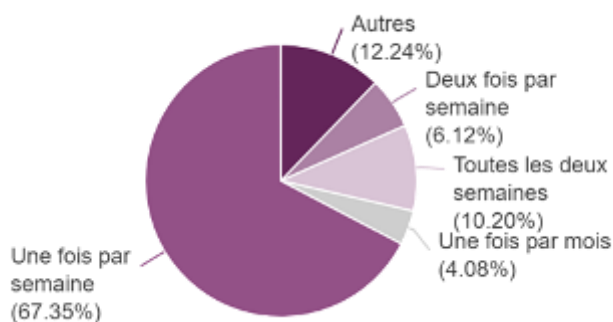


Figure 5 : Fréquence de pré-collecte au niveau des ménages (enquêtes ménages, 2022)

2.1.2. Financement du service de pré-collecte : qui en assume le coût ?

En déléguant la pré-collecte des déchets solides ménagers aux associations, la mairie de Koudougou leur permet de fixer librement le coût de leurs services, selon des critères au préalable définis par elles. Ces critères peuvent être par exemple la quantité des déchets à collecter ou la distance à parcourir. Ainsi, chaque association détermine sa propre redevance pour les ménages et les structures abonnés. Le recouvrement s'effectue en fin de mois, période à laquelle les associations perçoivent normalement leur paiement pour le service rendu.

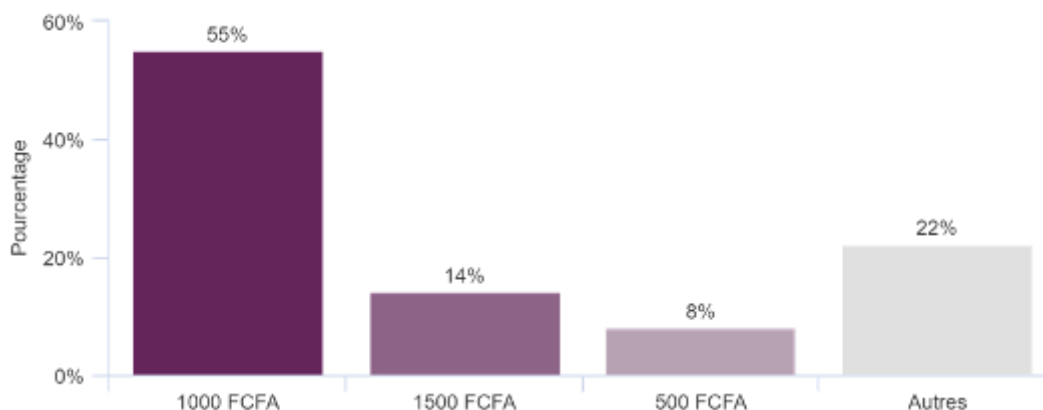


Figure 6 : Redevance mensuelle (enquêtes ménages, 2022)

Les résultats de l'enquête auprès des ménages (figure 6) indiquent que 55 % des ménages répondants paient 1 000 FCFA pour le service de pré-collecte des déchets, représentant ainsi la majorité. 14 % des ménages déclarent payer 1 500 FCFA, ce tarif plus élevé pourrait être justifié par les distances à parcourir pour rejoindre ces ménages ou par l'accès à des services supplémentaires. Tandis que 8 % s'acquittent d'une redevance de 500 FCFA, ce qui pourrait refléter l'application d'une tarification préférentielle pour les ménages à faible revenu. Enfin, 22 % d'autres, regroupent ceux qui ne paient pas ce service ou ignorent le montant exact de leur redevance mensuelle.

Les résultats des entretiens menés révèlent plusieurs difficultés liées au recouvrement des redevances auprès des ménages abonnés. Ainsi la responsable de l'association Kiswend Sida illustre cette situation en déclarant que : « Pour le recouvrement, nous rencontrons de réelles difficultés. À la fin du mois, lorsque nous nous rendons chez certains ménages pour récupérer notre argent, leurs chefs de famille nous évitent et ne sont jamais présents. ». Ce témoignage montre les défis auxquels sont confrontées ces structures associatives. En revanche ces difficultés de recouvrement sont matérialisées par des refus de paiement réguliers, souvent pour des raisons financières ou par méconnaissance du service de pré-collecte. Par ailleurs, la responsable de l'association Lagem Taaba souligne que : « De nombreux ménages croient à tort que la mairie nous rémunère chaque mois pour le ramassage des déchets. Pourtant, ce n'est pas le cas, et malheureusement, les campagnes de sensibilisation n'ont pas réussi à changer cette idée reçue. Peut-être s'agit-il de mauvaise foi. ». Un manque d'information qui alimente l'idée que le service de pré-collecte est gratuit.

2.1.3. Non intérêt des ménages pour le service de pré-collecte

Les résultats ont permis d'identifier plusieurs facteurs qui expliquent le désintérêt des populations de la ville de Koudougou pour la pré-collecte.

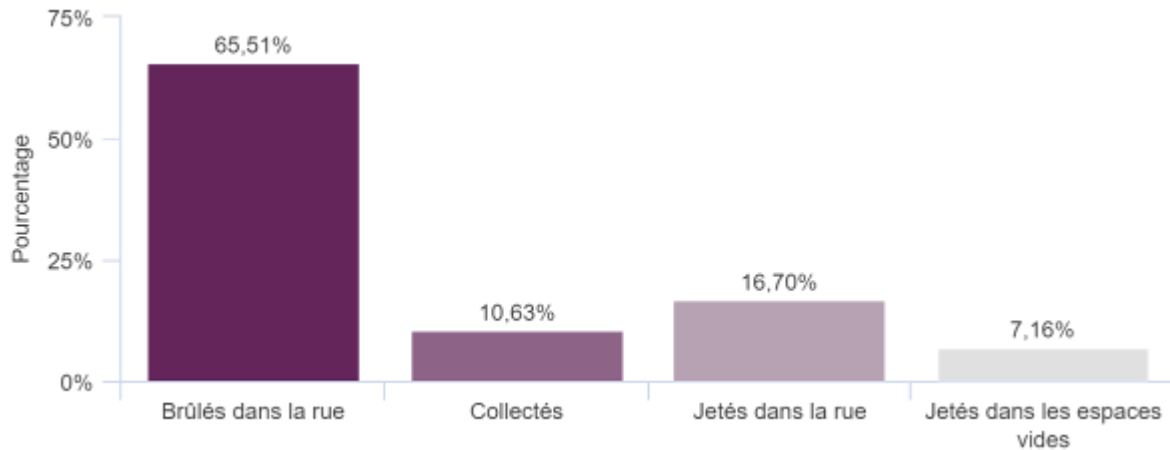


Figure 7 : Mode d'élimination des déchets (enquêtes ménages, 2022).

En effet les ménages optent pour des méthodes informelles de gestion de leurs déchets solides ménagers (figure 7). Entre autres nous avons 65,51 % des ménages qui pratiquent l'incinération des ordures dans la rue, 16,70 % qui les jettent de façon anarchique dans la rue et 7,16 % dans les espaces vides. Ces méthodes informelles sont perçues comme plus pratiques et surtout moins coûteuses par les ménages. Il ressort aussi que le manque de ressources financière constitue l'un des principaux freins à la souscription des ménages aux services de pré-collecte dans la ville de Koudougou. Ils préférèrent économiser leurs argents en évitant tout abonnement à la pré-collecte, au détriment des impacts négatifs que peuvent comporter les pratiques informelles d'élimination des déchets solides ménagers sur la santé et le cadre de vie.

2.2. Une Pré-collecte inégale : du dépôt à la relégation des déchets d'un secteur à l'autre

Les résultats des observations directes et des entretiens, principalement réalisés avec les associations, ont révélé une importante lacune pour la pré-collecte des déchets solides ménagers à Koudougou : l'absence de sites de transfert ou lieux de stockage provisoire des déchets dans plusieurs secteurs de la ville. Pour y remédier, les associations doivent se déplacer sur de longues distances afin d'acheminer les déchets d'un secteur à l'autre. Ce transfert pose des risques, car les déchets sont souvent transportés dans des véhicules insuffisamment couverts, compromettant ainsi les normes d'hygiène. De plus, ce déplacement accentue la surcharge des sites de transfert ou stockage que l'on aperçoit dans la figure 8.

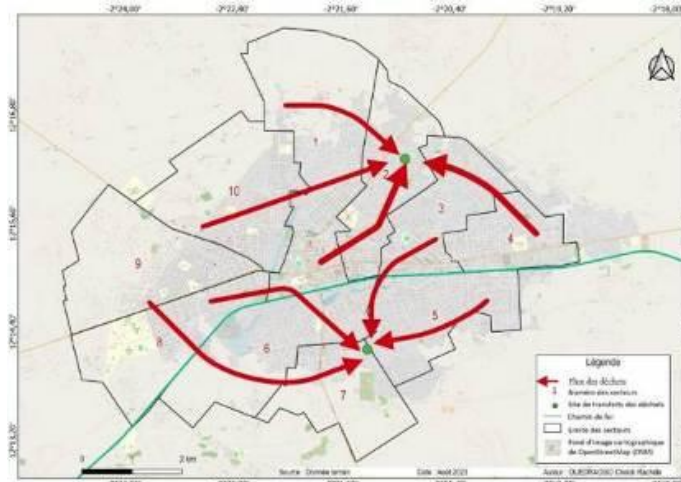


Figure 8 : Flux des déchets arrivant sur les deux sites de transferts

La figure 8 met en exergue les flux de déchets acheminés vers les deux seuls sites de transfert de Koudougou, soulignant ainsi l'insuffisance des infrastructures de gestion des déchets. Elle illustre également les distances parfois considérables que les associations doivent parcourir pour y déposer les déchets collectés auprès des ménages. Cette contrainte contribue à la prolifération des dépotoirs sauvages dans plusieurs quartiers, certaines associations étant contraintes de déposer les ordures de manière informelle faute de sites de transfert à proximité des zones de collecte.

De plus, les problèmes de carburant, risquent d'aggraver la situation. Certaines associations, comme l'association Beog Neéré du Boulkiemdé, rapportent avoir eu recours à des dépotoirs sauvages en raison de la pénurie de ressources financières et de matériels de transport adéquats. La responsable de l'association souligne : « Nous n'avons pas le choix. Faute de moyens financiers et de matériels roulants, nous collectons les déchets et les déposons dans le dépotoir sauvage le plus proche, sinon mon âne ne pourra pas supporter la distance. ». De son côté, le responsable de l'association Benewendé Pour la Santé explique qu'il doit « collecter les ordures de la cité des Forces Vives, en périphérie du secteur 4, et les acheminer jusqu'au site de transfert du secteur 2. » Une distance de plus en plus difficile à parcourir, notamment en raison du faible nombre de ménages abonnés dans cette zone.

3. Discussion

3.1. Rôle et dynamique la pré-collecte des déchets solides ménagers

Selon Zahrani et al. (2006, p. 31), la pré-collecte constitue le premier maillon du processus d'évacuation des déchets solides ménagers. Elle assure un rôle clé en prenant en charge les ménages non desservis par les services de collecte traditionnels de la mairie. L'opération de pré-collecte des déchets solides ménagers, relevant initialement de la responsabilité de la mairie de la ville de Koudougou a été déléguée aux associations. Il en est de même pour d'autres villes du Burkina Faso dont Ouahigouya (Ouedraogo, 2023), Ziniaré (Novoa, 2017) et Bobo-Dioulasso (Gnessi et Kibora, 2019).

Concernant la délégation de la gestion des déchets à des associations, plusieurs travaux, menés notamment à Saaba (Zoma et al., 2023, p. 207), Ouagadougou (Sanfo, 2016, p. 68), Ziguinchor (Oumar Sy et Sall, 2015, p. 55), Bamako (Ouattara et al., 2021, p. 76), Béni-Mellal (Azaitraoui et al., 2017, p. 59) et Yaoundé (Ngambi, 2016, p. 139), montrent que ces villes pratiquent des modèles similaires, confiés soit à des associations communautaires, soit à des structures privées ou à des entreprises. Néanmoins, cela ne signifie pas que ces modèles soient pleinement efficaces, car les villes concernées continuent de faire face aux difficultés grandissant en matière de gestion des déchets. D'ailleurs, à Koudougou, bien que la délégation de service ait permis de décharger la mairie de la compétence opérationnelle, elle n'a pas donné lieu à des réponses satisfaisantes aux enjeux liés à la gestion des déchets solides ménagers.

Pour ce qui est des dynamiques en matière de pré-collecte elle repose en grande partie sur l'adhésion des ménages au système d'abonnement et à la fréquence des enlèvements. Ailleurs, les travaux de Raharinjanahary (2015, p.60) montre qu'environ 23 % des ménages de la ville d'Antananarivo sont abonnés à la pré-collecte des déchets. Ces résultats s'alignent avec ceux de Koudougou quant aux faibles taux d'abonnement. Ce faible taux d'adhésion est également observé à Dapaong (Avougla et al., 2023, p. 8) ainsi qu'à Porto-Novo, où Béhanzin et al. (2020, p. 20) indiquent que seulement 32 % des ménages sont abonnés à la pré-collecte des déchets solides ménagers. Quant à la variation des redevances mensuelles en fonction de la typologie des quartiers ou de la taille du ménage, elle est une pratique courante dans plusieurs villes africaines, y compris à Koudougou. À Bamako, les montants oscillent entre 1 500 et 3 000 F CFA, selon Ouattara et al. (2021, p. 82), tandis qu'à Yaoundé, Ngambi (2016, p. 14) souligne que le coût de la pré-collecte dépend du nombre d'occupants du ménage.

En outre les raisons avancées par les ménages pour expliquer leur désintérêt envers les services de pré-collecte des déchets concordent avec les résultats obtenus à Kinshasa par Nkula Nsindu et al. (2023, p. 18). Ceux-ci identifient le manque de volonté, l'utilisation de ravins et de trous pour le dépôt des déchets, le sentiment d'inutilité du service ainsi que la préférence pour un service gratuit comme les principales motivations du non-recours à la pré-collecte. À Koudougou, les observations vont dans le même sens que celles de Béhanzin et al. (2020, p. 12), qui indiquent que 52,4 % et 26,8 % des ménages de Porto-Novo ne s'abonnent pas en raison du coût élevé du service et/ou du manque de volonté.

3.2. Enjeux logistique et inégalité territoriale dans la pré-collecte des déchets

À Koudougou, la pré-collecte des déchets solides ménagers réalisées par les associations est confrontée à des défaillances en termes de logistique et d'infrastructure qui compromettent l'efficacité du service. À l'image des villes de Zinguinchor et Koalack qui utilisaient toujours les charrettes à traction animale selon Rouyat et al. (2006, p.56-57), certaines associations de la ville de Koudougou, dont l'association Lagem Taaba, utilisent toujours ce moyen de transport pour la pré-collecte. Pourtant, ce mode de transport est peu rentable dans le contexte de la ville de Koudougou compte tenu des distances à parcourir. En effet, les associations en charge de la pré-collecte, en l'absence des sites de transfert ou de stockage suffisants dans chaque secteur de la ville sont obligées d'acheminer les déchets vers les deux seules sites disponibles dans les secteurs 2 et 7. Cette situation que nous qualifions de « transfert des déchets » (Ouedraogo, 2024, p. 220), de « transfert des risques » (Durand, 2010, p. 313) ou de « déménagement des déchets » (Sory et Tallet, 2012, p. 84), accentue la surcharge des sites de transfert de Koudougou, dont la plupart sont déjà saturés. Par ailleurs cette saturation ainsi que l'insuffisance des sites de transferts n'est pas unique à la ville de Koudougou, puisque selon Pregnon et al. (2020, p. 10) les huit sites de groupages des déchets de la commune de Cocody en Côte d'Ivoire sont eux aussi saturés et insuffisants par rapport à l'ampleur de la demande. Contrairement à l'affirmation de Durand (2010, p. 313), selon laquelle les populations recevant ces déchets sont celles qui n'ont pas accès au service public et sont donc particulièrement vulnérables, cette situation ne s'applique pas à Koudougou. Bien que certaines populations subissent un transfert de risques en raison de la réception des déchets d'autres secteurs, elles ont néanmoins accès aux services urbains. Aussi, étant donné que les sites de transfert sont situés exclusivement dans des zones urbanisées de la ville (secteurs 2 et 7), la problématique du risque semble davantage liée à la proximité. Les habitants vivant à proximité de ces sites subissent ainsi des nuisances environnementales et sanitaires dues à cette exposition. Dans cette perspective, Diabagate et Konan (2019, p. 136) rappellent que les populations vivant à proximité des sites de transfert subissent les nuisances liées aux ordures ménagères ce qui corrobore les constats faits à Koudougou.

Pour limiter ce phénomène de « déménagement des déchets », la mise en place de déchetteries dans chaque secteur, comme préconisé par la Stratégie Intégrée de Gestion des Déchets solides Ménagers (STGID), apparaît comme une solution nécessaire. Cette recommandation rejoint également les réflexions sur les proximités militantes développées par Cirelli et Maccaglia (2019, p.30), dans lesquelles les associations engagées dans la pré-collecte plaident pour la multiplication des points de dépôt afin de réduire les distances parcourues et d'assurer une meilleure couverture territoriale.

Conclusions

Les villes intermédiaires en croissance rapide, comme celle de Koudougou, sont confrontées à des pressions en matière de production de déchets, en raison de l'urbanisation rapide, des changements dans les modes de consommation et de la croissance démographique. Malheureusement, les ressources financières pour mettre en place des systèmes de gestion

efficaces font souvent défaut, ce qui crée des défis pour assurer un assainissement adéquat et l'élimination des déchets solides ménagers. La délégation de la pré-collecte à Koudougou, bien que mis en place par les autorités locales pour améliorer la gestion des déchets, se heurte à des obstacles importants, notamment le désintérêt des ménages. En effet les résultats de cette étude ont révélé que seulement 10,63% des ménages enquêtés étaient abonnés au service de pré-collecte. Dès lors des efforts supplémentaires et une approche de sensibilisation sont nécessaires pour susciter plus d'engouement et ainsi améliorer la gestion globale des déchets dans la ville. Par ailleurs l'analyse des inégalités générées par la pré-collecte montre que même au sein de ce système, des disparités subsistantes, affectent différemment les quartiers et les populations. Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour garantir une distribution équitable des services de pré-collecte des déchets dans la ville, pour un cadre de vie plus sain.

Références bibliographiques

- Avouglia, K., Yampoadeb, P. G., & Agbamaro, M. (2023). Gestion des déchets solides ménagers dans la ville de Dapaong au Nord TOGO. *Espace Géographique et Société Marocaine*, 1(71). <https://revues.imist.ma/index.php/EGSM/article/view/39698> (consulté le 20/02/2025).
- Azaitraoui, M., Ouattmane, A., & Moretto, L. (2017). Déchets urbains à Beni Mellal (Maroc) : La modernisation du système de gestion produit-elle de nouvelles relations entre les acteurs formels et informels ? in *Du rebut à la ressource : valorisation des déchets dans les villes du Sud*. Agence Française de Développement.
- Behanzin, P., Agbandji, L., Saïnou, J., & Dossou-Vou, R. (2020). Déterminants de l'abonnement des ménages aux structures de pré-collecte des déchets solides ménagers dans le Grand Nokoué au Bénin : Cas de la ville de Porto-Novo. *Espace Géographique et Société Marocaine*, n° (36), 81-101. <https://doi.org/10.34874/IMIST.PRSM/EGSM/21674>.
- Bonkougou, R. S. (2021). Les enjeux de la gestion décentralisée des déchets solides à Koudougou au Burkina Faso. *Revue ACAREF*, 441-447. <https://revues.acaref.net/wp-content/uploads/sites/3/2021/12/roger-Sylvain-bonkougou-.pdf> (consulté le 5/02/2025).
- Cirelli, C., & Maccaglia, F. (2019). *Territoires des déchets. Agir en régime de proximité*. Presses Universitaires François Rabelais.
- Diabagate, S., & Konan, K. P. (2019). Gestion des ordures ménagères dans la ville de Bouaké, sources d'inégalités socio-spatiales et environnementales. *Revue Espace Territoires Sociétés et Santé*, 1(2), 126-142. https://retssa-ci.com/detail_article/38/2 (consulté le 22/02/2025).
- Durand, M. (2010). *Gestion des déchets et inégalités environnementales et écologiques à Lima : Entre durabilité et vulnérabilité*. [Phdthesis, Université Rennes 2]. <https://theses.hal.science/tel-00564628> (consulté le 10/03/2025).
- Gnessi, S., & Kibora, L. O. (2019). Gouvernance locale et gestion des déchets ménagers à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso in *Démocratie par le bas et politique municipale au Sahel*, Uppsala Universitet.
- INSD. (2022). *Recensement Général de la Population*.
- Mainet, H., & Kihonge, E. (2015). Les villes secondaires dans les relations villes-campagnes en Afrique de l'Est. *Territory in movement Journal of geography and planning*, 27-28, Article 27-28. <https://doi.org/10.4000/tem.2938>.
- Nations Unies. (2010). *Guide pratique pour la conception d'enquêtes sur les ménages*.
- Ngambi, J. R. (2016). Les pratiques populaires à la rescousse de la salubrité urbaine : La précollecte, un service alternatif aux insuffisances du système formel de gestion des déchets à Yaoundé. *Cybergeog: European Journal of Geography*. <https://www.researchgate.net/publication/308390667> (consulté le 22/02/2025).

- Nkula Nsindu, G., Kongolo Tshisuaka, B., & Kudiakubaza Katembo, A. (2023). Impact des déchets ménagers sur l'environnement et la santé dans la périphérie de Kinshasa, RDC. *African Scientific Journal*, 148-172. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7648565>
- Novoa, R. (2017). Étude et analyse de la gestion des déchets solides municipaux à Ouagadougou et à Ziniaré au Burkina Faso – Réalisation d'un schéma simplifié de gestion des déchets solides municipaux pour la commune de Ziniaré. Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud.
- Onibokun, A. G. (2001). La gestion des déchets urbains : Des solutions pour l'Afrique. IDRC.
- Ouattara, I., Diya, A., Diarra, Y., Dembélé, O., & Konaté, A. (2021). Acteurs et stratégies de gestion des déchets solides ménagers à Bamako. *Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique*, 3(2),76-90. <https://www.revue-rasp.org/index.php/rasp/article/view/138> (consulté le 16/02/2025).
- Ouedraogo, C. R. (2024). Gestion des déchets solides ménagers et dynamiques territoriales dans une ville intermédiaire : Cas de la ville de Koudougou au Burkina Faso [Thèse de doctorat, Université Clermont Auvergne]. https://theses.hal.science/tel-04924814v1/file/2024UCFA0059_OUEDRAOGO.pdf (consulté le 05/02/2025).
- Ouedraogo, E. R. U. (2023). Dynamique urbaine et insalubrité dans la ville de Ouahigouya (nord-Burkina-Faso). *Revue ACAREF*. 427-446. <https://edition-efua.acaref.net/wp-content/uploads/sites/6/2023/07/OUEDRAOGO-Rawelguy-Ulysse-Emmanuel.pdf> (consulté le 16/02/2025).
- Pregon, L. R. C., Tia, L., & Doua, E. (2020). Pre-collectors of household waste : Operating mode, failures and insalubrity in Cocody (Abidjan, Côte d'Ivoire). *Revue Resol-Tropiques*, 1(1), 1-13. <https://www.publication.georesbio.org/index.php/rirt/article/view/96/8> (consulté le 15/05/2025).
- Raharinjanahary, R. (2015). Processus d'intégration de la filière des déchets à Antananarivo : Des activités informelles à un système formel ? In *Gestion des déchets et innovations sociales et territoriales*. Presses universitaires de Rennes.
- Rouyat, J., Broutin, C., Rachmuhl, V., Gueye, A., Torresani, V., et Ka, I. (2006). La gestion des ordures ménagères dans les villes secondaires du Sénégal. Edition GRET.
- Sanfo, S. (2016). Urbanisation et gestion des déchets solides en Afrique de l'Ouest : Cas de la pré-collecte des déchets ménagers au Burkina Faso. *Revue CEDRES-ETUDES*, 5(61), 64-74. <https://journal.uts.bf/index.php/cedres/article/view/39> (consulté le 16/02/2025).
- Sory, I., & Tallet, B. (2012). Des choix d'aménagement urbain porteurs d'inégalités sociales et environnementales : La gestion des déchets solides à Ouagadougou (Burkina Faso). *Flux*, 3, 79-89. <https://shs.hal.science/halshs-01258483/document> (consulté le 10/03/2025).
- Sy, oumar, & Sall, oumar. (2015). Défaillance institutionnelle et volontarisme populaire : Les stratégies palliatives de gestion des déchets domestiques dans les périphéries urbaines de Dakar et Ziguinchor, Sénégal. *Aménagement urbain*, 50-61. <https://doi.org/10.13140/RG.2.1.4469.7764>
- Zahrani, F., Naquin, P., & Ngnikam, E. (2006). Pré-collecte des déchets ménagers dans les pays en développement : Comment évaluer les actions menées ? *Revue Francophone D'écologie Industrielle*, n°43, 30-39. <https://doi.org/10.4267/dechets-sciences-techniques.1868>.
- Zoma, V., Sama, N., & Kabran, G. E. G. (2023). Problématique de la gestion des déchets solides dans la commune de Saaba au Burkina Faso. *Cinq Continents Revue Roumaine de Géographie*, 13(28), 197-212. <https://hal.science/hal-04264000v1/document#page=8.03> (consulté le 17/02/2025).



Cartographie et modélisation de l'érosion hydrique dans le bassin versant du N'zi (Côte d'Ivoire) par la méthode RUSLE

Mapping and Modeling of Water Erosion in the N'Zi Watershed (Ivory Coast) using the RUSLE method

Kouakou Charles Konan

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Email: charlykouakou26@gmail.com

Zamblé Armand Tra Bi

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Email : zambtra@yahoo.fr

Résumé : Le bassin versant du N'zi est soumis à des pressions climatiques et écologiques en constante évolution. L'évolution actuelle de la dégradation s'accompagne d'une intensification croissante de l'érosion hydrique. L'objectif de cette étude est de déterminer les pertes en sol dans le bassin versant du N'zi. Trois catégories de sols ont été soumises à une analyse granulométrique. Les autres éléments qui ont été quantifiés comprennent la topographie (inclinaison), l'intensité des précipitations, la couverture végétale et les actions anti-érosives. Cette étude fait usage des Systèmes d'Information Géographique (SIG) ainsi que de l'Équation Universelle Révisée des Pertes en Sols (RUSLE) en vue de produire une cartographie quantitative des pertes de sols à l'échelle du bassin versant. Dans l'ensemble du bassin, la perte moyenne de sol est de 20 t/ha/an. Environ 33 % des terres agricoles, correspondant à une superficie totale de 1036 km², subissent des taux d'érosion dépassant 20 t/ha/an. Concernant la forêt dense, la classe dominante présente des taux d'érosion allant de 0 à 10 t/ha/an. Cette classe s'étend sur 73 % de l'étendue totale de cette unité. Les pertes les plus significatives sont observées sur les sols moins couverts, représentant plus de 60 % des pertes de sol dans le bassin versant du N'zi. Les importantes disparités spatiales sur de courtes distances confirment l'hétérogénéité spatiale du N'zi.

Mots-clé: Taux d'érosion, bassin versant du N'zi, érosion hydrique, pertes en sol, cartographie.

Abstract: the N'zi watershed is subject to constantly changing climatic and ecological pressures. The current trend of degradation is accompanied by an increasing intensification of water erosion. Consequently, the aim of this study is to determine soil losses in the N'zi watershed. Three categories of soil were subjected to granulometric analysis. Other elements that were quantified include topography (slope), rainfall intensity, vegetation cover and anti-erosive actions. This study makes use of Geographic Information Systems (GIS) and the Revised Universal Soil Loss Equation (RUSLE) to produce a quantitative map of soil losses at watershed scale. The average soil loss for the whole catchment is 20 t/ha/year. Around 33% of agricultural land, corresponding to a total area of 1,036 km², suffers erosion rates in excess of 20 t/ha/year. In dense forest, the dominant class has erosion rates ranging from 0 to 10 t/ha/year. This class covers 73% of the total area of this unit. The most significant losses are observed on less-covered soils, accounting for over 60% of soil losses in the N'zi watershed. The significant spatial disparities over short distances confirm the spatial heterogeneity of the N'zi.

Keywords: Erosion rates, N'zi watershed, water erosion, soil losses, mapping.

Introduction

L'eau est une ressource essentielle dont la gestion est liée à celle des autres ressources telles que les sols et la couverture végétale (Ardoin, 2004, p. 14). Les problématiques de gestion de l'eau impliquent donc de connaître à ces échelles les facteurs déterminants qui sont du ressort de la vulnérabilité. En Côte d'Ivoire, en général, l'exploitation des écosystèmes forestiers à des fins agricoles et d'urbanisation engendre une forte évolution de l'occupation du sol et de l'utilisation des terres. En effet, entre 1986 et 2015, 4 449 718 hectares de forêts ont

été perdus, soit environ 14 % du territoire national (FAO, 2020 p. 16). En 2020, les formations forestières occupaient seulement 2,97 millions d'hectares. Quant à l'agriculture, elle occupait plus de 57 % de la superficie du pays (Cuny *et al.*, 2023, p. 26).

Dans ce contexte la perte des terres érodées représente un défi environnemental qui constitue un obstacle significatif au développement durable (Tidiane Dia, 2023). L'érosion hydrique résulte de l'interaction complexe de divers processus, comprenant l'intensité des précipitations, le ruissellement, la topographie, la texture du sol, la couverture végétale, les pratiques agricoles et les aménagements éventuels.

La présente étude a pour objectif de quantifier les pertes de sol dans le bassin versant du N'zi. Pour mener à bien cette étude, une approche intégrant les systèmes d'information géographique (SIG) en combinaison avec la télédétection spatiale a été adoptée. Le modèle empirique RUSLE (Revised Universal Soil Loss Equation), tel que décrit par Renard *et al.* (1991, p. 30-33), a été appliqué. Cette méthodologie a permis de superposer et d'analyser les facteurs synthésés. Elle offre la possibilité de déterminer et d'analyser les différents facteurs qui influencent l'érosion tels que le facteur d'érosivité des pluies, le facteur d'érodibilité des sols, les pentes, le couvert végétal et les pratiques culturales.

Le bassin versant du N'zi est situé sur le bassin versant du Bandama (Figure 1). Il est compris entre les longitudes 3°49'00" et 5°22'00" Ouest et les latitudes 6°00'00" et 9°25'59" Nord. Il couvre 35 500 km² et parcourt 725 km. Le fleuve N'zi, qui prend sa source dans le département de Ferkessédougou au nord à une altitude de 400 m, se déverse dans le Bandama à Tiassalé (Kouassi, 2007, p. 41). La végétation est composée de forêt dense et de forêt défrichée. Le climat est de type subéquatorial et tropical de transition. La température moyenne est comprise entre 25° et 30°. La pluviométrie moyenne de la région est de 1400mm/an. Les sols sont en général des ferralsols (Kouassi, 2007, p. 28).

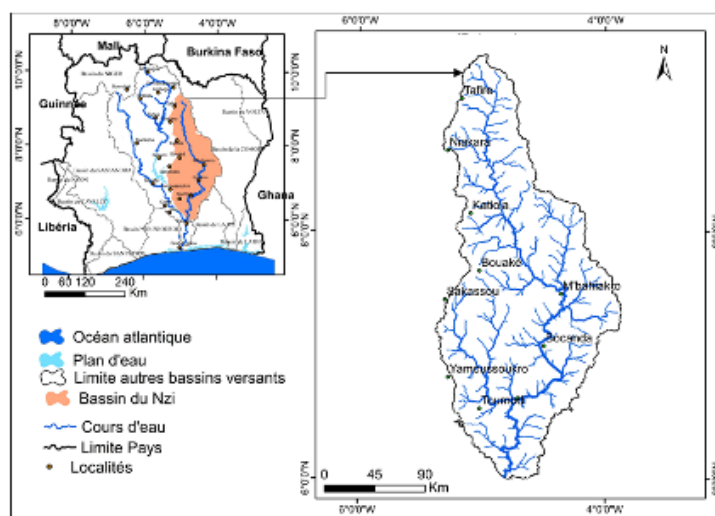


Figure 1. Bassin versant du N'zi (Source : Adapté de BNETD/CCT, 2014)

1. Matériels et méthodes

1.1. Données de l'étude

1.1.1. Données climatologiques

Le réseau de station sélectionné pour cette étude comprend entre autres des stations pluviométriques et deux postes synoptiques. Ces postes sont choisis par nécessité de disposer de données de bonne qualité sur une longue période.

Les données de précipitations utilisées sont issues de la Société de Développement et Exploitation Aéronautique, Aéroportuaire et Météorologique (SODEXAM). Ce sont les données de pluie annuelle des postes pluviométriques situés sur le bassin du N'zi. Pour assurer une représentation homogène, des stations pluviométriques ont été sélectionnées dans les trois régions climatiques du N'zi. Par conséquent, le Nord du N'zi qui représente le climat tropical de transition, les stations de Mbengué, Korhogo, Ferkessedougou et Ouangolodougou ont été choisies. Des stations telles que Bouaké, Bouaflé et Dimbokro ont été sélectionnées au centre où prédomine un climat tropical humide. Dans le Sud, caractérisé par un climat subéquatorial, des stations telles que Tiassalé et Grand-Lahou ont été choisies. Les données pluviométriques relevées s'étendent sur la période 1960 à 2020.

1.1.2. Données pour la cartographie de l'occupation du sol du bassin du Bandama

Les images de haute résolution spatiale (30 m) utilisées pour cette étude sont issues des scènes des images Landsat TM (Thematic Mapper) et Landsat OLI (Operational Land Imager) (Tableau 1).

Données	Landsat 4-TM	Landsat 8 OLI
Date d'acquisition	06 janvier 1990	16 janvier 2020
Nombre de bandes	7 bandes	11 bandes
Capteur	Radiomètre TM	Radiomètre OLI et TIRS
Résolution spatiale (en m)	30 m x 30 m sauf TIR 120 m x 120 m	30 m x 30 m sauf TIR 100 m x 100 m et PAN 15 m x 15 m
Couverture au sol	185 km x 185 km	185 km x 185 km
Cycle orbital	16 jours	16 jours

Tableau 1. Caractéristiques des images Landsat utilisées (Source : Images Landsat, 1990 et 2020).

Landsat TM observe dans 7 bandes spectrales en lumière visible et infrarouge (FAO, 2017, p. 7). OLI est un radiomètre multispectral qui acquiert des images dans neuf bandes spectrales allant du visible au moyen infrarouge (Mustapha, 2015, p. 288). Il faut préciser que ces images ont été acquises gratuitement sur le site américain <https://earthexplorer.usgs.gov/>. Des scènes de Landsat TM et Landsat OLI ont permis de faire une analyse détaillée de la dynamique de l'occupation du sol du Bandama. Ces images sont acquises pendant le mois de janvier des années 1990 et 2020. Le choix de la date d'acquisition en saison sèche permet d'avoir des images de bonne qualité. Ainsi, l'exploitation de ces données multi-sources a permis d'établir une allure générale et plus détaillée de l'occupation et l'utilisation du sol du bassin versant du Bandama.

1.1.3. Données morphométriques et géologiques

Les données topographiques et hydrographiques sont issues d'un Modèle Numérique de Terrain (MNT) Advanced Spaceborne Thermal Emission and Reflection Radiometer (ASTER) téléchargées sur le site www.earthexplore.fr. Ces images ont une résolution spatiale de 30m et sont présentées sous forme de tuiles de 5 degrés x 5 degrés dans le système de coordonnées longitude/latitude, WGS84. Cette image a permis d'extraire les caractéristiques morphométriques (altitudes, pentes, réseau hydrographique, limites des sous bassins versants, etc.). En ce qui concerne les données pédologiques et géologiques du bassin versant du Bandama, les cartes pédologiques à l'échelle 1/500 000 de la Côte d'Ivoire réalisées par Perraud (1971, p. 271) ont été utilisées.

1.2. Méthode de traitement des données

1.2.1. Méthode de cartographie et d'analyse du changement de l'occupation du sol

La technique de comparaison diachronique des images satellitaires a permis d'identifier les modifications de l'occupation du sol. Cette technique consiste à classer deux scènes de dates distinctes. La méthode de classification supervisée par maximum de vraisemblance a abouti à l'identification de six catégories d'occupation du sol : forêt dense, cultures, forêt claire/savane arborée, savanes arbustive/herbeuse, sols nus/habitat, et plans d'eau/zones humides. La validation des classifications a été réalisée à l'aide de la matrice de confusion et de l'indice Kappa, ce dernier mesurant la concordance entre les données classées et les données de référence, et variant de 0 à 1. L'analyse statistique des données d'occupation du sol repose sur le calcul de ratios. Le calcul de la surface de différentes classes créées se fait de façon automatique. Pour ce faire, le taux de variations spatiotemporelles des différentes classes a été évalué. La formule appliquée par Bweya *et al.* (2019, p. 3) a été utilisée :

$$TAG = \frac{P_n - P_0}{P_0}$$

où P_n indique la superficie finale et P_0 la superficie initiale

1.2.2. Méthode de quantification de l'érosion des terres

La méthode utilisée pour cartographier la sensibilité des sols à l'érosion hydrique dans le bassin versant du N'zi repose sur l'équation RUSLE (Équation Universelle Révisée de la Perte de Sol) (Mazouzi *et al.*, 2021, p. 6). Plusieurs chercheurs, particulièrement en Côte d'Ivoire, ont adopté cette méthode pour l'évaluation et la cartographie du risque d'érosion hydrique (N'go *et al.*, 2018, p. 3). L'équation Universelle Révisée des Perte en Sol (RUSLE) est exprimée comme suit:

$$A = R * K * LS * C * P$$

Avec A : Taux annuel de perte en sol (t/ha/an); R : Facteur d'érosivité des pluies; K : Facteur d'érodibilité des sols; LS : Facteur de topographie (Longueur et inclinaison de la pente); C : Facteur du couvert végétal; P : Facteur des pratiques culturales antiérosives.

Le manque de données sur l'énergie cinétique (E_c) et l'intensité moyenne des précipitations de 30 mm rend impossible l'application de la formule de Wischmeier. Ainsi, l'érosivité des pluies, désignée par le facteur R, a été évaluée selon la formule de Rango et Arnoldus (1987), cité par Mazouzi *et al.* (2021, p. 6). qui exige l'utilisation des données météorologiques sous forme des moyennes mensuelles et annuelles. Sa formule est la suivante :

$$\log R = 1,74 \cdot \log \Sigma (P_i^2 / P) + 1,29$$

Avec: **R** : Agressivité des pluies; P_i : Moyenne des précipitations mensuelles (mm); **P** : Moyenne des hauteurs de précipitations annuelles (mm). **K** ; Facteur de l'érodibilité des sols exprimés (t.h/ha/MJ/mm). Il est fonction de la texture, de la teneur en matière organique et de la perméabilité du sol (N'go *et al.*, 2018, p.3). **LS** est le facteur qui représente l'inclinaison (S en %) et la longueur de pente (L en m) (N'go *et al.*, 2018, p. 3). Il représente l'effet de la géomorphologie sur l'érosion hydrique. Le facteur **C** se base sur la densité et la hauteur du couvert végétal (N'go *et al.*, 2018, p. 3). Les valeurs de C oscillent entre 0,001 pour un sol totalement couvert et 1 pour un sol en jachère (Mazouzi *et al.*, 2021, p. 6). Le facteur P représente l'impact des techniques agricoles qui contribuent à diminuer le volume et la rapidité des eaux, ce qui réduit le niveau de ruissellement et, par conséquent, le niveau d'érosion. Étant donné l'absence de données concernant les mesures antiérosives, un facteur P de 1 a été assigné à l'intégralité du bassin versant. comme l'ont fait Mazouzi *et al.*, (2021, p. 6).

2. Resultat et discussion

2.1. Des facteurs d'érosion dans le bassin versant du N'zi

L'analyse des données pluviométriques issues des différentes stations climatiques a révélé une distribution inégale des précipitations dans le temps et dans l'espace, avec des précipitations moyennes annuelles oscillant entre 1000 mm et 1400 mm de pluie (figure 2).

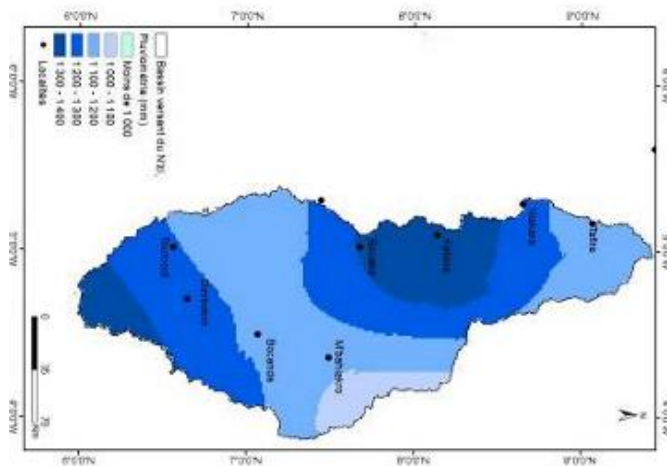


Figure 2. Moyenne pluviométrique de 1960 à 2020 dans le bassin du N'zi (source: SODEXAM, 2020)

La baisse des hauteurs moyennes annuelles de pluie est observée, de l'aval vers l'amont du bassin, suivant le gradient Sud-Ouest/Nord-Est. Entre 1960 et 2020, à la station de Bouaké, les indices d'érosivité les plus élevés sont enregistrés en 1985 et en 2019 avec respectivement les intensités de 711 mm/h et 815 mm/h. Pendant cette période, l'indice d'érosivité moyen enregistré est de 554 mm/h. Cette moyenne de l'intensité de pluie calculé est proche de celle déterminé par Roose (1975, p. 18) estimée à 520 mm/h. Quant à l'indice d'érosivité le plus faible, il est de 363 mm/h avec une quantité pluviométrique d'environ 727 mm de pluie. À l'amont du N'zi, l'indice R(m) moyen obtenu de 1960 à 2020 est de 541 mm/h à Tafiré et 560 mm/h à Niakara. A ces deux station pluviométrique, l'indice d'érosivité maximum enregistré est de 810 à Niakara en 1963 et de 711 à Tafiré en 1963. Ces pluies sont qualifiées comme étant parfois « des pluies abondantes d'orage » (Eldin, 1971 ; p. 80) ce qui les rend abrasives pour le sol. Dans un cadre tropical, ces intensités semblent significatives.

Le bassin versant du N'zi est constitué à 51 % de sol ferralitique moyennement desaturé, à 25 % de sol ferralitique et à 24 % de sols ferrugineux tropicaux. Les affleurements de cuirasse ferrugineuse dans le bassin du N'zi constituent un facteur influençant la capacité d'infiltration dans la mesure où ils sont caractérisé par une induration formée par des sesquioxides de fer sous l'effet de forte température et évaporation (Perraud, 1971, p. 271). L'analyse des données révèle différentes valeurs du facteur d'érodibilité (K) en fonction des types de sol (figure 3). La variation de ces valeurs montre des disparités dans la sensibilité à l'érosion des sols. Dans le bassin versant du N'zi, le facteur d'érodibilité du sol K varie de 0,012 à 0,02. Les valeurs les plus élevées de K montrent une plus grande sensibilité à l'érosion.

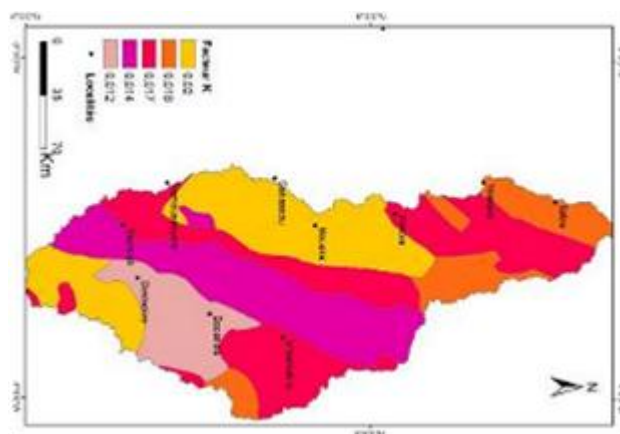


Figure 3. Répartition du facteur d'érodibilité dans le bassin du N'zi (source: Peraud, 1971)

La figure 4 illustre la prédominance des pentes faibles dans le bassin du N'zi. Toutefois, au-delà de 2 %, les pentes restent significatives et peuvent avoir un impact important sur le ruissellement (Yéo *et al.*, 2022, pp. 2-5). En effet, plus de 70 % du bassin versant du N'zi est couvert par des pentes supérieures à ce seuil. Ainsi, en l'absence du couvert végétal, même une averse de faible intensité peut provoquer un ruissellement important sur des pentes considérées comme faibles.

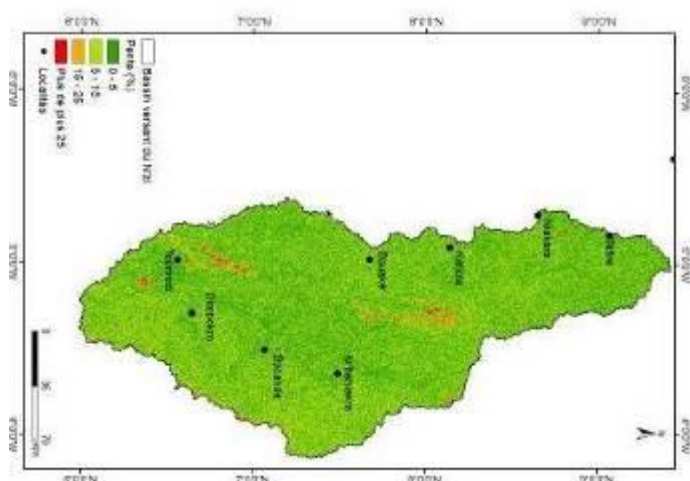


Figure 4. Répartition des pentes dans le bassin du N'zi (source : Images ASTER, 2020)

La végétation du bassin du N'zi est composée de savane, de forêt et des surfaces de cultures agricoles (Tableau2). La végétation savanicole constitue 43 % de la surface totale du bassin du N'zi en 1990 et 55 % en 2020. Les savanes s'étendent du Nord du bassin à Tiassalé. Cependant, le Sud-Est du bassin est moins recouvert par celle-ci.

Type d'occupation du sol	Superficie 1990(km ²)		Superficie 2020(km ²)		Ecart (km ²)	Taux de variation (%)
Culture	2783	8%	4260	12%	1477	53
Eau	114	0,3%	103	0,2%	-11	-10
Savane arbustive et/ou savane herbeuse	15114	43%	19525	55%	4411	29
Sol nu et/ou habitat	388	1%	710	2%	322	83
Forêt claire et/ou savane arborée	4645	13%	2382	7%	-2263	-49
Forêt dense	12456	35%	8520	24%	-3936	-32

Tableau 2. Variation de l'occupation du sol du bassin versant du N'zi en 1990 et 2020 (Source : Image Landsat, janvier 1990 et 2020)

En plus des savanes, la forêt constituait 35 % de la végétation du bassin versant du N'zi. La forêt se cantonne à Yamoussoukro et au Sud de Dabakala jusqu' à Tiassalé. La figure 5 met en évidence la surface des types d'occupation du sol et leur taux de variation entre 1990 et 2020. En 1990 et 2020, la surface des forêts claires et savanes arborées a baissé de 49 %. Les superficies consacrées aux cultures ont augmenté de plus de 53 % entre 1990 et 2020. Les défrichements à des fins agricoles se font jusqu'aux abords des cours d'eau, ce qui entraîne la destruction des galeries forestières et végétation naturelle qui ont régressé de 32 % entre 1990 et 2020. Cette dynamique apparaît sur la figure 5 où la forêt dense a pratiquement disparu en 2020 alors qu'elle était bien préservée dans le Centre et au Sud du bassin versant du N'zi.

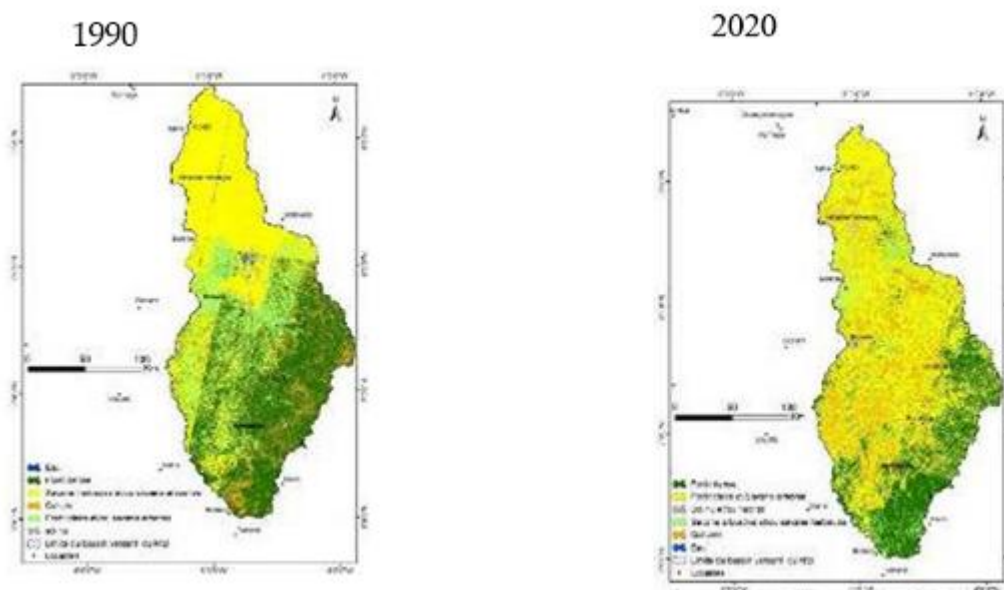


Figure 5. Occupation du sol du bassin versant du N'zi en 1990 et 2020(Source : Image Landsat, 1990 et 2020)

2.2. Pertes en sol selon l'occupation dans le bassin versant du N'zi

L'analyse de la figure 7 montre que l'ensemble de la zone d'étude est soumis à la perte des sols. La réalité montre aussi que les pertes sont plus actifs que les différentes catégories d'occupation du sol ont subi des changements profonds (figure 6). La végétation savanicole enregistre les plus fortes pertes de sol. Elle contribue à environ 56 % des pertes de sol du bassin versant du N'zi. La classe d'érosion de plus de 15 t/ha/an contribue à 28 % des pertes de sol sur savanes arbustives et/ou savanes herbeuses. D'autres auteurs ont également obtenu des valeurs similaires de pertes en sol dans le bassin de la Mé au Sud-Est de la Côte d'Ivoire. Ainsi, Kouadio *et al.* (2018, pp. 3-5) ont montré que les effets combinés des conditions pédoclimatiques, la dégradation du couvert végétal sur des sols fragiles, la topographie accidentée et l'absence de pratiques anti-érosives seraient à la base de l'érosion hydrique dans le bassin versant.

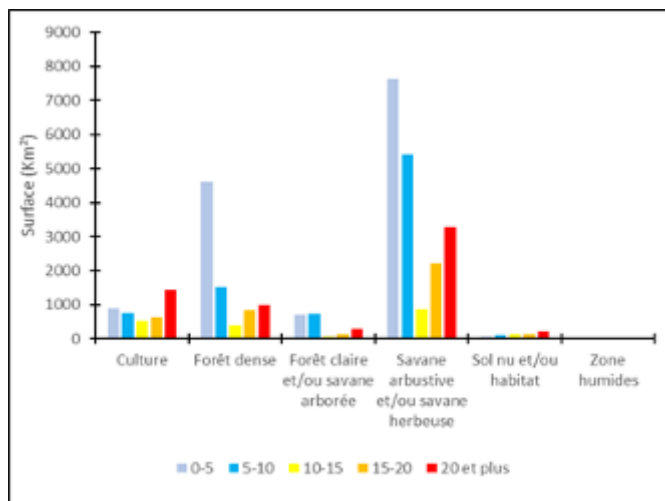


Figure 6. Variation des pertes de sol en fonction de l'occupation du sol dans le bassin versant du N'zi en 2020 (Source : Image Landsat, Aster et données terrain)

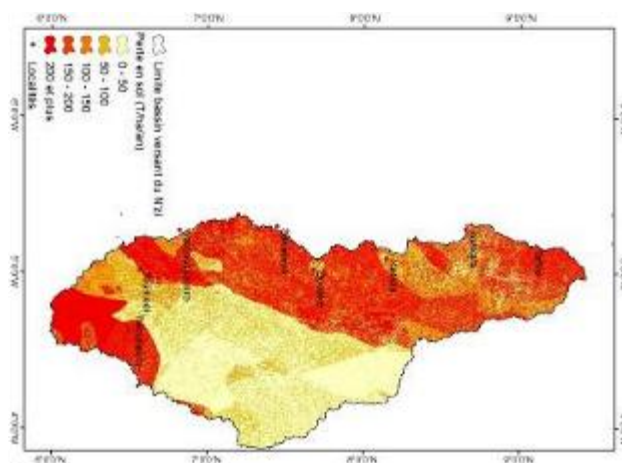


Figure 7. Répartition des pertes de sol dans le bassin versant du N'zi en 2020 (Source : Image Landsat, Aster et données terrain)

La carte des pertes de sol du N'zi indique que les pertes de plus de 15 t/ha/an occupent plus de 50 % du bassin. Concernant la forêt dense, la classe la plus fréquente est de 0 à 10 t/ha/an avec une proportion de 73 % de la superficie totale de l'unité. Ce résultat est corroboré par Meledje et al (2014, p. 1292) qui ont montré dans leurs travaux que des pertes de sol moins importantes sont observées sous un couvert végétal dense, comme les forêts, tandis que les pertes les plus élevées sont associées aux sols nus. Les taux d'érosion de plus de 20 t/ha/an occupent environ 33 % des zones de culture avec 1036 km². Au niveau des zones d'habitation et des sols nus, la classe 20 t/ha/an est la plus fréquente. Sa superficie est de 207 Km² et contribue à 32 % des pertes de l'unité. Ainsi, proche du N'zi et de ses affluents, de nombreux espaces sont disséqués (figure 8). Bien que les pentes soient de l'ordre de 5 %, le ravinement est très actif car les sols sont moins couverts. Il y a alors érosion par incision puis par creusement. Les horizons superficiels se désagrègent en raison de la disparition sélective des matières organiques et des argiles, révélant une couche de sable et de gravier qui est plus claire que l'horizon humifère sous-jacent. La figure 8 illustre ce mécanisme.



Figure 8. Rigole formée sur un sol peu couvert en amont du N'zi à Kissankaha (Cliché : Konan K. Charles, avril 2021)

Les types de couvert végétal déterminent la contribution spécifique du ruissellement. L'augmentation des sols nus et des cultures s'est traduite par une nette aggravation des pertes de sols. Le seuil de tolérance à 7 t/ha/an permet de conclure que la plus grande partie du bassin est exposée à des érosions importantes. Les pertes générées constituent un risque important à moyen et long terme de sédimentation au niveau des cours d'eau du bassin versant du N'zi.

Conclusions

Les résultats des analyses montrent que les principaux modes de variabilité des pertes de sol dans le N'zi sont le résultat d'une influence de la dynamique de l'occupation du sol, de la pluviométrie, des pentes et des types de sols. L'analyse des valeurs moyennes des quantités pluviométriques révèle une inégale répartition de la pluviométrie dans le bassin versant. Les valeurs du facteur d'érosivité R sont très élevées ; en effet, le bassin présente des valeurs qui varient entre 300 et 800 mm/h, avec un gradient de l'aval vers l'amont. De même, le facteur d'érodibilité K présente des valeurs qui varient entre 0,012 et 0,02. Cette analyse a montré aussi que l'occupation du sol du bassin versant du N'zi a connu des évolutions importantes pendant les 20 dernières années. Elle affiche une augmentation de la surface des cultures (53 %) et des zones dénudées (83 %), au détriment des forêts denses. Celle-ci a subi la plus forte perte en valeur absolue, puisqu'entre 1990 et 2020, plus de 32 % de sa surface ont essentiellement été transformés en surface de culture, de forêt claire et/ou savane arborée et de savane arbustive et/ou savane herbeuse. Le couvert végétal moins dense du N'zi produit de plus en plus des sédiments pour bonder le lit des cours d'eau. Par conséquent, il est recommandé de mettre en œuvre d'importantes pratiques anti-érosives pour la conservation des sols.

Références bibliographiques

- Ardoin, B. S., (2004). *Variabilité hydroclimatique et impacts sur les ressources en eau de grands bassins hydrographiques en zone soudano-sahélienne*. [Thèse de l'Université de Montpellier II], <https://theses.hal.science/tel-00568025/> (Consulté le 11/05/2023).
- Bweya, M. N., Musavandalo, M. C. & Sahani, M., (2019). Analyse de la dynamique spatio-temporelle du paysage forestier de la région de Beni (Nord-Kivu, RDC). *Geo-Eco-Trop.*, 43 (1), 171-184. https://www.geoecotrop.be/uploads/publications/pub_431_13.pdf, (Consulté le 11/05/2023).
- Cuny, P., Plancheron, F., Abraham, B., Kouacou, E. et Morneau, F., (2023). La forêt et la faune de Côte d'Ivoire dans une situation alarmante – Synthèse des résultats de

- l'Inventaire forestier et faunique national. *Bois et Forêts des Tropiques*, 355, 47-72. <https://doi.org/10.19182/bft2023.355.a36939>
- Dia, A., T., (2023). Cartographie et Modélisation de l'Érosion Hydrique dans le Bassin-Versant de Ogo (Nord-est du Sénégal) par Approche Statistique Bivariée de la Valeur Informatrice et Ratio de Fréquence). *European Scientific Journal*, ESJ, 19 (6), 222. <https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n6p222>
- Eldin, M., (1971) Le climat. In J. M. Avenard, M. Eldin et al. (Eds.), *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire*, (p. 77-108). <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:16372>, (Consulté le 11/05/2023).
- FAO, (2020). *Global Forest Resources Assessment 2020*. FAO, <https://doi.org/10.4060/ca9825en>
- Kouadio, Z. A., N'go, Y. A., Djè, K. B., Adou, K. P. X., Goula, B. T. A. Savané, I. (2018). Spatial Analysis of Erosive Runoff in the Mé Watershed (Côte d'Ivoire), *JOWSET*, 3 (02), 376-382, <https://revues.imist.ma/index.php/JOWSET/article/view/13775>, (Consulté le 05/01/2024).
- Kouassi, A., M., (2007). *Caractérisation d'une modification éventuelle de la relation pluie-débit et ses impacts sur les ressources en eau en Afrique de l'Ouest : cas du bassin versant du N'zi (Bandama) en Côte d'Ivoire*. [Thèse de Doctorat de l'Université de Cocody], [10.4000/physio-geo.1163](https://doi.org/10.4000/physio-geo.1163).
- Mazouzi, K., EL Hmaïdi, A., Bouabid, R., EL Faleh El M., (2021). Quantification de l'érosion hydrique, par la méthode RUSLE, au niveau du bassin versant de l'Oued Mikkès en amont du barrage Sidi Chahed (région de Meknès, Maroc) , *European Scientific Journal ESJ*, 17, (14), 21. <https://doi.org/10.19044/esj.2021.v17n14p256>
- Mélédje, N., H., Kouassi, K., L., N'goh, Y., A., Kouassi, K., M., Savane, I. et AKA, K., (2014). Caractérisation des apports sédimentaires et morphologie du lac du barrage hydroélectrique d'Ayamé 1 (Sud-Est de la Côte d'Ivoire), *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 8(3), 1290-1307. [10.4314/ijbcs.v8i3.42](https://doi.org/10.4314/ijbcs.v8i3.42)
- Mustapha M., (2015). *Etude de l'évapotranspiration dans le bassin versant de Mejerda (en Tunisie) : apport de la télédétection satellitaire et des Systèmes d'Information Géographique*, [Thèse de doctorat de Géographie. Université Rennes 2]. <https://theses.fr/2015REN20050> (Consulté le 11/05/2023).
- N'go, A., Y., Kouadio, A., Z., Deguy, A., J., P., Sié, H., A., Bi Tié, G., A., and Issiaka, S., (2018). Influence de la dynamique de l'occupation du sol sur la quantité de perte de sol au sud du bassin versant du Sassandra (cote d'ivoire), *International Journal of Advanced Research*, 6(4), 830-838 [10.21474/IJAR01/6918](https://doi.org/10.21474/IJAR01/6918)
- Perraud, A. (1971). Les sols. In Avenard, J., M., Eldin, M., (Eds.), *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire* (pp. 269-390). <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:16372> (Consulté le 15/05/2023).
- Rango, A. & Arnoldus, H.M.J., (1987). *Aménagement des bassins versants*. FAO.
- Renard, K.G., Foster, G.R., Weesies, G.A. and Porter, J.P. (1991). RUSLE: Revised Universal Soil Loss Equation. *Journal of Soil and Water Conservation*, 46, 30-33. www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/00224561.1994.12456855, (Consulté le 15/05/2023).
- Roose E., (1975, 30 juin - 4 juillet). Application de l'équation de prévision de l'érosion de Wischmeier et Smith en Afrique de l'Ouest [Communication]. Colloque sur la conservation et aménagement du sol dans les tropiques humides, Adiopodoumé, – Ibadan, https://www.horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers11-05/08469.pdf (Consulté le 15/05/2023).
- Yao, K., L., Kouakou, K., Kouassi, A. M., and Gngangouin, A., (2022). Analyse des risques d'agressivités pluviométriques sur les sols du bassin versant du N'zi (Côte d'Ivoire),

International Journal of Innovation and Applied Studies, 38 (2), 454-469.
<https://larhyss.net/ojs/index.php/larhyss/article/view/527> (Consulté le 05/01/2024).

{SECTION 3}
SCIENCES DE
L'ÉDUCATION



Réforme pédagogique et réaménagement des manuels scolaires. Remarques sur l'Approche Par les Compétences et les manuels d'enseignement de l'allemand au Cameroun

*Pedagogical Reform and Textbook Redesign: Remarks on the Competency-Based Approach
and German Language Teaching Textbooks in Cameroon*

Augustin Joël Noumo

Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg

Email : silanoumo@gmail.com

Orcid id : <https://orcid.org/0009-0005-9846-750X>

Résumé : Cet article analyse la crise des manuels que vit le cours d'allemand au Cameroun depuis l'adoption de l'Approche Par les Compétences (APC) comme paradigme méthodologique et didactique dans l'enseignement secondaire. L'introduction de l'APC vise à combler les insuffisances de la Pédagogie Par Objectifs (PPO), perçue comme déconnectée de la réalité des apprenants. Cette réforme marque un tournant décisif dans l'éducation scolaire au Cameroun. Cependant, on observe, contrairement à la situation dans d'autres disciplines, une lenteur dans la mise à jour des manuels d'allemand. L'article explore les raisons qui entravent le réaménagement de ces manuels et propose des solutions à cette crise. Il s'appuie sur une approche historique et analytique, qui consiste à faire une revue des manuels d'allemand utilisés depuis l'indépendance en 1960 jusqu'en 2024 tout en mettant en exergue les facteurs ayant influencé leur renouvellement, ce qui permet d'exposer les raisons sous-jacentes à la crise actuelle. Il explore plusieurs axes : la présentation de l'APC et de ses concepts opérationnels, l'historique de la conception et la révision des manuels d'allemand au Cameroun. Il met en lumière le caractère exogène de leur élaboration, souvent initiée par des partenaires externes et montre que la refonte des manuels consécutive à une réforme pédagogique ayant entraîné la révision des programmes d'allemand à l'échelle nationale représente une situation inédite, nécessitant une initiative locale pilotée par le ministère camerounais en charge de l'Enseignement Secondaire.

Mots-clé : Approche Par Compétences, réforme pédagogique, manuels d'allemand, Cameroun.

ABSTRACT: This article examines the current crisis surrounding German textbooks in Cameroon following the adoption of the Competency-Based Approach as a methodological and didactic paradigm in secondary education. The introduction of the CBA aimed to address the shortcomings of the Objective-Based Learning, which was considered disconnected from the learners' reality. This reform marks a significant turning point in Cameroonian education. However, unlike in other subjects, the revision of German textbooks has been notably slow. This article examines the factors hindering the updating of these textbooks and proposes possible solutions to address the issue. It adopts a historical and analytical approach, reviewing the German textbooks used from independence in 1960 up to 2024, while highlighting the key factors that have influenced their renewal over time. This framework helps to shed light on the underlying reasons behind the current crisis. It explores several issues: an overview of the Competency-Based Approach and its operational concepts, the history of German textbook design in Cameroon, and the factors that have driven their revision in the past. It highlights the exogenous nature of textbook development, often initiated by external partners. The overhaul of textbooks following a national pedagogical reform represents a new scenario that demands a local initiative led by the Cameroonian Ministry of Secondary Education.

Keywords: Competency-Based Approach, educational reform, German textbooks, Cameroon.

Introduction

Depuis plus de six décennies, le système éducatif camerounais, à l'instar de celui de nombreux pays africains, fait l'objet de réorganisations constantes visant à s'affranchir des modèles hérités de la colonisation et à répondre aux réalités socioculturelles et économiques locales. La réforme des programmes scolaires et l'adoption de l'Approche Par les Compétences (APC) dans l'enseignement secondaire s'inscrivent dans cette dynamique.

Alors que l'adoption de cette nouvelle approche pédagogique a entraîné une révision quasi immédiate des manuels scolaires dans la plupart des disciplines, les manuels d'allemand, quant à eux, n'ont pas connu le même processus de mise à jour, ce qui soulève des interrogations quant aux raisons de cette stagnation. L'objectif de cet article est de ressortir les raisons de la lenteur dans la conception des nouveaux manuels d'allemand conformes à l'APC et de proposer les solutions à cette crise.

La question centrale devant guider nos analyses est donc la suivante : quelles sont les raisons qui expliquent la lenteur de la mise à jour des manuels d'allemand, malgré la réforme pédagogique et les nouvelles exigences des curricula ? Nos analyses reposeront sur l'hypothèse selon laquelle le réaménagement des manuels d'allemand au Cameroun à la suite d'une réforme pédagogique et de la mise sur pied de nouveaux programmes constitue un cas inédit dans la mesure où, par le passé, l'initiative du renouvellement des manuels était non seulement influencée par l'évolution des méthodes d'enseignement des langues étrangères, mais était surtout pilotée par des partenaires externes et ne répondait pas à une réforme initiée en interne. Par conséquent, la résolution de la crise actuelle nécessite une approche spécifique qui prend en compte les besoins et les contextes locaux.

Pour répondre à notre question centrale et examiner l'hypothèse formulée, nous adopterons une approche historique et analytique. Il s'agira de faire une revue des manuels d'allemand utilisés depuis l'indépendance en 1960 jusqu'en 2024, en mettant en évidence les facteurs ayant contribué à leur renouvellement. Cette méthode nous permettra de dévoiler les spécificités de la crise actuelle.

L'analyse est structurée en quatre axes principaux. Dans un premier temps, l'APC sera présentée comme un nouveau paradigme méthodologique et didactique à implémenter dans les manuels d'allemand. Ensuite, il sera montré que, par le passé, les révisions des manuels d'allemand ont davantage été motivées par les progrès de la recherche en didactique et les nouvelles méthodes d'enseignement des langues étrangères. À partir de cette constatation, la troisième partie explorera les raisons pour lesquelles le développement de nouveaux manuels d'allemand n'a pas systématiquement suivi la réforme des programmes scolaires. Enfin, la dernière partie présentera quelques pistes de solutions pour résoudre cette crise.

1. Du contexte de la réforme des programmes au Cameroun

Les évolutions des politiques éducatives observées à travers le monde depuis près de quatre décennies mettent l'accent sur l'utilité pratique de l'école et des connaissances qu'elle dispense. L'enseignement, autrefois axé sur l'acquisition de savoirs souvent décontextualisés, cède progressivement la place à une éducation visant à doter les apprenants des outils nécessaires pour affronter des situations de vie réelles, complexes et variées (Ministère des Enseignements Secondaires, 2014, p. 4).

Au Cameroun, les réformes pédagogiques introduisant le remplacement de la Pédagogie Par Objectifs (PPO) par l'APC ont été initiées dans l'enseignement primaire dès 2003 (Cros et al., 2010, p. 71). En 2012, le Ministère des Enseignements Secondaires a emboîté le pas à celui de l'Éducation de Base en élaborant, à travers l'Inspection Générale des Enseignements, des programmes destinés à l'enseignement secondaire. Ces programmes ont

été expérimentés dans certains lycées et collèges du pays au cours de l'année scolaire 2012-2013.

Les nouveaux programmes se distinguent des précédents en abandonnant la pédagogie frontale et transmissive au profit d'une pédagogie axée sur l'acquisition de compétences nécessaires pour résoudre des situations de vie. Ils rapprochent l'école de la société, en faisant d'elle un vecteur d'intégration socioculturelle et économique. Ainsi, l'évaluation des savoirs a cédé la place à l'évaluation des compétences, essentielles à un développement durable (Ministère des Enseignements Secondaires, 2014, p. 6).

La PPO, jusqu'alors en vigueur, reposait sur une approche behavioriste et s'articulait autour de trois concepts clés : le comportement observable, l'objectif général, et un ou plusieurs objectifs spécifiques (Amar Meziane, 2014, p. 144). Selon cette méthode, les objectifs spécifiques concouraient à la réalisation de l'objectif général selon le schéma suivant: « un objectif global est fixé [...] et décomposé en sous-objectifs qui concourent tous à la réalisation de l'objectif global [...] ensuite, un ensemble d'activités pédagogiques est considéré comme nécessaire et suffisant pour la réalisation du sous-objectif. La PPO entraîne un découpage particulier du temps d'apprentissage qui se fait par blocs successifs et compacts, correspondant à chaque sous-objectif » (Cuq, cité par Amar Meziane, 2014, p. 146).

Toutefois, plusieurs critiques ont été formulées à l'encontre de la PPO, notamment son enfermement dans un opérationnalisme comportemental qui réduit la pédagogie à une succession de réflexes conditionnés, excluant toute pensée créative de l'élève. Par ailleurs, cette approche privilégiait les objectifs de l'enseignant, marginalisant l'apprenant dans le processus d'apprentissage. Enfin, le fractionnement des savoirs à acquérir entraînait une perte de la finalité des apprentissages (Amar Meziane, 2014, p. 146). La nouvelle technologie éducative sur laquelle se fondent les nouveaux programmes est l'APC, une approche qu'il convient de présenter brièvement.

2. Bref aperçu sur l'Approche Par Compétences

D'entrée de jeu, l'Approche Par les Compétences dans le domaine éducatif suggère, comme son nom l'indique, une pédagogie basée sur le développement ou l'acquisition des compétences. Selon Roegiers (2006), cette pédagogie repose sur trois piliers principaux. Tout d'abord, elle met l'accent sur ce que l'élève doit maîtriser à la fin de chaque année scolaire ou à la fin d'un cycle et non sur ce que l'enseignant doit enseigner. Ensuite, elle donne du sens aux apprentissages en ceci qu'elle montre à l'élève la portée pratique de tout ce qu'il apprend à l'école. De ce fait, elle ne présente pas à l'élève une liste de matières ou de contenus à retenir par cœur, de savoir-faire vide de sens qui ennuient l'élève et ne lui donnent pas envie d'apprendre. Au lieu de cela, elle situe les apprentissages par rapport aux situations qui ont un sens pour les apprenants et les entraîne à développer des compétences pour faire face à elles. Enfin, l'APC certifie les acquis des élèves à travers la résolution des situations concrètes (pp. 3-4). Pour mieux cerner cette approche, il convient de revenir sur le terme « compétence » qui en est l'élément clé afin de mettre en lumière le sens qu'il revêt dans l'APC.

Selon Gillet (1991), la compétence se définit comme « un système de connaissances conceptuelles et procédurales, organisées en schémas opératoires et qui permettent, à l'intérieur d'une famille de situations, l'identification d'une tâche-problème et sa résolution par une action efficace » (p. 69). On en déduit que la compétence ne se limite pas à la possession des connaissances. Bien plus, ces connaissances doivent interagir entre elles dans le but de pousser le sujet qui les possède à agir convenablement dans un certain type de situation. Cela signifie qu'une compétence est orientée vers une finalité et n'est jugée comme telle que dans un cadre très précis. Ce cadre est composé d'un ensemble de situations dans lesquelles se trouve un problème à résoudre. Pour l'Approche Par les Compétences, les situations qui requièrent l'intervention d'une compétence sont toujours associées à un problème. Roegiers

définit d'ailleurs la compétence comme « la possibilité, pour un individu, de mobiliser de manière intériorisée un ensemble intégré de ressources en vue de résoudre une famille de situations-problèmes » (Scallon, 2004, p. 105). Il est important de noter que les situations dans lesquelles une compétence est jugée comme telle sont paramétrées, c'est-à-dire qu'elles présentent des caractéristiques communes, et c'est en cela qu'elles sont regroupées sous le nom de famille (famille de situations).

Ainsi définie, la notion de compétence fait ressortir d'autres notions clé de l'APC qu'il convient également de présenter en détails. Il s'agit des notions telles que ressources, situation, contexte. On ajoutera aussi l'expression « objectif terminal d'intégration » (OTI).

Roegiers (2006) définit le terme ressource comme « l'ensemble des savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoirs d'expérience, ... que l'apprenant mobilise pour résoudre une situation » (p. 51). Il s'agit donc ici des éléments nécessaires à la maîtrise d'une compétence ou encore à sa mise en œuvre. L'auteur précise par la suite que le savoir est pris comme synonyme de contenu, de connaissance. Le savoir-faire désigne l'exercice d'une activité sur un savoir, sur un contenu tandis que le savoir-être désigne une attitude devenue habituelle, c'est-à-dire un savoir-faire devenu un automatisme (Roegiers, 2006, pp. 51-52).

La situation quant à elle désigne selon Muller et Durand « l'interaction d'un élève avec un milieu préparé dans lequel on a inséré un problème » (Durand/Fabre, 2007, p. 157). Comme mentionné précédemment, à chaque situation est lié au moins un problème. On parle alors de situation-problème, c'est-à-dire « un ensemble contextualisé d'informations à articuler, par une personne ou un groupe de personnes, en vue d'exécuter une tâche déterminée, dont l'issue n'est pas évidente a priori » (Roegiers, 2007, p.15). En contexte d'apprentissage, la situation se caractérise donc par un obstacle dont le franchissement est l'objet de l'apprentissage.

Le contexte désigne l'environnement dans lequel une situation-problème est inscrite. Il rassemble tous les éléments dont l'appréhension ou la compréhension sont spécifiques au milieu dans lequel l'élève vit. Il s'agit, plus précisément, de tout ce qui relève de l'environnement socioculturel de l'élève et le sens que ce dernier lui donne. Il est donc une composante à part entière de la situation, surtout quand on sait que la situation-problème doit être significative et proche d'une situation réelle (Roegiers, 2006, p. 46).

L'objectif terminal d'intégration (OTI) désigne, en termes d'acquisition de compétences, le profil attendu d'un élève au terme d'un cycle dont la durée est généralement de deux ans. Il s'agit donc d'une macrocompétence qui englobe l'ensemble des compétences à développer par les apprenants tout au long dudit cycle (Roegiers, 2006, p. 8). Un OTI peut également être subdivisé en objectifs partiels à atteindre au cours d'une seule année dudit cycle. On parle dans ce cas d'Objectifs Intermédiaires d'Intégration (OII).

Le développement de la compétence proprement dit débute par l'acquisition des ressources, c'est-à-dire l'apprentissage des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Contrairement à la PPO, la priorité est mise sur les ressources qui se rapportent à une compétence, les autres étant considérées comme des ressources de perfectionnement et ne sont abordées que si l'ensemble des ressources nécessaires pour la compétence à développer sont maîtrisées par tous les apprenants (Roegiers, 2006, p. 9). Tout au long de cette phase, la pertinence ou la portée pratique des ressources apprises est mise en exergue. À ce niveau, l'apprentissage peut se faire à travers des situations problèmes didactiques. La phase d'acquisition des ressources n'occupe qu'une partie de l'échéancier sur lequel s'étend le développement de la compétence, le reste de temps étant consacré aux activités d'intégration. Lors des activités d'intégration, les situations complexes sont présentées aux apprenants dans le but de les amener à apprendre à mobiliser les acquis pour résoudre des problèmes concrets. La combinaison de la phase d'acquisition des ressources et des activités d'intégration peut se présenter sous plusieurs facettes selon la période sur laquelle s'étend le module consacré au développement d'une compétence précise. La phase d'intégration des acquis peut s'étendre sur une des quatre semaines réservées à chaque

compétence. Dans un module comportant plusieurs objectifs (compétences), les activités d'intégration partielles peuvent être insérées à la fin de chaque compétence. De cette façon, l'intégration des acquis se fait progressivement, ce qui rend le module d'intégration de la fin moins dense. On peut aussi opter pour une séparation. Ici, l'acquisition des ressources se fait de façon continue et la phase d'intégration des acquis se fait en bloc et à la fin dans un module d'intégration plus vaste (Roegiers, 2006, p. 10). Dans ce cas, ce dernier module peut s'étendre sur plus d'une semaine.

L'appropriation d'un concept pédagogique n'exclut pas des adaptations liées aux spécificités ou besoins des systèmes éducatifs. L'APC comme principe organisateur des nouveaux programmes d'allemand présente des spécificités qu'il convient de relever.

2. L'APC et la réforme des programmes d'allemand du Cameroun

L'adoption du nouveau paradigme pédagogique n'est pas sans adaptation. On observe ainsi une extension dans sa dénomination. Dans les nouveaux programmes, il est question de l'Approche Par Compétences avec Entrée par les Situations de Vie (APC/ESV) (Ministère des Enseignements Secondaires, Inspection Générale des Enseignements, 2014, p. 4). L'extension *ESV* ne trouve aucune explication dans les différents programmes. L'ensemble *APC/ESV* est juste défini comme « une approche pragmatique qui permet de former l'apprenant dans son entièreté, c'est-à-dire de s'adresser à toute sa personne en ce sens que les deux hémisphères du cerveau sollicités et les trois dimensions de l'objectif pédagogique sont intégrés dans l'acte enseignement/apprentissage » (Ministère des Enseignements Secondaires, Inspection Générale des Enseignements, 2014, p. 4). Un regard panoramique sur les différents programmes permet de constater qu'il s'agit des domaines de vie dans lesquels sont rangés les différents modules. Ces domaines sont identiques pour tous les niveaux. On distingue ainsi cinq domaines de vie, ce qui correspond à 5 modules qui s'intitulent comme suit:

Module 1: Vie familiale et sociale.

Module 2: Environnement, Santé et Bien-être.

Module 3: Vie économique.

Module 4: Citoyenneté.

Module 5: Média et communication.

Les contenus de chaque module diffèrent selon les niveaux. Outre cette extension de dénomination, certaines notions clés de l'APC ont également été modifiées. Au lieu d'Objectif Terminal d'Intégration (OTI), il est plutôt question de Compétences Terminales d'Intégration (CTI) (Ministère des Enseignements Secondaires, Inspection Générale des Enseignements, 2019, p. 5). Ces adaptations ne modifient pas fondamentalement l'Approche Par les Compétences telle que présentée précédemment.

Le manuel scolaire constitue le premier outil didactique destiné à faciliter la mise en œuvre de l'APC dans l'enseignement de l'allemand au Cameroun. Cependant, cette réforme pédagogique n'a été ni précédée ni accompagnée par la création de nouveaux manuels adaptés, et ce, pour la majorité des niveaux d'enseignement. Une analyse rétrospective des manuels d'allemand utilisés au Cameroun et des différentes réformes qui les ont façonnés permet de mieux comprendre cette situation.

4. De la conception et du réaménagement des manuels d'allemande au Cameroun (1960-2024)

Si nous considérons les manuels utilisés pour l'enseignement de l'allemand au Cameroun depuis son accession à l'indépendance jusqu'aujourd'hui, on se rendra compte que leurs réaménagements ont été beaucoup plus occasionnés par les discours épistémologiques sur les sciences connexes à l'enseignement des langues étrangères telles que la pédagogie, les sciences du langage et la didactique.

Depuis 1960, le cours d'allemand au Cameroun a été dispensé à travers plusieurs manuels que nous rangeons ici en quatre générations. La première génération est celle des manuels français de la période coloniale qui ont continué d'être utilisés jusqu'en 1975. Il s'agit notamment des *J'apprends l'allemand* d'Albert Spaeth, Jean Real, et Georges Wertheim, *Nouvelle Collection Deutschland* de Pierre-Gustave Isler et Pierre Deghaye, *Collection Deutschland* de Pierre Isler et Léon Bodevin, *L'Allemand facile* de Günter Weil et Jean Chassard, *Cours d'Allemand* des mêmes auteurs, *Pages allemandes d'hier et d'aujourd'hui* d'Albert Spaeth. La deuxième génération est constituée des manuels *Yao apprend Deutsch* de Manfred Schroeder et Rolf-Dieter Beissner utilisés de 1975 jusqu'au début des années 90. La troisième génération est constituée des manuels *Ihr und wir* de Mbaye Diallo, Jörg Hartenburg, Pierre Evembe et al., qui entre en scène à partir de 1990, et de sa révision *Ihr und wir plus* de Moussa Anoumatacky, Essi Kpogli, Malick Ndao, Jean Nyankam et al., qui entre en scène à partir de 2009. La quatrième génération regroupe les manuels qui ont vu le jour à la suite des nouveaux programmes basés sur l'APC. Il s'agit ici de *Deutsch in Afrika* de Marthe Ebissemie, Thérèse Aboon et Ambroise Thomas Ngoni Mbang qui n'est utilisé qu'en classe de première, de *Les génies en allemands* de Placide Nchare, Liliane Dikko Guemfo et Lionel Nanga-Me-Abengmoni (disponibles uniquement pour les classes du second cycle) qui n'a pas été retenu dans la liste officielle des manuels pour l'année scolaire 2024/2025 et *Erwachen/L'éveil* (disponible uniquement pour les classes du premier cycle) de Mponoh Sanama Marie-Hortense, Ndam Pare Eroyine et Njeupam Gnamsié Antoine qui entre en utilisation pour la première fois lors de l'année scolaire 2024/2025.

Comme première génération selon notre classification, les manuels français ont été utilisés pour l'enseignement de l'allemand à une époque où le discours dominant sur l'enseignement des langues étrangères était celui qui mettait en avant la maîtrise de la grammaire et l'aptitude à traduire de la langue maternelle/d'apprentissage à la langue étrangère et vice versa comme principaux critères d'appréciation de maîtrise d'une langue étrangère (Noumo, 2020, pp. 17ff). Ce principe reposait sur l'idée que maîtriser la grammaire équivalait à maîtriser la langue étrangère et que la capacité à traduire correctement constituait la preuve d'une véritable maîtrise de cette langue (Neuner/Hunfeld, 1992, p. 19). Il s'agit en réalité des mêmes méthodes utilisées pour l'apprentissage des langues mortes que sont le latin et le grec. Les auteurs expliquent cette tendance par le fait que les objectifs primordiaux étaient la formation intellectuelle générale de l'élève. Cette formation mettait au centre la logique de la mathématique qu'on jugeait bonne d'appliquer à l'apprentissage des langues étrangères. Il était donc question de former les apprenants à la logique et à la systématique de la langue (Neuner/Hunfeld, 1992, p. 19).

Les manuels français que nous avons rangés dans la première génération étaient alors basés sur la méthode appelée Grammaire-Traduction. Cette méthode qui, tout au long du 19^e siècle a été en application dans l'enseignement des langues étrangères se décline comme suit: les structures grammaticales sont présentées de manière déductive, c'est-à-dire qu'on énonce d'abord la règle qu'on illustre ensuite à travers quelques phrases modèles; les exercices d'applications constituent la deuxième étape. Ils sont constitués d'une série de phrases non liées sémantiquement les unes des autres. Ces phrases sont regroupées en fonction des structures grammaticales enseignées; de longs textes en langue maternelle sont mis à la disposition des apprenants pour traduction en langue cible (thème); la traduction de la langue étrangère à la langue maternelle (version) est faite à partir des extraits de textes littéraires en prose. Ces textes servent également de support à l'enseignement de la compréhension écrite, de même que les poèmes qui se retrouvent à la fin de chaque unité et qui sont choisis en fonction de l'évolution des structures grammaticales déjà apprises; La reproduction par écrit ou le résumé d'un texte se fait à partir des mots clés qui sont, de prime abord, donnés à l'élève; L'expression écrite est également proposée avec des mots clés qui orientent l'apprenant dans

sa rédaction; La dictée est enfin proposée, également à travers les extraits de textes littéraires (Riquois, 2009, p. 15ff).

Les fondements de la méthode Grammaire-Traduction ont été ébranlés par de nombreuses critiques portant sur sa conception de l'apprentissage des langues étrangères. Cette méthode, qui appliquait aux langues vivantes des approches conçues pour les langues mortes, a été remise en question pour plusieurs raisons : contrairement à ses principes, il a été démontré que l'usage de la langue orale n'est pas subordonné à la maîtrise de la langue écrite; l'acquisition du vocabulaire peut s'opérer sans passer par la traduction en langue maternelle; l'apprentissage de la grammaire ne nécessite pas une explication préalable des règles; les exercices de traduction, jugés artificiels, n'améliorent pas significativement la compétence linguistique. Ces critiques ont entraîné l'abandon progressif de la méthode Grammaire-Traduction au profit de nouvelles approches dites naturelles, inspirées des processus d'acquisition de la langue maternelle chez l'enfant. On a ainsi connu la Méthode Directe, précurseur de la méthode audio-orale sur laquelle est fondée la deuxième génération des manuels qui entre en scène en 1975, à savoir *Yao lernt Deutsch*.

Contrairement à la méthode grammaire-traduction, l'objectif de la méthode audio-orale est la compétence linguistique et non la connaissance de la langue. Le type de texte prédominant est le dialogue, basé sur les conversations quotidiennes; l'expression et la compréhension orales priment sur celles écrites; l'acquisition de la grammaire s'opère à travers l'intégration des structures grammaticales dans des situations quotidiennes qui sont présentées de manière dialogique; les habitudes linguistiques du locuteur natif sont reproduites; l'enseignement se fait uniquement en langue étrangère; les structures grammaticales du simple au complexe sont introduites progressivement dans l'apprentissage et ne font pas l'objet de comparaison avec la langue maternelle; les exercices sont essentiellement des *pattern drill* (Neuner/Hunfeld, 1992, p. 61).

Le nouveau manuel *Yao lernt Deutsch* qui repose sur cette méthode est la première tentative de contextualisation de l'enseignement de l'allemand en Afrique francophone. Le manuel traduit en même temps la prise en main de l'enseignement de l'allemand au Cameroun par les Allemands. En effet, à la suite de la signature du traité Franco-germanique, la France a retiré ses coopérants du circuit d'enseignement de l'allemand dans ses anciennes colonies Ouest-africaine et la RFA s'est appropriée l'enseignement et la formation des enseignants d'allemand dans lesdits pays. (Kasprzyk, 1989, p. 9).

Les auteurs du manuel sont les Allemands Manfred Schroeder et Rolf-Dieter Beissner, tous deux en service à l'École Normale Supérieure d'Abidjan en Côte d'Ivoire, le premier comme conseiller pédagogique et le second comme enseignant. Il a trois volumes. Les volumes 1 et 2 sont respectivement pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème}, tandis que le volume 3 est réservé aux classes du second cycle de l'enseignement secondaire général. Les innovations au niveau des contenus concernent les réalités africaines qui y sont thématiques, surtout dans les volumes 1 et 2. Beaucoup de textes et d'images présentent un cadre socioculturel que l'apprenant africain reconnaît plus ou moins.

En mettant l'accent sur la prononciation correcte à travers l'écoute et l'imitation répétée des phrases ou des structures modèles, cette méthode ne laisse pas la place à l'utilisation raisonnée et individuelle de la langue. Dans cette perspective, la méthode *Yao lernt Deutsch* a été critiquée comme une méthode perroquet (Gomsu, 1985, p. 112). Ngatcha (2001) évoque de façon détaillée les raisons qui montrent l'incompatibilité de ce manuel pour le cours d'allemand en Afrique malgré le souci qu'ont eu leurs auteurs de l'adapter au contexte africain. Il évoque notamment les points suivants: le fait que, dans un contexte où les pays africains sont géographiquement éloignés du pays de la langue cible, la priorité est accordée à la compréhension et à la production orales plutôt qu'à la compréhension et à la production écrites; la non prise en considération des objectifs liés à la communication interculturelle; le

fait que le manuel ne permette ni un regard différencié ni un aperçu ou des impressions de la République fédérale d'Allemagne, mais s'attelle beaucoup plus à transmettre des savoirs encyclopédiques; la motivation à apprendre qui n'est pas suscitée par le manuel, car la présentation de la société allemande se fait du point de vue des adultes et ne tient pas compte des intérêts des élèves; le renforcement des stéréotypes à l'instar de celui de l'Allemand travailleur et honnête; le fait que le manuel véhicule des images à partir d'un point de vue allemand et ethnocentrique (Ngatcha, 2001, p. 1620). Les multiples critiques envers *Yao lernt Deutsch* ont conduit à la mise sur pied de la troisième génération des manuels d'enseignement de l'allemand au Cameroun, à savoir les manuels *Ihr und wir*.

Le premier tome du manuel est utilisé en classe de Quatrième à partir de 1991. Les autres tomes vont suivre progressivement, c'est-à-dire 1992 pour la Troisième, 1993 pour la Seconde et 1995 pour la Première et la Terminale. Le nouveau manuel n'est plus conçu uniquement par les Allemands en service dans les différents pays, mais également par les Africains. Il s'agit en effet d'un groupe de professeurs et d'inspecteurs pédagogiques nationaux d'allemand en service dans les différents pays africains au sud du Sahara où le manuel est utilisé¹. Le manuel est tout de même édité en Allemagne, par Verlag Otto Heinevetter.

Selon Ngatcha (2001), le manuel *Ihr und wir* fait partie des manuels de la 5ème génération selon la classification de Götze, c'est-à-dire qu'ils obéissent à un certain nombre de principes que sont la conception de l'apprentissage d'une langue étrangère comme rencontre avec un monde étranger, l'importance accordée au contenu ou au texte à travers lesquels la langue est apprise, l'apprentissage basé sur la compréhension découlant du rapport dialogique entre l'élève et le monde étranger (texte) et la comparaison des systèmes et usages linguistiques, des traditions, valeurs, comportements culturels comme principe de base (p. 1621).

Contrairement à son prédécesseur, *Ihr und wir* ne met plus l'accent seulement sur l'expression et la compréhension orales, mais davantage sur celles écrites, sur la grammaire et sur la traduction. En réalité, on pourrait classer ce manuel dans la catégorie des manuels basés sur la *vermittelnde Methode*, une sorte de méthode éclectique composée de la combinaison de certains principes des méthodes grammaire-traduction et audio-orale. Comme éléments tirés de la méthode grammaire-traduction, on a l'introduction progressive des structures grammaticales et du vocabulaire selon le modèle présenté plus haut, le bilinguisme (surtout pour les manuels du premier cycle, car ceux du second cycle sont beaucoup plus monolingues). Les principes tirés de la méthode audio-orale sont la conception des textes d'apprentissage sous forme de dialogue, l'utilisation des cassettes audio, la conception des exercices sous forme de *Pattern Drill*.

Le manuel a connu une révision en 2008 et s'appelle depuis lors *Ihr und wir plus*. Il paraît toujours en Allemagne, mais chez Hueber Verlag. Le manuel révisé présente quelques innovations : les images à caractère émotionnel, la méthode inductive dans la présentation de la grammaire, la réactualisation de la partie consacrée aux informations sur l'Allemagne et les pays germanophones, et la promotion de l'apprentissage autonome.

La quatrième génération regroupe les manuels élaborés à la suite de l'adoption de l'APC comme nouveau cadre pédagogique dans l'enseignement secondaire. Elle comprend *Les génies en allemand*, *Deutsch in Afrika* et *Erwachen / L'éveil*. Les deux premiers sont destinés exclusivement aux classes du second cycle, tandis que le troisième s'adresse au premier cycle. *Les génies en allemand* se décline en trois volumes, correspondant aux trois niveaux du second cycle, alors que *Deutsch in Afrika* ne propose qu'un seul volume, destiné à la classe de Première. L'APC comme principe organisateur est la principale innovation à constater dans la présentation des nouveaux manuels. Sur le plan formel, un regard panoramique permet de

¹ Le manuel est également utilisé à Madagascar

constater que le vocabulaire de l'APC a été utilisé comme nouvel emballage des parties qui structurent les manuels. À titre d'exemple, module (Modul) est utilisé en lieu et place d'unité (Einheit) ou chapitre (Kapitel), les objectifs sont décrits en termes de compétences. Sur le plan des contenus, les modules sont exactement ceux définis dans le programme. Chaque module renvoie à un domaine ou situation de vie et est subdivisé en plusieurs leçons, généralement trois. Chaque leçon renvoie à une famille de situation liée au module. Une partie spéciale est constituée d'exercices nommés exercices d'intégration (Integrationsübungen). Dans certains modules de *Deutsch in Afrika*, les épreuves types du *Probatoire*² remplacent ces exercices d'intégration. La mise en avant de la compétence n'est pas une nouveauté. Car, tout comme ces nouveaux manuels, ceux précédents ont également eu parmi leurs objectifs la formation des compétences linguistiques chez les apprenants. Toutefois, comme le souligne Massock (2020), la perspective de la compétence dans le contexte de l'APC dépasse une simple reformulation des objectifs existants. Elle suppose une transformation plus profonde des pratiques pédagogiques, dans laquelle les enseignants planifient, conduisent et évaluent les apprentissages en se référant à des modèles de compétences disciplinaires et transversales, l'objectif étant de permettre aux apprenants de mobiliser les compétences acquises dans des situations proches de la réalité (p. 199).

Depuis l'implémentation de l'APC il y a une décennie, l'offre en manuels véritablement adaptés à cette réforme reste très limitée. Jusqu'à récemment, seule la classe de Première disposait d'un Manuel conçu à cet effet, notamment *Deutsch in Afrika*³. Ce n'est qu'à partir de l'année scolaire 2024/2025 que le manuel *Erwachen/L'éveil* entre enfin en usage dans les classes du premier cycle, alors même que c'est à ce niveau que l'application de l'APC aurait dû débiter dès son introduction il y a plus de dix ans. Ainsi, à ce jour, les classes de Seconde et de Terminale continuent d'utiliser les manuels de la série *Ihr und Wir Plus*. Les raisons de cette crise peuvent être résumées en quelques points.

5. De la crise des manuels : Tentative d'explication et possibilités de sortie

Deux facteurs étroitement liés peuvent expliquer la crise actuelle des manuels d'allemand au Cameroun : le manque de prospective et la nature souvent exogène de leur élaboration, notamment en ce qui concerne ceux de la première à la troisième génération selon la classification faite précédemment.

Pour le premier facteur, le développement et la révision des manuels d'allemand au Cameroun ont toujours dépendu des avancées en didactique des langues étrangères et de nouvelles méthodes d'apprentissage. Ces manuels ont historiquement reflété les méthodes en vogue à leur époque. Lorsqu'il s'agissait de les renouveler, les critiques adressées à leurs prédécesseurs étaient prises en compte. Il n'a donc jamais été question, du moins jusqu'à l'avènement de l'APC, de partir d'une réforme pédagogique et/ou d'un programme d'allemand pour mettre sur pied un manuel comme cela a été le cas avec les manuels de la quatrième génération selon notre classification. La situation actuelle dans laquelle les manuels doivent être élaborés en déduction de programmes réformés est donc nouvelle et nécessite une

² Il s'agit d'un examen officiel qui, dans le système scolaire francophone camerounais, est organisé en classe de Première et conditionne l'admission en classe de Terminale.

³ Il convient toutefois de souligner qu'au cours de l'année scolaire 2018/2019, le manuel *Les génies en allemand* destiné à la classe de Terminale figurait sur la liste officielle des manuels scolaires, Cf. Ministère des Enseignements Secondaires, Liste des manuels scolaires, Année scolaire 2018/2019. <https://www.camexamen.com/wp-content/uploads/2018/08/Manuels-Scolaires-Text-Book-list-2018-2019-School-Year.pdf> (consulté le 25/12/2024) Il a été remplacé l'année suivante par le manuel *Ihr und wir plus 4*, conçu tardivement (2016) par rapport aux autres volumes. Jusqu'alors, la collection *Ihr und wir plus* se composait de trois volumes : les volumes 1 et 2 pour les classes de 4^e et de 3^e, et le volume 3 pour les classes de 2^{de} et de 1^{re}. L'ancien manuel *Ihr und wir 4*, utilisé auparavant dans les classes de 1^{re} et Terminale, continuait d'être utilisé en Terminale.

approche particulière. Il faut l'avouer, Elle aurait déjà dû être réglée si une prospective avait été faite, car c'est depuis une dizaine d'années que l'Approche Par les Compétences a été implémentée comme nouveau paradigme méthodique et didactique par le Ministère des Enseignements Secondaires.

Le deuxième facteur qui explique cette crise est une sorte d'externalisation qui a toujours caractérisé la mise sur pied de ces manuels. Le processus d'élaboration des manuels de la première à la troisième génération n'a pas été endogène. Si cela va de soi pour les manuels français, on peut tout de même convenir qu'il aurait dû en être autrement pour ceux qui leur ont succédé. *Yao lernt Deutsch* a été conçu par les Allemands et édité en Allemagne. C'est à partir du manuel *Ihr und wir* que les Camerounais et d'autres Africains originaires des autres pays utilisateurs des manuels rentrent dans le collectif des auteurs. Le financement, l'édition et la production restent tout de même exogènes. Si l'initiative de leur mise sur pied venait du ministère camerounais de l'Éducation, leur réaménagement à la suite de l'adoption de l'APC aurait suivi le même schéma et aurait sans doute été entrepris sans tarder, dans un souci d'adaptation rapide aux nouvelles orientations pédagogiques.

Il est donc évident que surmonter cette crise implique de s'attaquer aux causes profondes qui l'ont engendrée. Une solution pragmatique pourrait consister à s'appuyer sur les efforts déjà déployés par certains acteurs locaux. Comme mentionné précédemment, face à l'urgence, enseignants et inspecteurs pédagogiques ont conçu, de manière individuelle, des manuels conformes aux programmes réformés. Cependant, ces manuels, bien qu'adaptés aux nouveaux programmes, n'atteignent pas les standards modernes en matière d'enseignement des langues étrangères. Il suffit de relever un élément sur le plan formel pour s'en apercevoir : ils ne sont constitués que d'un livre et d'un cahier d'exercices, ce dernier étant inexistant pour certains niveaux, comme c'est le cas de *Les génies en allemand* pour la classe de Première. Or, les manuels modernes incluent, en complément du cahier d'exercices, une variété de supports annexes qui enrichissent l'expérience d'apprentissage. Parmi ces médias figurent des CD audio contenant des textes audio et des chansons, des CD-ROM comportant des documents écrits, des DVD, des portfolios, des glossaires, ainsi que divers autres matériels pédagogiques supplémentaires accessibles à partir du site web de l'éditeur (Würffel, 2021, p. 294). Vu sous le prisme de cette diversité des médias annexes, les manuels *Les génies en allemand* et *Deutsch in Afrika* sont déficients. Cela représente une régression par rapport aux manuels *Ihr und wir plus* qui ont, en plus du cahier d'exercices, des CD audio, des manuels pour enseignants, des fiches complémentaires et des fichiers audios téléchargeables à partir du site de l'Institut Goethe. À cette insuffisance formelle s'ajoutent, sur le plan interne, des faiblesses telles que la monotonie des types de tâches et d'exercices⁴, l'absence de contenus dédiés à l'enseignement de la prononciation, ainsi que d'autres aspects que les limites de cette analyse ne permettent pas d'approfondir.

⁴ Un regard critique sur les exercices proposés pour l'étude de texte dans les manuels *Deutsch in Afrika* et *Les génies en allemand* confirme cette monotonie. Les plus récurrents sont notamment *Antworten Sie auf Fragen und bilden Sie vollständige Sätze!* (Répondez aux questions et formez des phrases complètes, 10 occurrences dans *Deutsch in Afrika* et 8 dans *Les génies en allemand*), *Richtig oder falsch?* (Vrai ou faux?, 8 occurrences dans chacun des deux manuels), ou encore *Wie heißt es im Text?* (Comment cela est-il formulé dans le texte?, 6 occurrences dans chacun des deux manuels). On y retrouve également des exercices tels que *Was passt zusammen?* (Qu'est-ce qui va ensemble ? – exercices d'appariement, 5 occurrences dans *Deutsch in Afrika* et 6 dans *Les génies en allemand*) ou *Was ist richtig? Kreuzen Sie an!* (Qu'est-ce qui est correct ? Cochez la réponse juste, 3 occurrences dans *Deutsch in Afrika* et 2 dans *Les génies en allemand*). Ces exercices, centrés sur la restitution d'informations explicites issues des textes, n'encouragent que très peu l'acquisition des stratégies de compréhension globales. Ils sont strictement dépendants des textes proposés dans les manuels, et ne sont donc pas transférables à d'autres situations de lecture. Les activités visant à développer les compétences de lecture extensibles à de nouveaux textes sont quasi inexistantes.

On pourrait donc partir des manuels existants pour développer d'autres plus complets et modernes remplissant les qualités scientifiques, didactiques, graphiques, contextuelles et adaptées aux contraintes socio-économiques du Cameroun. Le financement, l'édition et la production de ces nouveaux manuels devraient être endogènes. Les partenaires étrangers, en particulier allemands, pourraient naturellement être impliqués dans ce projet pour leur expertise linguistique et culturelle. L'innovation principale de ces manuels résidera dans leur conformité au programme d'allemand camerounais. Ces nouveaux manuels ne seraient plus, à l'instar de ceux des trois premières générations, des manuels à vocation régionale. Avec le manuel *Und jetzt Wir*, annoncé comme le successeur de *Ihr und wir plus*, la problématique demeure. Bien qu'il présente les caractéristiques des manuels modernes en termes de composantes (Rapp et al., 2023, p. 10), il reste un manuel régional, conçu pour être utilisé dans divers pays où *Ihr und wir plus* est en vigueur. Il n'a donc pas été élaboré pour répondre spécifiquement aux programmes réformés de l'enseignement de l'allemand au Cameroun.

Conclusion

L'objectif de cette réflexion était d'analyser la crise dans laquelle se trouvent les manuels d'allemand au Cameroun depuis l'introduction de l'APC comme nouveau paradigme méthodologique et didactique dans l'enseignement secondaire. Nous avons commencé par situer le contexte dans lequel les programmes d'enseignement ont été réformés. Il en est ressorti que l'APC a été introduite pour pallier les lacunes de la PPO qui ne faisait que perpétuer une école déconnectée de la réalité quotidienne des apprenants. L'approche basée sur les compétences et certains de ses concepts opérationnels ont été brièvement présentés. Il est apparu clairement qu'il s'agit d'une approche pédagogique dont l'objectif principal est de former des compétences en matière de résolution de problèmes réels. Nous nous sommes attardés ensuite sur les raisons pour lesquelles la refonte des manuels d'allemand n'a pas suivi automatiquement l'introduction de cette approche pédagogique. En présentant l'historique de la conception et de la révision des manuels d'enseignement de l'allemand, nous avons mis en exergue les facteurs qui ont motivé l'élaboration et la réforme des manuels d'allemand dans le passé, notamment l'évolution des connaissances didactiques et le développement des nouvelles méthodes d'apprentissage des langues étrangères. Nous avons également présenté le caractère exogène de la conception de ces manuels. Cela nous a permis de montrer que la nécessité de refondre les manuels d'allemand à la suite d'une réforme pédagogique est une nouveauté et mérite, pour la première fois, une initiative interne, c'est-à-dire celle du ministère camerounais de l'Enseignement Secondaire et non celle des partenaires extérieurs de l'enseignement de l'allemand, comme cela a toujours été le cas. Il reste à espérer que les manuels *Les génies en allemand*, *Deutsch in Afrika* et *Erwachen/L'éveil* soient le point de départ du développement de manuels modernes, conformes aux programmes camerounais d'allemand.

Références bibliographiques

- Amar Meziane, O. A. (2014). De la pédagogie par objectifs à l'Approche Par Compétences : migration de la notion de compétence, *Synergies Chine*, 9, 143-153. http://gerflint.fr/Base/Chine9/Amar_Meziane.pdf (Consulté le 25 décembre 2024).
- Cros, F., De Ketele, J. M., Dembélé, M., Develay, M., Gauthier, R. F., Ghriss, N., Lenoir, Y., Murayi, A., Suchaut, B. & Tehio, V. (2010). *Étude sur les réformes curriculaires par l'approche par compétences en Afrique*. <https://shs.hal.science/halshs-00523433/document> (consulté le 12 octobre 2024).
- Durand, M. & Fabre, M. (2007). *Les situations de formation entre savoirs, problèmes et activités*. L'Harmattan.
- Ebissemie, M., Aboon, T. & Ngono Mbang, A. T. (2021). *Deutsch in Afrika. Text- und Arbeitsbuch für die 1ère-Klasse*. Edition Abid.

- Gillet, P. (1991). *Construire la formation : outils pour les enseignants et les formateurs*. ESF.
- Gomsu, J. (1985). Finalité de l'enseignement de l'allemand et de la germanistique en Afrique noire : le cas du Cameroun, *Peuples Noirs Peuples Africains*. 45, 94-116. https://mongobeti.arts.uwa.edu.au/issues/pnpa45/pnpa45_08.html (Consulté le 12 octobre 2024).
- Kasprzyk, P. (1989). Das Förderprogramm des DAAD für afrikanische Deutschlehrer aus dem frankophonen Afrika, in P. KASPRZYK & N. Ndong (Eds.), *Afrikanische Germanistik. Eine Dokumentation*. Dokumentation und Materialien 16, (pp. 11-18). Köllen Druck & Verlag GmbH.
- Massock, G. (2020). Kompetenzorientierung als neuer didaktisch-methodischer Ansatz im Kameruner DaF-Unterricht -Alter Wein in neuen Schläuchen, *Syllabus Review*, 9 (1), 181-215. <https://pierrepotvin.com/wp/wp-content/uploads/2021/02/a-syllabus-review-vol91.pdf> (Consulté le 21 septembre 2024).
- Ministère des Enseignements Secondaires (2018). *Liste des manuels scolaires, Année scolaire 2018/2019*. <https://www.camexamen.com/wp-content/uploads/2018/08/Manuels-Scolaires-Text-Book-list-2018-2019-School-Year.pdf> (Consulté le 3 décembre 2024).
- Ministère des Enseignements Secondaires, Inspection Générale des Enseignements (2019). *Programme d'études de l'allemand, langue vivante II – Classes de première ESG*. <https://de.scribd.com/document/790502039/Programme-Allemand-1ereA4> (Consulté le 5 septembre 2024).
- Ministère des Enseignements Secondaires, Inspection Générale des Enseignements (2014). *Programme d'études de 4ème et 3ème: Allemand*. <https://de.scribd.com/document/671150751/Allemand> (Consulté le 3 septembre 2024).
- Nchare, P., Dikko Guemfo, L. & Nanga-Me-Abengmoni, L. (2016) : *Les génies en allemand. Textbuch*. ACIPEC.
- Neuner, G. / Hunfeld, H. (1992). *Methoden des fremdsprachlichen Deutschunterrichts. Eine Einführung*. Langenscheidt.
- Ngatcha, A. (2010). Deutsch in Kamerun. In H. Steger, H.E. Wiegand, H.J. Krumm, C. Fandrych, B. Hufeisen & C. Riemer (Eds.), *Deutsch als Fremd- und Zweitsprache: ein internationales Handbuch*. (pp. 1702-1705). Walter de Gruyter GmbH & Co.
- Noumo, A. J. (2020). *Littérature et didactique de l'allemand dans les lycées et collèges du Cameroun. Approche d'une didactique littéraire interculturelle et problèmes de canon*. [Thèse de Doctorat, Université de Dschang].
- Rapp, A., Nanga-Me-Abengmoni, L. Seltmann, I., Tobias, S. & Seidel-Apelt, N. (2023). Und jetzt Wir. Das afrikanisch-europäische DaF-Lehrwerk der New Generation. In *IDV-Magazin*, 103, 8-11 https://idvnetz.org/pageflip/magazin/books/pdf/IDV-Magazin_Nr_103.pdf (consulté le 28/12/2024).
- Riquois, E. (2009). *Pour une didactique des littératures en français langue étrangère : du roman légitime au roman policier*. [Thèse de doctorat. Université de Rouen]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00403124/document> (consultée le 15 décembre 2015).
- Roegiers, X. (2006). *La pédagogie de l'intégration en bref*. <http://htarraz.free.fr/sakwila/prof/pedagogieROGIERES.pdf> (Consulté le 2/1/2024).
- Roegiers, X. (2007). *Des situations pour intégrer les acquis scolaires*. De Boeck.
- Scallon, G. (2004). *L'évaluation des apprentissages dans une approche par compétences*. Éditions du Renouveau pédagogique.
- Würffel, N. (2021). Lehr- und Lernmedien. In C. Altmayer, K. Biebighäuser, S. Haberzettl, A. Heine (Éds.), *Handbuch Deutsch als Fremd- und Zweitsprache. Kontexte – Themen – Methoden*. (pp. 282–300). J.B. Metzler.



Analyse des pratiques enseignantes dans la correction des copies de philosophie des lycées au Mali

Analysis of teaching practices in the correction of philosophy papers in high schools in Mali

Seydou Soungalo Coulibaly

Lycée public de Kayes N°di, Mali

Email: coulibalyseydousoungalo@gmail.com

Orcid id: <https://orcid.org/0009-0008-1424-2226>

Résumé : En didactique, la question de l'évaluation des connaissances des apprenants occupe une place de choix. Ainsi, chaque discipline scolaire est évaluée suivant une démarche particulière. Cette étude s'est particulièrement focalisée sur la correction des copies de philosophie au lycée. Très souvent, les acteurs impliqués dans l'acte éducatif ne sont pas unanimes sur la question de l'objectivité de la notation des copies de philosophie des lycéens. Cet article vise non seulement à apprécier le niveau d'acquisition des savoirs/connaissances en philosophie, à analyser les procédés utilisés par les professeurs de philosophie dans la correction des copies des lycéens, mais aussi à répertorier les écrits antérieurs relatifs à la notation des copies de philosophie. Cette étude a été réalisée en faisant recours à la recherche documentaire et la méthode mixte, sur un échantillon composé de deux inspecteurs pédagogiques régionaux et cinq cents copies corrigées de philosophie, sélectionnées aléatoirement dans quatre lycées de l'académie d'enseignement de Bamako, rive gauche et celle de Kalaban Coro. A l'issue des enquêtes de terrain, le non-respect du barème de notation des copies a été constaté sur plus de la moitié des copies de notre échantillon. De même, la question de la subjectivité semble inhérente à la notation philosophique. Il a été également constaté que la majorité des professeurs de philosophie utilisent les annotations sur les copies corrigées. Il ressort aussi de ces résultats que plus de la moitié des apprenants n'ont pas de niveau satisfaisant en philosophie. Au regard de ces résultats, l'évaluation des lycéens en philosophie mérite de réflexion.

Mots-clé: Mali, correction, copies, philosophie, lycée.

Abstract : In didactics, the question of assessing learners' knowledge occupies a prominent place. Thus, each school discipline is assessed according to a particular approach. This study particularly focused on the correction of philosophy papers in high school. Very often, the actors involved in the educational act are not unanimous on the question of the objectivity of the marking of high school students' philosophy papers. This article aims not only to assess the level of acquisition of knowledge/understanding in philosophy, to analyze the processes used by philosophy teachers in the correction of high school students' papers, but also to list previous writings relating to the marking of philosophy papers. This study was carried out using documentary research and mixed method, on a sample composed of two regional educational inspectors and five hundred corrected philosophy papers, randomly selected from four high schools of the Bamako teaching academy, left bank and that of Kalaban Coro. Following field surveys, non-compliance with the marking scheme for exams was observed in more than half of the exams in our sample. Similarly, the issue of subjectivity appears to be inherent in philosophical marking. It was also noted that the majority of philosophy teachers use annotations on corrected exams. These results also show that more than half of students do not have a satisfactory level in philosophy. In light of these results, the assessment of high school students in philosophy deserves some reflection.

Keywords: Mali, marking, papers, philosophy, high school.

Introduction

Le développement de l'école et celui de la société sont intimement liés. Du coup, les pratiques pédagogiques sont pensées pour les adapter aux réalités sociales, culturelles et économiques. Ces pratiques sont construites autour des disciplines scolaires qui suivent des méthodologies particulières d'exécution et d'évaluation. Il convient d'indiquer qu'il ne peut y avoir d'acte éducatif performant sans les outils d'évaluation adéquats. L'évaluation des acquis scolaires offre aux partenaires du contrat didactique plusieurs avantages, tels que : la régulation des acquis (peu assimilés par les apprenants), la consolidation et l'enrichissement

des connaissances acquises par les apprenants, la prise de conscience des enseignants sur leurs lacunes didactiques, les opportunités d'expérimentation de nouvelles approches d'évaluation. Au regard de ces avantages, la réalisation d'une évaluation scolaire performante ne peut se faire sans tenir compte de nombreux aspects qui sont à la fois curriculaires, institutionnels, didactiques, cognitifs, etc. C'est dire que l'évaluation scolaire doit être le résultat des actions réfléchies, car la bonne marche d'un système éducatif dépend en partie des outils d'évaluation mis en valeur.

Dans les situations de classe, de nombreux enseignants semblent n'avoir pas pris conscience de l'impact du système d'évaluation sur la réussite ou l'échec des apprenants. Autrement dit, toute évaluation a des implications positives ou négatives sur les élèves. Certes, l'école accorde une importance évidente à l'évaluation scolaire, mais il paraît essentiel de comprendre que le désir de doter l'école de systèmes d'évaluation justes et fidèles semble impossible, car les insuffisances sont toujours constatées en la matière. Ces lacunes constituent très souvent les sources des conflits entre les acteurs de l'acte éducatif. Ces constats laissent apparaître la nécessité de penser à nouveaux frais les modèles évaluatifs mis en valeur par l'école. Cela permettra de comprendre davantage les tenants et les aboutissants de ces démarches didactiques et pédagogiques en vue de nouvelles perspectives favorisant l'augmentation de l'efficacité interne et externe des systèmes éducatifs.

Très généralement, il ressort du constat des pratiques de classe que les enseignants, chargés des disciplines similaires, utilisent des critères variés pour évaluer des connaissances similaires. Un tel procédé didactique laisse impensé les problèmes liés à la fiabilité des instruments de mesure des connaissances des apprenants. Merle (2007) explique que la notation est souvent une source de tensions entre les élèves, leurs parents et les encadreurs. Pour lui, de nombreux élèves ne comprennent pas les notes attribuées et certains les contestent. Les idées de cet auteur laissent entendre la nécessité de consensus sur les critères de notation. La particularité de cette étude est qu'elle s'intéresse uniquement à la discipline philosophique, sous les angles de la correction des copies des élèves du lycée. Le choix de la philosophie dans le contexte de l'étude s'explique par deux raisons fondamentales, à savoir : la philosophie fait partie des rares matières, présentent dans les épreuves du baccalauréat malien, de toutes les séries, sans exception et dans l'enseignement, la philosophie est une discipline dont nous avons une certaine expérience.

Au Mali, l'enseignement de la philosophie s'est caractérisé par quelques changements en fonction du temps, à savoir : de la méthode classique ou enseignement frontal à l'approche par compétences (APC). Cette nouvelle démarche pédagogique exige dans le contexte de l'étude, trois types d'épreuves (la dissertation, le commentaire du texte et l'explication du texte ou la lecture méthodique) lors des contrôles de connaissances des lycéens en philosophie. Il est à constater que ces épreuves diffèrent selon les différentes séries de la terminale, exemple : en terminale sciences sociales, les apprenants sont évalués uniquement en dissertation et en commentaire du texte, mais en terminale sciences économiques, leur évaluation se consacre seulement à la dissertation et à la lecture méthodique. De même, il existe dans les curricula en vigueur au Mali, les normes relatives à la correction des dites épreuves philosophiques, notamment : le barème pour chaque partie de l'épreuve d'évaluation. Cette clarification présente un double avantage pour les apprenants. Elle leur permet à la fois de savoir a priori les attentes des évaluateurs et a posteriori, de prendre conscience de leurs erreurs après une évaluation en vue de parfaire davantage leurs connaissances dans la discipline en question.

Le non-respect de ces normes peut engendrer des conséquences très négatives sur la performance scolaire des élèves en philosophie. Ce qui laisse dire que la correction des copies des élèves du lycée en philosophie a un impact considérable sur le succès ou l'échec de ces apprenants. En outre, il est important de mentionner que la baisse du niveau de ces apprenants en philosophie impacte négativement leur capacité de discernement. Cet état de fait ne favorise

point leur ouverture sur le monde. Les idées de Kalambele (2022) font comprendre que les systèmes d'évaluation des connaissances philosophiques ont très peu évolué dans le temps. Il soutient également que la clarté dans les critères de notation permet non seulement de minimiser les subjectivités dans la correction des copies d'élèves, mais contribue aussi à la diminution des contestations après les comptes rendus des évaluations.

Par ailleurs, dans la mesure où les travaux des lycéens en philosophie ne sont pas notés élément par élément, mais plutôt selon une logique d'appréciation globale et unifiée de leurs réflexions. C'est ce qui justifie l'utilisation des fourchettes dans l'échelle de notes, guidée par un certain canevas de contenus à tenir en compte par les correcteurs (Eduscol, 2020). Selon ces idées, il est inopportun de corriger les copies de philosophie de manière détachée (attribuer un certain nombre de points aux différentes parties du devoir de l'élève). Il convient de préciser qu'il n'existe pas d'unanimité sur la question du barème de notation entre les acteurs qui s'intéressent à la question de l'évaluation des connaissances philosophiques des lycéens. Pour certains, le barème global semble plus logique que le barème sous forme d'échelle défendu par d'autres auteurs comme étant le plus performant. Tout cela montre davantage que la question de la notation des copies mérite des réflexions.

Dans tous les cas de figure, il convient de préciser que toute approche correctionnelle a des implications sur les apprenants. Ces différences didactiques relatives à la correction des copies d'épreuves philosophiques soulèvent la nécessité d'harmonisation des pratiques de classe en vue d'un meilleur rendement scolaire. Pour mieux cerner les contours de la problématique liée à l'évaluation des savoirs philosophiques des lycéens, cet article vise non seulement à apprécier le niveau d'acquisition des savoirs/connaissances en philosophie, à analyser les procédés utilisés par les professeurs de philosophie pour corriger les copies de ces élèves, mais aussi à répertorier les écrits antérieurs permettant de mieux comprendre la question de la notation des copies de philosophie des apprenants. Ainsi, il est utile de poser les questions suivantes : Le niveau d'acquisition des élèves du lycée est-il satisfaisant en philosophie ? Quels sont les procédés utilisés par les professeurs de philosophie pour corriger les copies des lycéens ? Existents-ils des écrits antérieurs relatifs à la question de la notation des copies de philosophie des lycéens ? La réflexion qui suit exposera tour à tour : l'approche méthodologique, la revue théorique, les résultats d'enquête, la discussion des résultats d'enquête et la conclusion.

1. Approche méthodologique de la recherche

Au cours de ce travail, la méthode mixte et la recherche documentaire ont été utilisées pour collecter les données à l'étude. La recherche de terrain s'est focalisée uniquement sur les copies corrigées des épreuves de philosophie de l'évaluation de la première période (premier trimestre de l'année scolaire 2024-2025). Cette enquête a été réalisée entre le 20 février 2025 et le 5 mars 2025. En d'autres termes, sur le terrain, notre travail consistait à collecter les informations relatives à l'étude tout en se référant seulement aux copies déjà corrigées. Un guide d'entretien a été utilisé à l'endroit de deux inspecteurs pédagogiques régionaux (IPRES) de certaines régions, sur les aspects institutionnels du barème de la notation des épreuves de philosophie au lycée.

Au cours de cette étude, la recherche documentaire a été mise en valeur en vue de répertorier les écrits essentiels en rapport avec la question de la notation des copies de philosophie au lycée. L'analyse de ces écrits permet de mettre en comparaison la littérature traditionnelle existante sur la problématique de cette étude. Une telle analyse sur les documents variés a pour but de bien cerner les aspects importants, relatifs à l'évaluation des lycéens en philosophie. Les données collectées par le biais de la recherche documentaire peuvent attirer l'attention des décideurs politiques sur les implications de la manière de corriger les copies de philosophie des apprenants au lycée.

Il est important de préciser que l'analyse de contenu et l'analyse statistique ont été mises à profit pour comprendre non seulement les données collectées, mais aussi de les mettre en lien avec les objectifs de recherche formulés au niveau de notre introduction. Par ailleurs, l'échantillon de l'étude, composé de 500 copies corrigées des lycéens des classes de la 12^{ème} année en philosophie, toutes les séries confondues, a été sélectionné par l'échantillonnage aléatoire simple. S'ajoutent à ce nombre, deux académies d'enseignement, à raison de trois lycées sélectionnés au niveau de l'académie d'enseignement de Bamako, rive gauche et un lycée sélectionné dans celle de Kalaban Coro. Le hasard a été privilégié dans le choix de l'échantillon relatif à cette étude à cause de sa scientificité et de sa représentativité de la population mère. Ainsi, les résultats obtenus par ce procédé reflètent les réalités du terrain. Quant aux 500 copies corrigées, elles ont été sélectionnées en fonction de séries des classes de terminale. Au niveau de chaque établissement enquêté, les copies corrigées ont été sélectionnées dans les séries disponibles, afin que la problématique liée à la question de la notation des connaissances des apprenants en philosophie soit mieux cernée.

L'échantillon de cette étude a été constitué comme suit : 91 copies sélectionnées dans le premier lycée enquêté, 123 copies sélectionnées dans le deuxième lycée enquêté, 143 copies sélectionnées dans le troisième lycée enquêté et 143 copies sélectionnées dans le quatrième lycée enquêté. Il est nécessaire de préciser que le nombre de lycée enquêté par académie et celui des copies sélectionnées par lycée enquêté se justifient par la grandeur des académies d'enseignement et des lycées enquêtés. C'est dire que les académies d'enseignement et les lycées enquêtés n'ont pas les mêmes effectifs, en termes d'établissements et d'élèves de la terminale. Le raisonnement suivant se consacrera sur l'analyse des écrits antérieurs relatifs à cette étude.

2. Revue théorique sur la question de correction des copies de philosophie au lycée

Dans cette rubrique, il est important de savoir que les documents présentés traitent essentiellement la question de l'objectivité de l'évaluation philosophique, la question de la fiabilité et de la fidélité du barème de notation utilisé par les professeurs de philosophie et la nécessité de la mise en œuvre d'un barème de notation harmonisé. Selon (Kalambele, 2022), il existe trop de subjectivité dans la correction des copies en philosophie au niveau de l'enseignement secondaire camerounais. Ces problèmes s'expliquent essentiellement soit par la non fiabilité des barèmes de notation ou soit par les conditions d'évaluation. L'auteur s'est référé à une étude antérieure pour conclure que les professeurs de philosophie n'utilisent pas de manière identique les grilles de notation des copies dans cette discipline. Une même production d'élèves a été corrigée par douze professeurs de philosophie, les scores collectés variaient de 12,5/20 à 14,5/20, soit un écart de deux points selon la correction de ces enseignants, (Kalambele, 2022). L'analyse de ces idées fait comprendre que les jugements des correcteurs sont assez aléatoires.

Dans le même ordre d'idées, (Merle, 2007) soutient que la note scolaire est une fabrication sur la base du contexte scolaire et du contexte social, d'où des écarts considérables qui peuvent aller jusqu'à trois points entre les notes. Selon (Coulibaly, 2024), à l'issue d'un test réalisé par les lycéens en philosophie, les notes obtenues montrent qu'ils ont un niveau hétérogène dans cette discipline. Cet état de fait met en relief la question de l'écart considérable dans une discipline similaire, voire dans les productions similaires. Au regard de l'importance qu'accorde l'école aux bulletins scolaires, les notes chiffrées doivent être accompagnées de l'explication qualitative justifiant pour les élèves le sens de ces notes. Cela permet de mettre en lumière la fonction pédagogique de la note, (Eduscol, 2020). Selon l'analyse de (Jamet, 1990), le subjectivisme dans la notation des copies de philosophie au lycée a pour manifestations : les grands écarts de notes en fonction des correcteurs. Les annotations constituent des moyens permettant de cerner les contours de ces écarts afin que la

note attribuée soit beaucoup plus significative pour les apprenants. Pour Le Figaro étudiant (2023), la correction des copies de philosophie au Bac français suit une procédure rigoureuse et laisse peu de place au libre arbitre. Cette procédure se réalise en trois étapes essentielles, à savoir : une réunion de discussion des correcteurs sur les principes de notation, ensuite, chaque correcteur attribue les notes provisoires selon ces principes et enfin, les notes ne sont définitives qu'après la réunion d'harmonisation.

La question de la notation suscite beaucoup d'interrogations dans les milieux scolaires, en France. Ces questionnements se rapportent généralement sur les critères et les types d'évaluation, appropriés. Il ressort des constats qu'au niveau de l'enseignement secondaire, toutes les évaluations sans distinction de disciplines sont axées sur la notation chiffrée alors que les acteurs de l'école ne sont pas unanimes sur la fiabilité d'un tel système de notation.

Au regard de ces insuffisances, (Moinet, 2018) propose l'expérimentation d'une notation axée sur les lettres comme les cas de la Suède, du Danemark et le Royaume-Uni. Dans ces pays, les élèves sont évalués sur une échelle comportant six ou huit paliers de compétences selon les cas avec les notes : De A à F ou de A à H. À titre illustratif, pour amoindrir la subjectivité dans la correction des copies de philosophie, en France, lors de la correction des épreuves de philosophie du baccalauréat sont organisées les réunions d'entente et d'harmonisation pour fixer les critères de notation afin que les notes attribuées soient assez objectives. Tout cela montre les difficultés d'attribution des notes incontestables en philosophie. Il est important de préciser que ces acteurs apprécient différemment ces pratiques. Il y a ceux qui pensent que ces réunions ont permis au fil des années de diminuer les écarts de notes et d'autres expliquent qu'à cause de la particularité de chaque copie de philosophie, il paraît nécessaire de laisser chaque correcteur avec son libre arbitre, (Académie de Normandie, 2013). D'après (Ndzedi, 2020), pendant longtemps, à cause du caractère discutabile des idées en philosophie, l'élaboration de grilles de notation communes n'était pas jugée opportune. De nos jours, il est évident que l'objectivité des notes attribuées dépende en grande partie de ces grilles.

En outre, les critères clairs de notation aident non seulement les enseignants à prendre les meilleures décisions, mais aussi ils contribuent à minimiser l'arbitraire dans l'évaluation des connaissances philosophiques des apprenants. L'auteur explique que le morcellement de la copie de philosophie en fonction des éléments de la grille d'évaluation n'entame en rien l'unicité d'une copie de philosophie. Les 20 points du commentaire philosophique se répartissent comme suit : l'introduction à noter sur 5 points (thème du texte, question implicite, thèse de l'auteur, thèse adverse et problématique née entre les thèses) ; le développement à noter sur 10 points (étude ordonnée ou explication du texte et intérêt philosophique du texte) et la conclusion à noter sur 5 points (rappel du thème du texte, de la thèse de l'auteur et de la thèse adverse, et positionnement théorique personnel). S'agissant de la dissertation philosophique, l'introduction à noter sur 5 points (formulation du problème philosophique et problématiques) ; le développement à noter sur 5 points (thèse et antithèse, mais la synthèse est facultative) et la conclusion à noter sur 5 points (rappel de la thèse et de l'antithèse, et positionnement personnel), (Ndzedi, 2020).

En dissertation philosophique, la réussite des élèves passe par la maîtrise des critères d'évaluation. Le Montagner (2009) explique que ces critères peuvent être construits avec les élèves et le professeur. L'auteur illustre cette stratégie à travers des situations concrètes de classe (le texte de Platon sur le mythe de la caverne et les productions d'élèves) à partir desquelles, les apprenants ont pris conscience de certaines attentes des évaluateurs en philosophie (la précision, la cohérence, la logique, la bonne écoute, la réflexion, la conceptualisation, la problématisation, l'argumentation, etc.) à l'égard des évalués. Un tel exercice permet aux apprenants de s'autoévaluer et d'avoir progressivement une autonomie. Dans l'étape suivante, notre analyse portera sur les résultats d'enquête.

3. Présentation et analyse des résultats d'enquête

Dans cette rubrique, il est question de présenter et analyser deux types d'informations collectées auprès des inspecteurs pédagogiques régionaux de l'enseignement secondaire et dans les lycées, notamment sur les copies corrigées des élèves de la terminale en philosophie.

3.1. Etats de lieux du cadre institutionnel de la correction des copies de philosophie au Mali

Pour mieux comprendre la question de la correction des copies de philosophie des lycéens maliens, nous avons interrogé quelques inspecteurs pédagogiques régionaux de l'enseignement secondaire (IPRES), au Mali. Ces investigations ont permis de comprendre qu'il existe très peu de textes institutionnels (ni un arrêté ministériel, ni une lettre circulaire du département de l'éducation nationale) relatif au barème de l'évaluation des connaissances philosophiques au lycée.

Malgré l'insuffisance de document institutionnel en la matière, il est quand même important de préciser que des barèmes de notation ont été harmonisés par l'inspection générale de l'éducation en collaboration avec les inspections pédagogiques régionales de l'enseignement secondaire, afin de corriger les copies du baccalauréat malien. Ces barèmes ont été initiés, dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche par compétences (APC), dans le contexte de l'étude. Par ailleurs, l'analyse de ces investigations laisse apparaître la nécessité de formaliser et institutionnaliser davantage les pratiques enseignantes en matière d'évaluation des connaissances philosophiques de ces apprenants. Cela permet non seulement d'amoinrir les subjectivités dans les notations en question, mais aussi de rendre les notes plus intelligibles. En ce qui concerne les barèmes utilisés au Mali, ils sont axés sur les différentes parties du traité du sujet de la dissertation, du commentaire philosophique ou de la lecture méthodique. Un plafond de note est attribué à chaque partie du traité du sujet. En dissertation, les notes sont attribuées comme suit : 7points, 8points, 3points et 2points, respectivement pour l'introduction, le développement, la conclusion et la présentation de la copie. S'agissant du commentaire et de la lecture méthodique, les notes sont attribuées comme suit : 8points, 8points, 2points et 2points, respectivement pour l'introduction, le développement, la conclusion et la présentation de la copie.

Toutefois, il convient de rappeler qu'avant l'avènement de l'approche par compétences dans le système éducatif malien, la notation des productions philosophiques des lycéens se faisait de façon globale (exemple : l'élève pouvait voir 08/20 sur sa copie, sans savoir dans quelle partie, il a moins bien travaillé). Dans une telle situation, il aura du mal à intégrer convenablement ses erreurs, afin de parfaire ses compétences.

3.2. Les résultats d'enquête sur les copies corrigées des lycéens en philosophie

Les résultats collectés sur le terrain peuvent être classés en quatre types d'information qui vont des notes des lycéens en philosophie, au barème de la notation, à la correction des erreurs sur les copies corrigées par les enseignants. Les tableaux ci-dessous fournissent plus de détails sur ces résultats.

3.2.1. Présentation des notes relevées sur les copies corrigées des lycéens

Les notes sont présentées et analysées dans cette rubrique dans le but d'apprécier le niveau d'acquisition des lycéens en philosophie. Ce travail permet de comprendre les aptitudes que ces apprenants ont dans la discipline en question. Ces résultats permettent également d'apprécier la qualité des apprentissages en rapport avec la philosophie au lycée.

Notes obtenues par les élèves sur les copies corrigées	Nombre de copies	Pourcentage %
Moins de 08/20	208	41,60
De 08/20 à moins de 10/20	65	13
De 10/20 à moins de 12/20	124	24,80
De 12/20 à moins de 14/20	74	14,80
14/20 et plus	29	4
Total	500	100

Tableau 1. Les notes obtenues par les élèves sur les copies corrigées des épreuves de philosophie au lycée (Source : enquêtes personnelles, février 2025)

Sur les 500 copies corrigées des élèves de la terminale en philosophie, toutes les séries confondues, 208 copies ont comporté les notes de moins de 08/20, soit 41,60% du nombre de copies du présent tableau. Sur 65 copies corrigées, soit 13% des copies corrigées de ce tableau, les notes variant de 08/20 à moins de 10/20 ont été identifiées. Des notes comprises entre 10/20 et moins de 12/20, et celles comprises entre 12/20 et moins de 14/20, ont été repérées respectivement sur 124 copies corrigées et sur 74 copies corrigées, soit respectivement 24,80% et 14,80% des copies corrigées de ce tableau. Enfin, sur 4% des copies corrigées, soit 29 copies corrigées, les notes de 14/20 et plus ont été constatées.

L'analyse de ces données montre que sur les copies corrigées de 500 élèves en philosophie au lycée, un effectif cumulé de 227 élèves a eu la moyenne avec les scores variant de 10/20 à 14/20 et plus. Ces statistiques montrent non seulement que plus de la moitié des élèves concernés par cette étude ont obtenu des notes en dessous de la moyenne, 10/20, mais aussi ces résultats indiquent à quel point, une part significative d'apprenants éprouve encore de réelles difficultés en philosophie.

3.2.2. Respect du barème de notation des copies de philosophie au lycée

Il s'agit ici de savoir si les professeurs de philosophie respectent le barème en vigueur au Mali, dans la notation des copies de philosophie des lycéens. Ce barème préconise l'attribution des points par l'enseignant à chaque partie du traité de l'apprenant (l'introduction, le développement, la conclusion et la présentation de la copie). Les points attribués dépendent des éléments qui composent chacune de ces parties citées dans les parenthèses.

Respect du barème sur les copies corrigées	Nombre de copies	Pourcentage %
Oui	207	41,40
Non	293	58,60
Total	500	100

Tableau 2. Respect par les enseignants du barème de la notation des épreuves de philosophie au lycée (Source : enquêtes personnelles, février 2025)

En ce qui concerne le respect du barème de la notation des connaissances des lycéens en philosophie. Selon les résultats du présent tableau, sur les 500 copies corrigées des élèves, les professeurs ont respecté le barème de la notation sur 207 copies corrigées, soit 41,40% des copies corrigées, présentées dans ce tableau. Par ailleurs, il a été remarqué sur 293 copies corrigées que les professeurs de philosophie n'ont pas respecté ledit barème. En d'autres termes, ce barème n'a pas été respecté sur 58,60% des copies corrigées sur lesquelles cette étude a porté. Ainsi, il est à constater que la plupart de ces professeurs ont préféré attribuer des notes de façon globale (exemple : 11/20), tandis que la norme en vigueur au Mali, exige une notation détaillée (exemple : en dissertation, 7points pour l'introduction, 3points pour la conclusion, etc.) Ce non-respect des normes de correction par les enseignants peut mettre les

apprenants dans les situations d'apprentissage confuses et impacter négativement leurs performances dans la discipline en question, car l'évaluation doit être formatrice. En appliquant correctement le barème exigé, les apprenants prennent conscience de leurs forces et limites.

3.2.3. Les copies corrigées des lycéens en philosophie comportant les appréciations et les annotations

Les résultats montrent que les enseignants corrigent différemment les copies de philosophie au lycée. Souvent, cela peut provoquer des confusions chez les apprenants. Les résultats présentés dans cette rubrique contribuent à la meilleure compréhension de ces différences d'appréciation des copies de philosophie des apprenants.

Annotations / Appréciations	Nombre de copies	Pourcentage %
Simple appréciation sur les copies corrigées	42	8,40
Appréciations accompagnées des annotations sur les copies corrigées	394	78,80
Aucune annotation sur les copies corrigées	34	6,80
Aucune appréciation sur les copies corrigées	30	6
Total	500	100

Tableau 3. Les appréciations et les annotations sur les copies corrigées des épreuves de philosophie au lycée (Source : enquêtes personnelles, février 2025)

Après analyse des données de ce tableau, il est à constater que les copies corrigées sur lesquelles ce travail a porté, 42 d'entre elles, soit 8,40% des données du tableau, ont comporté ces appréciations (faible, insuffisant, passable, bien, etc.).

Des copies corrigées sur lesquelles, ces appréciations ont été accompagnées par les annotations sont au nombre de 394, soit 78,80% des résultats de ce tableau. Un tel résultat laisse penser que la plupart des professeurs de philosophie sont dans une dynamique d'accompagnement des apprenants dans leurs apprentissages, en leur fournissant des détails, leur permettant de mieux comprendre l'évaluation de leurs travaux. Cette approche didactique contribue au développement des compétences philosophiques de ces apprenants. Cependant, il est nécessaire de préciser que sur 34 copies corrigées, aucune appréciation n'a été figurée. De même, sur 30 copies corrigées, soit 6% des résultats du présent tableau, aucune annotation n'a été constatée. C'est dire que certains enseignants n'ont pas conscience de l'importance des annotations et des appréciations dans la réussite de leurs élèves.

3.2.4. Typologie des annotations relevées sur les copies corrigées des lycéens en philosophie

Dans le tableau ci-dessous, l'objectif consiste à faire une classification des annotations, utilisées fréquemment par les professeurs de philosophie sur les copies corrigées des élèves du lycée. Ces annotations permettent de révéler les erreurs commises, très souvent par ces apprenants dans l'apprentissage de la philosophie.

Types d' annotations	Nombre de	Pourcentage
----------------------	-----------	-------------

	fois	%
Annotations sur la méthodologie du traitement des sujets	103	19
Annotations sur l'argumentation des thèses	353	65,12
Annotations sur les aspects grammaticaux	14	2,58
Annotations sur le vocabulaire ou l'orthographe	10	1,84
Autres annotations	62	11,43
Total	542	100

Tableau 4. Liste des annotations relevées sur les copies corrigées des épreuves de philosophie au lycée (Source : enquêtes personnelles, février 2025)

L'analyse des données de ce dernier tableau laisse apparaître cinq types d'annotation, identifiés par notre enquête sur les copies corrigées des lycéens en philosophie. Les annotations sur la méthodologie du traitement des sujets ont été mentionnées 103 fois par les enseignants sur ces copies. Les annotations sur l'argumentation des thèses ou sur les contenus, les annotations sur le vocabulaire ou l'orthographe et les annotations sur les aspects grammaticaux, ont été mentionnées respectivement 353 fois, 14 fois et 10 fois par les enseignants sur les copies corrigées. Les autres annotations (exemple : écriture illisible, attention aux ratures, devoirs identiques, etc.) ont été remarquées 62 fois sur les copies corrigées des élèves. Les résultats du présent tableau font comprendre que la majorité des observations des professeurs de philosophie sur les productions des lycéens dans cette discipline se sont rapportés sur les erreurs relatives à l'argumentation ou l'appréciation du fond de ces productions. Ces annotations représentent 65,12% des données présentées dans ce tableau. Il est à remarquer que la plupart des annotations sont en rapport avec le fond et la méthodologie du traitement des devoirs. Cette remarque laisse apparaître la qualité des interactions pédagogiques. Par conséquent, la nécessité de prendre du recul dans les pratiques pédagogiques s'impose à certains enseignants.

Par ailleurs, les résultats du tableau montrent que les aspects grammaticaux, vocabulaires et orthographiques représentent un pourcentage cumulé de 4,42% des données de ce tableau. Ce qui laisse constater que les professeurs de philosophie essaient quand même d'attirer l'attention des apprenants sur ces aspects sans y accorder un intérêt particulier. La partie suivante portera sur la discussion des données collectées sur le terrain.

4. Discussion des résultats d'enquête

La plupart des auteurs exploités dans le cadre de cette étude ont mis un accent particulier sur les écarts constatés en général dans les notes scolaires et en particulier dans la notation des copies de philosophie au lycée, d'où la nécessité de rétrécir ces écarts. Ces auteurs sont entre autres : (Merle, 2007), (Coulibaly, 2024), (Kalambele, 2022) et (Jamet, 1990). Dans le même ordre d'idées, les données collectées lors de nos enquêtes de terrain confortent les pensées des auteurs ci-dessus mentionnés. Selon ces données, sur 500 copies corrigées des lycéens en philosophie, 208 copies ont comporté des notes de moins de 08/20 contre 29 copies corrigées comportant les notes de 14/20 et plus. L'analyse de ces résultats laisse apparaître l'évidence d'un grand écart entre les notes obtenues par les élèves en difficultés d'apprentissage de la philosophie et celles obtenues par des élèves qui apprennent la discipline en question avec moins de difficultés.

Au regard de ces constatations, la question de la subjectivité dans l'évaluation des connaissances philosophiques des apprenants semble évidente, d'où la nécessité pour les enseignants de prendre conscience des écarts entre les notes afin de les rétrécir davantage. Par ailleurs, (Ndzedi, 2020) et (Le Montagner, 2009) estiment que l'évaluation critériée, axée sur un barème détaillé demeure la meilleure manière d'évaluer les compétences des apprenants en philosophie. Ce type d'évaluation contribue non seulement à la diminution des écarts entre les

notes, mais aussi il permet d'amoindrir les subjectivités caractérisant les notations philosophiques.

En dépit de l'importance de ce type d'évaluation, selon les résultats issus de cette étude, sur 500 copies corrigées des lycéens, le barème de notation n'a pas été respecté sur 58,60% de ces copies. Il ressort de ces résultats que les professeurs de philosophie apprécient différemment le barème de notation des copies de philosophie au lycée. Ces appréciations diversifiées pourraient impacter négativement les scores de ces apprenants.

En ce qui concerne les annotations, (Eduscol, 2020) et (Jamet, 1990) soutiennent la nécessité d'une explication détaillée des notes chiffrées obtenues par les apprenants en philosophie. Cette approche permet non seulement aux élèves d'appréhender le sens de leurs notes, mais aussi contribue à l'intégration efficace des erreurs commises par les apprenants. En ce sens, les résultats des enquêtes relatives à cette étude font remarquer que sur 500 copies corrigées des lycéens en philosophie, 394 d'entre elles ont comporté des annotations accompagnant les notes chiffrées. Toutefois, il est important de préciser qu'aucune annotation ne figurait sur 34 copies corrigées. En gros, les auteurs exploités et la majorité des professeurs de philosophie, correcteurs des copies exploitées pendant notre enquête, accordent tous une importance particulière aux annotations comme l'une des méthodes de correction des erreurs des apprenants en philosophie au lycée.

Toujours, concernant les annotations, les données collectées dans le cadre de cette recherche ont permis de répertorier les annotations les plus utilisées par les professeurs de philosophie dans la correction des copies des lycéens. Les annotations en rapport avec les contenus ou les argumentations sont les plus nombreuses, suivies de celles relatives à la méthodologie des devoirs. Ce constat soulève deux problèmes majeurs auxquels les lycéens sont confrontés dans l'apprentissage de la philosophie, à savoir : le faible niveau d'analyse et la non-maîtrise des plans académiques des devoirs de philosophie.

Conclusion

Au regard de l'importance qu'accorde le système éducatif malien à la philosophie, son enseignement mérite des réflexions en vue de détecter les éventuelles faiblesses qui le minent et de proposer de nouvelles alternatives permettant d'augmenter la qualité des résultats.

Pour cerner les tenants et les aboutissants de la problématique liée à la correction des copies de philosophie au lycée, la méthodologie mise en œuvre a combiné la méthode mixte et la recherche documentaire en vue de réaliser ce travail.

Cette recherche documentaire a permis de comprendre que les professeurs de philosophie et les auteurs ont des représentations différentes sur le sens de la note et de la notation en philosophie. Pour rendre les notes intelligibles, justes et fidèles, certains auteurs ont proposé les notations axées sur les lettres de l'alphabet français. Pour d'autres, au regard de la nature de la philosophie, il semble impossible d'harmoniser les barèmes de notation de cette discipline.

Les données collectées dans ce contexte ont permis de savoir qu'au Mali, le barème de notation de la philosophie n'est pas assez institutionnalisé (ni arrêté ministériel, ni lettre circulaire du département ministériel). Actuellement, le barème en vigueur dans le contexte de l'étude est le résultat d'harmonisation des différentes inspections pédagogiques. En outre, les enquêtes menées sur le terrain ont montré que plus de la moitié des professeurs de philosophie n'ont pas respecté le barème de notation en vigueur. La correction étant une partie sensible des activités pédagogiques, il a été constaté que de nombreux professeurs de philosophie ne prêtent pas une attention particulière à cette sensibilité, d'où les multitudes de démarches de ces enseignants dans la correction des copies de philosophie au lycée. Certaines de ces démarches produisent très difficilement les effets escomptés.

Il a été remarqué sur de nombreuses copies, retenues dans le cadre de cette étude que certains enseignants se sont contentés d'attribuer des notes chiffrées sans aucune explication justifiant ces notes. Du coup, au lieu que la correction soit une aide pour les apprenants, elle provoque de difficultés supplémentaires, car l'élève va se retrouver dans une situation de confusion totale. Toutefois, la majorité de ces enseignants utilisent quand même les annotations pour justifier les notes chiffrées. Il ressort également de ces résultats que plus de la moitié des apprenants concernés par cette étude n'ont pas un niveau satisfaisant en philosophie. Les liens entre ces mauvaises notes et le non-respect du barème de notation n'ont pas été établis par ce travail. Il est nécessaire de rappeler que tout procédé utilisé dans le cadre de l'évaluation des connaissances des lycéens en philosophie peut avoir des implications positives ou négatives sur ces apprenants. Par conséquent, les enseignants doivent prendre conscience de la portée de leurs décisions relatives à la notation des copies de leurs élèves.

Enfin, pour comprendre davantage la problématique de la correction des copies de philosophie au lycée, il est nécessaire d'entreprendre d'autres études permettant de comparer en termes d'efficacité les notes numériques, les notes en lettres de l'alphabet et les notes en couleurs différentes. Ces aspects n'ont pas été assez développés au cours de cette étude.

Références bibliographiques

- Académie de Normandie. (2013). Réflexions sur l'évaluation et la notation des copies de philosophie au baccalauréat. <https://philosophie.ac-normandie.fr/spip.php?rubrique64>, (consulté le 18 janvier 2025).
- Coulibaly, S. (2024). *Identification et traitement didactique de l'erreur en philosophie chez les lycéens de la commune IV du district de Bamako*. [Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation et de la formation, IPU].
- Eduscol. (2020). L'Évaluation des travaux en classe de philosophie. <https://eduscol.education.fr/document/24058/download> (consulté le 18 janvier 2025)
- Le Figaro/étudiant. (2017). Bac : comment sont corrigées les copies de philosophie ? https://etudiant.lefigaro.fr/article/bac-la-correction-d-une-copie-de-philo-laisse-peu-de-place-au-hasard_5ed718fc-571f-11e7-bab4-c4b90180982c/ (consulté le 13 janvier 2025).
- Jamet, M. (1990). L'enseignement philosophique au miroir du baccalauréat. *Revue Française de Pédagogie*, n°90. <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=6144127> (consulté le 17 janvier 2025)
- Kalambele, J. (2022). Évaluation de la philosophie au secondaire au Cameroun selon l'APC Confusions et approximations autour du nouveau paradigme. *Revue Diotime*, n°90. <https://diotime.lafabriquephilosophique.be/numeros/090/013/print/print.pdf> (consulté le 20 janvier 2025)
- Le Montagner, J. (2009). L'accompagnement de la construction par les élèves des critères d'évaluation de la dissertation. *Revue Diotime*, n°39. <https://diotime.lafabriquephilosophique.be/numeros/039/009/print/print.pdf> (consulté le 20 janvier 2025)
- Merle, P. (2007). *Les notes/Secrets de fabrication*. Collection : Education et société, Presses Universitaires de France. <https://shs.cairn.info/les-notes-secrets-de-fabrication--9782130561668?lang=fr> (consulté le 25 janvier 2025)
- Moinet, A. (2018). La notation scolaire : inconvénients et alternatives. Hal-01700229V2
- Ndzedi, F. (2020). Gabon-évaluation en philosophie : proposition de grilles de notation du commentaire de texte et de la dissertation philosophique. *Revue Diotime*, n°85. <https://diotime.lafabriquephilosophique.be/numeros/085/029/print/print.pdf> (consulté le 20 janvier 2025).

{SECTION 4}
SCIENCES
ÉCONOMIQUES



Impact de la stabilité politique sur les investissements et la croissance dans l'UEMOA : une analyse à partir d'un modèle VAR à correction d'erreur

Impact of political stability on investments and growth in WAEMU: an analysis based on an error correction VAR model

Fousséni Ramde

Université NAZI BONI, Burkina Faso

Email : ramde.fouss@gmail.com

Orcid id : <https://orcid.org/0000-0002-8362-3363>

Résumé : L'objectif de cette recherche est d'analyser l'impact de la stabilité politique sur les investissements privés, publics et la croissance d'une part, et d'autre part les effets retour de ces agrégats sur la stabilité politique dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine entre 2002 et 2018. En effet, depuis le début des années 2000, plusieurs pays de l'espace tels que la Côte d'Ivoire, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont connu une instabilité politique. Fort de ce constat, l'on se demande comment cette situation influence les décisions des différents investisseurs que sont l'Etat (les investissements publics), le privé national (les investissements domestiques) et le privé étranger (les investissements directs étrangers). Ainsi, à l'aide d'un modèle Panel Var à correction des erreurs, il ressort de nos investigations économétriques que la qualité de la stabilité politique dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine ne modifie pas négativement les décisions d'investissement des investisseurs publics et domestiques contrairement aux investisseurs étrangers. Par ailleurs, les résultats montrent que le flux des investissements directs étrangers dégrade la stabilité politique aussi bien à court qu'à long terme.

Mots-clé : Investissements, panel Var à correction des erreurs, stabilité politique, UEMOA.

ABSTRACT: The aim of this paper is to analyse the impact of political stability on private investment, public investment and economic growth on the one hand, and the feedback effects of these aggregates on political stability in the West African Economic and Monetary Union between 2002 and 2018 on the other. Indeed, since the beginning of the 2000s, several countries in the area such as Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso and Niger have experienced political instability. Based on this observation, we wonder how this situation influences the decisions of different investors, namely the State (public investments), the national private sector (domestic investments) and the foreign private sector (foreign direct investments). Thus, using a Panel Var error correction model, our econometric investigations show that, the quality of political stability in the West African Economic and Monetary Union does not negatively alter the investment decisions of public and domestic investments, unlike foreign investments. Moreover, the results show that FDI flows degrade political stability in both the short and long run.

Keywords : Investments, Pvar error correction, political stability, WAEMU.

Introduction

À l'instar des différentes régions de l'Afrique, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) est fortement marquée par une instabilité politique (ISP). Cette instabilité s'est manifestée entre autres par la crise ivoirienne des années 2000, les mutineries et les coups d'Etat répétitifs entre 2011 et 2022 au Burkina Faso et au Mali, la montée du terrorisme dans les pays sahéliens depuis la crise malienne de 2012 etc. Selon le rapport Doing Business 2013, la moitié des pays de l'UEMOA fait partie des dix pays où l'environnement des affaires est le moins favorable. Tout comme le Doing Business, le FMI (2019) affirme qu'une amélioration

du climat des affaires dans l’UEMOA est nécessaire pour lever les contraintes structurelles qui empêchent l’essor des investissements privés.

Dans la littérature, plusieurs auteurs identifient les facteurs institutionnels tels que la stabilité politique (SP), la corruption, le régime politique... comme étant des déterminants des investissements privés et de la croissance économique (Dabla-Norris et al, 2010; Arbatli, 2011; Anyanwu, 2011 ; Acemoglu et Robinson 2012). En outre, les conclusions des chefs d’entreprises sur l’environnement des affaires soutiennent que les facteurs sociaux et politiques influencent la rentabilité des capitaux, et la décision initiale des entreprises à investir dans les pays de l’UEMOA (BCEAO, 2013). L’objectif de ce papier est d’examiner les effets de la stabilité politique (SP) sur les anticipations des investisseurs et la croissance économique dans l’UEMOA. Plus précisément, il s’agit de répondre aux questions suivantes : comment la stabilité politique affecte elle l’évolution des investissements privés et publics ? Comment influence-elle la croissance économique dans l’Union ? Globalement, les effets de la SP sur l’accumulation du capital et la croissance économique restent ambigus. En effet, pendant que certains mettent en relief les effets nuisibles de l’instabilité sociopolitique sur la croissance (Aisen et Veiga, 2013), d’autres établissent une relation positive (Moin et Mohammad, 2013).

Cependant, la majorité des études (Campos et Nugent 2002, Gouenet, 2011; Aisen et Veiga, 2013) analyse les effets de l’instabilité sociopolitique sur les investissements sans opérer a priori une distinction entre les investissements privés et publics d’une part, et entre les Investissements directs étrangers (IDE) et les investissements privés domestiques d’autre part. Pourtant, la présence d’externalités des investissements publics sur les investissements privés suggère l’existence d’un effet indirect de la qualité de la stabilité politique sur les investissements privés. Cet effet transiterait par l’accumulation du capital public aussi bien à court qu’à long terme. Ainsi, contrairement aux études précédentes, en plus des investissements privés domestiques et étrangers, cette recherche prend en compte l’impact de la stabilité politique sur l’investissement public.

En s’appuyant à la fois sur les prolongements de la théorie de la croissance endogène qui établissent une corrélation positive entre la qualité institutionnelle et la croissance économique (North, 1990; Easterly et Ross, 1997; Engerman et Sokoloff, 2000; Acemoglu, Johnson et Robinson, 2001), et sur l’évolution du climat sociopolitique dans l’UEMOA, nous soutenons que la qualité de la stabilité sociopolitique pénalise l’accumulation des investissements privés et publics. Aussi, nous postulons qu’elle entraîne une baisse de la croissance économique dans l’Union. La suite du papier est organisée de la manière suivante: le premier point présente une brève revue des travaux antérieurs. Le second aborde la méthodologie. Les deux dernières parties sont consacrées respectivement aux faits stylisés et à la présentation des résultats.

1. Bref aperçu des travaux antérieurs

Cette partie examine quelques travaux antérieurs sur le lien entre croissance économique et instabilité sociopolitique dans un premier temps, puis les effets de l’instabilité sociopolitique sur les investissements.

1.1. Instabilité sociopolitique et croissance économique

Selon Fosu (1992), l’instabilité politique se définit comme le changement de pouvoir politique qui ne respecte pas les règles légales d’une part, et celui qui se fait par la violence, d’autre part. Gupta (1990), quant à lui, distingue trois formes d’instabilité sociopolitique. Tout d’abord, il identifie l’instabilité d’élite ou de l’exécutif qui comprend les coups d’Etat, les changements et crises de gouvernement. Ensuite, l’instabilité de masse qui se manifeste par les mouvements sociaux tels que les émeutes, les grèves, etc. Enfin, celle du pouvoir militaire

ou violent qui prend en compte la guerre civile, les guérillas et toute action politique violente.

Avec un panel de 93 pays sur la période de 1960-1990, Edwards et al. (1991) établissent une relation négative entre instabilité politique et croissance économique. À l’instar d’Edwards et al. (1991), la Banque mondiale (2001) soutient l’existence d’une relation négative entre l’instabilité politique et la croissance économique. En effet, pendant que Collier (1999) indique qu’en moyenne, une guerre civile fait perdre à un pays plus de 2% de son PIB par habitant et par an, la Banque mondiale (2001) attribue le déclin de la croissance économique dans les pays africains depuis les années 1970 à l’instabilité sociale et politique.

Dans leur recherche sur l’Argentine, Campos et Karanasos (2007) concluent que les instabilités politiques informelles (assassinats et grèves) et formelles (modifications constitutionnelles et législatives) ont affecté négativement les performances économiques de ce pays entre 1896-2000. Leurs résultats de long terme montrent que l’ampleur de l’instabilité formelle est plus forte comparativement à celle de l’instabilité informelle. Par contre, à court terme, l’instabilité informelle affecte plus les performances économiques. De leur côté, Younis et al (2008) et Munoz (2009) mettent en exergue la forte sensibilité des performances économiques par rapport à la stabilité politique. Ainsi, après l’examen d’un panel de pays asiatiques sur la période 1990-2005, Younis et al (2008) affirment que la croissance économique est plus sensible à la stabilité politique par rapport à la liberté économique. À l’aide d’un panel de 84 pays en développement sur la période 1975-2019, Eggoh et Kobbi (2021) aussi bien en coupe transversale qu’en panel dynamique que les effets de l’instabilité politique sont atténués en l’amélioration des conditions macroéconomiques. Au-delà de la croissance, la littérature économique sur la relation entre instabilité politique et performances économiques s’est souvent construite autour de l’investissement.

1.2. Investissement et instabilité sociopolitique

La perméabilité de la frontière entre le cadre économique et la sphère politico-institutionnelle a conduit les théoriciens de la croissance à introduire de nouvelles hypothèses pour améliorer le cadre d’analyse de la théorie de la croissance endogène. C’est ainsi que Alesina et Perotti (1994), Barro (1996), Touna et Kamgnia (2000), introduisent des facteurs politiques comme l’instabilité politique et la démocratie dans leurs investigations pour justifier le différentiel de croissance entre les pays. Ils étayent leurs conclusions par le fait que la destruction du capital physique et du capital humain associée au détournement des investissements publics (qui sont imputables à l’instabilité sociopolitique), réduit le taux de croissance économique.

Pour Devereux et Wen (1998), l’instabilité sociopolitique affecte négativement les anticipations des investisseurs privés, et par ricochet, réduit les performances économiques. Les conclusions d’Abessolo (2003) viennent prolonger le débat amorcé par Alesina et Perotti (1994) sur le rôle de l’instabilité sociopolitique dans le processus de croissance économique. À partir d’un indicateur d’instabilité défini comme une mesure de dislocation engendrée par les coups d’État et leurs corollaires, il trouve que l’instabilité sociopolitique influence négativement aussi bien la croissance économique que l’accumulation des capitaux physiques et humains. Bien que son analyse ne distingue pas les investissements privés des investissements publics, il suggère l’accroissement des investissements privés dans le processus de développement de l’économie tchadienne. Pour lui, le secteur privé doit occuper une place de choix dans l’économie tchadienne.

S’inscrivant dans la même dynamique que les auteurs précédents, Aisen et Veiga (2013) montrent à partir d’une analyse en panel dynamique que le principal canal de la transmission des effets nuisibles de l’instabilité sociopolitique est la productivité totale des facteurs. Cependant, ils mettent également en relief l’impact négatif de la dégradation de la

stabilité politique sur l’accumulation des capitaux physique et humain. Ils utilisent comme proxy d’instabilité le nombre de premiers ministres et/ou de modifications d’au moins 50% du gouvernement. Ils concluent qu’un changement additionnel du gouvernement par an entraîne une réduction du taux de croissance du PIB de 2,39 points.

En ce qui concerne spécifiquement les pays africains, à la suite de Touna et Kamgnia (2000), et Abessolo (2003), Gouenet (2011) indique que l’accroissement de l’instabilité sociale et politique favorise l’augmentation des dépenses militaires, et par ricochet engendre une éviction pour l’activité privée. Autrement dit, au détriment d’un investissement optimal dans les secteurs sociaux (éducation, infrastructures, santé..), qui sont générateurs d’externalités positives sur les investissements privés, l’Etat accroît les dépenses improductives qui sont à la fois source d’éviction et de signal négatif pour les investisseurs privés potentiels.

Pour mieux cerner l’instabilité sociopolitique, il utilise un indice synthétique inspiré de la méthode de calcul de l’Indice de développement humain (IDH) du PNUD. Il construit cet indicateur en s’appuyant sur une hypothèse qui le fait varier entre 0 et 1. En revanche, par opposition à la construction de l’IDH, il affecte des pondérations différentes en fonction des effets de chaque facteur d’instabilité sur l’économie réelle. La valeur 0 indique que le facteur d’instabilité n’a pas été observé au cours de l’année considérée. Par contre, la valeur 1 signifie que le facteur d’instabilité sociopolitique considéré a été observé. Ensuite, il fait une combinaison linéaire des différentes variables en affectant les pondérations 0,1 ; 0,15 ; 0,2 ; 0,25 ; et 0,3 respectivement aux indicateurs d’instabilité sociopolitique ci-après : les mouvements de révoltes indépendantistes, la crise de succession de 1982-1984, la transition démocratique sous divers grèves et mouvements revendicatifs, les conflits frontaliers et les multiples protestations électorales. En somme, il parvient à montrer que l’instabilité politique augmente le coût du risque qui affecte négativement les investissements directs étrangers. Cela explique le faible niveau des investissements privés au Cameroun.

Bien que la majorité des études aboutissent à un impact négatif de l’instabilité sociale et politique sur la croissance économique et l’accumulation du capital, Campo et al (2002) ne trouvent aucune relation directe entre l’ISP et la croissance économique. Cependant, ils montrent l’existence d’un lien indirect qui transite par l’accumulation du capital. En effet, à travers un échantillon de PED, et avec un indice d’instabilité basé sur le nombre d’assassinats politiques, des révolutions et des coups d’État réussis, ils constatent que l’hypothèse selon laquelle un niveau élevé de l’ISP peut causer une diminution dans le taux d’investissement est beaucoup plus faible qu’on ne le croit. Malgré la vérification de la relation négative entre l’ISP et le taux d’investissement contemporain, ces auteurs donnent des preuves d’une causalité positive allant de l’ISP vers le taux d’investissement à long terme. Ils étayent leurs conclusions d’une analyse de contrôle de sensibilité différente. Tout comme Goldsmith (1987), Campo et al (2002), les investigations de Moin et Mohammad (2013) sur le Bangladesh supportent l’existence d’une corrélation négative entre stabilité politique et croissance économique à long terme. Toutefois, il note l’existence d’une corrélation positive à court terme.

Dans l’ensemble, la littérature suggère une causalité négative entre l’instabilité sociopolitique et les investissements. Cependant, très peu d’études s’intéressent à son influence à la fois sur les investissements publics et privés. En effet, l’agrégation des investissements privés et publics ne permet pas d’affiner l’analyse et d’identifier l’ampleur des effets de l’ISP sur le développement du secteur privé. Par ailleurs, l’examen de la causalité entre la stabilité politique et les investissements, sans la prise en compte du capital public, ne permet pas d’identifier la totalité de leurs effets sur l’accumulation du capital privé d’une part, et sur la croissance économique, d’autre part. En effet, elle pourrait affecter les investissements privés de façon directe ou indirecte. Le lien direct se traduit par l’hésitation des investisseurs potentiels qui intègrent les facteurs sociaux et politiques dans la prise de leurs décisions.

Ensuite, on a le lien indirect qui transite par l’accumulation du capital public. Ce lien s’explique par les externalités positives que les investissements publics sont censés exercer sur les investissements privés.

2. Méthodologie

Cette partie présente le modèle économétrique utilisé pour analyser les effets de la stabilité politique sur les investissements et la croissance économique dans l’UEMOA. Ensuite, elle expose les données et la méthode d’estimation.

Globalement, l’engouement pour l’introduction de la gouvernance dans l’examen de l’évolution des agrégats macroéconomiques se justifie à plusieurs niveaux. Tout d’abord, nous avons l’augmentation spectaculaire des flux des IDE en direction des pays émergents avec une moyenne d’environ 10 milliards de dollars au début des années 1980 à plus de 100 milliards au milieu des années 90 et à plus de 200 milliards depuis 2004 (Arndt et Oman, 2010). Cette forte hausse des IDE a accru l’intérêt des investisseurs étrangers (dans l’orientation) et des États (la mobilisation) en ce qui concerne la qualité de la gouvernance.

En outre, dans le prolongement des facteurs explicatifs de la croissance, les auteurs de la *Nouvelle* économie institutionnelle (NEI) identifient la qualité de la gouvernance, les institutions formelles et informelles comme étant des éléments qui expliquent le niveau de richesse à long terme (North, 1990, 2005 ; Acemoglu et Robinson 2012). Par la suite, plusieurs auteurs tels que Alésina et Perotti (1996), Clague et al. (1996), Jong-a-Pin (2009), Haque et Kneller (2015) ont introduit des indicateurs de gouvernance dans leurs analyses.

Dans ce papier, l’indice de stabilité politique, d’absence de violence et de terrorisme de la Banque Mondiale (noté **sp**) qui donne des informations sur la probabilité d’une déstabilisation du gouvernement par des moyens non légaux est utilisé comme proxy de stabilité sociopolitique.

2.1. Modèle économétrique et données

L’approche souvent utilisée dans la littérature pour mesurer l’impact de la stabilité sociopolitique sur l’activité économique se fait en déterminant ses effets sur la croissance et l’accumulation du capital. Cette approche considère la stabilité politique comme un facteur purement exogène. En effet, elle analyse uniquement leurs effets sur les agrégats macroéconomiques, en ignorant les effets « feed-back ». De plus, elle ne prend pas en considération les effets retardés en supposant a priori que tous les phénomènes s’accomplissent au même moment.

Dans cette recherche, nous utilisons un modèle VAR à correction d’erreur sur données de panel. Ce modèle est approprié parce qu’il ne fait pas de restriction a priori sur l’exogénéité et l’endogénéité des variables. De plus, il permet d’identifier l’existence ou non d’une relation bidirectionnelle ou unidirectionnelle. Par ailleurs, il permet de saisir les interdépendances à la fois statiques et dynamiques (Canova et Ciccarelli, 2013).

Toutefois, il convient de noter l’existence de modèles alternatifs comme les DSGE (Dynamic stochastic general equilibrium) et les VAR structurels sur données de panel. Cependant, plusieurs auteurs comme Canova et Ciccarelli (2013) indiquent que les modèles DSGE imposent de nombreuses restrictions par construction. Ainsi, les recommandations politiques qu’ils fournissent sont incorporées dans les hypothèses du modèle. Tout comme les modèles DSGE, les modèles VAR structurels sur données de panel sont passibles de la critique standard de modèles VAR structurels (Cooley et Dweyer 1998, Chari et al, 2008) et donc doivent être considérés avec précaution.

Dans l’ensemble, six variables sont utilisées dans le modèle pour mesurer les effets de la stabilité politique sur le taux de croissance économique et les investissements dans

l’UEMOA. Les variables sont : le taux de croissance du PIB noté **pib**; le taux d’investissement public mesuré par le rapport entre la formation brute du capital fixe du secteur public et le PIB (FBCF du secteur public/PIB) et noté **ipu** ; le taux d’investissement direct étranger (IDE/PIB) noté **ide** ; le taux d’investissement domestique noté **ido** et mesuré par la différence entre la formation brute du capital fixe privé et les IDE divisée par le PIB; le taux d’inflation noté **inf** qui permet de prendre en compte l’instabilité macroéconomique et l’indice de stabilité politique noté **sp**. Les données proviennent des bases de données statistiques de la BCEAO et de la Banque mondiale (2022) et couvrent l’ensemble des pays de l’UEMOA sur la période 2002-2018.

2.2. Modèle à estimer

Le modèle économétrique standard à estimer se présente comme suit :

$$\Delta sp = \alpha_0 + \alpha_1(sp_{it-1} + \alpha_2 inf_{it-1} + \alpha_3 pib_{it-1} + \alpha_4 ipu_{it-1} + \alpha_5 ide_{it-1} + \alpha_6 ido_{it-1}) + \dots + \alpha_7 \Delta sp_{it-p} + \alpha_8 \Delta inf_{it-p} + \alpha_9 \Delta pib_{it-p} + \alpha_{10} \Delta ipu_{it-p} + \alpha_{11} \Delta ide_{it-p} + \alpha_{12} \Delta ido_{it-p} + u_{1t} + v_{1t} + \varepsilon_{1t}$$

$$\Delta inf = \beta_0 + \beta_2(\beta_1 sp_{it-1} + inf_{it-1} + \beta_3 pib_{it-1} + \beta_4 ipu_{it-1} + \beta_5 ide_{it-1} + \beta_6 ido_{it-1}) + \dots + \beta_7 \Delta sp_{it-p} + \beta_8 \Delta inf_{it-p} + \beta_9 \Delta pib_{it-p} + \beta_{10} \Delta ipu_{it-p} + \beta_{11} \Delta ide_{it-p} + \beta_{12} \Delta ido_{it-p} + u_{2t} + v_{2t} + \varepsilon_{2t}$$

$$\Delta pib = \delta_0 + \delta_3(\delta_1 sp_{it-1} + \delta_2 inf_{it-1} + pib_{it-1} + \delta_4 ipu_{it-1} + \delta_5 ide_{it-1} + \delta_6 ido_{it-1}) + \dots + \delta_7 \Delta sp_{it-p} + \delta_8 \Delta inf_{it-p} + \delta_9 \Delta pib_{it-p} + \delta_{10} \Delta ipu_{it-p} + \delta_{11} \Delta ide_{it-p} + \delta_{12} \Delta ido_{it-p} + u_{3t} + v_{3t} + \varepsilon_{3t}$$

$$\Delta ipu = \gamma_0 + \gamma_4(\gamma_1 sp_{it-1} + \gamma_2 inf_{it-1} + \gamma_3 pib_{it-1} + ipu_{it-1} + \gamma_5 ide_{it-1} + \gamma_6 ido_{it-1}) + \dots + \gamma_7 \Delta sp_{it-p} + \gamma_8 \Delta inf_{it-p} + \gamma_9 \Delta pib_{it-p} + \gamma_{10} \Delta ipu_{it-p} + \gamma_{11} \Delta ide_{it-p} + \gamma_{12} \Delta ido_{it-p} + u_{4t} + v_{4t} + \varepsilon_{4t}$$

$$\Delta ide = \theta_0 + \theta_5(\theta_4 sp_{it-1} + \theta_2 inf_{it-1} + \theta_3 pib_{it-1} + \theta_4 ipu_{it-1} + ide_{it-1} + \theta_6 ido_{it-1}) + \dots + \theta_7 \Delta sp_{it-p} + \theta_8 \Delta inf_{it-p} + \theta_9 \Delta pib_{it-p} + \theta_{10} \Delta ipu_{it-p} + \theta_{11} \Delta ide_{it-p} + \theta_{12} \Delta ido_{it-p} + u_{5t} + v_{5t} + \varepsilon_{5t}$$

$$\Delta ido = \phi_0 + \phi_6(\phi_1 sp_{it-1} + \phi_2 inf_{it-1} + \phi_3 pib_{it-1} + \phi_4 ipu_{it-1} + \phi_5 ide_{it-1} + ido_{it-1}) + \dots + \phi_7 \Delta sp_{it-p} + \phi_8 \Delta inf_{it-p} + \phi_9 \Delta pib_{it-p} + \phi_{10} \Delta ipu_{it-p} + \phi_{11} \Delta ide_{it-p} + \phi_{12} \Delta ido_{it-p} + u_{6t} + v_{6t} + \varepsilon_{6t}$$

Avec $i=1, \dots, 8$ et $t=1, \dots, 17$

Les termes u_{jt} , v_{jt} et ε_{jt} $j=1, \dots, 6$ représentent respectivement les effets spécifiques pays, les effets spécifiques temporels et les termes aléatoires. L’effet spécifique pays permet de prendre en compte leurs caractéristiques non observables.

Avant l’estimation du modèle, il est capital d’examiner minutieusement la nature des données. Plus précisément, plusieurs tests économétriques (racine unitaire, cointégration, retard optimal du VAR) sont effectués (Lo et Ramde, 2019).

3. Dynamique sociopolitique, croissance et investissements dans l’UEMOA: 2002-2018

Avec un score moyen de stabilité politique de -0.528, la figure 1 montre que l’environnement des affaires n’a pas été favorable à l’activité économique dans la zone UEMOA entre 2002 et 2018. Plus spécifiquement, tous les pays de la zone sont perçus comme étant politiquement instables hormis le Bénin qui a connu une stabilité politique sur la période avec un score moyen de 0.299. Contrairement à ce pays, la Côte d’Ivoire a été le pays le plus instable de la zone avec un score moyen de -1.47.

Selon le projet de suivi de la gouvernance en Afrique de l’Ouest (2011), ce mauvais résultat s’explique par le contexte sociopolitique ivoirien qui a été marqué à la fois par la crise

militaro-politique née du coup d’État de décembre 1999 et par le renforcement de l’opposition au régime issu de l’élection présidentielle d’octobre 2000 qui a vu la victoire de Laurent Gbagbo. Cette crise a favorisé l’émergence d’une rébellion armée dans le champ politique ivoirien à partir du 19 septembre 2002. Selon toujours ces auteurs, le faible niveau de croissance (1.57% en moyenne) durant la période 2002-2012 est majoritairement imputable à la dégradation des indicateurs sociaux, qui elle-même est due à l’établissement d’un « système politique hybride » qui n’a consolidé ni la démocratie ni la bonne gouvernance. Toutefois, avec une croissance moyenne annuelle de 8.27% la Côte d’Ivoire a été le pays le plus performant de la zone entre 2013 et 2018. Cette performance, pourrait s’expliquer en partie par l’amélioration du climat politique avec un indice moyen de stabilité politique qui passe de -1.74 entre 2002 et 2012 à -0.97 entre 2013 et 2018.

Par ailleurs, nous remarquons une dégradation de la stabilité politique dans l’Union après 2012. En effet, elle est passée de -0.409 entre 2002-2012 à -0.77 en moyenne annuelle entre 2013-2018. Cette hausse de l’instabilité politique s’explique par l’insécurité persistante dans les pays Sahéliens (Mali, le Niger et le Burkina Faso) due en grande partie à la montée des mouvements extrémistes qui sont à l’origine des attentats, des enlèvements de personnes, des conflits ethniques (Peulh et Dogon au Mali en 2019) etc.

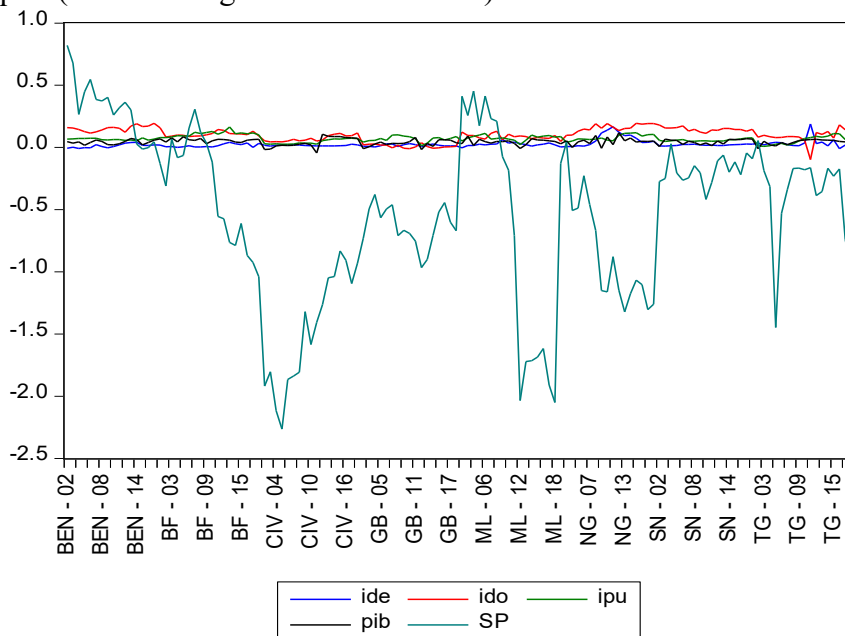


Figure 1: Stabilité politique, la croissance économique et des investissements (Source : l’auteur, à partir des données de la Banque Mondiale et de la BCEAO 2022).

Bien que médiocre après 2012, la mauvaise qualité de la stabilité politique n’a pas empêché les économies de l’Union d’être plus performantes comparativement à la période avant 2012 avec un taux annuel moyen de croissance qui passe de 3.8% à 5.6%. Ce constat qui semble paradoxal à première vue, pourrait s’expliquer par la localisation des poches d’instabilité dans des endroits bien précis en ce qui concerne les pays les plus instables (Mali et Niger) durant cette seconde période.

En outre, en dépit du fait qu’il soit parmi les deux pays les plus instables politiquement de l’Union après 2012, le Niger est le pays qui attire le plus les IDE avec une moyenne annuelle de 30,22% de l’ensemble des IDE de la zone entre 2002 et 2018. En réalité, la forte attraction de ce pays s’explique en grande partie par l’orientation des IDE vers les ressources naturelles dont il dispose tel que l’uranium.

Dans l’ensemble, la détérioration du climat politique ne semble pas décourager les investisseurs étrangers. Pour preuve, la hausse de l’instabilité politique au Niger et Burkina

Faso n'a pas empêché ces pays de se hisser aux premiers rangs des pays les plus attractifs de l'UEMOA. Si au Burkina Faso il est passé de 0.85% à 2,69% du PIB respectivement avant et après 2012, au Niger le taux des IDE par rapport au PIB augmente légèrement passant de 6.03 à 6.63. Ainsi, malgré l'altération de l'environnement sociopolitique, la hausse des flux entrant nets d'IDE permet au Burkina de rester parmi les pays miniers avec l'or comme premier produit d'exportation depuis 2009. Dans le même ordre d'idée Berman et al (2017) attribuent à l'exploitation des ressources minières un caractère endogène d'instabilité sociopolitique en Afrique.

Au total, la stabilité et le développement dans l’UEMOA sont menacés par un certain nombre de problèmes tels que la criminalité transnationale organisée, le trafic des armes, le trafic illicite de drogue, le pillage des ressources naturelles, etc (Open Society Initiative for West Africa, 2021). Malgré les initiatives politiques comme celle de Dakar en 2010 et la déclaration de Bamako de décembre 2011 pour la lutte contre le trafic illicite, la criminalité organisée, le terrorisme et la piraterie, les questions d’instabilité sociopolitique et de corruption restent toujours d’actualité (ONUDC 2013). En nuisant à la bonne gouvernance, l’instabilité sociopolitique dégradent l’environnement des affaires, et influencent négativement la croissance économique et le développement de cette zone. Pour toutes ces raisons, des investigations scientifiques méritent d’être menées pour mieux cerner les effets de cette gouvernance sur l’activité économique dans l’Union.

4. Résultats

Les réponses issues de l’estimation du modèle Panel Var à correction d'erreur sont interprétées dans cette partie. De ces interprétations découlent des propositions en matière de politique économique pour permettre aux décideurs d’améliorer la gouvernance dans l’Union.

4.1. Résultats des tests économétriques

Les résultats des tests de racine unitaire présentés dans tableau suivant montrent que les variables sp et inf sont stationnaires à niveau au seuil de 5%. Par contre, les variables ipu, pib, ido et ide sont intégrées d’ordre 1. Pour éviter une régression fallacieuse, il est nécessaire d’effectuer le test de cointégration, afin de mettre en exergue la présence ou non d’une relation de long terme entre les variables. Ainsi, le test de Kao a été effectué parce qu’il fournit un meilleur résultat pour les panels de dimension temporelle réduite (T inférieur à 30) selon Hurlin et Mignon (2007).

Variables	Probabilité IPS	Décision
Sp	0.006	I(0)
Ide	0.4486	
Ido	0.1219	
Inf	0.0028	I(0)
Ipu	0.76	
Pib	0.2068	
Dide	0.0021	I(1)
Dido	0.003	I(1)
Dipu	0.001	I(1)
Dpib	0.000	I(1)

Tableau : Test de racine unitaire IPS au seuil de 5% (Source : l’auteur à partir des données de la BCEAO et de la Banque Mondiale 2022).

Les résultats suggèrent une présence de cointégration au seuil de 5% (Annexe tableau 1). La présence d’une dynamique de long terme permet d’estimer le VAR avec la prise en compte d’un mécanisme à correction des erreurs. Cependant, avant l’estimation, il est nécessaire de déterminer les retards optimaux (Miller et al, 2011; Lo et Ramde, 2019). Les critères d’information de Schwarz et Akaike atteignent leur minimum dès lors que le retard est égal à 1 (Annexe tableau 2). Donc, le retard d’ordre 1 est préféré aux autres. Enfin, le test de Box-pearce montre que les erreurs sont bruits blancs seuil de 5%.

4.2. Analyse des résultats économétriques

Après l’estimation du panel Var à correction des erreurs, les résultats des réponses impulsionnelles sont analysés par la suite.

4.2.1. Effets de la stabilité politique sur les investissements et la croissance économique

La figure 2 met en relief les effets de la qualité de la stabilité politique sur les investissements et la croissance économique. Globalement, excepté les IDE, la qualité de la stabilité politique n’influence pas négativement les agrégats macroéconomiques à court terme. Par contre, à long terme, pendant que les investissements publics et domestiques réagissent positivement, la réponse de la croissance économique tout comme celle des IDE devient négative aux chocs de l’indice de perception la stabilité politique. En outre, la décomposition de la variance indique que les IDE sont relativement plus sensibles aux chocs dans l’indice de stabilité politique comparativement aux investissements public et domestique.

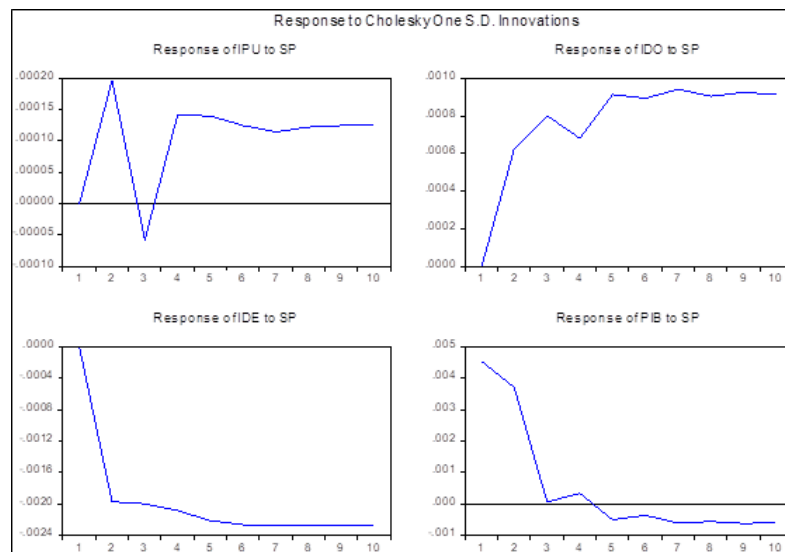


Figure 2: Effets de l’instabilité sur les investissements et la croissance politique (Source : l’auteur à partir des données de la BCEAO et de la Banque Mondiale 2022).

Ainsi, bien qu’il ait été assez suffisant pour décourager les investisseurs étrangers notamment ceux orientés dans les secteurs autres que les mines, le niveau de l’instabilité sociopolitique et sa répartition dans le temps et l’espace qui n’a pas été assez important pour inhibé toute activité économique. Ce constat est en phase avec les faits stylisés qui indiquent une orientation beaucoup plus importante des IDE dans les pays les plus instables notamment, entre 2013 et 2018. En effet, après 2012 le Niger et le Burkina Faso respectivement deuxième et quatrième pays les plus instables ont été les pays qui ont le plus attiré les IDE. L’orientation des IDE dans cet espace semble peu sensible à la qualité de la stabilité sociopolitique parce qu’ils sont

orientés principalement vers les ressources naturelles comme l’indique le rapport 2013 de la BCEAO sur les IDE dans l’UEMOA.

En outre, en influençant négativement les anticipations des investisseurs étrangers, la stabilité politique dans l’UEMOA réduit les externalités positives des investissements publics sur les investissements privés. Dans ces conditions, même si les investissements publics augmentent, l’effet de levier soutenu par la théorie de la croissance endogène sera faible. De plus, si ces investissements sont financés par la dette, les externalités peuvent être négatives sur l’ensemble de l’économie lorsque le taux de croissance économique baisse pour se situer à un niveau inférieur au taux d’intérêt de la dette à cause de la dégradation de l’environnement politique.

Aussi, il ressort que la qualité de la stabilité sociopolitique ne favorise pas l’accélération de la croissance dans l’UEMOA à long terme. Plus précisément, nos résultats supportent en partie les conclusions d’Alésina et Perotti (1996), Jong-a-Pin (2009), Aisen et al (2011) et Gouenet (2011) qui établissent une influence négative de l’instabilité politique sur les investissements. En effets, s’il est vrai que la qualité de la stabilité politique modifie négativement les anticipations des investisseurs étrangers, il convient de relever qu’elle ne décourage pas les investisseurs domestiques. Par ailleurs, contrairement aux résultats de ces auteurs, ceux de cette recherche montrent que la qualité de la stabilité politique réduit les externalités des investissements publics sur les investissements privés à travers sa composante étrangère qui y est relativement plus sensible. De plus, les résultats économétriques corroborent ceux de Campo et al (2002) qui soutiennent que les effets de la stabilité politique sur la croissance économique transitent par les investissements. Enfin, l’analyse de la décomposition de la variance indique les investissements (publics et privés) sont plus sensibles à l’instabilité macroéconomique comparativement à la stabilité politique.

4.2.2. Effets des indicateurs économiques sur la qualité de la stabilité politique

Une hausse des investissements domestiques et publics exerce un effet positif sur la stabilité politique aussi bien à court qu’à moyen terme. Contrairement aux investissements domestiques et publics, une augmentation des IDE influence négativement la stabilité politique (cf. figure 1 de l’annexe). Les effets négatifs des IDE sur la stabilité politique confirment les résultats trouvés par Berman et al (2017). L’effet positif des investissements publics et domestiques sur la stabilité politique s’explique par le fait que ces investissements entraînent une réduction du chômage directement par la création d’emploi et indirectement grâce aux externalités positives des investissements publics dans les services sociaux de bases sur le reste de l’économie. En ce sens, les politiques d’investissement publics doivent être orientées prioritairement dans les secteurs qui exercent un effet de levier sur les investissements domestiques. A titre d’exemple, les investissements publics dans l’éducation doivent accorder une priorité aux formations qui facilitent la transformation de la production locale afin de faciliter l’émergence des petites et moyennes entreprises locales de haute qualité. Par ailleurs, concernant les IDE, les incitations doivent les orienter vers le secteur industriel non minier. Précisément, les Etats peuvent accorder des avantages fiscaux aux IDE orientés dans les secteurs de production autres que les mines.

5. Conclusion

L’objectif de cette recherche a été d’évaluer l’impact de la stabilité politique sur la dynamique des investissements privés, publics et la croissance économique dans l’UEMOA sur la période 2002-2018. À partir d’un panel Var à correction des erreurs, les résultats économétriques des différents modèles ont permis de mettre en exergue plusieurs résultats. Dans l’ensemble, il ressort que la qualité de la stabilité politique dans l’Union, bien que mauvaise ne décourage pas les investissements publics et domestiques contrairement aux IDE.

En revanche, les investissements publics et domestiques renforcent la qualité de la stabilité politique tandis que les IDE sont source d’instabilité. Les Etats doivent mettre en place des politiques qui permettent d’orienter les IDE vers les industries manufacturières contrairement à la tendance actuelle qui les orientent vers les industries extractives. Aussi, les Etats doivent accroître les investissements publics notamment dans les secteurs sociaux tels que l’éducation et la santé afin de réduire les inégalités d’accès au capital humain et partant favoriser l’inclusion des couches vulnérables. Cette recherche peut être approfondie en prenant en compte d’autres dimensions de la gouvernance telles la corruption et la qualité de régulation de l’Etat. Aussi, elle pourrait être étendue à l’ensemble des pays de la CEDEAO ou de l’Afrique Subsaharienne.

Références bibliographiques

- Abessolo, Y. (2003). Instabilité politique et performances économiques : une évaluation du cas du Tchad. Université de Yaoundé II, Cameroun. *Cahiers de recherche non publiés*. <http://harribey.u-bordeaux4.fr/colloques/abessolo.pdf>
- Acemoglu, D., Johnson, S. & Robinson, J. A. (2001). The Colonial Origins of Comparative Development: an Empirical Investigation, *The American Economic Review*, 91(5), 1369-1401.
- Acemoglu, D & Robinson, J. (2012). *Why Nations Fail*, Crown Publishers, a division of Random House.
- Aisen, A. & Veiga, F. J. (2013). How Does Political Instability Affect Economic Growth ?, *European Journal of Political Economy*, 29, 151-167. <https://doi.org/10.1016/j.ejpoleco.2012.11.001>
- Alesina, A. & Perotti, R. (1994). The Political Economy of Growth : A Critical Survey of the Literature, *The World Bank Economic Review*, 8(3), 351-371. <https://doi.org/10.1093/wber/8.3.351>
- Alesina, A., & Perotti, R. (1996). Income Distribution, Political Instability and Investment, *European Economic Review*, 40(6), 1203-1228. [https://doi.org/10.1016/0014-2921\(95\)00030-5](https://doi.org/10.1016/0014-2921(95)00030-5)
- Arndt, C., & Oman, C. (2010). La mesure de la gouvernance, *Cahiers de politique économique du Centre de Développement de l'OCDE*, (39), 1-30. 10.1787/5km5z9ngk1vb-fr
- Barro, R. J. (1996). Democracy and Growth, *Journal of Economic Growth*, 1, 1-27. <https://doi.org/10.1007/BF00163340>
- BCEAO (2013). Annuaire statistique, www.bceao.int.
- BCEAO (2013). Évolution des investissements directs étrangers dans les pays de l’UEMOA au cours de la période 2000-2011, www.bceao.int.
- Berman, N. Mathieu, C. Dominic, R. & Mathias T. (2017). This Mine Is Mine! How Minerals Fuel Conflicts in Africa. *American Economic Review*, 107 (6), 1564-1610. 10.1257/aer.20150774
- Campos, N. & Nugent, J. (2002). Who is Afraid of Political Instability ?, *Journal of Development Economics*, 67(1), 157-172. [https://doi.org/10.1016/S0304-3878\(01\)00181-X](https://doi.org/10.1016/S0304-3878(01)00181-X)
- Campos, N. & Karanasos, M. (2007). Growth, Volatility and Political Instability : Non Linear Time-Series Evidence for Argentina 1896-2000, *William Davidson Institute Working Paper*, (891), 1-7.
- Canova, F & Ciccarelli, M. (2013). Panel Vector autoregressive Models a Survey, *Working Paper series*, (1507), 1-53. <https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpwps/ecbwp1507.pdf>

- Chari, V. V., Kehoe, P. & Mc Grattan, E. (2008). Are structural VAR with Long Run restrictions useful for developing Business Cycle Theory, *Journal of Monetary Economics*, 55(8), 1337-1352. [http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0304-3932\(08\)00150-5](http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0304-3932(08)00150-5)
- Clague, C., Philip, K., Stephen, K., & Mancur, O. (1996). Property and Contract Rights in Autocracies and Democracies, *Journal of Economic Growth*, 1 (2), 243-276. 10.1007/BF00138864
- Collier, P. (1999). On the Economic Consequences of Civil War, *Oxford Economic Papers*, 51(1),168-183. <http://www.jstor.org/stable/3488597>.
- Cooley, T. F. & Dwyer, M. (1998). Business Cycle Analysis without much Theory: À Look at Structural VARs, *Journal of Econometrics*, 83(1-2), 57-88. [https://doi.org/10.1016/S0304-4076\(97\)00065-1](https://doi.org/10.1016/S0304-4076(97)00065-1)
- Dabla-Norris E., Honda J., Lahreche A. & Verdier G. (2010). FDI Flows to Low-Income Countries: Global Drivers and Growth Implications, *IMF Working Paper*,(10/132), 1-37.
- Devereux, M. & Wen, J. (1998). Political Uncertainty, Capital Taxation and Growth, *European Economic Review*, 42(9), 1635-1651. [http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0014-2921\(97\)00100-1](http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0014-2921(97)00100-1)
- Doing Business (2013). Smarter Regulations for Small and Medium-Size Entreprises, The World Bank and International Finance Corporation.
- Eggoh, J. & Kobbi, H. (2021). L’instabilité politique et ses déterminants : un réexamen empirique, *Revue française d’économie*, 36(4), 219-263. <https://doi.org/10.3917/rfe.214.0219>
- FMI (2019). Rapport n°19/90 sur les politiques communes des pays de l’UEMOA.
- Fosu, A.K. (1992). Political instability and economic growth: evidence from sub-Saharan Africa, *Economic Development and Cultural Change*, 40(4), 829-841. <https://www.journals.uchicago.edu/doi/epdf/10.1086/451979>
- Gouenet, M. R. (2011). Instabilité Socio-Politique et Niveau de l’Investissement Privé: Une évaluation empirique du cas du Cameroun, *Investment Climate and Business Environment Research Fund, Report* (14/11),4-27. www.trustafrica.org/icbe.
- Gupta, D. (1990). *The Economics of Political Violence*, New York, Praeger.
- Hurlin, C. & Mignon, V. (2007). Une Synthèse des Tests de Cointégration sur Données de Panel, *Economie et Prévision*, 4(180-181), 241-265. <https://doi.org/10.3406/ecop.2007.7683>
- Jong-A-Pin, R. (2009). On the measurement of political instability and its impact on economic growth, *European Journal of Political Economy*, 25(1), 15-29. [http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S01762680\(08\)00080-3](http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S01762680(08)00080-3).
- Lo, S. B. & Ramde, F. (2019). Développement financier et transformation structurelle des pays africains de la zone Franc : une approche panel-VAR, *Revue Interventions économiques*, (61), 1-21. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.5390>
- Miller, N., Peng, L. & Sklarz, M. (2011). House Price and Economic Growth, *Journal of Real Estate Finance and Economics*, 42(4), 522-541. <http://hdl.handle.net/10.1007/s11146-009-9197-8>
- Moin, U. A. & Mohammad, H. P. (2013). Role of political stability on economic performance: The case of Bangladesh, *Journal of Economic Cooperation and Development*, 34(3),61-100.
- North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press.
- Office des nations-unies contre la drogue et le crime (2013). *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l’Ouest : une Evaluation des Menaces*, ONUDC.

Open society initiative for west Africa (2021). Etat de la gouvernance démocratique en Afrique de l’Ouest, Perspectives 2021.

Projet de suivi de la gouvernance en Afrique de l’ouest (2011). État de la gouvernance en Afrique de l’Ouest : Cote d’Ivoire, CODESRIA/OSIWA.

Ramde, F. (2015). Institution, investissements et croissance dans l'UEMOA : une approche panel VAR, Munich Personal RePEc Archive (MPRA), (82417), 1-34 <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/82417>

Younis, M., Lin, X. X., Sharahili, Y. & Selvarathinam, S. (2008). Political Stability and Economic Growth in Asia. American Journal of Applied Sciences, 5(3),203-208. <https://doi.org/10.3844/ajassp.2008.203.208>

Annexes

Modèles	Avec SP
Probabilités	0.0000
Décisions	Présence de cointégration

Tableau 1 : Résultat des tests de cointégration de KAO (Source : l’auteur à partir des données de la BCEAO et de la Banque Mondiale 2022).

Modèles	Critères	Retard d’ordre 1	Retard d’ordre 2	Retard d’ordre 3	décisions
Avec SP	Akaike	-23.32428	-23.28399	-22.94991	L’ordre 1
	Schwarz	-22.38845	21.47212	-20.18287	

Tableau 2 : Détermination des retards optimaux (Source : l’auteur à partir des données de la BCEAO et de la Banque Mondiale 2022).

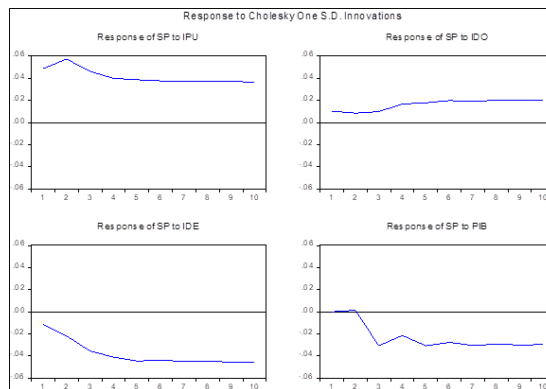


Figure 1 : Effets des investissements et la croissance économique sur la qualité de la stabilité politique (Source : l’auteur à partir des données de la BCEAO et de la Banque Mondiale 2022).

{SECTION 5}
SCIENCES POLITIQUES
& JURIDIQUES



La création de la monnaie électronique : Analyse des conditions de création, des risques et responsabilités dans la zone CEMAC

The creation of electronic money: analysis of the conditions for creation, risks, and

Jean Bruno Ceppa

Université Emi Koussi, N'Djamena-Tchad

Email : brunoceppa@gmail.com

Orcid id : <https://orcid.org/0009-0006-2287-9871>

Résumé: La monnaie électronique connaît une grande expansion dans la zone CEMAC. Les avantages de flexibilité de manipulation et de rapidité qu'offre la monnaie électronique, fait d'elle le choix de plusieurs consommateurs. Beaucoup préfèrent aujourd'hui dans les pays comme le Tchad, le Cameroun, Gabon, recourir à orange money ; Moov money voir Airtel cash; tous des instruments de paiement électroniques au détriment de la monnaie fiduciaire trop encombrante. L'utilisation de la monnaie électronique tend en effet à se démocratiser dans les opérations courantes d'achat et de vente en magasin et grande surface. Mais ce développement emporte pour conséquences : la multiplication des risques tels que : les fraudes, le besoin en sécurité des transactions, la convertibilité et la traçabilité etc... Le législateur communautaire a pris des mesures à travers des textes comme : Le Règlement n° 03/16/cemac/umac/cm du 21 décembre 2016 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiements ; Le Règlement du 01/11-cemac /umac/cm relatif à l'exercice de l'activité de l'émission de la monnaie électronique. Ce texte fixe les conditions d'émission de la monnaie électronique dans la zone CEMAC et apporte quelques mesures préventives au regard des risques opérationnels liés à la circulation de cette monnaie. Si ces obligations de sécurité sont à la charge des parties, il reste que la vitesse de développement de cette monnaie et l'impossibilité de son emprisonnement dans un espace territorial défini oblige à une constante révision des textes pour les adapter aux nouveaux enjeux et aux responsabilités subséquentes.

Mots-clé: monnaie électronique, création, risques, responsabilité.

Abstract: Electronic money is experiencing a great expansion in the CEMAC zone. The advantages of flexibility of handling and speed offered by electronic money make it the choice of many consumers. Many people today prefer to use orange money in countries such as Chad, Cameroon and Gabon; Moov money see Airtel cash; all electronic payment instruments to the detriment of fiat money, which is too bulky. The use of electronic money is indeed tending to become more democratized in the current operations of buying and selling in stores and supermarkets. But this development has the following consequences: the multiplication of risks such as: fraud, the need for security of transactions, convertibility and traceability, etc. The Community legislator has taken measures through texts such as: Regulation No. 03/16/cemac/umac/cm of December 21, 2016 on payment systems, means and incidents; The Regulation of 01/11-cemac /umac/cm relating to the exercise of the activity of issuing electronic money. This text sets the conditions for the issuance of electronic money in the CEMAC zone and provides some preventive measures with regard to the operational risks related to the circulation of this currency. While these security obligations are the responsibility of the parties, the fact remains that the speed of development of this currency and the impossibility of its imprisonment in a defined territorial space requires a constant revision of the texts to adapt them to the new challenges and subsequent responsibilities.

Keywords : electronic money, creation, Risk, responsibility

Introduction

La monnaie électronique a connu un développement incontestable¹ dans la zone CEMAC. Cette forme monétaire semble prendre le pas sur les formes de monnaie classiques puisqu' elle offre des facilités d'utilisation comme la flexibilité de transport. On l'appelle aussi la monnaie électronique, monnaie numérique. Elle se définit comme une valeur monétaire stockée sur un support électronique non adossé à un compte bancaire².

Elle est indépendante de toute autorité, à la différence des monnaies classiques qui dépendent de la banque centrale. Le réseau de fonctionnement de la monnaie électronique est décentralisé et échappe à tout contrôle du système bancaire ordinaire³. Nous avons comme supports courants de stockage de cette monnaie : Le porte-monnaie électronique également dit « portefeuille électronique »⁴ exemple de « Orange money, Moov money, Mobile money etc. »⁵ ; Les cartes bancaires prépayées ; La carte bancaire virtuelle, disponible dans certaines banques du réseau UBA, ECOBANK et des cartes cadeaux d'une enseigne (exemple de TOTALE) commerciale.⁶ Mais son développement a eu pour conséquence la création des risques nouveaux que révèle Aglietta M. (2002, p. 82). Face à ceci, les législateurs ont pensé à la mise en place des conditions de leur création (1.). Bien que, la vitesse de leur développement et les risques multiples, commande la mise en place d'une police législative capable d'adaptation constante (2.).

1. Les conditions de création de la monnaie électronique⁷

Les débats, qui agitent le monde quant aux effets de la nouvelle économie portent sur la structuration, le fonctionnement et la régulation de l'économie. Le prolongement de ce débat se trouve dans la sphère monétaire et financière. L'entrée en jeu de nouvelles technologies de l'information et de la communication font prédire à certains des ruptures radicales dans les systèmes monétaires. Il faut noter que malgré ce développement, le support technologique des paiements est secondaire. Si on assiste à la célérité dans les paiements, ceci n'enlève en rien qu'il s'agisse d'un instrument, qui vient assurer la régularisation d'un accord.

La monnaie électronique ne date pas seulement d'aujourd'hui. Il y'a longtemps que, les systèmes de transferts électroniques de fonds permettent de débiter et créditer les comptes bancaires, en utilisant des impulsions électroniques⁸. Au Nigeria, les paiements électroniques représentent près de 70 % de la valeur des transactions. Mais elle reste peu connue. Or, il est nécessaire de préciser, dans cet éventail de modes de paiement, ceux qui constituent une simple innovation, s'inscrivant dans la continuité des systèmes antérieurs, et ceux qui font

¹ En France par exemple le e-commerce selon un rapport de FEVAD : Bilan 2015 « les Français auront dépensé 64,9 milliards d'euros sur internet en 2015, un chiffre en hausse de 14,3% sur un an. Le nombre de transactions a quant à lui augmenté de 19% passant de 700 millions en 2014 à 835 millions en 2015. ce qui montre une progression de la monnaie électronique. Au niveau de la CEMAC, « Selon un récent rapport de la Banque des États de l'Afrique centrale, le volume d'argent circulant dans les comptes de mobile money, et non encore décaissé, a atteint à la fin 2018 l'encours de 125,7 milliards francs CFA, soit trois fois son encours de la fin 2016. Aussi, le nombre d'utilisateurs actifs de services de monnaie électronique a atteint les 6,7 millions. Enfin, la valeur des transactions de monnaie électronique a atteint les 8 300 milliards francs CFA, soit sept fois le montant de 2016. » cf. <https://fr.allafrica.com>, consulté le 20 mai 2020.

² https://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie_A9lectronique.consulté le 02 aout 2024.

³ Elle fonctionne avec la technologie de la blockchain

⁴ e-wallet en anglais,

⁵ Offre de service en partenariat avec les sociétés de téléphonie mobile.

⁶ <https://banque.pagesjaunes.fr/astuce/voir/603825/monnaie-electronique> le 03 aout 2024

⁷ Voir Règlement n°01/11 CEMAC relatif à l'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique.

⁸ Code qui donne l'équivalence entre la valeur quantifiée d'un échantillon d'un signal à variation continue et un groupe d'éléments de signal qui représente cette valeur en vue d'une transmission numérique. cf <https://www.larousse.fr>, consulté le 15 mai 2020.

véritablement rupture et portent de nouveaux risques. Cette tâche de clarification passe par la mise en évidence de deux générations de monnaie électronique (1.1.) qui doivent être conformes aux exigences de la CEMAC (1.2.).

1.1. Les générations successives de la monnaie électronique

La première génération de la monnaie électronique opérait dans le réseau bancaire ce qui n'est pas le cas avec la nouvelle génération.

1.1.1. La première génération de monnaie électronique

La première génération de monnaie électronique est constituée de modes de paiement opérant dans des réseaux contrôlés par les banques. On trouve dans cette catégorie les dépôts directs et les paiements préautorisés : ainsi qu'en est-il le plus souvent pour le paiement des salaires, dividendes, remboursements de frais médicaux ou pour les prélèvements automatiques, assurant le règlement de certaines factures ayant une périodicité fixe. Pour les paiements de détail, les cartes plastiques sont les instruments électroniques des consommateurs. Cette forme de monnaie a une acceptabilité plus étendue que les chèques, et représente pour les banques un coût de traitement bien inférieur à celui de la monnaie scripturale. Ces paiements électroniques de première génération s'inscrivent dans des circuits fermés : les banques sont le passage obligé de connexion. L'efficacité du système de paiement (réduction des coûts de traitement, accroissement de la sécurité et de la rapidité) a été accrue par la généralisation de cette monnaie électronique de première génération. Mais la structure du système de paiement n'a pas été fondamentalement modifiée : Elle demeure hiérarchisée. Les banques endossent la responsabilité de la sécurisation des paiements de détail par carte. Elles ont un droit de regard sur l'habilitation d'un commerçant à être payé par carte ; elles imposent des limites de crédit à chaque détenteur de carte et elles garantissent la finalité des paiements pour le payé en cas de défaut du payeur. Cette reconnaissance de la sécurité des paiements aux banques a pour contrepartie une imposition des règles prudentielles aux banques par la banque centrale.

Une autre première génération de monnaie électronique est le paiement interbancaire.⁹ Ce dernier, n'échappe pas aux innovations dans les technologies de l'information et des télécommunications. Les transferts électroniques de fonds entre banques ont été introduits à la fin des années 70 (Aglietta M. & Scialom L. (2002, pp. 82-95). Les banques ont créé le système Swift¹⁰, pour faciliter la transaction entre banques. Swift est un réseau interbancaire transnational, qui traite les instructions de transferts de fonds entre les banques du monde entier. Il est branché sur les systèmes de compensation¹¹ et de règlement national contrôlés par les banques centrales. La BEAC dans la CEMAC régule et contrôle ces paiements «de gros » entre banques.

Ces systèmes de paiement électroniques de première génération (de détail ou de gros) peuvent être contrôlés et sécurisés. En effet, avec la présence d'une autorité de régulation tout est sous contrôle et parfois leur traitement passe par le système mis en place par l'opérateur visé. Ceci représente une garantie de sécurité, de convertibilité et de traçabilité, que n'offre pas systématiquement les nouvelles générations de monnaie électronique.

⁹ Voir règlement CEMAC aux articles 253 à 277.

¹⁰ Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication.

¹¹ Technique mise en œuvre par les banques afin de compenser les créances et dettes qu'elles détiennent les unes envers les autres. Il est contrôlé par la chambre de compensation interbancaire logée à la banque centrale qui sert d'interlocuteur.

1.1.2. Les nouvelles générations de la monnaie électronique

De nouveaux systèmes de paiement électroniques se développent que nous mettons dans le cadre de la seconde génération. Malgré leur diversité de formes, on les classe dans une nouvelle catégorie. Car elles ont quelque chose en commun ; leur insertion dans des réseaux ouverts et non plus fermés, contrairement aux premières formes de monnaie électronique. Ceci représente déjà un risque pour le fait que leur contrôle soit très difficile. Nous rangeons dans cette rubrique des monnaies dite virtuelle. On parle de cryptomonnaie à l’instar du Coins et Altcoins. Elles utilisent leur propre blockchain indépendante. Nous citons dans la catégorie des Bitcoin : Binance coin, solana, tokens etc... Elles sont les plus connues dans le monde et fonctionnent par un système de cryptographie qui la sécurise, adossé sur un code spécial.

A côté du Bitcoin nous avons son concurrent appelé Altcoins qui regroupe toutes les cryptomonnaies qui ne sont pas des Bitcoins. Nous avons l’Ethereum (ETH), et Cardano (ADA). Ce sont des alternatives au Bitcoin avec pour objectif de venir en correcteurs des limites du Bitcoin. Si en Europe la cryptomonnaie est considérée comme légale malgré l’absence d’une réglementation en Afrique le système n’accepte pas une création monétaire en dehors du circuit bancaire. Cette intégration doit se faire puisque le développement et le décloisonnement du monde par le numérique oblige. Mais une révision par exemple du texte communautaire CEMAC s’impose pour donner de la valeur et la protection à ce type de monnaie.

1.2. Les conditions de création de la monnaie électronique dans la CEMAC

La monnaie électronique comme toutes les autres monnaies répond aux exigences communes. Mais les spécificités de la monnaie électronique impliquent des exigences particulières.

1.2.1. Les conditions générales de la création monétaire

La création de la monnaie dans la CEMAC repose sur la règle du monopole bancaire et la détention d’un compte. Pour être porteur d’un instrument de paiement, il faut être détenteur d’un compte bancaire. Le règlement CEMAC fait d’ailleurs obligation aux banques de mettre à disposition de toute personne qui ouvre un compte bancaire, un instrument de paiement. La banque est par principe seul habilité à émettre les instruments de paiement. Cette prescription porte sur tous moyens de paiement classique et nouvelle monnaie. La remise d’un instrument de paiement est la résultante de l’obligation faite aux banques de mettre à disposition de tout titulaire d’un compte bancaire des moyens de paiement de son choix. Ceci dit pour être porteur d’un instrument de paiement il faut nécessairement avoir un compte.

Dans les pratiques ces prescriptions sont mises en mal par le développement des moyens de paiement virtuels. Nous avons à titre d’exemple des cartes virtuelles sans compte bancaire ; des cartes de fidélité, la monnaie électronique etc. Il y a aussi des règles communes relatives à l’identification. Le banquier a l’obligation d’identifier son client en phase de création du compte, à la remise d’un instrument de paiement et même à l’occasion de toute opération en banque. Ces prescriptions générales ci-dessus sont complétées par des exigences spécifiques liées à la nature de certains instruments à l’instar de la monnaie électronique.

1.2.2. Les exigences spécifiques à le monnaie électronique

Toutes solutions *d’émission de monnaie électronique* doit satisfaire aux spécifications ou aux exigences visant à : assurer une haute disponibilité de la plate-forme, une convertibilité de la monnaie électronique en monnaie fiduciaire et surtout une traçabilité de toutes les opérations dont la CEMAC fixe une prescription de trois ans.

Sur le point de la disponibilité de la plate-forme, toutes les opérations sur la monnaie électronique se faisant essentiellement en ligne ; le stockage de la monnaie est fait sur des supports informatiques et électroniques. Tout ceci met à la charge de l'émetteur de la monnaie électronique une obligation d'assurer que sa monnaie est disponible sur une plate-forme fluide et accessible. Le porteur et l'accepteur doivent pouvoir mener à tout moment leurs opérations sans faire face à l'indisponibilité du réseau ou de la plate-forme de paiement.

L'obligation ci-dessus est complétée par l'obligation de traçabilité. L'émetteur de l'instrument électronique quel que soit sa forme est tenu d'assurer la traçabilité de toutes les opérations sur son réseau. Il doit conserver les données sur toutes les transactions pour en faire usage en cas de besoins ultérieurs. Ces données sont stockées dans des supports informatiques¹² susceptibles de garantir leur inviolabilité par des pirates informatiques¹³.

En cas d'incident de paiement, il doit pouvoir agir dans la promptitude pour limiter les dégâts. Ceci n'est possible que s'il a la maîtrise de son réseau et de la traçabilité des opérations. La loi communautaire, comme signalé plus haut met à la charge de l'émetteur un délai de trois ans pour garantir la traçabilité des opérations¹⁴. Sur la convertibilité ; qui est la faculté d'une monnaie librement échangeable contre une devise. Une monnaie convertible peut être achetée en dehors du territoire du pays qui l'utilise, le Dollar en est un exemple. Une monnaie non convertible ne peut être achetée que sur place nous avons à titre d'exemple le Roupie Indien. Cette exigence de convertibilité est importante pour la monnaie électronique au regard de sa nature. Elle doit pouvoir être convertible en monnaie fiduciaire qui est plus courante dans les opérations de paiement. Cette convertibilité est assurée dans la CEMAC par l'existence d'un contrat entre l'émetteur et l'accepteur, qui fait transparaître la « liste des entités faisant partie du réseau »¹⁵. Tous les acteurs garantissent contractuellement par cette exigence, l'acceptation de la monnaie en paiement et leur convertibilité en cas de sollicitation. La circulation devient alors facile et rassurante pour les utilisations bénéficiaires du droit à l'information et à la communication des données sur toutes les transactions.

Ces mesures spécifiques à la monnaie électronique ont l'avantage de rendre la monnaie crédible et acceptée par les consommateurs. Elles sont des mesures prudentielles visant aussi à limiter les risques liés à la circulation de la monnaie électronique.

2. Les risques de la création de la monnaie électronique et les responsabilités subséquentes

La monnaie électronique connaît une variété d'appellation. On parle de « e-cash », porte-monnaie électronique et la « monnaie réseau ». Leur fonctionnement passe par l'utilisation des réseaux électroniques ouverts¹⁶. Ce qui rend dépendantes les banques ou des émetteurs de la compétence technique d'autres opérateurs et prestataires de service comme : des serveurs d'information¹⁷, des experts de codage, des fournisseurs de logiciels spécialisés, des vendeurs de systèmes de compensation privés, des entreprises de télécommunications.

Ces opérateurs ne sont pas tenus aux mêmes obligations prudentielles que les banques. Il s'ensuit qu'au-delà des risques bien répertoriés des systèmes de paiement, d'autres risques beaucoup plus difficiles à évaluer et à contrôler prennent une grande importance. Ce sont les risques opérationnels, les risques de réputation et les risques légaux. La vulnérabilité à ces

¹² Ordinateur, Serveur, réseau interconnecté

¹³ Personne pouvant s'introduire sans autorisation des accès dans un système informatique.

¹⁴ Article 13 du 01/11-cemac /umac/cm relatif à l'exercice de l'activité de l'émission de la monnaie électronique

¹⁵ Article 11 du 01/11-cemac /umac/cm relatif à l'exercice de l'activité de l'émission de la monnaie électronique

¹⁶ Un réseau ouvert au public est un réseau de communications électroniques établi ou utilisé pour la fourniture au public de services de communications électroniques ou de services de communication au public par voie électronique

¹⁷ Unité de traitement et de conservation des données informatiques.

risques est amplifiée par le caractère global, déterritorialisé des réseaux ouverts. Nous comptons pour les paiements classiques plusieurs risques : les risques de liquidités, de crédit et de marché. Avec la nouvelle monnaie vient ces risques liés au réseau des paiements. Nous allons distinguer les « risques opérationnels »¹⁸ des « risques de réputation »¹⁹ et les risques légaux. Ces risques sont encore peu connus du public de la CEMAC qui malgré tout embrasse sans réserve cette monnaie.

2.1. Les risques opérationnels²⁰

Ils sont plus dévastateurs. Il s'agit de la fiabilité et de l'intégrité des systèmes. Pour Aglietta M. (2002, p. 112), la plupart des manifestations de ce type de risques s'appliquent à la fois à la banque électronique et à la monnaie électronique au sens strict. En cas de défaillance de la chambre de compensation en l'espèce, il y a directement un risque ressenti par le public. Ce dernier développe une méfiance instantanée ; et pense directement à une fraude, ceci avec raison puisque nous savons que le risque de fraude reste très élevé dans le domaine informatique.

2.1.1. La fraude

La fraude est la principale menace du système opérationnel fondé sur des défis à relever : l'identification de l'origine d'un ordre de paiement (authentification d'un ordinateur ou d'un terminal du système), la détermination d'un destinataire et la sauvegarde de ces données pour empêcher les détournements. La loi communautaire sur la monnaie électronique impose une conservation des données et la traçabilité sur 3 ans²¹.

Or ceci est mal venu car avec l'ouverture du réseau au monde chacun peut s'introduire dans l'espace et intercepter des informations, ce qui fait dire à Aglietta M. (2002, p. 82) que la sécurité ne peut jamais être garantie. Car si l'opérateur compte sur la cryptographie²², le contre-espionnage vient le limiter avec les travaux des groupes criminels structurés et outillés pour le décryptage. Ils introduisent parfois des virus pour détruire le système.

2.1.2. L'absence de liquidité

Un risque majeur que nous pouvons signaler est que la monnaie électronique étant utilisée par une masse critique²³ de personnes et que la finalité de la monnaie est le paiement, ce système doit garantir la liquidité²⁴ qui semble menacée par la contrefaçon, la transformation en monnaie papier et les difficultés de compensation. Celle-ci peut rendre le système indisponible ou insolvable et provoquer une panique qui menace le système entier ; d'où la responsabilité des acteurs.

¹⁸ Le risque opérationnel pour les établissements financiers (banque et assurance) est le **risque** de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures de l'établissement (analyse ou contrôle absent ou incomplet, procédure non sécurisée), de son personnel (erreur, malveillance...) cf. <http://www.bis.org/publ/bcbs128.htm>, consulté le 13 mars 2024.

¹⁹ Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact que peut avoir une erreur de gestion sur l'image d'une organisation comme une banque. cf. <http://www.bis.org/publ/bcbs128.htm>, consulté le 13 mars 2024.

²⁰ Il s'agit des risques liés aux actions à poser, de la décision de paiement à l'acte effectif de paiement.

²¹ Voir article 13 du Règlement CEMAC sur l'émission de la monnaie électronique.

²² C'est le code des textes à travers des algorithmes.

²³ Masse critique pour dire un nombre élevé et pratiquement incontrôlables.

²⁴ C'est-à-dire la disposition d'une masse suffisante de monnaie pour exécuter les paiements.

2.2. Les responsabilités en cas de création de la monnaie électronique

L'acte juridique implique des responsabilités. Ceci est encore vrai et pertinent en matière de création de la monnaie qui porte en soit trop de risques. Ces derniers étant légion en matière de monnaie électronique, nous pensons que la responsabilité (civile et pénale) des opérateurs et du porteur doit être de mise sur le contrôle des informations et des données électroniques. Ce qui emporte un transfert de responsabilité, aux vues de leur délicatesse, sur l'émetteur de la monnaie électronique. Il pèse sur lui, une obligation de résultat.

2.2.1. Le contrôle de l'information et des données électroniques

La protection de l'information et des données sont des éléments importants, pour la sécurité de la monnaie électronique comme le souligne Juanals B. (2014, pp. 1 et s). D'où une responsabilité partagée entre des opérateurs et les porteurs.

En effet, l'opérateur qui crée la monnaie électronique est tenu via sa plateforme de connaître l'identité et l'origine de la demande de la création et de son destinataire²⁵. Il doit alors être tenu pour premier responsable des informations liées aux acteurs et à la monnaie qu'il créait. Ceci est d'autant plus logique qu'il a le pouvoir de contrôle et de direction sur sa monnaie. En effet, il reste avec son partenaire technique²⁶ maître de la plateforme d'émission de la monnaie ; le porteur étant en dehors du système qui lui reste étrange et ne profite que des retombées.

C'est ici la raison pour laquelle sa responsabilité (du porteur) au niveau de l'information doit être résiduelle. Il est responsable au départ d'une information que le système crypte et décrypte sans pour autant qu'il n'est un moyen de correction ou de modification, dès lors que l'information est transmise au système. Il est de droit que sa responsabilité civile ou pénale soit limitée ou bien inexistante. Ainsi dont toute erreur à l'émission de l'information lui incombe, mais tout autre incident après cette phase engage la responsabilité civile et pénale de l'opérateur sur qui devrait peser une obligation de résultat²⁷.

2.2.2. La détermination de l'obligation juridique

Déterminer l'obligation juridique se traduit par une recherche des bases ou encore fondement d'une obligation selon Moore Didier (2005, P. 10). Les obligations sont généralement le fait des conventions, mais aussi la conséquence des faits juridiques²⁸. Pour résoudre donc un problème qui se pose dans l'exécution d'une obligation de faire ou de ne pas faire, il est important de recourir à cette démarche pour confondre les opérateurs de la monnaie électronique.

Les opérateurs tentent souvent de se dédouaner lorsqu'il y a une défaillance en invoquant les erreurs du système, du réseau. Or, ces phénomènes sont prévisibles et contrôlables. Ils sont censés avoir le contrôle et la direction de la monnaie qu'ils créaient et mettent surtout en circulation. Comme le médecin dentiste, l'obligation de résultat doit être

²⁵ Voir article 13, Règlement CEMAC n°001/11-CEMAC/UMAC/CM relatif à l'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique.

²⁶ Il s'agit des opérateurs spécifiques qui accompagnent les établissements assujettis qui manquent de compétence technique pour la gestion de la monnaie électronique.

²⁷ Obligation de résultat est une obligation en vertu de laquelle un débiteur est contraint d'atteindre un résultat précis et connu en avance. Le fait pour le débiteur de ne pas atteindre le résultat escompté engage automatiquement sa responsabilité. cf Moore Didier L. B. (2005, p. 44.) « Droit des obligations », Éditions Thémis Inc.

²⁸ Le fait juridique est un événement purement matériel involontaire. Ou bien une action volontaire mais qui va entraîner des conséquences de droit inattendues.

exigée ici, pour mettre une pression sur les opérateurs qui tirent profit de leur activité. Ils peuvent même de manière volontaire introduire des erreurs dans le système pour cacher leur insolvabilité et générer avec le temps une monnaie non compensable ou bien non intégrée dans le circuit, il s'agit là d'une contrefaçon interne.

Face à ceci, il est important qu'une veille législative soit de mise ; le législateur communautaire doit rester en éveil pour appréhender de nouveaux comportements à risque d'incident ou délictuels qui naissent à la faveur de ce développement de la monnaie électronique. Il est urgent de cerner des faits qui n'ont pas encore de coloration juridique pour leur en donner une, et limiter des situations de mutisme de la loi. Cette dernière qui fixe des obligations spécifiques au porteur de tout instrument de paiement.

Conclusion

En définitive, l'appréhension des problématiques au tour de la monnaie électronique est difficile puisqu'il s'agit d'une évolution hautement changeante. Ceci n'est pas pour faciliter la tâche au législateur, qui doit désormais opérer dans un monde où la rupture des frontières numériques est une réalité implacable. La mise en circulation de la monnaie n'échappant pas à cette réalité, surtout avec son développement et son expansion qui fait barrage à la monnaie classique. La course vers la monnaie électronique réside dans les multiples facilités qu'elle offre tels que l'absence d'encombrement, la facilité de transport, la célérité, l'absence de contrôle. Ces atouts étant des facilités parfois recherchées dans l'environnement des affaires.

Cependant cette explosion surtout dans la CEMAC s'est accompagnée des risques surtout opérationnels comme la fraude, les troubles du système de paiement, la difficile convertibilité en monnaie fiduciaire. Toute chose qui a motivé le législateur communautaire à règlementer la création et la mise en circulation de la monnaie électronique dans la CEMAC. Mais elle fait face à un souci majeur qui est l'incontrôlabilité de cette nouvelle forme de monnaie. La monnaie électronique échappe encore au contrôle du système bancaire classique et dont au contrôle de la banque centrale. D'où la nécessité d'un régime prudentiel basé sur la vigilance quant aux nouveaux risques opérationnels et la révision des textes juridiques qui s'impose.

Références bibliographiques

- Aglietta, M. & Scialom L. (2002). Les risques de la monnaie électronique. , *L'Économie politique*, 2(14), 82-95. <https://www.cairn.info> (consulté le 15 mars 2024).
- Aglietta, M. (2002). Les risques de la monnaie électronique , *L'Economie politique*, 2(14), 82-95. 10.3917/leco.014.0082
- Aglietta, M. (2002). Les risques de la monnaie électronique, *L'Economie politique*, 2(14), 82-95. 10.3917/leco.014.0082
- Aglietta, M. (2002). Les risques de la monnaie électronique , *L'Economie politique*, 2(14), 82-95. DOI : 10.3917/leco.014.0082
- Article 11 du 01/11-CEMAC /UMAC/CM relatif à l'exercice de l'activité de l'émission de la monnaie électronique, *BEAC*, 2016
- Article 13 du 01/11-CEMAC /UMAC/CM relatif à l'exercice de l'activité de l'émission de la monnaie électronique, *BEAC*, 2016
- Article 13 du Règlement CEMAC sur l'émission de la monnaie électronique, *BEAC*, 2016
- Article 13, Règlement CEMAC n°001/11-CEMAC/UMAC/CM relatif à l'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique ? *BEAC* , 2016
- Juanals, B. (2014). Protection des données personnelles et TIC au cœur des enjeux de société et de la mondialisation : les mécanismes d'un contrôle distribué, *tic&société* [Online], 8(1-2), <http://journals.openedition.org/ticetsociete/1475> (consulté le 02 août 2024)

Moore Didier, L. B. (2005). Droit des obligations, *Éditions Thémis Inc*
Règlement CEMAC aux articles 253 à 277 du règlement 2011 modifié en 2016
Règlement n°01/11 CEMAC relatif à l'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique, *BEAC*, 2016.



La restriction des libertés publiques dans le contexte de lutte contre les groupes armés terroristes au Burkina Faso

*Restriction of public freedoms in the context of the fight against armed terrorist groups in
Burkina Faso*

Mamadou Traore

Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique /
Institut des Sciences des Sociétés, Burkina Faso

Email : mamadou_traore19@yahoo.fr

Orcid id : <https://orcid.org/0009-0007-2061-2185>

Résumé : Dans le cadre de la lutte contre les groupes armés terroristes, le gouvernement de la transition a pris des mesures pour restreindre les libertés publiques, précisément la suspension des activités des partis politiques, le contrôle et la suspension des médias en passant par des arrestations arbitraires. Les autorités estiment que les libertés constituent un obstacle dans la lutte contre les groupes armés terroristes. Le pouvoir politique ira plus loin en remettant en cause l'indépendance de la justice et le principe de la séparation des pouvoirs. Contrairement à ce que pense le pouvoir politique, la restriction des libertés peut s'avérer contre-productive dans la recherche de la paix et de la stabilité. Le débat sur la gouvernance sécuritaire permet non seulement aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations et leurs besoins, ce qui permet aux décideurs d'adapter les politiques de sécurité pour qu'elles reflètent davantage les réalités et les attentes des populations. De plus, ce processus de dialogue peut contribuer à instaurer un climat de confiance entre la population et les forces de défense et de sécurité, favorisant ainsi une coopération plus efficace pour garantir la sécurité. Cela suppose que le régime crée un environnement propice permettant aux citoyens de s'exprimer en toute liberté et que ces derniers soient protégés contre les interférences arbitraires. La participation citoyenne et le respect des droits de l'homme sont fondamentaux dans la lutte contre les groupes armés terroristes.

Mots-clé : Restriction, Libertés publiques, Groupes armés terroristes, État d'exception.

Abstract: As part of the fight against armed terrorist groups, the transitional government has taken measures to restrict public freedoms, specifically the suspension of political party activities, the control and suspension of the media, and arbitrary arrests. The authorities believe that freedoms constitute an obstacle in the fight against armed terrorist groups. The political power will go further by calling into question the independence of the judiciary and the principle of the separation of powers. Contrary to what the political power believes, restricting freedoms can prove counterproductive in the search for peace and stability. The debate on security governance not only allows citizens to express their concerns and needs, which allows decision-makers to adapt security policies to better reflect the realities and expectations of the population. Moreover, this process of dialogue can contribute to establishing a climate of trust between the population and the defense and security forces, thus promoting more effective cooperation to guarantee security. This requires the regime to create a conducive environment that allows citizens to express themselves freely and that they are protected from arbitrary interference. Citizen participation and respect for human rights are fundamental in the fight against armed terrorist groups.

Keywords: Restrictions, Civil Liberties, Armed Terrorist Groups, State of Emergency.

Introduction

La situation politique du Burkina Faso est marquée par une série de crises sécuritaire et politique. Malgré l'adhésion du pays aux principes de la démocratie et de l'État de droit dans les années 1990, la vie politique burkinabè est régulièrement interrompue par l'armée. Ladite interruption du pouvoir politique démocratique intervient dans un contexte de rapide extension géographique des conflits : dégradation sécuritaire, retrait de l'État des zones où ses agents ne sont plus en sécurité (Antil, 2023). Cette situation semble être une opportunité pour les

militaires de sortir de leur rôle classique. Ils invoquent la grandeur de la patrie qu'ils ont mission de défendre (Barral, 2005), quand elle est menacée. C'est ainsi qu'à partir du mois de janvier 2022, le Burkina Faso connut une série de coups d'État qui mit fin à six ans du pouvoir de Roch Marc Christian Kaboré. Celui de septembre 2022 mit fin aux huit mois du pouvoir du Lieutenant- colonel Paul Henry Sandaogo Damiba, suite à une mésentente entre les militaires dans la gestion du pouvoir d'État, ouvrant une nouvelle transition politique mettant à la tête du pouvoir politique le Capitaine Ibrahim Traoré. Lorsque les militaires ont pris le pouvoir, ils ont affirmé vouloir restaurer l'intégrité du territoire tout en accusant le régime du Président Roch Marc Christian Kaboré d'avoir échoué dans la lutte contre les groupes armés terroristes. Le nouveau pouvoir politique doit défendre sa crédibilité vis-à-vis de l'opinion publique et serait venu « consacrer un nouveau paradigme de la violence suscitant l'idée d'un nécessaire renouvellement des pratiques et des dispositifs de sécurité » (Camus, 2007). Cependant, cette crise et les mesures (notamment d'urgence) qui ont été prises depuis deux ans par l'exécutif ont soulevé de nombreuses questions quant au respect des libertés (Schouler & Mucchielli, 2022).

Notre réflexion s'inscrit dans la théorie de l'état d'exception de Carl Schmitt, qui a servi d'outil efficace pour les autorités de la transition. Cette théorie, qui émerge dans le contexte de l'entre-deux-guerres, doit être comprise comme une réaction à l'égard de l'ordre politico-juridique libéral, qui est alors largement perçu comme à la fois dominant et en crise (Goupy, 2015). Ces dernières années ont vu les débats se multiplier autour de la notion d'état d'exception. Certes, depuis une bonne décennie au moins, on parle toujours plus couramment d'exceptionnalité ou même d'état d'exception pour désigner, et souvent dénoncer, la multiplication des législations d'exception, les différentes formes de concentration de pouvoirs ou les atteintes portées aux droits fondamentaux dans le cadre de la lutte anti-terroriste (Goupy, M. 2017). Le régime militaire « suspend provisoirement l'application des règles qui régissent ordinairement l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs publics et l'on en applique d'autres, évidemment moins libérales, qui conduisent à une plus grande concentration du pouvoir et à des restrictions aux droits fondamentaux » (Troper, 2011). Dans l'état d'exception se révèle ainsi qui est le souverain, sous la forme d'une décision politique qu'une figure personnelle est capable d'imposer au-delà de toute procédure légale et/ou rationnelle, au nom de la sauvegarde de l'État (Goupy, 2024).

Les mesures prises par le gouvernement « ne visent pas uniquement à suspendre les libertés fondamentales de certaines catégories de la population, mais elles concernent l'ensemble de celles-ci. Elles procèdent à la fois à un contrôle généralisé des individus » (Paye, 2004). Le pays se retrouve dans une situation où les citoyens sont de plus en plus sous surveillance (Kumar Bose, 2008) et des violations des droits de l'homme sont admises, voire organisées par les dirigeants politiques et leurs services de sécurité (Cohen, 2008). Les autorités de la transition ont recours régulièrement aux institutions d'État pour réprimer ouvertement ceux qui critiquent la gouvernance sécuritaire ou politique. Plusieurs activistes, journalistes et personnalité politique ont été victimes d'enlèvements pour des destinations inconnues. La police est autorisée à garder à vue les citoyens sans les accuser d'un délit quelconque et le gouvernement ne se préoccupe guère de mettre un frein aux exactions qu'elle commet tous les jours (Gerber & Mendelson, 2005). L'État ne se rend-il pas complice de la propagation sociale de représentations stigmatisantes et d'attitudes hostiles à l'égard des groupes visés ? (Girard, 2016). La dénonciation d'ennemis de l'intérieur (les « apatrides », pour certains membres de la junte) et de l'extérieur (puissances faussement amies qui soutiendraient en secret les groupes terroristes), occupe désormais une place importante dans la vie politique nationale (Antil, 2023). C'est dans cette dynamique que certains se posent la question de savoir si la lutte contre les groupes armés terroristes au Burkina Faso peut réellement justifier des restrictions massives des libertés fondamentales ?

Par ailleurs, l'utilisation d'expressions de libertés publiques nécessite une clarification conceptuelle. Les libertés publiques, libertés fondamentales, droits fondamentaux, droits de l'homme ou droits humains sont autant de formules utilisées et d'expressions souvent liées, tout au moins par la doctrine (Crouzatier-Durand, 2021). Ces libertés consistent « à protéger l'individu contre l'arbitraire des pouvoirs publics et contre les actions néfastes de ses semblables » (Crouzatier-Durand, 2021). La liberté, telle qu'elle est conçue à l'époque, repose à la fois sur le libre arbitre et sur le refus de se soumettre à d'autres contraintes que celles d'une loi strictement limitée à la garantie de l'ordre public (Letteron, 2024). Au regard du développement de la problématique, certains soutiennent que face à une menace permanente comme le terrorisme, les autorités de la transition peuvent suspendre de façon provisoire des garanties de l'État de droit en raison de circonstances exceptionnelles pour protéger la sécurité publique. Il arrive même que le terrorisme soit un prétexte à un pouvoir d'exception qui dure et devient une règle (Marret, 2016).

La présente étude s'appuie sur la recherche documentaire et les entretiens. La recherche documentaire nous a permis d'asseoir les bases théoriques de notre recherche. Parallèlement à la recherche documentaire, nous avons organisé des discussions en groupe auprès des populations. Les entretiens individuels ont concerné des acteurs politiques et des organisations de la société civile. Nous abordons dans la première partie de l'article, les dérives autoritaires et l'instrumentalisation de la lutte contre les groupes armés terroristes. La deuxième partie met l'accent sur la résilience démocratique : une alternative à la dérive autoritaire.

1- Les dérives autoritaires de la lutte contre les groupes armés terroristes

Depuis l'arrivée des militaires au pouvoir, le gouvernement s'est inscrit dans la logique de la restriction des droits fondamentaux et de l'incrimination ou la criminalisation de la dissidence.

1.1. La restriction des droits fondamentaux

Le pouvoir politique de la transition a procédé à la suspension des activités des partis politiques et à la restriction des libertés d'expression au nom de la sécurité qu'il estime incompatible avec la lutte contre les groupes armés terroristes.

1.1.1. La suspension des activités des partis politiques

L'évolution de la situation socio-politique et sécuritaire du Burkina Faso montre, plus que jamais, l'acuité avec laquelle il faut s'interroger sur le devenir du pluralisme. Les militaires accaparent le pouvoir avec un slogan : la restauration de l'État. La réalisation de ce projet passe par un important programme de réformes, mais également par l'usage de la force et de l'intimidation (Favarel-Garrigues, 2004). La dynamique antiterroriste s'avère politiquement très délicate : les gouvernants se sentent devoir adopter des mesures à la fois fermes et efficaces, au risque d'être accusés de laxisme (Camus, 2007). Les populations apparaissent solidaires du régime qui ne manque pas de rappeler que la stabilisation du pays contraste fortement avec la démocratie électorale, perçue comme inefficace et incapable de ramener la sécurité. La démocratie occidentale y est présentée comme « formelle », proclamant la primauté des libertés pour retarder l'avènement du bien-être des masses (Quantin, 2009). Les peuples qui exercent depuis longtemps leur droit à choisir leurs dirigeants semblent de moins en moins satisfaits par cette possibilité (Boniface, 2017). Marie Goupy se réfère à Carl Schmitt, qui estime que seul l'état d'exception est susceptible de rompre, en situation de crise, avec les principes débilissants de l'ordre libéral et de refonder un pouvoir politique qui s'assume en tant que tel (Goupy, 2016). Un argument sur lequel la transition va se baser pour suspendre les activités des partis politiques.

En conséquence, ce sont les principes fondamentaux de la vie politique moderne qui sont remis en question (Camus, 2007). Dans la même dynamique, le débat politique disparaît

progressivement et « l'opposition est criminalisée, perçue comme une menace par les autorités qui, par le biais de la propagande, en font un phénomène antigouvernemental » (Kostarev, 2011). Les voix dissidentes sont étouffées par la propagande qui s'applique à les discréditer en les faisant passer pour des « traîtres nationaux » (Kastouéva-Jean, 2015) ou encore des « valets locaux de l'impérialisme », qui agiraient au compte de l'occident pour la déstabilisation du régime militaire. La dénonciation du complot de l'étranger est la chose la mieux partagée au monde par les régimes qui sont contestés par une partie de leur opinion et ne veulent pas se remettre en cause (Boniface, 2017). Toute action de contestation est dès lors assimilée au terrorisme (Gilardi, 2003). Certains y voient l'expression de la prévalence des intérêts politiques immédiats dans l'élaboration de l'arsenal antiterroriste (Cahn, 2016). La volonté répressive de l'État face aux ambitions politiques concurrentes est désormais entrée dans les esprits (Daucé, 2007).

Le régime fait montre d'une capacité certaine de mobilisation politique de la population, comme le témoigne, par exemple, le large éventail de soutiens qu'il reçoit au cours des débats sur la révision de la charte de la transition concernant la durée de la transition. Pour les sympathisants du régime, il n'est plus question de revendiquer la démocratie électorale qu'elle trouve imposée par l'Occident. Ils sont nombreux à soutenir la désignation du chef de l'État pour un mandat de cinq ans à l'issue de la révision de la charte de la transition tandis que d'autres réclament une durée indéterminée de la gestion du pouvoir d'État par le Président Ibrahim Traoré. Plus qu'un nivellement par le bas, c'est une autojustification pour imposer un régime de type autoritaire, sans contre-pouvoirs et donc non responsable et fermé à la discussion (Mendras, 2005). Ceux qui contestent l'autorité présidentielle s'exposent à de lourdes sanctions, alors que ceux qui coopèrent suscitent l'indulgence (Favarel-Garrigues, 2004).

1.1.2. La restriction des libertés d'expression au nom de la sécurité

La restriction des libertés d'expression et de presse est devenue centrale dans la lutte contre les groupes armés terroristes. Les autorités de la transition font apparaître les droits fondamentaux comme obstacles à la « sécurité » (Varikas, 2003). Ce paradigme engendre des pratiques répressives. Un phénomène inquietant qui peut avoir des conséquences sur la démocratie, la liberté d'expression et le droit à l'information. Les médias sont régulièrement critiqués dans le traitement de l'actualité sur les questions politique et sécuritaire comme le démontrent les différentes interpellations et condamnations du Conseil supérieur de la communication (CSC) qui est l'organe de régulation des médias. Cet organe se trouve sous la pression politique pour contrôler le contenu des informations afin de sanctionner les médias qui diffusent des informations qu'ils trouvent tendancieuses. Il est frappant de constater que, dans toute réponse à un attentat, le coût n'est jamais un élément ouvertement débattu, comme si le terrorisme et son cortège de traumatismes exigeaient des moyens à peu près sans limites (Marret, 2016). Le pouvoir politique est parvenu à éliminer plusieurs organes de presse indépendants et à imposer son contrôle sur la façon dont les médias rendent compte de certains événements (Gerber, & Mendelson, 2005). C'est ce qui justifie la suspension de certains médias occidentaux qui « dénoncent régulièrement les abus de régimes répressifs dont certaines actions révoltent les consciences » (Boniface, 2017). Il leur reproche d'avoir critiqué la gouvernance sécuritaire ou d'avoir donné la parole à certaines personnalités politiques du pays et à d'autres d'avoir publié le contenu du rapport de l'Organisation Non Gouvernementale Human Rights Watch sur des violations des droits de l'homme constatées dans le cadre de la lutte contre les groupes armés terroristes au Burkina Faso.

La fragilisation de la profession journalistique et l'affaiblissement des contrepoids favorisant la liberté d'expression ont ameublé le terrain pour la manipulation et la récupération politique (Frau-Meigs, 2005). Les journalistes refusant de céder à l'hystérie maccarthyste sont

devenus la cible d'une désinformation systématique et désignés à la vindicte publique comme complices (Varikas, 2003). Les plus critiques à l'égard du pouvoir ont été réquisitionnés de force sur des théâtres d'opérations militaires tandis que d'autres se sont exilés. Les correspondants de certains médias étrangers sont expulsés du pays. Il s'agit de la violation des engagements pris par l'État burkinabè à faire respecter la liberté de la presse. Cela vaut également pour les journalistes travaillant pour des agences de presse étrangères. En tout état de cause, l'administration est apparue sûre de son bon droit, continuant de défendre un pouvoir exécutif illimité, en vertu des pouvoirs de guerre du président (Camus, 2007). La menace, diffuse, permet à l'État-parti de gouverner les populations dans un climat d'incertitude favorable au renforcement de sa légitimité et au développement de mécanismes coercitifs (Pineau, 2020). Selon certains observateurs de la vie politique, le régime présidentiel autoritaire est déjà en marche depuis la restriction des libertés et l'intimidation des dissidents. Ils soulignent que derrière cette restriction des libertés se cache la volonté de confiscation du pouvoir politique loin des contestations.

1.2. La criminalisation de la dissidence

Les autorités burkinabè ont recours à des arrestations arbitraires en réduisant au silence les personnes perçues comme des détracteurs et des opposants tout en renforçant le pouvoir de l'exécutif.

1.2.1. Les arrestations arbitraires

Les pratiques de lutte contre le terrorisme se sont inscrites « dans la violation des normes qui régissent la société démocratique en adoptant des mesures qui restreignent les libertés publiques et privées » (Paye, 2004). Par conséquent, la violation des valeurs de la démocratie et de l'État de droit sont devenues « le symbole des droits humains bafoués et de l'exercice arbitraire du pouvoir de l'État » (Camus, 2007). Les violations des droits de l'homme sont attribuées aux forces de défense et de sécurité, dénoncées par les populations, mais aussi par les organismes de défense des droits de l'homme. La possibilité effective qu'a chacun de s'exprimer comme il l'entend est pourtant réduite, sinon annulée, lorsqu'il est sous le coup d'une menace physique, économique ou sociale sérieuse, même si elle n'émane pas de l'État (Girard, 2016). Ces pratiques de répression considérées comme intolérables et illicites dans le cadre d'un État de droit, persistent et sont recyclées dans l'urgence pour les besoins de la lutte antiterroriste (Baby, 2007). Cependant, l'absence de réaction du pouvoir judiciaire est d'autant plus inquiétante. Les défenseurs des droits de l'homme sont dénoncés comme éléments au service des « *forces hostiles* » (Béja, 2019), qui ne cessent d'interpeler régulièrement l'État sur les arrestations de certains dissidents politiques accusés de tentative de déstabilisation du régime ou de complicité avec les groupes armés terroristes.

Les thèses soutenues par les autorités de la transition pour justifier les différentes arrestations sont rejetées par les défenseurs de droits de l'homme qui estiment qu'ils sont enlevés ou réquisitionnés pour leur opinion politique par les services de renseignements et des forces de défenses et de sécurité. Tous ceux qui s'opposent à ces régimes militaires sont à combattre, la moindre velléité de contestation fait l'objet de vindictes populaires à travers les activistes des réseaux sociaux ou des populations qui se proclament protecteur de ces régimes. Tous ceux-ci sont encouragés par le régime militaire. Le partisan est celui qui s'autoproclame représentant d'un pouvoir constituant au nom duquel il entame une lutte sans merci contre les adversaires supposés de ce pouvoir. Il est certes un hors-la-loi mais sans pour autant être un bandit car il se réfère à un droit à établir. Il se réclame d'une légitimité non étatique (Grégoire, 2017) et rares sont les intellectuels ou les militants des droits de l'homme qui osent contester le régime haut et fort (Mendras, 2005). L'initiative individuelle et les droits de l'homme ont été relégués en marge du programme politique défendu par le pouvoir, tout entier voué au culte du

patriotisme et de l'unité nationale (Daucé, 2007). Lorsque les citoyens et les soldats d'un pays sont les témoins ou les acteurs d'une telle violence pendant si longtemps, la violation des droits de l'homme devient quelque chose d'habituel et de normal (Gerber & Mendelson, 2005). Si rien ne semble menacer la stabilité du régime dans l'immédiat, le soutien populaire est pourtant condamné à s'effriter avec le temps devant les problèmes que le régime génère lui-même et peine, voire renonce, à gérer (Kastouéva-Jean, 2015).

1.2.2. Le renforcement du pouvoir exécutif

Le terrorisme qui frappe de plus en plus durement le pays a fourni au pouvoir la justification de sa stratégie centralisatrice : puisque la nation est en danger, l'unité et l'intégrité de l'État doivent être renforcées (M. Mendras, 2005, p. 16). Le régime militaire procède à « une restructuration du pouvoir en renforçant la suprématie du pouvoir exécutif » (Paye, 2004). La politique de sécurité nationale s'est transformée en un facteur puissant de présidentialisation du régime politique, introduisant en son sein des déséquilibres non négligeables et potentiellement néfastes à long terme (Camus, 2007). Les mécanismes et le principe de la séparation des pouvoirs sont dénigrés comme servant à mettre l'exécutif sous la tutelle de la bureaucratie et comme étant des entraves à l'efficacité et la rapidité de la mise en œuvre des politiques gouvernementales (Insel, 2017). Les réformes concernant l'organisation et le fonctionnement du conseil supérieur de la communication, l'organe de régulation des médias, renforcent les prérogatives du Chef de l'État en lui donnant le pouvoir de nomination du président dudit conseil. À l'analyse, il apparaît même que la façon dont les instances de régulation interne sont gérées est sérieusement affectée par la conception néo-patrimoniale des autorités étatiques soucieuses de placer à la tête des administrations dites autonomes des personnes plus complaisantes avec le pouvoir que désireuses de manifester une quelconque indépendance (Agbobli & Loum, 2016).

La décision politique de faire nommer le Président de l'organe de régulation des médias par le chef de l'État, alimente l'inquiétude d'une influence politique, déjà confirmée au regard de l'acharnement contre les médias et les journalistes dissidents. Un journal ou une radio sous une dictature sera plus influencée par la pression politique qu'il ne pourra lui-même influencer l'agenda politique, à moins d'entrer en résistance (Clément, 2010). Comment dans ce contexte précis garantir l'indépendance des autorités de régulation des communications dont les chefs sont redevables au chef de l'État « néo-patrimonial » auquel ils doivent leur nomination ? (Agbobli & Loum, 2016). Ce constat demeure tout aussi valable dans le domaine du pouvoir judiciaire. La révision constitutionnelle sous la Présidence du Capitaine Ibrahim Traoré, qui a pris en compte le réaménagement de la composition du Conseil supérieur de la magistrature pour prendre en compte des personnalités non magistrats au sein du conseil supérieur de la magistrature. Parmi lesquelles, des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des acteurs de la société civile, des professionnels de médias et des agents financiers. La nouvelle réforme attribue au Chef de l'État, les prérogatives de nomination au Conseil Supérieur de la Magistrature. Ce qui engendre, la soumission directe de la hiérarchie judiciaire à l'Exécutif. Elle témoigne de la défiance croissante du pouvoir à l'égard des magistrats et de l'indépendance de la justice qui ouvre la voie à l'ingérence de l'exécutif dans le judiciaire. L'indépendance de la justice est considérée comme le pilier de la démocratie et de l'État de droit. Dans les dictatures, la justice serait « *aux ordres du pouvoir* » (Mérieau, 2019).

2. La résilience démocratique : une alternative à la dérive autoritaire

Contrairement à ce que pense le pouvoir politique, la lutte contre les groupes armés terroristes ne peut pas justifier les dérives autoritaires d'où l'importance de la résilience des institutions comme une alternative pour le respect des droits fondamentaux et le renforcement des mécanismes de contrôle démocratique.

2.1. La résilience démocratique : une alternative à la violence politique

La liberté de presse et des médias : un des piliers essentiels dans la lutte contre les groupes armés terroristes et le rétablissement de l'État de droit sont des éléments sur lesquels, les autorités de la transition peuvent se baser pour la restauration de la paix.

2.1.1. La liberté de la presse et des médias : un des piliers essentiels dans la lutte contre les groupes armés terroristes

Depuis bientôt quatre siècles, la presse et les médias participent à la création et au développement d'un espace public, nécessaire à l'épanouissement de la démocratie (Eveno, 2019). La place que les autorités de la transition octroient « à la norme est en revanche plus problématique dans la mesure où il a fait de la violation des normes du civisme et de la bienséance dans le jeu politique sa marque de fabrique » (Mort, 2018). L'ambition de la philosophie politique libérale est de mettre fin à toute forme d'arbitraire. Au « rapport de force » succède un « rapport de droit ». Nul ne doit être au-dessus des lois, pas même le prince (De la Vega, 2016). La restriction de la liberté d'expression si chère au pouvoir politique militaire fondée sur la croyance absolue en cette mesure est loin d'être efficace dans un contexte la mobilisation des citoyens est un impératif pour vaincre les groupes armés terroristes. Certes, les informations visant à préparer l'opinion, à diffuser des informations d'alerte, et surtout à remettre en perspectives les enjeux, menaces et réponses liées au terrorisme confèrent aux médias un rôle important dans le processus de résilience (Leprince, 2017). Dans les démocraties contemporaines, tout conflit armé requiert un soutien populaire, lequel peut s'éroder voire disparaître, si l'opinion pense que les hostilités sont menées de manière injuste ou inhumaine (Pommès, 2012).

Certains observateurs soulignent que c'est à travers la liberté d'expression que les citoyens peuvent mieux s'appropriier les enjeux de la défense, sujets d'intérêt général, par la faculté qu'ils auront de connaître les idées, les conceptions en présence et de définir leur propre point de vue (Zakharova & Pauthé, 2016). Placée dans une telle situation, toute démocratie se doit d'agir et par conséquent de débattre; ce qui revient à dire qu'elle utilise pour ce faire ses moyens habituels (expression de groupes d'intérêt, médiatisation, travaux administratif et législatif, marchandages et choix divers...), au même titre que pour n'importe quel enjeu sociétal (Marret, 2016). En promouvant un espace d'expression ouvert et pluraliste, il s'avère plus facile de conter les récits en exposant leurs contradictions, en promouvant des discours alternatifs et en favorisant le dialogue critique. Le débat démocratique sur la gouvernance sécuritaire permet aux citoyens tout comme aux pouvoirs publics d'être réellement éclairés sur les questions militaires et conduit naturellement à anticiper des difficultés (Matelly, 2005). Il incombe à l'État d'agir pour que chacun dispose des moyens effectifs de s'exprimer dans le contexte de la crise sécuritaire et de considérer que la protection des droits fondamentaux, y compris la liberté d'expression. Elle est essentielle non seulement pour préserver la démocratie, mais aussi pour renforcer la résilience de la société face aux groupes armés terroristes. Dans ce sens, l'État doit trouver un équilibre entre la nécessité de garantir la sécurité et le respect des libertés. Cela suppose que l'individu soit protégé contre les interférences arbitraires, qu'elles viennent de l'État ou d'autres acteurs, mais aussi qu'il dispose des moyens de s'exprimer (Girard, 2016) afin de pouvoir « influencer les décisions collectives et prérequis de la délibération publique » (Alexander, 1948). L'amertume d'un peuple à qui l'on refuse la liberté d'expression, de réunion, de manifestation (droits de première génération) est un puissant levier qui peut mener au renversement des autorités dirigeantes ou à la chute d'un dictateur (Dubuy, 2012). Par contre, le développement d'une culture commune de sécurité et de défense pourra permettre, dans une logique de subsidiarité et de cohésion active, de responsabiliser les citoyens en vue de rendre irréalisable l'objectif poursuivi par le

terrorisme (Leprince, 2017). Les groupes armés terroristes exploitent les censures et la répression pour diffuser leur propagande.

2.1.2. Le rétablissement de l'État de droit : un moyen pour renforcer la paix

Le Burkina Faso a ratifié plusieurs textes, traités, protocoles, résolutions des organisations internationales relatives à l'État de droit et de la paix. Parmi lesquels, la Charte africaine des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et divers accords régionaux visant à renforcer la démocratie et la gouvernance. Ces engagements internationaux reflètent la volonté du pays de promouvoir un environnement où les droits fondamentaux des citoyens sont respectés et protégés. Si l'on a bien tenté depuis lors de développer les obligations internationales des États en matière de droits de l'homme et de libertés, la dérive générale du système, les inégalités grandissantes, l'arbitraire étatique ont nourri le terreau des violences aveugles (Chemillier-Gendreau, 2007). Contrairement à ce que pensent le pouvoir politique de la transition, la fragilité de l'État liée au non-respect des droits de l'homme représente non seulement un danger pour la population, mais aussi développe les activités terroristes; d'où la nécessité de respecter l'État de droit, qui s'avère fondamental pour la restauration de la paix. La protection de la population locale n'est pas seulement une obligation juridique, mais surtout la « clé du succès » de la lutte contre les groupes irréguliers (Cohen, 2008). Les évolutions et les circonstances des guerres ne peuvent que modifier le sens de l'action militaire, constamment sommée de s'adapter. En revanche, elles ne modifient en rien l'exigence éthique de la maîtrise de la violence qu'elle doit y inscrire, et sans laquelle elle perd sa contribution à la construction de la société et de la paix (Huet, 2017).

Il apparaît comme une évidence qu'un État qui s'interdit d'user de la terreur massive doit envisager une stratégie plus subtile qui consiste à s'appuyer sur la population locale en évitant de la confondre avec les insurgés et de lui témoigner du mépris (Cohen, 2008). Ce sont les fondements de la sécurité collective qui s'en trouvent ébranlés. À titre d'exemple, les discours de l'Administration Bush avaient pourtant établi un lien entre non-respect des droits de l'homme à l'intérieur d'un État, provoquant de l'amertume et des rancœurs, et l'émergence d'actes terroristes (Dubuy, 2012). Les violations des libertés peuvent avoir un impact préjudiciable sur le pays qui y recourt (Lepri, 2009). Plus la force est utilisée, moins elle est efficace, puisque les risques de dommages collatéraux s'accroissent mécaniquement, offrant des arguments à la propagande adverse. C'est la raison pour laquelle, elle doit donc analyser dans chaque situation si l'usage de la force est nécessaire ou contre-productif (Pommès, 2012). Bien que le militaire soit d'abord un combattant destiné à la guerre, il doit respecter, dans les démocraties, les droits de l'homme et une certaine « éthique » (Lorette, 2009), en refusant de commettre des actions dégradantes (Pommès, 2012), tout en prévenant que de tels se reproduisent contre les acteurs politiques et ceux de la société civile. Si ces droits sont incorporés à la Constitution, les tribunaux indépendants se considéreront comme les gardiens de ces droits, et seront ainsi une défense infranchissable à l'encontre de tout abus de pouvoir de la part du législatif ou de l'exécutif (Principe, 2004).

2.2. Le renforcement des mécanismes de contrôle démocratique

La participation citoyenne dans la lutte contre les groupes armés terroristes et la résilience des populations sont fondamentales dans le cadre la lutte contre les groupes armés terroristes.

2.2.1. La participation citoyenne dans la lutte contre les groupes armés terroristes

Dans les faits, il semble évident que, comme toute politique publique d'essence démocratique, celle touchant à la lutte contre le terrorisme doit garantir l'implication des citoyens dans les prises de décision, afin d'assurer une paix durable. Le régime militaire ne

peut pas exclure éternellement les acteurs politiques, les organisations de la société civile et les citoyens dans la gouvernance sécuritaire. Il est crucial de veiller à ce que les politiques de sécurité soient inclusives et respectent les droits de toutes les composantes de la société. Par ailleurs, la participation citoyenne peut créer au sein des communautés un climat favorable à une collaboration future. Elle repose dans nos démocraties sur l'octroi aux individus d'une série de droits. Eux-mêmes issus de diverses traditions philosophiques, ces droits sont chargés de garantir et de promouvoir la liberté politique des citoyens (Pitseys, 2017). Bien que nous vivions formellement dans des démocraties, les gens sont de moins en moins nombreux à avoir l'impression d'être réellement en mesure de participer aux décisions concernant la vie sociale. De plus en plus souvent, les gouvernements prennent des mesures qui vont à l'encontre des besoins et des intérêts de la majorité de la population (Felber, 2022) comme le cas du pouvoir politique de la transition. Mais c'est une donnée de fait importante que la question de la sécurité publique ne se pose pas de la même manière selon l'endroit et la géographie : les besoins, les attentes de la population, et les réponses à apporter ne sont pas les mêmes (Lamy, 2015).

Loin des considérations politiques, la participation des forces vives au fonctionnement des institutions est un des mécanismes qui contribue à créer un environnement favorable dans la lutte contre les terroristes. L'instauration d'un dialogue démocratique représente de ce fait une véritable révolution de la gouvernance sécuritaire et politique. Le dialogue et l'ouverture démocratique sont des éléments essentiels dans la lutte contre les groupes armés terroristes, servant de base en faveur de la paix. En favorisant un environnement où les voix de tous les citoyens sont entendues et respectées, le régime peut non seulement renforcer la légitimité de leurs actions, mais aussi établir des bases solides pour une société plus résiliente. Dans telles conditions, le recours à la violence devient moins attrayant. L'un des avantages du régime démocratique est que dans son fonctionnement, il mobilise la force de tous. C'est dans cette dynamique qu'il serait judicieux de préserver les mécanismes formels favorisant le dialogue démocratique sur la gouvernance sécuritaire. Pour ce faire, la sécurité humaine est appréhendée dans le cadre des révisions paradigmatiques qui participent aux réformes du secteur de la sécurité et de la gouvernance sécuritaire (Ba & Id Yassine, 2020). Cette concertation répond, d'une part, à un besoin de réunir les parties prenantes de différentes sphères, et ainsi d'avoir accès aux différents savoirs et de gérer la pluralité des enjeux par la diversité des expertises. D'autre part, elle permet, sous certaines conditions, d'améliorer la qualité des projets et des actions de prise en charge mis en débat (Sebai, 2018). Le militaire est aujourd'hui confronté à la nécessité de reconsidérer sa place dans l'État, son rôle social et donc son statut spécifique (Huet, 2017). Le gouvernement argue de motifs de sécurité nationale pour ne pas divulguer certaines informations que l'opinion a le droit de connaître, et qui en tout cas la concernant (Gerber & Mendelson, 2005). En réinvestissant le débat public sur les questions de défense, les militaires contribuent à légitimer l'effort consenti par la Nation, tout en renforçant la transparence sur le fonctionnement de leur institution. En s'exprimant, ils manifestent la loyauté que la Nation attend d'eux mais témoignent également de leur participation active à la défense de ses intérêts (Mailly, 2017).

2.2.2. La résilience des populations

Les observateurs de la scène politique estiment que les actions de lutte contre les groupes armés terroristes ne doivent pas être perçues comme sources de tensions ou de divisions mais comme un moyen de maintenir l'ordre et la paix au sein de la société. Les tensions, qu'elles soient politiques, économiques, sociales, ethniques, religieuses ou autres peuvent trouver dans un mécanisme juridique un moyen d'apaisement (Moine, 2016), en respectant le principe de gouvernance en vertu duquel l'ensemble des individus, des institutions et des entités publiques et privées, y compris l'État lui-même, ont à répondre de

l'observation de lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous (SGNU, 2004). L'État doit disposer d'une puissance impérieuse, qui puisse s'imposer à l'intérieur comme à l'extérieur ; il est l'arbitre, le garant d'une société stable, qui soit en mesure de se conserver (Rizk, 2017). Les institutions incarnent l'unité à laquelle tous doivent s'identifier, mais il importe qu'elles soient capables de susciter une communication réelle entre les individus, pour que l'unité devienne une expression effective de leur interaction (Rizk, 2017). Peu importe la nature des enjeux, le pouvoir politique est censé mobiliser toutes les ressources pour lutter contre les groupes armés terroristes. La crise doit plutôt contribuer à la cohésion sociale. Certains gouvernements préféreront une logique de surveillance, mais cette approche ne peut remplacer un travail de discussion avec les citoyens grâce à des instruments de dialogue encadrés par l'État, les institutions communautaires et les autorités locales (Zaidi, 2016).

Le gouvernement semble oublier que la guerre est une phase et une expérience de vérification de la paix, de l'aptitude des sociétés à assurer et à renouveler les conditions de leur solidité dans les adversités et les violences qu'elles rencontrent (Huet, 2017). Il revient à l'État d'entreprendre des actions pour la restauration de la capacité de l'État à assurer la sécurité et à maintenir l'ordre public ainsi que le respect des droits de l'homme. Ce sont les conditions nécessaires pour la réconciliation. La « justice », notamment celle qui concerne les crimes commis pendant le conflit, auquel la paix que l'on construit succède, est parfois l'élément central mis en œuvre par la mission de la paix dans le domaine de l'État de droit (Moine, 2016). La justice est sous les critiques pour avoir été incapable de se saisir des dossiers incriminant certains responsables militaires et administratifs. La population se soucie surtout du coût en vies humaines et, à un moindre degré, du coût politique et économique de la guerre; ce qui la conduit à désirer que celle-ci prenne fin (Gerber & Mendelson, 2005).

Conclusion

Loin de renforcer les institutions de l'État, les régimes militaires ont préféré déstructurer les structures politiques et institutionnelles, en édifiant leurs pouvoirs personnels au lieu de consolider un État moderne, efficace et démocratique. Les autorités burkinabè ont recours à des méthodes de plus en plus brutales pour punir et réduire au silence les personnes perçues comme des détracteurs et des opposants. Par ailleurs, certains analystes font remarquer que la personnalisation du pouvoir tient sans doute autant, voire plus, aux trajectoires historiques coloniales et postcoloniales des pays africains qu'à une « culture politique africaine » antérieure et initiale (Foucher, 2009). Ainsi, le chef ne se sent pas responsable des actes qu'il pose, dans la mesure où il tient ce pouvoir de Dieu ou des ancêtres. Le peuple ne participe donc pas au pouvoir, de sorte que sa soumission ne soit pas soumission à une loi connue de tous, mais à une personne, à ses décisions, à ses décrets non justifiés et non justifiables (Fogou, 2012).

Références bibliographiques

- Agbobli, C. & Loum, N. (2016). Régulation et autorégulation de la communication médiatique au Sénégal et au Togo : État des lieux et critiques en contexte électoral. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, N° 17/1(1), 33-49. <https://doi.org/10.3917/enic.020.0033>.
- Alexander M. (1948). *Free Speech and its Relation to Self-Government*, New York, Harper and Brothers.
- Antil, A. (2023). *Burkina Faso : un effondrement sécuritaire. Les impasses de la lutte anti-djihad*. Ramses 2024. Dunod.
- Ba, M.-P. & Id Yassine, R. (2020). Sécurité humaine et citoyenneté en Afrique. *Afriques en mouvement*, 3(2), 19-25. <https://doi.org/10.3917/aem.003.0019>.

- Baby, S. (2007). Violence et politique dans la transition démocratique espagnole 1975-1982. *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 25 (1), 189-196. <https://doi.org/10.3917/bipr.025.0189>.
- BABY, S. (2007). Violence et politique dans la transition démocratique espagnole 1975-1982, In : *Meilleurs mémoires. Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin, IRICE*, 25 (1). <https://shs.cairn.info/revue-bulletin-de-l-institut-pierre-renouvin1-2007-1?lang=fr>.
- Barral, P. (2005). *Pouvoir civil et commandement militaire. Du roi connétable aux leaders du 20e siècle*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.barral.2005.01>.
- Béja, J. (2019). Les droits de l'homme, un enjeu politique de taille dans la Chine contemporaine. *Communications*, 104(1), 51-61. <https://doi.org/10.3917/commu.104.0051>.
- Boniface, P. (2017). Démocratisation et vitalité populaire des régimes autoritaires. *Revue internationale et stratégique*, 106(2), 81-89. <https://doi.org/10.3917/ris.106.0081>.
- Cahn, Olivier (2016). « Cet ennemi intérieur, nous devons le combattre ». Le dispositif antiterroriste français, une manifestation du droit pénal de l'ennemi. *Archives de politiques criminelles*, 38(1), 89-121. <https://doi.org/10.3917/apc.038.0089>.
- Camus, C. (2007). La lutte contre le terrorisme dans les démocraties occidentales : État de droit et exceptionnalisme. *Revue internationale et stratégique*, 66(2), 9-24. <https://doi.org/10.3917/ris.066.0009>.
- Chemillier-Gendreau, M. (2007). Démocratie globale : Un continent inexploité. *Nouvelles Fondations*, 5(1), 51-55. <https://doi.org/10.3917/nf.005.0051>.
- Cohen, S. (2008). Pourquoi les démocraties en guerre contre le terrorisme violent-elles les droits de l'homme ? *Critique internationale*, 2008/4 n° 41, pp. 9-20. <https://doi.org/10.3917/cii.041.0009>.
- Daucé, F. (2007). Russie : la société civile en perdition politique. *Revue internationale et stratégique*, 68(4), 93-99. <https://doi.org/10.3917/ris.068.0093>.
- De la Vega, X. (2016). Carl Schmitt (1888-1985). Le droit du plus fort. Dans Journet, N. (dir.), *Les grands penseurs des Sciences Humaines*. (pp.67 -70). Éditions Sciences Humaines. <https://doi.org/10.3917/sh.journ.2016.01.0067>.
- Dubuy, M. (2012). États fragiles et droits de l'homme. *Civitas Europa*, 28(1), 35-54. <https://doi.org/10.3917/civit.028.0035>.
- Eveno, P. (2019). Médias et journalistes dans les crises politiques. Dans D'Orcival, F. (dir.), *Opinion publique et crise de la démocratie*. (pp. 161 -185). PUF. <https://doi.org/10.3917/puf.dorci.2019.01.0161>.
- Favarel-Garrigues, G. (2004). Vladimir Poutine et la monopolisation du pouvoir. *L'Économie politique*, 21(1), 6-16. <https://doi.org/10.3917/leco.021.0006>.
- Felber, C. (2022). *Pour une économie du bien commun*. Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.felbe.2022.01>.
- Fogou, Anatole (2012). Autorité et pouvoir en Afrique "postmoderne" : à propos des « théories de l'indiscipline ». *Cahiers critiques de philosophie*, 11(1), 67-90. <https://doi.org/10.3917/ccp.011.0067>.
- Foucher, V. (2009). Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel. *Pouvoirs*, 129(2), 127-137. <https://doi.org/10.3917/pouv.129.0127>.
- Frau-Meigs, D. (2005). *L'inscription du 11 septembre dans la culture de la peur. Qui a détourné le 11 septembre ? Journalisme, information et démocratie aux États-Unis*. De Boeck Supérieur. <https://shs.cairn.info/qui-a-detourne-le-11-septembre--9782804149994-page-169?lang=fr>.
- Gerber, Theodore P. & Mendelson, Sarah E. (2005). Les droits de l'homme et la guerre en Tchétchénie. *Pouvoirs*, 112(1), 79-92. <https://doi.org/10.3917/pouv.112.0079>.

- Gilardi, P. (2003). Un scénario autoritaire. *Actuel Marx*, 33(1), 41-55. <https://doi.org/10.3917/amx.033.0041>.
- Girard, C. (2016). La liberté d'expression : état des questions. *Raisons politiques*, N° 63(3), 13-33. <https://doi.org/10.3917/rai.063.0013>.
- Goupy, M. (2015). La théorie de l'état d'exception de Carl Schmitt Réaction et solution à la crise de la pensée libérale de l'ordre. *Archives de philosophie du droit*, 58(1), 355-371. <https://doi.org/10.3917/apd.581.0380>.
- Goupy, M. (2016). *L'état d'exception, ou l'impuissance autoritaire de l'État à l'époque du libéralisme*, CNRS éditions.
- Goupy, M. (2017). L'état d'exception, une catégorie d'analyse utile ? Une réflexion sur le succès de la notion d'état d'exception à l'ombre de la pensée de Michel Foucault. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 79(2), 97-111. <https://doi.org/10.3917/riej.079.0097>.
- Goupy, M. (2024). De l'autorité à l'autoritarisme : de l'analyse des risques qui pèsent sur les États libéraux à l'ombre de Carl Schmitt et à la lumière de Hermann Heller. *Transversalités*, 170(3), 75-85. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.3917/trans.170.0075>.
- Grégoire, V. (2017). L'état d'urgence n'est pas l'état normal de l'État de droit. *Sens-Dessous*, 19(1), 63-74. <https://doi.org/10.3917/sdes.019.0063>.
- Guillot, G. (2009). Autorité, respect et tolérance. Les Sciences de l'éducation. *Pour l'Ère nouvelle*, 42(3), 33-53. <https://doi.org/10.3917/lstdle.423.0033>.
- Huet, A. (2017). Rationalité éthique et maîtrise de la violence armée. *Inflexions*, 36(3), 39-53. <https://doi.org/10.3917/infle.036.0039>.
- Insel, A. (2017). La Turquie, entre coup d'État et référendum. *Politique étrangère*, Été(2), 105-116. <https://doi.org/10.3917/pe.172.0105>.
- Kastouéva-Jean, T. (2015). Le système Poutine : bâti pour durer ? *Politique étrangère*, Été(2), 53-65. <https://doi.org/10.3917/pe.152.0053>.
- Kostarev, S. (2011). L'opposition en Russie : l'exemple de la ville d'Omsk. *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 42(1), 91-112. <https://doi.org/10.3917/receo.421.0091>.
- Kumar Bose, P. (2008). Sécurité, terreur et paradoxe démocratique. *Rue Descartes*, 62(4), pp. 24-29. <https://doi.org/10.3917/rdes.062.0024>.
- Lamy, F. (2015). La production de la sécurité publique. *Archives de philosophie du droit*, 58(1), 17-34. <https://doi.org/10.3917/apd.581.0042>.
- Lepri, C. (2009). Obama et la lutte contre le terrorisme : comment gérer l'héritage Bush ? *Revue internationale et stratégique*, 76(4), 163-168. <https://doi.org/10.3917/ris.076.0163>.
- Leprince, A. (2017). Le concept de résilience face au terrorisme. *Revue Défense Nationale*, 803(8), 61-66. <https://doi.org/10.3917/rdna.803.0061>.
- Lorette, C. (2009). Les droits de l'homme et les militaires français. *Les Champs de Mars*, 20(1), 57-71. <https://doi.org/10.3917/lcdm1.020.0057>.
- Mailly, É. (2017). L'expression des militaires : une liberté au service de la Nation. *Revue Défense Nationale*, 797(2), 81-86. <https://doi.org/10.3917/rdna.797.0081>.
- Marret, J.-L. (2016). Action-réaction : le terrorisme et l'état. *Pouvoirs*, 158(3), 5-14. <https://doi.org/10.3917/pouv.158.0005>.
- Matelly, J.-H. (2005). La liberté critique du militaire : incertitudes et enjeux. *Les Champs de Mars*, 17(1), 165-181. <https://doi.org/10.3917/lcdm1.017.0165>.
- Mendras, M. (2005). Les institutions politiques en danger. *Pouvoirs*, 112(1), 9-22. <https://doi.org/10.3917/pouv.112.0009>.
- Mérieau, E. (2019). Dans une dictature, la justice n'est pas indépendante. La dictature, une antithèse de la démocratie ? 20 idées reçues sur les régimes autoritaires. *Le Cavalier*

- Bleu*, 75 -84. <https://shs.cairn.info/la-dictature-une-antithese-de-la-democratie--9791031803463-page-75?lang=fr>
- Moine, A. (2016). L'État de droit, un instrument international au service de la paix. *Civitas Europa*, 37(2), 65-93. <https://doi.org/10.3917/civit.037.0065>.
- Mort, S. (2018). Les médias d'information américains à l'épreuve du populisme autoritaire de l'Administration Trump. *Politique américaine*, 31(2), 71-104. <https://doi.org/10.3917/polam.031.0071>.
- Paye, J.-C. (2004). L'état d'exception : forme de gouvernement de l'Empire ? *Multitudes*, 16(2), 179-190. <https://doi.org/10.3917/mult.016.0179>.
- Pineau, C. (2020). Répression participative et contrôle social de la dissidence sous l'AKP en Turquie. *Pôle sud*, 53(2), 53-68. <https://doi.org/10.3917/psud.053.0053>.
- Pitseys, J. (2017). Démocratie et citoyenneté. *Dossiers du CRISP*, 88(1), 9-113. <https://doi.org/10.3917/dscrip.088.0009>.
- Pommès, E. (2012). Les implications juridiques de la contre-insurrection. Vers une convergence de la nécessité militaire et de la protection des non-combattants ? *Stratégique*, 100-101(2), 305-337. <https://doi.org/10.3917/strat.100.0305>.
- Principe, M. L. (2004). Les libertés civiles oubliées. *Revue Projet*, 279(2), 85-90. <https://doi.org/10.3917/pro.279.0085>.
- Quantin, P. (2009). La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle. *Pouvoirs*, 2009/2 n° 129, pp. 65-76. <https://doi.org/10.3917/pouv.129.0065>.
- Rizk, H. (2017). Puissance de la multitude et force du régime démocratique. L'Enseignement philosophique, *67e Année* (2), 45-54. <https://doi.org/10.3917/eph.672.0045>.
- Schouler, C. & Mucchielli, L. (2022). Covid, état d'urgence et libertés publiques. Les libertés qui fondent la démocratie sont-elles solubles dans la lutte contre une épidémie ? *Futuribles*, 449(4), 73-85. <https://doi.org/10.3917/futur.449.0073>.
- Sebai, J. (2018). Participation citoyenne à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. *Santé Publique*, 30(5), 623-631. <https://doi.org/10.3917/spub.186.0623>.
- SGNU, 23 août 2004, Rapport sur le « Rétablissement de l'État de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit », S/2004/616, § 6.
- Varikas, E. (2003). Grèce quand la procédure pénale écrit l'histoire. *Vacarme*, 23(2), 120-123. <https://doi.org/10.3917/vaca.023.0120>.
- Zaidi, S. (2016). Pour qui se bat-on ? » : lutter contre la radicalisation au Pakistan. *Revue Défense Nationale*, 791(6), 58-65. <https://doi.org/10.3917/rdna.791.0058>.
- Zakharova, M. & Pauthe, N. (2016). La liberté de la presse et des médias en Russie. *Droit et société*, 93(2), 437-452. <https://doi.org/10.3917/drs.093.0437>.

